This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

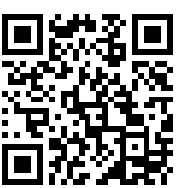

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE

du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle.

★ ★ ★ ★

LA VIE SPIRITUELLE

ENSEIGNEMENTS, MÉDITATIONS ET CONTROVERSES

Digitized by Google

CH.-V. LANGLOIS.

LA VIE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE

I

* **La Vie en France au moyen âge, de la fin du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle,** d'après des romans mondains du temps.

Un vol. in-16 colombier de XXVIII-392 p., avec 23 planches hors texte et 2 figures, d'après les monuments originaux, broché, 1924. *Nouvelle édition, revue,* 1926.

** **La Vie en France au moyen âge, de la fin du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle,** d'après quelques moralistes du temps.

Un vol. in-16 colombier de XXVIII-388 p., avec 20 planches hors texte, d'après les monuments originaux, broché, 1925. *Nouvelle édition, revue,* 1926.

II

*** LA VIE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE, *du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle.*

La Connaissance de la nature et du monde, d'après des écrits français à l'usage des laïcs.

Un vol. in-16 colombier de XXXII-400 p., avec 12 planches hors texte d'après les monuments originaux, broché, 1927.

**** LA VIE EN FRANCE AU MOYEN ÂGE, *du XII^e^ au milieu du XIV^e^ siècle.*

La Vie Spirituelle. ENSEIGNEMENTS, MÉDITATIONS et CONTROVERSES. D'après des écrits en français à l'usage des laïcs.

Un vol. in-16 colombier, de XXVIII-384 p., avec 12 planches hors texte d'après les monuments du temps, broché, 1928.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

L'ARBRE DE SAPIENCE

Bibliothèque nationale, fr. 9220, fol. 16.

FRONTISPICE. PL. I.

Digitized by Google

CH.-V. LANGLOIS
Membre de l'Institut.

LA VIE EN FRANCE AU MOYEN AGE

DU XII[e] AU MILIEU DU XIV[e] SIÈCLE

★ ★ ★ ★

LA VIE SPIRITUELLE

ENSEIGNEMENTS MÉDITATIONS & CONTROVERSES

d'après des écrits en français à l'usage des laïcs

AVEC 12 PLANCHES HORS TEXTE
D'APRÈS DES MONUMENTS DU TEMPS

LIBRAIRIE HACHETTE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS
1928

Digitized by Google

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright by Librairie Hachette 1928.

Digitized by Google

INTRODUCTION

Voici la dernière étape du voyage que nous avons entrepris à travers le XII^e^, le XIII^e^ et le XIV^e^ siècles, avec des intentions et par une méthode particulières.

Laissant de côté la politique et les événements, il s'agissait de faire connaître les hommes d'alors, leurs manières d'être, de vivre et de penser.

Comment ? D'après la littérature du temps. La littérature des anciens âges en est le miroir. Ce que l'on peut savoir du passé s'y reflète (avec des déformations qu'il appartient à la critique de signaler). Et non seulement la littérature reflète, exprime, traduit ; mais, parce que les gens d'autrefois s'en sont imprégnés, elle définit en même temps les modèles sur lesquels ils se réglèrent.

Cependant, comment composer un tableau d'ensemble, complet, d'après ce miroir de la littérature, déjà si vaste au moyen âge, mais fragmentaire, kaléidoscopique ? Il serait aussi chimérique d'y prétendre que de vouloir décrire à tous les points de vue une civilisation étrangère d'après des photographies, proprement dites ou mentales, recueillies au cours d'excursions, même de séjours prolongés. Pour donner l'idée et procurer l'impression de ce qui est lointain dans le temps comme dans l'espace, le mieux est de former des albums et des recueils de scènes vues et de paroles entendues ; bref,

712460

Digitized by Google

de procéder par présentation de documents typiques, choisis comme échantillons. On est ainsi dispensé de disserter et de conclure, c'est-à-dire d'interposer des manières de voir personnelles entre les réalités que l'on se propose de faire connaître et le public qui veut s'en informer. Que chacun, textes sous les yeux, se figure et philosophe librement à partir de là.

Ont été publiés d'abord, conformément à ces vues, deux volumes sur l'histoire des mœurs pendant la période comprise entre les limites de l'horizon considéré : l'un d'après des romans d'observation, l'autre d'après des moralistes contemporains. Certes, ces deux volumes n'épuisent pas la matière. On pourrait sans doute former une seconde, voire une troisième collection du même genre et de pareille étendue. Mais je crois que, même si ces collections nouvelles étaient aussi caractéristiques, elles n'ajouteraient rien d'essentiel à la nôtre. Toutes rendraient le même son.

Après quoi une autre série, complémentaire, a été entreprise pour éclairer des régions qui seraient restées presque entièrement obscures pour les lecteurs de la première, s'ils avaient dû s'en tenir là. — Quelles notions les contemporains de Philippe Auguste, de Louis IX, des derniers Capétiens directs et des premiers Valois avaient-ils des réalités physiques, de la nature et du monde ? Comment s'expliquaient-ils les apparences et le mystère des choses ? Que *savaient*-ils ? Que *croyaient*-ils ? Quelles étaient, relativement aux problèmes d'ici-bas et de l'au delà, les ornières et les tendances de leur pensée ?

Le tome I[er] de cette nouvelle et dernière série, paru en 1927, répond à quelques-unes de ces questions. Celui-ci a trait à la vie spirituelle et intellectuelle, ou plutôt à ce qui lui servait alors d'aliment.

Digitized by Google

*
* *

La littérature de ces temps, de nature à faire connaître le bagage dogmatique et philosophique des simples et des laïcs cultivés, est très abondante.

Passons-la rapidement en revue, de bas en haut.

Au plus bas degré, des livres d'images. *Picturæ laïcorum litteratura.* Il en sera question plus loin (chapitre I), à propos du *Credo* que Joinville fit illustrer en Palestine à l'intention de ses compagnons d'armes. Bien des ouvrages d'instruction religieuse et d'édification sont parvenus jusqu'à nous, qui sont de même tout en peintures, à peine accompagnées de légendes ou de courtes explications. Quelques-uns des plus anciens ont été étudiés dans l'*Histoire littéraire de la France*[1].

L'usage des livres de prière ou livres d'heures n'est devenu général qu'à partir de la fin du XIV^e^ siècle. Mais, antérieurement, il y avait des « psautiers » où l'illustration tenait aussi une grande place, surtout dans les exemplaires de luxe, destinés aux princes et aux princesses : chaque psaume y était muni de petits tableaux, inspirés par le sens littéral ou figuré d'un ou de plusieurs versets. A partir du règne de Philippe Auguste, on les fit ordinairement précéder, en outre, d'un résumé de l'histoire sainte en images. La piété des ignorants s'en est nourrie pendant longtemps.

1. L. Delisle, *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques*, dans l'*Histoire littéraire*, XXXI, p. 213-285. — Voir aussi le « Vrigiet de Soulas »[a] qui porte le n° 9220 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale.

a. Verger de consolation.

Digitized by Google

Viennent ensuite les exposés élémentaires de la doctrine chrétienne où le texte est l'essentiel. Ces sortes d'écrits étaient destinés moins aux enfants, à qui suffisait sans doute l'enseignement oral, qu'au très vaste public d'adultes indifférents dont il est question dans le *Miroir du monde*, en ces termes :

> Fous est li pelerins* qui de la fin de sa voie ne set riens ne riens n'en enquiert. C'est li dolant truant qui toute leur vie vont tourniant par le monde... Ce n'est mie vie d'oume, mais de beste qui n'a point d'entendement, qui les coses voit et connoit, mais soi meisme ne connoist ne de coi il est fais, n'a quoi il est fais, ne qui le fist, ne pourquoi il vint en cest monde [1].

« Livres de Sapience » est le terme générique qui, en français d'oïl, a servi, depuis le XII^e^ siècle, à désigner tous les ouvrages didactiques d'édification : recueils et traités (qui, eux-mêmes, n'étaient, parfois, que des compilations).

Il y avait des « expositions », ou textes commentés, des principaux monuments de la foi et de la liturgie chrétiennes : *Credo* et Symbole d'Athanase, Commandements de la Loi, *Pater noster*, *Ave Maria*, etc. On les trouve soit à part, soit groupées comme dans l'élégant ms. fr. 35 de la Bibliothèque de Munich. Le ms. fr. 436 de la Bibliothèque nationale offre ainsi, à la suite du *Ci nous dit*, les « Douze articles de la foy que chascun doit croire fermement », les « Dix commandements de la loy que Dieu bailla a Moÿse », les « Sept peticions qui sont contenues en la patenostre » [2]; on y a joint des opuscules du même genre sur les « Huit beatitudes selon l'Evangile », les « Sept sacrements de Sainte Eglise », les « Sept œuvres de misericorde corporelle et spirituelle »

* C'est-à-dire l'homme, au cours de son pèlerinage terrestre. *Viator*, en latin.

1. Bibl. nat., fr. 1109, fol. 18 v°.

2. Qui ne sont pas à confondre avec les *Sept requestes a Nostre Seigneur* (v. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1901, p. 78).

Digitized by Google

(antagonistes des « Sept peines d'enfer »), les Quatre vertus cardinales, les Sept péchés mortels et les Sept vices qui s'y opposent. De tels opuscules, quasi-mnémotechniques, sont innombrables dans les manuscrits du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles [1].

Il y avait des recueils d'exhortations et de méditations sur des points de théologie dogmatique et de théologie morale, où des sermons et des lettres de direction spirituelle, des oraisons, etc., étaient juxtaposés pêle-mêle à des enseignements du genre de ceux qui précèdent. Le ms. 788 de la Bibliothèque Mazarine (milieu du XIII^e^ siècle) est un des plus anciens spécimens de ces collections dont il serait utile de dresser la liste et de classer le contenu [2], car cette littérature est encore à explorer en grande partie.

La transition est presque insensible entre ces recueils d'opuscules variés et des ouvrages mieux coordonnés, d'un caractère plus ou moins encyclopédique, où les mêmes sujets sont traités.

Les principaux ont été traduits ou dérivent, comme on peut s'y attendre, de livres préexistants en latin. C'est le cas du célèbre « Lucidaire ». — Le *Lucidarius* ou *Elucidarium* du Solitaire Honorius, dit (par erreur) d'Autun, qui est du XII^e^ siècle, a passé dans la plupart des langues de la chrétienté à partir du siècle suivant. En langue d'oïl à plusieurs

1. « « Li .XII. bien que li sacremenz de l'autel fait », par Guimbart de Laon (Chantilly, 134, fol. 75 ; Valenciennes, 209, fol. 60) ; les Sept utilités que reçoit celui qui est présent à la consécration du corps de Jésus-Christ (Toulouse, 821) ; « Les .VI. degrez de Charité » (Bibl. nat., n. acq. fr. 4338, fol. 103) ; « Les .VII. choses que cuer en qui Dieu habite doit avoir » (Bibl. nat., n. acq. fr. 10237, fol. 52) ; etc.

2. Les manuscrits de ce genre sont nombreux (Chartres, 1036 ; Arsenal, 2059 ; etc.). Quelques-uns seulement ont été décrits avec soin : fr. [oct.] 28 de Berlin (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1889, p. 35) ; Musée britannique, Egerton 745 (*Romania*, 1910, p. 532) ; et les dépouillements de P. Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, depuis l'origine.

Digitized by Google

reprises[1], notamment par les soins d'un Anonyme dont la version, qui commence par : « Soventes fois... », a été très souvent copiée[2]. Le *Lucidarius* a été aussi imité ou utilisé. Les auteurs mêmes qui, au temps de Louis IX, se proposant le même but qu'Honorius, ne se sont astreints pourtant ni à son plan ni à son texte, l'avaient lu, et cela se voit. Tel, le clerc français anonyme qui, avant 1267, écrivit, en forme de Dialogue catéchétique entre un père et son fils qui l'interroge, une composition longtemps fort estimée (mais qui, jusqu'à présent, n'a pas été, semble-t-il, appréciée à sa valeur par les modernes[3]).

Dès la première moitié du XIII^e^ siècle, certaines lettres, plus ou moins originales, de direction spirituelle avaient déjà l'étendue de petits traités. Comme, par exemple, le *Miroer de l'ame*, adressé à la reine Blanche de Castille († 1252) par un personnage lettré (il cite les poètes latins), qui parle à la sainte reine sur le ton d'un directeur assez rude[4]. Il a choisi ce titre, *Miroer*, parce que,

1. *Elucidarium* sive *Dialogus de summa totius christianæ Theologiæ*, au t. CLXXII de la « Patrologie latine » de Migne.

2. K. Schorbach, *Studien über das deutsche Volksbuch Lucidarius* (Strassburg, 1894), p. 238-240.

3. Voir plus loin, p. 47 et s. ; c'est le plus original des écrits sapientiaux d'enseignement en prose française du XIII^e^ siècle, avec l'*Enseignement pueril* de Ramón Lull (plus loin, p. 328, 352-353).

Notons en passant que ce dernier ouvrage, très peu connu, est intéressant, non seulement, comme le Dialogue d'avant 1267, au point de vue de la forme, mais aussi quant au fond, quoique le plan n'en diffère guère (au moins dans la première partie), de celui des autres Sommes contemporaines du même genre : « Des .XII. articles de la foy. Des .X. commandemenz. Des .VII. sacremenz de Sainte Eglise. Des .VII. dons. Des .VII beneurtez. Des .VII. joies. Des .VII. vertus... »

4. Il dit, par exemple : « Se vous ensivez la char, vous serez punie en char. Se vous vous delitez en la char, vous serez tourmentée en la char. Se vous querez robes curieuses, pour voz robes curieuses vous serez vestie de teignes et de vers » (*Histoire littéraire*, XXX, p. 328).

Le ms. unique du *Miroer* est précédé d'une miniature qui représente

Digitized by Google

aussint comme nous veons que .ı. homme ou une femme se mire au miroer corporel pour oster ce qui li puet desplere, tout ausi convient il que l'ame ait .ı. miroer par quoi ele puisse oster les vices et les pechiez qui li vienent du cors et la mainnent a la mort d'enfer ; et se puet aourner, en regardant en ce miroer, des bones vertus qui mainnent l'ame et le cors a la joie de paradis. Mès nus ne connoist le bien se il ne connoist le mal ; ausi nus ne connoist les joies du paradis se il ne connoist les tourmenz d'enfer.

Et pour ce, très noble, très chiere et très amée dame, je vous envoie ce miroer, ouquel vous pouez en mirant oster les taiches de pechié et aourner l'ame et le corps de bones vertuz.

Ce n'est, du reste, qu'une exhortation mystique à la pratique des vertus, toute en généralités, par la considération des félicités terrestres et des peines éternelles. Mais d'autres écrits du même genre ont plus d'accent.

Ainsi le prédicateur de cour, confesseur de « hauts homes », qui a écrit le *Miroir du monde* dont il sera question plus loin (p. 130 et s.). Son livre, véhément et pittoresque, n'a pas eu, semble-t-il, une grande fortune en sa rédaction primitive, mais il s'est brillamment survécu en entrant dans la contexture de la plus répandue des Sommes catéchisantes de cet âge : la *Somme le Roi*.

La *Somme le Roi*, rédigée en 1279 par frère Laurent d'Orléans, de l'Ordre de Saint-Dominique, confesseur du roi Philippe (fils de Louis IX), à la requête de ce prince, est formée de six ou sept écrits sapientiaux, pour la plupart indépendants à l'origine, dont quelques-uns au moins ont été abrégés. L'agencement de cet ouvrage pose des problèmes d'histoire littéraire assez compliqués, d'autant plus intéressants qu'ils sont liés à celui de la composition initiale du *Miroir du monde* précité, et que plusieurs parties de la compilation nouée en gerbe par frère Laurent ne sont pas sans valeur littéraire. Par son action prolongée, directe ou indi-

une reine recevant un miroir des mains d'une religieuse à genoux, en manteau blanc et coiffe noire.

Digitized by Google

recte, sur la littérature ultérieure, la *Somme le Roi* est, du reste, un des livres les plus considérables du moyen âge français.

Autre « Miroir ». Frère Durand de Champagne, cordelier, confesseur de la reine Jeanne, femme de Philippe le Bel, avait composé en latin un traité de Théologie morale et de Casuistique, où il s'était étendu sur les Sept péchés capitaux et les Commandements de la Loi. Il a tiré plus tard une seconde mouture de cet ouvrage à l'usage de la reine Jeanne, sous le titre de *Speculum dominarum*[1]. Comme Jeanne n'était pas lettrée, une traduction de ce « Miroir des dames » fut exécutée sur le champ par un confrère anonyme de l'auteur. Elle a eu un certain succès dans les cours princières du XIVe siècle, et jusqu'au delà du XVe.

Il faut mentionner enfin le *Doctrinal* qui, à l'extrême limite de notre période, a fait concurrence au Dialogue d'avant 1267 et surtout à la *Somme le Roi*, s'il ne les remplaça pas : le *Doctrinal aus simples gens*, composé, dit-on, sous les auspices de l'archevêque Gui de Roie, et qui fut officiellement approuvé par plusieurs « maistres en divinité » de Paris. Gui de Roie est mort au commencement du XVe siècle, mais le *Doctrinal* est sensiblement plus ancien, car Jeanne d'Évreux, veuve du roi de France Charles IV, qui fut reine, régnante ou douairière, de 1325 à 1370, en a possédé un exemplaire. — Cet ouvrage, symétrique mais fort inférieur à la *Somme*, est destiné non, comme elle, à des audiences de condition relevée, mais aux prêtres de paroisse et à leurs ouailles. Il a, du reste, ce trait commun avec tous les livres analogues que la théologie dogmatique ou proprement dite y est rejetée à l'arrière-plan. Tous ces livres — Miroir de l'âme, Miroir du monde, Miroir des dames, *Somme*, *Doctrinal*, et bien

1. *Histoire littéraire*, XXX, p. 303.

Digitized by Google

d'autres — se proposent surtout d'offrir au lecteur des thèmes de réflexion sur les principes de la conduite, pour éclairer la syndérèse et préparer à la pénitence [1].

En résumé, grâce au *Miroer* de la reine Blanche, à la *Somme* de frère Laurent et au *Miroir* de frère Durand, on connaît à fond la littérature pieuse, de chevet, qui fut à l'usage de la famille royale de France, et, par suite, de la cour et du grand monde au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles. Grâce au *Credo* de Joinville, au Lucidaire, au Dialogue anonyme d'avant 1267 et au *Doctrinal*, on sait aussi quelles étaient alors, en ces matières, les ressources à la portée des laïcs en général.

Mais ce n'est pas tout. Cet ensemble d'écrits didactiques et parénétiques en prose est doublé, pour ainsi dire, d'un autre, plus copieux encore, en vers. Et nous n'avons pas à exprimer ici, comme plus haut à propos de ce qui est en prose, le regret que cette partie de l'ancienne littérature française ne soit pas inventoriée. Car on a déjà dressé pour elle, ce qui reste à faire pour les écrits sapientiaux en prose, la nomenclature de toutes les pièces, inédites ou imprimées, qui la composent, suivant l'ordre alphabétique des premiers mots de chacune [2].

1. La table des chapitres du *Doctrinal* est dans le prologue, en ces termes : « Des articles de la foy ; de Dieu amer, pour conforter en toutes tribulacions ; des trois paciences ; d'amer son prochain ; d'amer ses ennemis ; des œuvres de Miséricorde ; des .x. commandemenz de la loi ; des .v. sens, comment nous les devons garder ; des .vii. pechiés mortels ; des jounes ; des veux ; de la Patenostre, *Ave Maria* et *Credo in Deum* ; du sanctisme non Jesu Crist ; des .vii. sacremens de Sainte Église ; de confession et de sa vertu ; comment on se doit amender envers autrui et faire satisfaction du feu du Purgatoire et aidier a ceulx qui y sont ; des peines d'enfer ; du Jour du Jugement ; des joies de Paradis. »

2. A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e^ siècle* (Paris, 1917).

Digitized by Google

On connaît ainsi, du XIII[e] et du XIV[e] siècles, une foule de paraphrases et d'explications versifiées des Articles de la foi[1], des Commandements[2], du *Pater*[3], de l'*Ave*[4], etc.

Il y a des catéchismes proprement dits. La première partie du *Lucidarius* d'Honoré a été, de bonne heure, rimée en français par Gillebert de Cambres[5]. Le moine Pierre de Peckham s'en est inspiré pour son grand « poème », la *Lumiere as lais*, qu'il jugea d'ailleurs à propos de continuer et d'achever d'après d'autres sources, sur le plan du *text-book* des Facultés de Théologie d'alors : les « Sentences » du Lombard[6].

Il y a des exhortations parénétiques. On a, en divers dialectes d'oïl, des sermons proprement dits[7] et quantité d'autres pièces en vers dont l'intention affichée est aussi de montrer la voie du salut. On en a sur tous les thèmes familiers aux directeurs de conscience dans leurs instructions particulières et dans leurs traités généraux en prose : Vertus[8], Vices[9], Péchés[10], Bienfaits des tribulations[11], Récompenses et Châtiments posthumes, etc.

1. *Les Incipit...*, p. 7, 75, 175, 319, 443. Cf. *Romania*. 1886, p. 343.
2. *Ib.*, p. 158, 389, 433, 443.
3. *Neuphilologische Mitteilungen* d'Helsingfors, 1912, p. 35-45.
4. *Les Incipit*, p. 31 et s., 97 et s., 128, 133, 215, 226, 280, 347.
5. K. Schorbach, *o. c*, p. 367. Cf. *Les Incipit*, p. 367.
6. Notre chapitre IV (p. 66 et s.).
7. Sur un projet de recueil général des anciens sermons en français, voir P. Meyer dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1884, p. 84.
8. Sans parler de l'opuscule de Daude de Pradas sur les Vertus cardinales (*La Vie en France... d'après les moralistes*, p. VIII, note 2), voir « Li livres des Vertuz » (*Les Incipit*, p. 388) ; la « Maison de Sapience » (*Romania*, 1911, p. 221) ; etc.
9. Voir le soi-disant *Testament* de Jean de Meun, éd. Méon (1814), p. 87-94. Cf. *Les Incipit*, p. 229, 443.
10. *Ib.*, p. 80, 245, 324, 342.
11. *Ib.*, p. 335.

Digitized by Google

Les *Miroirs* abondent aussi : Miroirs du monde [1], Miroirs de l'homme [2], Miroirs aux dames [3].

Enfin les ouvrages d'ensemble, ou généraux, où les matières traditionnelles de la Didactique en vue de l'enseignement du dogme et de la morale sont plus ou moins gauchement juxtaposées ou fondues, ne font pas défaut. A cette catégorie appartient le *Corset* de l'anglo-normand Robert de Gretham [4] et le « Manuel des pechiez » de Wilham de Wadington [5], qui fait pendant à celui de Durand de Champagne. L'auteur de la *Bible des laies gens* parle de l'encyclopédie des Vices et des Vertus, du Jugement, de l'Enfer et du Paradis [6]. Quant au *Trésor* en strophes d'Hélinant — dit aussi *Roman de Trinité*, parce qu'il commence par « O glorieuse Trinité », — qui a trait aux articles de la foi, aux moyens de défense contre les péchés, etc., c'est, en abrégé, une Somme typique à la façon de la *Somme le Roi*, de l'*Enseignement pueril* et du *Doctrinal*. Composée au commencement du XIV^e^ siècle, peut-être par un certain Jehan Chapuis, ce petit livre a joui d'une grande popularité [7]. On le constate sans se l'expliquer, car il est la platitude même. La postérité n'a vraiment rien à retenir de ces mornes lieux-communs.

On ne saurait douter que les ouvrages d'enseignement énumérés jusqu'ici aient suffi à satisfaire les modestes

1. *Ib.*, p. 187, 219.
2. *Ib.*, p. 133, 139.
3. *Ib.*, p. 217, 219.
4. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 62. Cf. Marion Y. H. Aitken, *Étude sur le Miroir ou les Evangiles des Domnées de Robert de Gretham* (Paris, 1922).
5. *Histoire littéraire*, XXVIII, p. 428.
6. *Romania*, XXX, p. 314.
7. *Les Incipit*, p. 239.

Digitized by Google

besoins spirituels de la plupart des laïcs du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles. Cependant ils sont presque tous pauvres, monotones, schématiques, superficiels. Ils sont, pour la plupart, dépourvus de tout mérite esthétique. Ils ne dispensent guère le « remède de l'âme ». Et enfin ils ne donnent presque aucune idée de l'activité intellectuelle qui s'exerçait alors, avec intensité, dans les régions supérieures du monde des clercs.

Il existait pourtant alors d'anciens livres en latin, propres à instruire, à consoler, à stimuler, à exalter; n'en a-t-on traduit aucun?

Et ne se trouva-t-il personne pour rajeunir à la mode du temps les thèmes traditionnels en faisant entendre des accents nouveaux dans la langue que tout le monde entendait?

* * *

Les traductions du XIII^e^ et de la première moitié du XIV^e^ siècle sont assez nombreuses. Comme l'auteur du *Miroer* à la reine Blanche, beaucoup de gens étaient partisans de « moult de choses.... translater ».

D'abord on traduisit, et quoi de mieux? la Bible, ou plutôt de longs fragments de la Bible, en prose et en vers. Les premiers essais en ce genre remontaient à l'époque antérieure (XII^e^ siècle). L'œuvre considérable des contemporains de Louis IX, des derniers Capétiens directs et des premiers Valois à cet égard est maintenant très bien connue[1], ce qui nous dispense d'insister.

Avec la Bible, le seul livre de premier ordre — le seul chef-d'œuvre authentique qui fût de nature à découvrir des horizons nouveaux à force d'être anciens — qu'on ait fait

1. S. Berger, *La Bible française au moyen âge* (Paris, 1884); J. Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen âge* (Paris, 1884). — Cf. P. Meyer, dans la *Romania*, 1888, p. 121-144.

Digitized by Google

alors passer en français est la *Consolatio Philosophiæ* de Boèce. C'est dans les traductions et les paraphrases de la *Consolatio* qui se multiplièrent alors — une douzaine en cent ans — que la langue française a servi pour la première fois de véhicule à l'expression des idées abstraites[1]. Cette circonstance suffirait à les rendre intéressants et vénérables.

Le reste est presque insignifiant. Sans doute il n'était pas inutile de mettre à la portée des gens du monde les grands moralistes du XII^e^ siècle qui s'étaient exprimés en latin : Guillaume de Conches[2], saint Bernard[3], Maurice de Sulli[4] ; et l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille[5]. Mais on a traduit trop de livres qui n'en valaient guère la peine ou dont l'équivalent existait, comme le *De XII. fructibus tribulacionis* de Pierre de Blois[6], le *De contemptu mundi*[7] du diacre Lothier (Innocent III). On traduisit aussi des mystiques sans âge : Aelred *De spiritualibus amicitiis*[8], Hugues de Saint-Victor *De arrha animæ*[9], les Méditations de saint Bonaventure[10], etc.

*
* *

Restent les écrits originaux, en français du XIII^e^ et du

1. Plus loin, p. 269 et s.

2. « Moralités des Philosophes. » Très nombreux exemplaires, commençant par « Talent m'est pris... ». Voir *Romania*, 1910, p. 555.

3. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1912, p. 60.

4. Sur les recueils de sermons de Maurice de Sulli en français, P. Meyer dans la *Romania*, t. V, XXIII et XXVIII.

5. Traduction en vers par un Anonyme (*Les Incipit*, p. 26) ; paraphrasé par Ellebaut (*Ib.*, p. 116).

6. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1884, p. 74 ; 1894, p. 65 ; 1912, p. 51.

7. « La Vilté de la condicion humaine ». Cf. *Romania*, 1887, p. 68.

8. Traduction, par Jean de Meun, perdue. Cf. ici, p. 276, note 3.

9. Traduction de maître Pierre de Hangest (L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*. I, p. 224). Cf. *Bulletin*, 1892, p. 95, et 1912, p. 53.

10. Bibl. de l'Arsenal, ms. 2059, fol. 235.

Digitized by Google

XIV^e^ siècles, qui concernent ou effleurent la théologie, la philosophie ou la piété, à la mode du temps. Il faut distinguer ici ce qui est dû à des littérateurs de profession ou d'occasion, et les œuvres entièrement exemptes de prétentions ou d'intentions littéraires.

Nombre de poésies édifiantes de cet âge — même parmi celles qui ont un caractère didactique et dont il a été, par conséquent, question plus haut — sont dues à des laïcs : elles ont été composées pour être récitées ou chantées par des ménestrels qui trouvaient avantage à les faire figurer dans leur répertoire. Pierre de Beauvais rimaillait indifféremment, sous Philippe Auguste, de la *Mappemonde* et de l'*Euvre cotidiane*[1], c'est-à-dire de l'Art de prier. Cent ans plus tard, Jean de Condé, à la cour de Hainaut, rimait parallèlement des contes libres et *De le Paske*[2]. De sorte qu'il se produisait parfois d'étranges contaminations du sacré et du profane[3]. — D'autre part, il y avait, jusque dans les cloîtres, des clercs qui, visant aussi le public de langue vulgaire, faisaient ce que l'on peut appeler de la littérature à son usage.

Ces écrivains ont beaucoup écrit :

Motets, lais religieux, « chansons pieuses composées suivant les règles des genres profanes de la poésie lyrique courtoise ». Cette lyrique, en grande partie artificielle, banale et médiocre, plaît pourtant, çà et là, par une grâce ingénue et grêle qui justifie les soins que, de nos jours, on en a pris et on en prend encore[4]. Mais il va de soi qu'elle n'est pas à considérer pour notre objet.

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, 1890, p. 9.
2. *Histoire littéraire*, XXXV, p. 451.
3. A. Långfors, *Notice du ms. fr. 12483 de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1916), p. 39.
4. *Recueil de chansons pieuses du XIII^e^ siècle*, publ. par E. Järnström

Digitized by Google

Dits. La plupart sont nuls; mais lorsque des hommes bien doués se sont mêlés de traiter les lieux-communs de la Bible et de l'Évangile avec un sentiment sincère, ils l'ont fait parfois avec bonheur. On composerait une agréable anthologie en groupant les « Trois Ennemis de l'homme » [*Mundus, Caro, Diabolus*] par Simon[1]; telle des compositions (assez nombreuses) sur la célèbre allégorie des Quatre Sœurs [Vérité, Miséricorde, Justice et Paix, d'après Ps. LXXXIV, 11][2]; le Dit des « Trois morts et des trois vifs », qui est une des innombrables méditations du moyen âge sur la Mort, la plus belle avec les *Vers* d'Hélinant[3]; le charmant Dit de *Chantepleure*[4]; et ces deux nobles prières ou élévations mystiques, l'une accablée, l'autre ardente: celle du pénitent Thibaut d'Amiens[5] et celle d'une béguine anonyme en proie au *raptus* de la possession divine[6].

Débats, disputes dialoguées. Cette forme d'exposition, jadis si goûtée, a servi maintes fois de cadre, depuis la *Visio Philiberti*, pour parler des conflits et des griefs réciproques de l'Ame et du Corps. Le plus ancien de ces écrits, des premières années du XII[e] siècle, est aussi le plus remarquable: « Un samedi par nuit...[7] ».

et A. Långfors (Helsinki, I, 1910; II, 1927). Voir aussi, du second de ces éditeurs, qui a tant fait pour la connaissance de la littérature pieuse, en vers, de l'ancienne France, les *Mélanges de poésie lyrique française* en cours de publication dans la *Romania*, et notamment sa récente monographie sur l'œuvre de Gautier de Coinci (t. LIII, 1927, p. 474).

1. *Romania*, 1887, p. 1-24.

2. « Misericordia et veritas obviaverunt sibi; justicia et pax osculatæ sunt. » Cf. H. Traver, *The four danghters of God* (Brynn Mawr, 1907) et *Romania*, 1908, p. 485.

3. *Romania*, XXV, p. 416.

4. *Les Incipit...*, p. 81.

5. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1902, p. 73.

6. Publiée dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1889, p. 56, d'après un ms. de Berlin.

7. *Les Incipit*, p. 433.

Digitized by Google

Songes, visions ; autres artifices jadis en vogue. C'est en songe que des rimeurs ont eu la révélation de l'Enfer, d'autres du Purgatoire ou du Paradis, d'autres de la « Voie », peuplée d'allégories réalisées, qui, sur et de la terre, mène en ces lieux ; d'autres, des choses qu'on voit aux séjours des Bienheureux et des Damnés. Bien des rimeurs ont, comme on sait, traité chez nous ces sujets sans génie[1]. Après Rutebeuf, Baudouin de Condé, Jean de Le Motte et des anonymes, Guillaume de Deguilleville les a repris avec ampleur et, en somme, plus d'esprit qu'on ne lui en attribue d'ordinaire. On dit que ses *Pèlerinages* ont inspiré le *Pilgrim's Progress* de John Bunyan.

Mais un Dante nous a manqué.

Les auteurs sans intentions littéraires ont écrit, d'ordinaire, en prose. En ayant lu beaucoup, — en préparant l'inventaire par *incipit* de la littérature d'édification en prose française du moyen âge que j'aurais insérée en appendice du présent ouvrage si cela avait été possible, — je n'en ai découvert presque aucun qui ait eu du tempérament. Qu'on parcoure, si l'on veut, « l'Aignelet »[2], le « Livre » contemplatif « du Palmier » (sur le texte *Ascendam in Palmam* du Cantique des Cantiques, VII, 8)[3], et tant de Méditations sur la Passion[4], du XIII^e^ et du XIV^e^ siècles ; outre que ces textes n'apprendront naturellement rien à personne, la médiocrité du fond n'en est compensée nulle part par une certaine magnificence de langage. A la génération qui suivit immédiatement celle

1. *Ib.*, p. 104, 219, 305, 327, 336. Cf. *Histoire littéraire*, t. XXXVI, p. 79, 86, 624.

2. « De l'Aignelet qui pour nous fu rosti » (Bibl. nat., fr. 1802 ; cf. L. Delisle, *Etudes sur la librairie de Charles V*, n^os^ 375 et 376).

3. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1885, p. 70 ; 1886, p. 43.

4. *Romania*, 1886, p. 174 ; 1899, p. 261 ; *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 2^e^ p., p. 197.

Digitized by Google

dont l'état d'esprit nous intéresse, des nappes d'un mysticisme douceâtre et inconsistant se sont épanchées en flots encore plus pressés dans les Horloges de Sapience, les Trésors et les « Abbayes de l'âme dévote », les « Nuages de l'Inconnaissance », etc.

Mais une *Imitation* a fait défaut.

Les « Enseignemens » de Louis IX à ses enfants ont une place tout à fait à part dans l'histoire littéraire du moyen âge français. Car alors que les clercs, rédacteurs de « Miroirs » et de « Sommes », s'attachaient laborieusement à définir et à classifier, et alors que les lettrés s'évertuaient à renouveler de leur mieux les lieux-communs classiques, le bon roi n'a fait qu'ouvrir son cœur, sans étude, pour confesser son idéal en toute simplicité. Ces « Enseignemens » sont des textes d'une spontanéité, d'une sincérité, d'une pureté incomparables, uniques pour la connaissance d'une des âmes les plus hautes de l'âge que nous avons entrepris de faire connaître[1].

*
* *

Ainsi, la société laïque était, spirituellement et intellectuellement, à peu près stagnante.

Pas d'inquiétudes quant à la foi. S'il y avait des sceptiques — et il y en avait, des contemporains l'ont indiqué çà et là d'un trait rapide — ils l'étaient sans raisonner, pour des motifs grossiers; en tout cas, ils n'ont pas laissé d'écrits.

Pas d'inquiétudes ; pas de raffinements non plus : la foi du charbonnier.

1. Comparer l' « Ordonnance de madame la comtesse d'Alançon et de Blois [Jeanne de Châtillon, bru de saint Louis] que elle fist a son trespassement » en janvier 1292 (Bibl. nat., nouv. acq fr. 10237, fol. 147). Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1927, p. 47.

Digitized by Google

Les laïcs n'ignoraient pourtant pas que, près d'eux, dans les Universités, et singulièrement dans celle de Paris, des clercs s'adonnaient avec ardeur à de hautes spéculations. Ils entretenaient sans doute un vague respect pour ces milieux fermés, mais ils n'avaient certainement aucune notion précise de ce qui s'y passait. Le trouvère Rutebeuf, qui a consacré une grande partie de son œuvre aux choses de l'Université de Paris, ne l'a vue que du dehors ; il ne s'est jamais intéressé qu'aux rivalités corporatives, et, pour ainsi dire, politiques, qui la troublèrent en son temps. Louis IX avait entendu parler de ces espèces de disputes, récemment inaugurées et à la mode, qui avaient lieu solennellement deux fois par an sous le nom de « disputes quodlibétiques », où des maîtres qualifiés se tenaient à la disposition du public scolaire pour discuter des questions à l'ordre du jour[1] ; il disait en souriant, au témoignage de Joinville, quand les Prêcheurs et les Cordeliers de son entourage lui proposaient de lui lire quelque bon livre : « Vous ne me lirés point, car il n'est si bon livre, après mangier, comme quolibet, c'est-à-dire que chascun die ce qu'il veut »[2]. — L'activité des penseurs du moyen âge s'est toute entière développée entre adeptes, en vase clos, sans communication avec le monde extérieur, c'est-à-dire avec la vie. Jean de Meun lui-même, esprit libre, hardi et informé, n'a laissé filtrer jusqu'au grand public aucune des nouveautés philosophiques qui passionnèrent ses contemporains : en philosophie, dont il était curieux, il s'en est tenu à Platon (par l'intermédiaire de Chalcidius), et tout ce qu'il dit d'Aristote est emprunté à Boèce.

La Scolastique à son apogée se défendait alors contre la curiosité éventuelle des profanes par la triple carapace, impé-

1. P. Glorieux, *La littérature quodlibétique* (Kain, 1925).
2. « Mémoires » de Joinville, éd. de Wailly, § 668.

Digitized by Google

nétrable, d'une langue, d'une culture et d'une méthode à part. Défenses si efficaces que, ce grand mouvement épuisé, elles en ont interdit la pleine intelligence aux modernes presque jusqu'à nos jours. Et il y a encore des gens qui en parlent, pour le dénigrer ou l'exalter, sans le comprendre vraiment.

Il ne faut pas croire, d'ailleurs, que les gens d'Église aient été unanimes, au temps de son zénith, à en approuver les démarches. Beaucoup de clercs, ayant traversé les écoles universitaires, s'en retiraient avec la conviction que les gymnastiques intellectuelles auxquelles on s'y livrait étaient au moins inutiles au salut. Ils conseillaient à leurs confrères de s'en méfier, de s'en abstenir : « Mes très chers, écrivait en latin un prédicateur de la fin du XIII^e^ siècle, on pose maintenant une foule de questions *de quolibet* ; on en dispute. Il ne me paraît pas douteux que beaucoup sont superflues et n'importent guère à l'édification de la foi et des mœurs ; elles les ruineraient plutôt... Ces questions-là, mieux vaut, à mon avis, les mépriser que les résoudre[1]. » Cent autres, séculiers ou réguliers, en ont dit, à la même époque, autant ou davantage. — A plus forte raison, l'idée d'initier, si peu que ce fût, les gens du siècle à ces jeux de l'esprit, devait paraître non seulement paradoxale, mais dangereuse.

C'est cependant ce que n'a pas craint de faire, presque seul[2], avec une audace extraordinaire, un contemporain de

1 « Hujusmodi questiones melius est contemnere quam solvere » (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, III, p. 111).

2. Cette idée, il semble cependant que quelques pédants l'aient conçue. Pierre de Paris dédia à Amauri de Lusignan un Traité de philosophie en langue vulgaire où, comme il dit dans un autre ouvrage, il avait « déterminé » des propositions à la manière scolastique, en faisant précéder ces « déterminations « de « toutes les contrariétés [objections] qui peuent estre alegués » (ci-dessous, p. 278 ; cf. p. 70).

Qu'est-ce que le « Traité de la Trinité », en français, qui, confisqué

Digitized by Google

Philippe le Bel, en posant devant le public laïc, de langue vulgaire, le problème essentiel de la Scolastique; celui du rationalisme ou de l'accord de la Foi et de la Raison.

Est-il possible d'établir, par des raisons nécessaires, auxquelles aucun esprit normal ne saurait refuser son adhésion, sans s'appuyer sur la Révélation ni sur aucune autre autorité traditionnelle, la vérité de la Foi, de tous les dogmes de la Foi : Création dans le temps, Trinité, Incarnation, Rédemption, etc. ? Vieille question. Les Pères et les anciens Docteurs se l'étaient déjà posée. Saint Anselme, entre autres, l'avait tranchée par l'affirmative, et il avait mérité par là d'être rangé au nombre des « rationalistes ». Car un rationaliste est proprement celui qui croit à la puissance souveraine de la Raison.

La thèse inverse consiste à distinguer le domaine de la Foi, qui est celui de la Théologie et de la Grâce, et le domaine de la Raison ou de la Philosophie, en concédant l'impossibilité de prouver, par la raison naturelle, quelques-uns des dogmes qu'impose la Révélation, sinon tous.

Cela posé, on peut essayer de montrer que la Foi est rationnelle, en ce sens que la Raison, non seulement ne la contredit point, mais, au contraire, la corrobore. Ou bien s'en tenir à la distinction des deux domaines et proclamer leur indépendance, sous le couvert d'une déclaration préalable, jadis conseillée par la prudence, de loyalisme absolu envers la Foi, quelles que soient les conclusions ultérieures de la Raison.

Or la réflexion indique, et l'expérience a montré, que l'une et l'autre de ces attitudes sont presque également périlleuses. — Le Rationalisme pur est périlleux, parce que si ses

en 1307 sur les Templiers, était conservé en 1323 dans la « Cambra reyal » des rois d'Aragon (*Romania*, 1927, p. 420) ?

Digitized by Google

entreprises de démonstration échouent visiblement, la Foi reste sans support. La conciliation de la Foi avec la Raison est, du reste, une opération délicate ; plusieurs y ont échoué, qui s'y sont perdus. Elle a été très habilement conduite par Thomas d'Aquin, mais à la condition d'identifier la raison humaine avec le réalisme ontologique d'Aristote, et grâce à d'autres artifices qui furent aperçus et dénoncés tout de suite par la critique fort déliée de ses contemporains. Même réussie, comme l'est l'essai de synthèse thomiste, elle reste de nature à susciter des contestations sans fin. — Quant à l'entière liberté de philosopher, sous réserve d'une révérence initiale qui, à la longue et suivant les circonstances, peut aisément dégénérer en pirouette, c'est la liberté, avec ses conséquences : c'est, au sentiment de beaucoup, l'anarchie.

Il apparaît dès lors que la sagesse aurait été, pour avoir la paix, de ne pas poser la question ; c'est l'opinion des mystiques qui se méfient des raisonneurs et qui les craignent. Mais il n'était pas possible qu'elle ne fût pas posée dans cet asile de l'intellectualisme qu'a toujours été, par définition, le monde des clercs d'Université. La Scolastique est sortie de là. *Et mundum tradidit disputationi eorum* (Eccl., III, 11).

Mais, derechef et plus que jamais, pourquoi convier à ces réflexions, à ces explications, à ces controverses, à ces dangers, le troupeau des ouailles dociles, qui n'en demandait pas tant? — Il a fallu, pour s'y risquer, l'intempérance de Ramón Lull, de Majorque, le plus bizarre météore qui ait décrit sa courbe à l'horizon littéraire de Paris à la fin du XIII^e^ siècle.

C'était un rationaliste radical, qui croyait avoir inventé une machine à démontrer[1]. Il courait le monde, infatigable-

1. Voir plus loin, p. 327 et suiv. — Ramón n'était guère au courant des travaux de ses contemporains, et les méprisait sans les connaître. Il dit, dans son *Enseignement puéril* (Bibl. nat., fr. 22933, fol. 17) : « Se tu disputes a nul home por doner cognoissance de Dieu et por descle-

Digitized by Google

ment, pour l'exhiber dans l'espoir d'en déterminer l'adoption par les puissants de la terre. Cette machine permettait notamment, à l'en croire, de prouver, par des raisons nécessaires et irréfragables, les mystères du dogme chrétien, de manière à procurer sans effort la conversion de tous les Infidèles, et des Sarrasins en particulier. Partout où il allait, il la soumettait aux autorités ecclésiastiques et laïques ; il y joignait, comme prospectus pour ainsi dire, des opuscules en langue vulgaire à l'usage de celles-ci, en latin à l'usage de celles-là. — C'est pour les besoins de cette propagande qu'il fit traduire en français quelques-uns de ses écrits : les seuls livres de philosophie moderne que les contemporains laïcs des derniers Capétiens directs aient pu lire, et qui aient été conservés. Le principal est la controverse *Du Gentil et des Trois sages,* qui est analysée plus loin.

Cette hardiesse fut, du reste, sans conséquence. Le système démonstratif de Ramón lui avait valu quelques admirateurs fidèles parmi les suppôts de l'Université, dégoûtés des controverses entre les grands maîtres (dont on s'imagine trop aujourd'hui qu'elles excitèrent, en leur temps, un enthousiasme unanime). En langue d'oïl, il fut peu lu, et, sans doute, moins compris encore. On parla peut-être, une saison, à Paris, jusque « dans les chambres des dames » de cette curiosité exotique[1], et on n'y pensa plus. Ainsi, s'il ne réussit pas à imposer, comme il l'avait espéré, le rationalisme qu'il avait poussé jusqu'à la démence, il ne le déconsidéra pas non plus. Il n'eut ni imitateurs, ni contradicteurs, ni rivaux ; et l'ordre accoutumé ne fut pas troublé. C'est exclu-

rier la sainte foy catholique, molt plus fortement te doiz fier en cele science que le Saint Esperit donne que en la science que les maistres monstrent aus escoliers des escoles. Cele science que il aprennent, ce ne puet enluminer le corage des pecheeurs ne des erranz. »

1. P. 337.

Digitized by Google

sivement dans le milieu spécial des clercs de langue latine que la pensée discursive continua d'évoluer. — On était alors, justement, dans ce pays-là, en pleine crise décisive : au moment où l'École, héritière et continuatrice de plusieurs générations de dialecticiens qui s'étaient appliqués, sous le magistère d'Aristote, à résoudre de pseudo-problèmes, inexistants et insolubles, tant en Métaphysique qu'en Physique, commençait à décliner par l'évidence de son néant dans un tumulte de logomachies monstrueuses ; et au moment où les premiers indices d'un nouveau départ (du départ, si longtemps différé, dans la voie droite et illimitée où l'humanité marche depuis la Renaissance) apparaissaient çà et là...

Mais cela est une autre histoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA VIE SPIRITUELLE

ENSEIGNEMENTS, MÉDITATIONS ET CONTROVERSES

LE « CREDO » DE JOINVILLE

Le sire de Joinville avait vingt-six ans lorsque, après la campagne d'Égypte, et pendant son séjour à Acre dans l'hiver de 1250-1251, il entreprit de « faire faire » un petit livre où les « images » tiendraient autant de place que le texte. Ce livre, commentaire du *Credo*, aurait pour objet de démontrer les articles de la croyance chrétienne par les prophéties et les symboles de l'Ancien Testament. Dans la pensée de l'auteur il devait être surtout utile pour détourner les moribonds, à qui il serait lu et montré, des doutes que le diable inspire souvent au lit de mort sur les vérités de la foi. L'Ennemi (le Diable) est bien subtil : quand il ne peut plus faire pécher en action l'homme dont le corps est trop affaibli, il l'attaque d'autre manière, et l'induit en tentations de scepticisme pour le faire mourir « en mauvaise volontei ». En tel cas, le petit livre dont il s'agit rendra des services : « Et lors sera touz propres li romans as ymaiges* des poinz de nostre foi jusques enz en la mort, pour ce que li Anemis n'en apere par aucune malvaise avision ». Il empêchera, par la concurrence qu'il leur fera, les mauvaises pensées de s'insinuer dans le cœur ou l'esprit des malades.

Jean de Joinville a toujours eu du goût pour la théologie, et, chose rare chez un laïc de sa condition, des appétits pédagogiques en cette matière. C'était un trait de son caractère. Mais il n'est pas douteux que cette propension naturelle ait été encou-

* illustré.

Digitized by Google

ragée et développée en lui par les conversations familières qu'il eut l'honneur d'avoir avec son maître, le roi Louis IX, pendant la désastreuse croisade dont le premier acte finit à Mansourah. Sur le navire qui, leur rançon payée, transporta d'Égypte en Palestine le roi et les débris de sa cour, Louis IX et le sénéchal de Champagne apprirent à se connaître, et se plurent, étant faits pour se plaire. — L'idée première du *Credo* naquit certainement au cours de ces entretiens.

Louis IX avait aussi, en effet, la vocation de la propagande théologique. « Li sainz rois », dit Joinville dans son « Histoire de saint Louis », qu'on peut appeler plutôt ses « Mémoires », « se esforça de tout son pooir, par ses paroles, de moy faire croire fermement en la loi crestienne que Diex nous a donnée[1]. » A Acre, où les réchappés de Mansourah connurent, dans l'hiver de 1250-1251, les loisirs forcés de la vie de garnison, le sénéchal résolut d'imiter son maître en contribuant à « faire croire », lui aussi, ceux qui avaient besoin d'être convaincus, et notamment les blessés et les malades, dont il avait eu nécessairement force cas sous les yeux. Le livret sur le *Credo* est sorti de là. On verra, en le lisant, que les exhortations du bon roi, fidèlement enregistrées dans la mémoire de son jeune ami, en ont été, non seulement le principe et l'origine, mais, en grande partie, la source directe.

Il n'est pas jusqu'à la conception du livret comme un album d'images ou de peintures munies de légendes qui ne dérive des idées bien connues du roi, lequel, en 1249, donnant audience en Chypre à des envoyés, vrais ou prétendus, du khan des Tatars, leur avait remis pour ce prince un tente d'écarlate fine en forme de chapelle, où, « pour veoir se il le pourroit atraire a nostre creance », il avait fait « entaillier par ymaiges l'Anonciacion Nostre Dame et touz les autres poins de la foy »[2]. « Et ces choses lour envoia il par .II. freres preescheours qui savoient le sarrazinois. » — Les livres d'images, destinés à l'instruction religieuse, aux exercices de piété et à l'édification des laïcs,

1 Édition des « Mémoires » dans *Jean, sire de Joinville*, par Natalis de Wailly (Paris, 1874), § 43.

2. *Ibidem*, § 134. Cf. § 471 : « .... l'Anonciacion de l'angre, la Nativitei, le bauptesme dont Diex fu baptiziez, et toute la Passion, et l'Ascension, et l'avenement dou Saint Esperit. »

Digitized by Google

dont l'illustration formait une partie essentielle, étaient d'ailleurs à la mode en ce temps-là. L. Delisle a consacré, au t. XXXI de l'*Histoire littéraire*, un article à ces livres, qui, au XIII^e^ siècle, étaient surtout, non des Bibles complètes, mais « des abrégés ou des arrangements dont les peintures servaient à graver dans la mémoire les principaux faits de l'histoire sainte, les points essentiels du dogme, les règles de la morale chrétienne et les exemples des saints personnages de l'ancienne et de la nouvelle Loi [1] ».

Joinville « fit » donc « faire » son *Credo*, c'est-à-dire qu'il le dicta et le fit mettre au net. Il ne se contenta certainement pas de le commander à un clerc de son entourage ; car on y reconnaît, à chaque paragraphe, son style inimitable, simple et sincère, d'une charmante vivacité. Dans le *Credo* comme dans les « Mémoires », on entend, pour ainsi dire, parler cet homme délicieux.

Il est probable, du reste, qu'il avait été amené par son sujet, tel qu'il l'avait compris au cours de ses conversations avec Louis IX, à consulter quelque chapelain. — Sur quoi reposait, d'après le roi et son disciple, la démonstration de la foi ? Non sur des raisonnements, mais sur des témoignages [2]. Il faut croire par « oïr dire », parce que les événements du Nouveau Testament sont préfigurés dans l'Ancien et y sont expressément prédits par les prophètes. Mais comment un jeune chevalier, quelque agrément qu'il pût trouver dans la lecture des textes sacrés, aurait-il été en mesure de rassembler dans la Bible les témoignages topiques, et de citer, par surcroît, des commentaires de ces textes et d'autres écrits théologiques, sans parler de saint Augustin, de Sénèque et du *Physiologus* ? Quelqu'un, placé près de lui, lui fournit sans doute ses « autorités » ; mais c'est lui qui les mit en œuvre. C'est lui aussi qui fournit à l'imagier à ses gages l'indication préalable des scènes à traiter et qui en surveilla l'exécution [3].

1. *Histoire littéraire*, XXXI, p. 215.

2. « Mémoires » (éd. de Wailly), § 45.

3. N. de Wailly écrit (p. 492) que, en agissant ainsi, Joinville donnait « satisfaction à son goût pour tout qui parle aux yeux... Témoin d'un miracle opéré sur mer par Notre-Dame de Vauvert, il ne se

Digitized by Google

La première édition de l'opuscule, celle qui fut préparée à Acre, n'a pas été conservée. Le *Credo* de Joinville n'est connu de la postérité que par un seul manuscrit (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4509)[1], qui paraît être des premières années du XIV^e^ siècle. Or le texte qu'offre ce ms. contient des additions avouées et considérables au texte primitif (dans l'analyse qui suit, nous les avons distinguées par des astérisques placés au commencement des paragraphes ajoutés). — L'auteur a donc remanié son ouvrage ; mais quand ? « Or a ja », dit-il, « mil CC IIII^xx^ et sept ans que [les Juifs] sont en chetivoisons en diverses regions[2] ». A prendre cette indication au pied de la lettre, la diaspora ou dispersion des Juifs étant ordinairement fixée à 70 après J. C. (destruction de Jérusalem par Titus), l'édition du *Credo* représentée par le ms. unique serait donc de (1287 v. st. + 70) 1357 v. st. Mais, en 1357, Joinville était mort depuis longtemps et notre ms. même est fort antérieur à cette date. Il est par conséquent vraisemblable, comme N. de Wailly l'a conjecturé, que l'auteur a fait remonter la diaspora, non à la destruction du Temple, mais, la considérant vaguement comme une conséquence de l'avènement de Jésus-Christ sur la terre, à l'ère chrétienne. Vraisemblance qui se change en certitude si l'on observe que, dans les additions, Louis IX n'est pas qualifié de « saint » et que l'auteur fait suivre son nom de la formule « que Dieu absolve ! » ; preuve que la seconde édition du *Credo* est antérieure à 1297, date de la canonisation du roi. Il est certain, en résumé, que l'édition revue est de 1287.

contenta pas d'en faire le récit : il le fit peindre en sa chapelle de Joinville et sur les verrières de Blécourt (§ 651). Il ne s'est pas contenté non plus de raconter dans son livre les quatre grands faits où Louis IX mit son corps en aventure de mort (§ 7-16) ; il a voulu qu'en tête de son propre exemplaire une page entière fût réservée pour autant de miniatures exécutées d'après ses instructions et qu'à chacune de ces miniatures correspondît sur la page en regard une explication rédigée par lui. En outre, tout porte à croire que Joinville avait fait peindre dans son exemplaire six ou sept autres miniatures [du même genre]... »

1. Anc. fr. 7857. Dérobé au Cabinet des manuscrits sous Louis-Philippe, ce célèbre ms. est passé de là dans la Collection Barrois, puis dans celle de lord Ashburnham. Il est rentré à la Bibliothèque nationale en 1888.

2. Édition de Wailly, § 820.

Digitized by Google

SCÈNE DE LA CAPTIVITÉ DES CROISÉS EN ÉGYPTE

Bibliothèque nationale, n. acq. fr. 4509, fol. 7 v°.

Digitized by Google

Digitized by Google

*
* *

Le ms. unique du *Credo* contient vingt-six miniatures, *mais le texte en annonce une dizaine d'autres qui n'y figurent pas* [1]. Cet exemplaire n'est donc qu'une copie imparfaite.

Les vingt-six miniatures du ms. unique représentent : 1° les faits principaux qui sont mentionnés dans le symbole (Création, Annonciation, Nativité, Flagellation, etc.) ; 2° des « prophéties de l'œuvre », ou en action, préfiguration de mystères chrétiens dans l'Ancien Testament (le Buisson ardent, la Baleine de Jonas, Jacob et la tunique de Joseph, le Jugement de Salomon, etc.) ; — 3° des figures de « prophètes de la parole » comme Sophonias, de saint Augustin, du *Thau*, de la parabole des Vierges sages et folles, et de divers sacrements. Soit, vingt-cinq sujets. Le 26e est l'illustration de l'anecdote insérée sous la rubrique *Et au tiers jour resuscita de mort* (éd. de Wailly, § 808 et suivants ; ci-dessous, p. 12). C'est, sans contredit, la plus intéressante [2]. Nous la reproduisons ici (pl. I) [3].

1. Aucune n'est bien regrettable. Elles auraient représenté, dans un exemplaire complet, la Création du monde, Jésus-Christ, Habacuc, le Lion qui ressuscite son lionceau, le ravissement d'Élie, le Paradis, etc.

2. N. de Wailly s'est plu à croire que, dans la miniature de l'anecdote, telle qu'elle est dans le ms. de la Bibliothèque nationale, Joinville a voulu avoir sa place parmi le groupe des croisés ; on aurait là, dès lors, quelque chose comme son portrait. « On l'a reconnu avec raison, dit-il (p. 493), au chaperon qui était sa coiffure habituelle. » — Cette conjecture tombe, car l'exemplaire qui a conservé l'édition de 1287 n'a sans doute pas été exécuté sous la direction de l'auteur. H.-Fr. Delaborde a d'ailleurs affirmé (*Jean de Joinville...* Paris, 1894, p. 111), pour d'autres raisons, qu'elle est arbitraire.

3. Nous reproduisons aussi (pl. II) la même scène d'après un Missel de Saint-Nicaise de Reims (fin du XIIIe siècle), conservé à la Bibliothèque de Leningrad, sous la cote Q. v. I, 78.

Les miniatures de ce ms. ont été exécutées par quelqu'un qui avait sous les yeux un exemplaire du *Credo* de Joinville. Car toutes celles qui sont traitées ou annoncées dans le *Credo* y figurent, dans le même ordre ; toutes y sont accompagnées de légendes en latin, à l'exception d'une seule, celle-ci, dont la légende est en français. — Voir la communication qui doit paraître à ce sujet dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions (2e semestre, 1928).

Digitized by Google

Au nom et en l'honneur du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, un Dieu tout-puissant. Vous pouvez voir ci-après peints et écrits les articles de notre foi par lettres et par images, comme on peut peindre selon l'humanité de Jésus-Christ et selon la nôtre. Car la Divinité, la Trinité et le Saint-Esprit, main d'homme ne les peut peindre ; c'est si grand'chose, comme saint Paul et d'autres saints le témoignent, qu'œil ne le peut voir, ni oreille ouïr, ni langue raconter, à cause des péchés dont nous sommes chargés en cette vie mortelle, lesquels nous privent de voir la clarté souveraine.

Or disons donc que la foi est une vertu qui fait croire fermement ce que l'homme ne voit ni ne sait excepté par ouï-dire, ainsi que nous croyons nos pères et nos mères qui nous disent que nous sommes leurs fils ; de quoi, pourtant, nous n'avons pas d'autre certitude [1]. Donc nous devons croire, plus fermement que nulle autre chose terrestre, les points et les articles qui nous sont témoignés et enseignés de la bouche du Tout-Puissant, par tous les saints du Vieux Testament et du Nouveau.

* A propos de « croire ce que l'on ne voit », le roi Louis (que Dieu absolve !) me dit une haute parole, que le comte de Montfort, celui qui fut père de madame de Nesle, avait dite aux Albigeois. Ceux du pays vinrent l'inviter à voir le corps de Notre-Seigneur qui était venu en chair et en sang.

1. Comparer les « Mémoires » de Joinville, § 45 :

> Il [Louis IX] disoit que foys et creance estoit une chose ou nous deviens bien croire fermement, encore n'en fussiens nous certein mais que par oir dire. Sur ce point il me fist une demande : comment mes peres avoit non ? Et je li diz que il avoit non Symon. Et il me dist comment je le savoie? Et je li diz que je en cuidoie estre certeins et le creoie fermement, pour ce que ma mere le m'avoit tesmoingnié. Lors il me dist : « Donc devez vous croire fermement touz les articles de la foy, lesquiex li apostre tesmoingnent, aussi comme vous oez chanter au dymanche en la *Credo*. »

Digitized by Google

Et il leur dit : « Alez le veoir, qui ne le créez ; car, endroit de moi, le croi je bien desouz le pain et desouz le vin, ausinc come Sainte Esglise le m'enseigne. »

* Ils lui demandèrent : « Mais que perdrez-vous à le venir voir? » Il leur dit que, s'il le voyait face à face, il n'aurait plus de mérite à le croire, tandis que, s'il croyait, sans preuve, ce que Dieu et les saints lui enseignaient, il en aurait au ciel plus grande couronne que de toutes les autres bonnes œuvres qu'il pût faire en cette vie mortelle[1].

* Nous voyons donc que deux choses sont nécessaires au salut : faire de bonnes œuvres et croire fermement. — Quant aux bonnes œuvres, le roi Louis m'apprit que je ne fasse ni ne dise rien que, si tout le monde le savait, je ne l'osasse bien faire et dire[2]. — Quant à la foi, le roi me dit que l'Ennemi s'efforce tant qu'il peut de nous ôter la ferme croyance, et il m'enseigna que lorsque l'Ennemi m'enverrait quelque tentation au sujet du sacrement de l'autel ou de quelque autre point de la foi, je dise : « Enemis, ne te vaut ; que ja, a l'aide de Dieu, de la foi crestienne tu ne me oste-

1. Cf. *ibidem*, § 50 :

> Li sainz rois me conta que plusours gens des Aubigois vindrent au conte de Monfort qui lors gardoit la terre des Aubijois pour le roy, et li distrent que il venist veoir le cors Nostre Signour, qui estoit devenuz en sanc et en char entre les mains au prestre. Et il lour dist : « Alez le veoir, vous qui ne le creez, car je le croi fermement, aussi comme Sainte Eglise nous raconte le sacrement de l'autel. Et savez vous que je y gaignerai », fist li cuens, « de ce que je le croy?.. Je en averai une couronne es ciex plus que les angres qui le voient face a face ; par quoi il convient que il le croient. »

2. Cf. *ibidem*, § 24 :

> Il me demanda se je vouloie estre honorez en ce siecle et avoir paradis a la mort, et je li diz : oyl. Et il me dist : « Donques vous gardez que vous ne faites ne ne dites a votre escient nule riens que, se touz li mondes le savoit, que vous ne peussiez congnoistre[a]. »

[a] reconnaître, faire l'aveu de.

Digitized by Google

ras, nès* se tu me feisses touz les membres tranchier[1]. » Le roi me dit que c'était là la ferme croyance que Dieu a honorée de son nom (car de Christ vient « crestien »), qu'il a fait prophétiser et témoigner aux croyants et aux infidèles (ce qui ne fut le cas d'aucune autre Loi), comme il [est] dit dans un livre :

A sainz, a sages, a rois
Fist Dieus son tesmoing porter ;
A genz de diverses lois.
Que nus n'en peüst douter [2]

Vous qui regardez ce livre-ci, vous trouverez le *Credo* en lettres vermeilles[3] et les prophéties par œuvres et par paroles en lettres noires[4].

* Frère Henri le Tyois (l'Allemand)[5], un très grand

* même.

1. Cf. *ibidem*, § 43, 44 :

> Li sainz rois... disoit que nous deviens croire si fermement les articles de la foy que pour mort ne pour meschief qui avenist au cors, que nous n'aiens nule volentei d'aler encontre par parole ne par fait. Et disoit que li Enemis est si soutilz que, quant les gens se meurent, il se travaille tant comme il puet que il les puisse faire mourir en aucune doutance des poins de la foi ; car il voit que, les bonnes euvres que li hom a faites, ne li puet il tolir, et voit aussi que il l'a perdu se il meurt en vraie foy. Et pour ce se doit on garder et en tel maniere deffendre de cest agait que on die a l'Enemi, quant il envoie temptacion : « Va t'en... ; tu ne me tempteras ja a ce que je ne croie fermement tous les articles de la foy ; mais se tu me faisoies touz les membres tranchier, si vueil je vivre et morir en cest point. »

Cf. plus loin, p. 22, la conclusion de l'opuscule.

2. Ces lignes sont dérimées dans le manuscrit ; mais N. de Wailly et G. Paris (*Histoire littéraire*, XXXII, p. 369) ont bien reconnu que ce sont des vers, sans doute d'une chanson pieuse, faciles à rétablir. Mais de qui sont ces vers ?

3. Ici, en italiques.

4. Ici, en romain.

5. Frère Henri de Marbourg, mort en 1254.

Digitized by Google

clerc, disait que nul ne peut être sauvé sans savoir son *Credo*. Et moi, pour inciter les gens à croire ce dont ils ne pouvaient se passer, je fis faire d'abord cet ouvrage à Acre, après que les frères du roi en furent partis et avant que le roi allât fortifier la cité de Césarée en Palestine.

Je croi en Dieu, le pere tout puissant, le creator dou ciel et de la terre.

La création du monde est peinte ci-après ; elle montre la puissance de Dieu, seul capable de créer, c'est-à-dire de tirer du néant, la plus petite des créatures. Cette puissance, on la voit aussi par les anges qui sont peints ci-après, d'abord beaux et glorieux, puis laids et hideux, qui trébuchèrent du ciel en enfer.

Pas de prophéties sur cette première page, parce qu'elle a trait au commencement du monde.

Et en Jhesu Crist, son Fil, Nostre Seignor,

Ici commencent les prophéties « par œuvres » ou en actions (par opposition aux prophéties « par paroles », parlées, ou plutôt écrites).

Trois anges vinrent loger chez Abraham, et Abraham reconnut parmi eux le Fils de Dieu, celui qui devait le racheter un jour des peines d'enfer, et l'adora.

Moïse le vit et le reconnut aussi dans le buisson ardent (qui cependant ne brûlait pas) ; en quoi est signifiée la virginité de la Vierge Marie, où Jésus-Christ descendit pour nous sauver.

Qui est conceuz dou Saint Esperit.

Prophétie par parole : celle d'Isaïe, que vous voyez peint ci-après. Il prophétisa que la Vierge concevrait.

Nez de la Virge Marie.

Prophétie de Daniel, que vous voyez aussi peint. Il dit aux Juifs que, quand le Saint des Saints viendrait, leur onction ferait défaut. Et c'est vrai que, quand Dieu vint sur la

Digitized by Google

terre, il n'y avait ni roi ni évêque oint, et pas d'autre roi que l'Empereur de Rome, qui était païen, et qui n'était pas de la Loi des Juifs[1]. « Nul evesque il n'avoient enoint, ainçois achetoient les eveschiés cil qui les voloient avoir, par années. »

Qui souffri desouz Ponce Pilate.

« Et que soffri il, biax sire? » Vendu, battu, flagellé; on lui fit porter sa croix, et bien d'autres vilenies, qu'il souffrit débonnairement pour l'amour de nous.

La prophétie de ce fait fut de Joseph, fils de Jacob, que son frère Judas vendit aussi pour trente pièces d'argent. — Joseph préfigure Jésus-Christ de plusieurs manières. Sa cotte, que son père lui avait fait faire d'une seule pièce, « ainsi comme on fait les gans de laine », c'est la chair de Jésus-Christ, qui fut de la Vierge seulement; la nôtre est d'homme et de femme, c'est-à-dire de deux pièces. Cette cotte, les frères de Joseph, quand ils l'eurent vendu, la découpèrent et l'ensanglantèrent, comme la chair de Jésus fut lacérée au poteau par les Juifs, qui devaient être ses frères. — L'image de Joseph, que vous voyez là-devant, c'est la prophétie par œuvre. La prophétie par la parole, c'est ce que dit le roi David : « Li felon forgeront seur mon dos et me demousterront lor felonie. »

Et fu crucefiez et mors.

La prophétie par œuvre de la Croix, c'est Ysaac sacrifié

1. « Joinville, comme beaucoup de ses émules en théologie dogmatique, cite une prophétie de Daniel sur la cessation de l'onction parmi les Juifs lors de la venue du Sauveur, prophétie qui s'appuie sur l'ancienne traduction latine de la Bible, et qui a disparu de la Vulgate. La persistance de cette citation, ainsi que celle de quelques autres variantes abandonnées dans la Vulgate, tient à ce qu'elles étaient alléguées dans le fameux sermon contre les Juifs, attribué à saint Augustin... C'est à un contre-sens de cette traduction, également recueilli dans ce sermon, qu'est due la présence du bœuf et de l'âne dans la crèche où naît Jésus Christ, présence que nous atteste la peinture de la Nativité dans le *Credo* de Joinville » (G. P., dans l'*Histoire littéraire*, XXXII, p. 366).

Digitized by Google

par son père (voir la peinture). La mise en croix était une mort honteuse ; on l'infligeait alors aux larrons comme on les met, maintenant, aux fourches. — Prophétie par la parole. Jérémie dit : « O vous qui passez par la voie, regardez se il est dolours qui se preingne a la moie ?* »

La prophétie par œuvre fut signifiée en Égypte par le sang de l'agneau, de quoi l'on marqua les portes des maisons et les fronts des gens, en forme d'une lettre que les Juifs appellent *thau*, laquelle est en forme de croix. Et les Juifs faisaient cela parce que les anges de Notre-Seigneur tuaient les aînés des maisons de ceux qui n'étaient pas marqués de ce signe. Cela veut dire que tous ceux qui ne seront pas marqués du signe et du sang de Jésus-Christ seront damnés. — Prophétie par la parole : David dit au psautier que le fils de Dieu sera semblable au pélican, qui se perce le côté et se tue pour raviver ses poussins[1].

Quand la reine de Saba vint voir Salomon, elle reconnut le bois qui serait un jour celui de la croix, quoiqu'elle ne crût pas au Dieu d'Israël. Caïphe, qui était « sovereinz evesques » quand Dieu fut crucifié, prophétisa malgré lui qu'il fallait qu'un homme mourût « por le pueple sauver ». Habacuc (voir la peinture) prophétisa mille ans d'avance en s'écriant : « Sire, je oï ta voiz, et me apoantai**, et m'en esbahi ! » Les créatures sans raison s'épouvantèrent elles-mêmes de la mort du Christ sur la croix ; le voile du Temple se déchira et la terre s'ouvrit. Il y avait alors à Jérusalem un riche homme qui avait cent chevaliers à ses ordres ; on l'appelait Centurion. Il prophétisa quand il vit ces merveilles, en disant : « Vraiment, ciz estoit vrais Fiz Dieu. »

* Qui se compare à la mienne. Trace de rime. — ** je m'épouvantai.

1. Allusion à un conte du *Physiologus*.

Digitized by Google

Et fu ensevelis.

Prophétie par œuvre : Jonas, que vous voyez ici, resta au ventre de la baleine autant de temps que Jésus dans le Sépulcre... Et quand les Juifs requirent Dieu de leur donner un « signe », il leur dit qu'il ne leur en donnerait pas d'autre que celui de Jonas[1] : prophétie de parole.

La parole sur l'enfer brisé[2], Dieu la dit à Job bien longtemps avant l'Incarnation. Dieu dit : « Job, sauras tu penre le dyable a l'aing*, *si comme je ferai ?* » Vous savez que, quand le pêcheur veut prendre le poisson au hameçon, il couvre le fer d'un appât ; le poisson croit manger l'appât, et le fer le prend. Or, pour prendre le diable, Dieu a couvert sa divinité de notre humanité ; le diable s'y trompa, crut que c'était un homme, lui fit la chasse, mais c'est la Divinité qui le prit.

Il descendi en anfer:

La prophétie des portes d'enfer que Dieu brisa, pour en tirer ses amis, vous la pouvez entendre par l'histoire de Samson qui ouvrit la gueule du lion, pour en tirer des rayons de miel : prophétie par œuvre.

Prophétie par paroles : Osée a dit : « O mors, je serai ta mors, et tu, anfers, je morderai en toi. » Car, ainsi que celui qui mord dans une pomme en emporte une partie et laisse l'autre, Il a emporté d'enfer les bons et laissé les indignes.

Et au tiers jour resuscita de mort.

Le troisième jour Notre-Seigneur ressuscita vraiment pour tenir parole à ses apôtres et à ses disciples, à qui il l'avait promis.

* hameçon.

1. Luc, XI, 29.

2. Ce paragraphe, qui reproduit une tradition d'origine gnostique, assez répandue au moyen âge, paraît assez hors de propos sous la rubrique *et fu ensevelis* ; et le texte en est légèrement altéré.

Digitized by Google

Prophétie par œuvre : le lion ressuscite son lionceau au troisième jour [1].

Il faut prendre exemple en la Résurrection. Le troisième jour après qu'on a péché, il faut se ressusciter par la confession. Trop est fol qui en péché s'endort. Les saints disent que ce n'est pas merveille si l'honnête homme succombe ; mais s'il ne se relève pas de l'ordure où il gît, c'en est une. — Que le péché soit ordure, c'est ce que témoigne ce païen qui dit que, si le péché était aumône, il ne le ferait pas, tant c'est chose vile [2].

Prophétie par paroles : David a dit : « Ma chars reflorira par ta volontei. »

Et, à ce propos, anecdote [3]. — Le dimanche après que nous fumes pris, on avait mis dans un pavillon les riches hommes et les chevaliers portant bannière. Nous entendîmes de grands cris ; on nous dit que c'était de nos gens enfermés dans un grand parc, clos de murs en terre. Ceux qui ne voulaient pas renier, on les tuait ; ceux qui reniaient, on les laissait. Dans cette grande peur de la mort où nous étions, vinrent à nous jusqu'à treize ou quatorze du conseil du soudan, très richement parés de draps d'or et de soie, qui nous

1. Autre conte du *Physiologus*.

2. Quel est ce païen ? Il semble que ce soit Sénèque, dit G. Paris (*Histoire littéraire*, l. c., p. 367).

3. Le rédacteur de l'*Histoire littéraire* (XXXII, p. 365) croit que ce paragraphe figurait déjà dans la première édition du *Credo*, parce que, « si Joinville avait écrit ce récit en France, trente-sept ans après l'événement [en 1287, date de la seconde édition], il aurait certainement ajouté quelques mots pour dire à l'aventure ce qu'était cette *prison* et à quelle époque elle remontait. »

Cet argument est bien fragile. Il est plus naturel de supposer que ce développement et tous ceux qui, comme celui-là, sont à la fois dans les « Mémoires » de Joinville et dans son *Credo*, ont été introduits en même temps dans le *Credo*. — Comparer le récit parallèle des « Mémoires », § 334.

Cependant, en sens contraire, cf. plus haut, p. 5, note 3.

Digitized by Google

firent demander de sa part — par un frère de l'Hôpital qui savait le sarrasinois — si nous voulions être délivrés. Et nous dîmes que « oïl, et ce pooient il bien savoir ». Ils nous demandèrent alors si nous donnerions des châteaux du Temple ou de l'Hôpital pour notre délivrance. Et le bon comte Pierre de Bretagne leur répondit que ce ne pouvait être, parce que les châtelains juraient sur reliques, quand on les y mettait, qu'ils ne les rendraient pas pour délivrance de corps d'homme. Et ils nous demandèrent après si nous ne leur donnerions aucuns des châteaux que les barons du royaume de Jérusalem y tenaient, pour notre délivrance. Et le comte de Bretagne dit que non, car ces châteaux n'étaient pas du fief du roi de France. Ils nous dirent alors que, puisque nous ne voulions faire ni l'un ni l'autre, ils allaient nous amener ceux qui « joueroient a nous des espées ». Et le comte de Bretagne leur dit que c'était facile d'occire celui qu'on tient prisonnier. Ils partirent là-dessus, et quantité de jeunes Sarrasins entrèrent dans le clos où nous étions enfermés, les épées nues ; et je crus vraiment qu'ils venaient pour nous tuer. Mais non : c'est par eux que Dieu nous réconforta. Car ils amenèrent un petit homme aussi vieux qu'on peut être, qu'ils tenaient, semblait-il, pour fol, et ils dirent au comte de Bretagne... que c'était un des plus sages de leur Loi. Alors le vieux petit homme, avec sa barbe et ses tresses chenues, s'appuya sur sa béquille, et dit au comte qu'il avait appris que les chrétiens croyaient en un Dieu qui avait été « pris » pour eux, battu pour eux, mis à mort pour eux, et au troisième jour était ressuscité. Tout cela, le comte le lui octroya. Alors le vieil homme : « Donc ne vous devez vous mie plaindre se vous avez estei pris pour li, batu por li, navrei por li ; car ausi avoit il estei pour vous, ne encore n'avez pas la mort sofferte pour li ainsi comme il avoit fait pour vous. » Il ajouta : « Se vostre Diex avoit eu pooir de

Digitized by Google

« LI SARRASINS DIT AU[S] BARONS PRIS EN ÉGITE... »

MINIATURE D'UN *MISSEL* DE REIMS

Bibliothèque de Leningrad, Q. v. I, 78.

PL. III. P. 14.

Digitized by Google

Digitized by Google

lui resusciter, et donc vous avoit il bien pooir de delivrer quant il li plairoit. » Et vraiment je crois encore que Dieu nous l'envoya, car ce fut peu de temps après que les conseillers du soudan revinrent, qui nous dirent que nous envoyassions quatre d'entre nous parler au roi, lequel nous avait, par la grâce que Dieu lui avait donnée, tout seul négocié notre délivrance. Et sachez que c'était vrai, car le roi l'avait aussi sagement négociée, par la grâce de Dieu, que s'il eût eu tout le conseil de la chrétienté avec lui.

Il monta ès cieus.

La prophétie de l'œuvre, c'est le ravissement d'Élie que vous voyez peint ci-dessus, qui monta aux cieux par la volonté de Notre-Seigneur, et y demeurera jusqu'à la venue de l'Antichrist. Et alors Notre-Seigneur l'enverra pour conforter le peuple et l'empêcher de croire à l'Antichrist et à ses œuvres.

La prophétie de la parole est ce que Dieu lui-même dit à ses apôtres : « Je monterai a mon Pere et lou vostre *. » Et l'ange que vous voyez peint leur dit qu'ainsi comme il montait au ciel, ainsi de là reviendrait-il au Jour du Jugement.

La prophétie de l'œuvre de cette journée où notre humanité fut assise à la droite de Dieu le Père fut la cotte de Joseph, qui est peinte ici ; la cotte de Joseph qui fut présentée à son père Jacob, dépecée et sanglante. La chair de Jésus-Christ le fut de même à Dieu le Père. — Et que fit Jacob ? Il déchira sa propre cotte, et, en mémoire de cela, nous pouvons dire que Dieu le Père à son tour déchira sa propre cotte. Par la cotte de Notre-Seigneur, nous pouvons entendre la Loi des Juifs ; car, ainsi que la cotte de Jacob était plus près de lui qu'aucun de ses autres vêtements, ainsi était en ce temps-là la Loi des Juifs plus près de Notre-

* qui est aussi le vôtre.

Digitized by Google

Seigneur qu'aucune des autres lois qui fût alors. Et aussitôt qu'ils eurent crucifié son Fils, il les déchira de lui, en se séparant d'eux. En la manière que l'homme bien courroucé déchire sa cotte à deux mains, et puis en jette une pièce çà et l'autre là, Notre-Seigneur irrité déchira les Juifs d'autour de lui ; il en a jeté les pièces par le monde, une partie çà et l'autre là. Pour beaucoup d'autres péchés relatés dans la Vieille Loi, ils furent mis en afflictions, et toujours Notre-Seigneur leur donnait terme de leur délivrance à l'échéance de cent ans. Maintenant il y en a déjà mille deux cent quatre-vingt-sept qu'ils sont en captivité en diverses régions, sans nul terme certain pour en voir la fin. Et, parce qu'il n'y a maintenant ni terme ni mesure pour leur délivrance, il paraît bien qu'ils péchèrent, cette fois, outre mesure.

Et siet a la destre lou Pere tout poissant.

Prophétie de la parole. David a dit : « Mes Sires dist a mon Signor. *Sié toi a ma destre, jusques je mete tes enemis souz ton pié.* »

Si nous connaissions bien comme nous sommes sous les pieds de Jésus-Christ, et le grand pouvoir qu'il a sur nous, nous ne ferions jamais le mal ; mais les affaires de ce monde ne nous le laissent pas connaître aussi bien que cela nous serait utile. Mais le jour où il viendra du Ciel juger les vivants et les morts, alors nous connaîtrons sa puissance clairement et à découvert; il n'y aura alors ni saint ni sainte qui ne tremble à sa venue.

Cette venue et cette journée, Job les avait bien en son cœur, car, encore qu'il fût le plus grand ami que Dieu eût en son temps sur la terre, il les redoutait tant qu'il dit à Dieu : « Sire, ou me responderai je* au Jor del Jugement, que je ne voie l'ire ta face ? »

* cacherai-je.

Digitized by Google

Et venra au Jour dou Jugement jugier les mors et les vis.

La prophétie de l'œuvre, c'est le jugement, que vous voyez ci-après peint, que Salomon fit de deux femmes qui nous signifient la Vieille Loi et la Nouvelle. Il y a quelque chose de noble, et d'honorable, et de profitable en droit jugement, car Salomon dit que justice et droit jugement plaisent plus à Notre-Seigneur qu'offrandes ni autres dons. Et à cause de cela je vous en dirai quelques mots pour enseigner ceux « a cui joustice apartient » (qui ont des droits de justice).

L'épée à deux tranchants signifie la droite justice. Que l'épée tranche aussi bien du côté de celui qui la tient que devers les autres, cela nous donne à entendre que nous devons faire droite justice aussi bien de nous comme d'autrui, de nos amis comme de nos ennemis[1]. Et sachez que le prince qui agirait ainsi serait aimé et redouté du peuple, comme la Bible dit que Salomon le fut à cause du droit jugement qu'il fit aux deux femmes.

Je croi ou Saint Esprit, et si croi en Sainte Eglise.

Au Saint-Esprit nous devons croire, car par lui nous viennent tous les biens : c'est la grâce de Dieu le Tout-Puissant.

La prophétie de l'œuvre sur le jour de la Pentecôte, elle est d'Élie le prophète, à qui Dieu envoya le feu du ciel qui se répandait sur les sacrifices : signe que Dieu enverrait le Saint-Esprit sous l'apparence du feu, le jour de la Pentecôte, à ses apôtres.

La prophétie de la parole est de Joël, parlant au nom de Dieu le Père : « Je répandrai mon Esprit sur mes serviteurs. »

Et ou pardon des pechiez qui nous est faiz par les sacremens de Sainte Eglise.

1. Pensée qui est tout à fait dans la manière de Louis IX et dont le sénéchal avait sans doute entendu l'expression de sa bouche.

Digitized by Google

Nous devons croire la Sainte Église de Rome, et les commandements que le pape et les prélats nous font, et faire les pénitences qu'ils nous enjoignent.

Nous devons croire aux communs sacrements de Sainte Église qui ci-après sont peints : baptême, sacrement de l'autel, mariage, pardon des péchés, et aux autres. Et, comme nous l'avons déjà dit*, nous devons y croire si fermement que rien au monde ne nous en puisse détourner, ni la prospérité ni le malheur.

Notre-Seigneur nous a donné ces sacrements, par lesquels nous serons rois couronnés au royaume du ciel, qui jamais ne nous fera défaut. Et là-dessus David prophétisa, comme s'il avait été déjà de la Loi chrétienne, en s'écriant : « Ha ! Diex sires ! que te randerai je pour tous les biens que tu m'as fait ? »

La prophétie de l'œuvre sur les nouvelles grâces dont je vous ai parlé est de Jacob, à qui l'on amena les deux fils de Joseph pour qu'il les bénît : l'aîné à sa droite et le cadet à sa gauche. Le prudhomme croisa ses bras et posa sa main droite sur le cadet, et sa gauche sur l'aîné. Signifiance et prophétie que Dieu ôterait sa bénédiction de la Loi des Juifs, qui fut faite avant la nôtre, et la transférerait à notre Loi chrétienne. Et c'est tout clair, car ils n'ont ni rois ni évêques « enoinz » (sacrés), et nous en avons [1].

Et si croi la resurrection de la char.

A la résurrection de la chair nous devons croire fermement, car tous ceux-là sont hors de la foi qui n'y croient pas. Si les morts ne ressuscitaient pas, Dieu, sur ce point, ne serait pas juste. Vous pouvez voir cela tout clair par les saints et les saintes d'autrefois, dont les corps souffrirent

* Ce membre de phrase est une addition de l'édition remaniée.

1. Cf. plus haut, p. 10.

Digitized by Google

tant de tourments pour l'amour de Notre-Seigneur : si Dieu ne rendait la récompense aux corps qui ont ainsi souffert, « malveis service auroient fait* ».

Et, au contraire, quant aux pécheurs, à qui Dieu a souffert presque toutes leurs aises en ce monde, en sorte que des prospérités que Dieu leur avait prêtées ils ont guerroyé Notre-Seigneur. La justice de Notre-Seigneur ne serait pas droite, si les corps de ceux-là ne ressuscitaient pas pour attendre le jugement et la justice que Dieu leur a préparés en enfer, comme lui-même le témoigne de sa bouche. Si Dieu n'a tiré aucune vengeance de leurs péchés en ce siècle, c'est dans l'autre qu'il le fera.

« Boneurée iert** la resurrections des mors qui es euvres Dieu morront », comme dit saint Jean dans l'Apocalypse, car leurs joies et leurs béatitudes seront doubles (c'est-à-dire, en corps et en âme) ; et les peines et souffrances des mauvais seront aussi redoublées.

Sophonias, que vous voyez ici peint, a dit de ceux qui iront en enfer : « Celle jornée iert** a aus dure, et de misere et de pleurs et de chativetés*** ». — Et saint Augustin, que vous voyez peint aussi, a dit : « Que vaut a l'ome se il conquiert tout le monde a tort, qui maintenant li faura****, et il en conquiert anfer et la mort, qui touzjours li durra ? »

Et la vie pardurable. Amen.

Nous devons croire fermement que les saints et les saintes qui sont trépassés, et les prudhommes et les « prodefames » qui vivent maintenant, auront vie et joie pardurable là-haut dans les cieux, et seront à la table de Notre-Seigneur. Cette joie, vous la verrez peinte un peu ci-après, selon ce que l'Apocalypse l'explique.

La prophétie de l'œuvre, vous la pouvez voir par les cinq

* ces serviteurs de Dieu n'auraient pas été au service d'un bon maître. — ** sera. — *** afflictions. — **** tout-à-l'heure lui manquera.

Digitized by Google

vierges sages et les cinq folles, peintes ci-contre, qui signifient les cinq sens de l'homme.

Par les cinq sens du prudhomme, nous entendons les cinq vierges sages, qui signifient les saints et les prudhommes, parce qu'ils gardent leur vie nettement; et, parce qu'ils les gardent nettement en ce siècle, leur lumière ne sera pas éteinte par le péché. Et parce qu'ils viendront avec leurs lampes allumées (leurs vies nettes), la porte du paradis leur sera ouverte, et ils entreront aux noces du Fils de Dieu, qui nous est signifié par l'Agneau.

Et parce qu'alors les noces seront pleines, closes seront les portes du paradis, et personne n'y entrera plus. Mais Dieu dira à tous les autres, comme l'époux aux vierges folles dont les lumières étaient éteintes quand elles heurtèrent à la porte : « Je ne vous conois. » — « Je ne vous conois », ce sera la parole de Dieu à tous les mauvais. » Ha ! Dieu ! quel mot terrible ! Car ils ne trouveront hôtel où s'héberger, si ce n'est en enfer, puisque la terre et les mers, et toutes les créatures terrestres, seront alors brûlées et consumées !

Et parce qu'il n'y aura plus que ces deux sortes de gens, les bons et les mauvais, les bons qui ne pourront empirer, les mauvais qui jamais n'amenderont, Dieu ne laissera subsister que deux hôtels : le douloureux hôtel d'enfer (dont Dieu nous garde par sa grâce ! et gardons-nous en aussi, ce sera très sage), et l'hôtel du paradis... Et Dieu nous l'octroie !..

*
* *

Il y eut un prudhomme en la Vieille Loi qui s'appelait Jacob. Dieu lui apparut et, aussitôt que Jacob le vit, il l'embrassa, et tant le tint embrassé que Dieu lui changea son nom et lui imposa celui d'Israël.

Et la glose de *Jacob* veut dire : combattant ou lutteur;

Digitized by Google

cela signifie que les prudhommes, en ce siècle, doivent être des combattants et des lutteurs. Tous les prudhommes doivent combattre contre l'Ennemi et les mauvais plaisirs de la chair ; car c'est par chevalerie qu'il faut conquérir le royaume des cieux ; à cause de quoi Job dit que la vie du prudhomme est « chevalerie sor terre ».

Lutteurs doivent être tous les prudhommes ; car ils doivent tenir Dieu à deux bras sans le lâcher, jusqu'à ce qu'il les ait bénis et qu'il ait changé leurs noms, ainsi qu'il fit à Jacob, en celui d'*Israël*, qui veut dire : celui qui voit Dieu. Entendons par là que, en ce monde, nul n'est sûr d'avoir la bénédiction de Dieu droitement jusqu'en l'autre siècle, où nous verrons Dieu face à face.

Et pour cela il est nécessaire que nous tenions à deux bras Dieu serré contre nous, tant que nous serons en cette vie mortelle, afin que l'Ennemi ne se puisse mettre entre lui et nous. Les deux bras de quoi nous devons tenir Dieu embrassé, ce sont *ferme foi* et *bonnes œuvres* ; les deux sont nécessaires ensemble si nous voulons retenir Dieu, car l'une ne vaut rien sans l'autre.

A preuve les diables, qui certes croient fermement tous les articles de notre foi ; et rien ne leur vaut, parce qu'ils ne font pas de bonnes œuvres. C'est le contraire pour les Sarrasins et les « bougres parfaiz * » : ils s'infligent de grandes pénitences ; et rien ne leur vaut, car il est écrit que ceux qui ne croiront pas seront damnés.

Il faut donc avoir ensemble ferme foi et bonnes œuvres. Et, pour nous ôter ou de l'une ou des autres, les Ennemis combattent contre nous tous les jours ; et ils se donneront encore plus de peine pour cela au dernier jour qu'ils ne font maintenant, c'est-à-dire au jour de la mort, là où Dieu et

* hérétiques qui se désignaient par le nom de Parfaits.

Digitized by Google

sa Mère, et ses saints et ses saintes nous veuillent aider !

Au dernier jour le félon verra qu'il ne nous pourra ôter les biens que nous aurons faits, et il verra qu'il ne nous pourra faire [faire] nul mal, parce que notre corps sera sans force. Alors il nous assaillera d'autre part, et se travaillera, et fera tout son possible pour nous mettre en tentation contre la foi et d'autre manière, par quoi il nous puisse faire mourir en quelque mauvaise volonté, dont Dieu nous garde !

C'est alors que sera très approprié le [présent] « roman » avec ses images, illustrant les points de notre foi, pour que l'Ennemi ne puisse se manifester par aucune suggestion mauvaise. Et devant le malade faisons lire ce « romant » qui « devise » et enseigne les points de notre foi, en sorte que par les yeux et les oreilles on lui mette au cœur si plein de la vraie connaissance que l'Ennemi, ni là ni ailleurs, n'y puisse rien faire entrer du sien (Dieu nous en garde à cette journée de la mort et ailleurs !)

Je vous explique de mon mieux comment nous devons tenir Dieu embrassé à deux bras. Car en grand péril sont ceux que l'Ennemi peut éloigner de Lui : Dieu les menace de sa lance et de ses flèches. De cela n'ont pas à se garantir ses amis, serrés contre lui, qui l'embrassent étroitement.

Ne le lâchons donc pas, et nous ferons bien, jusqu'à ce qu'il nous ait bénis et qu'il ait changé nos noms en celui de « Cil qui voit Dieu ». Puisse-t-il nous octroyer de le voir face à face, pour le salut des âmes et des corps ; puisse-t-il nous l'octroyer à la prière de sa douce Mère, de monseigneur saint Michel, de tous les saints et de toutes les saintes ! *Amen.*

Digitized by Google

LES « ENSEIGNEMENS » DE LOUIS IX

Frère Geoffroi de Beaulieu, confesseur de Louis IX, rapporte que ce prince avait coutume d'adresser chaque soir à ses enfants quelques paroles d'édification[1]. On a vu, au chapitre précédent, qu'il aimait à catéchiser, en directeur de conscience, jusqu'à ses amis et ses serviteurs.

Il est donc naturel qu'il ait composé des sortes de testaments à l'usage des siens, pour leur renouveler solennellement ses recommandations quant à la conduite à tenir ici-bas : quintessence de ses réflexions en matière de théologie morale. Frère Geoffroi s'exprime ainsi à ce sujet : « Comme inspiré de Dieu, et prévoyant sa propre mort, ce père vraiment très chrétien, avant sa dernière maladie, écrivit en français, de sa propre main, des enseignements salutaires qu'il laissa quasi testamentairement à son fils aîné, et, par l'intermédiaire de celui-ci, à ses autres enfants (*et in ipso ceteris liberis*). J'ai eu copie de l'autographe de ce document après la mort du roi et je l'ai traduit de mon mieux, en bref (*sicut melius et brevius potui*), du français en latin[2]. »

L'autographe dont frère Geoffroi parle est irrémédiablement perdu. Il a dû disparaître de très bonne heure. Il n'y a d'ailleurs aucun indice qu'il ait jamais été l'objet d'une vénération particulière. Cela surprend aujourd'hui[3] ; mais telles étaient les mœurs du temps.

1. *Historiens de la France*, XX, p. 7.
2. *Ib.*, p. 8.
3. « [C'est là] un des plus frappants exemples de l'incurable négligence qui ... régna jusqu'aux temps modernes dans la conservation des monuments historiques en France » (H.-Fr. Delaborde, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 74).

Digitized by Google

Toutefois, avant de périr, il avait été communiqué à des gens qui en avaient pris copie. Non pas des transcriptions rigoureusement exactes, comme celles qu'on exige maintenant des éditeurs de documents historiques, mais de ces copies plus ou moins rapides, à travers lesquelles les textes s'altèrent si vite. On s'appliqua aussi à le traduire dans la langue des clercs, soit, comme Geoffroi de Beaulieu dit qu'il le fit, en bref, soit littéralement. Et de bonne heure se multiplièrent naturellement les copies de ces copies, tant en latin qu'en français, voire les retraductions en langue vulgaire des versions latines (c'est le cas de la plupart, ou plutôt de tous les textes en français qui ont été conservés). Ainsi copies de copies, traductions de traductions. Il est certain *a priori* que, au cours de ces transvasements, le texte primitif a dû subir des altérations accidentelles ; il n'y aurait même rien d'étonnant à ce qu'il y eût eu des interpolations tendancieuses, calculées pour faire exprimer au plus respecté des rois certains principes politiques, ou encore des suppressions, pratiquées pour que son autorité ne pût être invoquée à l'appui de certaines tendances qui avaient été les siennes, mais qui n'ont pas été par la suite universellement approuvées. Manipuler de la sorte un texte de cette nature était si facile, et, dès lors, si tentant ! — Il faut s'attendre, par conséquent, à ce que les innombrables exemplaires manuscrits des *Enseignemens* se présentent à la postérité sous des formes assez diverses. Nous savons qu'il en était déjà ainsi lorsque parut la bulle de canonisation de « saint Louis » en 1297.

Personne, pourtant, n'a été choqué, semble-t-il, des différences que l'on peut observer dans les divers textes des *Enseignemens,* non seulement au moyen âge, mais jusqu'en 1869. Pendant des siècles, chacun a cité ces célèbres écrits d'après le texte qu'il en avait sous la main, sans s'astreindre à en vérifier l'aloi. Procédé instinctif, et qui, de plus, s'imposait jadis en raison de la difficulté des comparaisons, alors que tous les travaux préparatoires manquaient encore.

La question fut posée pour la première fois par P. Viollet dans un article intitulé *Note sur le véritable texte des instructions de saint Louis à sa fille Isabelle et à son fils Philippe le Hardi*[1].

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, p. 129-148.

Digitized by Google

P. Viollet ordonna d'abord la confusion qui avait régné jusque-là en constatant la coexistence de deux types nettement différenciés des *Enseignemens* au prince Philippe [1] : d'une part, des textes amples, ou « grands textes » ; d'autre part des textes brefs, ou abrégés.

Les « grands textes » offrent à première vue de hautes garanties de sincérité. Il y en a deux formes, très voisines, qui ne se distinguent que par la phraséologie. — L'un de ces textes amples est celui qui fut produit, sous la foi du serment, dans l'enquête de canonisation (1297) ; il est rapporté en latin dans la compilation d'Yves, moine de Saint-Denis, que l'abbé Gilles de Pontoise présenta officiellement au roi Philippe le Long, et en français dans l'ouvrage du Confesseur de la reine Marguerite [2], femme de Louis IX, lequel a puisé aussi dans le dossier de l'enquête. — L'autre, en français, était transcrit dans le Mémorial *Noster* de la Chambre des Comptes de Paris, un des recueils de documents les plus vénérés des archives royales [3].

Tous les textes brefs se rattachent à l'abrégé précité de Geoffroi de Beaulieu. Cet abrégé a été composé pour figurer dans un ouvrage que le pape Grégoire X demanda à frère Geoffroi en

1. Les *Enseignemens* à Isabelle ne faisaient guère difficulté (voir plus loin). — Quant aux *Conseils de saint Louis* à une de ses filles, que l'on a considérés comme destinés à Agnès (Charles V en possédait un exemplaire, n° 531 de l'Inventaire de ses livres) ou à Marguerite, publiés au t. XXIII des *Historiens de la France*, et encore pris au sérieux par A. Molinier (*Les Sources de l'histoire de France*, III, 1903, n° 2658), c'est une forgerie de basse époque, sans valeur aucune.

2. Le Confesseur de la reine Marguerite était considéré comme anonyme en 1869. On sait aujourd'hui qu'il s'appelait Guillaume de Saint-Pathus. Voir H.-Fr. Delaborde, *Vie de saint Louis, par Guillaume de Saint-Pathus* (Paris, 1899).

3. Il a été rendu maintenant très vraisemblable que les deux formes du texte ample en français (Confesseur, registre *Noster*) sont des traductions, faites indépendamment l'une de l'autre, d'un même texte en latin : celui du moine Yves de Saint-Denis. Ainsi s'explique que ces rédactions, toujours d'accord quant au fond, diffèrent constamment par l'expression. Il est donc chimérique de chercher dans l'une ou l'autre des traces de la *teneur* même de l'original perdu, qui était en français ; et c'est à tort que P. Viollet a cru le texte de *Noster* un peu « plus rapproché » de cet original.

Digitized by Google

1272, et qui était achevé quand l'auteur mourut (en 1275). Comme les textes amples, il a été connu et utilisé dans le grand atelier historiographique établi, pendant le dernier quart du XIII^e siècle, à l'abbaye de Saint-Denis : par Guillaume de Nangis (en latin), par Primat (en français).

Ce n'est pas tout. Jean de Joinville a inséré dans ses « Mémoires[1] », terminés en octobre 1309, un texte des *Enseignemens* du roi qui n'est ni le texte ample ni le texte bref. Où l'avait-il pris ? Au « romant » qu'il vise dans son épilogue, quand il dit : « Je faiz savoir a touz que j'ay ceans mis grant partie des faiz nostre saint roy que je ai veu et oy, et grant partie de ses faiz que j'ai trouvez qui sont en un romant, lesquiex j'ai fait escrire en cest livre[2]. » — Ce « romant » porte donc la responsabilité du texte que le sénéchal en a extrait. Or P. Viollet reconnut, dès 1869, que les *Enseignemens* qui figurent dans les célèbres *Grandes Chroniques de Saint-Denis* présentent les mêmes particularités singulières que ceux dont Joinville a fait état. Le texte commun des *Grandes Chroniques* et des « Mémoires » est celui de frère Geoffroi, mais encore écourté en plusieurs endroits (c'est donc un abrégé d'abrégé), et augmenté d'autre part de paragraphes entiers, entièrement nouveaux. Tous ces paragraphes additionnels[3] ont, du reste, le caractère commun d'avoir trait, non à la simple morale humaine, convenable pour un prince, mais, plus ou moins, à la politique. — P. Viollet conclut que les passages qui ne se trouvent que dans les *Grandes Chroniques* (et, secondairement, dans Joinville) n'appartenaient pas au texte primitif ; et il les signala comme des intrusions.

Natalis de Wailly, qui préparait alors sa grande édition des « Mémoires » de Joinville, fut conduit par là à se prononcer sur les conclusions de P. Viollet. Il ne se laissa pas convaincre, car son siège était fait. D'où une polémique en trois actes.

N. de Wailly, dans son *Mémoire sur Joinville et les Enseignemens de saint Louis à son fils*, définit sa position en ces termes :

1. Édition de Wailly, § 739-754.

2. *Ib.*, § 412.

3. Ces paragraphes sont commodément groupés, de manière qu'il soit aisé de les embrasser d'un coup d'œil, dans l'article initial de Viollet, p. 146. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 241, 244, 245. Et plus loin, p. 34.

Digitized by Google

« Je crois que l'autorité de certains manuscrits des *Chroniques de Saint-Denis*, concourant avec celle des manuscrits de Joinville, suffit pour établir l'authenticité des passages [incriminés][1] ». Ces manuscrits représenteraient, quant au texte des *Enseignemens*, une tradition particulière, distincte de toutes les autres. Le critique entreprend ensuite de montrer (ce qui n'était certes pas facile): 1° que les avis politiques, qui n'ont été conservés que par cette tradition, sont parfaitement appropriés et à leur place dans le testament de Louis IX ; 2° pourquoi aucun d'eux ne figure soit dans les exemplaires — officiels — du texte ample, ou dans l'abrégé de frère Geoffroi et ses dérivés. Explications laborieuses et d'autant plus étendues qu'elles sont moins convaincantes, comme il arrive. En somme, N. de Wailly soutient que l'original perdu des *Enseignemens*, qui contenait, selon lui, les passages suspects, a été conservé « secrètement » à Saint-Denis: on n'a pas voulu le produire tel quel lors de l'enquête de canonisation parce que, « au moment où l'on demandait que Louis IX fût inscrit au catalogue des saints, il a semblé superflu de citer, comme preuves de sa sainteté, des conseils qui intéressaient moins directement la délicatesse de sa conscience que la bonne administration de l'État ». La canonisation acquise, le vrai texte aurait reparu.

Il était facile de répliquer, et P. Viollet n'y a pas manqué[2]. Quoi ! l'original aurait d'abord donné naissance, par suite de coupures dont le motif reste fort obscur, aux textes amples et à l'abrégé de Beaulieu. Plus tard, les phrases retranchées de l'original auraient été retrouvées, mais, au lieu de les replacer dans les textes amples d'où elles avaient été ôtées (par hypothèse), on les aurait maladroitement greffées sur un des abrégés dérivés de Beaulieu ! Et quel abrégé ? celui d'un ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, le plus défectueux de tous, le plus court (c'est encore un abrégé d'abrégé), et cependant le plus verbeux, parce qu'il est le plus chargé de mots inutiles[3]. — P. Viollet s'est trouvé d'ailleurs en mesure de faire état, dans son second mémoire, d'une découverte réalisée par lui dans

1. Extrait des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXVIII, 1re p., 1874, p. 11.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 1-56.

3. *Ib.*, p. 40 et suiv.

Digitized by Google

l'intervalle. Il venait en effet de repérer dans le ms. fr. 2615 de la Bibliothèque nationale une rédaction des *Chroniques* de Saint-Denis antérieure à 1297, et par conséquent à celle (du ms. de Sainte-Geneviève) où N. de Wailly avait vu le témoin le plus fidèle de l'original perdu, et identique, presque en tous points, à ce que dût être le « romant » utilisé par Joinville. Or cette découverte achevait de déconsidérer la rédaction dont N. de Wailly s'était surtout prévalu : non seulement cette rédaction de Sainte-Geneviève est un abrégé d'abrégé, très négligemment écrit ; mais elle est de basse époque par rapport à celle du ms. fr. 2615 ; enfin, elle contient encore plus d'intrusions dans le texte des *Enseignemens* que le « romant » de Joinville. — Les choses se présentent donc comme si, et tout s'explique en supposant que, l'atelier historiographique de Saint-Denis produisit successivement un grand nombre de narrations du règne de Louis IX, où les *Enseignemens* avaient été insérés. L'atelier aurait, il a disposé pour cela du texte ample communiqué au procès de canonisation, et de l'abrégé qu'en avait fait frère Geoffroi, puisque des collaborateurs de l'atelier, comme le moine Yves, ont reproduit purement ou simplement le texte ample, tandis que d'autres, comme Guillaume de Nangis et Primat, se sont servis seulement de l'abrégé, et que d'autres enfin, ayant eu aussi frère Geoffroi sous les yeux, jugèrent à propos d'améliorer (à leur point de vue) ou plutôt d'abîmer (suivant les idées modernes) son texte en y comblant, de leur autorité privée, ce qui leur parut être des lacunes ou des omissions fâcheuses [1]. Un de ces derniers, l'auteur anonyme de la rédaction du ms. fr. 2615, procéda d'abord de la sorte avec une certaine discrétion ; vint enfin

1. P. Viollet dit très bien (*l. c.*, p. 49) : « Nos mœurs littéraires ne tolèrent plus ces procédés, au moins dans certains milieux ; mais si on sortait de ces milieux élevés et si on descendait l'échelle des œuvres de l'esprit, ne pourrait-on pas constater que les libres procédés du moyen âge sont toujours en usage parmi nous. Ne verrait-on pas certains compilateurs populaires corriger, abréger, ornementer le livre ou la légende traditionnelle avec la même tranquillité d'esprit que l'architecte modifie l'œuvre de son devancier. L'insertion de quelques phrases parasites dans le texte des *Enseignemens* de saint Louis est sans nul doute un fait plus grave que l'arrangement d'une chronique ou d'un texte anonyme ; toutefois il n'a pas dû peser bien lourdement sur la conscience des faussaires. »

Digitized by Google

quelqu'un qui défigura plus gravement encore le texte vénérable, à la fois en le mutilant et en le barbouillant d'une nouvelle couche d'interpolations : le rédacteur de ce ms. de Sainte-Geneviève, si opiniâtrement allégué entre tous par l'éditeur de Joinville pour établir l'authenticité des passages suspects qui sont dans le texte des « Mémoires ».

Natalis de Wailly, ainsi convaincu d'avoir pris le texte le plus éloigné de l'original pour celui qui s'en rapprochait davantage, répliqua à la réplique de son contradicteur [1]. Il le fit en bons termes, en reconnaissant, et même en précisant, quelques-unes des manipulations de textes successivement opérées à Saint-Denis. Mais il ne renonça pas pour autant à sa thèse primitive : « La présomption est que l'abbaye de Saint-Denis n'a pas servi d'abri à un faussaire .. Toutes les prétendues interpolations sont donc authentiques. » A l'appui, des hypothèses très hasardées, comme celle-ci que Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et régent désigné en leur absence par Louis IX et son fils, aurait « pu, en cette qualité, non seulement donner son avis sur les passages qu'il était nécessaire ou loisible de soustraire à la publicité de l'enquête, mais encore être chargé de veiller à l'exécution de la mesure qui avait été définitivement arrêtée. » De telles hypothèses ne sont évidemment que des jeux d'esprit.

Après cela, il semblait que le problème fût résolu. Et tel a été longtemps, en effet, le sentiment du public savant, très peu nombreux du reste, qui prit la peine d'étudier en détail, patiemment et comme au ralenti, les phases de ce duel courtois (beaucoup moins claires, on peut le croire, en raison tant des qualités que des défauts des escrimeurs, que ce que l'on vient de lire). Cependant la discussion a rebondi près de quarante ans plus tard.

*
* *

H.-Fr. Delaborde a fait paraître en 1912 une dissertation sur *Le texte primitif des « Enseignemens » de saint Louis à son fils* [2].

1. *Mémoire sur le « romant » ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 217-248.

2. Dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 73-100.

Digitized by Google

Ce savant archiviste y souligna d'abord une erreur commise par un des plus célèbres experts de sa profession au moyen âge : Gérard de Montaigu, secrétaire du roi et garde du Trésor des chartes de France sous Charles V. Ledit Gérard se transporta au jour de l'an 1374 au château de Vincennes, pour mettre sous les yeux du roi de France un texte des *Enseignemens* qu'il venait de découvrir au Trésor. On le sait par une note de sa main, qu'il joignit plus tard à une copie de cette pièce, et qui commence ainsi : « L'original de ces *Enseignemens*, lequel estoit escript d'une grosse lettre qui n'estoit pas trop bonne, fut trouvé par moi, Gerard de Montaigu... » Dans la suite de sa note, le garde du Trésor dit que le roi bailla en sa présence le précieux feuillet au duc de Bourbon, frère de la reine, et descendant aussi de saint Louis ; le roi ordonna en même temps que copie du document serait retenue pour être conservée au Trésor. — La pièce dont il s'agit n'est plus au Trésor, mais le texte en a été conservé dans un registre des Archives municipales d'Amiens (AA4, recueil de documents du Trésor des chartes transcrits sur l'ordre de Charles V par deux notaires, dont l'un était le propre fils de Gérard de Montaigu)[1]. — Cette copie d'Amiens suffit, du reste, à réduire à néant l'illusion du secrétaire de Charles V, s'il en conçut vraiment au vu de la pièce ancienne et mal écrite qu'il crut devoir communiquer à son maître ; car cette pièce dont il fit tant d'état à Vincennes en 1374 n'était certainement pas l'autographe perdu de Louis IX : ce n'était qu'un texte banal, dérivé, comme tant d'autres, de l'abrégé de frère Geoffroi.

Cet obstacle écarté, H.-Fr. Delaborde se garde bien de réveiller la querelle des années 1872-1874. Comme tout le monde, il se rallie sans réserve, quant au caractère et à la provenance des intrusions, aux observations jadis présentées par P. Viollet.

Mais voici une thèse nouvelle.

Elle consiste à prétendre que le texte bref de Geoffroi de Beaulieu a une valeur jusqu'à présent insoupçonnée pour la reconstitution textuelle de l'autographe perdu de Louis IX. — Jus-

1. Gérard de Montaigu a dû tenir d'autant plus à honneur de posséder dans son dépôt un exemplaire des *Enseignemens* qu'il y en avait, d'ancienneté, un, considéré comme officiel, dans ce second Trésor des chartes, le dépôt du greffe de la Chambre des Comptes, qui échappait à sa juridiction (copie du « grand texte » au Mémorial *Noster*).

Digitized by Google

qu'alors personne n'avait contesté que le texte de frère Geoffroi fût, de son propre aveu (*sicut melius et brevius potui transtuli..*), un abrégé du « grand texte » ; personne, par conséquent, n'avait été tenté de s'en servir pour contrôler le « grand texte », puisqu'un abréviateur ne saurait rien ajouter d'utile à ce qu'il abrège. — Mais s'il fallait entendre, par *sicut melius et brevius potui*, « le mieux que j'ai pu et dans les termes les plus concis » ? En ce cas Geoffroi, qui a travaillé directement d'après un autographe, comme les traducteurs du « grand texte », ne l'a pas abrégé ; il l'a simplement reproduit ; et cet autographe nouveau, dont nul n'a encore soupçonné l'existence, transparaît à travers sa traduction concise. De plus, on a plusieurs textes en français de la rédaction de Geoffroi : n'y en a-t-il pas un qui puisse être considéré, non comme un calque du latin de frère Geoffroi (retraduction), mais comme l'original même que frère Geoffroi a fait passer en latin ?

L'objet du travail de H.-Fr. Delaborde est d'énumérer des motifs au soutien de ces propositions, *a priori* peu vraisemblables. Il aboutit à cette conclusion générale que Louis IX laissa des *Enseignemens* écrits de sa main sous trois formes : 1° « Des instructions brèves (et non pas abrégées), remises à l'aîné, mais destinées à être communiquées par lui à tous ses frères (*et in ipso ceteris liberis*), dans lesquelles le roi donnait des préceptes généraux de vie chrétienne et de gouvernement des fiefs » ; instructions vues et traduites en style concis, mais *in extenso*, par Geoffroi de Beaulieu ; 2° « Des instructions plus détaillées et disposées un peu différemment, adressées à sa fille Isabelle, reine de Navarre, dans lesquelles le roi avait inséré plusieurs articles spéciaux concernant la conduite que devait tenir une grande dame » ; 3° « D'autres instructions détaillées, spécialement adressées au prince Philippe, dans lesquelles, reprenant, suivant le même ordre, les instructions brèves adressées à tous ses enfants, le roi donnait à celles de ses instructions qui concernaient la vie chrétienne et la direction purement morale la forme développée de celles qui avaient déjà trouvé place dans les *Enseignemens* à Isabelle, y modifiait certains articles au point de vue particulier de l'héritier du trône, et y ajoutait même une recommandation * sur les devoirs de chef de famille qui ne pouvait

* Art. 22 du texte développé.

Digitized by Google

s'adresser qu'à lui seul. » Ce troisième texte [Guillaume de Saint-Pathus — registre *Noster*] n'aurait été connu qu'après la déposition du roi Philippe III dans l'enquête publique sur la sainteté de son père en 1282. A cette date, le texte bref (Geoffroi de Beaulieu) était lu déjà depuis longtemps, notamment à Saint-Denis, où plusieurs religieux, tels que Primat, Guillaume de Nangis et des anonymes s'en étaient successivement servis, parfois en l'interpolant. Au contraire, le troisième texte, reproduit, à Saint-Denis, seulement par le moine Yves, échappa bien mieux aux altérations.

En 1912, Natalis de Wailly n'existait plus, mais P. Viollet était encore debout. Le vieil athlète redescendit dans l'arène à l'occasion de l'atteinte, imprévue, portée à la pureté de ses anciennes théories[1]. — Dans sa réponse, il n'examine qu'un point, mais décisif : la pierre angulaire du raisonnement adverse... *Brevius* ne signifie pas « avec concision » (le sentiment du mérite littéraire de la concision étant fort étranger aux hommes du moyen âge), mais, littéralement, « en abrégé », comme on l'a toujours cru. Et la preuve, c'est que, en confrontant minutieusement le « grand texte » avec celui de frère Geoffroi, on constate, par des erreurs et des traces d'arrachement, que le second est non seulement abrégé (d'après le premier), mais tronqué (par rapport à lui) : il y a des omissions, des contre-sens, des faux-sens, en un mot tout ce que comporte une traduction faite un peu hâtivement par quelqu'un qui n'avait ni beaucoup de soin ni beaucoup d'intelligence ; on sait par ailleurs que frère Geoffroi, qu'A. Molinier a, pour d'autres raisons, qualifié de niais, n'était pas très intelligent.

H.-Fr. Delaborde répondit par quelques paroles déférentes[2]. Maintenant, l'incident est clos.

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 490-501.

2. Il ne contesta guère qu'un des arguments qui lui étaient opposés, le dernier : « Si Beaulieu [« lourd et peu réfléchi », « niais », « étourdi »] méritait un jugement aussi sévère, comment le roi, dont vous opposez le haut sens et la pureté de doctrine aux balourdises de son confesseur aurait-il, par une inexplicable inconséquence, pendant vingt ans et jusqu'à sa mort, maintenu à ce « benêt » le soin de diriger sa conscience et d'éclairer sa foi ? Serait-ce donc qu'il eût été incapable de

Digitized by Google

*
* *

Ce qui précède était nécessaire à la justification de la méthode qu'on va suivre pour faire connaître ici le texte des *Enseignemens*.

Le texte original, écrit en langue d'oïl par Louis IX lui-même, est perdu. On n'en a que des succédanés en latin ou en français traduit du latin. Donc, comme l'a très bien remarqué A. Molinier, « les éléments manquent pour établir la leçon vraie », primitive. Les *Enseignemens* ne sont pas un document dont il soit possible de donner une édition critique.

Mais il faut prendre la précaution de distinguer : 1° les textes officiels, qui offrent des garanties d'authenticité, quant au fond, sinon quant à la forme ; 2° les abrégés, faits d'après ces textes ; 3° les abrégés d'abrégés, où des suppressions et des additions arbitraires ont été faites à la fin du XIII^e^ ou au commencement du XIV^e^ siècle.

Il résulte de là : en premier lieu, que toute tentative pour combiner ces trois sortes de textes en vue, sous prétexte de restitution, d'établir un texte composite, soi-disant préférable à tous les autres, est condamnée d'avance ; il n'y a donc pas à tenir compte de la grande édition de N. de Wailly[1], qui est ainsi viciée dans son principe ; en second lieu, qu'il ne convient pas, en ce cas, de procéder comme nous faisons d'habitude, en coupant l'analyse d'extraits caractéristiques dans la langue du temps. D'abord, les *Enseignemens* sont assez courts pour qu'il ne soit pas nécessaire de les analyser : ils sont, non pas à analyser, mais à reproduire en entier. Ensuite, il suffit d'en faire connaître le sens dans la langue d'aujourd'hui, puisque, l'original étant perdu, l'écho direct de la voix même de Louis IX, qu'il aurait été intéressant d'entendre, est éteint à jamais. Nos textes en français des *Enseignemens* sont tous des versions de moines, et des versions médiocres ; ils coïncident

discerner les erreurs de son directeur ? Mais alors il n'y aurait plus de raisons pour ne pas les lui attribuer à lui-même » (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 503).

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXVIII, 1^re^ p., 1874, p. 313-334.

Digitized by Google

peut-être parfois avec l'original perdu, mais alors c'est par hasard, et il est impossible de désigner maintenant les endroits où cela s'est produit.

On trouvera donc ci-dessous, tourné simplement en français moderne, le texte officiel des *Enseignemens* au prince Philippe, celui du registre *Noster*, dont H.-Fr. Delaborde a donné une édition commode, laquelle comporte des rapprochements avec les variantes de l'autre traduction du même prototype latin (Guillaume de Saint-Pathus)[1].

Quant aux *Enseignemens* à Isabelle, dont il n'existe qu'un texte sans variantes, nous avons suivi, de même, l'édition Delaborde, qui ne laisse rien à désirer[2].

* * *

Les textes qu'on va lire se recommandent surtout par l'illustre pavillon dont ils sont couverts ; par l'idée précise et exacte qu'ils donnent de l'excellent prince, aux sentiments si simples et si honorables, qui s'y est épanché. Ils ne sont pas, littérairement, de premier ordre. Il faut même avouer que le style en est un peu gauche, un peu lourd, en raison de la pauvreté du vocabulaire et de l'incessante répétition des mêmes tournures. Frère Geoffroi, quoiqu'il ne fût pas un aigle, semble avoir eu l'impression juste qu'ils gagneraient à être allégés de mots superflus. C'est dommage que, l'ayant tentée, il n'ait pas mieux réussi l'opération.

Tels quels, les *Enseignemens* ont eu, pendant des siècles, la fortune d'être sans cesse reproduits, lus et médités. Ils figurent dans une foule de Recueils de dévotion, notamment dans celui qui commence par *Audi Israël*, dont on a plusieurs exemplaires princiers du XIV^e^ siècle (Bibl. nat., fr. 1136 ; nouv. acq. fr. 4338; et Chantilly, 137). Cf. les n^os^ 76, 325 et 335 de l' « Inventaire général des livres ayant appartenu à Charles V ».

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 255-262. Cf. l'édition P. Viollet, dans les *Œuvres chrétiennes des familles royales de France* (Paris, 1870, p. 106). — H.-Fr. Delaborde a donné aussi (*Ib.*, p. 239-257) une édition analogue de l'abrégé de frère Geoffroi, d'après tous les manuscrits.

2. *Ibidem*, p. 247-253.

Digitized by Google

« CE SONT LES ENSEIGNEMENZ QUE LE SAINT ROY LOYS... »

FRONTISPICE DES *ENSEIGNEMENS*

dans le ms. fr. 1136, fol. 82, de la Bibliothèque nationale.

PL. IV. P. 34.

Digitized by Google

Digitized by Google

I. LES *ENSEIGNEMENS* AU PRINCE PHILIPPE

A son cher fils aîné Philippe, salut et amitié de père*.

[1.] Cher fils, pour ce que je désire de tout mon cœur que tu soies bien enseigné en toute chose, je pense à te faire quelque enseignement par cet écrit ; car je t'ai entendu dire parfois que tu entendrais plus de moi que d'autrui**.

[2.] Cher fils, je t'enseigne premièrement que tu aimes Dieu de tout ton cœur et de tout ton pouvoir, car sans cela nul ne peut rien valoir***.

[3.] Tu te dois garder de toutes choses que tu croiras qui lui doivent déplaire, à ton pouvoir ; et spécialement tu dois avoir cette volonté de ne faire péché mortel pour nulle chose qui puisse advenir****, et que tu te laisserais plutôt trancher tous les membres et ravir la vie par cruel martyre que de le faire à bon escient[1].

[4.] Si Notre-Seigneur t'envoie quelque persécution ou de maladie ou d'autre chose, tu la dois souffrir débonnairement, et tu l'en dois remercier et savoir bon gré, car tu dois penser qu'il l'a fait pour ton bien. Et tu dois penser aussi que tu as bien mérité et cela et davantage s'il avait voulu, parce que tu l'as peu aimé et peu servi, et que tu as fait maintes choses contre sa volonté.

[5.] Si Notre-Seigneur t'envoie quelque prospérité ou de santé de corps, ou d'autre chose, tu l'en dois remercier

* Cette adresse manque dans l'Abrégé. — ** Manque dans l'Abrégé. — *** Abrégé : « car sans ce nus ne se puet sauver ». Hérésie théologique, que frère Geoffroi a prêtée par mégarde au roi, faute d'avoir traduit avec soin. — **** Abrégé : « Garde toi de fere toute chose qui desplaire lui puet ; c'est mortel pechié. » Autre hérésie ; même mécanisme.

1. Expression familière à Louis IX. Voir les « Mémoires » de Joinville, § 44.

Digitized by Google

humblement, et dois prendre garde de n'empirer à cause de cela ni par orgueil ni par autre méfait, car c'est très grand péché de guerroyer Dieu de ses dons[1].

[6.] Cher fils, je t'enseigne que tu t'accoutumes à te confesser souvent et que tu choisisses toujours tels confesseurs qui soient de sainte vie et suffisamment lettrés, par qui tu sois enseigné des choses que tu dois éviter et des choses que tu dois faire. Et aie telle manière en toi par quoi tes confesseurs et tes autres amis osent hardiment t'enseigner et te reprendre.

[7.] Cher fils, je t'enseigne que tu entendes volontiers le service de Sainte Église, et, quand tu seras au moutier, garde-toi de muser et de parler vaines paroles. Tes oraisons dis en paix, ou par bouche ou par penser, et spécialement sois plus en paix et plus attentif à oraison tant que le corps de Notre-Seigneur sera présent à la messe, et un peu avant.

[8.] Cher fils, je t'enseigne que tu aies le cœur pitoyable envers les pauvres et envers tous ceux que tu croiras qui aient malheur ou de cœur ou de corps, et, selon le pouvoir que tu auras, aide-les volontiers ou de confort ou d'aumône[2].

[9.] Si tu as mésaise de cœur, dis-le à ton confesseur ou à quelqu'un que tu croies qui soit loyal et qui te sache bien garder le secret, pour que tu la supportes plus en paix, si c'est chose que tu puisses dire.

[10.] Cher fils, aie volontiers compagnie de bonnes gens avec toi, soit de religion soit du siècle*, et évite celle des

* réguliers ou séculiers.

1. Cf. plus haut, p. 19, ligne 6.

2. C'est ici que le « romant » de Joinville (Bibl. nat., fr. 2615) commence à intercaler des additions. Voici la première :

> Maintien les bonnes coustumes de ton royaume et les mauvaises abesse ; ne convoite pas seur ton menu peuple, ne ne [le] charge de totes ne de tailles, se ce n'est par trop grant necessité.

Addition évidente d'un mécontent des impôts.

Digitized by Google

mauvais [1]; et aie volontiers des entretiens avec les bons ; et écoute volontiers parler de Notre-Seigneur en sermons et en privé. Recherche volontiers les pardons *.

[11.] Aime le bien en autrui, et hais le mal.

[12.] Ne souffre pas que l'on dise devant toi paroles qui puissent attraire les gens au péché. N'écoute pas volontiers médire d'autrui.

[13.] Nulle parole qui tourne à l'offense de Notre-Seigneur ou de Notre-Dame ou des saints ne souffre en nulle manière que tu n'en prennes vengeance. Si le coupable était clerc ou si grand personage que tu ne le dusses justicier, fais-le dire à qui le pourrait justicier.

[14.] Cher fils, prends garde que tu sois si bon en toute chose par quoi il appère que tu reconnaisses les bontés et les honneurs que Notre-Seigneur t'a faits, en telle manière que, s'il plaisait à Notre-Seigneur que tu vinsses au faix et à l'honneur de gouverner le royaume, tu fusses digne de recevoir la sainte onction dont les rois de France sont sacrés **.

[15.] Cher fils, s'il advient que tu deviennes roi, garde que tu aies les qualités qui conviennent à un roi, c'est-à-dire que tu sois si droiturier que tu ne déclines de nulle droiture pour chose qui puisse advenir. S'il advient qu'il y ait querelle d'un pauvre contre un riche, soutiens le pauvre plus que le riche jusques à tant que tu en saches la vérité, et, quand tu auras entendu la vérité, fais le droit.

[16.] Et s'il advient que tu aies querelle contre autrui,

* indulgences. — ** L'Abrégé est en ces termes : « Rent graces a Dieu souvent de tous les biens que il t'a fais, si que tu soies digne encore de plus avoir. » Cet article manque dans plusieurs dérivés de l'Abrégé. C'est qu'il semble présenter à la fin un sens choquant, à force d'avoir été mal abrégé. Plusieurs copistes l'ont volontairement omis, sans doute par respect pour l'auteur.

1. Glosé inutilement dans les textes interpolés.

Digitized by Google

soutiens la querelle de l'étranger devant ton Conseil, et ne fais pas semblant d'aimer trop ta querelle jusques à tant que tu connaisses la vérité, car ceux du Conseil pourraient en être hésitants à parler contre toi, ce que tu ne dois pas vouloir.

[17.] Si tu viens à savoir que tu tiennes rien à tort, soit de ton temps ou du temps de tes ancêtres, rends-le tantôt, si grande que la chose soit en terre, en deniers ou à d'autres égards. Si la chose est obscure, de sorte que tu n'en puisses savoir la vérité, fais telle paix, par le conseil de prudhommes, par quoi ton âme en soit délivrée du tout, et celles de tes ancêtres. Et bien que l'on te dise que tes prédécesseurs ont restitué, efforce-toi de savoir s'il n'y a pas encore quelque chose à rendre pour la délivrance de ton âme et des âmes de tes ancêtres.

[18.] Sois bien diligent de faire garder en ta terre les gens de toute condition, et spécialement les personnes de Sainte Église[1]; défends-les, que l'on ne leur fasse tort ni violence ni en leurs personnes ni en leurs choses. Et je te veux rapporter ici une parole que dit le roi Philippe, mon aïeul[2]; je la tiens d'un de son Conseil, qui disait l'avoir entendue. Le roi était un jour avec son Conseil privé (et celui qui me la raconta y était); et ceux de son Conseil lui disaient que les clercs lui faisaient beaucoup de tort et que l'on s'étonnait qu'il le souffrît. Et il répondit : « Je crois bien que les clercs me font beaucoup de tort; mais, quand je pense aux honneurs que Notre-Seigneur m'a faits, je préfère souffrir du dommage que de faire chose par quoi il se produise esclandres entre moi et Sainte Église. » Je te rappelle cela pour que tu ne croies pas facilement qui que ce soit contre les personnes de Sainte Église; mais tu les dois honorer et

1. Frère Geoffroi allonge ici, au lieu d'abréger : « *Mesmement li religieus* et toutes les personnes de Sainte Église. »

2. Frère Geoffroi : « L'en raconte du roy Philippe... »

Digitized by Google

garder de sorte qu'elles puissent faire le service de Notre-Seigneur en paix[1].

[19.] Ainsi je t'enseigne que tu aimes spécialement les gens de religion et que tu les secourres volontiers au besoin; et ceux que tu croiras par qui Notre-Seigneur soit plus honoré et servi, aime-les plus que les autres.

[20.] Cher fils, je t'enseigne que tu aimes et honores ta mère[2] et que tu retiennes volontiers et observes ses bons enseignements; et sois enclin à croire ses bons conseils.

[21.] Tes frères aime, et veuille toujours leur bien et leurs bons avancements. Sers leur de père pour leur enseigner le bien; mais garde que, par amour pour quiconque, tu te laisses détourner de faire droit ou persuader de faire chose que tu ne doives[3].

[22.] Cher fils, je t'enseigne que les bénéfices des églises que tu auras à donner, tu les donnes à de bonnes personnes, par le conseil de prudhommes; et il me semble qu'il vaut mieux que tu les donnes à ceux qui n'ont rien; si tu cherches bien, tu en trouveras assez qui n'ont rien, entre les mains desquels ils seront bien placés.

[23.] Cher fils, je t'enseigne que tu te gardes, autant qu'il dépend de toi, d'avoir guerre contre des chrétiens; et,

1. Article complètement modifié dans le ms. de Sainte-Geneviève :

> A ce doiz tu metre t'entente comment tes gens et ton pueple puissent vivre en pais et en droiture, meesmement les bonnes villes et les bonnes citez de ton royaume; et les gardes en l'estat et en la franchise ou tes devanciers les ont gardez. Quar par la force de tes bonnes citez et de tes bonnes villes douteront li puissant homme a mesprendre contre toi. Il me souvient bien de Paris et des bonnes villes de mon reaume qui me aidierent contre les barons quand je fu nouvellement couronné.

Addition évidente d'un ami du tiers état.

2. Frère Geoffroi ajoute encore ici : « *ton pere et* ta mere ». Cf. les *Enseignemens* à Isabelle, § 15.

3. Cet article manque dans l'Abrégé de frère Geoffroi. Omission probablement involontaire.

Digitized by Google

si l'on te fait tort, essaie plusieurs voies pour savoir si l'on en pourrait trouver une par quoi tu puisses recouvrer tes droits avant d'en venir aux prises; et cela, dans l'intention d'éviter les péchés qui se font en guerre. Et s'il advient qu'il convienne que tu fasses la guerre, soit parce qu'un de tes hommes a été contumace en ta cour, ou parce qu'il a fait tort à quelque église ou à quelque pauvre personne ou à qui que ce soit, sans vouloir l'amender par toi, ou pour autre cas raisonnable, sois diligent à commander que les pauvres gens, qui n'ont pas eu part au forfait, soient garantis de tous dommages par incendie ou autrement. Il vaut mieux que tu contraignes le malfaiteur en prenant ses choses, ou en assiégeant ses villes ou ses châteaux. Prends garde d'être bien certain, avant d'émouvoir quelque guerre que ce soit, que la cause en est très raisonnable; d'avoir bien sommé le délinquant; et d'avoir attendu autant qu'il convenait.

[24.] Cher fils, je t'enseigne que les guerres et les discordes qui seront en ta terre ou entre tes hommes, tu te peines de les apaiser autant qu'il dépendra de toi; car c'est une chose qui plaît fort à Notre-Seigneur, et monseigneur saint Martin nous en a donné très grand exemple lorsqu'il alla rétablir la paix entre des clercs de son archevêché, au temps qu'il savait par Notre-Seigneur qu'il allait mourir; et il lui sembla que, ainsi, c'était bien finir.

[25.] Cher fils, prends garde diligemment qu'il y ait de bons baillis et de bons prévôts en ta terre, et fais souvent prendre garde qu'ils fassent bien droit, qu'ils ne fassent à autrui tort ni chose qu'ils ne doivent. De ceux même qui sont en ton hôtel, fais prendre garde qu'ils ne fassent à qui que ce soit chose qu'ils ne doivent; car, si tu dois haïr le mal en autrui, tu dois le haïr encore davantage en ceux qui tiennent de toi leur pouvoir, et tu dois d'autant plus te garder et défendre qu'il n'advienne.

Digitized by Google

[26.] Cher fils, je t'enseigne que tu sois toujours dévôt à l'Église de Rome et à notre père le pape, et porte lui révérence et honneur comme tu dois à ton père spirituel[1].

[27.] Cher fils, donne volontiers pouvoir à gens de bonne volonté qui en sachent bien user, et mets grand'peine à ce que les péchés soient ôtés en ta terre, c'est-à-dire les vilains serments et toute chose qui se fait ou dit au déplaisir de Dieu, ou de Notre-Dame, ou des Saints, péchés de corps, jeux de dés, tavernes, et autres péchés. Fais supprimer cela en ta terre sagement et en bonne manière. Les hérétiques, fais les chasser de ta terre autant qu'il dépend de toi[2], et les autres mauvaises gens, si bien que ta terre en soit purgée, comme tu sauras que c'est à faire par sage conseil de bonnes gens.

[28.] Procure le bien autant que tu peux. Mets grand'peine à reconnaître les bontés que Notre-Seigneur t'aura faites, et que tu l'en saches remercier.

[29.] Cher fils, je t'enseigne que tu soies grandement attentif à ce que tes deniers soient bien employés, et levés droiturièrement. Et c'est un sens que je voudrais fort que tu eusses, c'est-à-dire que tu te gardasses de folles dépenses et de mauvaises recettes. Que tes deniers soient bien « pris » et bien « mis ». Que Notre-Seigneur t'enseigne cela avec ce qui est aussi convenable et profitable.

1. Article supprimé dans plusieurs exemplaires de Geoffroi de Beaulieu (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1912, p. 91). Dans ces exemplaires, l'art. 19 est supprimé aussi.

Suppressions évidentes d'un copiste hostile au clergé.

2. Le ms. de Sainte-Geneviève ajoute ici à l'Abrégé de frère Geoffroi : « Et especialment tien en grant vilté Juis. » Addition évidente d'un interpolateur qui n'aimait pas les Juifs. Cette boutade a pénétré dans le texte composite que Natalis de Wailly a mis sous le nom de Louis IX.

Il est bien certain du reste que Louis IX était mal disposé pour les Juifs (« Mémoires » de Joinville, § 53).

Digitized by Google

[30.] Cher fils, je te prie que, s'il plaît à Notre-Seigneur que je trépasse de cette vie avant toi, tu me fasses aider par messes et par autres oraisons, et que tu envoies par les congrégations du royaume de France pour demander des prières à l'intention de mon âme ; et tous les biens que tu feras, fais en sorte que Notre-Seigneur m'y donne part.

[31.] Cher fils, je te donne toute la bénédiction qu'un père peut et doit donner à son fils, et je prie Notre-Seigneur Jésus-Christ que, par sa grande miséricorde, et par la prière et par les mérites de sa bienheureuse mère la Vierge Marie, et des anges, et des archanges, de tous les saints et de toutes les saintes, qu'il te garde et te défende de faire chose qui soit contraire à sa volonté, et qu'il te donne la grâce de faire sa volonté... Puisse-t-il faire à toi et à moi, par sa largesse, que, après cette vie mortelle, nous puissions venir à lui pour la vie pardurable, là où nous le puissions voir, aimer et louer sans fin. *Amen*.

ENSEIGNEMENS A ISABELLE, REINE DE NAVARRE [1]

A sa chère et bien-aimée fille Isabelle, reine de Navarre, salut et amitié de père.

[1.] Chère fille, pour ce que je crois que vous retiendrez plus volontiers de moi, parce que vous m'aimez, que vous ne feriez de plusieurs autres, j'ai pensé à vous faire quelques Enseignemens écrits de ma main.

1. Les *Enseignemens* à Isabelle sont contemporains de ceux au prince Philippe. H.-Fr. Delaborde a remarqué avec raison que les *Enseignemens* de Louis IX à son fils et à sa fille ont une première partie commune, qui prend fin au § 10 des Instructions au prince Philippe.

Digitized by Google

[2.] Chère fille, je vous enseigne que vous aimiez Notre-Seigneur de tout votre cœur et de tout votre pouvoir ; car sans cela nul ne peut rien valoir. Rien ne peut être aimé si droiturièrement ni si profitablement. C'est le Seigneur à qui toute créature peut dire : « Sire, vous êtes mon Dieu ; vous n'avez besoin d'aucun de mes biens. » C'est le Seigneur qui envoya son Fils sur la terre et le livra à la mort pour nous délivrer de la peine d'enfer.

[3.] Chère fille, si vous l'aimez, le profit en sera vôtre ; la créature est fort dévoyée qui met l'amour de son cœur ailleurs qu'en lui ou sous lui.

[4.] Chère fille, la mesure dont nous le devons aimer, c'est de l'aimer sans mesure. Il a bien mérité que nous l'aimions, car il nous aima le premier. Je voudrais que vous sussiez bien penser à ces œuvres que le benoît fils de Dieu fit pour notre rançon.

[5.] Chère fille, ayez grand désir de lui plaire, et prenez grand soin d'éviter tout ce que vous penserez qui lui doive déplaire. Spécialement vous devez avoir cette volonté que vous ne ferez péché mortel pour rien qui puisse advenir, et que vous vous laisseriez plutôt trancher tous les membres et la vie enlever par cruel martyre que vous ne le fissiez à escient.

[6.] Chère fille, accoutumez-vous à souvent confesser, et élisez toujours confesseurs qui soient de sainte vie et suffisamment lettrés, par qui vous soyez enseignée des choses que vous devez faire ; et soyez de telle manière que votre confesseur et vos autres amis vous osent hardiment enseigner et reprendre.

[7.] Chère fille, entendez volontiers le service de Sainte Église, et, quand vous serez au moutier*, gardez-vous de muser et de dire vaines paroles. Dites en paix vos oraisons

* à l'église.

Digitized by Google

ou par bouche ou par penser, et spécialement, tandis que le corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ sera présent à la messe, soyez plus en paix et plus attentive à l'oraison, et un peu avant.

[8.] Chère fille, écoutez volontiers parler de Notre-Seigneur en sermons et en conversations particulières. Évitez toutefois les conversations particulières, excepté de gens éminents en bonté et en sainteté. Recherchez volontiers les pardons*.

[9.] Chère fille, si vous avez quelque persécution ou de maladie ou d'autre chose en quoi vous ne puissiez mettre conseil en bonne manière, souffrez-le débonnairement et en remerciez Notre-Seigneur, et sachez lui en bon gré ; car vous devez croire que c'est pour votre bien, et que vous l'avez mérité, et davantage s'il avait voulu, parce que vous l'avez peu aimé et peu servi et fait maintes choses contre sa volonté.

[10.] Dans la prospérité, du corps ou d'autre chose, remerciez Notre-Seigneur humblement, et lui en sachez bon gré. Et prenez bien garde que vous n'empiriez à cause de cela, par orgueil ou par autre méfait, car c'est très grand péché de guerroyer Notre-Seigneur à l'occasion de ses dons.

[11.] Si vous avez mésaise de cœur, dites-le à votre confesseur ou à quelque autre personne que vous croyez qui soit loyale et qui en doive bien garder le secret, pour que vous la supportiez plus en paix, si c'est chose que vous puissiez dire.

[12.] Chère fille, ayez le cœur pitoyable envers toutes gens que vous saurez qui aient malheur ou de cœur ou de corps, et les secourez volontiers ou de confort ou d'aumône, selon ce que vous pourrez.

[13.] Chère fille, aimez toutes bonnes gens, ou de reli-

* indulgences.

Digitized by Google

gion, ou du siècle, par qui vous savez que Notre-Seigneur soit honoré et servi ; aimez les pauvres et secourez-les, spécialement ceux qui, pour l'amour de Notre-Seigneur, se sont mis en l'état de pauvreté.

[14.] Chère fille, prenez garde, autant qu'il dépend de vous, que les femmes et le reste de votre domesticité intime soit de sainte et bonne vie; et évitez tant que vous pourrez gens de mauvaise renommée.

[15.] Chère fille, obéissez humblement à votre mari et à votre père et à votre mère dans les choses qui sont selon Dieu ; vous le devez faire volontiers à cause de l'amour que vous devez avoir pour eux, et surtout pour l'amour de Notre-Seigneur qui l'a ordonné ainsi comme il convient. Contre Dieu n'obéissez à personne.

[16.] Chère fille, prenez grand'peine que vous soyez si parfaite en toutes choses que ceux qui vous verront et qui entendront parler de vous y puissent prendre bon exemple.

[17.] Il me semble qu'il est bon que vous n'ayez pas trop grand surcroît de robes à la fois, ni de joyaux, selon l'état où vous êtes. Mais il me semble mieux que vous fassiez vos aumônes au moins du superflu. Et il me semble qu'il est bon que vous ne consacriez pas trop de temps ni trop d'étude à vous ajuster et à vous parer. Prenez garde que vos atours n'excèdent pas. Penchez toujours vers le moins plutôt que vers le plus.

[18.] Chère fille, ayez un désir en vous qui jamais ne vous quitte, c'est-à-dire comment vous puissiez plaire le plus à Notre-Seigneur ; et mettez votre cœur à ce que, si vous étiez certaine de n'être jamais récompensée de vos bonnes actions ni punie de vos mauvaises, vous ne laissiez pas de rien faire qui déplût à Notre-Seigneur et de faire les choses à son gré, selon vos forces, purement pour l'amour de lui.

[19.] Chère fille, recherchez volontiers oraisons de bonnes

Digitized by Google

gens et m'y accompagnez. Et s'il advient qu'il plaise à Notre-Seigneur que je trépasse de cette vie avant vous, je vous prie de procurer messes et oraisons et autres bienfaits pour mon âme.

[20.] Je vous recommande que nul ne voie cet écrit sans permission.

[21.] Notre-Seigneur vous fasse bonne en toutes choses autant comme je désire et plus que je ne saurais désirer. *Amen.*

Digitized by Google

« C'EST DOU PERE QUI SON FILZ ENSEIGNE ET DOU FILZ QUI AU PERE DEMANDE CE QUE IL NE SET »

P. Meyer a fait connaître en 1899 trois exemplaires manuscrits d'un ancien ouvrage d'édification, en deux parties, qui mérite l'attention[1].

I. La première partie est un abrégé d'histoire sainte. P. Meyer se borne à dire : « C'est au XIII^e^ siècle, et probablement au temps de saint Louis, qu'appartient cet abrégé. C'est une composition originale, non traduite du latin. Ce qui le prouve, c'est que l'auteur y conte une historiette, un « exemple », comme on disait jadis, qu'il a tirée, non pas d'un texte latin, mais d'un récit en vers français. A propos de l'institution de la communion par Jésus, il raconte l'histoire du petit juif méchamment jeté dans le feu par son père et miraculeusement sauvé. Où a-t-il trouvé ce récit ? « En la Vie des sains Pères », dit-il. Or cette *Vie des sains Pères* n'est autre, ce me semble, que le poème français connu sous ce titre, qui a été extrêmement répandu ». Il y a, en effet, des ressemblances frappantes entre la version du *Judenknabe* dans l'Abrégé et celle de la *Vie*[2].

L'opuscule finit en ces termes :

> Après ce que vous avés oï conment Dix fist ciel et terre, et conment il forma Adan et Eve a sa semblance, et conment Dix descendi

1. *Romania*, 1899, p. 254. Un des trois exemplaires, le ms. fr. 1546 de la Bibliothèque nationale, « paraît avoir été exécuté vers 1270 ». Les deux autres sont à l'Arsenal (n° 2071) et à Cambrai (n° 246).

2. *Ib.*, p. 255-256. Cf. ci-dessous, p. 49.

Digitized by Google

en terre pour son pueple sauver ...., je vous dirai ... l'ordenance de sa sainte loi crestienne, et conment vous devés vivre saintement selonc Diu....

Et pour ce que je vuel que vos entendés miex que vous ne faites as auctorités des sains et des saintes qui ci sont escrites, je les vous dirai et conterai en maniere d'ensengnement tout ainci conme li peres enseingne et doctrine son enfant, et conment li enfes li demande les choses dont il se doute, et li peres l'enseigne et li respont de ce que il li demande. Si commencerai de par Diu en ceste maniere qui s'ensuit.

II. La seconde partie, ainsi annoncée, est « un exposé des principaux dogmes de la foi chrétienne », en forme de Dialogue entre un père et son fils, qui se rencontre assez souvent copié à part, notamment dans un manuscrit exécuté en Angleterre et daté de 1267 (Bibl. nat., fr. 25408). Cet exposé a obtenu, dit avec raison P. Meyer, un succès considérable, attesté par le grand nombre des exemplaires qui nous en sont parvenus [1].

P. Meyer estimait que les deux parties du Recueil dont le ms. fr. 1546 est le type « sont très probablement du même auteur ». Il n'attachait d'ailleurs d'importance ni à l'une ni à l'autre. « Peu familier avec les productions théologiques qui tiennent une si grande place dans la littérature du XIII^e siècle », ou ironiquement disposé à le laisser croire, sachant très bien qu'il était le premier spécialiste en cette matière (pour les textes en langue vulgaire), il a prononcé que le Dialogue lui-même, malgré le succès qu'il eut, « n'offre qu'un intérêt fort limité ».

1. Les exemplaires du Dialogue seul se répartissent à première vue en deux classes, comme P. Meyer l'a montré (p. 258). Les uns commencent à un paragraphe de préambule ou de transition, dont les premiers mots sont : « Biax fiz, ce dist li peres, entent mes paroles et les retien » (lequel est imprimé dans la *Romania*, 1899, p. 260) ; les autres ne commencent qu'au second paragraphe : « Anciennement n'estoit nus baptisiés devant que il fust en aage... ». — P. Meyer a signalé dès 1899 cinq exemplaires de la première catégorie, et sept de la seconde. Ajouter notamment Bibl. de l'Université de Lyon, n° 15 (« Anciennement.... »). — Cf. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, IV, p. 202, et V, p. 425 ; G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1026 et 1090.

Digitized by Google

*
* *

Lorsqu'il publiait ces détails en 1899, P. Meyer semble avoir oublié qu'il avait déjà, lui-même, neuf ans auparavant, signalé d'après deux manuscrits du XIVe siècle (un de Paris et un de Bruxelles), une soi-disant *Bible en françois*, dont on doit se demander si elle est apparentée à la première partie de l'ouvrage précité [1]. Voici ce qu'il en avait dit, en 1890 : « Ce n'est pas une Bible ; c'est une compilation pour laquelle un certain nombre de morceaux de l'Ancien et du Nouveau Testament ont été mis à contribution, mais où des récits apocryphes tiennent une grande place, et qui admet aussi quelques chapitres concernant des notions de cosmographie et de théologie à l'usage des laïques. » — Le ms. de Paris (Bibl. nat., fr. 1850) offre cette particularité qu'on y lit, à la fin de la soi-disant Bible : « Explicit divina Scriptura abreviata quam magister Rogerus dictus de Argentolio, clericus scolarius, Parisiis fecit. Orate pro eo. » P. Meyer a cru que ces termes désignent, non un copiste, mais l'auteur : maître Roger d'Argenteuil. Ajoutons que, quoi qu'il en soit, il n'y a pas d'apparence que ce Roger appartînt à la grande famille bourgeoise des Le Riche d'Argenteuil, si considérable à Paris depuis le commencement du XIIe jusqu'à la fin du XIIIe siècle et au delà.

On doit se demander si la *Bible* de Roger d'Argenteuil n'est pas apparentée à la première partie du Recueil du temps de saint Louis dont il a été question plus haut. En effet, les deux opuscules commencent par la même phrase caractéristique (« Je croi en Dieu, le Pere tout puissant... »), et on lit à la fin de la *Bible*, comme à la fin de la première partie du Recueil, dans un chapitre intitulé « De l'ordenement et des vertus du saint sacrement du cors Jhesu Crist », l'histoire du *Judenknabe*. De telles analogies ne laissent guère place au doute : il existe des rapports entre les deux opuscules. — Qu'il suffise d'observer ici que le texte de la *Bible* est beaucoup plus ample et plus varié.

D'autre part, P. Meyer ne s'est jamais posé la question de

1. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 1, p. 71.

Digitized by Google

savoir si la seconde partie du Recueil indiqué plus haut (p. 48) — qui seule nous intéresse ici — est identique dans tous les manuscrits : dans ceux où elle est jointe à l'Abrégé d'histoire sainte et dans ceux où elle est isolée. Cependant, si l'on confronte synoptiquement le ms. le plus ancien du Recueil (Bibl. nat., fr. 1546) et le ms. daté de 1267 où le Dialogue se trouve seul, on constate que l'identité des deux textes, presque parfaite pendant les deux premiers tiers de l'ouvrage, cesse aux environs du passage qui concerne l'Antichrist, après l'énumération des « Quinze Signes » du Jugement[1]. A partir de là (ci-dessous, p. 61), le texte qui figure dans le Recueil est très notablement plus court que l'autre, et tout-à-fait différent. Tandis que le Recueil n'offre plus qu'un commentaire des commandements en forme de règles de conduite et des modèles d'oraison, les exemplaires du Dialogue isolé ne présentent ni solution de continuité ni disparates avec ce qui précède ; c'est la suite de la conversation à bâtons rompus qu'on a entendue jusque-là. Conversation d'allure libre, dont le style, vif et nerveux, diffère extraordinairement de celui de tant d'insipides homélies sur les mêmes sujets. L'auteur avait du tempérament. On ne sait, d'ailleurs, qui c'est. On ne sait rien de lui, sinon qu'il était français[2] et qu'il a composé son ouvrage avant 1267.

Il semble, en résumé, que le Recueil dont, depuis 1899, on connait trois exemplaires, soit postérieur aux deux opuscules qui en composent la première et la seconde partie. Sans doute ces opuscules étaient-ils primitivement distincts ; des formes en ont

1. Fr. 1856, fol. 166 v° ; fr. 25408, fol. 55 v°. — Le développement sur l'Antichrist que P. Meyer a imprimé (*Romania*, 1899, p. 261) d'après le premier de ces manuscrits ne figure pas dans le second. — Il est à remarquer en passant que le dernier chapitre de la *Bible* de Roger d'Argenteuil est intitulé : « Ci parole conment Dex fist ciel et terre et des ordenemenz de la loi, et conment Antecrist vendra, et des signes qui sont avenir » (*Notices et extraits*, l. c., p. 75) ; à quoi rien ne correspond dans la première partie du Recueil.

2. La circonstance que le ms. daté de 1267 a été exécuté en Angleterre ne doit pas faire soupçonner que l'auteur était anglais. Rien de plus français que cet écrivain. Et c'est des choses de France qu'il parle (ci-dessous, p. 56, l. 16, et fr. 25408, fol. 63 : « Se je eusse le commandement au roi de France trespassé... »)

Digitized by Google

« C'EST DOU PERE QUI SON FILZ ENSEIGNE... »

FRONTISPICE DE L'OPUSCULE

dans le ms. fr. 1136, fol. 33, de la Bibliothèque nationale.

PL. V. P. 50.

Digitized by Google

Digitized by Google

été conservées à l'état isolé qui paraissent primitives. L'activité du compilateur ne s'est exercée, du reste, que pour affadir et banaliser.

*
* *

Il faut ajouter que le *Dialogue* a encore été engagé, au XIV^e^ siècle, dans une autre compilation : le Recueil d'opuscules de dévotion dont Charles V avait un exemplaire dans sa librairie et que L. Delisle a fait connaître [1]. C'est la seconde pièce de ce recueil, dont la première est le « Legiloque ».

Le texte du Dialogue qui figure dans le manuscrit de Charles V (et dans d'autres exemplaires conformes à celui-là) [2], est sensiblement plus long que l'original. C'est qu'il y est délayé et atténué [3], comme si, formant un spicilège de dévotion pour des lecteurs princiers, on avait voulu accommoder le vieil Anonyme, un peu rude, à leur usage. La dernière partie, depuis la rubrique *Comment on doit vivre* [4], suit cette fois, mais d'assez loin, celle de l'opuscule primitif.

*
* *

On trouvera ici l'analyse du *Dialogue* tel qu'il est, en sa teneur originale, dans le manuscrit de 1267.

Anciennement on n'était baptisé qu'à l'âge de raison et de discrétion ; la coutume présente vient de la crainte qu'on eut du sort des enfants morts en bas âge, sans baptême. Mais les parrains envers leurs filleuls, les pères envers leurs fils,

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, p. 532-542.

2. Bibl. nat., fr. 1136 ; Chantilly, n° 137. P. Meyer, dans l'énumération qu'il a faite des exemplaires du *Dialogue* (*Romania*, 1899, p. 258) cite le ms. de Charles V (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4338) et le ms. fr. 1136, mais sans faire remarquer ce qui est dit ici au texte.

3. De quoi quelques exemples seront indiqués plus loin.

4. Ci-dessous, p. 61.

Digitized by Google

ont le devoir de les instruire ou de vérifier leur instruction.

Donc un père interroge son fils. Et sa première question, assez déconcertante, est celle-ci : « Qu'il t'est avis de cest siecle? » * A quoi le fils ne répond pas d'abord. Mais il s'étonne que Dieu puisse dire, comme on l'affirme, à ceux qui ne l'ont pas connu : *Nescio vos*, « je ne vous connais pas » ; il s'étonne aussi que, comme le père l'a déclaré dans son allocution préliminaire, ceux qui ont péché par « non sachance », ou ignorance, doivent aller en enfer. Ces paroles et ces condamnations sommaires ne lui paraissent pas convenir à la justice et à la bonté divines[1]. — Les explications du père sont un peu confuses. D'abord, dit-il, il ne faut pas prendre au pied de la lettre tous les textes de l'Écriture : « L'Escriture parole sovent par semblance ; ausi comme l'en dit d'un home felon : « C'est .i. chien » et d'un home pesant : « C'est « une vache ». Le félon et le lourdaud ne sont cependant pas, respectivement, chien et vache. Il y a d'ailleurs plusieurs sortes de « non sachans » ; tous ne sont pas innocents. Mais revenons, s'il vous plaît, à la question initiale.

Cette fois, le fils en dit son sentiment :

> Vos me deistes que je vos deisse qu'il me semble de cest siecle... Itant en puis je bien dire que mout i a choses qui me desplesent et esbahissent et espoentent. Il m'est avis que tote vie est tribulaciun : au matin se covient lever, et puis laborer et mengier et recouchier, et lendemein si rest tot a commencier comme une roe esquellie **: si tost come el a fait son tor, si recommence.

* Que penses-tu de ce monde-ci ? — ** roue lancée.

1. « A .i. enfant pardone l'en une folie por ce que il le fet par non sachance... Autresi m'est il avis que Dex, qui est debonere sor tote rien *, ne devreit pas prendre venjance de chose qui est fete ou dite par non saveir, et meesmement mort pardurable semble trop cruel... » (fol. 40 v°).

* par dessus tout.

Digitized by Google

Maladies, mésaventures, larrons, « arsons*, meslées et seignoraiges ** », voilà les chances de la vie. Si l'on passe à travers, on n'échappe pas à la diminution continue : « Si va hom tozjorz en defesant petit et petit comme neif*** ». La joie même, outre qu'on s'en fatigue, est source de douleurs : « L'en retient le delit de luxure a mout grant : il n'est rien qui en peüt tant fere comme conseurrer ; il est avis a home bien travaillié de esrer qu'il est bien venu quant il se puet seer**** ». Et « perdre covient quanque † l'en eime, au plus tart a la mort ». L'homme est si aveugle, d'ailleurs, qu'il ne connaît ni les autres (car il s'éloigne souvent de ses amis pour se rapprocher de ses ennemis) ni soi-même.

Et comment Dieu tolère-t-il la prospérité des méchants ?

> Ge revei que cil qui sont larron et homicide et roboor et escorcheor †† de povre gent et avoutre et parjure et felon et losengier††† et traitre, et qui tot le mal deservent[a] et font, icil sont riche et aysié.

Et, après l'enfer d'ici-bas, l'autre enfer, qui ne finit point !

Il est vrai, dit le père ; mais cette destinée si triste a été méritée par le péché d'Adam ; le monde est en prison par sa faute :

> Autresi come li lerres[b] qui par son forfet est mis en tel jaole[c] ou il ne veit ses piés, en ceste jaole oscure et dolorose fu Adam mis et tuit cil qui de lui nasquirent...

La seule chose dont on puisse s'étonner, dans ces conditions, c'est qu'il y ait encore un peu d'agrément ici-bas.

* incendies criminels. — ** autorités, oppressions seigneuriales. — *** neige. — **** On tient le plaisir de luxure pour très grand. [et cependant] force est de s'y livrer moins qu'on ne s'en abstient ; l'homme fatigué de marcher est content de s'asseoir. — Ce passage est atténué dans le Spicilège dont il est question plus haut, p. 51 : « Ensement l'en tient a grant delit... autres choses que je ne veil nommer, dont nul ne porroit tant fere comme s'en conserrer » (Bibl. nat., fr. 1136, fol. 37). — † tout ce que. — †† voleurs et écorcheurs. — ††† adultères.... flatteurs. — *a*. méritent. — *b*. Comme le voleur. — *c*. geôle, prison.

Digitized by Google

Ce peu de bien, nous le devons à la miséricorde, gratuite, de Dieu : « Autresi comme l'en ne fet pas au larron tozjorz tot le mal que l'en puet, einz i a tel hore en la jaole un poi de pailler a gesir *... » — La comparaison est filée avec persévérance, jusqu'au bout: dans cette prison terrestre, comme dans les autres, il faut vivre en l'attente de « Cil qui tient les assises », du Juge qui doit venir :

> Autresi comme teus y a qui se treent en la jaole vers la parei et aguetent hors et veient .i. poi de clarté par les fendaces, et veient que cil sont aese qui sont hors de cele prison... Mès ce ne sunt pas cil qui sont endormi el parfont de la jaole ne cil qui entendent a combatre sei pur le paillier **, c'est a dire cil qui se conbatent por conquerre les biens terriens.

Et puis, quoi ! La vie est dure et injuste, dis-tu ? — « Et tu, par quel reison donques veus quenoistre les segrez le Rei *** ? »

Aussi bien, à quoi bon se plaindre ? « Cil qui grocent de flael Damedieu » ****, leur conduite est absurde, puisqu'ils perdent ainsi le mérite des pénitences infligées. « Dex les bat, et il li rechignent. Il semblent le char qui toz jorz bret ; et totes veies † porte il son fès, kar mout a en : *Faire l'estuet* » ††.

L'instructeur condescend pourtant à expliquer que Dieu inflige des tribulations aux gens pour cinq raisons :

> L'une est por ce que Dex seit gloirefié quant il les en delivre... La secunde si est por estre esprové si comme avient que l'en fiert d'un martel sor une pierre qui a non diamant... La tierce est non pas por pechié que l'en ait fet, mès que l'en ne le face, ausi comme l'en lie .i. homme desvé †††.... La quarte est quant Dex

* mais il y a parfois dans la prison un peu de litière de paille à coucher. — ** dans les profondeurs de la prison ni ceux qui s'occupent à se battre pour la possession des paillasses. — *** veux-tu connaître les secrets du Roi (du ciel), c'est-à-dire de Dieu. — **** Ceux qui murmurent du fléau de Dieu. — † qui toujours crie et toutefois. — †† faix, car il y a beaucoup en : « *Il le faut.* » — ††† mais pour empêcher que l'on en fasse, de même qu'on lie un fou furieux.

Digitized by Google

> done a home mal por chastiement... La quinte maniere por quei home a mal fet trop a douter*: ce sunt cil qui en cest siecle ont fet tant mal qu'il deivent aveir mal et ici et en enfer...

En ce dernier cas, les maux de la vie présente sont comme les arrhes d'un marché dont la « parpaie » (le solde) sera réglée en enfer.

Sans compter que les malheurs de cette vie sont souvent des bienfaits déguisés ! Il serait très profitable à une foule de riches d'être pauvres, car c'est leur richesse qui les rend félons et luxurieux. « Teus ** i a qui por lor force sunt larrons, champions mellis ***, a qui il seroit bien avenu s'il chaïssent en nonpoantise ****, et, aus pledeors qui font tort par lor langue, s'il aveient perdue la parole. »

Quant à la perspective de l'enfer éternel, « li enfes a poor de sun umbre et le fol de sa machue † perdre ». Il faut craindre Dieu, non l'enfer; le craindre et l'aimer. « N'est pas prode fame †† cele qui ne let sa folie fors por poor que sis sires ††† ne la bate. »

Mais le fils prend brusquement l'offensive par cette question inattendue :

> Le fils. Voz deistes que Dex fist totes choses. Fist il donques puces [a] et mouches, et crapouz, et totes ces autres males bestes qui sunt? Je ne crei pas que unques Dex feist mal... Je ai oï dire meinte feiz que Deable les fist.

« Fables de vieilles femmes ! », répond le père. Toutes les bêtes étaient bonnes et bienfaisantes à l'homme quand Dieu les fit ; c'est le péché d'Adam qui les rendit mauvaises. A cause de ce péché tout a « empiré ». Est-ce que nos membres eux-mêmes nous obéissent tous, depuis ce temps-là? il est trop certain que non :

* est très redoutable. — ** Tels. — *** batailleurs. — **** s'ils tombaient en impuissance. — † massue. — †† honnête femme. — ††† ne s'abstient de folie que par crainte que son mari. — *a*. *Variante* : princes (!)

Digitized by Google

Toz les membres de l'ome ne sunt pas obeissenz a lui. Einz i a tel menbre qui ne li obeist mie tel hore est * : c'est icel menbre dont l'engendreure est fete, a senefiance que tuit cil qui sunt engendré sunt corrompu par cel pechié ; et por ce vout ** Dex que la circuncision fust fete en cel menbre plus que en un autre [1].

Satisfait sur ce point, le fils continue son interrogatoire : « Comment échapper au feu d'enfer ? »

Distinguons, dit le père, trois choses : « cuidier, savoir et creance ». Celui qui « cuide » n'est certain de rien, au contraire de celui qui « sait » : « creirre » (croire) est « entre deus : plus que cuider et meins que saveir ». Laissons de côté le « cuidier », puisque, selon le proverbe, « *Cuidours sont fols*, et je n'ai talent de parler de folie ». Savoir ? on sait ce qu'on sait de deux façons : par l'expérience et par le raisonnement, comme quand on dit : « Voilà le soleil » si l'on en éprouve la chaleur, ou bien « Se li reis est a Paris, donques n'est il mie a Estampes ». On n'a pas de mérite à *croire* dans ces conditions-là. Mais il en est autrement si l'on « croit » ce que ne prouvent ni l'expérience ni le raisonnement ; or, c'est de cela seul que Dieu sait gré. Pour être sauvé, il faut une « ferme creance », ou foi, de ce genre. Ainsi, la Trinité est un mystère ; sans cela, il ne serait pas méritoire d'y adhérer. Cependant « la creance Dieu n'est pas si coverte del tot que l'en n'i puisse trover aucun poi de reson » ; mais elle n'est pas si claire non plus que l'on puisse rendre compte de tout. Essayons, néanmoins : « Je t'en dirai ce que je pourrai ».

Considérons, par exemple, le soleil ; il a, « en soi », trois

* par moments. — ** voulut.

1. Passage atténué dans le Spicilège précité : « Et en signe de ce touz les membres d'omme ne li sont pas touz jours obeissant ; ainçois en a aucun dont il soutient aucune foiz grievo bataille et grant contrarieté a sa bonne volenté » (Bibl. nat., fr. 1036, fol. 44 v°).

Digitized by Google

« choses » : chaleur, clarté et substance. C'est l'image de la Trinité [1]. Mais l'auteur s'engage là dans des similitudes classiques qu'il développe bien péniblement :

> Si ne te di je pas qu'il seit issi del tot de soleil comme de Deu, quer il n'est riens qui del tot seit semblable a Deu. Mès por ce le te di que tu ne te deiz pas trop merverlier comment ces .III. persones sont un Dieu quant tu veiz autretel * en choses corporraus.... Et autresi comme la clarté de soleil n'est pas la chalor ne la chalor n'est pas la sustance, et nequedent ** ces .III. choses ne sunt pas .III. soleuz, mès .I., autresi te di je la persone del Pere n'est pas cele del Fiz, ne cele del Fiz n'est pas cele del Saint Esperit, et nequedent ** ce ne sunt pas treis Dex, mès .I. Et por ce n'est pas le soleil de .III. pieces s'il a en soi cez treis choses, ne Dex n'est pas por ce de .III. pieces ne de .III. parties por cez .III. persones. Ice di je por ce que li fol qui de ce ne sevent rien jurent par Deu « qui treis parties fist « de son cors »; si dient mout mal.

Le fils voit des objections : on dit qu'aucune des trois personnes n'a de supériorité sur l'autre ; mais comment le Fils peut-il être le contemporain du Père? Dieu n'a pas de forme, dites-vous, mais vous prétendez en même temps qu'Isaïe l'a vu, « les pieds et le chef couverts ». L'esprit, selon vous, n'a pas de forme et les anges sont des esprits ; mais l'Écriture affirme pourtant qu'ils apparaissent sous la forme humaine.

Le père. Il s'agit ici du « plus haut segrei de tote la creance... Qui plus y pense et plus s'esbahist ; mès, puis que tu ne te puez tenir de teus choses enquerre, je t'en respondrai... » Il répond par des remarques comme celle-ci (en réplique à la première objection) : « La clarté naît du soleil, et pourtant, dès que le soleil fut, la clarté fut ». Il s'efforce ainsi de clarifier les mystères. Mais c'est sans ironie que le fils constate en ces termes qu'il n'y réussit pas très bien :

> Mervelles me dites et je crei bien, si comme vos m'avez

* la même chose. — ** cependant.

1. Cf., plus loin, la *Lumiere as lais*, I, 4.

Digitized by Google

enseignié, qu'il covient creirre, ne mie saveir, la reson de chascune chose. Mès nequedent se vos me mostriez .ı. petit de reson et d'aveiement*, je en sereie plus aese...

Le père. Le prophète a dit : *Si non credideritis non intelligetis* ; et Salomon : *Intellexi quod omnium operum Dei nemo potest invenire racionem, et quanto magis laborabit tanto minus inveniet.*

Passons pourtant à l'Incarnation. — Suppose que je désire être roi et que j'écrive devant toi sur une feuille de parchemin : « Je pense que je voudreie estre reis », tu pourrais dire : « Je vei vostre pensée ». Or elle existait dans mon cœur, cette pensée, avant d'être écrite, et le fait de l'avoir écrite ne l'a pas modifiée ; et si le parchemin sur lequel je l'ai écrite était détruit, elle subsisterait. Eh bien ! cela fait assez comprendre l'Incarnation : Dieu est invisible, comme la pensée tacite ; quand il prit forme humaine pour être vu, rien ne fut modifié, pas davantage que lorsque « la pensée prist le cors de l'escripture » ; et, quand Jésus-Christ souffrit la mort, la Divinité ne fut pas plus affectée que ne l'est la pensée quand on en fait disparaître l'expression par écrit.

Autre chose : pourquoi la mort de Jésus-Christ nous a-t-elle sauvés ? Après les mystères de la Trinité et de l'Incarnation, celui de la Rédemption. A ce propos, le fils met sur le tapis le problème de la liberté humaine : combien d'actes, bons ou mauvais, déterminés par des forces supérieures !

Il m'est avis que meint home fet bien et mal par force, quer les serjanz le rei font sovent mal par le commandement le rei que il ne feissent pas, teus i a, se force ne lor feist fere ; quer li reis par aventure les fereit pendre s'il nel** fescient. E encontre ce meint home de religion se garde de mal fere, et fet le servise Deu de chanter et de lire, qu'il ne feist pas, tel ore est, se ne fust la force de la justise a l'abé***.

* orientation. *Variante* : preuve. — ** ne le. — *** la justice de l'abbé.

Digitized by Google

Le père est d'avis que, quand l'homme intérieur ne consent pas, « en son coraige * », à l'injustice qu'il est forcé de commettre, il n'y a pas de péché ; le fils en conclut que, réciproquement, il n'y a pas de mérite à bien faire par ordre : « Donc m'est il avis que l'en n'en deit fere force a nului de bien fere quant ce que l'en fet par force ne profite pas. » Mais le père est d'un autre sentiment, car il est mauvais de laisser les gens s'accoutumer à mal agir.

Il y a aussi les cas des enfants, des fous, des ivrognes... Mais « revenons a notre matiere ».

Dieu avait déjà donné sa loi à Moïse ; pourquoi en a-t-il donné, depuis, une autre ? L'ancienne n'était donc pas bonne ? — C'était une esquisse, une préfiguration.

> Le père. Autresi comme li peintors fet premierement unes portretures **, et puis fet la peinture après qui tot coevre, si que celes portretures ne perent *** pas[1], autresi cele lei que Dex dona lors [à Moyse] ne fu fors senefiance et come portretures de la nostre lei.

Baptême, confirmation, eucharistie, etc. ; tous les sacrements y passent. Le père expose ensuite, brièvement, les principaux points de la foi, qu'il résume en un *Credo* élémentaire, et couronne par ces paroles péremptoires : « Se tu as entendu quanque je te ai dit, c'est bien ; et se tu ne l'as entendu, crei le » (fol. 53 v°)[2].

La principale démonstration de la vérité de la foi chrétienne dans son ensemble, aux yeux de l'auteur, c'est l'abondance des miracles aux temps apostoliques :

> Je te vuil uncor dire une reson de tote la creance ensemble et

* for intérieur. — ** esquisse. — *** apparaissent.

1. Lieu-commun. Cf. *Histoire littéraire*, XXXVI, p. 620, note 3.

2. Affadi, comme le reste, dans le Spicilège du ms. fr. 1136 (fol. 62 v°) : « Biau filz, or t'ai je dit que tu doiz croire. Et se tu l'as bien entendu, ce m'est mout agreable chose. Et se tu ne l'as pas bien entendu, di le moy et je te le recorderé ».

Digitized by Google

paier tei en groz, se je puis. Le Deable dist qu'il vôleit estre per* a Deu ; ce fu si grant pechié que por ce fu il trebuchié. Jhesu Crist dist qu'il esteit Dex et por ce l'ocistrent les Jeues ; et, s'il eust menti, Dex ne feist pas teus miracles par lui... Mès il feseit tant de miracles que l'en set bien qu'il ne peussent estre fet se par Dieu non. Donques set l'en bien qu'il diseit verité, et il diseit qu'il esteit Dex. Donques est ce veirs qu'il est Dex. Et donques devon nos creirre en lui et tot ce qu'il dist.

Une preuve de plus, c'est la manière dont le monde a été converti à la foi chrétienne, non par la force, mais « par povre gent et nice** » et par « racaille de pueple ».

Les sages du siècle la jugeaient déraisonnable. Ils disaient : « Ce rest contre nature que Dex seit mort comme fu Jhesu Crist », etc. Mais ils ont été convertis par la constance des martyrs (dont il y eut plus de cent mille à Rome seulement) et les miracles de leurs reliques.

Le fils. « Dites mei porquei nos ne veon mès nul de cez miracles »[1].

Le père. « Por noz pechiez, quer nos ne sommes pas dignes ». De plus, « ore est la creance montepleie et enforcée » et, comme l'a dit saint Paul, les miracles ne sont pas « por les creans, mès por les mescreans atrere a la creance*** ». Les miracles sont le lait qui a nourri la jeunesse de l'Église ; elle n'en a plus besoin. — Certes, il a été fort difficile d'établir la foi dans le monde, mais c'est fait, et maintenant il serait difficile de l'extirper. Toutefois, le monde ira toujours en empirant à cet égard comme à d'autres, de même que l'homme, difficile à élever, s'affaiblit sur son déclin : à la veille du

* égal. — ** simple. — *** attirer à la foi.

1. On voit par cette question, et surtout par la réponse qu'il y fait faire, que l'auteur avait lu le *Lucidarius* du Solitaire Honoré (cf. notre Introduction) : « Cur non possunt justi signa facere hoc tempore sicut olim fecerunt » (II, 26). De quoi il y a, dans le Dialogue, plusieurs autres indices.

Digitized by Google

Jugement, « le siecle sera si enpeirié* qu'il trovera poi de fei en terre ».

Le fils voudrait savoir à quoi s'en tenir au sujet de l'Antichrist qui paraîtra en ce temps-là. Mais le père avoue que « l'en en dist mainte chose dont l'en n'est pas bien certein, quer l'Escriture ne parole pas apertement del tot » ; les maîtres savent du moins qu'Élie et Élysée viendront d'abord... — D'où viendront-ils ? — « De la ou Dex les a mis ; je ne sai ou, en paradis ou quel part ». Saint Jérôme a trouvé dans une « escriture de ebreu » que quinze signes annonceront le Jugement dernier[1]. Le père les énumère et conclut, assez abruptement (c'est sa manière) : « Je t'ai dit que tu deiz creire ; or te dirai .I. poi comme tu deiz vivre, se tu veuz estre sauf ».

Le fils s'informe de la liste des péchés mortels. — En premier lieu, la fornication.

> Le fils. Dites vos que fornicaciun est pechié mortel d'un valet et d'une meschine qui sont delivres** ? Donc ne fist Dex fame por home ? ....Ne nos est pas mestier que Dex, qui est misericors, nos prenge a si pou d'achesun*** comme vos dites : trop en i aureit de perduz.

Voilà sur quoi se fient en effet les « musars » (étourdis, libertins), réplique le père ; mais ils oublient que la miséricorde de Dieu n'est que le complément de sa justice. Non, non ; il n'y a pas d'autre remède à ce péché que la confes-

* empiré. — ** d'un garçon et d'une fille qui sont libres. — *** nous frappe pour si peu de chose.

1. Les « Quinze Signes » qui précéderont la fin du monde et le Jugement dernier ont fait dès l'Antiquité chrétienne l'objet de vers mnémotechniques en grec, dont saint Augustin a popularisé une traduction en latin. Un petit poème en langue d'oïl, sous ce titre, a eu beaucoup de succès (*Romania*, VI, 22 ; VIII, 313 ; XV, 290 ; XXXVI, 536) ; cf. A. Långfors, *Les Incipit...*, p. 108, 129, 387.

Digitized by Google

sion, aussi détaillée que possible (et si l'on a honte d'avouer ces choses, c'est déjà un commencement de pénitence). Le pécheur

> ... deit dire la persone, quer greignor pechié est d'une espose que d'une garce, et cil qui ce fet, s'il est clers que s'il fust lai... Après deit dire le leu et le tens, quer noaudre * est le pechiez si fust fet en un mostier ** que en un champ, ou en un quaresme ou a Paques qu'en commun tens. Après il deit dire qui en fu parçonnier ***, quer tant plus en i out et plus fu mal. Après il deit dire l'achesun ****, quer plus mal est fere son pechié par delit ou par coveitise que par poor † ou par force. Après il deit dire, s'il le set, le conte de tens et del pechié, quer tant com plus i est cheet et plus demoré, et noaux vaut ††. Après il deit dire la maniere, quar se un home feseit a sa fame autrement que nature li enseigne ou en autre leu que nature ne done, si sereit ce mortel pechié, enteimes ††† d'une autre fame.

Ceux qui n'ont pas l'espérance de pouvoir s'empêcher de pécher à l'avenir doivent-ils se confesser cependant des fautes passées? Assurément. Ce n'est pas une raison, parce que l'on a des motifs de craindre que sa maison brûle, pour ne pas y éteindre les commencements d'incendie.

Cinq choses sont nécessaires pour plaire à Dieu :

> On deit tot avant esgarder ce que on veut fere, se ce est bien ou mal.
>
> Après deit [l'homme] aveir boene intencion qu'il le face por Deu purement. Quer s'il fet bien por terrien preu †††† ou por los del siecle [a] n'en atende pas guerredon [b] de Deu, quant il por Deu ne le fist. Je tendreie por mal musart celui qui me demandereit loier de ce qu'il aureit fet por .i. autre...
>
> La tierce chose, c'est sens et discrecion, que l'Escriture maudit ceus qui dient de bien que c'est mal et de mal que c'est bien...
>
> La quarte chose que l'en deit aveir si est atemprance [c], que l'en

* pire. — ** église, — *** complice. — **** occasion, — † par jouissance ou par convoitise que par peur. — †† car plus il y est tombé et demeuré, et pis c'est. — ††† Dans les lexiques de l'ancien français, ce mot est indiqué comme ayant les deux sens : « même » et « surtout ». — †††† profit terrestre. — *a*. louange du monde. — *b*. récompense. — *c*. modération.

Digitized by Google

ne face rien estoutement* et que l'en ne face trop de nule chose comme est penitance et justise et plusors autres. Cil fet trop de justise qui si s'en veut aler parmi le dreit tot outre sanz laschier qu'il n'ait pitié ne misericorde.

La quinte chose, c'est vertu de corage, que cil qui le bien a enpris nel lest** ne por dolor ne por destrece ne por hontage que l'en li puisse fere ne dire qu'il ne parface le bien qu'il a empris... Il semblereit le champion qui tote jor se combat bien et en la fin est recreant*** et pendu.

Qui cez .v. choses porreit fere, seurement porreit atendre le jor de la mort.

Ce n'est pas tout. Sans transition, le père indique le plan des développements qu'il se propose de fournir encore. Chacun doit servir de son métier ; il parlera donc des diverses conditions sociales, puis de la charité, et enfin de l'Église.

Définition de la « charité » (c'est l'amour selon Dieu), étymologie d' « église » (qui veut dire « assemblée » en grec). Le clergé, ce sont les yeux et la bouche du corps social. Les rois, comtes, etc., sont les bras et les épaules. Les pieds, qui sont près de la terre, ce sont les « paisanz » ; ils soutiennent tout le reste. Et tous ces organes sont solidaires.

Il faut obéir aux puissances, à la justice d'Église, aux justices terriennes, surtout à la première (car elle l'emporte sur les autres comme l'âme sur le corps) ; toute justice est, d'ailleurs, de par Dieu :

Le fils. Qu'est ce que vos dites ? Je vei asez de teus justises qui ne se peinent fors de povre gent rober et defoler****, et qui sunt omicides et usuriers et avoutres †, et partent as larrons ††, et plein de tot mal. Conment puet l'en creirre qu'il seient de par Deu ? Mès de par le Deable, cui ovraingnes il font †††!

Les gens, observe le père, ont le gouvernement qu'ils méritent. S'ils ont de mauvais baillis, c'est que Dieu ne juge pas qu'ils en méritent de meilleurs.

* avec exagération. — ** ent repris ne le laisse — *** s'avoue vaincu. — **** voler et maltraiter. — † adultères. — †† partagent avec les voleurs — ††† dont ils font la besogne.

Digitized by Google

> Le fils. Vos dites que l'en leur deit obeïr por Deu, et il avient sovent que il commandent teus choses qui sunt contre Deu et contre raison. Qu'en dei je fere ?

Voici la règle : il faut obéir pour Dieu ; or, « on ne doit pas obéir pour Dieu contre Dieu ». Si les ordres du bedeau* et du prévôt, du prévôt et du roi, sont contradictoires, on obéira à ceux du plus haut en dignité, qui est la source du pouvoir ; de même, les ordres de Dieu priment ceux de ses délégués.

Il faut respecter son « prestre », même s'il n'est pas respectable, car il a plus d'assauts à subir du diable que personne, en raison de ses responsabilités. Et, s'il succombe, il est à plaindre. Le diable ne cherche qu'à semer la discorde entre le prêtre et ses paroissiens, pour les « avoir » l'un et les autres. Il y a des gens qui disent : « Je ne leré pas ma meschine se le prestre ne let la soe**. » C'est absurde. Car ce n'est pas une raison pour se tuer avec le même couteau, si le prêtre se suicide. Il est, du reste, trop vrai qu'il y a des prêtres qui ne se conforment pas à la parole : *Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis* ; il en est qui ne s'occupent des brebis que pour les tondre et les traire, « et les lous prengent le sorplus***, s'il vuelent ! » Ceux-là ne pensent qu'à leurs aises, mais un jour viendra, comme dit Ézéchiel, que « Dex contera a eus de l'escot » [1].

Devoirs envers les domestiques, les enfants, l'épouse :

> Il [l'homme] deit sa femme tenir selonc qu'ele deit estre. La femme ne fu pas fete de la teste a l'omme ni des piez, mès del costé ; et il ne la deit pas fere dame par desus lui, ne defoler comme sa baasse ****.

* officier inférieur. — ** Je ne quitterai pas ma maîtresse si le curé ne laisse la sienne. — *** Et que les loups prennent le surplus. — **** maltraiter comme sa servante.

1. Tout cela est omis dans le Spicilège du XIVe siècle, évidemment comme trop cru.

Digitized by Google

Envers les parents. Envers la communauté :

Ensorquetout*, quel mestier que li hons face, il deit si servir la vile ou il est de son mestier que l'en n'en ait soufreite, seit de pain ou de vin, ou de coustre ou de tallier, ou de quei que ce seit... Quant un des menestereus faut a ouvrer de son mestier, ou par maladie ou par autre chose, cil qui sunt de son mestier ne deivent pas lores fallir ne sei enchierer**, mès secorre la vile. Et si deit saveir chascun de ce qu'il gaengne et de cel aveir qu'il a que il n'en deit retenir fors sa vie ennorablement sanz trop ; einz deit le sorplus doner a ceus qui pou en ont : c'est aus povres... Qui des biens de cest siecle retient plus qu'il ne lui estuet, il chiet en maladie de pechié ; einz devreit, neis tel pou qu'il a ***, repartir, se il veut estre menbre de Sainte Iglise.

Chacun doit réaliser de son mieux cet idéal, sans prétendre y atteindre. Car un dernier piège, le plus dangereux de tous, est tendu pour le juste : c'est l'Orgueil.

Quant le deable ne puet plus, si aporte au desrein ****, por tot assommer, un mal qui a non Orguel. Quer il fet home porpenser en son cuer qu'il est plus prodomme que les autres, et que Dex li deit paradis de dete qu'il a bien deservi... †

Qui veut vivre selon Dieu doit recevoir le coup du mal d'Orgueil sur la « targe » †† d'Humilité.

Conclusion :

Bel fiz, je te eusse mout plus dit que je n'ai et prové ce que j'ai dit et deisse par resons et par grant plenté de testemoines des Escritures se par ce non que je ne t'osoie si charchier †††. Or prie Deu qu'il le te doint et bien entendre et bien faire... Et je me reposeré par tel covenant que, quant tu vodras rien demander, esvelle mei tot seurement, et je te respondrai au mieuz que je saurai.

* Principalement. — ** hausser les prix. — *** qu'il ne lui faut, il tombe...., mais devrait, même si peu qu'il ait. — **** en dernier lieu. — † mérité. — †† bouclier. — ††† témoignages... sinon parce que je ne t'osais tellement charger.

Digitized by Google

LA LUMIERE AS LAIS

Il existe, en anglo-normand, un poème catéchétique, de quinze mille vers environ, dont le titre est: *La Lumiere as lais*, et qui commence par « Verrei Dieu omnipotent ». On en connaît un assez grand nombre de manuscrits [1]. Un de ces manuscrits, conservé maintenant dans la bibliothèque du Chapitre d'York, et dont A. T. Baker a écrit qu'il est « très probablement autographe » [2], est daté en ces termes :

> Les quatre livres de cest romaunz furent fetz a Novel Lyu en Surie [3] et les deux drayns a Oxeneford [4]. Si fu comencé a la Pasche al Novel Lyu e terminé a la Chaundelure après a Oxeneford le an Nostre Seyngnur mil e deus senz e seisante setyme.

Il est dit, dans la préface de cet ouvrage, qu'il faut, dans un livre, considérer cinq choses : l'auteur, le titre, la matière, la forme (*causa formalis*) et la fin (*causa finalis*).

L'auteur de celui-ci, c'est, en vérité, Notre-Seigneur (qui en est aussi le sujet ou la matière), mais il s'est servi du truchement d'un pauvre clerc obscur, Pierre, qui se nomme à seule fin que ses lecteurs éventuels soient en mesure de prier pour lui :

1. A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle* (Paris, 1917), p. 436.

2. A. T. Baker, dans la *Revue des langues romanes*, 1910, p. 246. Cette opinion est maintenant abandonnée ; mais le ms. d'York est toujours considéré comme le meilleur.

3. Cet endroit a été identifié avec Newstead ; et, en dernier lieu, avec Newark Priory, de l'Ordre des Chanoines de Saint-Augustin. Ces deux localités sont dans le Surrey.

4. Oxford.

Digitized by Google

Une clerk suy, de petit renoun,
De poi de valure vereyment,
Endroit de le corps et de entendement.
Mès, pur ceo qi prier peut valer
De bone gent, si me veille nomer..,
Pur PEERES priez, que ceste livre fist.

D'autre part, on lit dans une traduction en anglo-normand du *Secretum secretorum* attribué à Aristote, qui ne compte pas moins de deux mille huit cents vers :

En un livre que fez ai jad
De ceste matiere traité ad...
Le livre, en verité sachiez,
La Lumiere as lais est nomez [1].

L'auteur de cette traduction, qui est donc aussi celui de la *Lumiere*, a fait connaître, non seulement son nom, mais son surnom : PIERRE D'ABERNON. Abernon est une localité du comté de Surrey (le pays où les quatre premiers livres de la *Lumiere* ont été composés en 1266-1267) ; on voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Stoke d'Abernon le tombeau, à effigie de cuivre, d'un certain John d'Abernon († 1277).

Enfin un manuscrit, conservé à Welbeck Castle, chez le duc de Portland, contient une *Vie de saint Richard*, dont le texte suit de très près celui d'une « Vie » en latin de ce personnage — évêque de Chichester, mort en 1253, canonisé en 1262, — qui a été rédigée, semble-t-il, après 1270 [2]. Le traducteur, cette fois encore, s'est nommé ; il s'appelait Pierre de Peckham :

PIERES DE PECHAM a nun ay
Ke cest romanz tut translatay [3].

Il avait, en littérature, des goûts sérieux : il préférait écrire

1. *Romania*, 1886, p. 286 ; R. Steele, *Secretum secretorum* (Oxonii, 1920), p. 287. Cf. *La Vie en France au moyen âge*, t. III. *La Connaissance de la nature et du monde* (1927), p. 71.

2. La *Vie* en latin, par Ralf de Bocking, est dédiée à Isabelle, comtesse d'Arundel, veuve depuis 1270.

3. Édition de la *Vie de saint Richard*, par A. T. Baker, dans la *Revue des langues romanes*, 1910, p. 243.

Digitized by Google

« verai cunte de fet » à narrer, comme tant d'autres, « cunte de folie pour enticer les jefnes* », ou « cunte de chevalerie ke unkes n'avint en ceste vie ».

Or il y a des raisons de croire que Pierre de Peckham et Pierre d'Abernon, c'est tout un. Abernon et Peckham — le Peckham qui est aujourd'hui une des trois divisions parlementaires de la circonscription métropolitaine de Camberwell — étaient des localités très voisines[1].

Le clerc de la *Lumiere as lais* se présente donc avec un bagage littéraire assez lourd, dans tous les sens de cet adjectif.

* * *

La *Lumiere*, encore inédite, dont A. T. Baker a annoncé, il y a dix-huit ans, qu'il préparait alors une édition critique d'après tous les manuscrits connus[2], est une sorte d'encyclopédie théologique à l'usage des laïcs. Elle est en forme de Dialogue entre un maître et un disciple, parce que l'auteur a considéré que cela était de nature à ajouter de l'agrément : « Plus y ad solas », dit-il, « quaunt deus se entredaissent ansemble ». Ajoutons : parce qu'il en était ainsi dans des livres qu'il connaissait bien et dont il s'est inspiré.

La préface, assez longue, annonce que la matière a été répartie en six livres : I. De Notre Seigneur, vrai Dieu et créateur; II. De sa créature, et comment elle a péché ; III. Des péchés ; IV. de l'Incarnation, de la Passion, de la Rédemption ; V. Médecine des sept sacrements ; VI. Enfer et paradis. Chaque livre est

* séduire les jeunes gens.

1. J. Vising, *Anglo-norman Language and Literature* (London, 1923), p. 17.

2. M. Baker a bien voulu nous informer en juillet 1927 qu'il avait, personnellement, renoncé à ce projet, mais qu'un de ses élèves avait fait, sans le publier, « un résumé du contenu » de la *Lumiere*, et que le ms. d'York, « supposé autographe », était alors à Oxford, où miss D. Legge, de Somerville College, l'étudiait en vue d'un travail académique.

Miss D. Legge nous a obligeamment communiqué, en février 1928, les « positions » de sa thèse pour le degré de « Bachelor of Letters ».

Digitized by Google

scolastiquement divisé et subdivisé en « distinctions » et « chapitres « (ou questions).

Pierre déclare aussi, dans sa préface, que son livre I est « estreit de Lucidari », c'est-à-dire qu'il en a puisé les éléments dans le célèbre *Lucidarius* ou *Lucidarium* en latin du Solitaire Honoré [1]. Mais il y trouva des erreurs, et l'abandonna ensuite, pour s'adresser à d'autres sources :

> Mès, puis que jeo me aperceivoie
> Qi mesprist en pointz, ne voloie
> Plus de cele livre treter,
> Einz comensai de autres estudier,
> E nomer les questiouns
> Qi sount escript, e les respouns
> Donai com Dieu me enseigneit,
> E com aillurs escript esteit.

La *Lumière* est, en effet, une paraphrase du « Lucidaire » dans les parties où l'auteur eut, en composant, ce livre sous les yeux. Il n'a jamais cessé, du reste, de l'avoir à sa portée, comme l'attestent, d'un bout à l'autre de son ouvrage, des emprunts de détail.

Mais qu'est-ce que ces autres livres qu'il préféra bientôt à celui du Solitaire [2] ? Miss D. Legge, dans les positions » de sa thèse, qu'elle nous a obligeamment communiquées en février 1928, émet l'opinion que les « autorités » de Pierre, après le Lucidaire et la Bible, ne sont autres que celles qu'il cite expressément, surtout les saints Augustin, Grégoire et Bernard, et que ses citations sont faites, probablement, d'après les textes originaux.

Il suffit, cependant, de jeter un coup d'œil sur le plan précité de la *Lumiere* pour constater qu'il est conforme, presque en tous points, à celui du *Liber Sententiarum* de Pierre le Lombard, qui

1. Voir notre Introduction.

2. K. Schorbach (*Studien über das deutsche Volksbuch Lucidarius*. Strassburg, 1894, p. 243) a cru, avec raison, devoir laisser la *Lumiere* de Pierre de Peckham en dehors du cercle des traductions proprement dites du *Lucidarius* en français.

On sait que les traductions du Lucidaire sont nombreuses dans toutes les langues vulgaires du moyen âge. Nous nous sommes servi, çà et là, pour annoter la *Lumiere*, de la plus ancienne des traductions en prose d'oïl (Bibl. nat., fr. 423, fol. 79-90).

Digitized by Google

fut si longtemps commenté officiellement, dans les Universités du moyen âge, par les jeunes maîtres en théologie; conforme, par conséquent, à celui des innombrables commentaires qui furent faits des « Sentences » dès le milieu du XIII^e^ siècle. Concordance qui sera manifestée au cours du présent chapitre par des rapprochements avec un célèbre Commentaire de ce genre, typique, pris au hasard.

Il n'est pas douteux que Pierre, ayant terminé, d'après le Lucidaire, son livre I^er^ (où sont traités les sujets mêmes qui font l'objet du livre I^er^ de tous les Commentaires sur les « Sentences ») s'aperçut que, à partir de là, le plan du *Lucidarius* était beaucoup plus lâche que celui de Pierre le Lombard[1]. Voilà pourquoi il abandonna son premier guide (sans s'interdire pourtant d'y recourir encore, par la suite, à l'occasion). Mais il calqua dès lors les dispositions générales du Lombard. Or les commentaires sur les « Sentences » foisonnaient déjà de son temps; il est probable qu'il en avait lu plusieurs et qu'il butina dans plus d'un. — Peut-être même ne serait-il pas impossible de déterminer, par des confrontations appropriées, les commentaires anglais du temps d'Henri III où il choisit les « questiouns » et les « respouns » qu'il s'appliqua ensuite à rimer.

La *Lumiere* apparaît ainsi comme le seul ouvrage du XIII^e^ siècle qui ait été conçu de manière à donner aux laïcs quelque idée de ce qu'étaient alors les livres classiques des théologiens de profession. En fait, il ne diffère guère de ces livres que par les dimensions et parce que les thèses y sont posées et résolues sans être discutées : l'argumentation pour et contre (*Utrum...*), qui est l'essentiel dans les commentaires en latin, y fait entièrement défaut.

Il y a d'ailleurs, çà et là, dans cet étonnant « poème », des passages où les sentiments du bon Pierre, dont la stolidité est d'ordinaire sans pareille, se font jour avec quelque vivacité. Il n'avait aucun talent; il donne l'impression d'user avec une extrême difficulté de l'affreux dialecte, si péniblement incorrect, qui était le sien; sa versification est déplorable entre toutes : il n'y a peut-être pas de « poème » en français du moyen âge qui soit chevillé d'une manière aussi monotone que celui-ci[2]; mais,

1. Il est remarquable qu'il cite expressément le Maître des Sentences (L. IV, d. 8, q. 2).

2. Les formules : « sachez saunz fable » ou « saunz doutance »,

Digitized by Google

sous le coup de préoccupations ou de convictions personnelles, il n'était pas incapable d'explosions de franc-parler [1].

Pierre dit qu'il a eu, en écrivant, une fin générale : être utile au public ; une fin « especiale » : plaire à ses amis ; et une fin particulière, pour soi-même : se concilier la bienveillance de Dieu. Son titre (*la Lumiere*) lui paraît justifié :

... Duble y ad enluminement
De saver e de amer ensement...

Quant à la langue dont il se sert, c'est parce que « fraunceis est entendable a lais », et « principalement l'ai fet pur lais ».

Dieu lur doyne a ceo sa grace,
Et a moi auxi le face. *Amen.*

*
* *

On s'est servi ici du seul ms. qui soit à Paris (il n'est pas très mauvais, malgré ses imperfections) : le n° 10061 des nouv. acq. fr. de la Bibliothèque nationale [2].

Ici commence le roman, qui n'est ni pour les enfants ni pour les fols.

Enfaunt entendre ne le peut [3] ;
Le fol entendre ne le veut.

« verreiement » ou « c'est la soume », « n'est pas gas » et « tut a estruz », reviennent sans cesse à la rime. Innombrables sont aussi les « De autre part » et les « a chief de tour ».

1. Voir surtout la distinction 3 du livre III (ci-dessous, p. 88).

2. Dans l'hiver de 1927-1928, un libraire offrait à Paris un excellent ms. nouveau, de provenance anglaise et de fort bonne date. Ce ms. contenait aussi le poème anglo-normand, non sans mérite, sur la Vanité de la vie humaine, qui commence par « Mut est homme fous ke trop se fie », dont on ne connaissait jusque-là que deux exemplaires (v. l'*Archiv* de Herrig, LXIII, p. 59).

3. Pierre avait oublié ce début quand, à la fin de son poème, il écrivait

Digitized by Google

I. De Dieu [1].

I, 1. *Qu'est-ce que Dieu ?* — Telle est la première question du disciple. Question essentielle, car il serait absurde d'adorer ce dont on ne saurait ce que c'est. Dieu est une substance spirituelle, si belle que les anges eux-mêmes, sept fois plus beaux que le soleil, sont possédés d'un désir insatiable de la contempler.

2. « *Qi nous ne puissoum saver qei Dieu est.* » — Il n'appartient pas à l'homme mortel de savoir ce qu'est le Tout-Puissant. « L'em peut bien saveir qi Dieu est, mès descriure quele il est, ceo ne sciet nul home... » Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il a bien voulu se manifester sous la forme humaine pour nous sauver, et que sa dextre s'est révélée par des miracles.

3. *Pourquoi croire ce que nous ne voyons ?* dit le disciple. — La foi, c'est-à-dire « creere ceo qi nous ne savoum », est d'autant plus méritoire qu'elle est gratuite.

4. *Comment entendre « Dieu en Trinité » ?* — Regardez le soleil ; il a deux « propriétés », substance et clarté, dont sa chaleur dérive. Ces trois « propriétés » sont inséparables. Eh bien ! le Père est la substance, le Fils est la clarté, et le Saint-Esprit, qui procède de l'un et de l'autre, c'est la chaleur.

5. *Pourquoi le Père s'appelle-t-il ainsi ?* — Parce qu'il est le commencement, l'origine et la source ; le Fils, c'est sa Sapience ou sagesse.

qu'il le destine aux vieux et aux jeunes, aux femmes et aux enfants (plus loin, p. 119).

1. Ce premier livre est, presque tout entier, une paraphrase du *Lucidarius*.

Comparer le livre Ier de tous les commentaires du moyen âge sur les *Sentences* du Lombard où le même sujet est traité, mais avec beaucoup plus d'ampleur et en forme de controverse.

Digitized by Google

6. *Le Fils ?* — Parce qu'il est engendré du Père. L'amour du Père et du Fils, c'est le Saint-Esprit.

7. *Le Saint-Esprit ?* — « Quia de utroque eternaliter procedens, quasi ab eis spiratur » ; telle est la réponse dans le Lucidaire d'Honoré ; Pierre, qui l'a sous les yeux, la traduit à grand'peine. La puissance créatrice de la Divinité, c'est le Père ; ce qui maintient la création, c'est le Fils ; ce qui l'orne et la vivifie, c'est l'Esprit. Le Père, c'est la mémoire ; le Fils, c'est l'entendement ; et, puisque la volonté dérive de la mémoire et de l'entendement, le Saint-Esprit, c'est la volonté.

8. *Pourquoi « Père », et non pas « Mère » ?* — Parce que l' « engendrure » vient principalement du père.

9. *Pourquoi la Sagesse du Père est-elle appelée son Fils, et non sa Fille ?* — Parce que le fils ressemble plus que la fille à son père.

10. *Pourquoi ne dit-on pas que le Saint-Esprit est le fils du Père et du Fils ?* — Parce qu'il procède également de l'un et de l'autre. « Vinculum totius divinitatis » :

> Si est lien et fermeté
> De tut sa Devinité.

II, 1. *Où est Dieu ?* — Partout « puissablement » (*potentialiter*), mais substantiellement au troisième ciel [1].

2. « *Coment nous devoum crere communement en Dieu* ». — Un seul Dieu en trois personnes. Chacune des personnes est Dieu ; cependant il n'y a qu'un Dieu.

3. *Comment Dieu peut être en plusieurs lieux à la fois.* — C'est qu'il est tout-puissant partout. Il n'est d'ailleurs en aucun lieu corporel, car tout est en lui.

4. *Dieu sait-il tout ?* — Oui, le passé, le présent et l'ave-

1. « In intellectuali celo » (*Lucidarius*).

Digitized by Google

nir. Avant de créer le monde, il savait d'avance les noms, les dits, les faits et les intentions des anges et des hommes, comme s'il voyait tout cela se dérouler devant lui.

5. *Comment Dieu apparaît-il aux hommes et aux anges ?* — Les anges connaissent ses volontés par inspiration interne, et les hommes par l'intermédiaire des anges.

6. *Dieu n'a pas eu de commencement. Avant la création du monde, était-il donc solitaire ?* — Les choses ont été de toute éternité dans son entendement, de même que l'architecte [1] conçoit la maison qu'il construira avant qu'elle existe. De la joie d'autrui, Dieu n'avait d'ailleurs pas besoin, car toute joie vient de lui.

II. Des créatures.

I, 1. *Pourquoi Dieu a-t-il créé le monde ?* — Pour montrer sa bonté et pour qu'il y eût des bénéficiaires de sa grâce.

2. *Comment ?* — Une parole suffit (*Ps.*, CIII, 24).

3. *En combien de temps ?* — En un clin d'œil, mais l'organisation des parties dura sept jours.

4. *Les éléments « sentent » -ils Dieu ?* — Oui, tous. Le firmament, le soleil, la lune, les étoiles obéissent à ses lois. Aussi la terre, suivant le cours des saisons. Les eaux, les vents. Les morts, puisqu'il les fera ressusciter. Et les « bêtes ». Hélas, si l'homme était aussi docile qu'elles, « souloum ceo qi a lui apent », il n'y aurait pas tant d'envie, d'orgueil et de convoitise au détriment de Sainte Église [2].

1. Le charpentier, dit la traduction en prose du *Lucidarius*.

2. « Hic terminantur questiones Lucidarii et solutiones » (note marginale du manuscrit).

En fait, Pierre ne saute, ici, que cinq questions. Mais il ne reprend plus dès lors le livre du Solitaire, qu'il garde encore à portée de sa main, que de temps en temps.

Digitized by Google

II, 1. « *Quaunt les angeles furent fet* »[1] ? — Avant que le temps commençât et que les éléments fussent ordonnés. Le ciel spirituel, qui est celui des anges, est le premier qui fut peuplé.

2. « *Qi la primere matiere fust apelée par noun de tere* ». — La terre est un élément. Comment se fait-il donc que Dieu ait créé d'abord « le ciel et la terre », avant d'avoir ordonné les éléments ? La réponse est embarrassée : Dieu fit la matière subitement, avant les éléments ; « terre » est ici un autre nom de la matière primitive.

3. « *En quele estat fist Dieu les aungeles* » ? — Il les fit « entre le soverein bien et le chaungable », c'est-à-dire avec la liberté de se tourner vers Dieu ou de s'en détourner.

4. *Qu'est-ce que* « *bien chaungable* » ? — Le bien qui n'est pas stable, de soi-même et par nature. Or le bien, dans les créatures, vient, non d'elles-mêmes, mais de Dieu. L'ange Lucifer fut le premier à s'enorgueillir de sa beauté et de sa vertu, comme si ces mérites étaient « stables » et lui appartenaient en propre. De là sa chute et ce qui s'ensuivit.

5. *Combien de temps Lucifer demeura-t-il au ciel ?* — Fort peu[2].

1. Des questions analogues d' « Angélologie » et de Démonologie se trouvent au commencement du l. II de tous les commentaires sur les « Sentences » du Lombard.

La dernière édition du célèbre Commentaire de Durand de Saint-Pourçain (cf. J. Koch, *Durandus de Sancto Porciano*, I. Münster i. W., 1927) en comporte, par exemple, plus de trente, parmi lesquelles : Les démons peuvent-ils prédire l'avenir ? (D. 7, q. 3). La matière leur obéit-elle *ad nutum* ? (D. 7, q. 4). Tous les anges sont-ils envoyés en mission ? assistants du trône ? (D. 10, q. 1). Conversent-ils entre eux ? (D. 11, q. 2). Les anges et les hommes sont-ils également à la ressemblance de Dieu ? (D. 16, q. 2).

2. Traduction en prose du *Lucidarius* : « Pas une houre ; car si tost comme fu faiz cheï. »

Digitized by Google

6. *Pourquoi n'y resta-t-il pas après avoir péché ?* — Pécheurs n'y peuvent demeurer.

7. *Pourquoi d'autres furent-ils précipités avec lui ?* — Parce qu'ils s'étaient alliés à lui.

8. *Où précipités ?* — Dans ces lieux obscurs de l'air, où nuées, pluies, tonnerre, éclairs et grêle sont engendrés. C'est là qu'ils souffrent.

9. *Pourquoi pas en enfer ?* — Ils resteront dans les ténèbres jusqu'au Jour du Jugement, d'où ils passeront dans l'enfer éternel. Cependant, d'autres disent que, après avoir tenté l'homme avec succès, mais échoué quant à Jésus-Christ, Lucifer fut jeté en enfer. Comment, s'il y avait été dès l'origine, en serait-il sorti pour la tentation sur la Montagne[1] !

10. « *Coment peut le diable estre liée* » ? — Sa puissance de séduire et de nuire a été atténuée, mais il en recouvrera la plénitude lors de la venue de l'Antichrist, comme il est dit dans l'Évangile.

11. *Pourquoi les diables sont-ils dans l'air ?* — Ils sont plus nombreux dans l'air que sur la terre, parce que, s'il en était autrement, les gens n'y pourraient pas tenir.

12. *Pourquoi si près des hommes ?* — Pour que ceux-ci aient l'occasion d'acquérir des mérites en luttant contre eux.

13. *Pourquoi ne retourneront-ils pas à Dieu ?* — Ils ont péché spontanément, sans tentation aucune. Ils ne se repentiront jamais.

14. *Pourquoi Dieu ne les a-t-il pas rachetés, eux aussi ?* Ils n'ont ni foi, ni espérance, ni amour de Dieu, et ce sont là, pour tout le monde, les conditions du salut.

15. *Pourquoi Dieu ne les a-t-il pas créés tels qu'ils ne*

1. Lucidaire en français : « Li plus mestre [des anges déchus] furent ou [avec] lui [Lucifer] gitez en enfer, et li autre en cel plus espès air, la ou il ardent com en .i. feu. » — Pourquoi pas tous en enfer ? demande le disciple. « Por ce que li saint home fussent esprové par aus. »

Digitized by Google

pussent pécher ? — Il a voulu, dans sa justice, leur laisser le mérite du libre arbitre et se laisser, à lui-même, le moyen de récompenser.

16. *Pourquoi les a-t-il créés, sachant, en sa prescience, qu'ils pécheraient ?* — Pour manifester sa justice distributive, et, comme un peintre, pour faire mieux ressortir, par la noirceur des mauvais, l'éclat des bons.

17. *Pourquoi n'a-t-il pas créé de nouveaux anges pour remplacer les déchus ?* — Ceux qu'il aurait créés ainsi auraient été nécessairement tels que les premiers, s'ils avaient persisté dans le bien sans avoir vu le châtiment des méchants. Impossible ; car le châtiment a suivi instantanément la faute des premiers[1].

18. *Les mauvais anges savent-ils tout ?* — Purs esprits, ils en savent plus que les hommes, sans étude ni travail. Et Dieu leur communique parfois la connaissance que, seul, il a de l'avenir.

> Dount l'em peut merveilles sovent
> Veere de eux par enchauntement,
> Com ly enchaunteour qi de Egipte esteient,
> Qi en serpent lur veerge muerent.

19. « *Si diables scievent pensser de gent* ». — Non, les diables ne savent pas ce que les gens pensent. Mais ils devinent par indices, sachant plus de « Phisonomie »[2] que le plus habile des hommes.

20. *Peuvent-ils faire tout ce qu'ils veulent ?* — Ils ne peuvent vouloir le bien, mais ils ne peuvent faire tout le mal qu'ils veulent, en raison de l'antagonisme des bons anges.

1. Cf. plus loin, II, 20, et III, 4. Dans le *Lucidarius*, I, 8, q. 6 : « Alii angeli non debuerunt pro eis restitui sive creari, nisi tales essent quales illi fuissent si permansissent, non visa ulla pena peccantium ; quod erat impossibile, nam ut illi peccaverunt, mox in penas proruerunt. » Passage très obscur dans les traductions en prose.

2. Cf. *La Connaissance de la nature et du monde*, p. 118.

Digitized by Google

III, 1. *Les bons anges.* — Après la chute de Lucifer, les bons anges ont reçu le privilège de ne mal faire et de de ne pas pécher.

2. *Leur confirmation.* — C'est pour les récompenser de leur indignation à l'endroit de la conduite de Lucifer, et de leur fidélité, que les bons anges furent confirmés dans leur impeccabilité et leur béatitude.

3. *Hiérarchie angélique.* — Il y a neuf « ordres » d'anges, hiérarchisés : Séraphins, Chérubins, Trônes, [etc.][1].

4. *Ces noms, quelle en est la raison?* — Voici, par exemple, la « raison » donnée pour expliquer le nom de « Poestez » (Puissances), attribué à un des neuf ordres :

> Poestez pur ceo appellé sount
> Pur ceo qe arester le poer* ount
> Encontre les adversitez
> Et temptacioun de maulfez**,
> Qi taunt ne pussent la gent tempter
> Com voulsissent*** s'il eussent poer...

L'auteur sait d'ailleurs que, étymologiquement, « ange » signifie « messager » (cf. § 8).

5. *Les anges savent-ils tout?* — Voire. « Cherubin », en particulier, veut dire « plein de science et d'engin ». La science des anges est d'autant plus claire que leur ordre est plus proche du trône de Dieu [*cum in Deo omnia conspiciant*]. Dès lors, il est vrai, les séraphins, qui précèdent les chérubins, devraient leur être supérieurs aussi à ce point de vue, mais leur ardent amour de Dieu est encore plus éminent que leur science.

6-7. *Les ordres angéliques sont-ils aussi anciens que la*

* pouvoir. — ** diables. — *** voulussent.

1. Pourquoi neuf? demande le disciple dans le *Lucidarius*. Réponse, dans la traduction en prose : « Por la Trinité, car .III. foiz .III., ce sont .IX. »

Digitized by Google

création des anges? Y avait-il à l'origine, dix ordres au ciel? — Le dixième ordre sera formé des hommes élus qui seront sauvés.

8. *Pourquoi le nom d' « ange » s'applique-t-il à tous, en général?* — Tous sont des messagers dont Dieu se sert dans ses rapports avec les hommes.

9. *Les anges auront-ils un jour plus de joie que maintenant?* — Oui, s'ils voient le salut des hommes, à quoi ils s'intéressent vivement [cf. 11].

10. *Chaque ange est-il gardien d'un homme?* — Oui, mais à la mort d'un homme, son ange gardien est assigné à un autre. Chaque ange en voit donc, successivement, de toutes sortes.

11. « *Coment purrount plus joies merir** ». — Leur joie croît de jour en jour, à proportion des services qu'ils rendent.

IV[1], 1. *Pourquoi Dieu fit-il l'homme?* — A cause de sa bonté. Pour faire participer les hommes à sa joie souveraine [cf. I, 6].

2. « *De la riche gent qi ne ount talent Dieu servir.* » — Ces gens riches, qui se désintéressent du service de Dieu, en sauront les conséquences après la mort. Les biens qu'ils détiennent leur sont confiés; ils n'y ont pas droit; il leur

* mériter.

1. Des questions analogues à celles de cette « Distinction » et de la suivante (l'âme et le corps, création de l'homme) suivent d'ordinaire, dans les commentaires des théologiens sur les « Sentences », celles qui concernent les Anges et les Démons.

Durand de Saint-Pourçain se demande, par exemple: Si l'âme du premier homme fut produite avant son corps (D. 17, q. 2). Si le corps de la femme fut formé de la côte de l'homme sans addition de matière (D. 18, q. 1). Si l'immortalité d'Adam en état d'innocence était naturelle (D. 19, q. 1). *Utrum [et quomodo] in innocentia fuisset generatio?* (D. 20, q. 1-4).

Digitized by Google

sera demandé un compte exact de l'usage qu'ils en auront fait. Mieux vaudrait pour eux être le pauvre qui, pieds nus, quiert son pain de porte en porte, mais dont le cœur est à Dieu.

3. *Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il uni l'âme au corps ?* — L'âme unie au corps, c'est la condition même, et comme la définition, de l'homme. Dieu parfit son ouvrage en nous faisant savoir comment l'âme raisonnable peut s'élever au ciel par l'amour.

4. « *Coment le corps peut estre en ciel* ». — Que l'âme s'élève au ciel, soit ; mais le corps, si pesant ? — « Le poer Dieu si est moult graunt » ; et, d'ailleurs, il est naturel que le corps participe à la récompense de l'âme méritante, à laquelle il a été lié par la volonté divine, et qui retourne à sa patrie céleste. Il n'y va pas directement, à cause du péché d'Adam ; on enterre le corps quand l'âme l'a quitté, mais il reparaîtra au Jour du Jugement : léger, si l'âme l'a mérité ; sinon, pesant et tel qu'il entraînera l'âme coupable en enfer.

5. *Mais pourquoi ce qui est vrai de l'homme ne l'est-il pas des autres êtres animés ?* — C'est parce que l'homme seul est fait à la ressemblance de Dieu.

6-7. *Que faut-il entendre par là ?* — L'homme est l'image de la Trinité ; car l'âme est raison, mémoire et volonté. De plus,

> La semblaunz Nostre Seignour
> Est vers ly aver dreit amour.

C'est l'âme de l'homme seulement qui est ainsi à la ressemblance de Dieu.

8. *Union de l'âme et du corps.* — Les philosophes disent que l'âme est unie au corps par des « vertus » qui servent entre elle et lui d'intermédiaires et de liens. Ne pas confondre la vertu végétative, qui se manifeste par le phénomène de la croissance, et la sensitive. La sensitive est une « disposicioun

Digitized by Google

de corps pur receivre reisoun ». L'homme en est doué au plus haut degré.

Dieu alme resonable crie * ;
En la sensitive la lie,

9. *Pourquoi Dieu a-t-il créé les âmes des Juifs et des païens?* — S'informer trop curieusement de la volonté de Dieu, c'est folie. Mais nous savons bien qu'il y a des chrétiens qui ne seront pas sauvés davantage que les Juifs et les païens ; cependant, tous se multiplient. Peut-être est-ce que Dieu, qui a dit : « Croissez et multipliez », n'a pas voulu s'en dédire :

A ceo peut bien estre une resoun :
Qi Dieu sa premiere condicioun
Ne veut pas deffere ne replier,
Qi les comaunda multeplier.
Lur almes dount covient qil crie *...

V, 1. *Pourquoi le corps n'obéit-il pas à l'âme?* — C'est à cause d'Adam que la chair est faible et que la grâce fut perdue.

2. *En quel état fut fait Adam?* — « En estat de houme » complet.

3. *Où est le paradis?* — Vers l'Orient, loin de nous, si haut qu'il atteint le cercle de la lune et que le déluge ne put l'atteindre.

4. *Pourquoi Adam ne fut-il pas créé dans le paradis?* — Pour bien montrer qu'il n'y était qu'un hôte de passage.

5. *Pourquoi Dieu ne fit-il d'abord qu'un seul homme, et deux bêtes de chaque espèce, mâle et femelle?* — Pour que les hommes, sachant qu'ils sont tous dérivés de cette source unique, Adam, s'entr'aimassent davantage.

* crée.

Digitized by Google

6. *Pourquoi est-ce du côté d'Adam qu'Ève fut tirée, et non d'ailleurs ?* — Si elle avait été tirée de ses pieds, Ève aurait paru trop inférieure à Adam, et supérieure si elle l'avait été de sa tête. Ce fut en vue de l'égalité des sexes qu'elle fut extraite du milieu.

7. *Pourquoi Dieu endormit-il Adam quand il suscita Ève ?* — Il était bien assez puissant pour faire l'extraction sur Adam en état de veille. Mais la manière dont il s'y prit est hautement significative :

> En ceste chose certeynement
> Singnefie le sacrement
> De Seinte Eglise, e Jhesu Crist
> Qi en la croiz pur nous dormist.

Car Notre-Seigneur nous a lavés du péché d'Adam avec l'eau et le sang qui furent tirés de son côté sur la croix.

8. *De l'état de l'homme avant qu'il eût péché.* — Était-il immortel ? Il aurait pu l'être, s'il n'avait péché.

9. *S'il n'avait pas péché, aurait-il pu vivre toujours sans manger ?* — Non. Dieu l'avait fait pour manger, mais certaines choses, et non d'autres.

10. « *Pur quei ne engendrerount mie en paradis ?* » — Cela aurait eu lieu si Ève en avait laissé le temps ; mais le premier couple ne put pas engendrer en paradis, qu'il lui fallut quitter trop tôt.

11. *Comment eussent été les enfants engendrés en paradis ?* — De la taille de ceux de maintenant, car la femme n'a pas été faite pour donner naissance à des géants.

12. *Comment les femmes auraient-elles eu leurs enfants ?* — Sans douleur.

13. *Les enfants auraient-ils eu autant de « chetivetez »* qu'ils en ont maintenant ?* — Non, ils auraient été immédiatement agiles et capables de se nourrir sans aide.

* misères.

Digitized by Google

14. *Si Adam n'eût péché, les hommes fussent-ils restés indéfiniment au paradis ?* — Non, car ils se seraient multipliés trop vite. Mais ils se seraient tous retrouvés au ciel[1].

15. *Auraient-ils eu au ciel autant de joie que nous en aurons ?* — Non, non ; car ils n'auraient pas mérité autant. Les joies du paradis céleste seront à proportion des mérites : « Il y a plusieurs demeures.... », a dit Jésus-Christ. Les petits enfants baptisés ne jouiront pas, par exemple, d'une béatitude comparable à celle des gens qui ont longtemps vécu, et, par conséquent, lutté.

VI[2], 1-2. *Pourquoi Dieu créa-t-il l'homme, sachant qu'il pécherait, et pourquoi souffrit-il qu'il fût tenté ?* — Adam n'aurait pas péché s'il n'avait été tenté, mais il avait son libre arbitre. Dieu savait d'ailleurs que le grand bien de la Rédemption s'ensuivrait.

3. *Dieu a racheté l'homme ; pourquoi pas les anges déchus ?* — Le cas de l'ange déchu est plus grave que celui d'Adam, car il pécha sans avoir été tenté[3].

4. *Pourquoi Dieu laisse-t-il naître ceux qu'il sait bien qui seront « periz » ?* Pourquoi Dieu n'a-t-il pas racheté tous les hommes ? Pourquoi souffre-t-il qu'il y en ait de

1. La traduction du *Lucidarius* dit que les hommes seraient restés en paradis jusqu'à ce que le nombre des anges tombés fût compensé : « Dex a esgardé qu'il parferoit le nombre des esliz du lignage Adam ».

2. Pierre continue à suivre l'ordre traditionnel des Commentaires sur les « Sentences », en s'occupant, dans cette « distinction » et la suivante, du Péché originel et du péché en général.

Durand de Saint-Pourçain se demande ici, par exemple : Si le premier homme aurait pu commettre un péché véniel (D. 21, q. 4). Si un homme, miraculeusement formé d'un pied ou d'un doigt humains, comme Ève le fut d'une côte, serait affecté du péché originel (D. 31, q. 2). Mais il s'occupe ensuite du Libre Arbitre et de la Grâce, dont Pierre traite ailleurs.

3. Cf. plus haut, II, 14.

Digitized by Google

mauvais, destinés à périr? — Dieu ne veut pas troubler le libre jeu de la Nature ; et « puis qi honme fet se engendrure, nestre covient ». D'ailleurs l'homme a « franche volonté » (libre arbitre), et il dépend de lui de ne pas « perir », en ne « maulfesant » pas.

5. *Qu'est-ce que « maulfere » ?* — Il y a deux manières de mal agir ; en ne faisant pas ce qui est à faire et en faisant ce qu'on ne devrait.

6. *Comment pèchent les gens?* — Quant à la foi, les païens pèchent par omission. Mais les chrétiens plus mortellement, qui pèchent par commission. Il y a du reste une foule de manières de pécher.

7. *Des espèces de damnés, laquelle souffrira le plus?* — Les mauvais chrétiens. On tombe d'autant plus bas qu'on est précipité de plus haut.

8. *Pourquoi Dieu ne fait-il pas mourir miséricordieusement en bas âge les enfants qui, plus tard, doivent mériter l'enfer?* — D'abord il faudrait qu'il en supprimât trop. Ce serait une plaie d'Égypte !

Jeo doute qi trop poi demurroient,
E plaie dunk resemblereit
Com en Egipt esteit ;
Dount gent trop esbaÿ serreient.

VII, 1. *Pourquoi fut-ce un si grand péché de manger la pomme?* — Le péché ne pouvait être plus grand : désobéissance à Dieu[1] !

2. *Qui fut le plus coupable, Adam ou Ève?* — Ève ; c'est elle qui crut qu'elle ressemblerait à Dieu en mangeant la pomme ; le tort d'Adam fut d'avoir confiance en elle, et de consentir.

2. *Que fût-il advenu d'Ève si Adam n'avait pas consenti?*

1. Question traitée fort au long dans le *Lucidarius* (I, 15).

Digitized by Google

— On dit qu'Ève n'aurait pas été chassée ; ses enfants ne seraient pas morts, mais ils auraient été malades.

4. *Si Adam n'avait pas péché, quelle eût été l'étendue de sa science ?* — Il eût eu la triple connaissance de Dieu, de soi-même et des choses à son usage. Maintenant, l'acquisition de la « clergie » impose un rude travail.

5. *Les saints martyrs sont-ils parfaits ?* — On a vu beaucoup de saints martyrs commettre des péchés mortels. C'est que la connaissance parfaite de Dieu, et par conséquent la perfection de l'amour de Dieu, n'est pas, maintenant, d'ici-bas.

6. *Comment l'âme est « turnée a rebour » par le péché ?* — Il y a deux parties dans l'âme, la haute et la basse. « Si le dient seintz ; n'est pas gas*. » L'une tend à Dieu ; l'autre au corps. Il a été question plus haut de la vertu sensitive par laquelle l'âme est liée au corps [cf. IV, 8].

8. *Comment le péché peut-il entrer en l'âme, que Dieu fit pure ?* — Quand un vin pur est versé dans un baril « afustez »**, il se corrompt. De même, l'âme, sitôt unie au corps, est affectée du vice de la chair. N'était le baptême, tous les hommes seraient damnés à cause d'Adam, car ils sont « les fils du courroux » (le courroux que la conduite d'Adam fit naître en Dieu).

9. « *Endroit de quei est homme sauvée de originale pecchée* » ? — Le baptême sauve du péché originel, mais non de la concupiscence, source d'autres péchés sans nombre.

10. *Pourquoi les enfants des chrétiens ne sont-ils pas chrétiens quand ils naissent ?* — Parce que nul ne peut être engendré « sans delit de lecherie*** ». Voyez d'ailleurs le blé : on le sème pur et net ; on le récolte plein de paille.

11. « *Si Adam et Ève averoient delit**** de engendrer en paradis* » ? — Leur « generacion » aurait été sans plaisir n

* Ainsi disent les saints ; ce n'est pas plaisanterie. — ** qui sent le fût. — *** luxure. — **** jouissance.

Digitized by Google

ordure[1], car ils auraient ignoré la concupiscence. Ils auraient été maîtres de leurs sens ; la chair aurait été soumise à la partie haute de l'âme. Il en est, hélas, autrement, depuis ; donc, « tout a rebours ». Nul ne sera sauvé s'il ne travaille à redresser ce qui a été ainsi « bestourné », en restituant la maîtrise aux tendances supérieures.

III. Des péchés[2].

I, 1. *D'où vient le péché?* A l'origine, tout était béni ; Lucifer lui-même.

2. « *Conment bone chose peut estre enchesoun* * *de male chose* ». — Lucifer « en bone nature defausist ; dount peccha ». La nature est bonne en soi ; mais quand on la tourne volontairement en mauvais usage...

3. « *Dount vient volentée* » ? — Dieu a donné le libre arbitre ; la mauvaise volonté, par abus du libre arbitre, est d'ailleurs.

4. *Qu'est-ce que le péché?* — Péché n'est ni chose ni nature, car toute chose en ce monde est l'œuvre de Dieu ; et si le péché était une chose, il s'ensuivrait que Dieu en serait l'auteur. C'est corruption de nature.

5. *Puisque le péché n'est rien, on est donc damné pour rien?* — Réponse :

* occasion.

1. Traduction du *Lucidarius* : « Tout aussi comme se tu metoies l'une main dedens l'autre sanz nul delit. Et tout aussi comme les euz s'euvrent en voier aucune chose, tout aussi feist cil menbre son mestier sanz nul delit. »

2. Ce livre, dans le ms. de Paris, est accidentellement bouleversé par des transpositions ; on s'en aperçoit en comparant le texte à la table initiale des rubriques.

Pierre passe au livre II du *Lucidarius*, qu'il suit d'abord d'assez près.

Digitized by Google

Pecchée est dist nient
Pur ceo qil mette houme a nient.

6. « *En quauntz des choses peut l'en peccher* » ? — « En oïr, en parole et en volenté ». Le péché vient de la mauvaise volonté comme le mauvais fruit du mauvais arbre.

II, 1-5. *Des péchés.* — Le disciple, satisfait de ce qui précède au sujet de l'origine du péché, voudrait maintenant connaître les péchés « especiaument ». Il y a des péchés mortels et des péchés véniels ; il y en a sept capitaux ou mortels. Chacun de ces sept péchés a des filles. Ainsi la famille de la Colère se compose notamment de « deamoisele Tensaunt », ou « deamoisele Desdeignaunt », des demoiselles « Cuer emflée » et « Haut criée », etc.

6. « *Quele manere du pecché est de aver une femme just sy* ». — Veniel entre épousés, mortel hors du mariage. « Mès quant le espous trop leccherousement* conust sa femme », le péché est mortel aussi.

7-10. *Des péchés* (suite). — Filles de la tristesse, de l'avarice, de la gloutonnerie, de la « leccherie » (débauche). Les filles de la luxure sont particulièrement nombreuses, comme demoiselle « Pigace**, qi quointement se porte en place », et demoiselle « Deleoilapelle » ***.

11. *Qu'est-ce que le péché contre le Saint-Esprit ?* — Les péchés contre le Saint-Esprit sont les péchés en espérance. Miséricorde et droiture de Dieu ! qui désespère de sa miséricorde, ou qui compte trop sur elle, car elle est tempérée de justice, pèche contre le Saint-Esprit. — Pécher ainsi, par malice pourpensée, offense, plus que le Père et le Fils, le Saint-Esprit, dont l'attribut essentiel est la bonté.

12. *Qu'est-ce que malice pourpensée?* — Le péché par

* luxurieusement — ** nom d'une chaussure élégante. — *** Appelle de l'œil.

Digitized by Google

fragilité ou ignorance est excusable jusqu'à un certain point ; non le péché voulu, réfléchi et combiné.

12-13. *Qu'est-ce que pécher par « freletée » * ? par ignorance ?* — Par « freletée », c'est quand la tentation est trop forte, particulièrement en matière d'amour. Cette sorte de péché est pire, cependant, que le péché par ignorance. Pécher par ignorance, c'est vouloir bien faire et mal faire, ou ne pas se rendre compte du caractère de ce qu'on fait ; mais, en ce cas, ne pas avoir voulu apprendre est une circonstance aggravante. Cas de ces gens qui se glorifient de n'aller pas au sermon :

> E ceo fount les fols bricouns
> Qi eschevent ** les predicaciouns,
> Dount les unes dient a la fez
> Qil ne porteront la les pez ***.

Cas de ceux qui viennent au sermon pour y dormir, ou regardent le prêcheur sans l'écouter, ou, après l'avoir entendu, disent : « Si ceo fust veritée qi le precheour ad parlée, nul en le mounde ne purreit estre sauvée. »

14. « *Des pechez qui sount pechez e peynes* »[1]. — Il y a des péchés qui s'accompagnent de peines, comme l'Accide[2] de tristesse. Il y a des péchés qui en engendrent d'autres, lesquels sont, en quelque sorte, des peines du premier : ainsi, l'ivresse, la luxure, la colère.

III, 1-2. *Péchés spirituels et péchés charnels ; quels sont les plus graves ? Par exemple fornication, est-ce pis qu'avarice ?* — Des péchés capitaux, il y a cinq spirituels et deux

* fragilité. — ** poltrons qui évitent. — *** qu'ils n'y mettront pas les pieds.

1. Question souvent posée dans les Commentaires sur les « Sentences » par exemple dans celui de Durand de Saint-Pourçain (I, d. 36, q. 2).
2. Voir plus loin, p. 156.

Digitized by Google

charnels. Vice de chair vient de nature ; il semble donc que les charnels soient les moins graves, car plus y a de tentation, plus aussi il y a d'excuse. Mais les péchés charnels sont de bien diverses sortes ; la gravité en varie suivant les circonstances : ainsi la luxure d'un évêque, ou d'un moine, est pire que celle d'un simple prêtre.

L'avarice est un vice abominable et saint Paul nous défend de communier avec qui s'en rend coupable. C'est un vice pire que la débauche, laquelle n'empêche pas les gens d'aimer leur prochain, même Notre-Seigneur, et de dépenser largement ; de plus, le luxurieux est plus porté au repentir que l'avare. L'auteur est si animé contre l'avarice qu'il consacre à l'invectiver un chapitre de longueur tout-à-fait inusitée (fol. 23-24 v°).

3. « *De riche gent qi despendent de autrui largement.* » — Autre chapitre fort étendu (fol. 24-26), pendant du précédent. Des riches, jamais rassasiés, qui happent de toutes parts au préjudice du prochain, il en est qui se font honneur en dépensant largement. Que penser d'eux? — Le maître pense, d'abord, comme Sénèque, que le vrai riche est celui à qui ce qu'il a suffit, et le vrai pauvre, quels que soient ses biens, celui qui n'a jamais assez. Mais il s'indigne contre ces puissants avides qui, si les autres se conduisaient vis-à-vis d'eux comme, eux, ils se conduisent ordinairement, les pendraient. Et cependant les pauvres ont des droits, de par Dieu, sur les biens des riches[1]. « As biens des riches les povres ount dreit » ; s'ils s'en emparent irrégulièrement, il

1. Une des questions du *Lucidarius* (II, 23), omises dans la *Lumiere*, est ainsi conçue : « Est-il profitable d'aller en pèlerinage à Jérusalem et aux tombeaux des saints? » La réponse est, dans la traduction : « Miex lor vaudroit qu'il despartissent as povres l'avoir » consacré à ces voyages, d'autant plus qu'on les entreprend souvent pour le plaisir de voir du pays ou de beaux édifices, ou pour la gloriole d'avoir été au loin.

Digitized by Google

y a des circonstances atténuantes. Mais qui convoite sans besoin est sans excuse. C'est la « menue gent » (la classe moyenne) qui soutient les pauvres. Les seigneurs, tant ecclésiastiques que laïques, qui la foulent et la détruisent, font donc plus que de ne pas aider les pauvres; ils leur nuisent. Tout cela, en vérité, vient du Diable, et non de Dieu.

4. « *De la chartre au diable fait as coveitous* ». — Le Diable a donné aux convoiteurs une charte, en contrepartie de leur âme, qu'il leur achète ainsi :

« Sachent tous ceux qi od* moi sount
Et ceux qi od* moi avenir serrount
Qi jeo, le prince des coveitoures...
As riches ai donée et graunté...
Q'il purrount tut a lur devise...
Par enprompte et par taliage**,
Par privilege et par outrage...
... destruier la commune gent. »

5. *Les largesses de ces gens-là sont-elles à leur décharge ?* — La largesse n'est méritoire que quand elle est faite avec des biens honnêtement acquis. Autrement, c'est largesse de voleur : « *De autrui quir large curée* † ».

IV. De l'Incarnation[1].

I, 1-2. *Pourquoi n'a-t-il pas plu à Dieu que l'Incarnation et la Rédemption eussent lieu plus tôt*[2] *?* N'est-il pas triste que le monde ait été dans l'obscurité pendant quatre mille ans? — Notre-Seigneur ne fait rien sans raison. Il n'a

* avec. — ** emprunts et impositions (tailles). — † Proverbe bien connu : « Du cuir d'autrui large courroie. »

1. Le livre III des Commentaires sur les « Sentences » commence aussi par des questions sur l'Incarnation et la Rédemption.

2. Question posée et assez longuement discutée dans le *Lucidarius* (I, 18).

Digitized by Google

pas voulu paraître jusqu'à ce que sa venue fût suffisamment désirée. Il est venu au sixième âge, correspondant à la vieillesse du monde. Sixième âge, qui commence avec l'Incarnation et durera jusqu'au Jugement.

3. *Pourquoi « Parole » (le Verbe) fut-elle fait chair ?* — « Pur ceo qi homme esteit charnel, ne ne ama ne ne conust adreit ffors* ceo qi fust a ly semblable. »

4. *Combien de choses sont à considérer dans l'Incarnation ?* — Trois. 1° Les deux Natures, divine et humaine, comment s'accordent-elles en Christ ? 2° Jésus, « plein de grâce ». 3° La Passion.

Quant au premier point, trois « choses » sont derechef à regarder : « le temps, le houre** et la manere ». Du temps, il a déjà été question plus haut (I, 1-2) : « Le houre » ? La Trinité tout entière y collabora. Dieu prit non seulement corps, mais âme d'homme, en la personne de Jésus-Christ ; les deux natures, divine et humaine, en une seule personne. La manière ?

La manere de la Incarnacioun
Fust per la Nun[cia]çoun... :

5. *Comment Notre-Dame conçut du Saint-Esprit.* — Le disciple est perplexe :

Mès coment entendron ceo qi dist
Qi ele conceust de le Seint Esperit ?
Quar par ceo semble qi J. C. seit
Le filz de le Seint Esperit tut dreit ;
De autre part, puis qi pleynement
Les treis persones ensemblement
Overerent en la conceptioun,
Quele est dunk la resoun
Qi conceust de le Saint Espritz
Plus qi de le Pere ou de le Fiz ?

Le maître répond : « C'est que le Saint-Esprit est essentiel-

* excepté. — ** l'œuvre, l'opération.

Digitized by Google

lement charité, et c'est par cette charité que fut faite la sainte union du Fils de Dieu et de la chair humaine. » L'intervention du Saint-Esprit ne forclôt du reste pas celle du Père et du Fils dans l'opération, car le Saint-Esprit procède d'eux.

6. *Mais pourquoi le Fils s'incarna-t-il plutôt que le Père?* — Les trois personnes de la Trinité ont travaillé ensemble à l'Incarnation, mais le Fils seul prit chair. Un exemple le fera comprendre :

> Soient .III. touz a une assai
> De une cote al tiers afublere ;
> En cele houre trestoutz sount pere
> Et s'entremetent communaulment ;
> Mès le tiers au fuble la prent*.

7. *Mais le Père n'aurait-il pas pu s'incarner s'il avait voulu?* — Sans doute ; mais il considéra qu'il ne serait pas convenable que Dieu le Père devint « filz en humanité » ; d'ailleurs, c'est par son Fils qu'il avait créé l'homme : il appartenait donc au Fils de racheter la faute d'Adam.

II, 1-2. *Qu'est-ce qui fut recouvré par l'Incarnation de ce qu'Adam avait perdu?* — Adam avait perdu l'innocence de pensée et la « hautesse ». Le Fils de Dieu, en sa qualité de « reparaillour » (réparateur), a tout restitué.

3. *Créer l'homme ou le « reparailler » du trépas, lequel des deux fut « greindre mestrie** » ?* — Pour créer, Dieu n'eut qu'un mot à dire. Pour « sauver » l'homme des conséquences de la faute d'Adam, il fallut que Dieu s'incarnât. Chose, ce semble, plus difficile.

4. *Comment Dieu put-il condescendre à s'unir à la chair?* — On a expliqué plus haut comment l'âme de l'homme est

* *Variante* : « afublée ». Soient trois a un essai d'afubler l'un d'eux d'une cote. A cette heure, tous trois sont pairs (égaux) et s'y mettent en commun, mais un seul s'en revêt — ** plus grande maîtrise.

Digitized by Google

unie au corps par la végétative, et par l'intermédiaire de la sensitive :

> Auxi par meismes la resoun
> Est de Dieu et de la char unioun.

III, 1. *Comment Jésus-Christ fut plein de grâce.* — Lors de l'Incarnation, Jésus-Christ avait la plénitude de la grâce, n'ayant jamais péché. Il ne pouvait même pas pécher. Il savait tout, le passé et l'avenir, les différences et les propriétés des choses. Il avait à la fois la Connaissance « par glorie, par grace, par nature », sans compter celle des choses célestes, etc.

2-3. *L'âme de Jésus-Christ savait-elle autant que Dieu ?* — Oui, puisqu'il savait comment « reparailler », ce qui est au moins autant que créer. Il avait les dons du Saint-Esprit sans mesure, comme dit saint Jean.

Cependant saint Paul dit que nul ne sait les choses divines que l'Esprit saint, et Cassiodore ajoute que nul ne peut être égalé à Dieu quant à la science. Cette contradiction n'est qu'apparente.

4. *Jésus avait-il le pouvoir de créer ?* — L'âme de Jésus avait le savoir, mais non le pouvoir. Pourquoi ? Elle n'était pas unie à la puissance du Père comme elle l'était au savoir de l'Esprit.

IV, 1. *Comment Notre-Seigneur put-il mourir ? et de sa passion ?* — Il faut examiner trois parties : l'état, la manière et l'issue de la Passion.

L'état. Le Sauveur prit, avec la nature humaine, ses travaux et ses peines, la faim, la soif, la tristesse, la peur, à l'exception de la maladie et des infirmités. Il a redouté la mort, puisqu'il a dit : « Père, si ceo peut estre, suffrez la mort de moi partir. »

Digitized by Google

La manière ? Elle fut honteuse et amère.

L'issue ? « Et par sa mort la mort tua. »

2. *Notre-Seigneur pouvait-il racheter l'homme autrement que par sa mort ?* — Il l'aurait pu sans doute, mais cette manière fut « plus covenable a nous », car « nous en avoum très graunt confort » contre la désespérance.

3. *Pourquoi, avant la Rédemption, l'homme était-il « suget au diable » ?* — Le disciple ne voit pas pour quelle raison l'homme était ainsi tombé. C'est, dit le maître, que l'homme s'y était mis par sa folie.

4. *Que penser des Juifs qui mirent à mort Notre Seigneur ?* — Si la Passion a été pour nous un si grand bienfait, les Juifs ne sont-ils donc pas justifiés d'y avoir pris part ? Il n'y a évidemment pas à leur en savoir gré.

5. *Dieu eut-il tort de vouloir la mort de son fils ?* — « Dieu tort onques ne fist. »

6. *L'issue ?* — L' « issue » de la Passion, c'est le profit et le fruit qui en résultèrent. Après sa mort, Jésus-Christ est descendu aux enfers, pour délivrer ceux qui le méritaient pour l'avoir « espéré ». Ensuite, il ressuscita.

V[1], 1. *De la grâce.* — Grâce est un don immédiat de Dieu. D'autre part, l'âme de l'homme est épouse du Fils de Dieu « par sa grace donnée » ; elle est ainsi la fille du Père éternel dans le temple du Saint-Esprit. D'autre part, la grâce purge l'âme et la fait unie et parfaite, semblable à Dieu ; elle la réforme, la rétablit, l'élève.

2. *Comment la grâce vient « en volonté » ?* — « Generalement » grâce est donnée à toute créature ; c'est ce qui lui permet de vivre. La grâce spéciale est celle que Dieu confère

1. Dans le Commentaire de Durand, pris plus haut comme exemple, la matière de cette « Distinction » est répartie entre le l. II (D. 26 et s.) et le l. III (D. 23 et s.).

Digitized by Google

à l'âme humaine pour la rendre apte à recevoir les dons du Saint-Esprit :

> Saunz ceste grace nul apparailler
> Al doun de le Seint Esprit aver
> Ne peut...

3. *Quelle est la grâce qui fait l'homme « acceptable » à Dieu ?* — C'est la grâce par laquelle l'homme peut mériter d'entrer au royaume de Dieu. Elle est antérieure aux mérites et elle en est la racine. Mais la volonté doit aider à la grâce.

4. *De la grâce « encountre pecchée »*. — La volonté qui a trébuché dans le péché ne saurait se relever sans l'aide de la grâce ; mais cette aide n'est accordée que si la volonté y concourt. C'est pour cela que saint Paul dit que « nous sumes a Dieu eidere * ». La grâce guide la volonté.

5. « *Grace de gré donée* ». — Elle est ainsi nommée parce que nul ne la peut mériter ; Dieu la donne à son gré. Ainsi celle que Jésus-Christ fit à l'humanité en mourant pour elle.

VI, 1. « *Coment grace soit dirivé en habite des vertuz* ». — Il faut d'abord, à ce sujet, savoir trois choses : 1° la grâce se ramifie en vertus ; 2° Elle « espaunt ses racines en habite de divers dounes » ** ; 3° elle se ramifie encore en « desboneretez » [1].

Une seule grâce, sept vertus, dont trois sont « de divinité » (foi, espérance et charité) et quatre cardinales (force, tempérance, droiture et « quoyntise »).

2. *Droiture.* — Droiture, dit saint Augustin, est de prendre soin des mendiants « pain querauns » ; Tulle (Cicéron),

* aideurs. — ** habitude de divers dons.

1. Plutôt « benuretés », béatitudes. Cf. X, 6.

Digitized by Google

Sénèque, Macrobe, saint Clément en ont donné aussi de belles définitions.

3. *Tempérance.* — C'est réfrener ses fols désirs ; Sénèque est de nouveau allégué, et aussi saint Jérôme.

4. *Cointise.* — « Quoyntise », ou prudence. Elle est souvent le fruit de la science. C'est le sentiment de saint Jérôme, de Tulle, de Sénèque.

5. *Force.* — L'impassibilité en est le signe. Le Philosophe dit : « *Fort est adreit — Qi nul resbaunker ne purreit** — *Pur male ne ennuye qi avenir — Lui peüt.* »

6. *Ces quatre vertus peuvent-elles être l'apanage de païens ?* — Oui, des philosophes les ont possédées. Mais elles ne suffisent point, si elles ne s'ordonnent pas aux trois vertus théologales.

VI, 1. *La vertu de Foi.* — Foi, c'est croire ce que l'on ne voit. C'est la base sur quoi repose tout l'édifice des vertus.

2. *Foi sans charité ne vaut rien.* — « Bien crere et bien amer », l'un sans l'autre ne peut pas être. Description de l'hypocrite, qui s'agenouille, bat sa coulpe, et s'escrime en signes de croix.

VIII, 1, 2. *Espérance.* — Il y en a une bonne et une mauvaise. La bonne, c'est l'espérance dans l'intercession des saints et des personnes célestes : espérance de pardon, de grâce, de joie. La mauvaise, c'est l'espérance du péché, et l'espérance de présomption.

Définitions de saint Augustin et du Maître des Sentences.

3. *Profits de l'espérance.* — Exemples de la Suzanne du livre de Daniel, du bon larron et de la Chananéenne. Autres exemples ou maximes tirés des *Morales* de saint Grégoire,

* Que rien ne pourrait ébranler.

Digitized by Google

de saint Paul, d'Isaïe, du Psautier, de saint Bernard, de saint Augustin, etc.

4. *L'espérance en Notre-Dame.* — Notre-Dame, fontaine de miséricorde et d'intercession, étoile de la mer dans les tribulations. Article fort long, en partie inspiré de saint Bernard.

IX, 1. *De Charité.* Charité de Dieu, charité d'homme! Distinguons. La Charité de Dieu, c'est Dieu même; il l'a montrée dans son amour pour l'humanité (voir l'Évangile de saint Jean). La charité de l'homme est ordinaire, abondante, ou « surnessaunz* ».

La première est celle dont Salomon parle dans le *Cantique des Cantiques.*

« La Charité habundaunte dist est quant houme en ly profit, et quaunt crest et enoyte sa amur vers soun proesme** e Notre Seignour. » Cette charité tient l'homme en innocence et le détourne du péché.

2. *Celui qui a la charité parfaite est sans peur.* — A ce propos, définition de la charité parfaite (la troisième espèce de charité précédemment annoncée), d'après saint Grégoire : « Aimer ses ennemis, pour Dieu. »

3. « *Qi l'en peut par amisté conustre qi sount les filz Dieu.* » — On peut bien distinguer les fils de Dieu de ceux du Diable; ceux qui aiment leur prochain, ce sont les fils de Dieu; les autres sont les fils du Diable.

Notre-Seigneur aime l'harmonie des accords; il hait les discordances. Chacun doit donc s'accorder comme une harpe bien « entemprée », à la manière qui Lui plaît. Ceux qui détestent l'harmonie et dont la discorde est l'idéal sont les vrais hoirs de l'enfer.

* surabondante. — ** croit et augmente son amour envers son prochain.

Digitized by Google

4. *Comment l'on doit « temprer » sa harpe.* — L'art d'accorder les harpes est décrit dans cet article :

Souloum le ordre des cordes dreit
Covient qi proporcioun seit ;
Et souloum le noumbre et le espace
Covient que l'em temprure face...

Accords en diapason, en diatesseron, en dyapente :

Les cordes qe sount entrordinez
En toen et en semitoen sount sonez,
Souloum ceo qi plus ou meines
Sount outre les primeres a les dreines*.
Dyatesseron deux toens contient,
Od** une semitoene qi le sustient...
Les essaies et les burdounes***,
Ces treis ount auxi les sounes...

Les sons de ces trois accords fondamentaux, diapason, diatesseron et diapente, sont harmonieux comme la Trinité en trois personnes.

5. *De ceux qui « temprent » mal la harpe.* — Bien des gens jouent mal de la harpe, faute de la savoir accorder.

Le une acorde trop haut trera****
Et le autre trop avalera†...
Mieux vaudroit qi tiel temprour
Fust en la tere de labour††.

De même, ceux qui se plaisent à la discorde harperont éternellement pour le diable, en enfer.

6. *Celui qui aime comme il faut n'aura jamais peur.* — Le disciple revient sur une parole précédente du maître que qui aime bien n'aura jamais peur. Cela semble en contradiction avec ce précepte de l'Écriture que la crainte de Dieu est le commencement de la sagesse. — C'est qu'il y a cinq manières de peur.

* les premières et les dernières. — ** avec. — *** les notes élevées et les graves. — **** haussera trop. — † abaissera. — †† « Temprure » est l'appareil qui sert à relever et à abaisser au besoin le soc de la charrue ; ici, peut-être, l'homme qui le manœuvre.

Digitized by Google

7. *Il y a cinq manières de peur*[1]. — Peur de nature humaine, séculière, de ceux qui sont sans amour, initiale, chaste et filiale.

La peur vulgaire, on la vainc par la raison. La peur séculière est celle des choses temporelles (Pierre l'éprouva quand il renia Notre-Seigneur); on voudrait que tout allât bien sans qu'il en coutât, et on craint Dieu moins que les gens. La troisième sorte est celle des hommes qui s'abstiennent de pécher, non par amour de Dieu, mais par crainte des châtiments :

L'em puet veere en temps de guere
Queux sount gent de tiel affere,
Quar, quaunt il doutent pas le art*,
Si robbent tieux de tut part**.

La peur initiale, c'est celle qui est le commencement de la sagesse. La chaste et filiale.... ; ce qu'on craint, en ce cas, c'est d'offenser ce qu'on aime, et de désobéir au Père qui est aux cieux.

X, 1-3. De la grâce dérivent non seulement les vertus, mais les dons du Saint-Esprit. *Les sept dons*. — Les sept

* la hart. — ** volent tels [telles gens] de toutes parts.

1. Comparer ce développement avec celui, sur le même sujet, d'un poème anonyme, en anglo-normand, sur l'amour et la crainte de Dieu, que P. Meyer a publié en 1900 dans le *Romania*, XXIX, p. 9-21. L'auteur de ce poème, supérieur à Pierre de Peckham quant au talent, dit que Dieu a donné à l'homme deux motifs de haïr le péché, l'Amour et la Peur. Il distingue trois causes de peur : crainte de la mort subite, du Jugement dernier, du feu d'Enfer. Mais

641 .....Poür ne saulve alme mye
Se ele n'eit Amour en compaignie ;

Tandis que

..... Amour ad le poer,
Tout saunz poür, l'ame sauver...

Digitized by Google

dons du Saint-Esprit s'opposent aux sept péchés capitaux, pour les combattre. Ils sont auxiliaires des vertus [1].

4. *Contemplation.* C'est là un mot français-latin, comme « action » ; on peut cependant l' « espoindre » *. Contempler, c'est mépriser le monde, vivre pour Dieu en pensant, en priant et en entendant sa parole.

5. *Vie active et contemplative.* — Action, ce sont les œuvres. Marthe et Marie.

6. *Des sept « benuretés ».* — Ce sont les attributs de la perfection : pauvreté d'esprit, débonnaireté, passion de la justice, esprit de pénitence, miséricorde, pureté de cœur, pacifisme. — Il y a d'ailleurs trois sortes de perfection.

7. *Trois sortes de perfection.* — La première est « de religioun » (monastique) ; la seconde, celle des prélats ; la troisième, la sainteté des prudhommes ordinaires. A la première convient notamment, « pur aver profit », le don de pauvreté d'esprit. A la seconde, « amour de dreiture et merci », ces deux qualités essentielles des prélats. A la troisième, pureté de conscience et tranquillité d'âme (ce que l'on appelle « quiete »). Il y a aussi correspondance entre les sept « benuretés » et les sept dons du Saint-Esprit. D'où les douze fruits qui en résultent : joie, paix, charité, patience, bonté, continence, etc. Mais les vertus disposent surtout aux œuvres de la vie active, et les dons à la contemplative ; les « benurtez » à l'une et à l'autre.

XI. 1-2. « *Coment peut houme merir joie par exercite de grace ?* »

La grâce, comme il a été expliqué plus haut, se répand en

* expliquer.

1. Comparer le Commentaire de Durand, III, d. 34, q. 1 : « Utrum dona sint eadem cum virtutibus, an distinguantur ab eis. »

Digitized by Google

plusieurs branches (volonté, vertus, etc.). Elle se répand aussi en exercices de mérite. — Là-dessus, pour commencer, quatre choses à considérer : 1° usage de la grâce quant à la créance aux articles de la foi ; 2° quant à ce que l'on doit aimer, et dans quel ordre ; 3° quant à l'observation des commandements ; 4° quant à la prière.

3. *Articles de la foi.* — Beaucoup dépassent l'entendement humain ; cependant, qui veut plaire à Dieu doit y croire. Quatorze articles fondamentaux dans le *Credo.*

4. *Sept articles « entendroit de la deitée ».* — « Jeo creie en Dieu, piere omnipotent, en Jhesu Crist Nostre Seignour, soun demeine filz... », etc.

5. *Sept « entendroit la humanité ».* — Que Jésus-Christ fut conçu du Saint-Esprit, naquit de la Vierge Marie, fut crucifié, descendit aux Enfers, ressuscita, monta au ciel, reparaîtra au Jugement dernier.

6. *Des dits des apôtres dans le « Credo ».* — Chacun des douze apôtres a fait insérer un article dans le *Credo.* L'auteur indique ce qui, dans le *Credo,* revient à chacun [1].

7. *Des articles de la foi qui sont contenus dans le psaume « Quicumque vult ».* — N'y a-t-il point d'autres articles qu'il faut croire, qui ont été formulés par de grands clercs, experts en « Divinité » (Théologie) ? Notamment dans le psaume *Quicumque vult* ? [2] — « Quiconque veut être sauvé doit croire... » (Exposé du dogme de la Trinité, etc., d'après le Symbole d'Athanase).

XII, 1. *Les « choses » que chacun doit aimer « en charité » ; dans quel ordre ?* — D'abord, Notre-Seigneur ;

1. Cf. plus loin, p. 145 et s.

2. Le *Quicumque vult* n'est pas un psaume ; c'est le Symbole d'Athanase ; mais il était courant au moyen âge de le désigner ainsi : par exemple, Ramón Lull dans *Blanquerna* (*Histoire littéraire,* XXIX, p. 146).

Digitized by Google

ensuite, son âme ; ensuite, le prochain ; ensuite, son corps. — Certes, maître, dit le disciple. Mais maintenant tout est « bestourné », car c'est de son corps que chacun s'occupe surtout.

XIII, 1-2. *Les dix commandements.* — Écrits par Moïse sur deux tables. La première en contenait trois, relatifs à Notre-Seigneur ; les sept autres ont trait au prochain. Énumération.

On peut pécher contre ces commandements en bien des manières. Ainsi, on pèche contre le premier en honorant des images dans la persuasion qu'elles peuvent aider ; contre le quatrième en désobéissant aux prélats, qui sont des pères spirituels.

3. *Pourquoi dix, et non pas plus ou moins ?* — C'est en rapport avec la proportion des anges déchus, qui fut du dixième.

4. « *Si l'em deit dismer enfauntz* » ? — Non, il est inutile de consacrer à Dieu son dixième enfant. Il faut donner la dîme pour le clergé, mais comme on ne peut ni manger ses enfants ni les vendre... D'ailleurs tous les chrétiens sont vraiment « Dieudonnés ». Et enfin bien des gens « dîment » ainsi, non par dévotion, mais pour se débarrasser.

5. *Comment on peut pécher contre le cinquième commandement.* — Ne pas tuer ! mais on tue aussi bien avec la langue qu'avec un couteau. Quant à l'homicide proprement dit, « corporel », distinguer ceux se font « par male volonté, par busoigne, par droiture, par aventure ». Cas de légitime défense et circonstances atténuantes.

6. « *De abortif par ferir* ». — Donner des coups dont l'avortement résulte n'est homicide que si l'enfant, étant pleinement formé, a déjà « alme resonable ».

7. *Si un homme est tué dans une rixe, sans qu'on sache*

Digitized by Google

qui a frappé, tous sont-ils coupables ? — Voire, si les assistants sont venus là avec l'intention de tuer.

8-13. *Manières de pécher contre les commandements VI à X.* — L'auteur s'étend sur le neuvième commandement. Il insiste sur le danger, surtout pour les religieux, de trop regarder les femmes. Les « sovereynes » (supérieurs) sont souvent négligents et laissent, hors du cloître, à leurs moines, une liberté indue, dont les maisons sont blâmées. — Ne pas regarder les femmes ? cette décision paraît bien dure au disciple. — Ah ! dit le maître, il faut s'entendre ; point d'intransigeance sur ce point :

L'em puet rire et bele bouche fere.
Bien sei qu'il covient od eux* parler.

Mais il ne faut pas leur parler trop souvent, ni à telle ou telle avec prédilection, ne serait-ce qu'à cause de ce que les gens, qui jugent d'après les apparences, en diraient. — Pourquoi défendre la prédilection innocente ? dit le disciple ; Notre-Seigneur lui-même s'est bien particulièrement intéressé à Madeleine. — On aime les gens, et en particulier les jeunes femmes, pour leur âme ou pour leur corps. Si c'est pour leur âme, la meilleure méthode est de prier pour elles. Si c'est pour leur corps, il y a danger de folie et d'esclandre : d'abord, la préférée sera compromise.

Si dirra l'em : « Ne le prendrei mye,
Quar ele fust a une moyne amye. »
Dunk le averai bien avauncée !
Mieux vaudreit qi unqe ne fust née.

14. *Comment on doit prier.* - Traduction et commentaire du *Pater noster*.

* avec elles.

Digitized by Google

V. Les Sacrements[1].

I, 1-2. *Qu'est-ce qu'un sacrement ?* — Un sacrement est la forme visible d'une grâce invisible. Ainsi le pain visible de l'Eucharistie n'est pas, en réalité, du pain, mais le corps de Jésus-Christ.

3. *Pourquoi les sacrements ont-ils été établis ?* — « Pur humiliaunz, pur aprise et pur exercite* », trois moyens du salut. Les apparences reçoivent leur signification par la bénédiction divine. Ainsi, dans le baptême, l'eau bénite, dont on lave le corps, signifie la purgation de l'âme par le Saint-Esprit.

4. *Différence entre l'ancienne et la nouvelle Loi.* — Les sacrements de la Loi nouvelle ont remplacé ceux de l'ancienne.

5. *Pourquoi la circoncision ne vaut pas le baptême.* — Parce que l'institution en fut antérieure à Jésus-Christ.

II, 1-2. *Des sacrements de la nouvelle Loi. Leur nombre.* — Ils sont au nombre de sept, dont deux réservés aux clercs.

3. *Du baptême.* — On ne peut se servir que d'eau parce que c'est une matière commune aux riches et aux pauvres et qui sert à nettoyer. Quant à la forme de ce sacrement, c'est ce que l'officiant dit.

4. *Valeur du baptême de saint Jean.* — Il ne purgeait que le corps et ne remettait pas les péchés; ce n'était que l'avant-coureur du vrai baptême.

5. *Pourquoi plonge-t-on les enfants trois fois dans l'eau ?* — En souvenir des trois jours où Notre-Seigneur resta dans le sépulcre, avant sa résurrection.

* humiliation, enseignement, exercice.

1. On sait que le livre IV et dernier des Commentaires des théologiens sur les « Sentences » est toujours consacré aux sujets que Pierre aborde ici et va traiter jusqu'à la fin de son livre : Sacrements, Enfer et Paradis.

Digitized by Google

6. *Qui a volonté d'être baptisé peut-il être sauvé sans baptême?* — Oui. Exemple : le baptême de sang des martyrs, qui vaut le baptême d'eau.

7. *Comment peut-on pécher contre le baptême?* — C'est pécher contre ce sacrement que de profaner l'eau qui y servit, et de ne pas prononcer à la lettre les paroles qui en sont la forme. C'est un péché de se passer de prêtre pour baptiser. Mais le prêtre qui baptise en état de péché mortel, c'est comme le domestique d'un roi qui souillerait sa vaisselle.

III, 1-2. *Confirmation.* — Il faut examiner à ce sujet sept choses : celui qui confère, le récipiendaire, la matière, la forme, etc.

Baptême ou confirmation, quel est le sacrement le plus « digne » ? D'un côté, c'est la confirmation, puisqu'elle ne peut être conférée que par un évêque ; de l'autre, le baptême est essentiel et préalable.

IV, 1. *Eucharistie.* — Ce sacrement est le plus « digne » de tous, car on reçoit en soi, par lui, l'auteur même de la grâce. « Eucharistie », c'est, en grec, « Bonne grâce ».

2. « *Qi prestres dussent estre sobres e chastes e nettez de fet et de penscer.* » — Quelle folie de se faire prêtre, et d'administrer par conséquent l'Eucharistie, quand on n'est pas vertueux ! Il en est trop dans ce cas :

Les unes gisent en la folie
Des pecchés de lecherie*.
Les autres beivent issi lur plein
Qil estuent** lur vesperes desques a demein.
E, si lur covient a force aler
A mouster pur vespres chaunter,
Il les dirrount si contement***
Qi Dieu ne clerke verreyment
Deux motz entendront pas ensemble.

* débauche. — ** remettent, ajournent. — *** adroitement.

Digitized by Google

Boire est parfois un péché véniel. Mais boire beaucoup et souvent, c'est mortel. Oser ensuite, en cet état, hardiment dire sa messe, « Dieu sait comment », est scandaleux, en dépit de confessions dérisoires à des collègues non moins tarés[1].

3. *Quatre choses à considérer en ce sacrement.* — Symbolisme de la matière et de la forme de la Cène.

4. « *Si l'em peut saunz pecché chaunter od* vin blaunc* ». — Le vin vermeil est préférable, parce qu'il ressemble plus à du sang. Ne pas oublier d'y mettre de l'eau; on ne suit pas cet usage en Grèce; Dieu leur pardonne peut-être cette ignorance; mais, chez nous, ce serait un grand péché.

5. *Pourquoi le prêtre bénit-il l'* « *ublie* » (*l'hostie*) *après l'élévation ?* — Ce n'est qu'une « demonstration ».

6. *Manières de pécher contre l'Eucharistie.* — Si le calice était de verre ou de pierre, etc. Précautions à prendre pour éviter les profanations. Si une parcelle d'oublie ou une goutte de vin du calice tombe accidentellement à terre, le prêtre

> Lecher le doit.....
> Et le lieu doit rere et arder**.

7. « *Coment le corps Jeshu Crist peut estre partut ou est confist.* » D'innombrables messes sont célébrées de par le monde au même moment; comment le corps de Jésus-Christ peut-il être simultanément partout ? — Si nous comprenions tout, il n'y aurait plus de mérite à croire. Cependant, considérez que le soleil peut se réfléchir dans cent mille miroirs à la fois.

8. *Comment s'expliquer que le corps de Jésus-Christ soit*

* célébrer avec du. — ** raser et brûler.

1. Cf. le *Lucidarius*, I, 30.

Digitized by Google

absorbé par le corps humain, cette corruption ? — Vous confondez toujours, dit le maître, nature et surnaturel.

...Ceste manger si est de grace
Qi tut manere viaunde * passe.
Le corps Dieu est nostre nurture.
Mès il nous tret a sa nature,
Ne pas nous ly...

V, 1. *Pénitence.* — Dix conditions pour que la confession soit parfaite. La huitième comporte la défense de se confesser par écrit, et la recommandation expresse de dénoncer, en cas d'adultère ou de fornication simple, le ou la complice. La neuvième est que la confession soit entière : ne pas se confesser par bribes à plusieurs prêtres. — Onzième règle, complémentaire : se confesser souvent.

2-4. Devoirs du confesseur. Attitude à garder, et conduite à suivre suivant la condition des pénitents. Par exemple, on énumérera, comme guide-mémoire, les sept péchés mortels, et, s'il s'agit d'un religieux, les douze abus ordinaires du cloître. Questionnaire à l'usage des riches, autre à l'usage des pauvres :

Les pecchez a la povere gent :..
Detraccioun, errour et envie
E assiduele janglerie **,
Larcine e groundillement *** ;
E blament peut estre a Dieu sovent.

Et les circonstances à préciser, au nombre de huit.

5. *Cas des malades.* — Saint Augustin dit que le pénitent qui ne peut plus pécher ne « laisse » pas ses péchés ; ce sont ses péchés qui le « laissent ». Inconvénients de la confession *in extremis*. Conduite à tenir en pareil cas.

6-7. *Pénitences à imposer quand c'est possible, selon les*

* toute espèce de mets. — ** potins. — *** larcin et grognasserie.

Digitized by Google

circonstances. — Sept ans de pénitence pour un péché mortel ; dix, aux clercs, pour fornication, par l'établissement de saint Sylvestre, en jeûnant au pain et à l'eau tous les jours, sauf les jours de fête ; mais, si le péché n'a pas été public, des allégements sont possibles à la discrétion du confesseur. Le confesseur est comme le médecin qui dose les remèdes suivant les cas.

8. *Y a-t-il des moyens de dispenser du jeûne au pain et à l'eau ?* — On peut racheter cette pénalité de diverses manières quand elle est trop dure pour la santé du sujet, par exemple par des récitations du psautier, des aumônes, etc.

9. *Conduite à tenir par le prêtre après la confession reçue.* — Silence. Discrétion absolue.

10. *Le repentir seul efface-t-il le péché ?* — La confession ne vaut rien sans repentir ; mais se repentir suffit-il ? Oui, quand les circonstances font que la confession régulière est impossible.

11. *Peut-on, en péril de mort, se confesser à un laïc ?* — Oui, mais l'âme, en ce cas, devra nécessairement passer par le purgatoire, faute d'absolution, si son repentir n'équivaut pas à la pénitence qui aurait été imposée par un prêtre.

12. *Le pécheur, mort sans confession, tirera-t-il profit des bonnes actions qu'il aura pu faire ?* — Elles contribueront à adoucir le châtiment.

VI, 1-2. *Extrême Onction*. — Procédure. On peut recevoir ce sacrement plus d'une fois.

Restent les deux sacrements « spéciaux ». Comme le spirituel est supérieur au charnel, on commencera par l'Ordre.

VII, 1-2. L'*Ordre* comporte sept degrés, du portier au prêtre.

Digitized by Google

Signification de la « couronne » (tonsure). C'est régner que servir Dieu.

3. *Le premier degré (portier).* — Notre-Seigneur lui-même a fait l'huissier du Temple lorsqu'il en a chassé les marchands. De nos jours, l'Église ne veut plus avoir d'huissiers, semble-t-il, car chacun « par mestrie y court ». Le peuple indocile s'y installe en maître, sans égards pour le clergé :

Chascune de eux veut estre mestre.
En Seint Eglise sount jangelour,
E dient qi l'eglise est lour.
Ja pur la persone ne lerrount*..

4-6. *Comment Sainte Église est foulée aux pieds par les gens riches, qui sont aussi les puissants.* — Les « gouverneurs » temporels, les « cheveteinz » (princes et prélats), du haut en bas de la hiérarchie, loin de soutenir l'Église, ne pensent qu'à lui soustraire ses franchises. Car ils sont les plus riches, les plus forts ; et le plus riche a toujours raison.

Les riches veulent maintenant que leurs serfs soient plus obéissants à eux qu'à Dieu. Tous sont d'accord :

En ceo sount assez en une acorde
Prelates e princes, come me recorde ;
Quar chescune a autre donne poer**
Qi puissent queillir assez aver.
Dunt lur semble que tut va bien
E qi en Seint Eglise ne faut rien ;
Dount laies a force en Seinte Eglise
Entrent pur tollir*** la fraunchise.
E c'est encountre le ordenemen
De Dieu ....

Le disciple observe qu'il y a de bonnes gens, et riches, qui remplissent leurs devoirs envers l'Église. Néanmoins, quoiqu'ils soient chrétiens, ils ne reconnaissent pas, sur leurs

* Ils ne se dérangeront même pas pour le *parson*. — ** pouvoir. — *** ravir.

Digitized by Google

« mesnies », la juridiction de l'Église (« la court crestienne », comme on dit), tant ils sont attachés à leurs franchises. Le Maufé est si « artillous* » pour la capture des âmes ! Ils veulent juger eux-mêmes de ce qui est affaire d'Église. Or, « Rendez à Dieu ce qui est à Dieu », a dit Jésus-Christ ; c'est-à-dire :

ceo qi apent a l'espirituauté
Par clers doit estre determiné.

7-12. *Les autres degrés de l'Ordre.* — Lecteur, exorciste, acolyte, sous-diacre, diacre. L'évêque ordonne les diacres en leur plaçant l'étole sur l'épaule gauche. Devoirs sacramentels du prêtre[1].

VIII, 1. *Pourquoi mariage est le dernier des sacrements.* — C'est le plus ancien (Adam et Ève), mais c'est le dernier en dignité. Car le caractère en a bien changé depuis la pomme : ce n'est plus, maintenant, qu'un moyen d'éviter le vice, un remède préventif.

2. *Des trois biens qui s'y trouvent.* — Fidélité, enfants et sacrement.

3. *Trois choses à considérer.* — Pas d'empêchements, consentement mutuel, paroles sacramentelles qui l'expriment.

4. *L'âge.* — Il faut avoir, pour contracter, l'âge de discrétion, par conséquent plus de sept ans.

5. *Peut-on épouser sous condition ?* — Oui, si la condition est honnête. Non, dans le cas contraire, comme si on disait :

* le Diable est si ingénieux.

1. L'anglo-normand Robert de Gretham a rimé, dans son *Corset* (plus haut, p. xv), dix-sept cents vers sur le seul sacrement de l'Ordre. Tout ce poème, où il est traité notamment, en même temps que de l'Ordre, de la Pénitence, de l'Extrême-Onction et du Mariage, est à comparer avec le l. V de la *Lumiere*.

Digitized by Google

Jeo tei preigne a tiele covenaunt
Qi jammès ne portes enfaunt ;

ou bien :

Jeo vous preigne issi qi assez
En putrie * deverés vous gaigner.

6-8. *Cas de rupture.* — On voit souvent des ruptures après consentement. En quels cas est-ce légitime ? Quand un des conjoints « se rend » dans un ordre monastique avant la consommation du mariage contracté ; quand le mari se refuse à la consommation ; le troisième cas est celui de fiancés dont l'un devient fou. Cas de parenté et d'affinité (parainnage). Erreur sur la personne. Vœu de chasteté unilatéral. Si le conjoint est engagé dans les Ordres, depuis celui de sous-diacre. Lorsque le consentement n'a pas été libre. Cas de fiançailles antérieures, non rompues. Vous ne pouvez prendre pour épouse la fiancée d'un parent prochain qui est décédé, même s'il n'y a rien eu entre eux. Frigidité, sauf en cas de maladie. Le mariage n'est pas valable entre personnes de foi différente : ainsi, entre Juif et chrétienne.

VI. Enfer et Paradis.

Ce livre traite du Jour du Jugement [1], des peines de l'enfer et de la joie du ciel.

* Je vous prends à cette condition que assez en puterie (ou débauche) devrez-vous gagner.

1. Cette partie de la *Lumiere* est à comparer avec un autre poème en anglo-normand, où le même sujet est traité. Voir *Romania*, 1907, p. 502. Ce poème est, sous forme de « Dialogue » entre saint Julien et un disciple, une libre paraphrase du *Prognosticon* de Julien de Tolède (*Patrologie latine*, XCVI, col. 453). Le disciple pose les questions suivantes : Où le Jugement dernier aura-t-il lieu ? A quelle époque ? Combien de temps durera-t-il ? En quelle forme Jésus y paraîtra-t-il ? Quels seront ses assesseurs ? On ressuscitera en corps et en âme ; mais à quel

Digitized by Google

1. *Tous ressusciteront-ils ?* — Tous, au son de la trompette. « Par la vertue de le soun de bussoine qi redoundra, touz releverount de le monument. »

2. *A quelle heure ?* — Nul n'en sait rien ; mais plusieurs, dont Cassiodore, supposent que ce sera à minuit, car c'est à minuit que Dieu « tua » les fils aînés des Égyptiens[1].

3. *Quel âge auront les ressuscités ?* — Tous auront l'âge qu'avait Jésus-Christ au moment de sa mort : trente-deux ans et trois mois. Mais tous n'auront pas la même stature ; chacun aura celle qu'il avait à l'âge susdit, ou celle qu'il aurait eue s'il avait vécu jusque-là.

4. « *Coment Nostre Seigneur fra homme novele.* » — Le disciple soulève cette difficulté : Notre-Seigneur a dit que pas un poil de la tête ne sera sans être ressuscité ; mais quoi ? on se tond souvent les cheveux, on se coupe les ongles : tous ces déchets ressusciteront-ils ? Le maître répond par une comparaison : soit une image d'airain ; elle est mise en pièces et réduite en poudre ; avec ces mêmes matériaux, un maître de l'art fabrique une autre statue, semblable à la première. De même, Notre-Seigneur, des éléments pourris du corps humain, réduits en terre, fera « homme novele », sans défaut ni superfluité, cent fois plus beau que l'ancien.

5. *Mais les damnés ?* — Les corps de ceux qui seront damnés ressusciteront-ils tels qu'ils étaient, avec leurs anciennes infirmités (« monocles* » ou bossus) ? Question oiseuse, selon saint Augustin. D'autres disent que Notre-Seigneur ne se mettra pas en peine d'embellir leur figure ; ils ne le méritent point.

* borgnes.

âge ? Qu'adviendra-t-il des mort-nés ? Que deviendra le Diable après la séance ? Etc. Cf. F. J. Tanquerey, dans les *Mélanges... A. Thomas* (Paris, 1927), p. 437-443.

1. Opinion énoncée dans le *Lucidarius* (III, 12).

Digitized by Google

6. *Comment s'expliquer que les corps des méchants brûleront éternellement sans disparaître ?* — Saint Augustin le fait comprendre par l'exemple de la salamandre.

7. *Mais les diables ?* — Comment brûleront-ils éternellement, eux aussi, puisque ce sont des esprits et que le feu est corporel ? Saint Augustin dit qu'ils auront à cet effet un corps aérien, susceptible de souffrir par le feu et le soufre.

8. *Mais l'âme, comment peut-elle brûler?* — L'âme suit le destin du corps pendant la vie ; pourquoi pas après la mort ? Du reste Notre-Seigneur l'a dit dans l'Évangile, et cela suffit.

9. *L'âme, séparée du corps, verra-t-elle, entendra-t-elle ?* — Oui, elle pourra jouir et souffrir par les cinq sens.

10. *Les élus se souviendront-ils des maux soufferts ici-bas ?* — Oui, et ils se féliciteront sans cesse d'y avoir échappé.

11. *A l'époque du Jugement, s'il y a des vivants, mourront-ils pour comparaître*[1] *?* — « Mortz e vifs juggez serrount ».

12. *Des diverses « habitaciouns » des âmes séparées du corps ?* — Entre le moment de la mort et celui de la résurrection, les âmes sont colloquées suivant leurs mérites, au ciel, en enfer et en purgatoire. Nul ne sait où est le Purgatoire. Mais il est bien certain qu'on y reste plus ou moins longtemps, suivant les mérites de chacun et les intercessions éventuelles.

Saint Grégoire, en son *Dialogue*, rapporte des histoires qui montrent que les âmes font parfois leur purgatoire aux lieux où elles ont péché. Histoire du diacre Pascasius, qui combattit, en faveur d'un compétiteur, l'élection du pape Symmaque[2]. Histoire du garçon de bains qui n'était autre

1. Question posée dans le « Dialogue » de saint Julien et de son disciple.

2. Voir *Li Dialoge Gregoire lo pape* (éd. W. Foerster, Paris, 1876), p. 255.

Digitized by Google

qu'un ancien seigneur du pays où se trouvait cet établissement et qui y faisait son purgatoire.

Par ces countes de seint Gregorie
Deit houme entendre qi purgatorie
N'est pas en une lieu determinez
Ou les almes seient touz peinez.

Autre conte de saint Grégoire[1] : celui du fils de Galla et de son voisin Étienne. Le premier tomba malade et commanda à un de ses serviteurs d'aller dire à Étienne de se préparer, car la nef était prête à partir pour la Sicile. Or tous deux moururent en même temps. Saint Grégoire pense que cela laisse assez entendre la nature de ces îles de Sicile, où il y a des « gulletz » qui crachent continuellement du feu. Autour de ces ouvertures, qui s'élargissent sans cesse, la terre est brûlée, encroûtée et désolée ; l'auteur a entendu conter qu'on ne peut en approcher. Ce sont les entrées du Purgatoire.

Des lieux où sont les âmes des bons et des méchants. — Ces lieux s'étendent peut-être fort loin sous la terre.

On distingue les « habitacions » des justes et celles des âmes coupables. Pour celles-ci, il faut sous-distinguer, car il y a les peines de damnation et les peines de passion.

Peines de damnation. — Temporelle et spirituelle. Les prophètes et les patriarches ont subi la première depuis leur mort jusqu'à l'Incarnation, qui les a rachetés. En quel endroit ? On ne sait pas, mais non point dans l'enfer inférieur ; à la surface, pour ainsi dire, où la seule peine était une obscurité profonde. D'autres subissent cette privation à perpétuité : les enfants non baptisés. Leur seul tourment est d'être privés de la vue de Dieu et de la béatitude qui en résulte. Cet enfer des enfants est situé un peu plus bas que le précédent, car ses hôtes n'ont aucun espoir de délivrance par la suite des temps.

1. *Ibidem*, p. 241.

Digitized by Google

Peines de « sen ». — « Peine de sen pur le sentir ». C'est quand il y a des tourments positifs : en un mot, « passion ». Si elle est temporaire, c'est le Purgatoire, déjà nommé. Le Purgatoire doit être situé entre l'enfer des prophètes et celui des enfants. On s'explique ainsi qu'il ne soit pas à une grande profondeur sous la terre, par exemple dans les îles précitées de Sicile, et peut-être ailleurs.

Peines spirituelles. — Il s'agit maintenant des tourments perpétuels ou sans espérance. Enfer proprement dit, dans les profondeurs de la terre.

Le disciple observe qu'Abraham, Isaac et les prophètes ont dû être dans cet enfer proprement dit, quoi que le maître ait enseigné d'abord à ce sujet :

> Quar c'est une point de nostre creaunz
> Qi Dieu descendi saunz doutaunz
> En Enfern pur deliverer
> Les soens...

Le maître répond que l'enfer où Notre-Seigneur est descendu n'est pas l'Enfer proprement dit; il n'est allé, naturellement, que dans l'enfer de surface, où il y avait des âmes à délivrer.

La terre est au centre du monde, par conséquent « le plus bas lieu qui soit ». — Alors, il n'y a rien sous la terre? — Si, mais la terre est comme une pomme; dans une pomme, le plus bas lieu qui soit, c'est l'endroit où sont les pépins, le milieu.

Oh ! comme les gens devraient éviter d'être précipités dans les profondeurs d'un corps céleste dont la superficie, où nous vivons, est déjà un si douloureux séjour. La puanteur de la vie terrestre n'est rien en comparaison de celle des abîmes souterrains.

Du riche qui fut en enfer. — Le riche, qui était dans l'enfer, et Lazare, qui était dans le sein d'Abraham, que faut-il entendre par là? Abraham n'était pas habillé, pour

Digitized by Google

avoir un « sein ». Il est aussi question de la langue du riche, qui cependant n'était plus qu'un esprit : donc, apparemment, sans langue ; et enfin comment Abraham aurait-il été de grand secours puisqu'il était lui-même dans l'obscurité de l'enfer de surface? Que de difficultés en cette affaire ! — Le maître reconnaît que ces questions sont « fortes ». Il y répondra suivant ses lumières. Le sein d'Abraham, c'est l'endroit où il était et où il attendait la grâce de la délivrance. Il est vrai que les âmes n'ont pas de langue, mais, suivant saint Augustin, elles ont des parties analogues et symétriques aux membres corporels, qui sont tourmentées pour les péchés dont ceux-ci ont été les organes. Le riche était tourmenté en sa langue parce qu'il avait été gourmand de son vivant.

Les bienfaits des vivants peuvent-ils valoir aux âmes des morts ? — Bienfaits, c'est-à-dire messes, aumônes, prières. — Il serait absurde de prier pour les saints, mais les bienfaits sont utiles pour les âmes du purgatoire. C'est bien à tort que la plupart des gens ne cherchent à rendre service que de leur vivant à leurs parents et à leurs amis.

Mais les bienfaits ne peuvent valoir aux damnés. — Et cependant il est écrit que tout acte méritoire sera récompensé. Les bonnes actions que quelqu'un a faites dans sa vie seront portées à son actif, s'il a mérité cependant l'enfer au total, pour l'allègement de ses peines. Mais les bienfaits d'autrui, non pas.

Peines de l'enfer[1]. — L'auteur en parle sommairement d'après les saints Grégoire et Augustin. Feux, glaces, puanteurs. Soif, larmes, élancements vers la mort impossible, remords des fautes commises...

Les prières des saints vaudront-elles ? — Anges et saints

1. Cf. le *Lucidarius*, III, 4.

Digitized by Google

offrent à Dieu les prières « bonnes et honnêtes » des hommes. Honorons donc les saints, et Notre-Dame qui intercède sans cesse pour les pécheurs.

Comment Notre-Seigneur viendra au Jour du Jugement. — Plus dur que toutes les peines d'enfer sera le déchirement des réprouvés au moment où ils passeront du mauvais côté, lors du grand triage.

Où ? — Sur l'emplacement où l'Ascension eut lieu.

Comment l'on rendra compte de chaque parole ? Si chacun rend compte en détail de ce qu'il a fait et dit, ce sera très long? Mais non. « Toute la force est en deux mots. » Il sera dit aux bons « Venez », et aux méchants « Alez ». Tout sera si clair qu'il n'y aura pas lieu à plaidoieries. Les légistes seront inutiles.

En quelle forme Notre-Seigneur apparaîtra-t-il au Jugement ? — En forme d'homme, car, s'il apparaissait comme Dieu, les réprouvés eux-mêmes ne le pourraient voir sans joie. C'est avec des sentiments bien différents que les élus et les réprouvés le considéreront ce jour-là. Il fera aux uns l'impression d'être « debonnaire » ; aux autres, « felon »[1].

Comment cela ? — Les yeux faibles ne peuvent soutenir l'éclat du soleil, que l'aigle fixe pour son plaisir.

> En meisme la manere, a le Juggement,
> Des bones e des malveis ert ensement*.
> Les bones se deliterount Nostre Seigneur
> Regarder, e as malveis ert hideur.

Joies de l'âme dans le ciel. — Joie de la connaissance de Dieu et du monde ; joie de l'amour de Dieu ; joie de la possession de l'objet de cet amour.

* sera de même.

1. *Lucidarius* (III, 13) : « Quali forma apparebit ibi Dominus? — Electis in ea forma qua in Monte apparuit; reprobis vero in ea qua in Cruce pependit. »

Digitized by Google

« *De les quatre duayres* de le corps sauvée* ». — Les corps des élus seront : 1° très beaux et plus clairs que le soleil ; 2° imperméables à la douleur, et ils auront tout à leur plaisir ; 3° si subtils qu'il ne sera rien qu'ils ne puissent traverser, s'il leur plaît ; 4° si légers qu'ils pourront se transporter en un clin d'œil d'Orient en Occident.

« *Que home aura delit** en ciel en tous ses .v. sens.* » — Il jouira indiciblement de ses cinq sens : la beauté parfaite pour les yeux, musique délicieuse pour l'oreille, parfums pour l'odorat, etc.

Autres joies. — Il ne faut pas oublier celle, complémentaire des autres, qui résultera de la vie commune avec les saints et les anges. Car le parfait amour du prochain régnera en ces lieux bénis :

> Chescune en autre amera le bien :
> Jeo le vostre et vous le mien...
> Les joyes de touz od*** vostre averez.

Rapports avec les anges. — Les élus seront répartis entre les ordres des anges selon ce qu'ils auront mérité.

Mais la joie suprême, commune à tous les élus, la joie des joies, sera la vue de Notre-Seigneur. Cela, sans préjudice des joies spéciales aux martyrs, aux vierges, aux docteurs. On sera là comme des rois, portant couronne sur couronne. « La seconde coronne come triffure**** enbelira la primere, en signe de greigneur † honeur devant Dieu. »

Et puis, la musique céleste, inexprimable ! En comparaison, celle que nous connaissons

> N'est fors come merein des charpentez
> En regard de entaille bien oeverez ††.

* douaires, attributs. — ** jouissance. — *** avec. — **** incrustation, ciselure, travail à jour. — † plus grand. — †† N'est que poutre de charpente en regard d'une statue bien taillée.

Digitized by Google

Priez pour Pierre, qui s'est travaillé à faire ce roman pour le service de Dieu, à l'usage des vieux et des jeunes, des femmes et des enfants. *Pater noster, Ave Maria.* Amen.

APPENDICE

Extraits du « Lucidaire ».

Le *Lucidarius* d'Honoré (p. 69) contient beaucoup de questions qui ne sont pas dans la *Lumiere as lais*, mais du même genre. Il serait excessif de les rapporter toutes ici. On se contentera de faire connaître, d'après l'ancienne traduction française (fr. 423, fol. 84 et s.), celles qui ont trait à la Prédestination et aux chances de salut qu'on a dans diverses conditions de la vie (II, 9, 17-20).

Qu'est-ce que l' « esgardemenz » de Notre-Seigneur?* — « Ce est une chose qu'il esgarda ançoiz fut faiz toz cex qui devoient avoir son regne. De ceus ne puet nuls perir, ainz covient qu'il soient saulf, car li establissemens de Dieu ne puet estre deffez. »

Si les prédestinés seuls peuvent être sauvés, pourquoi les autres ont-ils été créés qui doivent périr, et en quoi, s'ils périssent, sont-ils coupables? — « Quelque chose que il facent, cil que Deu a esleu ne puent perir, car lur pechiez torne Nostre Sires a bien; et, en après lur pechiez, seront de greignur** humilité, et, quant seront delivré de la grant mal-

* Prédestination. — ** plus grande.

Digitized by Google

vaistié del siecle, si rendront graces a Nostre Seignur. » Les réprouvés ont été créés dans l'intérêt des élus, pour leur donner l'occasion de s'exercer à la vertu et de se corriger des vices ; et aussi pour augmenter leur joie d'être sauvés en constatant que les réprouvés sont perdus et tourmentés. Ceux-ci d'ailleurs seront justement perdus, puisqu'ils auront choisi le mal, dans leur appétit de pécher sans fin.

Pourquoi Dieu permet-il aux élus de pécher ? — « Por ce que lor veut mostrer la richece de sa misericorde. »

Les prédestinés seront-ils sauvés [« *si non laborant* »] ? — « Ceste eslicion est faite si qu'il les covient entrer en son regne par grant humilité et par grant tribulacions. » Les petits enfants auront mérité d'avoir Dieu par la cruauté d'une mort prématurée ; les adultes, « par l'esprovement de la dure vie de cest siecle ». Chacun, « selonc ce qu'il aura deservi, des biens si aura ». Toutefois, « nuls ne puet plus laborer que la grace Deu lui done, et nuls ne porra avoir autre leu se celui non qui li est donez ès cieux, dès que ciz siecles fu estorez* » ; et nul des réprouvés ne pourra dépasser non plus la mesure du mal que la volonté divine lui a permis, et aucun n'aura d'autre peine à souffrir que celles que Dieu lui destina dès l'origine des temps...

. . . . . .

Que penser des moines ? — S'ils gardent leurs vœux jusqu'à la mort, ils jugeront le monde avec Dieu. Sinon, leur condition sera la pire de toutes, car ils auront perdu et ce monde-ci et l'autre. « De cez est il escrit qu'il descendent en enfer tot a esciant. »

Que penser des chevaliers ? — « Nul bien, car il vivent de rapine et de proie se vestent, et de ce s'achestent possessions. »

* autre lieu, sinon celui qui lui fut donné dans les cieux, dès que ce monde fut inauguré.

Digitized by Google

Quelle espérance pour les marchands? — « Assez petite, quar, quant que* il ont si ont aquis de parjure et de boidie** et de malvais gainz. »

Mais ils vont volontiers à l'église ; ils font des offrandes aux moines? — « Tot ce font il que Dex lor croisse lur choses et qu'il lur gart ce qu'il ont gaaignié ; et ensi reçoivent lur loiers. »

Et les « engigneurs qui font les ovraignes (artificibus) », qu'en dis-tu? — « Tuit perissent, car quant que il font si ne puet estre senz tricherie. »

Quelle espérance pour les jongleurs? — Nulle ! « quar d'aux est escrist que il ne conurent Nostre Seignur, et por ce les a Deux en despit » (Ps. II, 4).

Et pour ceux qui font des pénitences publiques? — Ce ne sont pas de vrais pénitents ; ils se moquent de Dieu et se trompent eux-mêmes. « Quant il ont fait les homecides, si chantent et rient, et, quant il se sont mis en penitance, si querent les bons mengers, et, quant il sunt yvre, si font totes les maneres de pechiez que Nature lor requiert. »

Et les fous? — Ils sont comme des enfants, qui ne savent bien faire. Ils seront sauvés.

Et les vilains? — « Une grant partie en i a de tex qui sont sauf, cil qui simplemant vivent », car ils font vivre le peuple de Dieu de leurs sueurs. Bienheureux qui vit et fait vivre du travail de ses mains !

Et les petits enfants? — Ceux qui ne parlent pas encore, au-dessous de trois ans, sont sauvés, s'ils sont baptisés. A partir de cinq ans, il y en a de sauvés et de damnés.

Ainsi donc, peu d'âmes seront sauvées? — Oui, la voie est étroite qui mène à la Vie. Cependant, comme la colombe choisit le bon grain, le Christ choisit ses élus dans toutes les conditions.

* tout ce que. — ** ruse

Digitized by Google

Mais n'est-il pas écrit qu'il est mort pour tous? — Il n'est mort que pour les élus, qui « a cel tens estoient felon » *.

Mais il est miséricordieux. Comment se fait-il qu'il ne soit pas venu pour sauver les pécheurs repentants aussi bien que les justes? — Il est miséricordieux pour ceux qui reconnaissent leurs fautes, non pour les impies qui se croient justes. Car il est écrit : *Non miserearis omnibus qui operantur iniquitatem* (Ps. LVIII, 6). La miséricorde est pour les vrais justes; la justice, seulement, pour les impies. « Si a merci des bons homes et des felons fait justise. »

Peut-on reconnaître les élus (« *bons homes* ») *des réprouvés* (« *felons* »)? — Oui, car « li bon home ont lié ** visage, car ont bone conscience, et si sont tuit seur *** de la pardurable vie ». Leurs yeux sont brillants, leur allure mesurée, leur langage doux et d'abondance de cœur. « Mès li mal home, por lor malvaises consciences, si ont moult oscur visage, et si ne puent estre estables **** ne en lur paroles ne en lur faiz, et si rient moult demesureement et si sont moult de grant maltalant †; et si vont moult inellement et si resont moult tardi ††. Et lur venin qui est en lur cors demostrent en lur faiz et en lur diz. »

* *Lucidarius*, II, 19 : « Christus pro solis electis mortuus est, qui tunc erant impii, quia in infidelitate positi. » — ** joyeux. — *** sûrs. — **** stables, équilibrés. — † colère. — †† ils vont tantôt très vite et tantôt sont très lents.

Digitized by Google

LA SOMME LE ROI

Voici un ouvrage dont le succès, très vif dès qu'il parut en 1279, s'est maintenu pendant plus de deux cents ans. Mais il est aujourd'hui, et depuis longtemps, plus célèbre que connu.

Le succès initial s'explique sans doute en grande partie par le fait que c'est un roi de France qui commanda le livre, ce qui ne pouvait manquer de le mettre à la mode dans les cercles de la cour et dans la haute société. Une note, placée à la fin dans la plupart des exemplaires [1], certifie cette commande. Tel en est le texte dans les manuscrits les plus anciens, et notamment dans celui qui, terminé en octobre 1294, a fait partie de la librairie du Louvre au temps de Charles V [2] :

> Cest livre compila et parfit uns freres de l'Ordre des Prescheors, a la renqueste dou roy de France Philipe, en l'an de l'Incarnation Jhesu Crist mil deus cenz sexante dex et nuef. *Deo gratias.*

Le texte de cette note offre, dans les très nombreux manuscrits où elle figure [3], quelques variantes, dont il sera question

1. Non dans tous. Un excellent exemplaire du temps de Philippe le Bel, qui est à la Bibliothèque de Leningrad (F. v. XVII 1, fol. 41-89 v°), est sans note finale ni rubriques ; ce qui a empêché, jusqu'à présent, de le reconnaître pour ce qu'il est.

2. Bibl. nat., fr. 938 ; cf. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, p. 236. — Ce ms., en dialecte lorrain, ce qui prouve, soit dit en passant, la prompte diffusion du livre hors du royaume, est d'ailleurs plus beau qu'il n'est bon. La librairie de Charles V contenait beaucoup d'autres copies de la *Somme le Roi* (nos 324 et s. de l'inventaire).

3. La date est précisée, par exemple dans les exemplaires du type représenté par les mss. 134 de Chantilly, 2071 de l'Arsenal et 2290 de

Digitized by Google

plus loin ; mais les mots « à la requête du roi de France » n'y manquent jamais.

Que le succès ait été durable, cela est attesté, non seulement par le nombre très considérable des exemplaires conservés, du XIII^e^ à l'extrême fin du XV^e^ siècle — une cinquantaine à Paris [1], et davantage dans les autres grandes bibliothèques de France et d'Europe, — mais par des traductions anciennes en flamand [2], en anglais [3], en italien [4]. On a aussi, de la *Somme le Roi*, plusieurs textes différents en provençal, qui, n'étant pas de simples calques, comme les traductions susdites, ont plutôt le caractère

Bruxelles : « ...l'an de grace MCCLXXIX, ou mois de mars ». La fête de Pâques est tombée le 2 avril en 1279.

Des manuscrits de basse époque (XIV^e^ et XV^e^ siècles) portent « 1289 » au lieu de « 1279 » (Bibl. nat., fr. 22934 ; Vatican, Reg. 1448, 2055 ; Soissons, 221). Ce sont là des fautes de scribe, quoique E. Langlois ait daté la *Somme* de 1289 sur la foi de ces lapsus (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXIII, 2^e^ p., p. 153), et que G. Bertoni les ait pris aussi au sérieux (*Archiv* de Herrig, 1904, p. 347).

Un exemplaire daté de 1289 a été signalé dans la *Romania*, 1894, p. 450 : le n° 246 de la Collection Barrois-Ashburnham, qui a été revendu, depuis, à Londres, en juin 1901 (le sort présent de ce ms. ne m'est pas connu). Il semble que la date « *novembre* 1289 », au colophon de cet exemplaire, soit bien celle de la copie, non celle (qui serait alors erronée, comme les millésimes mentionnés au paragraphe précédent) de la composition du livre. En ce cas, ce serait la plus ancienne copie connue.

1. *Romania*, 1895, p. 58. — Le ms. fr. 22935 (XV^e^ s.) porte la mention : « Cy commence le livre qui est appelle le Mirouer du monde. Et pour la bonté de ce livre la royne Isabel de France [Isabeau de Bavière] en a fait mettre un a l'eglise des Innocens a Paris, afin que ceste matiere fust sceue comme souveraine de tous ceulx qui le vouldroient lire. »

2. *Histoire littéraire*, XIX, p. 401. Cf. D. C. Tinbergen, *Des Coningks Summe*, 1900.

3. *Dan Michel's Ayenbite of Inwit, or Remorse of conscience in the kentish dialect*, 1340 A. D., ed. by R. Morris. London, 1866 (Early english Text Society). Dan Michel était moine de Cantorbéry en 1340. — Comparaison minutieuse de la *Somme* et de l'*Ayenbite* dans *Englische Studien*, t. I et II.

4. Par fra Ruggero Calcagni. Il y a aussi une traduction en dialecte sicilien, qui a été publiée à Palerme en 1893 (*Romania*, 1912, p. 149) et une en gênois ancien.

Digitized by Google

de remaniements : l'un d'eux a même été retraduit plus tard en français et en catalan [1]. La popularité persistante du livre est attestée en outre par des éditions incunables [2].

*
* *

La note finale, dans les plus anciens manuscrits qui aient été conservés, ne donne pas le nom du membre de l'Ordre de saint Dominique qui composa la *Somme* à la requête du roi Philippe [3]. L'ouvrage fut certainement publié sans nom d'auteur, conformément aux traditions monastiques d'effacement ; mais, d'assez bonne heure, ce nom, qu'apparemment les contemporains connaissaient bien, fut introduit dans l'*explicit*. Les générations nouvelles furent informées ainsi [4] que le dominicain anonyme n'était autre que frère Laurent, confesseur de Philippe le Hardi, celui-là même qui est désigné comme exécuteur dans le testament du comte d'Alençon, fils cadet de Louis IX, en date de 1282. — Les rédacteurs du t. XIX de l'*Histoire littéraire* l'ont appris ainsi, mais ils n'en ont pas su davantage.

Cependant, dans des exemplaires du type de celui qui porte

1. C. Boser, dans la *Romania*, 1895, p. 63. La retraduction en français, d'après le provençal, est dans le ms. fr. 959 de la Bibliothèque nationale.

2. En flamand et en français (dont une d'Antoine Vérard) : *Histoire littéraire*, XIX, p, 398.

3. C'est le cas, non seulement dans le ms. précité de Charles V (1294), mais dans le n° 870 de la Mazarine (1295) ; c'était aussi le cas dans un ms. de l'ancienne librairie de Sainte-Geneviève, daté de 1297, dont parle l'*Histoire littéraire* (l. c., p. 399), et qui ne se retrouve pas.

4. Il est arrivé toutefois au XV^e^ siècle que des copistes, n'ayant comme modèle que des exemplaires de la *Somme* sans nom d'auteur, en aient inventé un au hasard : c'est ainsi que le ms. de Parme porte : « Cest livre perfist et compila ung des freres prescheurs nommé saint Thomas d'Aquin... » (*Archiv* de Herrig, 1904, p. 361).

Moins aisément explicable est l'annotation d'un lecteur du XIV^e^ siècle qui a « complété » ainsi la note finale de la *Somme* dans le ms. 2318 de l'Arsenal : « Ci finist le livre de Vices et de Vertus. Freres Richars de Flumang, jacobins, le compilat. »

Digitized by Google

à la Bibliothèque Sainte-Geneviève le n° 24, on lit à la note finale :

> Cest livre compila et fist frere LORENS D'ORLIENS, de l'Ordre des Preecheurs...

Il semble que cette mention n'ait jamais été relevée jusqu'à présent ; mais l'exactitude en a été récemment établie par avance, d'une manière aussi décisive qu'inattendue [1].

Remigio di Chiaro Girolami, fils d'un *mercante* florentin établi en France, fit ses premières études à Paris et revêtit l'habit de saint Dominique au couvent de la rue Saint-Jacques en 1267. Après avoir rempli pendant quelque temps les fonctions de lecteur à Santa Maria Novella de Florence, il fut renvoyé à Paris pour y lire les « Sentences » du Lombard. C'était un thomiste zélé [2], qui avait personnellement connu le maître. Il était de retour dans sa patrie depuis quelque temps déjà lorsqu'il prononça à Santa Maria Novella, le 5 novembre 1301, un discours pour la bienvenue de Charles de Valois, défenseur des guelfes. Il est mort en 1319. — Or le manuscrit original des œuvres de Remigio qui est à la Biblioteca nazionale de sa ville natale [3], contient, avec des sermons où il est assez souvent question des hommes et des choses de France, des pièces de circonstance en vers latins rythmiques dont quelques-unes ont été certainement écrites pendant le séjour de l'auteur au couvent parisien de Saint-Jacques. Parmi ces pièces, il y a un projet (et même plusieurs projets, à choisir) d'épitaphe pour le tombeau du dominicain Laurent, confesseur du roi, et confrère du rimeur. On y voit que Laurent était d'Orléans (*Laurentius Aurelianensis*) :

1. P. Mandonnet, *Laurent d'Orléans, auteur de la Somme le Roi*, dans la *Revue des langues romanes*, 1913, p. 20.

2. Si zélé qu'il s'était vu refuser, en 1285, ses grades à la Faculté de Théologie, antithomiste, de Paris, Voir M. Grabmann, dans *La Scuola cattolica*, 1915, p. 280. Cf. *Archivum franciscanum historicum*, 1925, p. 470. — Voir aussi M. Grabmann, *Remigii Florentini, Sancti Thomæ Aquinatis discipuli ac Dantis Alighieri magistri* « De uno esse in Christo », dans *Miscellanea Tomista*. Barcelona, 1924, p. 257.

3. Notices et extraits de ce ms. par G. Salvadori et V. Federici, *I Sermoni d'occasione, le sequenze e i ritmi di Remigio Girolami Fiorentino*, dans *Scritti vari di Filologia* dédiés à E. Monaci (Roma, 1901).

Digitized by Google

qu'il avait été prieur de Saint-Jacques ; qu'il avait été le directeur de conscience, non seulement du roi Philippe, mais de ses enfants (Philippe le Bel...) ; et enfin inquisiteur à Tours. Laurent est qualifié là de *Via Morum* (pour rimer avec *parvorum*) ; c'est vraisemblablement une allusion à son traité de Morale. Comme le dernier séjour de Remigio à Paris, au cours duquel les projets d'épitaphe ont été composés, doit être situé aux dernières années du XIII^e^ siècle, on est enfin autorisé à penser désormais que la vie de Laurent s'est prolongée d'une dizaine d'années au moins après la mort de Philippe III, son maître.

*
* *

Il n'y a donc aucune difficulté quant à la date ni quant à l'attribution de la *Somme le Roi*. Mais il en subsiste à d'autres points de vue.

P. Meyer écrivait dès 1881 : « Il serait bien à désirer qu'un homme laborieux et versé dans la littérature théologique du moyen âge fît un travail bibliographique sur cet ouvrage, qui a été jadis si répandu, et qui justifie son succès par un réel mérite littéraire. Il y aurait lieu surtout d'en rechercher les sources, de déterminer dans quelle mesure il est original [1]. »

Depuis, P. Meyer est revenu plusieurs fois sur ce sujet dont la complication ne laissait pas, semble-t-il, quoiqu'il eût l'habitude, de l'effrayer un peu.

D'abord, en 1892, à propos de l'exemplaire de la *Somme* qui est dans le ms. 27 de la Bibliothèque d'Alençon. Il mit alors en lumière l'existence d'une « compilation analogue et, en certaines parties, identique à la *Somme le Roi* », qui porte généralement, dans les manuscrits, le titre de *Miroir du monde*, et dont un texte de basse époque a été imprimé par F. Chavannes au t. IV des *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande* (Lausanne, 1845). Il émit à ce propos l'opinion que le texte le plus ancien de ce *Miroir* est antérieur à la Somme, et qu'il a été conservé dans le ms. fr. 1109 de la Bibliothèque nationale. Il étudia aussi — on peut dire pour la

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1881, p. 48. Cf. *ib.*, 1892, p. 70.

Digitized by Google

première fois — la contexture de la *Somme* qui, dans les manuscrits, se présente comme d'un seul jet, en un bloc, sans divisions. Il montra que l'ouvrage est formé de six parties distinctes, au moins :

1° Les *Dix commandements*. « Li premiers commandemens que Diex commanda... »

2° Les *Douze articles de la foi*, ou exposition sommaire du Symbole des apôtres.

3° Les *Sept péchés mortels*, chacun de ces péchés étant considéré comme une des sept têtes de la Bête de l'Apocalypse. « Messires sains Jehans, ou livre de ses revelacions...[1] »

4° Les *Vertus*. « Envis muert qui apris ne l'a... »

5° Commentaire du *Pater*. « Quant on met un enfant a letres... »

6° Les *Sept dons du Saint-Esprit*, « Après les .vii. petitions qui sont contenues en la patenostre... »

Il remarqua enfin, avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusque-là, que plusieurs des six articles dont l'ensemble constitue la *Somme* se rencontrent dans des manuscrits à l'état isolé. Si c'étaient, dans tous les cas, des extraits, il n'y aurait là que des témoignages de plus d'une popularité déjà certaine. Mais P. Meyer, après avoir hésité, en était venu à penser que, parfois, il ne s'agissait pas d'extraits. N'était-ce point, plutôt, des opuscules primitivement indépendants que frère Laurent s'était borné à rassembler, en les arrangeant plus ou moins pour les coordonner ?[2]

Pour établir le bien fondé de cette hypothèse, il aurait assu-

1. P. Meyer s'est demandé si cet article n'était pas à subdiviser en deux : les *Sept péchés mortels* proprement dits, et un appendice qui commence par : « Qui vuet savoir et penser les pechiés de langue... » Cf. sur ce point, R. E. Fowler, *Une source française des poèmes de Gower* (Mâcon, 1905), p. 48 ; et plus loin, p. 166.

2. P. Meyer attachait à ce propos une certaine importance au fait que les plus anciens manuscrits datés de la *Somme* offrent, dans la note finale, la leçon : « Ce livre compila et parfist » (au lieu de « fist » dans les exemplaires plus récents). Cela lui paraissait indiquer, plus clairement encore [que l'expression *compila*], que frère Laurent ne fit qu'achever [*parfaire*], « son rôle, pour une partie plus ou moins considérable du livre, n'ayant été que celui d'un compilateur » (*Romania*, 1894, p. 450).

Digitized by Google

rément suffi d'indiquer la présence d'exemplaires de tel ou tel des six opuscules dont l'ensemble constitue la *Somme*, dans des manuscrits datés d'avant 1279. Faute d'en avoir trouvé, P. Meyer a été conduit à se prévaloir de ce que le ms. fr. 13304 de la Bibliothèque nationale contient — sans rubriques d'aucun genre — les Dix commandements, les Douze articles de la foi et les Sept péchés mortels, mais rien d'autre. A la vérité, ce ms. avait été attribué « au commencement du XIV^e^ siècle », et passait pour un exemplaire incomplet de la *Somme* ; mais P. Meyer, persuadé que « l'écriture n'en peut être postérieure à 1280 environ, et d'autant plus que la correction de la langue accuse le même temps, sinon une époque plus ancienne », s'efforça de trouver là une preuve décisive, en raisonnant ainsi : le ms. fr. 13304, de 1280 au plus tard, probablement antérieur, est, au bas mot, contemporain de la *Somme* ; mais ce n'est qu'une copie, comme l'attestent des fautes grossières : l'original remontait donc plus haut. Conclusion : « Je considère comme très vraisemblable que les trois premiers traités sont antérieurs à 1279, époque où la *Somme* a été achevée ; que frère Laurent n'en est pas l'auteur ; et qu'il les a simplement adoptés pour en faire le commencement de la compilation demandée par Philippe III[1]. »

En résumé, P. Meyer estimait en 1894 que des six opuscules ou traités qu'il avait découpés dans la masse de la *Somme*, les trois premiers avaient existé à part (ensemble !) ; que le n° 5 (*Pater*) qui, « par le style, se distingue assez bien de ce qui précède et de ce qui suit », a existé aussi en dehors de la *Somme* comme un traité complet en soi[2] ; que le n° 4 (*Vertus*) est le remaniement d'un traité du même genre, lequel est à la fois dans le *Miroir* du ms. fr. 1109, et à part dans le ms. fr. 24431. « De sorte que la seule partie de la compilation qui semble l'œuvre propre de Laurent serait le n° 6 (*Dons du Saint-Esprit*). »

1. *Ib.*, p. 451. — G. Bertoni a été si convaincu par ce raisonnement qu'il affirme que le ms. fr. 13334 *est* de 1280 (*Archiv* de Herrig, 1904, p. 346).

2. *Romania*, 1885, p. 532. P. Meyer avait pourtant dit en 1881 (*Bulletin* cité, p. 48), à propos du Commentaire sur le *Pater* (n° 5) qui se trouve, isolé, dans le ms. Egerton 945 du British Museum : « C'est un extrait de la *Somme le Roi*. D'autres morceaux encore de cet ouvrage ont été copiés à part. »

Digitized by Google

Les choses en étaient là lorsque C. Boser annonça en 1895, dans un article intitulé *Le remaniement provençal de la Somme le Roi et ses dérivés* [1] : « Sur la *Somme le Roi* en français et sur les différentes rédactions de cet ouvrage, je ne dirai ici que ce qui est indispensable [à l'intelligence de mon sujet] » ; mais « je m'efforcerai de compléter et de rectifier ce que M. P. Meyer, qui a le mérite d'avoir enfin posé la question, en a dit, dans un petit travail que je prépare [2] ». C. Boser se disait d'ailleurs d'accord sur un point capital : « La *Somme* française n'a pas été composée d'un seul jet par un auteur unique ; elle n'est que l'assemblage assez factice d'ouvrages, au moins en partie indépendants, à l'origine, les uns des autres [3]. »

Une dernière observation utile a été produite par P. Meyer en 1898 [4]. Les six parties dont la *Somme* est formée ne sont pas, dans tous les exemplaires, disposées dans le même ordre. L'ouvrage qui porte dans l'histoire littéraire le nom de frère Laurent commence d'ordinaire par les « Dix commandements », mais il y a des copies où les « Sept péchés » précèdent les deux premiers articles du cadre ordinaire. Tels sont, entre autres : les mss. fr. 409 et 22932, qui sont anciens, et le ms. d'Alençon [5].

Mais le problème le plus difficile avait été posé le jour où l'on avait affirmé que des ouvrages analogues, et certainement apparentés, à la *Somme* avaient coexisté avec elle. Car il s'agissait dès lors de déterminer les rapports que la *Somme* et ces ouvrages soutiennent entre eux. Ce petit problème a donné de la tablature aux érudits depuis près d'un demi-siècle.

On a vu plus haut (p. 127) que P. Meyer avait distingué en 1892 la *Somme* et un ouvrage « analogue, en partie identique », qu'il appela, d'après les rubriques d'anciens copistes, le *Miroir du monde*. — Notons à ce propos, en passant, que les titres « Somme le Roi », « Miroir du monde », ou encore « Vices et vertus »

1. *Romania*, 1895, p. 56.
2. Ce travail n'a jamais paru.
3. *Ib.*, p. 82.
4. *Ib.*, 1898, p. 109, cf. *Bulletin*, 1892, p. 73.
5. Dans le ms. 2071 de l'Arsenal, les « Sept péchés » sont au début, séparés du reste par d'autres écrits, et les « Dix commandements » à la fin. Les « Sept dons » manquent.

Digitized by Google

ont été considérés jadis comme synonymes. Toute une famille de manuscrits offre l'intitulé suivant : « Livre qui est appelé *Le Mirouer du monde*, que aucuns appellent *Vices et Vertus*, les autres *la Somme le Roi*[1]. » — Mais il y a mieux : « Ce qui explique et excuse jusqu'à un certain point la confusion [des divers ouvrages qu'on aurait dû distinguer], c'est que le *Miroir* se termine [souvent] par la mention qu'on trouve à la fin des manuscrits de la *Somme* : celle qui porte que le livre a été composé en 1279 à la requête du roi Philippe[2]. » — P. Meyer entrevoyait donc, en 1892 : 1° un premier *Miroir du monde*, antérieur à la *Somme* (Bibl. nat., fr. 1109) ; 2° la *Somme*, dont le compilateur se serait servi du livre précédent, en l'abrégeant ; 3° un second *Miroir*, dont l'auteur anonyme aurait remanié le premier en ayant la *Somme* sous les yeux, mais en conservant notamment la mention finale, si caractéristique de la *Somme* (Bibl. nat., fr. 14939). Il résulte d'ailleurs des observations faites par l'illustre critique qu'il n'y a de différences notables entre *Somme* et « Miroirs » que dans deux des six opuscules de la compilation : n° 3 (les *Sept péchés*) et n° 4 (*Vertus*).

Plus tard, P. Meyer renonça à l'opinion que l'auteur de la *Somme* aurait modifié, en l'abrégeant, le texte du premier *Miroir*, et risqua l'avis que les auteurs de ces deux ouvrages ont pu puiser indépendamment à une source commune, inconnue[3].

C. Boser, en 1895, posa, à son tour, deux thèses : 1° que l'opuscule n° 4 (*Vertus*) est emprunté à un ouvrage plus ancien, le *Miroir* : « L'auteur de la *Somme* s'est contenté d'abréger le texte du *Miroir* en y pratiquant de nombreuses coupures et n'a pas modifié grand'chose à ce qu'il conservait[4] » ; 2° que le second *Miroir* [de P. Meyer] ne se distingue de la *Somme* propre-

1. Bibl. nat., fr. 24782 et 22934 ; Chantilly, n° 136 ; Vatican, Reg. 1448. — La *Somme le Roi* a encore été désignée par ce sobriquet : « Livre de la Philippine » (fr. 17098 ; Soissons, 222). — On a dit aussi « Li livres royaus de Vices et de Vertus » (fr. 24780).

Le traité des Vertus, à part dans le ms. fr. 24431 (fol. 157), y est intitulé « Moralités ».

2. *Bulletin*, 1892, p. 71.

3. *Romania*, 1894, p. 453.

4. *Romania*, 1895, p. 74.

Digitized by Google

dite que dans l'opuscule des *Sept péchés* ; pour tout le reste, les deux rédactions sont absolument identiques [1] ».

En 1902, G. Gröber, dans son *Grundriss der romanischen Philologie* [2] a consacré à l'auteur de la *Somme*, que, d'autorité, il appelle bizarrement « Laurent du Bois » — d'après, dit-il, le ms. fr. 24780, où il n'y a rien de pareil [3] — une notice sommaire. Il adopte, lui aussi, comme certaine, pour le ms. fr. 13304, la date très hypothétique de 1280 ; et n'ajoute rien, d'ailleurs, aux connaissances provisoirement acquises.

G. Bertoni s'est occupé, deux ans plus tard, de la *Somme le Roi*, à propos d'un exemplaire conservé à l'Estense de Modène [4], en insistant surtout sur le n° 3 (*les Sept péchés*), parce qu'un autre ms. de l'Estense, peut-être de la fin du XIII[e] siècle, offre de cet opuscule, qui s'y trouve isolé, un texte analogue à celui de l'ancien *Miroir* de P. Meyer, tel qu'il est dans le ms. fr. 1109 : texte à la fois plus simple (il n'y est pas question de la Bête de l'Apocalypse, de ses têtes ni de ses couronnes) et plus ample que celui de la partie correspondante de la *Somme* ; dont, par conséquent, celui de la *Somme* parait être un remaniement.

Cependant ni G. Gröber ni G. Bertoni n'avaient eu connaissance d'une excellente dissertation de Kate Œ. Petersen, parue entre temps, en 1901 [5]. On avait cru longtemps que le célèbre *Parson's Tale* de Chaucer, avec ses développements sur les Sept péchés mortels, n'était qu'une adaptation de la *Somme le Roi*. Or miss Petersen avait très bien démontré qu'il n'en est rien : Chaucer s'est servi d'un ouvrage analogue à la *Somme le Roi*, mais différent, sans doute en latin, qui, lui-même, était un amalgame de deux Sommes dominicaines bien connues, la *Summa casuum conscientiæ* de Ramón de Peñafort et la *Summa Virtutum et Vitiorum* du français Guillaume Péraud.

En 1905, la question des rapports entre la *Somme le Roi* et les « Miroirs », et celle des sources de ces deux ouvrages, ont

1. *Ib.*, p. 80.

2. II, 1, p. 1027.

3. Ce nom a passé de là dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. III (Bruxelles, 1905), p. 398 et s.

4. *Ricerche sulla* Somme le Roi *di Frère Laurent*, dans l'*Archiv* de Herrig, 1904, p. 314-365.

5. K. Œ. Petersen, *The sources of the Parson's Tale* (Boston, 1901).

Digitized by Google

été étudiées de nouveau par miss R. E. Fowler, à propos du poème *Mirour de l'Omme*, alors récemment découvert, œuvre du rimeur anglais Gower qui l'écrivit entre 1376 et 1390 [1]. Ce travail estimable, bien qu'un peu confus, a mis en lumière plus d'un fait jusque-là inaperçu. Son principal mérite est, s'avançant dans la voie frayée par miss Petersen, d'avoir confronté minutieusement la *Summa* de Guillaume Péraud avec la famille d'écrits en langue vulgaire dont la *Somme le Roi* est le membre le plus notoire. Elle postule toutefois (p. 33-34), mais sans insister, l'existence d'une Somme x en langue vulgaire, perdue, fondée sur celle de frère Guillaume, qui serait la source commune où auraient puisé l'auteur de l'ancien *Miroir*, frère Laurent pour la *Somme le Roi*, et, plus tard, Gower pour son *Mirour de l'Omme*.

Il existe enfin un poème en moyen anglais, le « *Speculum vitæ* », dont certaines parties paraissent apparentées au groupe « Somme-Miroir » d'écrits en français. L'étude des sources de ce poème est à mener de front avec celle de la *Somme*. Il n'y a pas lieu d'en dire davantage pour l'instant [2].

Tout cela posé, le problème d'histoire littéraire, dit de la *Somme le Roi*, exceptionnellement embrouillé, comme on voit n'est pas encore éclairci [3]. — Que faut-il en penser [4] ?

Il est certain, d'abord, que frère Laurent n'a rien inventé, soit qu'il se soit borné à rassembler des écrits préexistants en

1. R. E. Fowler, *Une source française des poèmes de Gower* (Mâcon, 1905). Miss Fowler n'a pas connu l'article de G. Bertoni.

2. Hope Emily Allen, dans les *Publications of the Modern Language Association of America*. XXXII (1917), p. 143 et s.

3. Ce qui précède ne donne pas encore une idée complète de l'extraordinaire complication des petits problèmes qui se posent à propos de la *Somme* et des livres analogues, plus ou moins apparentés.

Les matières de la *Somme* ont été assidûment triturées pendant des siècles en plusieurs langues. Guillaume Le Roy a imprimé à Lyon vers 1480 un *Chapellet de vertus* ou *Roman de Prudence* qui ressemble aux *Fleurs de toutes vertus* du ms. 291 de Chantilly. Tous ces écrits sont à confronter avec la *Somme*.

4. Nous n'avons pas à considérer ici le cas du second *Miroir* (fr. 14939), certainement postérieur à la *Somme*, puisqu'elle y est utilisée.

Digitized by Google

langue vulgaire, soit qu'il ait composé lui-même tout ou partie de ceux qui figurent dans sa *Somme*. Les prototypes de tous ces écrits, dont les éléments se trouvent dans Guillaume Péraud, sont à chercher par delà, parmi les sources de Guillaume Péraud, dont quelques-unes remontent très haut. Cela est vrai du fond et de certains traits du plan. Ainsi, une des particularités de la dernière partie de la *Somme le Roi*, qui consiste à rattacher chacune des sept demandes du *Pater* à un des sept dons du Saint-Esprit, à un des sept péchés mortels, à une des sept vertus et à une des sept béatitudes, — ces correspondances septenaires dérivent, sans doute à travers plusieurs intermédiaires, du traité *De quinque septenis* attribué à Hugues de Saint-Victor [1], où le principe en est appliqué et développé avec rigueur.

Le procédé d'exposition caractéristique dans diverses sections de la *Somme le Roi*, c'est de planter à tout bout de champ des Arbres symboliques, ramifiés en « branches », qui s'épanouissent eux-mêmes en rameaux et en branchages, voire ceux-ci en « feuilles », les uns et les autres numérotés. Mais c'est là un procédé uniforme et constant dans les Sommes en latin de la première partie du XIII^e^ siècle, notamment dans celle de Guillaume Péraud. Les frondaisons sont même beaucoup plus touffues dans celle-ci que dans les écrits en langue d'oïl, inspirés d'elle ou qui en dérivent : « La liste des subdivisions des Vices et des Vertus est longue dans les Sommes en français ; mais ce n'est pas la moitié de celles qu'on trouve chez Péraud [2]. » On s'explique ainsi qu'une « tendance à abréger et à simplifier la Somme de Péraud se soit manifestée dès le commencement », c'est-à-dire dès qu'il s'est agi de l'adapter à l'usage des laïcs.

C'est vers la fin du règne de Louis IX que cette idée a très probablement été conçue. Quelqu'un entreprit alors d'accommoder en langue d'oïl l'ouvrage du célèbre dominicain. Qui ? Certes, il importe assez peu que ce soit frère Laurent, son confrère, ou quelque autre. — Cependant, qui ?

Pour priver de sa possession d'état le confesseur du roi Philippe, on a fait valoir l'existence du *Miroir* anonyme qui se lit

1. *Patrologie latine*, CLXXV, p. 405. Cf. Bibl. nat., fr. 9220, fol. 11 v° (« Hec rota continet .VII. conferencias, unam ab alia dependentes »).
2. R. E. Fowler, p. 48.

Digitized by Google

notamment dans le ms. fr. 1109 [1]. Ce *Miroir* est, dit-on, plus ancien que la *Somme le Roi*, car deux des parties de la *Somme* s'y retrouvent, mais plus développées. En ce qui concerne ces deux morceaux (*Vices*, *Vertus*) la *Somme* n'est qu'un abrégé [2].

Que la *Somme* soit, en partie, un abrégé du *Miroir*, c'est, je crois, ce que personne, ayant lu synoptiquemement ces deux livres, — très peu de gens l'ont fait, — ne saurait contester. L'hypothèse inverse, que le texte de la *Somme* serait l'original et aurait été délayé dans le *Miroir*, ne peut être soutenue. Ni non plus celle que l'auteur du *Miroir* et le compilateur de la *Somme* auraient travaillé, indépendamment l'un de l'autre, sur le même livre en latin, car il y a, dans l'un et l'autre ouvrage, des coïncidences textuelles.

Or l'auteur du *Miroir*, quel qu'il ait été, avait une personnalité assez originale. C'était un homme rompu à la prédication orale et au ministère de la confession, particulièrement dans la haute société. Il n'était pas sans talent. Ce qui a passé de son ouvrage dans la *Somme* suffit à donner à ce résumé un coloris agréable, à travers le réseau de divisions et de subdivisions traditionnelles

1. Et ailleurs, par exemple dans le ms. 70 de la Bibliothèque de Nancy, sous le titre « Livre de Sapience », et dans le ms. 2315 de la Bibliothèque de Bruxelles (si l'on en croit le Catalogue du P. Van den Gheyn, III, p. 416).

Chacune des deux parties du *Miroir* a été copiée à part : les *Vices* (ou *Sept péchés*) à l'Estense et dans le ms. 2059 de l'Arsenal ; les *Vertus* dans le ms. fr. 24431. Mais il paraît certain que ces parties ont formé, dès l'origine, un tout. L'ensemble commence et finit, dans le ms. fr. 1109, par des vers à peine dérimés (voir plus loin, p. 172 et 166, en note). Il faut avouer, du reste, que cet ensemble est peu cohérent. La première partie, les *Vertus*, n'est qu'une sorte de préface à un tableau sur ce sujet, de nature à faire pendant à celui des *Vices*, qui suit ; mais ce tableau manque, ou plutôt il est réduit à une incidence au chapitre de « Vaine Gloire » (fr. 1109, fol. 208).

2. En 1892, P. Meyer n'avait pas été très affirmatif sur ce point : il avait déclaré seulement que le *Miroir* du ms. 1109 « paraît antérieur à la *Somme le Roi* » (*Bulletin*, p. 71).

Cette opinion primitive de P. Meyer a été reproduite depuis et accentuée d'office ; mais, seule, R. E. Fowler a essayé de l'appuyer d'arguments (p. 22-23). Ces arguments se réduisent, du reste, à un seul : « le caractère plus complet des fragments de la *Somme* » qui sont dans le ms. 1109.

Digitized by Google

qui l'enserre. — On a vu plus haut que P. Meyer attribua d'emblée à la *Somme le Roi* « un réel mérite littéraire ». G. Paris est allé plus loin : « Passant, dit-il, en revue, d'après des divisions un peu trop scolastiques, tous les enseignements moraux de la religion chrétienne, Lorens donne sur tous les points des conseils aussi empreints de sagesse et de douceur que de véritable et profonde piété. Il ne veut pas faire du monde un cloître, comme plus d'un de ceux qui ont traité, notamment en latin, les mêmes sujets ; il décrit, à un point de vue assurément très strict, mais cependant accommodé aux nécessités de la vie réelle, les devoirs et les périls de chaque condition mondaine ; son livre, outre qu'il nous donne sur l'existence sociale et intime du XIII^e^ siècle plus d'un renseignement précieux, est empreint d'une onction et d'une simplicité de cœur qui se reflètent parfaitement dans son style d'une aimable et élégante naïveté, et qui auraient dû lui valoir de nos jours, même parmi les productions du moyen âge, une réputation supérieure à celle qu'il a obtenue jusqu'ici[1]. » D'autres ont renchéri[2]. — Cependant, la plupart des passages cités par les modernes à l'appui de ces éloges sont des passages communs à la *Somme* et au *Miroir*, et quelques-uns même, qui manquent dans la *Somme*, ne sont que dans le *Miroir*.

Ce n'est pas, du reste, par l' « onction » que brille en vérité le style du *Miroir*. C'est par la vivacité, la véhémence, le pittoresque et l'entrain oratoires (non exempts, çà et là, de mauvais goût) : qualités ordinaires des prédicateurs de ce temps, dont on a conservé tant d'œuvres plus proprement parénétiques[3].

On doit se demander maintenant si c'est l'auteur du *Miroir* qui a lui-même abrégé son texte pour le faire entrer dans le cadre d'une *Somme*, ou si l'abréviateur de la *Somme*, frère Laurent, a pillé le bien d'autrui. Il n'est pas aisé de trancher cette question par des arguments sans réplique.

La seconde branche de l'alternative est sans doute la plus probable. On ne s'expliquerait guère, si l'auteur du *Miroir* était un

1. *La Littérature française au moyen âge*, § 157.

2. A. Piaget, dans l'*Histoire de la... littérature française* éditée par L. Petit de Julleville, II (Paris, 1896), p. 179 et s.

3. Voir B. Hauréau dans l'*Histoire littéraire*, XXVI, p. 387 ; et les six volumes de ses *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*.

Digitized by Google

dominicain, qu'il eût parlé avec insistance de l'Ordre de Citeaux, comme s'il était cistercien [1]. De plus, il était bavard ; et un douloureux travail d'abréviation sur soi-même n'était pas, semble-t-il, son fait.

La principale considération en sens contraire est que, dans les parties de la *Somme* qui n'ont rien à faire avec le *Miroir* — notamment dans le commentaire du *Pater,* dans les *Péchés de la langue* (ci-dessous p. 166), et dans les *Sept dons* — il y a des passages qui ne laissent pas de présenter, quant au style, les qualités et les défauts qui étaient au plus haut degré ceux de l'auteur du *Miroir :* il n'y a pas disparate entre les parties de la *Somme* qui sont symétriques au *Miroir* et les autres. Mais, encore une fois, n'étaient-ce pas là les qualités et les défauts du temps ?

Voici, en somme, comment on est en droit, semble-t-il, de s'imaginer, sous toutes réserves, que les choses ont pu se passer.

L'auteur du *Miroir* avait sous les yeux, comme canevas, une Somme en latin, celle de Guillaume Péraud et peut-être quelque autre, comme il y en a tant eu. Il les suit, en brodant sur des thèmes qu'il choisit entre beaucoup d'autres, des développements personnels, à la manière des prédicateurs.

L'auteur de la *Somme le Roi,* frère Laurent, eut entre les mains le *Miroir* de l'Anonyme, car il en a copié, en abrégé ou *in extenso,* des phrases caractéristiques [2]. Mais il ne s'est pas contenté d'y pratiquer des retranchements et, pour ainsi dire, de le décharner, comme il convenait en vue d'une compilation encyclopédique et quasi officielle, pour laquelle il avait sans doute le sentiment qu'une allure moins libre, plus dogmatique, était de rigueur. Il connaissait aussi les sources — banales — de l'Anonyme du *Miroir,* et il s'en est servi çà et là [3]. Enfin, il a ajouté

1. Il cite l'Ordre de Citeaux à plusieurs reprises : « Moult est mauvais vilains qui ne veut dire les .vii. eures le jour ou par nombre de patrenostres, si comme font li convers de Cistiaus » (fr. 1109, fol. 201 v°). — « N'est chou pas grans orgueus quant uns vilains ou une vielle... cuide plus savoir de divinité que tout li maistre de Paris, et plus valoir que tout li moine de Cistiaus ? » (fol. 203). De plus, saint Bernard est souvent allégué.

2. Voir ici, par exemple, p. 156, 161, 165, 176.

3. R. E. Fowler a noté (p. 33) que, dans le *Miroir* (fr. 1109, fol. 207) l'auteur parle des « Vents de Vaine Gloire » dont il se sert pour

Digitized by Google

des détails de son cru ; c'est ainsi qu'il a coiffé les *Sept péchés* d'un « chapeau » neuf : dans son édition abrégée de cet opuscule, le mythe de la Bête de l'Apocalypse, placé au début, sert à ordonner tout l'exposé, alors que la Bête ne figure qu'en passant, dans le *Miroir*, au chapitre de l'Avarice[1].

Les *Vertus* et les *Sept péchés* du *Miroir* ne forment d'ailleurs que deux sections de la *Somme le Roi*, laquelle en comporte au moins six, plutôt sept.

Des quatre autres parties de la *Somme*, distinguées par Paul Meyer, trois (I, II, V) ont un caractère assez banal. Il ne reste donc à déterminer l'origine que de III[bis] (*Péchés de la langue*), et de VI (*les Sept dons*). Or les *Péchés de la langue*, addition assez gauche aux *Sept péchés*, et les *Sept dons* (dont on admet qu'ils n'ont pas été, jusqu'à présent, rencontrés à part en français[2]) se retrouvent pareillement, quant au fond, dans la *Summa Virtutum et Vitiorum* de G. Péraud[3].

On peut supposer, en conséquence, que frère Laurent est l'auteur des *Sept dons* en français. En ce cas, il était aussi lettré que l'auteur du *Miroir* et il avait la même tendance à citer les poètes en langue vulgaire. Si le *Miroir* cite Thibaut d'Amiens (sans le nommer)[4], c'est au commencement des *Sept dons* que se trouve le passage qui a permis d'attribuer les fameux *Vers de la Mort*, jusque-là anonymes, à Hélinant de Froidmont[5].

classifier les diverses façons de jouir des biens de la fortune, mais n'énumère là que cinq « vents », en insistant seulement sur deux d'entre eux : la vanité de « bel hostel tenir » et celle de la parure. Dans la *Somme le Roi*, douze vents, au lieu de cinq, sont énumérés, mais tous les développements sont réduits à l'état squelettique.

Il semble clair qu'il y avait douze développements dans la source primitive (latine) des deux auteurs ; que l'Anonyme du *Miroir* a abrégé par suppression pure et simple, comme il fait souvent ; et frère Laurent en décharnant, comme il fait souvent dans la *Somme*.

1. Bibl. nat., fr. 1109, fol. 219 v°.

2. Voir les *Sept dons* du ms. 1036 (fol. 98) de Chartres.

3. Un « livre de la Nature des bestes » est allégué à la fois dans les *Péchés de la langue* et dans les *Sept dons*. Or on lit, aux endroits correspondants, dans la *Summa* de G. Péraud : « Aristoteles dicit in libro *De natura animalium*... »

4. Ci-dessous, p. 149.

5. *Ibid.*, p. 184.

Digitized by Google

*
* *

Reste à considérer le plan adopté par frère Laurent pour sa compilation de pièces et de morceaux rapportés.

Wilham de Waddington, auteur d'un *Manuel des péchés* en anglo-normand qui existait depuis quelque temps déjà en 1303, expose comme il suit son plan dans son prologue. « Ce livre a été composé en vue de la confession ; j'exposerai d'abord les douze articles de notre foi, puis les dix commandements, puis les sept péchés mortels. Vous trouverez ensuite... »

Ainsi le plan de Wilham coïncide au début avec celui des trois premières parties de la *Somme le Roi*, précité. Faut-il en conclure que Wilham a connu Laurent? Tel n'était pas l'avis de Gaston Paris : « Ce plan, dit-il, est plus ancien que Wilham et que Laurent ; et il était, pour ainsi dire, naturellement suggéré par le sujet. On le retrouve presque identique dans le *Floretus*, ce poème anonyme qui eut tant de succès du XIII^e^ au XVI^e^ siècle... »

Ce plan, qui était donc traditionnel, n'en était pas moins fâcheux. « Disposition malheureuse, dit très bien G. Paris, qui amène nécessairement du désordre et des répétitions. » Inconvénients plus sensibles encore si, comme frère Laurent, on le continue par une dissertation sur les Vertus et qu'on couronne le tout d'un exposé, amené par les sept requêtes du *Pater*, des sept Dons du Saint-Esprit, lequel impose de revenir, bon gré mal gré, sur les Commandements et les Vertus symétriques aux Péchés.

Ce plan est défectueux[1]. Mais il est, du moins, assez bien lié dans la pensée d'un auteur qui, au cours de son ouvrage, multiplie les références à ce qu'il a déjà dit[2]. Il suffit de parcourir la *Somme le Roi* pour constater que c'est un livre — un livre mal fait, mais un livre, — et non pas, comme on a été trop porté à le croire

1. Il est inférieur à celui des ouvrages généraux du même genre, comme le *Speculum vitae*, qui commencent par les sept requêtes du *Pater*, d'après lesquelles sont ordonnées ensuite toutes les correspondances septénaires.

2. Cf. plus loin, p. 156, 165, 167 (note), 168, etc. — Frère Laurent renvoie plusieurs fois des *Dons* (VI) aux *Péchés* (III).

Digitized by Google

depuis les premiers travaux de P. Meyer, en les interprétant mal, une enfilade hasardeuse d'écrits hétérogènes. — Il n'est pas douteux, du reste, que frère Laurent se soit senti gêné, à la longue, par la conscience qu'il était amené à rabâcher. Les derniers paragraphes des *Sept dons*, fort embarrassés, accusent, à cet égard, un malaise pitoyable, un peu comique, et tout à fait justifié.

*
* *

Ajoutons, comme en appendice, qu'il paraît que frère Laurent prit soin de régler personnellement l'illustration de sa *Somme,* au moment même où il la publia. Une liste de quinze tableaux à exécuter, destinés à servir de commentaire visible du texte pour les moins lettrés, fut dressée par ses soins. Les rubriques de ces tableaux dans l'exemplaire de 1295, conservé à la Mazarine (ms. 870), sont :

I. Comment Diex done ces comandemens a Moyse. Comment li ypocrite aorent le veel.

II. Comment li apostre font le Credo.

III. Ceste beste senefie le deable. Ceste beste vaint les sainz et li ypocrite l'aorent.

IV. C'est le Jugement.

V. C'est li Jardins des vertus. Li sept arbres senefient les sept vertus dont cist livres parle. L'arbre du milieu senefie Jhesu Crist, sous qui croissent les vertus. Les sept fontaines de cest jardin sunt les sept dons du Saint Esperit qui arousent le jardin. Les sept pucelles qui puisent en ces sept fontaines sunt les sept peticions de la Patrenostre qui empetrent les sept dons.

VI. Comment Nostre Sires parle a ses desiples en la montaingne.

VII. Comment Nostre Sires envoie le Saint Esperit entre ses apostres.

VIII. Prudence, Attrempance, Force, Justice.

IX. Humilité, Orguel, Ocozias. Le pecheeur. L'hypocrite.

[X. *Manque.* Ce tableau devait représenter, comme dans les autres exemplaires, l'Amitié, David et Jonathas, et la Haine, Saül et David.]

XI. Équité, Felonie. [Les légendes manquent pour les deux scènes du registre inférieur : Arche de Noë, Moïse sépare des combattants.]

XII. Prouesce, Peresce. David, Goulie*. Labour.

* Goliath.

Digitized by Google

[XIII. *Manque*. Ce tableau devait représenter, comme dans les autres exemplaires, « Pitié » et « Usure ».]

XIV. Chasteé. Luxure. Holoferne, Judith. Joseph qui fuit la fole dame.

XV. Sobriété, Gloutonnie. Le riche homme en enfer.

Plusieurs exemplaires de la *Somme* (Bibl. nat., fr. 14939; Bibl. de Bruxelles, n° 2317; Bibl. de l'Université de Valence, Espagne) présentent en outre des instructions, ou avis, à l'usage de l'artiste chargé d'esquisser chaque « image » (sur un feuillet dont le verso restera en blanc). Voici, par exemple, ce qui concerne le XII^e^ tableau :

XII. Ci doit estre une dame en estant* qui tient un lyon. Et, dessous li, un grand homme armé tenant son escu et sa lance, et un petit enfant devant li, qui le fiert ou front d'une pierre a une fondo. Et, devant la dame, doit avoir un homme qui dort et fet muser sa charue. Et, dessous li, doit avoir un homme qui seme blé en terre. — Le nom de la dame est Force, de l'armé Golias, de l'enfant David, et de celui qui dort Paresce, et de celui qui semme Labour.

Les avis de ce genre au miniaturiste sont rares, et L. Delisle n'en a pas signalé d'autre [1]. Comparer pourtant quelque chose d'analogue dans l'exemplaire unique de la traduction en langue d'oïl de l'opuscule de Michel de Massa († 1336) sur *la Passion* : « Qui vourroit ceste Passion escrire et anlumineir, il est a savoir qu'an la premiere lettre doit awoir l'ymaige d'Abraham tenant une espaie en l'unne des mains... [2] » [etc.].

*
* *

La *Somme le Roi* est inédite. Des extraits en ont été publiés par R. W. Evers dans *Beiträge zur Erklärung und Textkritik von Dan Michel's Ayenbite of Inwit* (Erlangen, 1888).

L'analyse qui suit en fait connaître l'essentiel. On a institué en note des rapprochements avec le *Miroir*.

* debout.

1. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, p. 244.

2. Bibliothèque de l'École de médecine de Montpellier, ms. 164 (cf. *Romania*, 1886, p. 175).

Digitized by Google

[I. — *Les dix commandements*[1].]

Le premier commandement est tel : « Tu n'auras mies divers Deus, c'est a dire tu n'auras Deu fors moi. » Pèchent

1. Cette première section de la *Somme* se trouve, à part, et illustrée de deux peintures, dans le ms. Egerton 745 du British Museum, probablement exécuté pour Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol (*Romania*, 1910, p. 540). Un autre opuscule sur les « Dix commandements », en prose française du temps de Philippe le Bel, est dans le ms. 90 de Charleville (*Romania*, 1899, p. 246).

De même qu'il y a lieu de comparer le « Dialogue » catéchétique dont l'analyse fait, dans le présent volume, l'objet du chapitre II, avec l'édition remaniée qui s'en trouve dans un recueil ayant appartenu à Charles V (ci-dessus, p. 51), il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces opuscules sur les Commandements du « Legiloque », sur le même sujet, par lequel commence ledit recueil.

Le « Legiloque », dont les premiers mots sont « *Audi, Israël*... Ceste parole dist Nostre Seigneur... », comporte un préambule où sont distinguées les deux « lois » que Dieu, dans sa bonté, a données à l'homme : Loi de Nature et Loi de la Sainte Écriture. — La première se résume en ce commandement de justice et d'égalité, imprimé du sceau de la raison en la cire de notre nature : que nul ne fasse à son prochain « chose que il ne voudroit pas qui li feust fete ». Cette loi a été observée de toute antiquité, même avant Moïse. Voir la Bible au sujet d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Job et des autres « sains peres » ; et aussi les écrits profanes qui nous racontent « comment les preudhommes anciennement estoient diligenz de garder la loi de Nature » : Alexandre le Grand, par exemple. Ce prince était, à ce qu'on dit, si courtois que, s'il voyait un vieux chevalier mal installé à sa table, il n'avait de cesse qu'il eût changé de place avec lui... C'est au nom de la loi de Nature que les Brahmanes adressèrent à ce roi une belle lettre de protestation lorsqu'il se proposa d'envahir leur pays : « Nous te faisons assavoir que nous ne avons ne or ne argent ne autre richesce par quoy convoitise te doie esmouvoir a nous guerroier. Nous vivons selonc la droiture de la loy de Nature ; touz nos biens terriens sont communs entre nous... »

Passant aux commandements de l'Écriture, que Dieu donna à Moïse, l'auteur dit qu'ils sont au nombre de dix, parce que ce nombre est parfait, et « mesure de tous les autres ». Son exposé, sur chacun des dix articles, est semé de citations et d'anecdotes (Hugues de Saint-Victor,

Digitized by Google

contre ce commandement, non seulement ceux qui adorent des idoles, mais ceux qui aiment trop l'argent et les choses de la terre.

II. « Tu ne panras mies le non ton Deu en vain, c'est a dire tu ne jureras mies por neant et sanz bone cause. » Ce précepte interdit à la fois le parjure et le blasphème. C'est péché véniel que d'invoquer Dieu sans malice, mais l'ac-

« livre des Propriétés des creatures », etc.). Voici, à titre d'exemple, ce qui a trait au VII^e^ commandement (fr. 1136, fol. 24-27 v°). Nos maîtres disent que « tolir et ravir apertement », c'est plus grand péché que d' « embler » à la dérobée. Aussi saint Augustin pose-t-il, en sa *Cité de Dieu*, que les rois et les princes déloyaux sont les pires larrons. Il est rapporté dans les *Diz des philosophes* que, comme « le justicier de la ville », à Athènes, menait pendre un voleur pour ses méfaits, quelqu'un demanda à un philosophe le motif de ce rassemblement. « Et le philosophe respondi que les grans larrons menoient pendre le petit. » Mais il y a bien des sortes de vols : « Si comme font les vendeurs qui prennent .xv. s. de la chose que il devroient donner pour .x. ou pour moins... De tele condicion ou de pire sont les desloiaus qui desirrent le herbaut[a] et par leur grant convoitise mucent et celent[b] leurs biens jusques a tant que le païs soit affamé... Les droiz s'i accordent : en necessité de guerre les biens dou peuple sont au prince ; et tout aussi s'accordent les droiz Nostre Seigneur que, en temps de famine, les biens aus riches hommes sont aus povres qui meurent de faim, et les pueent prendre en tele neccessité senz pechié comme leur propres biens... » On viole aussi ce commandement en retenant par devers soi ce qui appartient à son seigneur, à ses voisins, à ceux qui ont affaire avec nous « soit par reson de compaignie ou de commune habitacion », et aussi aux inférieurs : « si comme font ceus qui retiennent le loier de ceus qui les servent ou ont servi. » De même, en trompant sur la qualité de la marchandise, de sorte que les hypocrites, qui, « pour ce que il soient tenuz a sains hommes et honourez, monstrent par dehors conversacion de sainteé, et par dedanz il sont plains de la très ville ordure de pechié », — ces hypocrites-là sont des espèces de voleurs.

L'auteur a lu « en aucune escripture que il est une maniere de chiens qui ont ... un sen^c^ naturel par quoi il congnoissent les larrons et les heent et les demonstrent par leur abeyment ». A ces chiens policiers le Diable est comparé, à propos d'une anecdote, tirée de la *Vie des Pères* [cf. ci-dessns, p. 47], sur les vols domestiques dont l'abbé Sérapion s'était rendu coupable dans sa jeunesse.

a. la famine. — *b*. cachent. — *c*. sens.

Digitized by Google

coutumance en est périlleuse. Celui qui jure horriblement ou de Notre-Seigneur ou de ses saints commet un péché mortel.

III. « Garde que tu seintefies le jour dou samedi. » Samedi, c'est sabbat, et sabbat, c'est repos. Nul ne peut observer ce précepte, « espirituelment », qui soit en conscience de péché mortel ; car un tel sentiment est incompatible avec le repos. A ce commandement de la Vieille Loi il faut obéir, mais le dimanche, parce que c'est le jour de la résurrection de Notre-Seigneur. Celui qui « brise » le dimanche et les autres fêtes de Sainte Église, ou qui les emploie en débauches et outrages contre Dieu, pèche mortellement.

IV. « Honore ton pere et ta mere, quar tu en vivras plus longuement sor terre. » Ce commandement s'applique aussi à l'amour que nous devons porter à nos pères spirituels, qui prennent soin de nos âmes.

V. « Tu n'ocirras mies. » Cela s'entend hors des cas où il est permis de tuer légalement. Ce commandement défend la haine, car il est écrit : « Qui heit son frere, il est homicide, quant est sa volenté. » La colère, envieillie dans le cœur, c'est la rancune, qui est péché mortel. Il en est autrement de l'indignation passagère, sans intention de nuire.

VI. « Tu ne feras avoutire* », c'est-à-dire ne pas avoir de compagnie charnelle avec la femme d'autrui. Cet article interdit la luxure en général. Cependant, « il i a aucunes branches qui ne sont mies pechié mortel, comme sont maint movement de char que on ne puet dou tout eschiver »**, pourvu toutefois qu'on ne nourrisse pas ces mouvements par boisson, mauvaises pensées, etc. Toute espèce de péché contre nature est défendu par cet article, « ou en sa persone ou en autre ».

VII. « Tu ne feras mies larrecin. » Cela couvre la con-

* adultère. — ** éviter.

Digitized by Google

damnation de l'usure et de toutes les tromperies dont on se sert pour ravir le bien d'autrui. Celui qui détient du bien d'autrui doit restituer s'il sait à qui c'est, ou s'en remettre à l'Église pour les restitutions.

VIII. « Tu ne diras mies faus tesmoignage. » C'est-à-dire ne pas mentir, ni en jugement ni hors jugement ; ne pas médire, ce qui est « peché de detraction » ; ne pas louer ceux qui ne méritent pas d'éloges, ce qui est « peché d'adulation ». Car tout cela, c'est faux témoignage.

IX. « Tu ne desirreras mies la fame ton proïsme * ne ne la convoiteras en ton cuer. » La différence entre ce commandement et le VI^e^ est que le VI^e^ interdit « le fait par defors » et celui-ci « le consentement par dedanz ». Car il est écrit dans l'Évangile que, en ce cas, le désir équivaut au fait.

X. « Tu ne covoiteras pas chose qui soit a ton proïsme **. » L'envie vient de mauvaise convoitise, et c'est un péché mortel.

Le simple désir d'une chose, sans mauvaise intention, n'est cependant pas un péché, tout au plus un péché véniel.

[II. — *Articles de la foi chrétienne*[1].]

Les articles de la foi chrétienne sont au nombre de douze : autant que d'apôtres. C'est la matière du *Credo,* rédigé par les Douze Apôtres, dont chacun « i mist le suen ».

I. « Je croi en Deu, le pere tout poissant. » Cet article est du Père, et de saint Pierre.

II. « En Jhesucrit Nostre Seigneur, fil Dieu le pere. » Cet

* de ton prochain. — ** prochain.

1. Le traité sur les Dix commandements qui est dans le ms. 90 de Charleville (plus haut, p. 142, note 1) est suivi aussi d'une paraphrase du *Credo* : « Or nous convient il voir ci après les .XII. articles de la Nouvelle Loy qui sont contenus ou *Credo*... » (fol. 7 v°).

Digitized by Google

article, qui est de saint Jean [l'Évangéliste], est du Fils quant à sa divinité.

III. Cet article et les cinq suivants sont du Fils quant à son humanité : « Il fu conceuz dou seint Esperit et nez de la Virge Marie », qui resta vierge après sa naissance. L'auteur est saint Jacques, frère de saint Jean.

IV. « Il sofri souz Ponce Pilate. » C'est saint André qui a « mis » cela.

V. « Il descendit en enfer après sa mort », pour délivrer les âmes des saints Pères et de tous ceux qui, depuis le commencement du monde, étaient morts en bonne foi et espérance d'être sauvés par lui. Mais il n'est pas descendu dans l'enfer des damnés. Article de saint Philippe.

VI. « Au tiers jor, il resucita por acomplir les Escriptures. » Article de saint Thomas.

VII. Quarante jours après sa Résurrection, il monta au ciel, c'est-à-dire au plus haut des cieux, à la droite du Père céleste. C'est de saint Barthélemy.

VIII. « Il vanra, au Jor dou Jugemant, jugier les mors et les vis. » Écrit par saint Mathieu.

IX. Cet article, comme les trois suivants, est du Saint-Esprit. Il oblige à croire que le Saint-Esprit est le don et l'amour du Père et du Fils, de qui viennent les biens de la Grâce, et qu'il est un même Dieu, une même « chose », avec le Père et le Fils. Article de saint Jacques, frère des saints Simon et Jude.

X. « Je croi Seinte Eglise generalment et la communiun des seinz », c'est-à-dire de tous les saints qui sont et seront assemblés en la foi de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde. Article de saint Simon.

XI. Cet article, qui est de saint Jude, ordonne de croire à la rémission des péchés, par la vertu des sacrements.

XII. Il faut croire à la résurrection générale des corps et

Digitized by Google

« LI .VII. CHIEF DE LA BESTE D'ENFER »

MINIATURE INITIALE DES *SEPT PÉCHÉS* DE LA *SOMME LE ROI*
dans le ms. fr. 938, fol. 8, de la Bibliothèque nationale.

PL. VI. P. 146.

Digitized by Google

Digitized by Google

à la vie pardurable, au paradis et à l'enfer, et au Jugement dernier où les bons seront glorifiés, les méchants précipités. Rédigé par saint Mathias.

[III. — *Les sept péchés mortels.*]

Saint Jean, dans l'Apocalypse, décrit une Bête épouvantable, à sept têtes, qui sortait de la mer. Les sept têtes sont les sept péchés mortels ; ses dix cornes signifient les « trespassemenz* » aux dix commandements de la Loi. Les dix couronnes par-dessus signifient les victoires du Diable qui fait enfreindre ces commandements aux pécheurs.

Le premier « chef de la Bête », c'est l'Orgueil ; le second, l'Envie ; le troisième, l'Ire ; le quatrième, la Paresse, « que l'en apele en clerjois Accide » ; le cinquième, l'Avarice ; le sixième, la Luxure ; le septième, la « Gloutenie ». Ce sont bien des « chefs », car tous les péchés, même les véniels, en découlent et s'y rattachent.

I. *Orgueil.* C'est le premier des péchés par ordre chronologique, puisque Lucifer s'en rendit coupable au premier jour du monde ; c'est la fille aînée du Diable[1]. « Les hauz homes, et les biaus, et les riches, et les saiges, et les preuz et les vaillans » y sont exposés entre tous. L'Orgueil, reine des vices, guerroie Dieu avec ses bienfaits. Et quand l'homme a vaincu tous les autres vices, c'est alors qu'il est le plus exposé aux assauts de celui-là[2].

* infractions.

1. En latin, *Superbia* est du féminin. — Sur les filles du Diable, qui sont généralement au nombre de neuf, *Romania*, 1893, p. 54 ; cf. *Bulletin de la Soeiété des anciens textes*, 1912, p. 54.

2. Cf. plus haut, p. 65.

L'auteur du *Miroir* s'étend ici (fol. 199 v°) sur les souvenirs de sa pratique comme confesseur de « hauts homes ». Il avait entendu dire,

Digitized by Google

Sept « branches » sortent de cette mauvaise racine : Déloyauté, « Despiz ». « Surcuidance, que nos apelons Presomption », « Fole Baierie, que nos apelons Ambicion », Vaine Gloire, Hypocrisie, « Mauvaise ou Fole Paour ».

Chacune de ces branches a des ramifications. Ainsi, de la branche de Déloyauté naissent, par ordre d'horreur croissante, Vilainie (que l'on appelle Ingratitude « en clerjois »), « Forsenerie » et « Renoierie ».

Vilainie ! « Cest granz vilenie, ce moi samble, qui reçoit grant bonté et ne daigne dire granz mercis. » C'est encore pis de rendre le mal pour le bien, comme on fait à Dieu[1] !

---

par des pénitents inconscients qui mettaient leur avoir et leur corps « en beubant » [a], et s'en deffendaient, des choses comme celles-ci : « Jou sui li hons du monde ou il a mains d'orguel et ki bien regarde sen atour et son ostel et son despens » ; ou « Je ne le faich mie por mal » ; « Se c'est maus, n'est chou mie grans maus » ; « Se jou faich mal, encor fait cil pis » ; « Se c'est voirs chou que vous dites, dont est tous li mondes perdus » ; « Je sai bien que jou faich mal, mais che poise mi ; mais Dieus set bien men cuer ; mais fors chose est u *Faire l'estuet* [b]. »

1. L'auteur du *Miroir* introduit, à propos de la Vilainie, un exemple : celui d'un grand roi qui avait dans son hôtel un pauvre garçon serf, lequel fut pris par les « Thurs » et condamné à mort. Le roi le racheta, le fit chevalier et bailli d'une de ses cités. Or ce garçon, enorgueilli, conspira avec un « bareteres » [c], qui l' « atrait a sa cordele », contre son bienfaiteur. « Il tremela [d] et gasta les biens son signeur avoeques les autres bareteurs ». — Eh bien ! « chil ribaus est chascuns de nous ! Cil grans roi est Dieu tous poissans ! »

« De cestui pechié de vilonie est tous li mondes plains, chil plus sour tous les autres que on apele gentieus et courtois. » Car la vilainie de l'ingratitude est d'autant plus grande que l'on a reçu de Dieu de plus grands dons. « Mirez vous en cest miroir, se vous volés aprendre courtoisie ! »

On ne se rend pas assez compte de ce que l'on doit à Dieu : « Quant il te fist, se il vausist, il t'eust fait .1. boterel [e] ou .1. pourcel, et il te fist a sa samblance, signeur du monde, hoir du ciel ! »

Le pénitent. Seigneur du monde ! Eh ! Je ne suis pas seul à l'être.

« Voire, s'il l'avoit fait tout pour moi seul ! »

L'auteur. « Certes, se tu estoies tous seus en u monde, mout ameroies

a. pompe, faste. — *b*. Cf. p.54, note ††. — *c*. fripon. — *d*. joua au tremerel. — *e*. crapaud.

Digitized by Google

« Forsené » signifie hors de son sens, « fol et bestourné ». N'est-il donc pas forcené, dans toute la force étymologique du terme[1], celui qui gaspille les biens (le temps, les biens temporels) dont son Seigneur lui a fait don et dont, peut-être, il lui sera demandé compte à l'improviste[2].

---

ore celui qui te renderoit tes parens et tes amis, et les beles compaignies avoec cui tu as esté deduisans. Se tu dis que tu vauroies estre sires a par toi, je te preuve que tu mens. Pourquoi dont suis tu le compaignie des autres ? Tu vas as karoles et as beubans, as assemblées et as tournois, et en autres vilains lieus. Puisque tu fais ensi, tu mens ».

L'auteur insiste sur les bienfaits de Dieu, si mal appréciés. « L'homest com li mastins a cui on rue[a] le morsel et tantost l'englout, et l'oublie, et tent a l'autre. Ausi est il dou couvoiteus qui plus art que lesquefrite[b]. N'a point de savour ès biens que Dieus li done, tant bée as autres... Resgarde le bel soleil, les estoiles, les fruis... »

Dans ces conditions, il est honteux de ne pas assister à la messe tous les jours où c'est possible.

L'auteur s'adresse à des seigneurs qui, pour se rendre compte de ce qu'ils doivent à Dieu, n'ont qu'à se comparer aux « povres laboureurs, a doleur vivant et a angoisce et a grant viuté[c] ». Tu as tout, terres, seigneuries. « Cascun jour, tu as feste saint Martin pour en tes .v. sens deliter ». Réfléchis : la vie, pour toi, est « un petit paradis ». Dis donc : « Jou ai esté ausi com li pourchiaus qui les glans mangue ne point ne regarde amont dont ce li vient ». Ou encore : « Je ne sui mie dignes de dire le patrenostre, car je ne sui mie tels que jo vous doie apeler *Père*. » Ou enfin (fol. 202) : « Hé ! Dieu, que ferai — Comment finerai — Au jour du Jugement ? » Cette dernière phrase, à peine dérimée, est une citation de la célèbre prière de Thibaut d'Amiens (cf. *La Vie en France au moyen âge*, t. II, p. 25).

1. Encore sensible au XIII^e^ siècle, quoique le mot s'écrivît parfois dès lors comme aujourd'hui, et qui ne l'est plus.

2. L'auteur du *Miroir* se plaint hautement à ce sujet (fol. 202) de l'insuffisance de l'instruction religieuse en son temps :

> Il n'est a paines pere ne mere, ne parins ne marine qui son fil ne son filluel fache entendre sa foi ne sa loy que il doit croire. Mès la premiere chose que les meres enseignent leur enfans, c'est canter et karoler.. Et aboivrent si ces sains vaissiaus nouviaus de folie et de vanité que a paines i enterra jamais la Loi de divine vérités. C'est autretels pechiés que qui meteroit pois u porée, par despit, ou calisse beneit[d]. Hé Dieus ! tant a de

a. jette. — *b*. brûle plus que lèchefrite. — *c*. condition vile. — *d*. Péché pareil à celui que commettrait, par « dépit », celui qui mettrait des pois ou de la purée dans le calice bénit.

Digitized by Google

« Renoierie ». On peut bien dire qu'il est « renoiez » celui qui, tenant une terre de son seigneur, en fait hommage à son ennemi. N'est-ce pas le cas de celui, qui comblé des bienfaits de Dieu, en fait hommage au Diable? Il y a bien des espèces de « renoiez » ou faux chrétiens : « bougres », qui ne croient pas ce qu'ils doivent[1], les « erites » (hérétiques) et les apostats ; ceux qui « trespassent » la foi qu'ils croient, comme les parjures et les « foymentie » ; ceux qui croient trop, comme « les devines et les sorcieres et les charmeresses », lesquelles œuvrent par art du diable.

Passons à la seconde branche, « Despit ». Pense en ton cœur combien de fois tu as commis en ton cœur ce péché de « despit », qui consiste à ne pas rendre aux gens l'honneur et l'obéissance qui leur sont dûs. Pense en ton cœur combien de fois tu as méprisé un autre homme parce que tu te prisais trop toi-même ; combien de fois tu n'as pas rendu tes devoirs à Dieu, à la Vierge et aux saints. N'as-tu pas bavardé et plaisanté à l'église? N'as-tu pas reçu le corps du Christ avec des sentiments profanes et en état conscient de péché mortel? N'as-tu pas offensé ton ange gardien, qui t'observe sans cesse? N'as-tu pas désobéi à ton père et à ta mère? Repasse ta vie, et tu verras que tes fautes par « despit » ont été innombrables[2].

---

grandes gens ens el monde et de vilains barbus ki encore ne scevent le patrenostre ne le *Credo*, ne qu'est pechiez morteus, ne les .x. commandemens de la Loi, ne les .xiii. points de la foi !

1. Voir plus haut, p. 7. L'auteur continue en parlant des simples qui, ne pouvant croire ce qu'ils ne comprennent pas, n'admettent point que le corps de Dieu soit dans l'hostie. C'est s'enorgueillir contre Dieu, comme Lucifer. « Aussi est il drois qu'il soient tantost mis au fu ».

2. Cet article est très amplement développé (fol. 203 et s.) dans le *Miroir*, donc l'auteur est intarissable sur les irrévérences qui se commettent.

Chil sont fol qui rient et truffent devant le cors J. C. et sa douche mere..., et chil qui onques ne truevent courte messe ne longe fable. Qui

Digitized by Google

« Surcuidance », présomption et arrogance sont synonymes. Ce péché est la forteresse où le Diable nourrit tous les péchés spirituels. Il se commet « par œuvre » quand on se singularise pour ne pas faire comme les autres ; quand on tombe dans la prodigalité pour s'attirer la louange ; dans la vantardise... « Li venterres est li quoquz* qui ne set chanter fors de lui. » La vantardise est chose fort laide quand on vante

* coucou.

plus volentiers oent de Parceval ou de Rolant et d'Olivier, et juent as tables ou as dés, ou vont veoir .i. sot ou .i. singe on .i. enfaumenteur, u maint grans pechiés gist...[a]

Chiaus qui ne pueent oïr .i. sermon, et, se on jure de Dieu devant aus, il ne leur en caut[b].

Ne vien pas devant Lui en habit qui li desplaise, par coi tu li fasses honte, si comme font ces dames qui se parent aussi comme se eles fuissent a vendre. Car quant eles doivent parler au Roi, eles portent les armes a son Anemi.

Le dimanche, il ne faut pas « faire feste de tremeler[c] ne de taverner ne de baler, ne de caroler si comme font li Sarrasin devant leur ydoles. »

Une des raisons pour quoi il faut assister à la messe, c'est pour « oïr nommer les escumeniiés », au prône, afin de les pouvoir éviter. C'est « despit » de parler à un homme excommunié, alors qu'on ne lui adresserait pas la parole pendant un an si ce même homme vous avait seulement donné une gifle. Et les excommuniés qui se permettent de venir à l'église, par bravade ! « C'est aussi come chil qui seroit banis de Franche qui s'embateroit en la sale[d] a Paris devant le roi et devant ses barons pour lui faire honte ».

Ce n'est pas tout : il faut honorer son prochain.

Uns grans sires ne doit mie despire son garçon. Car tels garde ton ceval qui vaut miex a droit prisier que tu ne fais. Se tu es chevalier, pour ce ne dois tu mie despire celui qui gaaigne son pain par son labour, ains dois penser qu'il a le milleur du ju parti[e]. Car il convient labourer en cestui siecle avoec les houmes ou en l'autre avoeques les dyables. Se tu es une grans dame vestue de soie, tu ne dois mie despire ta povre voisine, car, quant nous venrons a la grant feste u nous alons plus que le trot, on ne fera pas feste de la sarpillerie...[f]

a. un farceur, un singe ou un illusionniste, là où grand péché gît. — *b*. cela leur est égal. — *c*. jouer au tremerel. — *d*. se pavanerait dans la grande salle du Palais du roi. — *e*. mais tu dois penser qu'il a le meilleur du jeu parti. — *f*. car quand nous viendrons à la grande fête (Jugement dernier), ou nous allons au galop, on ne tiendra pas grand compte de la défroque.

Digitized by Google

soi-même, son parage ou ses prouesses ; mais que dire de ceux qui recrutent des gens « por crier lor oblées » *? Ce péché se commet aussi par dérision, quand on « fait ses gas, on se moque et on chufle** des prodommes », et par rebellion, quand on se révolte contre les avertissements charitables...

« Fole Bairie » ou Ambition, c'est la poële du Diable, où il fait sa friture. Cette branche est fort chargée de rameaux : désir de plaire, simulations, follement donner ; désir de nuire à autrui, médire, souhaiter la mort du prochain ; trahisons, conspirations, etc.

« Vaine Gloire [1] », ou appétit de vaine louange, c'est quand

* pour crier leur marchandise, comme font les marchands d'oublies, c'est-à-dire pour leur faire de la réclame. — ** se raille.

1. Le chapitre de « Vaine Gloire » est anormalement développé dans le *Miroir* (fr. 1109, fol. 205 v° et s.). Cependant ce qui figure sous cette rubrique dans la *Somme* n'y est pas.

On voit d'abord que l'auteur, si sévèrement qu'il condamne la chevalerie mondaine, est tenu à des tempéraments :

> Ces chevaliers qui a el[a] ne pensent fors que a conquerre le los du monde et la vaine glore ; et pour chou perdent il le vraie glore... De chou n'estuaet il nului douter. Et nepourquant il dient que l'une ne taut mie l'autre[b]. Et sans doute il dient voir en une maniere, car moult seroit sos et niches qui diroit que tout li chevalier fuscent perdu et dampné qui tant sunt au siecle. Ce seroit damages et pitiés.

Mais, après un éloge de la chevalerie en soi, tableau de ce qu'elle est, en fait : les chevaliers ne pensent qu'à

> trouver cevance pour faire leur outrages et leur festes, et leur biaus osteus tenir et paistre leur faucons et leur menestreus, pour aus desghiser plus de .VII. fois l'an en reubes et en lorains[c]. Il n'oent pas matines .III. fois l'an, et, quant il doivent oir messe, il font plus leur damage et l'autrui que leur preu : car il ne se pueent coi tenir ne que singe, rient, gabent, boutent li un l'autre[d], acolent les damoiseles, et parmi tout chou leur est la messe trop longhe. La parole Dieu il ne pueent oir... Il keurent bien .XI. liues pour veir une feste et aus moustrer et caroler. Boine vegile... ne

a. autre chose. — *b*. Nul n'en peut douter. Et cependant ils disent que l'une n'enlève pas l'autre. — *c*. trouver de l'argent pour ... tenir leurs beaux hôtels, nourrir leurs faucons et leurs ménestrels... se déguiser .. en robes et harnachements. — *d*. que leur profit, car il ne se peuvent tenir tranquilles plus des singes,... plaisantent, se poussent...

Digitized by Google

on veut être loué de ce dont on devrait louer Dieu ; c'est donc une façon de voler Dieu. C'est aussi le vent qui renverse les clochers, abat les forteresses et fait crouler les montagnes. C'est la monnaie dont le Diable achète toutes les belles denrées en la foire de ce monde : dons naturels, faveurs de la fortune, voire « les biens de grâce » (vertus et bonnes œuvres).

Ypocrisie est un péché « qui fait le bien montrer par

---

karesme ne wardent. Il ne font force de brisier les junes,.. et se vont pendre tout ensanlle par compaignie si comme fist Houblidous[a]. Il maignuent plus de .vii. fois le jour, comme font brebis ou enfant. Nule aumosne il ne font, car il ne pueent ; nule orison il ne dient, car il ne savent ne ne voelent. Et quant on leur blasme leur folie, si tournent tout sour la chevalerie et dient : « Il nous convient aussi faire comme les autres. Volés vous que nous fachons huer de nous ? et que nous faisons le papelart ? Au boin cuer va tout ! Dieus set bien qui boins pelerins est. »

Conversations mondaines :

Che sont losengier qui sont boutillier le roi d'infer de claré et de pieument[b] ; c'est a entendre qu'il servent et enivrent de losenges les orgoilleus... Et pour chou s'embat ly diables par tous les parlemens. Ahi ! comme il a tel denier prest pour paiier cel boin avocat, qui la langue a plus afilée que rasoirs de Guingant. Comme il s'embat volontiers desous l'ourmel au dyemenche, ou entre chiaus qui fuecent en la vigne, ou entre ces commeres a leur huis[c]. En tus lieus sont moult amées ces bourderesses, loberesses, flateresses langues pour la compaignie resbaudir.

Si que, nès a le messe qui tant est courte, est Dieus plus guerroiés que honnourés. Car tant y a de salus et d'acolées[d] que nus ne puet a ses pechiés penser. La ont lour Dieu et lour gloire cil qui savent bien aidier du flaiel de la langue pour les autres esbatre et faire rire.

La ont leur gloire cil menestrel qui ne finent de Dieu guerroiier. Chil sont proprement disciple a l'esperit de Vaine Gloire, qui leur enseigne et ramentoit ces biaus mos et ces biaus cans[e] qu'il ont si proprement a bouce...

Trois manieres sont de canchons, les unes sont pour Dieu loer et ses sains : les autres sont pour lui soulagier de biaus dis et d'ounestes ; les autres de joliveté et de folie, qui sont les estoupes de luxure pour alumer le fu de lecherie... Car a paines cante li hom nule fois que li dyables ne li doinst de son chiucre rosach qui mouth est dous et savereus[f]...

a. Variante (ms. 70 de Nancy, fol. 44 v° : « Oblidous »). — *b*. piment (vin épicé). — *c*. Comme il s'ébat sous l'orme, le dimanche, et entre ceux qui fouissent la vigne, et entre ces commères à leur porte. — *d*. embrassades. — *e*. les fait ressouvenir de ces beaux ....chants. — *f*. pour allumer le feu de la débauche. Car a peine chante l'homme parfois que le diable ne lui donne de son sucre rosat, qui est très doux...

Digitized by Google

dehors qui n'est mie par dedanz ». Il y a une hypocrisie « orde » (sale), c'est celle des gens qni font « des ordures en repotailles* et le prodomme devant les genz » (sépulcres blanchis !). Les hypocrites « sots » sont ceux qui multiplient les pénitences et les bonnes œuvres pour que l'on ait d'eux une haute opinion ; ils font de la fausse monnaie avec du bon métal. Les hypocrites subtils sont ceux qui se conduisent comme des prudhommes au cours de leur carrière, et dont les vices apparaissent lorsqu'ils arrivent aux sommets.

« Fole Paours » ou « Vergoigne » est le respect humain de ceux qui craignent d'être tenus pour papelarts : signe qu'on craint le monde plus que Dieu.

II. *Envie.* C'est le péché qui fait le plus que l'homme ressemble au Diable. L'envieux souffre du bien d'autrui comme la chouette et la chauve-souris de la clarté du soleil. C'est le serpent, qui tout envenime : le cœur, la bouche et les œuvres. C'est la source de faux jugements, de honteuses satisfactions (en raison du malheur d'autrui) et de rancœurs amères (dans le cas contraire)[1].

L'envie est un péché contre le Saint-Esprit, par conséquent inexpiable, parce qu'on ne peut guère s'en repentir. Au surplus, voici la liste des péchés de cette espèce, qui sont au nombre de six :

> Presumption, qui fait trop eslargir la misericorde Nostre Seignor et pou prisier sa justice ; et por ce pechent moult de gens en esperance. Li seconz est desesperance, qui tout** a Deu sa misericorde,

* en secret. — ** ravit.

1. Il est noté dans le *Miroir* que l'envie sévit surtout entre les « grands bourgeois » (fol. 210 v°) : « Nomeement entre ces grans bourgois qui béent a che que la vile voist[a] par aus. La sunt les grans envies, li grant malisse et les grans doleurs de l'un contre l'autre quant il va avant, et grans leeche[b] quant il va au desous. »

a aille. — *b*. joie.

Digitized by Google

ausi com presumption sa justice. Li tiers est obstinations, c'est duresces de cuer, quant li hons est si endursis an sa malice que on ne le puet flechir et ne s'en weult amender. Li quarz est despiz de penitence : c'est quant li homs se pense en son cuer qu'il ne se repentira ja de son pechié. Li quint est de guerroier la grace dou Saint Esperit en autrui. La sisoimes est guerroier verité a son escient, especialment la verité de la foi crestiene.

III. *Ire.* Il est question ici, non de la colère-vertu (qui s'élève contre le mal)[1], mais de la colère-vice, qui met l'homme en état de guerre contre soi-même (il n'en dort pas ! ; on en meurt parfois), contre Dieu (le malheureux maudit Dieu et ses saints), contre les siens (il bat sa femme, ses enfants, ses serviteurs et casse chez lui pots et hanaps), contre ses voisins. Entre hauts hommes, les guerres causées par l'Ire ont des conséquences terribles : morts d'homme, églises et villes brûlées, terres dévastées, etc.[2]. Tous ceux qui participent à ces

1. Dans le *Miroir*, il est question (fol. 24), au chapitre du l'Envie —, non, comme dans la *Somme*, des péchés contre le Saint-Esprit — mais des vertus principales de l'âme : raison, qui est le pouvoir de distinguer le bien du mal ; et l' « ire ou vigours ou corages de l'ame, qui keurt sus le mal, l'encace et le destruit ». Il est donc naturel que, au commencement du paragraphe relatif au péché d'Ire (fol. 212), l'auteur fasse allusion à l'Ire-vertu. Mais cette même allusion est dans la *Somme*, quoique le développement sur l'Ire-vertu n'y figure pas au chapitre précédent.

2. Tout cela est longuement développé dans le *Miroir* (fol. 213-214). Au sujet des vengeances particulières (fol. 214 v°) :

> Tu vois toute jour avenir que, pour une guerre qui est entre .II. rices homes, il muerent plus de mil homes : moustiers brisiés, villes arses, abeies et granges destruites, femes, homes, enfans essilliés et menés au pain querre. Cil grans sires, qui tout chou a pourchacié, quant ara il sa penitanche faite de tous ces maus et de tous ces pechiés qui li gisent sour le haterel ? Certes, s'il eust pris .I. home en une de ces cités qui ont esté destruites pour lui, s'eust une vake emblée ou une femme efforchie, il l'eust par le geulle pendu a une hart. Et quantes harts cuides tu qu'il ait desservies qui en infer l'attendent pour tant de cas ? [a]

a. églises abimées, villes brûlées,... enfants ruinés et réduits à la mendicité. Le grand seigneur, pour qui cela s'est fait, quand fera-t-il pénitence de tous ces maux qui lui pèsent sur la nuque ? Un homme, dans une de ces villes, détruites pour lui, aurait volé une vache ou violé une femme, il l'aurait fait pendre par la gueule à une hart. Et combien de harts crois-tu qu'il ait méritées ?...

Digitized by Google

désastres, leur salut est compromis, car ils ne pourront jamais amender les dommages qu'ils ont faits. Or, comme dit le proverbe, « il convient ou rendre ou pendre ».

IV. *Accide*, ou ennui de bien faire[1].

Ce vice entraîne six dispositions qui empêchent de bien commencer quoi que ce soit. — « Tenvetez* » ; c'est aimer Dieu tièdement, être faible « a touz biens faire ». — Paresse, ou mollesse. Le Diable dit à l'homme ou à la femme : « Tu as esté trop souef** norriz ; tu es trop de foible complexion pour ces grans penitences ; tu es trop tenres... » ; et le malheureux ou la malheureuse se laisse aller à faire les délices de son corps. — « Oiseuse ». Quand le diable trouve l'homme oisif, il le fait penser à mal. — « Pesantume » ; c'est quand l'homme est si pesant qu'il ne fait que se reposer et dormir ; plutôt perdre quatre messes qu'une « suour***[2] » ou un somme. — « Mauvaitiez », c'est quand on ne lutte pas contre les tentations, comme si on aimait mieux pourrir en prison que gravir quelques degrés pour en sortir. — Pusillanimité. C'est le vice de ceux qui n'osent commencer à bien faire, de peur que Dieu ne leur manque. Ils ressemblent à celui qui n'ose s'engager dans un sentier à cause d'une limace cornue qu'il y voit ; aux enfants qui craignent d'aller leur chemin à cause des oies qui sifflent.

L'accide a six autres inconvénients en cours de route. Cas des mauvais sergents, que n'aime aucun prudhomme : nonchalants, paresseux, oublieux, lâches et défaillants.

* tiédeur. — ** doucement. — *** suée.

1. Le texte de la *Somme* suit ici de près celui du *Miroir* ; mais il est beaucoup plus bref.

2. Ce passage caractéristique est textuellement dans le *Miroir* du ms. fr. 1109, fol. 216 : « Il aiment mieus a perdre .III. messes que une sueur quant ele li [leur] vient au matin ».

Digitized by Google

Déloyauté, négligence (défaut si commun), oublis (jusque dans la confession !). Manque de cœur. Ou bien indiscrétion et « vaine ferveur », qui conduisent à se surmener, par jeûnes et par veilles, jusqu'à ce qu'on tombe malade, incapable de tout travail. On dit souvent : « Qui sert et ne parsert, son loier pert. »

Il y a encore six mauvais cas où l'accide met l'homme « vers la fin » : désobéissance, totale ou partielle ; impatience, telle qu'on n'ose parler à l'impatient « de son preu * » ; murmure (quand on lui en parle, le pécheur tombe en tristesse : c'est le quatrième point) ; alors il déteste la vie, « se bat » et désire la mort (et c'est le cinquième point). Le dernier terme, c'est le désespoir : on s'abandonne tout à fait [1].

Voilà les dix-huit « points » que le Diable jette sur les « accideux » ; rien d'étonnant, n'est-ce pas ? à ce qu'ils perdent la partie.

V. *Avarice,* ou amour désordonné d'avoir [2]. Trois rejetons

* de ce qui serait son profit.

1. La description analytique de la langueur et du désespoir est assez poussée dans le *Miroir* (fol. 219) :

> Come la roe du char qui tous dis brait [a],.. ausi se plaint chil de tous ses voisins : de ciaus qui deseure lui sont, qui li sont trop cruel ; de ciaus qui entour lui sont, que il sont sans pitié ; de ciaus qui desous lui sont, qu'il ne le sevent servir. En tel maniere, quant il ne trouve se douleur non entour soi, adont rechiet [b] en tristece et ronge son frain par soi meismes. Et est tous dis tristres et mornes. Quanques [c] on li dit, quanques on li fait, quanques il ot et quanques il voit li anoie,.. et s'en chiet en anui de vivre. Si qu'il meismes souhaide sa mort et le pourchace aucune fois..: « Dieu fera de moi chou qu'il vaura ; car ces dolours ne « souferrai jou plus. » Or monte li Dyables sour li come li hom sour se jument...
>
> Tels hom est ausi comme tere qui ne porte fors orties...

2. Ce chapitre est, dans le *Miroir*, fol. 219, précédé de la compa-

a. crie. — *b*. retombe. — *c*. Tout ce que.

Digitized by Google

principaux naissent de cette racine : acquérir avec ardeur, recevoir « estrangement »*, dépenser « escharsement** ». Ils s'épanouissent en rameaux secondaires.

« Usure ». Sept espèces d'usuriers !

> Il sunt uns usurier qui prestent denier, por autre et par dessus le chatel proinnent les montes ou en deniers ou en chevaus ou en vin, ou en blef ou en fruiz de terre qu'il on preignent, ou en gaige mort sans conter les fruiz au paiement ; et, que pis est, il veulent conter .II. foiz ou trois l'an por faire monter les usures, et vuelent encore bontez avoir por chascun terme, et font sovant l'usure principale de ce ; cil sunt cruel usurer et vilain. Mès il i a uns autres cortois presteors qui prestent sanz marchié faire, toutes voies en atendent il les bontez, ou en deniers ou en chevaus, ou en coupes d'argent ou en robes ou en tonniaus de vin, porceaus gras, corvées de chevaux ou de charretes, ou provendes a lor filz, ou en autres choses ; et partout ha usure quant l'en le prent por raison dou prest.

Sont usuriers aussi, d'autre manière, ceux qui, ayant hérité de biens acquis par usure, ne les restituent pas. — D'autres ne prêtent pas eux-mêmes, mais par personne interposée, par exemple par leurs sergents : « cil sunt li maistre usurier. » — Les hauts hommes ne sont pas quittes de ce péché qui soutiennent les Juifs et les Cahorsins, destructeurs de pays. Il en est même qui font ce sale métier d'emprunter à bon marché pour prêter à gros intérêts.

* Nombreuses variantes : estroignement, restrignaument, etc. — ** avec pingrerie.

---

raison suivante : l'Avarice est le vice qui règne le plus maintenant, comme il convient à la vieillesse du monde.

> Il est ausi del houme comme du monde. En l'oume, quant il est jovenes, regne plus luxure et jolivetés. En moiien eage, orgueux et ambitions. Et quant il est vius, avarisses... Et le monde ausi en son premier eage fu corrompus de luxure, par quoi li delouves[a] vint et noia tout. Après regna Orguex, tant com li .III. empire furent en leur signorie : li Caldieus[b], cil de Perse, li Griiois et li Roumain. Or est venue dame Avarisse en la fin,.. qui ore est maistresse du monde.

a. déluge. — *b*. l'Empire des Chaldéens.

Digitized by Google

Et les marchés à terme? La cinquième manière est en marchandise, « quant on vent la chose, quel qu'ele soit, plus qu'ele ne vaut por le terme ; et, que pis est, li termoieres desliaux*, quant il voit les genz plus a meschief**, lors vendra il plus chier douz tans*** ou trois que la chose ne vaut. » Ceux-là appauvrissent les chevaliers et les hauts hommes qui suivent les tournois et qui leur engagent leurs terres « a gaige mort qui point ne s'aquite ».

C'est aussi pécher par usure que d'acheter les choses quand elles sont à bas prix, comme le blé en août, le vin en septembre, pour revendre ultérieurement au plus haut. De même ceux qui achètent le blé en herbe, la vigne en fleur, quand ils sont « de belle montre », et à des conditions telles que l'acheteur ne risque rien.

Il y en a qui baillent leurs deniers en prêt de telle manière qu'ils participent au gain et non à la perte, ou leurs bêtes à des métayers sous condition que, si elles meurent, le métayer les remplacera [1].

Cas de ceux qui, parce qu'ils ont fait des avances à leurs pauvres voisins, en argent ou en semences, s'en autorisent pour les exploiter [2].

« Larcin ». Les larrons « privés » sont ceux qui, sans voler ouvertement à leurs risques, prélèvent subrepticement et sûrement leur part sur les amendes et les rentes, comme les receveurs des grands seigneurs. Et la femme adultère, qui

* le vendeur à terme déloyal. — ** dans l'embarras. — *** fois.

1. Voir dans le *Dictionnaire* de Godefroy, l'exemple cité au mot Ferin d'après la partie du ms. 224 de Soissons qui est un exemplaire de la *Somme*. Le passage correspondant est supprimé dans le *Miroir* (et dans une foule d'autres exemplaires de la *Somme*). — Sur l'origine de l'expression « cheptel de fer », qui s'applique encore maintenant à des conventions de ce genre, voir plus loin, p. 233, note.

2. Les procédés d'exploitation sont décrits un peu plus au long dans le *Miroir*, fol. 221.

Digitized by Google

fait passer, par son péché, l'héritage de son mari à des enfants qui n'y ont pas droit? Et les « gens de religion » (les moines) qui sont propriétaires, quoiqu'ils se soient engagés à vivre « sans propres »?

« Rapine ». S'en rendent coupables les exécuteurs de testaments qui sont infidèles ; les mauvais seigneurs, chevaliers ou autres, qui écorchent les pauvres, au lieu de les protéger, par tailles, corvées, emprunts, mauvaises coutumes, amendes, menaces, etc. (c'est péché de prince et de baron) ; les rançonneurs de pèlerins, de marchands et d'autres passants ; ceux qui ne paient pas les gages de leurs domestiques ; les prélats, qui exigent de leur clergé des « procurations » * excessives ; les baillis, prévôts, bedeaux, etc., qui achètent des héritages avec les profits de leurs extorsions.

« Chalonge » **. C'est courre sus à autrui, à tort. De ce chef, dame Avarice a bien des écoliers dans les cours de justice, clercs et laïcs : les faux plaignants qui s'aident de faux témoins et de fausses lettres pour grever autrui, les avocats de mauvaises causes, ces « maîtres de guiles, et de barat, et de conchiement » ; les faux notaires, qui fabriquent des pièces, manipulent des sceaux, et font les mauvais « libelles » ; les faux juges, qui acceptent des dons d'une des parties pour la favoriser, et quelquefois des deux mains..

« Sacrilège ». C'est porter atteinte aux choses saintes comme les sorciers qui profanent l'hostie ; les voleurs d'ustensiles ou d'ornements d'église, ceux qui violent le droit d'asile ecclésiastique, ceux qui répandent le sang ou font l'amour à l'église. Ceux qui dépensent les biens d'Église en mauvais usages n'en sont pas quittes, non pas même les gens qui s'abstiennent de respecter les dimanches et fêtes, « car li jor seint ont lor franchise, aussi com ont li seint leu ».

* fournitures en nature. — ** *Calumnia*, poursuite en justice.

Digitized by Google

« Simonie ». Ainsi nommée de l'enchanteur Simon qui fit des offres à saint Pierre pour acheter le pouvoir d'exécuter des miracles. L'auteur énumère quelques cas de trafic des choses spirituelles, mais il s'arrête bientôt, en disant : « Cilz livres est plus faiz por les laiz que por les clers », qui ont les livres en latin[1].

« Malignité ». C'est quand on n'hésite pas à causer, pour un profit personnel qu'on y trouve, grand dommage à autrui. Ainsi, renier Dieu et la foi chrétienne pour devenir bougre, ou juif, ou sarrasin, par intérêt ; les devins commettent ce péché quand, à prix d'argent, ils font « regarder en l'espée ou en l'ongle » pour découvrir les voleurs ; de même, ceux qui jettent des maléfices et qui font boire des philtres d'amour ou de haine ; ceux qui se font payer pour tuer, brûler les maisons, abîmer les récoltes. Il y a des gens qui sèment la discorde et suscitent des troubles dans les villes et les chapitres, ou entre les hauts hommes, parce qu'ils croient y gagner. Les prévôts et les sergents qui accusent les pauvres innocents pour les rançonner sont aussi coupables. Voir, d'ailleurs, ce qui a été dit plus haut des faux juges, des faux avocats et des faux témoins. — L'auteur se rend compte, ici, de l'imperfection de son plan, et,

1. Le *Miroir* du ms. fr. 1109, qui place la Simonie au commencement du chapitre d'Avarice, dit aussi (fol. 219 v°) : « Les divers cas qui sont en Symonie jou ne devise mie, pour chou que il apartient plus as clers que as lais ».

Les « rainsiaus » d'Avarice se succèdent, dans le *Miroir*, comme il suit : Simonie, Sacrilège, Malignité, Rapine, Larcin, Usure, « Cacoigne » (Chalonge), « Boisdie, Ghille et Baras ». A tout ce qui précède, rangé sous la rubrique générale *Convoitise*, fait enfin pendant l'Avarice proprement dite.

Ce chapitre est très long dans le *Miroir*. Certains paragraphes sont, comme celui du « Sacrilége », presque identiques à ce qui leur correspond dans la *Somme* ; d'autres, comme celui de « Malignité », très différents.

Digitized by Google

peut-être, de l'insuffisance de ses énumérations, car il ajoute : « Longue chose seroit dou dire, et miex puet chascuns ces pechés et les autres lire en livre de son cuer que en la pel de barbix*. »

« Marchandise ». Vendre trop cher et acheter trop bon marché. Mentir et se parjurer pour vendre. Se servir de faux poids et de fausses mesures, comme le tavernier qui fait mousser la boisson dans les verres, pour en verser moins. Vendre des choses non conformes à l'échantillon, « comme cil escrivain qui montrent bone letre au commencement et puis la font mauvaise. » Il y a bien d'autres trucs ; « mès longue chose seroit a dire ».

« Mauvais mestier ». Il y a des métiers déshonnêtes : les foles femmes, les hérauts, les champions, et tant d'autres où, pour de l'argent, on s'oblige à pécher[1].

« Mauvais jeux », comme de dés et de tables. Ce péché induit en usure : on voit des joueurs prêter à leurs compagnons à onze pour douze par jour. Il induit en blasphèmes, et Dieu s'en venge souvent en « bestournant** ci devant darriere les visages » des joueurs. « Uns chevaliers fut qui jura par les euz*** Deu ; tantost ses euz li sali**** par dessus l'eschaquier. » Un archer, ayant perdu au jeu, prit son arc et tira au ciel contre Dieu ; sa flèche retomba le lendemain, sanglante, sur l'échiquier. Sans parler du temps perdu. — Tout ce que l'on gagne au jeu et aux tournois doit, d'ailleurs, être distribué en bonnes œuvres ; on n'en saurait légitimement rien garder.

* en la peau de brebis (le parchemin, c'est-à-dire les livres). — ** faisant tordre. — *** yeux. — **** son œil lui sauta.

1. Le *Miroir* (fol. 222) range parmi les « mauvais mestiers », avec les « faus » courtiers et les champions « qui s'entretuent » pour de l'argent, les fabricants de dés et de « capiaus de flours » (chapeaux de fleurs).

Digitized by Google

L'étude des autres « branches d'Avarice »[1] appartient plus aux clercs qu'aux laïcs ; or ce livre est pour les laïcs, et non pour les clercs « qui savent les escriptures ». Mais que chacun se défie bien du diable de l'Avarice, lequel s'appelle Mammon dans l'Évangile.

VI. *Luxure*. Saint Grégoire a très bien montré comment on passe du regard à l'entretien, de l'entretien au toucher, du toucher au baiser et du baiser au fait. Il faut distinguer la luxure de cœur (en pensée) et la fornication proprement dite. Les coquettes, qui se parent « por les musarz faire muser a elles », ne croient pas commettre un grand péché, parce qu'elles ne pensent pas pour autant aller tout de suite au fait ; qu'elles se détrompent ! Elles sont un danger public ; car, comme dit le proverbe :

> Dame de bel ator
> Est arbaleste a tor...

Elles rendront compte, au Jour du Jugement, des âmes qu'elles auront perdues.

Ce péché se divise en un grand nombre de catégories, suivant la condition des participants. Il « monte et baisse suivant l'estat des personnes qui ce font ». Ainsi le péché est plus grave s'il est commis avec des femmes communes qu'avec des personnes ordinaires, libres de tout lien, « pour ce que telz femmes aucunes fois sunt mariées, ou de religion, et ne refusent nelui*, ne frere, ne cousin, ne fil, ne pere ». L'homme peut s'occirre de sa propre épée quand il fait à sa propre femme « chose defendue et desordenée » : « por ce li

* personne.

1. Le compilateur de la *Somme* supprime ici plusieurs branches de « Convoitise » qui sont dans le *Miroir*, et, chose plus grave, tout ce qui concerne l'Avarice proprement dite, ou lésine. Preuve qu'il a travaillé vite et sans application.

Digitized by Google

diaubles Asmodeus estrangla les .VII. barons a la sainte damoisele Sarre, qui puis fut femme au jone Thobie ». — L'auteur ne dit pas, mais il aurait pu répéter une fois de plus, qu'il abrège encore ici parce qu'il ne s'adresse pas à des clercs[1].

VII. *Péché de bouche,* que la bouche soit considérée comme organe du goût, servant à manger et à boire, ou, avec la langue, comme servant à parler[2].

1. Ce chapitre est en partie très différent dans le *Miroir* et dans la *Somme.* — Pour ce péché, dit l'auteur du *Miroir,* le Diable prend les gens, non pas un à un, comme en tous les autres cas, mais deux à deux, et quelquefois quatre à quatre. Il faut distinguer luxure de cœur et luxure de corps. « Li esperis de fornicacion est aussi comme maistres Aurris[a] entre les autres ouvriers.. ». — La « luxure du cors se devise en la luxure des yeux et des oreilles, de la bouche, des mains, des piés, des aises du cors et de l'oevre vilaine ...Par luxure de la bouche pechent chil et celes qui cantent ces chançonnetes et parolent volentiers d'amer par amours. »

> Quant on dist : « Amés moi par amours »..., c'est autant que : « Bele amie, je voel que, pour l'amour de moi, tu perdes ta caasté et deviegnes mauvaise femme et vives a honte ». Après : « Jou voel que pour l'amour de moi tu claimes cuite[b] paradis ». Après : « Que tu perdes tous les biens que tu onques fesis et soies de la maisnie au diable »...
>
> Toutes ces choses on requiert par le douch mot d'amer quant on bée a la vilonnie.

L'auteur compte jusqu'à quinze « branches » de luxure de corps, qu'il énumère : « Li quinziemes est puans et lais. Et cis pechiés avient en moult de manieres que li Diable enseigne as gens. Mais, se Dieu plaist, chis livres ne l'enseignera ja a nului ».

A propos de la « luxure des mains », il écrit (fol. 224 v°) :

> Li chars d'oume et de feme sont de la nature de .II. pieres precieuses que on apele *teresboules*. En l'une a le visage d'un bacheler, et en l'autre d'une virge. Quant eles sont apar, eles si sont froides come autres pieres, et, tantost com on les met ensamble, si en saut fus et flambe[c].

Sur la pierre *Turrobolen,* v. *La Connaissance de la nature et du monde,* p. 26.

2. Distinction introduite par le compilateur, pour amener son appendice sur les *Péchés de la langue,* qui n'est pas dans le *Miroir,* et qu'il emprunte ailleurs.

a. Maître Ourri, personnification des vidangeurs dans le Paris du XIII^e^ siècle. — *b.* tu renonces au paradis. — *c.* feu et flamme en saute.

Digitized by Google

Le diable entre dans le glouton comme les démons entrèrent dans le troupeau de pourceaux qui se noya dans le lac évangélique. Le pêcheur d'âmes pour l'enfer prend les gloutons par la gueule au hameçon. Quoi ! faire son Dieu d'un sac « plein de fiens* » !

Dialogues entre l'homme et son ventre. Faut-il se lever matin ; le ventre dit : « Non feras ; je suis trop plains ; dormir m'estuet**. Li moustiers n'est pas lievres : il m'atendra bien. » Cependant on commence ses matines : « Hé Dex », fait-il, « que mangerons nos hui? » Aux laudes : « Dex ! com eumes ersoir bone viende et bon vin ! » On pleure ses péchés, mais on ajoute : « Trop fut forz cil vins d'arsoir***. La teste me duet. Je ne seroi mais a aise si avrai beu**** ». — Saint Grégoire a énuméré les « branches » du péché de Gloutonnie.

Débat entre la bourse, « qui est dame et commendaresse de l'ostel », et le ventre du glouton. L'une et l'autre prétendent s'emplir ; mais il y a contradiction. L'accord se fait d'ordinaire par l'adoption d'un moyen terme : chez soi, la « mesure du ventre » est douloureusement modeste, par économie ; chez autrui, bonne et large, car on s'en donne tant et plus.

Il semble que l'auteur primitif se soit inspiré de « débats » d'un caractère plaisant. Dans la *Somme*, le style est singulièrement plus vif ici qu'ailleurs, parce que, pour ces passages, le compilateur a, çà et là, transcrit littéralement le *Miroir*. Il est aussi de plus mauvais goût. Par exemple : Ne mangez pas avec avidité : « Toutes viandes sont bonnes aus bons, a celz qui par raison et par mesure en usent et les prennent a la sauce de la paor Nostre Signor. »

Curiosité des gloutons, Les mets recherchés se succèdent sur leurs tables, avec entremets de « trufes » † et de bourdes.

* fumier. — ** il me faut. — *** hier soir. — **** fait mal. Je ne serai à mon aise que quand j'aurai bu. — † farces, plaisanteries.

Digitized by Google

« L'estomac crie et dit: *Dame Gueule, vous me tuez ; je suis si plains que je crieve.* Mais la gueule licheresse * respont et dit: *Se tu devoies crever, ne lairai je** mies cest mès eschaper* ». Après viennent le plaisir coupable de parler en société des bons plats qu'on a mangés et le vœu d'avoir « col de grue et ventre de vache » pour que les bons morceaux fassent plus longtemps du bien par où ils passent et pour dévorer davantage[1].

Gloutonnerie mène nécessairement à la taverne, école et chapelle du Diable, où il fait ses miracles, inverses de ceux qui ont lieu à l'église, d'où les malades reviennent guéris. Car, à la taverne, on entre droit, clairvoyant et bien parlant ; on en sort chancelant, le sens obscurci et la mémoire perdue. La taverne est une fosse aux larrons, où l'on se bat et s'entretue. — Les taverniers participent aux innombrables péchés qui se commettent chez eux. Ah ! si l'on faisait autant de honte à leurs familles qu'ils en font à notre Père céleste, à Notre-Dame et aux saints, ils agiraient autrement[2] !

[III^bis. — *Péchés de la langue.*]

Pour les connaître, il faut peser et contrepeser la parole : si elle est péché en soi, parce qu'elle est mauvaise ; d'où elle

* débauchée. — ** je ne laisserai pas.

1. Tout cela est dans le *Miroir* (fol. 228).

2. Ici s'achèvent les *Sept Péchés* du *Miroir* (fol. 228 v°), par cet épilogue :

> Et en tant de brances comme nous avons nombrées a mout de foelles et petit de fruit. Et Dieus nous doint faire tel fruit que nous soions sauvé trestout.
>
> Ce nous otroit par sa bonté
> Chil qui haut maint en Trinité.

L'épilogue manque dans l'exemplaire de Nancy (ms. 70, fol. 96).

Digitized by Google

provient (de mauvais cœur ?), et, si polie qu'elle soit, quels en sont les effets.

La mauvaise langue est l'arbre que Dieu a maudit dans l'Évangile parce qu'il n'y trouva que des feuilles. Il est aussi difficile de compter les péchés de ce genre que les feuilles d'un arbre. Mais il y a dix branches principales.

« Oiseuses ». Ceux qui s'abandonnent trop à dire des paroles oiseuses s'exposent à de grands dommages, dont ils ne s'aperçoivent guère : ils perdent un temps précieux ; ils « vuident le tresor du cœur » et le remplissent de vanité ; ils découvrent le pot, et les mouches y entrent. — Par de telles paroles on pèche de cinq façons. Paroles vaines, qui sont comme le « batiaus »* du moulin. Paroles curieuses des conteurs de nouvelles, qui causent souvent du malaise. Contes et beaux dits, pour faire rire les écouteurs, dont ceux qui disent bien tirent souvent vanité. Bourdes et « trufes », pleines d'ordure et de mensonge, qui méritent moins l'épithète d'oiseuses que de puantes. « Gas et escharnissemens »** qu'on dit sur les prudhommes, lesquels sont homicides si, comme il arrive, ils détournent les gens de bien faire.

« Vantences ». Qui se vante peut être dit « lerres Deu*** », car il veut lui ravir sa gloire, « si com deismes pieça[1] ». Il est du reste absurde d'échanger des vertus qui pourraient bien valoir le ciel contre un peu de vent ; sans compter que la galerie vous tient pour fol. Cette branche porte cinq manières de feuilles : 1° « Vantence » de chose passée, qu'on prétend avoir bien faite; 2° De présent ; c'est le péché de ceux qui ne font bien que quand on les voit[2] ; ceux qui

* cliquet. — ** plaisanteries et railleries. — *** voleur de Dieu.

1. Il l'a dit plus haut, en effet : cf. p. 152-153.

2. Il y avait en sens contraire un proverbe populaire, cité par un prédicateur du temps (B. Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, III, p. 155) : « Bonté qui n'est seue si est perdue ».

Digitized by Google

se vantent de leur noblesse, de leur richesse ressemblent au coucou « qui ne chante fors que de soi »[1] ; 3° D'avenir; quand on s'écrie : « Je ferai ce et ce, et si vengerai Fourré[2] ; je ferai les monz et les vaus » ; 4° Plus subtile est la méthode de ceux qui, s'abstenant de parler d'eux-mêmes, rabaissent toujours autrui ; 5° Plus subtile encore est celle des gens qui s'humilient et disent du mal d'eux-mêmes pour qu'on les loue. Saint Bernard les a bien définis : « Il se font deables por ce que on les tiegne por anges. » Rien ne pourrait leur déplaire davantage que de leur dire : « Certes, vos dites voir. » Enfin beaucoup paient des avocats pour les louer et crier leurs oublies[3] plus hardiment qu'ils n'oseraient le faire eux-mêmes.

« Losenges ». Les « losengiers » (flatteurs) sont les nourrices du diable qui allaitent ses enfants et les endorment par des chansons. Cette branche a aussi cinq feuilles : 1° Dire aux gens du bien d'eux-mêmes en face ; 2° faire valoir le peu de bien que font ceux qu'on flatte, en y ajoutant ; 3° persuader à l'homme ou à la femme qu'ils ne se rendent pas justice ; 4° chanter sans cesse *Placebo*, c'est-à-dire « Messires dit voir ! Messires fait bien ! » ; approuver comme

1. Déjà dit (p. 151).

2. Locution proverbiale pour caractériser la vantardise. A. Tobler (*Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1874, p. 1079) et P. Meyer (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXII, 2e p., p. 51) en ont recueilli des exemples. On lit dans le roman d'*Aïol* (éd. G. Raynaud), v. 2606 :

> Vos parens est Forés..... ;
> Devant Paris fu mors par estouthie ;
> Et vous le vengerés.....

Il y a là une allusion à un épisode d'une chanson de geste qui ne s'est pas conservée. On ne sait pas, en somme, pourquoi « venger Fourré » était considéré comme une chose très difficile, ni même de quel « Fourré » il s'agit : est-ce celui qui défend la cité de Nobles contre Olivier et Roland dans la *Karlamagnus Saga* ?

3. Déjà dit (p. 152).

Digitized by Google

fait l'écho ; 5° dissimuler les défauts de l'individu flatté. Ceux-là, l'Écriture les appelle des queues ; puisqu'ils couvrent de leur mieux les *pudenda* et les ordures des riches pour un profit temporel, ils ressemblent, en effet, à la queue du renard.

« Detraction ». Les flatteurs et les médisants sont de la même école. Ce sont les sirènes dont parle le « Livre des Natures des bestes ». Les flatteurs endorment les gens dans leurs péchés, comme les sirènes de la mer, corps de femme et queue de poisson, font des mariniers. Les médisants sont ces sirènes volantes* dont le venin est si fort qu'aucun remède n'y fait rien : leur venin tue trois personnes d'un coup : celui qui médit, celui dont on médit et celui qui écoute la médisance. Les médisants, qui s'attaquent aux religieux, c'est aussi la hyène, qui mange les cadavres, puisqu'ils mordent des hommes morts au monde. Ils sont pires que l'enfer, lequel ne dévore que les méchants ; eux, ils courrent sus aussi aux bons. Ils ressemblent à la truie en gésine (qui mord volontiers ceux qui sont vêtus de robes blanches), à la huppe (qui fait son nid dans les excréments de l'homme), aux escarbots qui préfèrent les crottes aux fleurs.

Cinq feuilles encore à cette branche : 1° quand on invente des mensonges pour nuire à autrui ; 2° quand on raconte le mal dit d'autrui, en en remettant ; 3° quand on s'applique à tourner en mal tout le bien que quelqu'un fait ; 4° quand on fait toujours des réserves sur le bien qu'on entend dire de quelqu'un : « Oui, mais... » : scorpions qui piquent de la queue ! ; 5° interpréter toujours en mal les choses indifférentes.

« Mensonge ». Il fausse l'homme comme on fausse le sceau du roi ou la bulle du pape ; c'est pourquoi le menteur sera jugé comme faussaire au Jour du Jugement. Le menteur est comme le Diable (qui se déguise de cent façons), comme le

* vampires.

Digitized by Google

caméléon. Trois brindilles sur cette branche : mensonges « aidans, plaisans et nuisans ». Les « plaisans » sont ceux des flatteurs et des ménestrels qui disent « risées por les genz soulacier* ». Tous sont pareillement des péchés.

« Parjures ». Les bougres** disent qu'il ne faut jamais jurer. A tort ; mais il ne faut pas jurer souvent ; car qui jure souvent se parjure de même. En jurant, on peut pécher de sept manières : 1° Il y a une « lecherie*** de jurer », quand on y prend plaisir. — 2° Quand on jure sans raison et pour rien (voir le second Commandement). — 3° Quand on jure (c'est-à-dire qu'on appelle Dieu en témoignage) à chaque mot ; quand on jure à la légère, précipitamment, quitte à s'en repentir après. — 4° Quand on certifie ou qu'on promet par serment des choses dont on n'est pas sûr. — 5° Quand on jure par les créatures : « Par ce soleil qui luit, par mon chief, par l'ame de mon pere », etc. ; il ne faut jurer que par Dieu. — 6° Jurer vilainement de Dieu et de ses saints, comme font tant de chrétiens, pires que les Sarrasins, lesquels n'osent en faire autant. Ces chrétiens sont plus cruels que les Juifs qui crucifièrent Jésus sans lui briser les os ; car, eux, ils le « depiecent plus menuement que [on] ne fait le porcel en la boucherie ». On « depièce » aussi, de la même manière, Notre-Dame et les sains. Il est étonnant que la Chrétienté souffre de pareilles pratiques. — Enfin, 7°, le parjure proprement dit : « Foymentie, sairemenz trespassez. »

« Contenz », c'est-à-dire dispute. Rien de plus déplaisant à Dieu, qui aime la paix.

Sept rameaux à cette branche, qui sont : « estriver, tancier, laidoingier, maudire, reproiche ou reprovier, menacier, discorde susciter ». Affirmations contradictoires, démentis,

* recréer. — ** hérétiques « parfaits ». — *** vice, débauche.

Digitized by Google

insultes (l'homme est alors comme le porc-épic et le mâtin), malédictions, mentions désobligeantes de ce qui peut être pénible à l'adversaire, mêlées, guerres. — Les mauvaises langues, qui brouillent les amis, sont coupables entre tous.

« Murmures ». Il arrive souvent que qui n'ose répondre commence à murmurer entre ses dents. Il faut placer ce péché de murmurer après celui de quereller. Dathan et Abiron ont été engloutis pour cette faute, et tant d'autres. — Ce péché est à deux branches : murmure contre Dieu ou contre l'homme. — Contre l'homme, « comme en sergenz contre lor seignors, en beasses* contre lor dames, en povres contre les riches, en vileins contre les chevaliers, en laiz contre clers, en cloistriers ** contre lor abés ». Ces murmures viennent de désobéissance, ou d'accide[1], ou d'impatience, ou d'envie, ou de félonie, et d'autres mauvaises racines. — Contre Dieu. L'homme qui a perdu grâce et patience chante la patenôtre au singe, la chanson du diable, le murmure qui bourdonnera en enfer pendant l'éternité. On est bien fou de vouloir que Dieu rende raison de tout ce qu'il fait.

« Rebellion ». Vice des cœurs durs qui veulent que leur volonté soit faite, qu'on les supplie et ne supplier personne. Ils prennent le contrepied des conseils qu'on leur donne, et s'en moquent. Les reprend-on ? ils se défendent comme des sangliers. Ils protestent contre les avertissements de Dieu, et transforment ainsi en poison pour eux cette médecine salutaire.

Blasphème. Ce péché est commis en plusieurs manières : quand on médit de Dieu, de ses saints et des sacrements de Sainte Église de propos délibéré, comme font les bougres et les mécréants ; quand on le fait par convoitise de gagner,

* servantes. — ** moines.

1. Cf. plus haut, p. 156.

Digitized by Google

comme les enchanteurs et les sorcières ; par dépit, comme ces chiens enragés : les joueurs qui perdent.

Ici finissent les Sept péchés mortels, avec leurs branches. Ce livre est très profitable pour ceux qui veulent apprendre à se confesser. Que chacun y reconnaisse ses faiblesses et s'en garde !

[IV. — *Des Vertus.*][1]

A envis muert qui apris ne l'a.
Apran a mourir ; si sauras vivre.

Car nus bien vivre ne saura
Qui a mourir apris n'aura.

« Et cil est adroit apelez chaitis qui ne set vivre ne morir n'ose ».

Se tu veuz vivre franchement
Apran a morir lïement

Se tu diz : comment on l'aprent ?
Je te le dirai maintenant.

La mort est un « trespas » très court[2], et ces termes, mort et trépas, sont d'ailleurs synonymes ; mais la vie aussi est courte, car qu'est-ce que la durée d'un homme au regard de l'éternité ? Vivre n'est donc que « trespasser », c'est-à-dire mourir. Quand tu commences à vivre, tu commences à mourir. Tu dis que tu as quarante ans ; non. C'est la mort

1. On a remarqué depuis longtemps que cette section de la *Somme*, première partie du *Miroir*, commence par des vers si mal dérimés que des octosyllabes y sont encore sensibles.

Il n'est pas nécessaire d'en conclure que l'auteur se soit servi d'un ancien poème, car les exemples d'une disposition de ce genre — quelques vers en tête d'un opuscule en prose — ne sont pas très rares au XIVe siècle. La préface de la traduction en prose des « Méditations sur la Passion », par Michel de Massa, n'a pas moins de trente vers : « En l'onnour de la Trinitei... » (Bibl. de l'École de Médecine de Montpellier, ms. 164, fol. 45).

2. « Nostre chietive vie n'est c'uns petit trespas. » (*Testament*, dit de Jean de Meun, éd. Méon. Paris, 1814, p. 9).

Digitized by Google

qui te les a pris, ces quarante ans ; elle ne te les rendra jamais. « Por ce est li senz du monde folie. »

Écoute, comprends. Chacun sait que la mort n'est que la séparation de l'âme et du corps. Les anciens philosophes se tuaient parfois, tant ils aspiraient à l'immortalité ; mais c'était une sottise : la grâce leur manquait. Les saints hommes, qui aiment et craignent Dieu, sont déjà morts deux fois (au péché et au monde) ; ils attendent en paix le troisième trépas. Séparés du Paradis par une petite paroi, ils la franchissent souvent en pensée et en désir. Pour eux, « c'est damoisele Portejoie que la Mort, qui touz les siens corone et met en gloire ». Quel aveuglement que de considérer comme une fin le point de départ de la vie véritable !

Sors donc de toi-même. Opère souvent en pensée la « séparation », par avance ; envoie ton cœur dans l'autre monde ; parcours l'enfer et ses douleurs ; le purgatoire et ses tourments, le paradis et ses joies. Oublie ton corps : va en enfer et en purgatoire en ton vivant, pour n'y pas demeurer plus tard ; va aussi en paradis : c'est là qu'on apprend sens et courtoisie, parmi « noces et festes royaux ». L'Amour est plus fort que la Crainte ; la vision du Paradis est de nature à inspirer encore plus d'horreur du péché que celle de l'Enfer. Le lièvre et le lévrier courent ; mais l'un fuit terrifié et l'autre chasse avec ardeur. Les saints hommes, qui sans cesse ont les yeux au ciel, courent comme des lévriers derrière la proie[1].

1. Le développement continue dans le ms. fr. 1109 (fol. 189 v°). — Dieu est comme le prud'homme qui est servi par son serf, par son sergent et par son fils. Tous trois le servent, mais pas pour les mêmes raisons. Le serf dit : « Ce poise moi, mais faire le m'estuet, car se jou ne le servois, jou le comparroie »[a]. Le sergent : « C'est pour mon loiier avoir... » Le fils : « Je le doi bien servir, car il est mes peres et je sui ses hoirs. Jou n'i regart loiier ne paine. » Cette dernière attitude est celle de l'âme aimant Dieu. Elle l'aime, non par la considération du

a. J'en suis fâché, mais il faut que je le serve ; sinon, je le paierais cher.

Digitized by Google

Discerner le bien du mal, en tous leurs degrés, avec délicatesse, est très important, car ce bas monde est comme une foire où il y a des gens qui achètent verroteries pour saphirs, cuivre pour or, vessies pour lanternes.

Distinguons d'abord, parmi les biens, les petits, les moyens et les grands.

Les petits biens, ce sont les temporels, ceux de la Fortune sur sa roue. Ce sont ces pierreries de verre, qui ne sont pas à confondre avec les gemmes. Jouets que Dieu nous donne, comme à ses enfants, pour nous amuser, parce qu'il sait que nous sommes faibles et que nous ne pouvons tous tenir les âpres voies de la pauvreté, de l'angoisse et du martyre, comme font les bons chevaliers qui conquièrent le Ciel par leur prouesse. Ce ne sont pas de vrais biens ; Jésus-Christ ne se les est pas attribués pendant sa vie mortelle ; Dieu les

paradis et de l'enfer, mais parce qu'elle est sa fille et son épouse. « C'est la vie as fins amans, as cuers gentieus et affaitiés, qui tant aiment vertus et heent pechiés que, s'il estoient tout seux, que home ne le deust savoir, ne Diex ne le deust vengier, ne daigneroit il pas faire .i. pechiet. »

Le passage suivant du *Miroir*, omis dans la *Somme*, a tout à fait le ton de la prédication orale :

> Il n'est sous ciel si boine clergie comme d'apprendre a morir et savoir vivre... Il n'est sous ciel si grans frankise comme d'estre desous Dieu tant seulement. Il n'est sous ciel si grans philosophie comme de soi connoistre vraiement. Il n'est sous ciel si grans signourie ne joie ne delis ne douceurs ne boine vie comme de Dieu amer parfaitement. C'est li fins de no pelerinage.

On encore :

> Qui par l'esprit est freres as angeles, de par le cors est freres as bestes... De par le cors la tere est sa mere, car il est fais de boe... Et certes moult est fauls et maleureus qui fix est de roi et d'une porkiere, qui les parens de par se mere, qui portent le fiens[a], aimme plus qu'il ne fait chiaus de par le pere, qui chevauchent les destriers et portent les espreviers... Helas, hom, qu'es tu devenus, qui as esleu la vie as bestes, et as oublié le court ten pere. Tu aimes mieus le paradis as asnes que tu ne fais le paradis as angeles. Revien ! revien ! oeuvre tes eux ! Reconnois toi meisme et ta noblece !

[a] fumier.

Digitized by Google

octroie plus largement à ses ennemis qu'à ses amis. Si c'étaient de vrais biens, les sages clercs, les saints et les philosophes qui les ont méprisés auraient été dupes, et l'Écriture aurait menti, qui les appele mensonges, ombres et vanités, rets, liens et lacs au diable. Le prudhomme, que le Saint-Esprit éclaire, sait ce que vaut le monde (plus de mal que de bien!) et il le donne tout pour le Ciel, restant pauvre pour gagner Dieu. D'autres se rendent compte qu'on peut tirer profit des biens terrestres, à condition de ne pas trop les aimer. D'autres enfin savent s'en servir pour racheter leurs péchés, aider le prochain. Mais ces deux dernières voies sont périlleuses : mieux vaut assurément tous les biens du monde « laissier a un cop ».

Moyens sont les biens de nature (beauté, prouesse, force, débonnaireté, intelligence, etc.) et de doctrine (clergie, bonnes mœurs, vertus)[1]. Ce ne sont pas encore là les vrais biens, car beaucoup de philosophes, de rois et d'empereurs, qui les ont eus, sont damnés. Observez d'ailleurs que Dieu les donne aussi bien à ses ennemis qu'à ses amis, notamment aux Sarrasins. Enfin le caractère distinctif du bien véritable est de ne jamais nuire; or les biens et les grâces dont il s'agit nuisent souvent à ceux qui les ont, quand ils en mésusent ou s'en enorgueillissent.

Le vrai bien, c'est la grâce de Dieu, qui confère Vertu et Charité. Charité ! ainsi nommée parce qu'elle joint l'âme à Dieu. « Car charité n'est autre chose que chière unité. » Les anciens philosophes ont disputé curieusement sur le souverain bien, mais le grand philosophe qui fut ravi jusqu'au troisième ciel, saint Paul, a montré que c'est Dame Charité.

1. Développements oratoires dans le *Miroir*, omis dans la *Somme* : « Que vaut ricoise al aver ? Que vaut aparaus a fole feme ? », etc. Mais tout ce qui est dans la *Somme* est dans le *Miroir*.

Digitized by Google

Pour aimer la vertu par dessus tout, considère encore qu'il y a trois espèces de biens: honorables, délectables et profitables. Or la vertu remplit ces trois conditions.

En ce monde, six choses sont désirées et honorables (beauté, sens, prouesse, pouvoir, franchise, noblesse).

La beauté du corps n'est cependant, qu'illusion. Qui aurait les yeux du lynx voyant à travers les murs verrait que le plus beau corps n'est qu'un blanc sac à fumier; de plus, la beauté dure peu, tandis que le mérite de la vertu est impérissable. De même, pour l'intelligence. Quant à la prouesse, ses trois parties, qui sont hardiesse, force et fermeté, ne valent que si elles sont bien conduites. Car, « si comme dit li livres de l'*Art de chevalerie*[1] »: « En autres quereles, quant on mesprant, comment que il soit, trove l'en amendement, mais errour en bataille ne puet estre amendée, car elle est tantost comparée*. » Les entreprises de ceux qu'on appelle preux et hardis dans le siècle sont souvent « folles », pleines de périls et de peines. « Il n'est prouesce fors que en vertu. » Le sage Sénèque a dit là-dessus de fort belles choses.

De même, il n'est de vraie « seignorie » (pouvoir) que « en vertu », qui restitue à l'homme la souveraineté sur la nature, perdue par Adam. Sois empereur de toi-même, a dit Sénèque. « Hé Dex! tant a de rois et de barons par le monde qui ont chastiaux, citez..., qui n'ont pas ceste seignorie ! »

* payée cher.

1. Sous ce titre, Jean de Meun a dédié à Jean, comte d'Eu, une traduction du *De re militari* de Végèce, qui passe pour être de 1284. Le passage cité dans la *Somme* (qui est déjà dans le *Miroir* du ms. fr. 1109) s'y trouve sous une forme assez différente (*L'Art de chevalerie, par Jean de Meun*, éd. U. Robert, Paris, 1897. Ch. XII, p. 21). Mais, dans l'*Art de chevalerie* conservé en manuscrit à la Bibliothèque de Leningrad (F. v. IX, 2, fol. 7 v°), on lit : « Se l'on mesprent as autres choses, elles pevent estre amendées; mais en l'error de la bataille n'en y peut avoir amendement. »

Digitized by Google

De plus, nul n'a franchise s'il n'a grâce et vertu. Il y a trois sortes de franchise. — La première, c'est le libre arbitre, qui permet d'opter entre le bien et le mal, faculté commune à tous les hommes, « liée » seulement chez les enfants et les « forsenés ». La seconde, c'est la condition des prudhommes du siècle que Dieu a affranchis du diable et du péché, qui désirent la mort comme le bon ouvrier son payement et le moissonneur son août. La troisième est la franchise suprême de ceux qui sont délivrés de toutes les misères humaines et sont en gloire avec Dieu.

La seconde de ces « franchises » confère la vraie noblesse, qui est de ressembler au Père céleste. Ah ! comme sont loin de cette hautesse ceux qui se vantent de leur gentillesse, à cause de la lignée qu'ils tiennent de leur mère la terre, laquelle porte et nourrit indifféremment les pourceaux comme les rois.

« Or t'ai je moustré, ce croi, soffisaument qu'il n'est mie biens honorables fors vertuz et charitez. » Ce sont aussi les plus profitables des biens, comme l'a si bien dit saint Paul; comparer aussi le proverbe: « Tant vaut li homs, tant vaut sa terre ». Charité est la bonne marchande qui partout gagne ; elle achète toutes les bonnes denrées, sans épuiser ses réserves. Celui qui l'a mérite autant en donnant un denier que d'autres en donnant cent livres. C'est que tant vaut l'homme, tant valent ses œuvres[1]. La charité, c'est le poids décisif dans la balance de saint Michel.

1. Le *Miroir* du ms. fr. 1109 illustre ces considérations par un exemple (« Che veons nous par exemple », fol. 196), qui n'est pas dans la *Somme* :

> En le court le roi uns grans sires a . c. sous le jour pour ses gages et grans dous, et grans presens par d'encoste[a]. Uns garchons a pié, qui ausi est de le court, au cief de l'an[b] n'a c'une robe. Et ne pourquant plus a de paine uns garchons et de travail en . 1. seul jour que n'ait chius grans

a. à côté, en outre. — *b*. jour de l'an.

Digitized by Google

Dieu, qui a formé l'homme d'un corps et d'une âme, lui a donné deux sortes de biens. — Les uns viennent du dehors, par les cinq sens ; mais ces délices sont comme des gouttes de rosée : étincelantes, tôt disparues. L'homme sage aspire d'autant plus vivement aux biens spirituels, à la fontaine de douceur et de joie qui dure éternellement : paix du cœur, gloire de conscience. Le proverbe dit : « Nul n'a parfaite joie se ne vient d'amor. »

*
* *

Ici[1] commence, en appendice à la Méditation qui précède

---

sires en un an. Tout ausi est il en le court le roi du ciel uns grans sires qui est ami Dieu.

Autre comparaison :

Ausi com li povres merceriaus[a] qui vent aguilles et fuisiaus, et petit gaaigne et grand paine i met, chil [qui n'aime Dieu de tout son cœur, mais jeûne et porte la haire] veut acater l'amour de Dieu a detail, et nul grant paumée[b] n'ose faire a Dieu, ausi com font cil qui tout laiscent pour s'amour.

1. Ici cesse le parallélisme du *Miroir* (fr. 1109) et de la *Somme*.

Ce qui suit, dans la *Somme*, est une transition pour amener les deux dernières parties de l'ouvrage.

Ce qui suit, dans le *Miroir* (fol. 198) est une transition pour amener le traité des *Sept Vices*, qui, dans la *Somme*, précède les *Vertus*.

Les « Arbres » jouent un grand rôle dans ces deux morceaux. Voici la transition du *Miroir* :

Il y a deux arbres : l'Arbre de Vie et l'Arbre de Mort. L'un emplit le Ciel, l'autre l'Enfer. Amour et Convoitise en sont respectivement les racines.

De ces .II. arbres te voel jou monstrer à l'aïe de Dieu les grans brankes et les getons, et de la nature et de la vertu des .II. arbres et des fruis, pour chou que tu aimes et eslises le boin, et le mauvais fuies et haces...

Nostre anemi sont li pechié... Les brankes principaus qui de la male rachine naiscent, c'est li .VII. visce capital...

Chascune de ces .VII. branches, quant li Dyables les peut porter en

a. petit mercier. — *b*. marché.

Digitized by Google

sur les vertus, un morceau qui commence par : « Or t'ai je monstré par dessus generaument la digneté, la value, la vertu de bonté et de charité, et par quoi l'en la doit aquerre... Mès, por ce que l'en ne coignoit pas si bien la chose generalment comme l'en fait especialment... » L'auteur va donc parler « especialment », de sorte que celui qui étudiera en ce livre « puisse sa vie ordener par vertu et par bones œuvres ».

L'Écriture compare l'âme du prudhomme et de la prude-femme à un beau jardin de verdure, plein de beaux arbres. Voir le « Livre d'Amors » (Cantique des Cantiques). Et, de même qu'au paradis terrestre le grand Jardinier avait planté l'Arbre de Vie dont le fruit rendait immortel, il a planté, parmi les arbres des vertus, Jésus-Christ, qui dit dans l'Évangile : « Qui mange ma chair et boit mon sang, il aura la vie éternelle. » Dans cet Arbre-Jésus, tout est bon : racine, bois, fleur, odeur, feuille, fruit, gomme, ombre. Les feuilles, ce sont les saintes paroles qui guérissaient de toutes maladies ; la gomme : l'eau, les larmes, la sueur et le sang qui dégouttèrent de son précieux corps. Les douze Apôtres sont les fruits. Quant aux branches, ce sont, en un sens, les élus passés, présents et futurs ; car il a dit aux apôtres : « Je suis la vigne, et vous êtes les branches. » ; en un autre sens, ce sont les vertus parfaites dont il a parlé sur la Montagne : « Bienheureux sont les pauvres d'esprit, les débonnaires, ceux qui pleurent leurs péchés, ceux qui ont faim et soif de justice, les miséricordieux, ceux qui ont le cœur pur, les pacifiques ». Ce sont là les sept « Beneurtez » ou Béatitudes,

---

cuer, croist et espant et multiplie sans mesure et sans nombre, et devient ainsi comme un roussois[a] et comme un espinois.

Qui veut dont sa vie amender et son cuer aparillier, primes li convient les rousses[b] oster : c'est les pechiés retranchier a la sarpe de langue par confession... Et tantost li boins gardignieres[c] Jesu Cris i plantera les boines entes : c'est les boines vertus.

a. roncier. — *b.* ronces. — *c.* jardinier.

Digitized by Google

qui sont les sept branches de l'Arbre de Vie du fils de Dieu et qui assurent la vie bienheureuse en ce monde et dans l'autre. Voilà « la vraie philosophie que le Maître des Anges enseigne à ses disciples ».

En ces sept paroles est enclose la somme de la Nouvelle Loi, loi d'amour et de douceur qui ne vieillira jamais.

A l'ombre de l'Arbre-Jésus croissent, profitent et portent fruit les arbres des vertus que planta le grand Jardinier, qui les arrose de sa grâce. La fontaine de grâce se divise en sept courants, ou canaux, qui sont les Sept Dons du Saint-Esprit.

Il faut prier, pour obtenir ces dons. Et Jésus-Christ a poussé la bonté jusqu'à rédiger lui-même, comme notre avocat, la formule de la « pétition » qu'il faut adresser. Ces sept pétitions de la Patenôtre sont comme de très belles pucelles qui puisent sans cesse des eaux vives dans les sept ruisseaux de la Fontaine de Grâce, pour en arroser les sept arbres. « Dont nostre entencions est, avec l'ayde dou Saint Esperit, premierement de parler des sept peticions qui sunt en la Patenotre ; après, des sept vertus qui sunt contre les sept pechés mortex dont nos avons dessus parlé. »

[V. — *Commentaire du « Pater noster »* [1].]

« Quant on met un enfant a letres, au commencement on li aprent sa patenostre. » Que celui qui veut apprendre cette clergie vienne ici, humble comme un enfant.

1. Il existe une autre paraphrase du *Pater*, fort célèbre, en tête des sermons français de Maurice de Sulli ; elle se trouve aussi à part (*Romania*, 1923, p. 499).

Dans le *Speculum* anglais (ci-dessus, p. 133), le commentaire du *Pater* est placé en tête — d'où le titre, dans quelques mss. : *Liber de Pater noster* — et toute la suite de l'ouvrage est ordonnée d'après ses parties ; d'où un plan plus régulier que dans les Sommes en français.

Digitized by Google

Nous n'analyserons pas en détail le commentaire qui suit du *Pater noster*. Pour qu'il ne fût pas banal, il aurait fallu à l'auteur plus de talent qu'il n'en avait.

Son procédé consiste à paraphraser successivement tous les articles du *Pater* latin.

Notons seulement les thèmes, des traits et des expressions assez heureuses. — *Pater*. « Panse cui tu es fiz, com li chevaliers noviaus quant il entre en tornoiement. » — *Noster*. Nous sommes tous frères. — *Qui es in celis*. Quand on dit : « Le roi est à Paris », on dit qu'il est roi et qu'il est à Paris. De même nous disons par ces quatre mots que « celui qui est » *est*, et qu'il est aux cieux. — *Sanctificetur nomen tuum*. « Sire, tes nons soit seintefiez *en nous*. » Nous requérons par là le premier et principal don du Saint-Esprit, la « sapience », qui nettoie le cœur de l'homme comme le feu l'or affiné, et qui le teint du sang de Jésus-Christ, car il le met en si ardent amour et en si douce dévotion de Jésus-Christ que, quand il pense à lui et à sa passion, il est aussi teint et abreuvé du précieux sang que Jésus a répandu pour les hommes qu'un pain chaud quand on en fait une soupe au vin. — *Adveniat regnum tuum*. C'est le second don du Saint-Esprit qui est ainsi demandé : « l'esprit d'Entendement du cœur. » — *Fiat voluntas tua, sicut in celo et in terra*. On demande ainsi le troisième don : celui de « Conseil ». — Ce sont là trois vœux pour la vie éternelle ; le reste de la prière est en vue de la vie présente. — *Panem nostrum cotidianum da nobis hodie*. Cela semble peu de chose ; c'est beaucoup. Car quand on requiert à un abbé le pain de son abbaye, on requiert en même temps la fraternité, part et droit à tous les biens de la maison ; et il s'agit ici du pain des anges. Ce mets divin (eucharistie), il faut l'avaler sans mâcher, « c'est a dire croire en gros que c'est li veraiz cors J. C., et l'home et la Deité ansamble, sanz encerchier commant ce puet

Digitized by Google

estre ». Il faut aussi le ruminer doucement,comme font les bœufs. Il procure le quatrième don, celui de « Force », celui qui fait rire dans les tourments[1]. — *Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos...* L'auteur est amené, assez difficultueusement, à dire que c'est le don de « science » qui est demandé par ces paroles. — *Et ne nos inducas in temptacionem.* Nous demandons par là l'aide de Dieu en notre bataille et le don de « Pitié ». Cette grâce qui est comme « li bons cemanz de quoi on fait les bons murz sarrazinois que l'en ne puet desconfire ne a pic ne a pioche ». — *Sed libera nos a malo.* En cette « arrieregarde » de l'oraison, nous demandons le don de « Sainte Paour » et la délivrance du mauvais esprit. — *Amen.*

[VI. *Les sept dons du Saint-Esprit.*]

Après les sept « pétitions » de la Patenôtre, il convient de parler des sept dons du Saint-Esprit plus à loisir.

Voici le plan du préambule :

> Dirons premierement qui sont cil don ; après, porquoi il sunt apelé don ; après, porquoi du Saint Esperit ; après, porquoi il sunt .VII., ne plus ne moins ; et après des biens que il nos font.

La coutume des hauts hommes est de donner des joyaux à ceux et celles qu'ils aiment ; ainsi Jésus apporta-t-il à la « fleur des fleurs de Nazareth », en s'incarnant en elle, les sept dons précédemment énumérés. Grâce à l'Incarnation, nous les recevons tous les sept au baptême, mais ils se montrent

1. Ici, des choses de très mauvais goût : « Cestui pain nos apelons nostre, car il fu faiz de nostre paste. Beneoite soit la proudefame qui dou souen i mist la flour ; ce fu la Virge Marie. Cil painz fu friz en la paeile de la Croiz... » Passage encore aggravé dans le *Mireour*, de basse époque, publié par F. Chavannes, p. 269.

Digitized by Google

peu à peu en chacun, à des degrés différents, comme les grâces corporelles.

On les appelle dons. Pourquoi ? A cause de leur extraordinaire valeur. Si l'on donne en la cour du roi une robe à un enfant ou pleine écuelle de pois à un pauvre, cela ne mérite pas le nom de « don ». Surtout, les « dons » sont gratuits par définition. Le Philosophe dit que « dons est donoisons sanz randaige et sanz guerredon* ».

On les appelle dons du Saint-Esprit, plutôt que du Père et du Fils, parce que les œuvres de puissance sont appropriées au Père, celles de sapience au Fils, celles de bonté au Saint-Esprit. Le Saint-Esprit est la fontaine dont les sept dons sont les ruisseaux.

L'homme est fait pour fuir le mal et faire le bien. Le don de « Paour » nous sert à fuir le mal; c'est le massier à la grande masse, c'est-à-dire à la grande menace de la sentence de Dieu ; c'est le guetteur du château, le sarcleur du jardin. Les six autres dons font faire le bien. Or il y a trois « états » sur la terre comme au ciel : les grands, qui sont du Conseil du roi ; les « moyens », barons et baillis, qui gouvernent et gardent le royaume ; les plus bas, qui sont les sergents et les petits officiers, agents d'exécution. De même, il y a trois états des fils de Dieu sur la terre : les parfaits qui voient Dieu autant qu'il est possible ici-bas, qui ont leur corps sur la terre et leur conversation dans le ciel ; ceux qui vivent selon les commandements de Dieu et obéissent aux prélats ; ceux qui gouvernent bien eux et autrui. Pour chacune de ces catégories, le Saint-Esprit a deux dons en réserve : dons d'Entendement et de Sapience aux parfaits ; dons de Science et de Pitié à la catégorie intermédiaire.

Il y a d'ailleurs sept vices principaux et sept vertus qui

* récompense.

Digitized by Google

leur sont contraires. Mais, avant de parler des sept vertus contraires à ces sept péchés, qu'il soit d'abord question des sept autres vertus dont trois sont appelées « divines » (théologales), et les autres cardinales.

Foi, Espérance, Charité, les trois Vertus « divines » de saint Paul.

« Prudence, Atemprance, Force, Justice », voilà les quatre vertus cardinales, dont les anciens philosophes ont beaucoup parlé (notamment Platon, en un livre qu'il fit de ces Quatre Vertus), mais que le Saint-Esprit enseigne mieux. Le pape gouverne le siècle par ses cardinaux ; de même, ces quatre vertus cardinales servent au gouvernement de l'homme. Ah Dieu ! comme les chrétiens devraient être confondus de savoir que des païens sont arrivés par leurs propres forces, sans l'aide de la Loi, à ces hauteurs de perfection, alors qu'eux-mêmes, munis de commandements, comblés de grâces..... « Li paien qui seront sauf au Jor dou Jugement nos jugeront », a dit saint Paul. Mais il leur manquait la Charité. — Suit la définition, au point de vue chrétien, des quatre vertus cardinales.

Mais « revenons à notre matière ».

I. « Paour ». Ce don extirpe les quatre racines d'Orgueil et plante à la place la vertu d'Humilité. Regarde et entends bien comment. Le premier don que le Saint-Esprit fait à l'homme quand il le visite, c'est de lui faire, pour ainsi dire, cuver son vin, et de lui dessiller les yeux. Il fait concevoir clairement la misère de la condition humaine. C'est ici que se trouve la citation des *Vers de la mort* d'Hélinant, dont Paul Meyer s'est servi jadis pour restituer à cet auteur la paternité du fameux poème, jusque-là anonyme.

> Li pechierres qui est empechié mortel est auxi com li ribauz ivres qui ha tout perdu en la taverne..., et ne le sent et point ne

Digitized by Google

s'am plaint, ainz cuide estre moult granz sires. Mais, quant il ha dormi et il revient a soi, adonc sant il son mal et cognoit sa folie. C'est li premiers biens que li Seinz Esperiz fait au pecheour quant il le visite ; quar il li ren son sen et sa memoire...

Derechief li pechierres est auxi com cil qui cuide estre forz et sains, et il a la mort dessouz ses dras,... si com dit Helenans es *Vers de la mort*... Mais li Seinz Esperiz est li bons mires qui li monstre sa maladie...

. . . . . .

Quant li hons panse don il vient et cognoist la .. vilté et la fragilité de sa naissance, commant il fu conceuz en pechié, de si vil matiere faiz et formez, en si povre hostel hebergiez, en si très grant povreté nez... ; en quelx poines il fu norriz ; en quelx labors il a vescu ; commant il ha son tamps perdu... — adonc li fait la grace Deu sentir que il ne vaut riens.

Après, comme il panse ou il est, et voit cel monde qui n'est fors un exil et un desers pleins de lions et de lieparz, et une forest plainne de larrons et de pieges et de laz, une mers plaigne de tempeste et de perilz, une fornaise embrasée du fui de pechié et d'angoise, uns chanps de bateille ou il convient touz vivre en guerre et combatre as deables qui tant sont saige et soutiz*, lors li fait la grace Dieu sentir acertes et apercevoir que il ne seit** neant.

Sachez d'ailleurs que chacune des sept vertus dont je vais parler a sept degrés par où elle monte et croît. Car la Vertu grandit et se développe en hauteur comme le palmier, le cyprès et le cèdre.

Les sept degrés d'Humilité sont : 1° connaître sa misère ; 2° la sentir ; 3° la considérer souvent et s'en purger par la confession ; 4° vouloir être connu pour vil ; 5° ouïr volontiers la vérité sur son compte ; 6° souffrir d'être humilié et offensé ; 7° souhaiter la pauvreté d'esprit et l'humilité de cœur.

L'humilité se montre aussi en sept manières : honorer Dieu, priser autrui, se mépriser, aimer la pauvreté, volontiers servir, fuir la louange, confiance absolue en Dieu.

* subtils. — ** soit, est.

Digitized by Google

On honore Dieu de trois façons : croire simplement, louer loyalement, prier doucement. — Croire simplement, comme un petit enfant ; il faut croire Dieu sur parole et sans preuves, au contraire des bougres et des hérétiques qui demandent, pour croire, vives raisons et bons gages. — Louer loyalement. Il faut être dans l'état d'esprit du pauvre homme, persuadé qu'il n'est pas digne du pain qu'il mange et reconnaissant du plus petit bienfait. — Prier doucement. Soyez comme le larron qui a déjà la hart au col, comme le mendiant qui étale ses plaies au portail de l'église, comme l'enfant qui ne sait pas sa leçon devant son maître, comme l'endetté impuissant dans les griffes de l'usurier.

Priser autrui. Faire comme l'abeille, qui fuit la puanteur et fait son miel des fleurs ; ignorer les fautes d'autrui et s'édifier de ce qu'ils font de bien. Croire l'avis d'autrui plutôt que le sien. Que la volonté d'autrui soit faite et non la mienne. Prendre le contrepied de la médisance.

Se mépriser soi-même. Être comme la brebis, dont tout est bon (laine, cuir, chair, lait), et qui ne s'en doute pas. Se mettre au gibet de pénitence sans feintise ni hypocrisie[1].

1. Cf. le *dictum* célèbre au moyen âge, plus énergique et plus complet en sa concision :

Spernere nullum, spernere mundum, spernere sese,
Spernere se sperni sunt preciosa Deo.

Il y a, dans le ms. fr. 1109 et dans le ms. 70 de Nancy, à la suite des *Sept péchés* du *Miroir*, un opuscule intitulé *Sapienche. Comment on se doit warder*, qui commence par : « Li commenchemens de Sapienche... » ; il y en a un extrait dans le ms. 2059 de l'Arsenal, fol. 177 v°. — Ce petit traité est couvert, dans le ms. fr. 1109, par le colophon : « Chi define li Mirreoirs du monde », comme s'il faisait partie du *Miroir*. Mais c'est un ouvrage indépendant. La matière des « Sept péchés » y est notamment résumée, à partir du fol. 231, d'une tout autre façon que dans le *Miroir* et dans la *Somme*.

Or l'auteur de cet opuscule fait aussi, comme de juste, l'éloge de l'humilité (fol. 230) :

Digitized by Google

Le vrai humble aime la pauvreté, à cause des périls de la richesse, à cause de ses avantages, et parce que Dieu l'a aimée...

Il est lent et paresseux quand il est abandonné à sa propre volonté; mais il est fort de son obéissance, car il échangea ainsi sa force contre celle de Dieu, qui porte et lui et son faix.

Quand Jésus eut repu la foule et guéri des malades, il se retira dans la montagne pour éviter les félicitations.

Les vrais humbles se réfugient comme des colombes dans le colombier de la confiance en Dieu; ils ne désirent rien tant que de passer inaperçus et d'être oubliés. « Li mondes lor est chartre *; solitude, paradis. »

II. Pitié. Le premier don du Saint-Esprit rend l'homme craintif; le second le rend doux et débonnaire. En latin, on dit *mansuetudo, benignitas*. Les fruits de ce bel arbre sont l'antidote de l'Envie.

Considérons que nous sommes tous frères, fils du même Père céleste; tous, riches et pauvres, égaux par le baptême; de plus, tous liés d'un même lien, sujets du même Seigneur, soudoyers du même prince; bien plus, membres du même corps.

* prison.

Noble cose est d'umilité : c'est soi desprisier et prisier autrui.

De soi desprisier gaaigne on l'amour de Dieu et du monde, et de chou vient force et pooirs et grandece de sens.

Cependant, il ne laisse pas de constater, avec plus de prudence que ses confrères, les dangers de cette attitude, si on l'extériorise :

Se tu as aucun mehaing sour toi ou consiaus ne puist estre mis [a], *ne le di ja a home vivant*, car tu n'aras ja si boin ami qui ne t'en aint et prise et doute mains [b] se il le set.

Ne te loe mie, ne ja ne blasme ton fet. *Et se tu te blasmes, ne blasme mie autrui s'il te blasme.*

a. aucune souffrance sans espoir de soulagement. — *b*. qui ne t'en aime, et estime, et redoute moins.

Digitized by Google

Ce dernier point est développé longuement, à grand renfort de citations sacrées et profanes (Cicéron, saint Paul).

III. Science. Ce troisième don rend l'homme clairvoyant et conscient, sage, mesuré en toutes choses. Il extirpe ire et félonie. C'est le maître des œuvres, qui fait tout à la règle et au fil à plomb. C'est le prieur du cloître de l'âme, qui fait régner l'ordre dans l'entendement et la volonté. Il impose des normes à la Connaissance, ce qui est très nécessaire : « Hé Dex ! on pert tant de temps et de despans por aprendre chouses qui riens ne vaillent fors a veine gloire et a pechié ! »

Il détourne de trop scruter les desseins de Dieu et les profondeurs de ses jugements, la hautesse de sa majesté et la raison de ses sacrements. Bien croire est quand on ne croit ni trop tôt ni trop tard, car l'un et l'autre est « nice »*, comme a dit Sénèque[1]. — Bien s'enquérir, bien juger (et son cœur même !). — Comme dit saint Bernard, la vertu n'est autre chose que l'accord de la raison et de la volonté.

Le second degré est d'observer vis-à-vis de son propre corps une politique prudente. Le nourrir, pour qu'il puisse servir ; le discipliner, pour qu'il sache obéir. Il faut que l'esprit soit « bon sire » et le corps « bon sergent ». Celui-ci incline plus souvent au trop qu'au trop peu.

Le troisième : être équitable « entre soi et ce qui est devant soi », c'est-à-dire les choses temporelles. Job, Sénèque.

Le quatrième : prendre garde à sa droite, où sont les sages qui donnent l'exemple. Le « Livre des collations des Saints Pères » observe que les novices sont souvent déçus pour n'avoir pas réfléchi qu'il y a plusieurs « voies » légitimes, et que ce qui convient à l'un ne convient pas nécessairement à un autre. Histoire, d'après Ésope, de l'âne qui voulut

* le fait d'un homme simple.

1. « Saint Sénèque. » (Bibl. nat., fr. 938, fol. 88).

Digitized by Google

accueillir son maître en l'embrassant, comme il avait vu faire au chien de la maison. — Regarder aussi, cinquièmement, à sa gauche, pour voir ce qui est à éviter ; le proverbe dit : « Souef se chastie qui par autrui se chastie », sans oublier que qui est mauvais aujourd'hui sera peut-être bon demain, et réciproquement.

Sixièmement : avoir un œil qui voit par derrière les artifices du diable.

Septièmement : un autre en haut et vers Dieu, « toujours devant soi » : sans droite intention (et l'intention est droite quand on fait les bonnes œuvres pour Dieu) ce qui est vertu se change en vice.

La discrétion qui vient du don de Science se marque dans l'exercice de toutes les vertus. — Dieu n'a pas dit : « Bienheureux ceux qui ne pèchent pas et font tout par équité et par ligne ». Il a dit : « Bienheureux ceux qui pleurent », ce qui fournit à l'auteur l'occasion de distinguer sept manières de pleurer.

Il est temps de parler maintenant des dons et des vertus qui appartiennent plus proprement à ceux qui tendent aux sommets de la perfection.

Job dit très bien qu'il y a deux sortes d'hommes qui correspondent aux chevaliers et aux bourgeois. Un jeune bourgeois et un jeune chevalier n'ont pas les mêmes pensées ou aspirations. Le bourgeois veut gagner, amasser, et la fin de son intention est d'être riche et honoré. Le nouveau chevalier n'aspire qu'à faire courtoisies, largement donner, aller aux armes et s'illustrer. De même, parmi les gens, les uns se contentent de faire ce qu'il faut pour sauver leur âme ; les autres s'élèvent plus haut parce que Dieu leur a donné l'esprit de Force. Par là Dieu donne à l'homme « un cuer novel, un cuer noble et hardi » ; et la *vertu* proprement dite

Digitized by Google

ou prouesse (qui s'oppose à l'*accide*) : quelque chose comme ce que les Apôtres, auparavant assez couards, ont reçu à la Pentecôte, et qui les fit depuis braver joyeusement toutes les difficultés.

Sept degrés, dont les six premiers ont été connus des anciens philosophes : magnanimité, « fiance »*, sûreté, patience, constance, magnificence. Notre maître Jésus-Christ a ajouté le septième : soif et faim de justice.

« Ces vertus on ne puet en romant proprement apeler ou nommer » ; les termes latins sont bien plus expressifs. Suivent donc des définitions et des comparaisons. Par exemple, à propos de la patience :

> Moult suefre de feu et de cops la coupe d'or avant qu'ele soit mise a la tauble le roy... Moult suefre li tonniaus de cops avant que l'en i mete le bon vin. Moult est defoulée la roube d'esqual-late ès piez, ainçois que** la roine la veste. Et autant puez a ce trover d'essamples conme il ha de menestriers*** a Paris de touz mestiers.

Sept branches, car la vertu du bon chevalier de Notre-Seigneur se montre en sept manières de batailles (d'où sept manières de victoires, et de couronnes, et de « loiers »). D'abord, bataille contre le péché ; quand on y est vaincu, Dieu vous tend la main pour vous relever (et c'est la confession). Mais il y a trois « choses » en vraie pénitence, et six conditions pour que la confession vaille au salut. — Un petit manuel du pénitent trouve donc ici, incidemment, sa place.

La septième et dernière bataille est, quand on a gravi la montagne de la perfection, la tentation de « vaine gloire » (cf. plus haut, p. 147).

V. Conseil. Ce don déracine du cœur le péché d'avarice-

* confiance (en Dieu). — ** la robe d'écarlate est foulée aux pieds avant que. — *** ouvriers.

Digitized by Google

convoitise et plante à la place un très bel arbre qui est la vertu de miséricorde ; il a sept degrés comme les autres. Ce sont les sept choses qui incitent à la miséricorde, savoir : la compassion naturelle (« com dit li Livres des Natures des bestes »[1] : « Nul oisiau ne mengue autre oisiau qui soit de sa nature ») ; — compassion du mal d'autrui (l'Écriture recommande les œuvres de miséricorde par-dessus toutes les autres ; bien des gens font à Dieu le sacrifice de jeûnes, de pèlerinages et de mortifications corporelles, mais, quant aux aumônes, ils sont chiches ; le diable « Cloburse »[2], qu'un ermite vit jadis, est leur maître) ; — l'exemple de Notre-Seigneur à suivre ; — amour de Dieu qui, de la miséricorde, fait un devoir ; — crainte du Jugement : si tu n'a pas été miséricordieux, tu seras jugé sans miséricorde ; — etc. Abondants fruits de l'arbre dont il s'agit. Historiettes à l'appui, tirées des Vies de saint Martin, de saint Germain d'Auxerre, de Jean l'Aumônier, etc. Ces exemples « montrent bien que miséricorde est bonne marchandise, car elle multiple les biens temporels » de qui la pratique.

Ledit arbre a d'ailleurs plus de branches que les autres et qui s'étendent plus loin : œuvres spirituelles, œuvres temporelles, à droite et à gauche ; sept de chaque côté.

A droite : donner de bons conseils à qui en a besoin (coup de patte en passant aux mauvais avocats qui prennent des deux mains) ; bien enseigner ceux dont on a la charge, ouailles, disciples, etc. (attention aux enfants des riches hommes ! le soulier garde la forme du pied qui le chaussa d'abord) ; châtier et reprendre les fous et les méchants (c'est l'office

1. Cf. plus haut, p. 169.

2. Voir la fable classique des trois diables Cloborse, Cloboche et Clocuer, dans un sermon de Guillaume de Mailli (B. Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, III, 144, 159).

Digitized by Google

des prélats et des princes) ; réconforter les malades et ceux qui sont en tribulation (quatre moyens principaux : faire penser les malheureux aux peines de l'enfer, en comparaison desquelles tout ce que l'on peut souffrir en ce monde n'est qu'agrément ; faire penser à l'incomparable loyer du paradis ; représenter la passion de Jésus-Christ ; attirer l'attention sur les bénéfices qu'on retire de la tribulation patiemment supportée). La 5e branche est de « pardoner son mautalent », comme nous demandons à Dieu, dans le *Pater*, de nous pardonner le sien ; la 6e d'avoir pitié des infortunés ; la 7e de prier non seulement pour ses amis, mais pour ses ennemis.

A gauche : nourrir les pauvres ; vêtir ceux qui sont nus ; prêter aux nécessiteux, sans usure, et remettre la dette s'ils ne peuvent rendre ; visiter les malades ; héberger les passants ; réconforter et délivrer les prisonniers ; ensevelir les morts comme, d'après le « Livre des Natures des bêtes », font les dauphins, qui portent les cadavres de leurs congénères au fond de la mer pour les y enterrer.

Voici maintenant la manière de faire aumône pour que cela soit profitable et plaise à Dieu. Trois choses à considérer : aumôner seulement de son propre bien, et honorablement acquis ; ne rien donner aux mauvais à raison de leur mauvaiseté, par exemple aux ribauds et aux filles. Quatre conditions à observer d'ailleurs dans l'acte de donner : gaieté de cœur, car Dieu regarde plus le cœur que les mains ; promptitude, plutôt de son vivant qu'après la mort, car la lanterne éclaire mieux par devant que par derrière ; donner largement selon son état ; donner en toute humilité et dévotion, non pour s'en prévaloir ; ne pas offenser celui à qui l'on donne. Il y a des gens méprisants, qui ne daignent parler aux pauvres ou leur parlent durement : « Li sainz homs [Job], ja soit ce qu'il fust roys et granz sires, n'avoit il pas honte des povres comme font aucun seigneor de cest monde

Digitized by Google

qui font bien aumosne aus povres, mès toutes voies les ont en despit. » Répandre des aumônes ne te sauvera pas si, en même temps, tu pèches, car l'Écriture dit qu'il faut avoir pitié, d'abord, de son âme à soi.

La Sainte Écriture nous enseigne qu'il y a deux sortes de vie par lesquelles on accède à la Vie éternelle : vie active, vie contemplative, avec ou sans « œuvres ». Marthe et Marie.

A la seconde de ces vies se rapportent les deux derniers dons du Saint-Esprit : Entendement (VI) et Sapience (VII).

La vie contemplative gît essentiellement en deux choses, comme on l'a dit plus haut : droite connaissance de Dieu et parfaite amour.

VI. Le don d'Entendement mène à la perfection de la Connaissance de Dieu ; c'est une lumière de grâce qui confère l'intelligence des choses spirituelles, du Créateur, des Anges, de ce qui appartient au salut (les articles de la foi, « don nos avons parlé pieça en un tretié tout par soi »). Ce don extirpe du cœur, entre tous les péchés, la luxure ; sa lumière chasse les ténèbres et les ordures de ce péché.

Sept degrés, à savoir les sept choses qui valent surtout à garder la chasteté. — Le premier degré est la netteté de conscience, qui s'obtient par l'assiduité aux sermons, la confession et la méditation de la Passion ; abstinence de paroles déshonnêtes ; surveiller tous les sens du corps, qui sont les portes d'entrée du diable; mortifications (saint Bernard a dit : « Chasteé perit en delices ») ; fuir les mauvaises compagnies et les occasions ; s'occuper, éviter l'oisiveté. — Le second est dévote oraison, surtout quand elle s'appuie sur ces colonnes : foi, espérance d'obtenir (mais ne demander qu'à bon escient), dévotion de cœur... L'auteur intercale à ce propos un petit manuel de l'art de prier, en particulier et à l'église :

Digitized by Google

> Dex n'est pas chievre a pestre de fuilles; Dex maudit l'arbre ou il ne trova que fuilles. Ainsic l'oroison qui est toute en fuilles de paroles sans devocion de cuer ne plait point a Deu... Qui prie Deu sanz devocion de cuer il prie a Deu em potraillant* comme cil qui parle moitié françois, moitié anglois. Don il samble que tex gens qui ainsi prient Deu qu'il le gabent**...

Il faut d'ailleurs que la prière soit portée jusqu'au trône de Dieu sur deux ailes : savoir le jeûne et l'aumône.

Quant aux branches de cet arbre de Chasteté, elles correspondent aux sept états suivants : 1° gens qui ont gardé leur pucelage, mais toutefois ne sont pas satisfaits de n'être point mariés (le cas des enfants des riches hommes, si exposés, est de nouveau souligné[1]) ; 2° cas de ceux, non engagés dans les liens du mariage, qui ont failli et se repentent ; 3° cas des époux (indication des circonstances où l'œuvre est licite entre époux et de celles où elle ne l'est pas ; recommandations aux veufs et aux veuves) ; 4° virginité perpétuelle (éloge de cet état ; la fleur de lys de la virginité doit avoir six feuilles et trois grains dorés par dedans : intégrité de corps, que le viol même n'entame pas ; force de cœur ; humilité ; crainte de Dieu ; vie mortifiée ; persévérance).

> Mais il convient que ceste flor ait par dedanz trois grains dorez, qui senefient trois manieres de Dieu amer, quar virginité sanz l'amour de Deu est auxi com lampe sanz huile, dont les .v. foles virges, por ce que eles n'enplirent mie lor lampes de ceste huile, n'entrerent pas..... Les trois menieres de Deu amer, qui sunt senefiées par les trois grains dou lis, saint Augustins enseigne quant il parole einsi : « Tu ameras Deu de tout ton entendemant sanz erreur, de toute ta volenté sanz contredit, de tote ta matiere sanz oblier. »

Les trois grains du lys doivent, du reste, être bien dorés

* bafouillant. — ** se moquent de lui.

1. L'auteur renvoie à ce qui a été dit plus haut, sur ce sujet, dans le traité des Vices. Cf. aussi p. 191, à la fin.

Digitized by Google

de l'or de la charité. L'auteur s'engage ici dans une computation laborieuse :

> Cil qui sunt en mariage et le gardent si comme il doivent ont le trantiesme fruit. Cil qui sunt en voveté* ont le sessantiesme. Mès cil qui gardent virginité ont le centiesme. Quar ainsi dit Nostre Sires en l'Evangele que la semance qui chaï** en la bonne terre fructefia d'une partie au trantiesme, d'autre partie au sessantiesme, d'autre partie au centiesme. Ces trois nombres, .xxx., .lx., .c., apartienent ès trois estaz devant diz. Li nombre de .xxx., qui est de .x. et de .iii., car .iii. foiz .x. sunt .xxx., apartiennent a l'estat de mariage ou l'en doit garder les .x. commandemanz et la foi de la Trinité. Li nombres de .lx., qui est de .vi. et de .x., car .vi^x. sunt .lx., apartienent a l'estat de voveté, quar en cest estat l'en doit garder les .x. commandemanz et, avecque ce, si doit l'en fere les .vi. oevres de misericorde. Mès li nombres de .c. est li plus parfez, quar il represante une figure reonde qui est la plus bele et la plus parfeite entre les autres; quar, auxi come en la reonde figure la fin retorne a son comancement et fet auxi comme une corone, auxi li nombres de .c. joint la fin au comancement, quar .x. foiz .x sunt .c., qui senefie la coronne qui les sages virges coronne.

Le 6e état où l'on doit garder chasteté est celui de clerc ordonné ; les païens eux-mêmes observaient jadis cette règle ; les clercs sont les yeux de Sainte Église où se mirent les laïcs : la tache de la luxure est plus laide dans ce miroir que partout ailleurs. — Le 7e est l'état des religieux. Historiettes tirées de la Vie des Pères. Elles font voir que, quand un homme est entré en religion, c'est comme s'il était entré en lice pour combattre le diable. Apostrophe aux moines qui n'ont que l'habit de religion, sans l'esprit.

VII. Le dernier don du Saint-Esprit est celui de Sapience. C'est la grâce donnée au cœur contemplatif de ne désirer autre chose que la vue de Dieu et la délectation de demeurer avec Lui. Sommet de la perfection.

Le don d'Entendement fait connaître Dieu et les choses

* veuvage. — ** tomba.

Digitized by Google

spirituelles comme si on les voyait, mais par simple regard, en effleurant les contours, tandis que le don de Sapience procure une connaissance intime et délicieuse. Ce n'est pas la même chose de voir le vin dans un beau verre bien clair, et de le boire. Ici-bas, on ne fait d'ailleurs qu'en tâter, en attendant la vie perdurable où le tonneau du Dieu d'amour, de paix, de joie et de « soulas » sera défoncé, et où tous les élus en seront « saoulez ».

Pour gagner cette félicité, il faut, en ce siècle, déraciner de son cœur le péché de Gloutonnie. Salomon dit que Sapience enseigne Sobriété.

Éloge de la sobriété, qui est la raison, la délivrance d'un vil servage, la gardienne de la maîtresse porte (la bouche) par où l'armée du Diable cherche à entrer dans le château du cœur, et, par-dessus tout, la mesure.

Le cœur qui est en état de sobriété est aussi en paix qu'on peut l'être en cette vie mortelle. Cette vie est un tournoi, où Dieu envoie des tentations pour éprouver ses chevaliers et les exercer aux armes de la vertu. Ces tournois sont des exercices nécessaires pour tenir la chevalerie en haleine. Quand un tournoyeur a vaincu, il se repose à l'aise chez lui. Ainsi fait celui qui a triomphé des tentations ; il oublie ses travaux et se repose en Dieu. C'est le fruit de l'arbre de sobriété, qui vient du don de Sapience.

Il importe surtout de garder la sobriété, c'est-à-dire la mesure, en sept choses, qui sont aussi les sept degrés de l'arbre de cette vertu. Savoir : 1° « Que li homs mete mesure en son entendement », spécialement en ce qui concerne les articles de la foi (c'est passer la mesure que de chercher les raisons naturelles et d'auner la foi à l'étalon de son intelligence, comme font les bougres* et les mécréants).

* hérétiques.

Digitized by Google

— 2° Ne pas trop lâcher la bride « au destrier de la chair », ni à la convoitise de ce monde. En ce siècle les prudhommes sont comme des étrangers et des pèlerins en pays peu sûr, où l'on doit toujours être sur ses gardes. Autre comparaison : « Li cuers est auxi conme li oiseaus qui vuet voler a sa volenté et, se il n'est retenuz par les giez* de foi et d'amour, il se pert souvant et chiet ès laz a l'oiseleur d'enfer. » — 3° Être mesuré en paroles. Avis aux gens qui sont comme le moulin sans écluse qui toujours tourne selon le cours de l'eau : interposer l'écluse de discrétion pour retenir l'eau des paroles folles et outrageuses. Développement sur les mauvaises langues, serpents d'enfer qui enveniment ceux qui les écoutent. « Contre tex langues doit on estouper ses oreilles des espines de la paour Nostre Seignor » ou de celles dont Dieu fut couronné, en souvenir de la Passion. — 4° Pas d'excès en fait d'habits. Absurdité de s'enorgueillir de vêtements qui, après tout, sont la marque de la faute de nos premiers parents, et la livrée de leur crime au paradis. Il est naturel que le paon soit fier de sa queue, qui fait partie de sa nature ; mais l'homme ! Et quoi de plus choquant que de voir quelqu'un se faire faire en un an autant de paires de robes qu'il en faudrait pour accommoder quantité de pauvres. Encore si ces superfluités étaient à la fin données pour Dieu ; mais l'usage est de les distribuer plutôt aux ribauds et aux ribaudes[1]. —

* courroies.

1. Ce point de vue est développé dans le *Miroir* (fr. 1109, fol. 207) :

> Tant ont de reubes huiseuses[a] qui ne font fors que les perces[b] parer et les huces[c] emplir, et tant les gardent que li ver les mangnuent[d]... Et après il en sont a le fois fin pluelepier[e], car il les vendent plus chier qu'il ne feroient ou marchié » ; car ils les donnent à leurs sergents et à leurs ouvriers, et ils s'arrangent pour payer ainsi les gages qu'ils doivent à meilleur marché qu'en numéraire.

Cf. *Histoire littéraire*, XXXV, p 415-416.

a. inutiles. — *b*. perches à pendre les habits. — *c*. huches. — *d*. mangent. — *e*. fripiers.

Digitized by Google

5° Correction et simplicité de manières. Il convient à un homme de haut état d'être mesuré en ses faits et en ses dits et de garder toujours « bele contenance » devant tous. — L'auteur revient enfin sur les excès de boire et de manger, et déclare à ce propos :

> Des outrages que l'en suet fere en boivre et en mangier ha je dessus parlé ou Traitié des Vices quant je parlai dou pechié de Glotenie[1] a cui cesto vertu dont je parle ci est contrere especialment ; et pour ce ne vuel je plus dire.

Quant aux « branches » de l'arbre de Sobriété, regarde toutes les autres vertus dont il est question dans ce livre, tu trouveras partout celle-ci. Elle y met uniformément, par la mesure, le cachet de la perfection. N'en parlons donc pas davantage.

Cet arbre porte des fruits magnifiques : paix du cœur, « si comme ja dessus touchié »..... L'auteur est visiblement fatigué, à bout de souffle, conscient qu'il se répète et dégoûté de le faire.

> Et por ce que je ne feroie fors barboier* ne dire chose souffisant, je ne vuel ores plus dire, mès finerai ma matiere a la gloire Nostre Seignor, a cui en soit toute l'onor... *Amen.* »

* *Variante* : baubier (Bibl. nat., fr. 24780, fol. 209). Balbutier.

1. Cf. p. 164.

Digitized by Google

PÈLERINAGES,

PAR GUILLAUME DE DIGULLEVILLE.

L'abbé Goujet, passant en revue, au t. IX (1745) de sa *Bibliothèque françoise*[1], les principaux écrivains du XIV^e^ siècle, a consacré à l'un des plus féconds, qu'il appelle Guillaume de Deguilleville, une notice assez étendue.

Cet auteur, dit-il, qui était de Paris, se fit de bonne heure religieux en l'abbaye cistercienne de Chaalis près Senlis, filiale de Pontigny; il paraît qu'il en fut prieur, qu'il y a toujours vécu, et qu'il y est mort. Nous avons de lui trois « Songes » en vers, intitulés *le Pèlerinage de la Vie humaine, le Pèlerinage de l'Âme séparée du corps* et *le Pèlerinage de Jésus-Christ*. Il résulte de divers passages du premier de ces poèmes qu'il fut commencé en 1330, alors que Guillaume avait trente-cinq ans, sous l'influence du *Roman de la Rose* ; quant au troisième, il est daté de 1358.

L'abbé Gouget, qui avait consulté lui-même deux manuscrits des œuvres de Guillaume, et constaté qu'ils étaient en partie « très différents » des éditions du XV^e^ et du XVI^e^ siècles, savait que les poèmes du moine de Chaalis avaient été longtemps fort goûtés. Il savait que les anciens manuscrits en étaient nombreux : que le *Pèlerinage de la Vie humaine* fut « translaté » en prose française, à la requête de Jeanne de Laval, reine de Jérusalem et duchesse d'Anjou († 1382), par un clerc d'Angers ; et qu'il fut traduit en castillan par un certain fr. Vic. Mazuello, dont le travail fut imprimé à Toulouse à la fin du XV^e^ siècle. Il savait encore, par la *Bibliotheca scriptorum Ordinis Cisterciensis* de Charles de Visch (p. 135), qu'un religieux de Clairvaux,

1. T. IX, p. 72-92.

Digitized by Google

nommé « Pierre Virgin », revit, retoucha et publia les trois poèmes, et que cet arrangeur s'est plaint que l'ouvrage de Guillaume eût été récemment dérimé. Quelle idée d'avoir « mis en langage rural le plaisant style » du Pèlerin, d'autant plus que

> Encor cette translation
> A esté tyrée et extraicte.
> De la premiere ediction
> De l'acteur, qu'estoit imparfaicte
> Ainsi que luy mesme l'atteste
> Evidemment en son prologue...

Il y avait donc eu deux éditions distinctes d'un, au moins, des *Pèlerinages* ; mais l'abbé Goujet, faute d'avoir examiné assez de manuscrits, ou d'assez près ceux qu'il avait eus entre les mains, n'en savait pas davantage.

En 1896 M. Arthur Piaget écrivait au t. II (p. 207) de l'*Histoire de la littérature française* publiée sous la direction de L. Petit de Julleville : « Les poèmes du moine cistercien Guillaume de Digulleville, souvent imprimés aux xv^e^ et xvi^e^ siècles, sont intéressants à divers titres, et, ne fut-ce que par leurs vastes dimensions, occupent une place importante dans la littérature du xiv^e^ siècle. Mais il faut beaucoup de courage pour les lire : on me pardonnera d'avoir reculé. Je me suis contenté d'admirer les fines et belles miniatures du ms. fr. 823 des Œuvres de Guillaume à la Bibliothèque nationale. »

Cependant J. J. Stürzinger, professeur à l'Université de Würzbourg, avait entrepris dès lors la publication d'une édition critique des *Pèlerinages* d'après plus de cent exemplaires manuscrits qu'il en avait lus et collationnés ; entreprise vraiment méritoire, qui, celle-là, avait effectivement demandé du courage, et coûté des peines infinies.

Le tome I de cette édition, magnifiquement imprimée sous les auspices du Roxburghe Club, avait paru à Londres en 1893. Il contient la rédaction primitive du *Pèlerinage de la Vie humaine*, celle que le moine de Chaalis composa de 1330 à 1332 et qui commence par : « A ceuz de ceste region[1]. »

1. Cf. A. Långfors, *Les Incipit des poèmes français*, p. 2

Digitized by Google

Cette rédaction primitive est celle qui a eu le plus de succès, si l'on en juge par le nombre, soixante-quinze, des exemplaires conservés (dont beaucoup sont copieusement enluminés). Cependant l'auteur lui-même s'est plaint, dans le prologue d'une revision qu'il en fit vingt-cinq plus tard, c'est-à-dire après 1355, qu'elle eût été publiée subrepticement, à son insu. On lit, au début de la seconde rédaction, dont les exemplaires sont reconnaissables à leur *incipit* : « Par maintes foiz il avient bien [1] » :

L'an mil .ccc.x., par trois fois,
Un songe vi aventureus,
Lequel ausi com sommeilleus
Escrips a mon esveillement,
En lui arrestant grossement
Afin que je ne l'oubliasse,
Et que après le corrigasse...
Sans mon sceu et ma volenté
Tout mon escript me fut osté,
Partout divulgué, et scet Dieu
Que je ne le tiens pas a gieu.
Car a mectre et a oster
Et corrigier et ordonner
Y avoit moult, si com perçu
Après, quant bien esveillié fu...
Si que, songe, tu t'en iras
Par tous les lieus ou esté as...
Et si soies loial message
De tout le mien pelerinage,
Disant a tous coment m'avint
Passé a des ans vint et cinq,
En l'abbaye de Chaalis...

La rédaction revisée du *Pèlerinage de la Vie humaine* diffère à ce point de la première que J. J. Stürzinger n'avait pas cru possible de se contenter d'en signaler les variantes en note ou en appendice de son édition de 1893. Il avait annoncé alors qu'elle serait imprimée plus tard *in extenso*, en même temps que la traduction en vers anglais du XIV^e^ siècle, attribuée à Lydgate, que l'on en a [2].

1. Incipit auquel A. Långfors renvoie, *l. c.*, p. 2, mais qui ne figure pourtant pas dans son répertoire.

2 Cette édition n'a jamais paru. On peut recourir, en attendant, au

Digitized by Google

Le *Pèlerinage de l'Âme*, qui se présente comme la suite du *Pèlerinage de la Vie humaine*, est un peu postérieur non, quoi que Ward en ait dit dans son *Catalogue of romances... in the British Museum*, à la première, mais à la seconde rédaction, du *Pèlerinage de Vie*. En effet, Guillaume s'y déclare, à plusieurs reprises, « au soir de sa journée », un peu au delà de la soixantaine ; de plus, les v. 3007-3012 visent un passage du *Pèlerinage de Vie* qui n'est que dans la seconde rédaction. — Cet ouvrage forme le t. II (1895) de l'édition Stürzinger.

Le t. III (1897) est consacré au *Pèlerinage de Jésus Çhrist*, qui, postérieur au *Pèlerinage de l'Âme*, est daté de 1358. — Ce troisième poème est beaucoup moins intéressant que les autres. « Ce n'est, disait déjà l'abbé Goujet, que la Vie de Jésus-Christ jusqu'à la descente du Saint-Esprit [1]. » C'est une Vie de Jésus, comme il y en a eu tant à l'époque qui nous intéresse [2].

J. J. Stürzinger se proposait de publier un quatrième volume où il aurait traité de la biographie de l'auteur, de ses œuvres et de leurs remaniements, etc. Mais il est mort en juin 1903, et son monument est resté inachevé. On ne sait ce que ses papiers sont devenus.

Deux autres hommes de courage s'occupaient d'ailleurs de notre Guillaume vers la fin de la carrière de son laborieux éditeur.

G. Gröber a composé une analyse substantielle des écrits de Guillaume de Digulleville dans l'esquisse de l' « Histoire de la littérature française », qui fait partie de son *Grundriss der romanischen Philologie* [3].

Un élève de Carl Wahlund, J. E. Hultman, écrivait, presque

tableau minutieux, quoique sommaire, des différences entre la première et la seconde rédaction qui a été dressé par J. E. Hultman (p. 21-29).

1. L'auteur a fait entrer toutefois, çà et là, dans ce troisième *Pèlerinage* des réflexions qu'il regrettait de n'avoir pas eu la place d'insérer dans les deux autres.

2. La bibliographie, très abondante, de ces « Vies de Jésus » en vers, complètes ou épisodiques, est dans l'*Histoire littéraire*, XXXIII, p. 355 et suiv.

3. T. II (Strassburg, 1902), p. 749-754.

Digitized by Google

en même temps, tout un livre sur le même sujet : *Guillaume de Deguileville. En studie i fransk Litteraturhistoria* (Upsala, [novembre] 1902).

Enfin, huit ans après, paraissait une dissertation *On the sources of Guillaume de Deguileville's « Pèlerinage de l'Ame »*, par Stanley Leman Galpin (Extr. des *Publications of the Modern Language Association of America*, XXV, 2).

*
* *

Si la chronologie de l'activité littéraire du moine de Chaalis a été complètement élucidée grâce à ces travaux, tout n'est pas encore éclairci.

Le point qui reste le plus obscur, et qui le restera probablement toujours, c'est la vie même de Guillaume. Il est certain maintenant que, « parisien » ou non (l'abbé Goujet a puisé cette notion dans la *Bibliotheca scriptorum Ordinis Cisterciensis* de Charles de Visch, mais où Charles de Visch l'avait-il recueillie ?), Guillaume, fils de Thomas, était de Digulleville, village situé près de Beaumont-Hague (Manche). Mais pourquoi, pourquoi ce bas-normand entra-t-il chez les Cisterciens de Chaalis (Oise) ? Il serait puéril de supposer que ce fut par dévotion à l'endroit de saint Guillaume, son patron, qu'il appelle son « parrain » (quoiqu'il n'eût certes pas été « levé des fonts » [1] par ce personnage, décédé en janvier 1209) : saint Guillaume, archevêque de Bourges, qui avait été abbé de Chaalis et qui était resté la gloire de cette maison [2]. Les Archives de la Manche [3] et celles de Chaalis [4] ne fournissent rien sur la famille des Digulleville ni sur l'existence de Guillaume dans le monastère où il vécut si longtemps. S'il n'avait pas écrit, et parlé de lui-même, l'auteur des *Pèlerinages* n'aurait laissé aucune trace de son passage sur

1. *Pèlerinage de l'Âme*, v. 1039 et s.

2. Plusieurs passages de la *Vita s. Guillelmi* ont traduits dans le *Pèlerinage de Vie* (J. E. Hultman, p. 111).

3. Communication de M. Le Cacheux, ancien archiviste de la Manche, qui l'a vérifié.

4. Voir H. Cocheris, *Notices et extraits des documents relatifs à l'histoire de la Picardie*, t. I (Paris, 1854), p. 374-441. Cf. H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français*, p. 113.

Digitized by Google

la terre. — Fut-il prieur de son couvent? L'abbé Goujet l'a affirmé d'après « plusieurs écrivains » qu'il ne nomme pas. La *Gallia christiana*[1] n'indique, comme dignitaires de Chaalis à l'époque où florissait l'auteur des *Pèlerinages*, que Jean VI de Gaillefontaine († 1337), Enguerran de Gournai († 1348), et, après un certain Laurent *de Marcellis* († 1342), Jean VII de Gaillefontaine, qui prolongea sa carrière jusqu'en 1372. — Soit dit en passant, il est assez remarquable, du reste, que le monastère royal de Chaalis ait été gouverné en ce temps-là par trois normands (originaires, à la vérité, de la Haute Normandie) ; il est probable que Guillaume y entra sous les auspices d'un Jean de Gaillefontaine et qu'il y mourut sous un autre personnage du même nom[2]. — Quoi qu'il en soit, on doit remarquer que l'arrière-prédécesseur de Jean VI à Chaalis, Jacques de Thérines, abbé jusqu'en 1318, avait été un lettré : il a sa notice dans l'*Histoire littéraire de la France*[3] ; et que la tradition qui fait de Guillaume un « prieur » est ancienne, puisqu'elle remonte au moins à ce Jehan Gallopes, dit le Galoys, d'origine britannique, chanoine de l'église Saint-Louis de La Saussaye au diocèse d'Évreux, à deux lieues et demie de Pont-de-l'Arche, et chapelain du régent John de Bedford pendant la minorité d'Henri VI : ce Jehan Gallopes qui dédia à son maître, entre 1422 et 1435, une nouvelle mise en prose du *Pèlerinage de l'Âme*[4].

L'effort des érudits modernes a porté principalement sur la détermination des sources dont Guillaume s'est entouré pour travailler.

Nous avons déjà dit que l'influence du *Roman de la Rose* est éminemment à l'origine des *Pèlerinages* :

Vie, 9. En veillant avoie leü,
Consideré et bien veü

1. T. X, col 1512.

2. Gaillefontaine (Seine-Inférieure). On verra plus loin (p. 258) que Guillaume fait allusion à la conduite de baillis de Rouen, sans doute bien connus de lui, qui n'étaient pas originaires du pays.

3. *Histoire littéraire*, XXXIV, p. 179.

4. P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, V (1842), p. 132.

Digitized by Google

Le biaus *Roumans de la Rose*.
Bien croi que ce fu la chose
Qui plus m'esmut a ce songier
Que ci après vous vueil nuncier.

Cette influence se marque à travers toutes les œuvres du moine de Chaalis par des rencontres textuelles d'expression, dont une liste a été dressée[1] qui montre jusqu'à quel degré Guillaume savait Jehan de Meun par cœur.

Il est bien connu que Jehan de Meun n'aimait pas les Normands, soudoyers de « Male Bouche » (*Rose*, v. 3890, 10724, 21294); et on a remarqué depuis longtemps que Guillaume, dans sa seconde rédaction du *Pèlerinage de Vie*, avait, malgré son admiration pour le continuateur de Guillaume de Lorris, marqué et rendu le coup[2]. Il raconte là qu'un Normand accusa jadis hautement l'auteur de ce « roman de luxure », *la Rose*, d'avoir trop souvent mis sa faux dans la moisson d'autrui, pour l'engranger à son profit :

« Ha, ha », dist il, « n'est pas raison
De faire faix d'autruy moisson ! »
. . . . . .
Or advint, pour ce qu'escriey
Fut de ce qu'il avoit embley,
Oncques puis Normant il n'ayma,
Ainsi qu'au *Roumant* bien monstra,
En disant que de Normandie
Estoit Male Bouche partie.
Dont il mentoit, ainsi qu'il fist
Quant des religieux mesdist...

Guillaume était nourri de la Bible, et le génie atrabilaire du sombre Juif de l'Apocalypse avait déteint sur son imagination, comme sur celle de tant d'autres[3]. Il avait lu assidûment les grands hommes de la famille cistercienne : saint Benoit, surtout saint Bernard[4]. Il cite d'ailleurs, plus ou moins souvent, de première ou (plutôt) de seconde main, Aristote, Ptolémée, Am-

1. J. E. Hultman, p. 121-138.
2. P. Paris, *o. c.*, III (1840), p. 244. Cf. Hultman, p. 138.
3. J. E. Hultman, p. 76-85.
4. *Ib.*, p. 99, 105-110.

Digitized by Google

broise, Jérôme, Augustin, Grégoire le Grand, Isidore de Séville, l'Aréopagite, etc. C'est dire que la librairie conventuelle où il avait été instruit et qu'il fréquentait ressemblait à toutes les librairies conventuelles. Il n'était pas totalement étranger à la littérature profane, car, outre le *Roman de la Rose*, on trouve dans son œuvre quelques faibles échos des épopées de Charlemagne et d'Alexandre, de Barlaam et Josaphat, des bestiaires et des fabliaux.

S. L. Galpin s'est attaché particulièrement, dans sa dissertation précitée, à confronter le *Pèlerinage de l'Âme* avec la vaste littérature antérieure ou contemporaine des « Visions » de l'autre monde [1]. Il a, bien entendu, résolu d'abord par la négative, comme tout le monde avant lui [2], la question capitale qui se présente à l'esprit sur ce point : le moine de Chaalis a-t-il connu la « Divine Comédie » de Dante dont le sujet est le même que celui des *Pèlerinages* et dont le plan a de vagues, très vagues, analogies avec le sien ? Les quelques traits de ressemblance qui existent entre les œuvres de Dante et de Guillaume appartenaient alors au patrimoine commun de toutes les littératures.

On peut douter d'ailleurs que si Guillaume, par le plus grand des hasards, avait soupçonné l'existence du Florentin, il l'aurait compris. Il y a en effet une distance démesurée entre cette haute intelligence, maîtresse de toute la culture et ornée de toutes les grâces de son temps, qui avait naturellement l'instinct de la grandeur et qui fut trempée par la vie libre dans un siècle violent, et ce grand et gros homme [3], d'esprit positif et sans flamme, pas bête et même assez fin, mais cloîtré depuis l'adolescence [4] dans un petit monastère forestier, avec des livres

1. Sur laquelle v. surtout Fritsche, *Die lateinischen Visionen des Mittelalters bis zur Mitte des 12ten Jahrhunderts* (dans les *Romanische Forschungen*, II, III et VIII ; D'Ancona, *I precursori di Dante* (Firenze, 1874) ; Dods, *Forerunners of Dante* (Edinburgh, 1903). Cf. *Histoire littéraire*, XXXVI, 79, 86, 624.

2. Gröber, Hultman, Farinelli (*Dante e la Francia dell' età media al secolo di Voltaire*, I. Milano, 1908), etc.

3. Il se représente dans la première rédaction du *Pèlerinage de Vie* (v. 4619), comme « espaulu, ossu », en manière de champion. Cf. ci-dessous, p. 220.

4. Il dit dans la seconde rédaction du *Pèlerinage de vie* (Ultman,

Digitized by Google

que le rassasiaient de banalités et la manie d'écrivasser en rimaillant.

Mais n'est-il pas instructif que la vogue des *Pèlerinages* ait été immense en France pendant deux cents ans, jusqu'au cœur de la Renaissance? que Chaucer n'ait pas dédaigné d'en traduire des morceaux? que John Bunyan s'en soit inspiré? et que Guillaume de Digulleville ait été traduit en castillan presque en même temps que Dante[1]?

Sous le titre *Poemetto religioso inedito in antico francese*, A. Boselli a publié, d'après un ms. de Parme, un texte qu'il considérait comme « dramatique[2] », c'est-à-dire fait pour la scène. A. Jeanroy a démontré que c'est, en très grande partie, un simple extrait du *Pèlerinage de l'Âme*[3]. Mais G. Cohen a publié depuis une « Moralité du Pèlerinage de Vie humaine », trouvée dans le ms. 617 de Chantilly, qui est vraiment une Moralité scénique, en dialecte liégeois, d'après l'ouvrage de Guillaume[4]. Aussi bien, comme G. Cohen l'observe à propos: « Le Pèlerinage de Vie humaine, dans sa forme originale française, est [déjà] presque une œuvre dramatique, car les allégories Raison, Nature, Grâce de Dieu, y dialoguent, l'auteur du songe jouant en somme le rôle de prologue ou de metteur en scène, pour introduire les personnages[5] ». L'auteur de la Moralité n'a guère travaillé qu'avec des ciseaux.

p. 27), qu'il y a trente-neuf ans qu'il est cloîtré. Comme cette rédaction est d'après 1355, en un temps où l'auteur avait un peu plus de soixante ans, il faut qu'il soit entré à Chaalis en 1316 (et comme il était né vers 1295) à vingt et un ans.

1. *El peregrino de la vida humana*, par Vic. Mazuello (Toloza, 1490). Cf. M. Schiff, dans *Homenaje a Menéndez y Pelayo*, I (Madrid, 1899), p. 269.

2. *Revue des langues romanes*, 1906, p. 495.

3. *Romania*, 1907, p. 361. — Par contre, le très court poème intitulé *C'est la voye de paradis*, que A. Boselli a publié à part d'après le même manuscrit (*Due poesie religiose in antico francese*. Bologna, 1906; cf. A. Långfors, *Les Incipit*, p. 336), n'a aucun rapport avec les monuments massifs du moine de Chaalis.

4. G. Cohen, *Mystères et Moralités du ms. 617 de Chantilly* (Paris, 1920), p. 95 et s.; cf. Ib., p. CLXIII.

5. Le *Pèlerinage de Jésus-Christ* est aussi tout en dialogues.

Digitized by Google

*
* *

Diez a remarqué dès 1845 une particularité très singulière de la versification des *Pèlerinages*. Guillaume de Digulleville, qui rime en vers octosyllabiques, tient toujours compte, dans la mesure des vers à rime féminine, de la dernière syllabe atone. D'après la manière ordinaire de compter, ses vers à rime féminine n'ont donc que sept syllabes alors que ses vers à rime masculine en ont régulièrement huit. Cette convention insolite est, à la lecture, si choquante, et donne une impression si désagréable de boiterie accidentelle, que les copistes ont, dans presque tous les manuscrits, rétabli de leur chef la mesure normale par l'addition d'une syllabe parasite dans tous les vers féminins. Il est certain pourtant que ce bizarre système de versification a été adopté par d'autres auteurs du moyen âge : notamment par celui de l'ancien poème de *Saint Brandan* en anglo-normand et par celui du *Breviari d'amors* en provençal. L'avantage, sans doute d'ordre musical, que quelques rimeurs curieux d'originalité y ont trouvé ne se comprend pas très bien dans le cas présent, puisqu'il s'agit, non de poésie lyrique, mais d'un interminable récitatif.

I. — Pèlerinage de la Vie humaine.

Aux pèlerins dont parle saint Paul [1], pèlerins et pèlerines, riches et pauvres, l'auteur, qui est moine, veut faire part d'un songe qu'il eut après avoir lu — ce qui sans doute lui suggéra sa vision, — le « beau roman de la Rose » :

Or entendez la vision
Qui m'avint en religion,
A l'abbaie de Chaalit
Si com j'estoie en mon lit.

1. *Peregrini et hospites sunt super terram* (Hebr., XI, 13).

Digitized by Google

MINIATURE INITIALE

DU *PÈLERINAGE DE LA VIE HUMAINE*

Bibliothèque nationale, fr. 823, fol. 1.

Pl. VII. P. 208.

Digitized by Google

Digitized by Google

Il se vit en pèlerin, destiné pour Jérusalem [la Jérusalem céleste]. Cette ville était reflétée dans un miroir : cité immense, magnifique, mais ceinte de hautes murailles, dont l'accès était défendu par un chérubin armé d'un glaive flamboyant, « versatile et variable » (v. 1006). Le prince même de cette cité, s'étant fait homme, avait été frappé d'un glaive au côté ; on n'entrait donc, par la grande porte, qu'en payant de son sang (les martyrs). Cependant saint Augustin, aux créneaux, assisté de grands maîtres et de docteurs, avait l'air d'un oiseleur, car les appâts de sa parole changeaient les gens en oiseaux qui s'envolaient jusqu'au sommet où il était, saint François, de son côté, avait disposé une corde à nœuds du haut en bas de la muraille, par où les siens grimpaient aisément. — Il y avait aussi un petit huis étroit dont saint Pierre avait la clé. Il n'y laissait passer que des pauvres ; il fallait se dépouiller complètement pour être admis.

Le visionnaire ira donc là ; mais il lui faut une écharpe et un bourdon. Il se proposait de se procurer tout bonnement ces objets chez le mercier, quand il rencontra une dame superbement parée. Elle s'adressa à lui, avec bonté — car « plus a le pommier de pommes, plus s'encline vers les hommes ». C'était la Grâce de Dieu. Tu auras souvent besoin de moi, dit-elle, avant d'arriver au but, car, n'importe comment, on n'entre pas à Jérusalem sans moi. — Elle le mena, pour commencer, vers une maison qu'elle avait fondée quatorze cent trente ans ençà. Mais ce bel édifice était comme suspendu entre ciel et terre ; il y avait devant une étendue d'eau et pas de pont. Comment faire ?

423 Lors me respondi : « Tu que dis ?
Es tu pour si pou esbahis ?
En Jherusalem veuz aler
Et passer i dois la grant mer ?
La grant mer est ce monde ci,
Qui mout est plain de grant soussi,

Digitized by Google

De tempestes et de tourmens,
De grans orages et de vens ;
Et comment passer la pourras,
Quant de si peu grant paour as ?

D'ailleurs, regarde d'où tu viens : tu as besoin de te laver après avoir passé neuf mois dans une demeure fort malpropre. Si tu veux passer cette eau et t'y baigner, voici un de mes « officiaux », gardiens de mon ménage, qui te pilotera ; en outre, il te croisera comme ceux qui vont outremer conquérir la Jérusalem terrestre ; et il t'oindra, comme on oint les champions.

Dans la maison où il pénètre ainsi*, le Pèlerin voit d'abord bien des choses merveilleuses : le signe *Thau*, teint du sang de l'Agneau blanc, dont les serviteurs de Dieu sont marqués au front. Un maître vêtu de lin, à la tête cornue, une verge crochue à la main (Moïse, Aaron, le pape, l'évêque). Ce maître remettait à l' « official » (le prêtre) trois « oignemens » (onguents) distincts, dont un pour les cas extrêmes, les blessés et les mourants. Mais la pucelle Raison vint se mêler à cet entretien, pour recommander la douceur dans l'application des onguents :

5953 Aucune foiz puet plus blecier
Rudesse que oignement aidier...
A vos navrez soiez piteux **.

L'homme cornu à la verge aiguë fait observer toutefois que ses cornes sont pour « hurter » les méchants, et l'aiguillon pour les poindre. Fort bien, dit la Raison ; mais il y a la manière : ne poindre que les obstinés, commencer par la douceur. D'ailleurs, l'autre bout de la crosse, qui s'infléchit vers la terre, symbolise l'humilité. Et puis, c'est pour bouter hors le démon que tu as été armé de cornes. Tu

* C'est l'Église, naturellement. — ** pitoyables.

Digitized by Google

devras t'en servir pour combattre ceux qui veulent faire tort à la maison de « Grace Dieu », en la privant violemment de ses biens par décimes et subventions. Mais, là-dessus, chacun sait bien que tu ne fais pas ton devoir. Ces extorsions, tu les autorises, je te le dis sans flatterie : tes cornes et ton bâton sont pour rire :

Tes cornes sont de limeçon,
Qui se mucent pour un festu *,
Tout aussi tost com l'ont sentu.

Saint Thomas (de Cantorbéry) et saint Ambroise n'ont pas agi de la sorte.

Cependant Moïse est assailli de gens qui le sollicitent pour avoir du service dans sa maison. Il les tond aussitôt avec des « forces », en leur disant que Dieu sera « leur part et leur heritage » (*Dominus pars hereditatis mee*). Et la Raison dit aux tonsurés : Vous voilà tondus comme des fous[1] ; « ceste folie est un grand sens ». Je serai toujours votre amie ; mais, pour garder mon amour, il vous faut éviter les vices que le Roman de la Rose interdit. — Cela fait, les postulants sont investis des fonctions d'huissiers, de chambellans, de sergents, de « lecteurs du saint palais », de porte-chandelles, d'échansons ; d'aucuns portent le « jou Jhesucrist » ** sur l'épaule gauche[2], en signe qu'ils seront serviteurs à Moïse et à l' « official ».

* colimaçon, qui se cachent pour un fêtu. — ** joug de J. C.

1. On tondait alors les fous, mais aussi les champions ou athlètes de louage, comme il se voit par ce passage d'une chanson pieuse : « Cele gent [les moines] qui se font rere[a] — A loi de conbateour... » (v. E. Järnström, *Recueil de chansons pieuses*, I, Helsinki, 1910, p. 72).

2. Voir, ici, pl. X.

[a] raser.

Digitized by Google

Moïse appelle « Grace Dieu », et la baille, avec la clé qui est son attribut, à toute cette domesticité :

« Veez ci Grace Dieu ; prenez la !
Je la (vous) doing en compaignie
Pour qu'en faciez vostre amie ! »

Le Pèlerin est choqué de cette polyandrie de celle dont il est tombé amoureux. Mais Grâce de Dieu elle-même le réconforte en riant :

« Fol, que vas tu ainsi pensant ?
Me cuides tu tout seul avoir
A amie ? Tu dois savoir
Que bien commun est le meilleur,
Et le profit est trop greigneur
De une fontaine commune
Ou puet chascun et chascune
Puisier eauë a son talent...
Que ne fait fontaine enclose...
Si bonne ne delitable.
L'iaue qu'as seul ja ne sera
Com sera celle ou chascun va. »

Raison s'adresse ensuite à l'assemblée des nouveaux amis de Grâce pour leur expliquer le symbolisme du glaive flamboyant qui a servi d'accessoire à la cérémonie et l'usage qu'on en doit faire. « Glaive » vient de « couper la gueule » [1] ; on s'en sert de pointe, ou de taillant (il y en a deux), ou à plat. Longues explications au sujet de cette escrime. Conclusion : ce glaive vous est remis en qualité de portiers du paradis, avec les clés pour fermer et ouvrir. Avant d'ouvrir, il faut faire déballer aux gens leur marchandise (confession), et au besoin, les y forcer.

1. Guillaume avait un goût malheureux pour les étymologies. L'abbé Goujet (*l. c.*, p. 88) l'avait déjà remarqué. Cf., dans le *Pèlerinage de l'Âme*, les v. 8799 et suiv., où il est dit que les « aloues » (alouettes) sont ainsi nommées parce qu'elles louent Dieu.

Digitized by Google

Ces paroles inspirent au Pèlerin l'ambition de devenir « huissier », lui aussi. Mais Moïse ne lui remet qu'un paquet de clés scellé et un glaive au fourreau. Le récipiendaire est surpris, mais « Raison la sage » lui fait comprendre pourquoi. En ces termes :

1307 « Bien voy que tu n'as pas apris
Predicament *ad aliquid.* »

Ce « predicament » a son « regart » ailleurs qu'à soi. Ainsi Dieu, avant la Création, était Dieu ; quand l'homme fut créé, il fut le Seigneur, ayant un serviteur. Il n'en fut pas, d'ailleurs, plus grand, à la différence des seigneurs d'ici-bas, dont l'importance s'évalue au nombre de leurs sergents. La seigneurie est donc conditionnée par l'existence des sujets ; elle est *ad aliquid* par rapport à eux, et réciproquement.

1347 « Or entent bien ceste leçon,
Tu qui es en subjection ! »

Mais, sujet, tu n'a pas de sujets. Que ferais-tu d'un glaive dégaîné et de clés, toi qui n'as rien à tailler et pas de serrures à ouvrir ? Voilà pourquoi Moïse t'a baillé un glaive et des clés inutilisables, sauf en cas de péril de mort, où tu serais seul à t'en pouvoir servir.

Après quoi, Moïse voulut dîner. Il n'y avait que du pain et du vin, car la Vieille Loi avait dit qu'il se devait abstenir de nourritures sanglantes. Mais il voulut de la chair et du sang. Grâce changea le pain en chair et le vin en sang. Cette merveilleuse « mutation » s'accomplit sous les yeux du Pèlerin. Ébahi, il en demande la raison à la Raison. Mais elle se récuse. Elle n'y comprend rien. A la première occasion elle enverra Nature s'en expliquer avec la Grâce de Dieu.

Voici venir maintenant une vieille, l'air courroucé, aux

Digitized by Google

yeux étincelants. C'est Nature, précisément[1]. Elle entreprend Grâce sur ce qui vient de se passer : c'est empiéter sur son domaine. Elle a, elle, la maîtrise à l'intérieur du cercle décrit par la lune autour de la terre ; au delà de ce cercle, Grâce fait ce qu'elle veut. Qu'elle change, si c'est sa fantaisie, Mercure en tortue ; mais, ici-bas, qu'elle ne se mêle de rien :

1558 « Mais par dedens trestout est mien.
Maistresse sui des elemens,
Des impressions et des vens ;
De faire variations
Et diverses mutations ;
En feu, en air, en terre, en mer
Rien en estat ne laisse ester*...

La nature de la Nature est de haïr toute « mutation » faite « en hastiveté » (brusque). Le changement subit du pain en chair et du vin en sang la scandalise. Et ce n'est pas la première fois que de pareils faits se produisent (buisson ardent et incombustible, verge d'Aaron changée en serpent, enfantement d'une Vierge, etc.).

Grâce. Et vous dites que vous n'êtes pas brusque ! Je vous répondrais à coups de bâton, si je ne me respectais pas. — Eh quoi ! vous prétendez que j'entre dans votre jardin ! Souvenez-vous que je suis la maîtresse, et vous la chambrière. De tout ce que vous tenez, de par ma concession courtoise, vous me devez faire hommage, sans observations. Vous parlez des limites respectives de nos pouvoirs ! Or ce bornage vous borne, et non pas moi. Vous parlez de la robe verte dont, tous les ans, vous parez la terre. Mais, moi, je pourrais éteindre provisoirement le soleil pendant cent ans ; vous chômeriez pendant ce temps-là. Vous n'êtes que mon outil,

* subsister immobile.

1. Aucune allusion à la scène qui suit dans H. Gelzer, *Nature. Zum Einfluss der Scholastik auf den altfranzösischen Roman* (Halle a. S., 1917).

Digitized by Google

et Isaïe dit que la cognée ne doit pas se dresser contre le charpentier.

NATURE. Mais le charpentier ne peut pas travailler sans cognée. Pourquoi ne pas se servir toujours de moi, qui suis votre cognée, dans les choses de mon métier? Pourquoi donner à ces nouveaux « officiaus » des pouvoirs qui me sont refusés? N'ai-je pas toujours bien servi?

Grâce reprend la comparaison de la cognée : la cognée, le charpentier ne l'a pas faite ; encore moins Nature est-elle en droit de se révolter contre Dieu, elle qui tient de lui tous ses pouvoirs. — Nature, battue, s'excuse. « Mais n'y revenez pas », dit Grâce.

Moïse, ayant dîné, voulut aumôner les reliefs de son repas aux pauvres pèlerins errants dont la foule était grande. Mais deux belles dames intervinrent : l'une tenait à la main des documents écrits, l'autre un maillet et des verges ; celle-ci avait, en outre, un balai entre les dents.

La dame au balai, se rendant compte que son apparence devait paraître bizarre, entreprit de l'expliquer. Je suis, dit-elle, la Pénitence. Mon maillet sert à amollir le cœur de l'homme, comme l'enfant frappe la pomme pour en faire sortir le jus. Je suis la lavandière qui « essange et bue* » les ordures de l'homme dans la lessive de ses larmes. Le cœur du pécheur est aussi comme un grand pot de terre plein d'un liquide puant; je le brise en petits morceaux.

2123 Or entendez ceste leçon !...
Ne pensés pas ne ne cuidiez
Que il soufise a regarder
En gros ses pechiez et penser,
Quar regarder ainsi en gros
N'est que laissier entier li pos...

Et le balai que j'ai dans la bouche? Chambrière de Dieu

* lave (d'où « buanderie »).

Digitized by Google

le Père, il m'appartient de balayer : le balai est l'attribut de la servante. Il y a dans l'homme cinq portes par où l'ordure entre (les cinq sens). La sixième est la bouche, par où elle sort, grâce à la confession orale. Ma langue est le balai, le « fourgon », la « palengue » *, dont je nettoie la maison de la conscience. Quant aux verges, je m'en sers pour châtier les enfants malfaisants de tous les âges.

Savoir maintenant pourquoi la Pénitence s'est interposée entre le distributeur des reliefs de la table de Moïse et ceux qui les attendent? Je suis la « chancelière du relief ». Le relief, c'est ce qui resta de la grande Cène du jeudi où Dieu rompit le pain qui, depuis, nourrit le monde.

L'autre dame prend la parole. C'est la Charité. Elle donne d'abord lecture du premier des documents qu'elle a entre les mains. C'est le « Testament de paix », écrit par Jésus.

2459 « Je Jhesus, le filz Marie,
Voie, verité et vie,
En ma mort qui est prochaine...
Je fais mon derrain testament,
Ou quel je laisse franchement
A ceus qui sont u val de pleur **
Le don de pais ; c'est mon jouel ***...
C'est le jouel duquel jadis
Je me jouaie en paradis.

Charité, comme Pénitence, est aumônière et « despensiere » du relief. N'approchez pas du relief si vous n'avez le « jouel » de paix du testament de Jésus !

On procéda ensuite à la distribution, mais ceux qui la reçurent sans Charité ni Pénitence, loin d'en profiter, noircirent comme sacs à charbon.

L'auteur demande à « Grace Dieu » comment il se peut faire que ce si petit relief de pain et de vin suffise à rassasier des foules. Elle répond par de longs développements sur la

* pelle. — ** dans cette vallée de larmes. — *** jouet, joyau.

Digitized by Google

fabrication de ce pain et de ce vin, qui sont chair et sang. Sapience a aidé Charité à pétrir ce pain des anges, qui est tout entier dans chacune de ses parcelles. De quoi Nature fut derechef si mécontente qu'elle alla chercher Aristote pour en remontrer à Sapience. Aristote ne s'y refusa pas.

2924 « A vous, dame Sapience,
M'envoye Nature parler
Pour vous vos mesproisons * monstrer...
Combien que soiés m'amie
Ja pour vous je ne lesserai
Que n'en die ce que j'en sai. »

Le contenant est plus grand que le contenu ; la partie est moindre que le tout. Voilà les principes que vous violez. Mon ami, répond Sapience, il y a deux écoles. Par la première j'ai appris à Nature l'art de faire des choses subtiles et merveilleuses, comme les lys, les glaïeuls et les violettes.

3011 En l'autre escolle enseignoie
L'entendement et fourmoie
A arguer et desputer,
Et a jugier et discerner
Entre le bon et le mauvès,
Et a faire canon et lais **.

Science, la subtile, ma fille sage, y « tenoit ses parlemens ». Tu fis sa connaissance et tu l'épousas. C'est là que tu appris de moi tous les secrets de la Nature, non pour que le pouvoir t'en fût conféré, mais pour que tu en susses juger. Si tu veux maintenant m'en remontrer, rappelle-toi l'histoire du champion qui avait enseigné gratis à un pauvre homme les secrets de son art ; l'élève ingrat se loua pour combattre son maître dans une querelle ; mais le maître l'envoya par terre d'un coup mortel, en disant : « Encore n'ai appris † — tout mon sens a mes aprentis. » Ne crois donc pas, Aristote, que

méprises, erreurs. — ** lois canoniques et civiles. — † enseigné.

Digitized by Google

je t'aie tout enseigné. J'ai retenu, sache-le, quelques-uns de mes secrets. — Est-ce que, si j'étais mercière ; que je t'eusse donné une bourse; et que, en l'examinant, tu y eusses trouvé cinq ou six florins que j'y aurais glissés, tu te considérerais comme trompé ? Non. Eh bien ! il en est de même de ce pain où j'ai caché des vertus invisibles. — Tu dis encore : « Le contenant est plus grand que le contenu. » Sais-tu donc évaluer la grandeur du cœur de l'homme ? — ARISTOTE. Oui ; c'est à peu près le repas d'un « escoufle » (milan) affamé. — SAPIENCE. Et cependant le vaste monde ne suffirait pas à l'emplir. N'as-tu pas dit qu'il n'y a pas de vide dans le monde ? — ARISTOTE. Oui, et je crois aussi que « un bien qui est souverain » le remplirait parfaitement. — SAPIENCE. Ce bien est nécessairement plus grand que le monde, et cependant tu l'y enclos ! Il n'est donc pas étonnant que ce contenant, le cœur, soit plus petit que ce contenu, le monde.

Argumentons encore autrement :

3175 « Rome et Athenes as veü
Et maintes fois y as geü,
Or me di voir, s'il te souvient
Combien l'une et l'autre contient,
Se mout y a d'estudians
Et combien les citez sont granz ! »

Oui, oui, ces villes sont grandes et elles hébergent beaucoup d'écoliers. — SAPIENCE. Toutes ces grandeurs, où les as-tu mises ? — ARISTOTE. Dans ma mémoire. — SAPIENCE. Mais ta mémoire est dans ta tête, et ta tête est plus petite que Rome et Athènes, n'est-ce pas ?

Et puis voici un miroir. Casse-le ; dans chacun de ses fragments, tu te verras tout aussi bien. Ainsi les parcelles d'hostie sont l'hostie toute entière.

Mais, dit Aristote, entendez-vous, dame à l'esprit subtil,

Digitized by Google

NATURE, SAPIENCE ET ARISTOTE

Bibliothèque nationale, fr. 823, fol. 21.

Pl. VIII. P. 218.

Digitized by Google

Digitized by Google

que les choses dont il s'agit soient encloses, dans les lieux indiqués « locaument, vertuaument* ou autrement »? Oh! pas « locaument ». « Vertuaument », « imaginaument », « representativement »! On n'a donné, d'ailleurs, que des exemples, afin de faire mieux comprendre. Mais le Souverain Bien est corporellement et réellement, présentement et vraiment, contenu dans l'Eucharistie. — Aristote renonce à argumenter davantage.

Cet incident vidé [1], l'auteur demande à manger du pain eucharistique. Grâce n'y contredit pas : ce sera, pour la route que le Pèlerin a à fournir, un viatique nécessaire. Mais, d'abord, l'écharpe et le bourdon! L'écharpe te servira à y serrer ton pain.

L'écharpe, que Grâce tira d'une huche, était de soie verte avec douze clochettes d'argent, émaillées d'écritures. On pense bien que chacune de ces clochettes portait un article du *Credo*. Car l'écharpe, c'est la Foi. Jadis, dit Grâce, la Foi ne comportait pas les clochettes, et il suffisait de croire en Dieu tout simplement. Mais il se produisit des erreurs qui l'abîmèrent beaucoup. C'est pourquoi chacun des douze Apôtres fabriqua une des clochettes qui l'ornent depuis qu'on a été obligé de la réparer. — Mais il y a des taches de sang sur l'écharpe! C'est le sang de saint Étienne, le sang des martyrs. Loin de la déparer, il l'a embellie, puisque rien de plus beau que « couleur vermeille sur champ vert ».

Quant au bourdon, il était de bois léger, fort et droit, avec un viseur qui permettait d'apercevoir dans le lointain la Jérusalem céleste. C'est l'Espérance, avec Jésus-Christ au pommeau. Il était orné en outre d'une escarboucle : la Vierge Marie. — Mais pourquoi ce bourdon n'est-il pas ferré du

* virtuellement.

1. Cf. G. Cohen, *l. c.*, p. CXLIV-CXLV.

Digitized by Google

bout ? C'est que le bourdon ferré est plus lourd, et se fiche aisément dans la boue. Cet instrument est, d'ailleurs, fait pour s'appuyer ; ce n'est pas une arme de combat.

Des armes, toutefois, sont utiles. Mais Grâce n'en manque pas : il y avait des heaumes et des targes, des gorgerettes et des gambesons suspendus à la perche de sa courtine. Elle les passe successivement au Pèlerin. D'abord le gambeson, décoré d'une enclume sur le dos, qui s'appelle Patience. Il est malheureusement trop étroit. Il ne te va pas, dit Grâce ;

3922 « Car trop es gras et as trop d'oint*
Dessous l'ele, et trop es drus,
Trop reveleus et trop peüs**.
Tiex choses si te font si gros
Que le pourpoint dessur le dos
Sans grevance ne puez porter...
Estre te faut mont plus menus
Se bien en veus estre vestus. »

Ce pourpoint a d'ailleurs la propriété de s'ajuster à qui le porte, a mesure qu'il tourne le dos et que les coups de l'adversité martèlent l'enclume symbolique. C'est un vêtement indispensable dans les tribulations. — Voici maintenant le hauberjon*** de Force, qui brave la mort ; le heaume de Tempérance ; la « gorgière » de Sobriété, qui empêche aussi de médire :

4153 De ceste gorgiere jadis
Fu armé l'abbé de Chaalis
Saint Guillaume, ton bon parrain...

Ne néglige pas de chausser les gantelets de Continence, qu'on appelle « gaignepains**** », et dont saint Bernard fit un si bel usage quand la femme tentatrice, qui s'était glissée

* graisse. — ** pétulant et bien nourri. — *** cotte de mailles. — **** Cf. le *Dictionnaire* de Godefroy, IV, p. 193, col. 2. Il paraît probable que ce mot a désigné d'abord les mains et s'est spécialisé plus tard dans son sens ordinaire de « gantelets ».

Digitized by Google

dans son lit, eut l'impression qu'il était de fer. Voici l'épée Justice, dont son roi avait jadis ceint saint Benoit « quand fait l'avoit seigneur de loi », et avec laquelle ce saint châtia lui-même son corps, qui ne lui voulait pas obéir. Le Pèlerin sollicite fourreau et « renge »*, pour compléter l'équipement. Le fourreau, c'est l'Humilité. La « renge » a nom Persévérance ; sa boucle, c'est la Constance. — Enfin, voici la targe ** de Prudence.

Cependant, le Pèlerin n'en menait pas large. Il regrettait d'avoir endossé ce pourpoint si gênant ; il n'avait pas l'habitude des armes. Il se sentait aveugle et abasourdi dans son heaume ; la gorgière l'étranglait ; les gantelets lui écorchaient les mains, qu'il avait « tendres ». David enfant déposa jadis l'armure ; il s'en passera aussi, pour aller plus vite au but.

4745 « Toutes ces armes m'ont froé ***,
Et opressé et refoulé. »

Grâce de Dieu, l'ayant vainement exhorté, se résigne à le laisser faire : « Mais que n'as-tu au moins quelqu'un de vigoureux pour trousser l'équipement complet sur tes épaules, afin que tu t'en aides au besoin ? » Grâce présente, pour cet office, un monstre, qui n'a pas d'yeux par devant, mais seulement au « haterel » ****. C'est la Mémoire, gardienne et trésorière de toute science, qui ne voit qu'en arrière. Le Pèlerin, satisfait, la charge de son bagage.

Recommandations finales. Grâce promet d'accompagner le voyageur, mais en restant désormais invisible. Le Pèlerinage va commencer.

5057 Le remenant vous conterai
Ci aprez, quant temps en arai.
Et vous plus volentiers l'orrez
Quant un pou reposez serez.

* ceinturon. — ** bouclier. — *** froissé. — **** sur la nuque.

Digitized by Google

Sans entreval tout ennuie,
Le biau temps et cil de pluie.
Une autre fois vous revenrés
Se plus ouïr vous en voulez.

* * *

Voici venir, dès l'abord, « un grant vilain mal façonné, ensourcillié et reboulé* », un bâton de cornouiller à la main. Il fait défense, de par le roi, de porter écharpe et bourdon : c'est contre les ordonnances. Le Pèlerin, intimidé, aurait bien loué un avocat pour se défendre, si ç'avait été possible. Par bonheur, Raison apparaît. Elle interpelle le vilain :

5167 « Es tu messier ou fauchonneur,
Ou des trespassans espïeur ?** »

Et vous, réplique le vilain, qui êtes-vous ? « Nouvelle enquesteresse » ? Vous êtes chargée d'enquêter ?

5177 « Monstrez vostre commission
Que je sache au moins vostre non. »

Raison passe sa main « par un amigaut » *** pour atteindre une boîte cachée sur sa poitrine, dont elle extrait ses lettres. Mais le vilain ne sait pas lire : « Ne rien ne sai en vos feulles. » Raison requiert le Pèlerin, qui est clerc :

5205 « Vien avant, clers », dist elle a moi ;
« Oste ces lettres hors de ploi**** ;
Li les devant ce bacheler... »

La lettre, datée de 1331, sans mois ni quantième, dont le vilain entendit la teneur en hochant le menton et en serrant les dents à chaque mot, était de Grâce à Raison

* bouffi. — ** Es-tu garde-champêtre ou policier porteur d'un fauchon (couteau emmanché), ou surveillant de la circulation ? — *** Cf. *La Vie en France au moyen âge*, t. I, p. 63. — **** déplie-les.

Digitized by Google

afin de l'informer qu'un vilain, nommé Rude Entendement, guettait les gens sur la route pour leur ôter écharpes et bourdons en les menaçant du bâton Obstination, à lui prêté par Orgueil, « Vas-y, et, s'il n'obtempère pas à ta semonce, assigne-le aux assises du Jugement ». — Entendement n'en persiste pas moins à demander : « Qui êtes-vous ? » Eh quoi ! n'avez-vous pas entendu ?

5269 « Pensïez vous a vos amours,
Ou a faire chastiaus ou tours ? »

Non, Rude Entendement a bien entendu ; vous vous appelez Raison, mais c'est un nom diffamé ; vous êtes la fausse mesure du moulin, dont on se sert pour voler le blé des gens. Mais, répond l'interlocutrice, il ne faut pas confondre Raison et « raison »[1] dans le sens de mesure à grains :

5293 « Autre chose est estre Raison
Et autre chose avoir son non. »

Tous les vices se déguisent volontiers sous le nom de la vertu contraire.

Rude Entendement s'obstine : « Vous me retournez le billart*. » Il sait qu'un chien est un chien, un chat un chat. Vous êtes Raison ; donc vous volez le blé.

5333 « Pour paroles desguisées
Et fanfelues** rimées
Ne cuidiez pas que autrement
Le me faciez ja entendant***. »

Mais Raison tourne la chose en plaisanterie. Et moi, je vois bien que vous êtes Rude Entendement, dont il est ques-

* bâton en forme de canne de golf. — ** niaiseries. — *** ne me fassiez entendre autre chose.

1. Mot qui manque, avec ce sens, dans le Dictionnaire de Godefroy. Cf., peut-être, « rasière », mesure pour les pommes, en Normandie.

Digitized by Google

tion dans ma commission, car jamais pareil imbécile... Et pourquoi donc prétends-tu ôter les écharpes et les bourdons? — Je suis là pour faire observer l'ordonnance de police, en l'Évangile, qui défend le port de ces objets hors de chez soi. — Raison reconnaît que Jésus a interdit aux Apôtres, de son vivant, l'écharpe et le bourdon [1]; mais les conditions sont changées, et

5427 N'est pas le deshonneur du roi
Se, pour cause, mue sa loi.

Jésus lui-même a changé sa loi pour le temps où il ne serait plus là [2]. Mais le « paisant » ne comprend pas ces contradictions; il s'en tient à la lettre: alors il aurait fallu effacer et gratter du livre l'ordonnance primitive.

5527 « Non fait », dist Raison, « car drois est
Le temps savoir qui passé est...
Pour quoi i ot mutations...
Pour ce n'est pas reprouvée
L'Euvangile ne faussée,
Ains en est aus bien entendans
Plus gracieuse et plus plaisans.
Plus a u * pré diverses fleurs,
Plus gracieus en est li liex. »

Rude Entendement refuse aussi de déposer son bâton : ce bâton néfaste où s'appuient aussi les Juifs et les hérétiques pour ne pas se convertir. Raison le cite alors à comparaître, et l'écarte purement et simplement, d'un geste, de sorte qu'il ne s'oppose plus au progrès du Pèlerin.

* plus il y-a dans le.

1. Allusion à Luc, XXII, 36 : « qui habet sacculum tollat, similiter et peram... »

2. C'est ce que soutenaient, au temps de Jean XXII, les adversaires de la Pauvreté absolue, dont les partisans franciscains s'appuyaient précisément sur le texte de Luc, cité à la note précédente.

Digitized by Google

La conversation continue entre Raison et le Pèlerin, qui revient sur son incapacité à porter l'armure. « Sais-tu bien, dit Raison, qui tu es? Es-tu sûr d'être seul? Tu crois l'être et tu ne l'es pas. Tu entretiens en toi ton plus grand ennemi. Tu le fais manger à grands frais, tu le chausses « au lignolet », tu le combles de robes, de joyaux, de ceintures ferrées et de bourses « pinpelotées »*; tu l' « espigaces »** de lacs de soie verts et rouges; tu le baignes, tu l'étuves le lendemain; tu le peignes et le « blondis ». Si je disais qu'il y a trente-six ans que tu le dorlotes, je ne me tromperais pas de beaucoup. Or c'est lui qui se refuse à porter tes armes et t'empêche, chaque fois que tu veux bien faire. — Qu'est-ce que c'est? dis-tu. — Une statue de limon, un tas de pourriture, un épouvantail à pigeons, un ver rongeur qui sera, lui-même, la proie des vers. Et tu sais comment tu le soulages « aus chambres coies*** ou aus chans ». — Tu veux le tuer? dis-tu. Cela ne t'est pas permis, mais tu peux le faire travailler, jeûner; tu peux le châtier, le soumettre à Pénitence. « C'est le cors et la char de toi » (v. 5873).

Le Pèlerin ne comprend pas. On réussit cependant à lui démontrer à la fin qu'il y a deux hommes en lui, qui ont des volontés diverses. Le corps et l'âme.

5945 « Le cors forsclos, dont t'ai parlé,...
Ez de Dieu la pourtraiture. »

Dieu t'a fait beau et clairvoyant, léger plus qu'un oiseau, immortel, inférieur aux anges seulement.

5963 « Dieu est ton pere et tu son fil.
Ne cuides pas que soies fil
THOMAS DE DEGUILLEVILLE. »

Dieu a retenu « la façon**** des esprits » comme sa spécia-

* enjolivées. — ** ornes. — *** cabinets d'aisance. — **** fabrication.

Digitized by Google

lité particulière ; Thomas de Digulleville n'a fait que ton corps. Dieu a mis ton esprit dans ce corps pour t'éprouver quelque temps et savoir si tu te rendrais, ou si tu vaincrais. — Le Pèlerin, stupéfait d'être convaincu d'aveuglement quand il croyait y voir si clair, et avouant que ce qui vient d'être dit lui a mis « puces es oreilles », sollicite des enseignements complémentaires.

Le soleil, dit Raison, est souvent caché par des nuées, mais sa lumière les perce si bien qu'on y voit tout de même. Ainsi l'âme, ce soleil, transparaît à travers le corps qui l'obnubile. Les yeux du corps sont comme des verrières à travers desquelles l'âme se manifeste au dehors. Non que l'âme ait besoin de ce « fenestrage », comme le prouve le cas des aveugles. C'est toi qui vois, et non pas ton corps (qui d'ailleurs s'écroulerait en tas de pourriture si tu ne le soutenais pas). L'association du corps et de l'âme rappelle la condition du pilote qui, tout en dirigeant la nef, est porté par elle.

Le Pèlerin voudrait bien être dépouillé de son corps, pour se rendre mieux compte des choses. Raison y consent, sous condition qu'il rendossera ensuite sa guenille, car son pouvoir, à elle, ne s'étend pas, comme celui de la Mort, jusqu'à séparer durablement le corps de l'âme. — Et maintenant, dit Raison après l'expérience accomplie ; tu connais ton ennemi : c'est ce petit tas par terre. Tu es, je pense, édifié ?

Il l'est, et rentre dans son corps, décidé à s'armer sans délai. Hélas ! dans les anciennes conditions, les anciens sentiments reviennent. Sa volonté fléchit de nouveau, et il se désole de se sentir enchaîné comme le singe à son « bloquel* » qui l'empêche toujours de s'élancer et de grimper. Tu vois bien, dit la Raison, que le corps est ton adversaire. Il est ton adversaire et tu ne le vaincras pas, car il est dans son

* billot.

Digitized by Google

milieu, et toi, tu n'es pas dans ton pays. Toutefois, tu peux lutter :

« Pou a boire et pou a mangier,
Pou reposer, bien traveillier,
Deceplines et batemens,
Oroisons et gemiscemens,
Instrumens de Penitence
T'en feront droit et venjance. »

Mais prends bien garde. Et maintenant, séparons-nous.

Carrefour. Sur la route à gauche, qui côtoyait un bois épineux, une gentille demoiselle était assise ; d'une main, elle jouait avec un gant, d'un air détaché. Sur la route à droite, un réparateur de nattes, qui dépeçait sans cesse les nattes qu'il avait faites, et les recommençait.

Interrogé, le nattier conseille le chemin d'Innocence, où il est, pour aller à Jérusalem. Mais le Pèlerin se méfie, parce qu'il ne comprend pas bien pourquoi cet homme passe son temps à défaire ce qu'il a fait.

Le nattier (qui s'appelle « Labour » ou « Occupation »), répond en substance que tout le monde ne peut pas être changeur* et que les plus pauvres métiers sont aussi les plus utiles.

Miex vaut povre mestier loial
Que huiseuse ** de court royal.

Et, s'il fait et refait sans cesse, c'est pour ne pas être oisif. Le Pèlerin est surpris d'un tel langage :

« En toy ne voy que sotie...
Qui prises miex ceus qui paine ont
Que ne fais ceus qui aise sont...
Quar je sai bien que reposer
Vaut assez miex que labourer. »

* banquier. — ** oisiveté.

Digitized by Google

Mais il se laisse convaincre par la comparaison du fer fourbi, qui se rouille quand on n'en fait rien.

Son corps le persuade pourtant de s'adresser aussi à la belle, assise à l'orée du chemin de gauche. C'est « Huiseuse », fille de Paresse.

6749 « Je maine les gens au vert bois
Quellir violetes et nois...
La leur fais je oüir chançons,
Rondiaus, balades et dous sons
De harpes et simphonies...
La leur fais je veoir baleurs,
Gieus de bastiaus et de jugleurs* ..
Vien t'en par moy ; c'est ton chemin !
N'es pas le premier pelerin
Qui autre foys i est venu ;
Le chemin i est tout battu. »

Le pèlerin s'engage dans la voie facile. Elle est séparée de l'autre par le bois épineux, encombré de ronces, que Pénitence a planté là pour s'y approvisionner de verges et de balais.

Mais ce bois s'élargit et s'épaissit à mesure qu'on avance et que les routes divergent. C'est en vain que le voyageur repentant y cherche un « pertuis », une coulée, pour regagner à travers les fourrés le chemin d'Innocence.

De plus, une vieille vous suit, chargée de cordages en rouleaux, qui s'en sert pour vous enlacer les pieds [au lasso]. Elle vous traîne ensuite, comme pourceaux, au charcutier d'enfer. C'est Paresse.

7153 « Je sui celle qui sans foüir**
Fais en gardins chardons venir,
Ronces et orties lever...
J'ai non Peresce la gouteuse...
Enfondue et engelée.
Et s'autrement me veus nommer

* escamotages et jongleries. — ** bêcher.

Digitized by Google

Tristece me puez appeller,
Quar de quanque * voi m'ennuie....
Et pour ce qu'ainsi m'ennuie
Porte je ceste coignie.
Ennui de vie l'appelle om...
De ceste coignie assomme
Clers au moustier... »

Paresse le traîne donc sur la route, avec la corde dont Judas s'est pendu. Mais voici deux autres vieilles, dont l'une, énorme et soufflée, chevauche l'autre, qui lui tend sans cesse un miroir. Elle a une corne au front, un cornet à la main, un soufflet en écharpe, un manteau blanc. C'est l'Orgueil, à cheval sur Flatterie.

Orgueil entame un grand discours. Elle[1] rappelle d'abord ses états de service (Lucifer précipité du ciel, Adam chassé du paradis). C'est elle qui émeut les guerres et qui invente les modes :

« Je fais chaperons pourfilez,
De soie et or entour listez **,
Chapiaus hupés et haut crestus,
A marmousés cocus locus ***,
Estroites cotes par les flans,
Manches a penonchaus pendans,
A blanc surcot rouge manche...
Tex choses fas pour ce que veul
Que chascun ait vers moi son cul ****.
. . . . . .
D'autrui bien vuel faire eschaufaut
Et moi metre com singe en haut. »

Elle rend compte ensuite de son attirail : de sa corne Fierté, dont elle heurte chacun ; de son soufflet Vaine Gloire, dont le vent fait tomber toutes les vertus (fable du Corbeau

* tout ce que. — ** bordés. — *** « Marmousés », fous de cour. « Cocus locus », expression dont le sens n'est pas clair. — **** œil.

1. Cf. plus haut, p. 147, note 1.

Digitized by Google

et du Renard) et qui la gonfle ; de son cornet Vantance ; de ses éperons « en bec de geai », Désobéissance et Rebellion ; de son bâton qui lui sert à défendre vices et péchés, et qui ressemble à celui de Rude Entendement ; du manteau blanc d'Hypocrisie, pareil à la neige sur l'ordure. — Puis c'est le tour de Flatterie, la monture empressée d'Orgueil, la sirène de mer, si bien venue dans les cours. Quantité d'autres vieilles, qu'on va voir bientôt : Trahison, Fausseté, Iniquité, etc., ont été nourries de son lait.

D'autres monstres apparaissent, en effet, sous la figure de vieilles femmes, chargées d'attributs bizarres. L'Envie, sèche et maigre, les nerfs à vif, a des lances fichées dans les yeux et rampe comme un serpent à quatre pieds ; deux compagnes sont assises sur son dos, plus épouvantables encore : l'une, masquée, un « apointon »* à la main droite, et une boîte dans la gauche ; l'autre tient entre ses dents l'extrémité d'un glaive enfilant une brochette d'oreilles humaines, et terminé par un croc. — Les lances des yeux d'Envie sont « Courrous de la joie d'autrui » et « Joie de l'adversité d'autrui ». La femme masquée sur le dos d'Envie, sa mère, c'est Trahison, et sa sœur Détraction. Discours de toutes ces personnes. Détraction, par exemple, dit :

8526 « Je te mangerei ja touz vis.
Je te rungerai jusqu'aus os
Et te trairai la pel du dos.
Onques ne veis en ta vie
Mastin, lisse** en boucherie,
Qui si volentiers char crue
Mengast com je la mangue.
La gueule ensanglantée en ai,
Ausi com li leus qui ou tai***
A estranglées les brebis
Et en a ses guernons**** fourbis. »

* quelque chose de pointu. — ** chienne. — *** dans le bourbier — **** moustaches.

Digitized by Google

Trahison et Détraction s'entendent pour désarçonner le Pèlerin. Désarçonner ? Mais il n'est pas à cheval. Si pourtant. Car celui-là est à cheval, selon Raison, dont le bon renom repose sur quatre pieds (être non diffamé, libre de servitude, né en loyal mariage, ni enragé ni forcené). — Long combat contre Envie et sa progéniture.

8796 Ainsi qu'en tel point j'estoie
Et ça et la regardoie,
Devers un tertre vi venir
Une autre vielle et acourir :
« Tenez le bien, tenez le bien »,
Dist elle aus autres, « car je vien.
Gardez que il ne vous eschape
Par le bourdon ou s'agrape *.. »

Celle-ci, l'Ire, hérissée de dards comme un hérisson, avait en écharpe le « fauchon » du Meurtre, la scie de la Haine dans la bouche, deux cailloux (« Depit » et « Tençon ») dans les mains. — Le Pèlerin, menacé de toutes parts, essaie bien de revêtir l'armure que Mémoire tient toujours à sa disposition. Mais il est trop faible. Seul, son bourdon le sauvegarde encore. Mais en voilà assez pour l'instant.

*
* *

Dans une vallée profonde, le Pèlerin est confronté par une autre vieille sordide, qui le guettait : l'Avarice. Elle lui fait voir un moûtier assailli de tous côtés par un roi, des rocs ** et des cavaliers d'échiquier, ceints de l'épée (l'auteur n'en avait jamais vu de cette forme). Ils travaillaient tous à abattre les murs du moûtier, en en minant les fondations. Le roi lui-même se servait à cet effet d'une crosse d'évêque, comme de bêche et de hoyau. Vois, dit l'Avarice, mon ouvrage.

* se cramponne. — ** tours.

Digitized by Google

9203 « Voiz la le roi de l'eschequier,
Et si roc* et si chevalier,
Qui ont touz leur poins limités
En l'eschequier, et ordenez.
Assez eussent de leur terre,
Se ne feisse, sans acquerre
L'autri ; mès je ne puis souffrir
Que suffisance, sans tolir **,
Aient...
Au roi, qui les moustiers fonder
Doit et deffendre et gouverner,
J'ai baillié oustil d'onneur plain
Pour faire ouvrage de vilain... »

Le roi avait une amie, nommée Libéralité, qui couchait avec lui. Avarice s'est substituée un jour à elle dans le lit royal ; désormais c'est elle qui garde le trésor, au grand déshonneur du prince.

9407 « Je sui le grant goufre de mer
Qui tout reçoit sans regeter,
Qui tout absorbe et engloutist
Et rien ne rent et rien n'en ist ***. »

Fille de Satan, elle a été élevée à Cahors[1]. Elle a six mains, dont aucune pour donner, toutes pour prendre, haper et rafler : Rapine, Coupebourse, Usure, etc. Main « escorcheresse » des pauvres ; « main briseresse d'escrins, roongneresse de florins, contrefaiseresse de seaus et de deniers mesconterresse ». Main « enchanteresse » qui, par enchantement, convertit les tournois en parisis et « de .v. fait devenir .vi. ».

9585 Vaches qui ne pueent mourir
Fait et forge sans coup ferir...
Vaches de fer les fait nommer...[2].

* tours. — ** commettre des extorsions. — *** sort.

1. On sait que les gens de Cahors exerçaient si souvent la profession de banquier dans les villes du Nord et du Midi que leur nom (Cahorsins) était devenu synonyme d'usurier, et que leur ville d'origine était généralement considérée comme le chef-lieu de l'Usure.

2. L'explication et le commentaire de cette expression est dans les

Digitized by Google

Et cette balance, où sa quatrième main semble peser le zodiaque et le soleil? Dieu, répond Avarice, avait fait le soleil pour tous. Moi, je le vends au mois et à la semaine :

9639 Le mois en veut .IX. soulz ou .X.,
Et la semaine .V. ou .VI. [1].

Main de mendiant ou de truand, toujours tendue sous prétexte de misères souvent imaginaires ou exagérées. Les gentilshommes la dissimulent souvent sous leurs grands gants de fauconnier :

9773 Aus religieus la tendent...
En demandant : « Or ça ! des piaus !
Or ça ! chaperons a oisiaus !
Unes longes, se vous voulez
Et unes guiches me donnés !...
De vos fromages me faciez
Donner ; et pas ne me failliez

Coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beaumanoir (éd. Salmon, § 1938) : « Més se je bailloie ma vache ou mes brebis en tele maniere que tuit li fruit fussent mien pour prest de deniers ou d'autre chose, et les bestes mouroient sans les coupes de celui qui de par moi les auroit en garde, et je les vouloie revoir par ce qui fu convenancié, ce seroit usure ; et teles usures apele l'en *bestes de fer*, pour ce qu'eles ne puecnt mourir a leur seigneurs. » Cf. le *Dictionnaire* de Godefroy, au mot « Ferin », et ci-dessus, p. 159.

L'expression « bétail de fer » se trouve déjà dans la Mischna de R. Jehouda le Saint au IIe siècle de l'ère chrétienne, avec le même sens. Mais on la considère comme fort antérieure à la Mischna.

1. L'auteur insère ici (v. 9639-9720) un hors d'œuvre sur l'éthique de la vente des bois. Jadis les « bosqueillons » vendaient leurs bois sur pied, et plus cher si l'acheteur ne devait en prendre livraison qu'un an plus tard ; ce n'était pas vendre le temps, car, pendant l'année, le bois continuait à pousser. Mais, maintenant, le bois se vend tout abattu (cela a été [récemment] ordonné « pour le commun profit » [c'est-à-dire par ordonnance royale]) ; est-ce alors peser le temps que de le vendre plus cher à terme ? Guillaume ne le croit pas : les « bosqueillons » ne doivent pas perdre pour avoir fait la courtoisie de couper d'avance à la commodité des clients. — Échos des préoccupations des marchands de bois dans la forêt de Chaalis au XIVe siècle.

Digitized by Google

Que n'aie cote hardie
Du blanchet de l'abaie !
Prestez moi .VIII. jours un sommier
E .I. roncin a chevauchier ;
Une charete a amener
Ma busche *, et, ma terre a arer **,
Deuz bonnes charues ou .III. !
Vous les rarez *** dedens le mois. »

Il semble à ces emprunteurs indiscrets que les bonnes gens d'abbaye ne possèdent rien qu'à leur profit à eux. Leur refuse-t-on quelque chose ? ils sont indignés. « Ce est nouvelle maniere — Que noblece son pain quiere !... » — [Ici encore, échos certains des querelles avec ses voisins et des embarras financiers du couvent de Chaalis][1].

Main de Simonie. Main de Tricherie, dont voici un des tours usuels :

9941 Une autre foys, par le païs,
Faus saintuaires **** et faintis †
Porte et monstre a la simple gent...
L'autre fois prent en ces moustiers
Aucuns images qui sont viez,
Leur fait pertuis †† en la teste
Pour faire gaignier le prestre.
Es pertuis qu'a fait huile met
Ou eaue ou vin, ce qu'a plus prest,
A fin que, quant celle liqueur
Descent aval, dite sueur
Soit, et de faire miracle
Renomme le viez image...

Mise en scène encore embellie par les figurants, soi-disant sourds, muets ou contrefaits, qu'on paie pour crier devant l'image : « Sainte image, garissiez moi ! »

* Mon bois à brûler. — ** labourer. — *** raurez. Je vous les rendrai. — **** reliques. — † fétiche (le mot moderne est la forme portugaise de « faintis », adoptée en France au XVIe siècle). — †† trous.

1. Comparer ce que Pierre de Peckham dit d'analogue dans la *Lumiere as lais* (ci-dessus, p. 109).

Digitized by Google

Mais Avarice a une de ses mains sur sa hanche, qui est boiteuse ; elle la porte souvent à sa langue. Pourquoi ? Cette main se promène ainsi de Menterie à Parjure. Mentir, c'est la pire manière de clocher. Et la langue de l'avocat est comme la languette de la balance qui s'incline toujours du côté où le poids est le plus lourd.

Et ta bosse, Avarice ? C'est la bosse du chameau, celle qui empêche de passer par le trou de l'aiguille évangélique et par la poterne du paradis. « Ceste boce est Proprieté » (v. 10145). Propriété craint « Povreté », sa « miresse »*, qui la veut « esmerder », comme tête teigneuse craint le peigne.

Quant à mon « mahomet » que j'ai sur la tête, c'est, dit Avarice, mon idole, le denier d'or ou d'argent à l'effigie du seigneur du pays. Il aime à se reposer dans l'obscurité des coffres ; j'ai souvent perdu ma cotte, pour lui, en jouant aux jeux défendus, « aus merelles et aus dez ».

Deux autres monstres arrivent à la rescousse. L'une, Gloutonnie, au long nez, avait, comme attributs, un sac percé et un entonnoir ; l'autre, à cheval sur un pourceau, avec un masque peinturé sous son capuchon, frappa le pèlerin d'un dard qui s'enfonça, par l'œil, jusqu'au cœur, et blessa ses mains. Hélas ! que n'avait-il son heaume ! et aussi ses « gaaignepains » !

La première vieille se présente comme la mère des « Epycuri ».

10305 « Qui sont », dis je, « Epycuri » ?
— « Ce sont », dist elle, « une gent qui
De leur sac percié ** leur Dieu font ;
Qui en touz temps leur pensée ont
De li emplir pour li vuidier. »

Elle est l'auxiliaire de « Dame Venus », qui la suit :

* guérisseuse. — ** leur ventre.

Digitized by Google

celle-là qui a traversé le Pèlerin de son dard. Mais elle a bien d'autres outils. Quels ?

« Li un », dist elle, a non *raptus*,
L'autre *stuprum*, l'autre *incestus*,
L'autre est dit *adulterium*,
Et l'autre fornicacion. »

Attaqué de tous les côtés, et ne pouvant plus s'aider de son bourdon, le Pèlerin invoque Pénitence. Pourquoi n'avoir pas eu le courage de passer sa haie épineuse ! Ses verges et ses disciplines seraient maintenant un délice en comparaison des atteintes combinées d'Avarice, de Gloutonnie et de Luxure. Mais Grâce de Dieu, à ses cris, descend d'une nuée, et non sans le morigéner, lui remet ès mains le bourdon. Elle ajoute : « N'oublie pas l'escarboucle au pommeau de cet instrument. Pourquoi n'eus-tu pas recours à l'intercession de ma « despensiere » (intendante) ?

Longue prière, par *a*, *b*, *c*, à la Vierge (v. 10894-11193).

L'auteur voit ensuite un grand rocher, d'où l'eau dégoutte dans un cuvier en contre-bas. Ce rocher, c'est le cœur de celui qui a laissé la voie du salut ; cette eau, ce sont les larmes qu'il verse quand Grâce de Dieu l'invite à se considérer. C'est dans cette eau que les grands pécheurs, comme Madeleine, saint Pierre et Marie l'Égyptienne se sont lavés. Que le Pèlerin s'y plonge aussi : « Jusques aus joes te boute ens.* » Mais qu'il ne se croie pas sauvé pour autant. A son courage de faire le reste ! — Le Pèlerin se dirige, encore assez hésitant, vers l'affreuse haie épineuse, qu'il s'agit toujours pour lui, et plus que jamais, de traverser.

*
* *

Ce serait aussi ennuyeux pour l'auteur de raconter que

* Plonges-y-toi jusques aux joues.

Digitized by Google

pour l'auditeur d'entendre, tous les obstacles, « toutes les choses desguisées », que le Pèlerin rencontra encore.

Cependant, il se trouva tout à coup au débouché d'un chemin, devant une mer démontée par la tempête, parsemée d'hommes et de femmes qui flottaient tout vêtus à la surface, quelques-uns les pieds en l'air ; d'autres semblaient avoir des ailes, dont ils ne pouvaient se servir ; d'autres encore étaient embarrassés dans de longues herbes ; etc.

En longeant le rivage de cette mer dans l'espoir d'une nef qui la lui ferait traverser, le Pèlerin rencontre (« Douce gent, seigniez vous ! ») une Bête hideuse qui pêchait, au hameçon, avec « roies* volans », tendus entre la mer et les nuées, pour attraper les oiseaux. A sa vue, la Bête se mit à corner, et une vieille aux yeux de travers, porteuse d'un fagot, surgit (à reculons) pour barrer la route et arracher l'écharpe du passant. Elle est, dit-elle, l'Hérésie : oui, celle qui fit brûler les Templiers et qui, au temps de son pèlerinage terrestre, combattit saint Augustin. — Le Pèlerin la met en fuite avec facilité, et Grâce de Dieu daigne se montrer pour lui en faire compliment.

Bien plus, elle reprend la conversation. Cette mer, c'est le monde, balayé des vents de l'Orgueil. Ces malheureux qui flottent les pieds en l'air sont ceux qui se sont chargés des sacs de l'Avarice ; ceux qui nagent droit, avec des ailes en apparence inutiles, si ce n'est comme gouvernail, sont ceux qui ne cherchent ici-bas que leur subsistance, tout en aspirant à voler aux cieux ; ceux qui sont embarrassés dans les herbes sont les mondains attachés aux vanités du siècle. — Quant à la Bête qui pêche et qui tend ses rêts, c'est, naturellement, Satan.

Une demoiselle fort agréable, emplumée comme un pigeon, propose ses services pour passer l'eau :

* rêts.

Digitized by Google

11803 « Jeunece sui, la legiere,
La giberresse* et coursiere,
La sauterelle, la saillant,
Qui tout dangier ne prise un gant.
Je vais, je vieng, sail et vole
Je espringale, je karole,
Je trepe et queur**, dance et bale,
Et vois a la huitefale... *** »

Sainte Église ne veut pas de moi pour gouverner ; il lui faut des gens qui aient plus de plomb à leurs souliers ; et non sans raison.

11835 « Un estuef**** me faut pour jouer
Et une croce a souler †.
Autre croce ne faut mie... »

Mais donne-moi la main, et je te porterai par delà la mer, où tu verras plusieurs merveilles. — Ce qu'elle fit, non sans plonger le voyageur dans les vagues à plusieurs reprises.

Apparition, tandis qu'il survole encore les gouffres marins, d'une autre mégère, avec les attributs du forgeron. Elle est là pour forger la couronne des élus sur leur enclume de patience avec son marteau « Persécution ». Elle-même a nom Tribulation. Elle est commissionnée à la fois par « Adonaï, roi de Justice » et par Satan, « seigneur d'Iniquité ». Elle martèle les patients au nom du premier ou du second, d'après leurs réactions aux coups qu'elle inflige. — Le Pèlerin, au premier choc du marteau, est précipité dans la mer.

Des compagnons d'infortune s'évertuaient à surnager en distribuant leur argent en aumônes, ou en allant aux pèlerinages lointains. L'auteur, lui, n'a que son bourdon. Mais Tribulation le repinçe entre ses tenailles. Cependant, comme

* folâtre. — ** Je bondis, danse, trépigne, cours. — *** Godefroy, au mot *witefale* traduit, d'après Carpentier, par « mascarade ». — **** ballon. — † crosse pour jouer à la choule.

Digitized by Google

il invoquait piteusement la miséricorde de Dieu, elle le conduisit à Grâce. C'est sa coutume, son métier.

12325 « Je suis celle qui ce mestier
Fas volentiers.....
Je chastie les dissolus
Et bat ceus que je voi trop drus.
Les fourvoiez met a voie...
Les uns je chace a la pité
De la roial Dieu majesté ;
Les autres a Grace maine
Ou l'estoile tresmontaine *.. »

Admonestations de Grâce, tant de fois quittée, puis invoquée, suppliée de nouveau par le Pèlerin. Elle consent encore, dans sa mansuétude, à lui proposer un raccourci pour arriver au but, moins long, mais aussi efficace, que la traversée de la haie de Pénitence.

Il s'agit de prendre passage sur une nef, parée pour la traversée, dont la charpente, en mauvais état, est chargée d' « habitacions » diverses (palais, tours et châteaux). C'est la nef de Religion **, qui serait à toute épreuve si les commandements et les observances qui la « lient » et la « frettent » n'étaient pas, sur bien des points, relâchés par la négligence. Bien des coutures sont béantes, assurément, et il y a péril certain. Mais le mât, avec « le tref tendu qu'on nomme voile », c'est Jésus-Christ; et le vent qui l'enfle, c'est le Saint-Esprit. Embarquons donc dans un de ces châteaux de la superstructure, celui de Cluny, ou celui de Cîteaux, par exemple, ou un autre[1].

* polaire. — ** Ordre monastique.

1. Comparer la grande composition allégorique, *Typus religionis*, du milieu du XVII^e siècle, qui fut saisie, lors de la suppression de l'Ordre des Jésuites, en 1762, dans leur Collège de Billom en Auvergne, et déposée au greffe du Parlement de Paris, d'où elle a passé au Musée des Archives nationales. On y voit un navire, monté par des Jésuites, qui

Digitized by Google

« Paour de Dieu », le portier, armé de la massue « Venjance Dieu » et de la « plommée » « Orreur des peines d'enfer », empêche les pécheurs d'entrer. L'accès de ces bienheureux châteaux est-il donc impossible? Non. Car les coups de la « plommée »* en question ne sont pas mortels. Les chevaliers, afin d'aller au combat et à la gloire, ne reçoivent-ils pas une « colée »**? Grâce de Dieu donne donc l'exemple et le Pèlerin se faufile sur ses talons, sans éviter le coup formidable :

12629 Ne reçoivent tel colée
Tous chevaliers qui ont espée!
Grant joie fust et grant proffit
Se telle l'eüssent, ce cuit.

Que de merveilles dans ce château : église, cloître, chapitre, dortoir, réfectoire, hôtellerie, infirmerie... Le pèlerin eut une étrange vision à l'escalier du dortoir. Deux dames en montaient les degrés : l'une, nue sous un gambeson***; l'autre, vêtue d'un chainse**** très blanc, gantée de gantelets, un bâton à la main. Deux encore : l'une la lime entre les dents et l'autre chargée de cordes. Une cinquième portait sur du parchemin une « viande † emmiellée », et un pigeon blanc la suivait en voletant. Une autre, qui se dirigeait vers le réfectoire, semblait avoir une gorgière. Une autre, à l'église, qui portait « boite a messager », avait les ailes étendues, comme prête à s'envoler; elle pointait une tarière vers le ciel et semblait ressusciter des morts. Une autre sonnait du cor, comme font les jongleresses.

* casse-tête plombé. — ** tape sur le col. — *** pourpoint rembourré, pendant jusqu'à mi-cuisse. — **** vêtement en toile de lin. — † nourriture.

vogue vers le port du salut, traînant à sa remorque de petites barques chargées de prêtres, d'évêques, de cardinaux. Des apostats sont précipités dans la mer par l'équipage du navire. — Cette allégorie est fort ancienne, et elle a, comme on voit, duré longtemps.

Digitized by Google

Grâce et le Pèlerin passent d'abord au dortoir. La dame au bâton faisait les lits en y mettant des draps blancs, et sa compagne au gambeson chantait ceci :

12719 *Je chanterai, faire le doi,*
Rien je ne porte avecques moi.
Au petit guichet [re]tenue
Ne serai pas, quar [je] sui nue...*

La dame qui porte des cordes, explique Grâce de Dieu, c'est la maîtresse de céans, Obédience, qui mène les « cloistriers »** en laisse. La dame à la lime, c'est Discipline, qui récure et fourbit tout. La dame nue au gambeson, qui chante, c'est « Povreté Voluntaire » (son gambeson, d'ailleurs, c'est le tien, que tu confias naguère à Mémoire) ; tu feras bien de faire sa connaissance, pour être en état de chanter comme elle. Sa compagne, qui dresse les lits avec son bâton [1], fais-en ton amie au plus tôt : elle couchera avec toi toutes les fois qu'il te plaira ; Vénus est son ennemie particulière. Qui est-ce donc ?

12807 « Ceste dame est appellée
Dame blanche, la lavée...
Et s'autrement la veus nommer,
Chasteé la pourras clamer. »

Ses gantelets sont les « gagnepains » que tu n'as pas osé mettre. La dame à l'assiette en parchemin est pitancière et celerière ; elle donne à manger à l'âme. Son nom ? « Leçon et Estude. » Sa « viande » ? La Sainte Écriture ; le Saint-Esprit est le « coulon », ou pigeon, qui la suit.

Dame Abstinence, reconnaissable à sa gorgière Sobriété,

* je ne serai pas retenue au petit guichet [du Paradis]. Cf. ci-dessus, p. 209. — ** moines.

1. Usage qui persiste encore, de nos jours, dans des campagnes, pour tendre et lisser les draps.

Digitized by Google

est chargée du réfectoire. — La dame à la boîte de messager, c'est Oraison ou Prière : elle perfore le ciel de son immense tarière pour en faire pleuvoir les grâces sur ces morts, qui sont les anciens bienfaiteurs de la maison, et qui en ressuscitent à la vie spirituelle. Enfin la dame au cor s'appelle en latin *Latria ;* son cor est l'invocation de Dieu *in adjutorium* ; elle joue aussi des orgues et du psalterion ; c'est la jongleresse de Dieu.

12971 Tel chose a roi bien apartient
Pour son deduit...

Cependant Obédience interpelle le Pèlerin et l'interroge sur ses intentions.

12999 « Bail ça tes mains, bail ça tes piés !
Com faucon te metrai ès giés*. »

Elle lui lie aussi la langue avec la corde Silence. Le Pèlerin s'abandonne, espérant trouver en ces attaches « contrepois et equivalence » de la haie qui lui fit horreur.

La scène change. Deux vieilles femmes. L'une avait des pieds de plomb, deux béquilles au col, et une boîte en bandoulière. L'autre, pareillement messagère, avait un lit sur la tête, et les pans de son vêtement relevés à la ceinture, comme pour lutter. Ce sont les messagères de la Mort, « Vieillesse » et « Enfermeté » (Maladie). La Vieillesse dit :

13178 .... « Je sui celle
Que ja veoir ne cuidoies
Quant avec Jeunece estoies :
« Loing est, a piece ne venra,
Disoies tu, bellement va.
Piés a de plonc, ne puet aler .. »
Voiz, mès loing, petit et petit
Va on bien.....

* « giets », liens.

Digitized by Google

Ma compaigne aucune foiz ment...
Vieillece ai non la doutée...
. . . . . .
Appareille toi ; la Mort vient ! »

C'est une dame encore, bénigne et plaisante, qui emmène le patient à l'infirmerie : la dame Miséricorde, qui fit tendre jadis dans les cieux l'arc-en-ciel en signe de concorde. Elle avait un sein découvert, « par le treu de sa cotelle ». Car elle réconforte de son lait les malheureux, et ne le refuse pas aux coupables. Aristote dit que le lait est du sang blanchi « par decoction de chaleur ». Or l'Ire n'a que du sang rouge ; Charité le change en lait.

A l'infirmerie, la Mort plane. Mais Grâce de Dieu est toujours là,

13438 Et me dist doucement : « Or voi
Je bien qu'a l'estroit passage
Es de ton pelerinage.
Voiz ci la Mort qui venue est,
Qui des choses terribles est
La fin et l'aterminement...
Homme en cest monde est exposé
A la mort comme l'erbe u pré
Est a la faus...
Or as esté vert .I. lonc temps
Et as eü pluies et vens,
Mès maintenant te faut fauchier... »

On ne se prépare jamais assez, malgré les avertissements de Maladie et de Vieillesse. Le Pèlerin en eut conscience, quand « la Mort laissa sa faus courir ». — L'horloge du couvent sonnait les matines, comme d'habitude. Guillaume s'éveilla tout en sueur et il alla aux matines, mais si ému de son songe qu'il n'y put « rien faire » de bon.

Si je n'ai pas bien rêvé, que d'autres imaginent mieux. Je répudie toute erreur que j'aurais pu commettre. J'ai écrit

Digitized by Google

pour l'édification des pèlerins, en conformité du proverbe : « Bel se chastie qui se chastie par autrui ». *Amen.*

II. Pèlerinage de l'âme.

L'auteur dit que, après s'être émerveillé « assés » de son rêve précédent, il se rendormit soudainement [1]. A peine s'était-il retourné sur l'autre côté qu'il eut une vision nouvelle, continuation de la première.

Le Pèlerin, qui est mort, a perdu l'assistance de Grâce de Dieu ; mais il est aidé maintenant par son Ange gardien, qui empêche la Bête (Satan) de se saisir incontinent de l'âme libérée du corps. Je la conduirai maintenant, dit l'Ange, devant Michel, prévôt du ciel, devant qui nous plaiderons.

L'âme s'envole entre l'Ange et un Diable. La terre, à ces hauteurs, n'est plus grande que comme une ville. Elle est transparente, en s'obscurcissant toutefois jusqu'à son centre ténébreux. Des esprits voltigeaient de toutes parts.

247 Desquiex choses quant me souvient,
Grant admiracion me vient ;
Et d'aucunes moult s'esjouist
Mon cueur, et d'aucunes fremist.

On arrive « en un grant lieu resplendissant », à l'entrée duquel il y avait foule d'âmes, d'anges gardiens et de « Sathans » (démons) accusateurs, qui réclamaient leurs proies à grands cris :

1. Ce début a fait croire longtemps que le *Pèlerinage de l'Âme* avait été composé tout de suite après la première rédaction du *Pèlerinage de Vie humaine*. Cette erreur est encore dans Ward, *Catalogue of romances...* II (1893), p. 558.

Digitized by Google

377 « Crions *Harou !* on nous fait tort.
Crions si haut que, se on dort,
N'i ait cil qui ne s'esveille,
Pour nos querelles escouter. »

Michel, assisté de Chérubin, huissier du paradis, de saint Pierre le porte-clefs, de Raison, de Justice, de Vérité et de quantité de saints, appelle l'affaire du Pèlerin Guillaume de Digulleville [1].

La parole est d'abord à l'Ange gardien (v. 575); mais le « Sathan » réplique avec ardeur : « Michaut (Michel), Michaut, car or m'entent ! » Quoi ! sauvé, ce cochon-là, qui, lavé du péché originel, s'est vautré volontairement dans la boue ! Cet individu déloyal, pareil au mauvais serviteur

661 Qui se vante qu'il est au roy
Et en rien ne garde sa loy !
Qui est a ses gaiges toujours
Et a ses mandemens rebours !

Un avocat paraît nécessaire, mais son expérience terrestre enseigne à Guillaume déconfit que « Pour povre homme nul ne plaide ». Il invoque donc humblement tous les intercesseurs célestes : depuis « Dieu » jusqu'aux saints Benoit, Bernard, sans oublier Guillaume de Chaalis. Mais la Justice fait observer au prévôt qui préside : « Il ne s'agit pas de repentir ni de merci. Et si le pèlerin ici présent n'a pas su retenir pendant sa vie terrestre des procureurs, des promoteurs pour l'assister dans cette cour, c'est trop tard. Pesons ses œuvres, bonnes et mauvaises, dans ma balance à deux plateaux ! »

Le défendeur essaie alors de récuser l'accusateur pour cause d'indignité. Mais Satan, imperturbable, s'efface volontiers

1. Les « Procès de paradis », analogues à celui qui suit, sont un thème souvent traité dans la littérature du moyen âge, depuis saint Ber-

Digitized by Google

devant une vieille bonne femme qui se tenait inaperçue derrière sa partie adverse : *Synderesis* *.

Synderesis connaît bien les pensers et les souvenirs les plus secrets de Guillaume. Elle lui rappelle notamment ce jour lointain où il alla voir, « en un manoir », en payant, une ménagerie de bêtes sauvages. Se souvient-il de ce qu'elle lui dit ce jour-là ?

1241 Et te deüsses recorder
Que, quant jadis te vi aler
La sauvage beste veoir
Que on gardoit en un manoir,
Et que tu donnas ton argent
Pour veoir la tant seulement,
Je t'avisai dès lors et dis :
« S'en toi eüsses bon avis,
Toi meïsmes regardasses,
Et plus loing de toi n'alasses
Ja sauvage beste veoir... »

Je suis le ver rongeur dont te parla jadis la dame au maillet de Contrition[1]. Si je suis édentée, c'est que j'ai, en vain, usé mes dents à te remordre. Si je suis laide, c'est toi qui m'as enlaidie, à force de me faire souffrir. Va, tu ne me peux récuser ; et moi, je veux « oïr ton interloqutoire ». — Satan s'empresse de dire qu'il se contentera très bien d'être le tabellion de Syndérèse, en lui laissant le premier rôle.

Syndérèse raconte ce qu'elle sait, et Satan écrit. L'auteur

* « Syndérèse », remords de conscience, dit le *Dictionnaire de l'Académie française*. Ce mot vient de Συντήρησις « examen » ; il porte la marque de la prononciation du grec moderne, où τ devient δ après ν. On voit ici que l'introduction de ce mot dans nos langues est bien antérieure au XVI^e^ siècle, comme on le croit généralement.

nard, qui passe pour l'avoir imaginé. Voir P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1886, p. 57 ; cf. Nætebus, *Die nicht-lyrischen Strophenformen*, p. 113, et *Histoire littéraire*, XXXV, p. 387.

1. Cf. plus haut, p. 215.

Digitized by Google

ne reproduira pas cet écrit, car, d'abord, ce serait trop long, et, d'ailleurs, le lecteur de son livre trouverait trop à rire à ses dépens. — Après quoi, la parole est à l'accusé, qui n'a toujours pas d'avocat.

Le Pèlerin Guillaume plaide donc lui-même ; il plaide les circonstances atténuantes. Il a toujours tenu en mains son bourdon et son écharpe.

1416 « Les maus qu'ai fais, pas ne les fis
En mon Createur despisant* ;
Mès pour l'inclinacion grant
Que a nature j'ai eü,
Qui m'a souprins** et deçeü.
Enclins sont a corrupcion
Les sens et cogitacion
De tous hommes, si com Diex dist,
Et en Genesis est escrit....
Et di encore, Sire Juge,
Que je tien a mon refuge
Que le monde qui la jus*** est
A esté contre moi moult prest.
Il m'a ses honneurs monstrées,
Ses vanités, ses denrées,
Ou mon corps, qui la jus*** pourrist
Maintes fois deliter**** me fist...

Justice a beau jeu de répondre à ces faibles arguments. Et elle en assène un très fort : le Pèlerin n'a tenu aucun compte d'une sorte de consultation médicale, en forme d'avertissement, que Grâce de Dieu lui remit par écrit une fois qu'il était malade. Justice l'a ramassée, cette pièce, et la lit. — Vingt-quatre stances de huit vers chacune, du type de celles-ci :

1641 « Repostement † ens t'espie,
Nulle cujus inducie.
Viellesce avec Maladie :
En assunt ejus nuncie.

* méprisant. — ** surpris. — *** là-bas. — **** jouir. — † En cachette.

Digitized by Google

A son tour chascune crie
Quid facimus tota die ?
Trop a vesquu, trop charrie.
Vertatur currus hodie !
. . . . . .
L'oisel, quant chante et volete
Super ramum multum lete,
Est tost feru de sajecte*
Vel involvitur cum rethe.
Or t'ai dit que Mort t'aguecte
Et parum cogitas de te,
Qui mains es d'une fauvete
Intus fosso pariete.

De plus, le défendeur avait lu l'Éthique [d'Aristote], et il n'en a pas profité. Il se targue d'avoir gardé son bourdon et son écharpe ; mais l'aurait-il gardé, son bourdon, s'il eût vécu au temps de Néron ? Aurait-il gardé son écharpe s'il avait connu Arius ? — Raison et Vérité s'associent au réquisitoire de Justice.

Satan triomphe :

« Enhan, Michiel, enhan, enhan !
Or ne pues tu dissimuler
Que tu le me doies livrer ! »

Heureusement, Miséricorde vole au secours du défendeur accablé. Justice réplique. Riposte et contre-riposte. S'agissant d'un moine qui n'a pas observé les devoirs de son habit, Miséricorde demande que saint Benoit soit entendu. Le saint promet de s'aviser et de bailler son avis par écrit. — Michel ordonne alors d'apporter les balances. Que chacune des parties y dépose, de part et d'autre, le pour et le contre. Malgré l'énorme poids de ce qui a été empilé sur le plateau de la condamnation, les cédules de saint Benoit et une lettre spéciale de « Jésus, haut seigneur du ciel »,

* flèche.

Digitized by Google

obtenue par Miséricorde, rétablissent, et au delà, l'équilibre. Michel consulte ses assesseurs. « Reprends ton fardeau », dit-il finalement au Pèlerin frémissant, « et porte-le au Purgatoire ».

Protestations de Satan :

2599 « Michaut, Michaut, n'est pas raison
Que tu me fais, mès traïson....
De ta sentence appellerai ! »

Il en appelle au Jugement dernier.

En attendant le fardeau que Justice prépare pour l'en recharger sur l'ordre du Prévôt, le Pèlerin a des visions merveilleuses. Un chœur de pèlerins, brillants comme le soleil à midi, s'élève en chantant de la terre au ciel, escorté d'un chœur d'anges dont les chants alternent avec les siens : c'étaient des âmes bienheureuses qui avaient fini leur temps au Purgatoire. Ces théories passèrent derrière le rideau, toile de fond du tribunal prévôtal qui cachait les splendeurs du paradis aux justiciables de saint Michel. Ailleurs se déroulait « une feste de grant plaisir », orchestre d'anges (vielles, symphonies et « oustils de sonnerie ») autour d'un pèlerin plus reluisant encore que les précédents, que son ange conduisait triomphâlement, « par le doi * », « en l'ordre des martirs ». — En même temps, Satan et les siens, avec accompagnement de flûtes et de tambours, emmenaient d'un autre côté le troupeau lamentable des damnés.

Après quoi, le Pèlerin s'en alla brûler, pendant plus de mille ans, son fardeau au Purgatoire. — Ah ! quel feu ! les pierres les plus dures s'y vaporiseraient. Le feu du Purgatoire n'est pas comme celui qu'on connaît sur la terre ; en comparaison de celui-là, le nôtre n'est qu'un « feu paint ». Ce feu surnaturel a en outre la propriété de ne faire souffrir

* doigt.

Digitized by Google

que les coupables, pour les purifier. Un innocent passerait indemne à travers. C'est pourquoi les anges gardiens des âmes en peine n'en sont pas incommodés. — Il y a d'ailleurs des adoucissements ; les prières générales de l'Église, et celles des amis et des parents de chacun (qui profitent à tous).

Au cours d'une conversation avec son ange, qui l'avait emmené en promenade, le Pèlerin vit tout à coup le Purgatoire comme une sphère ronde enflammée, entourée d'une autre, sans feu ni fumée, qui ressemblait au halo de la lune. Cette seconde sphère, concentrique à la première, c'était « le sein d'Abraham », où les anciens justes ont attendu longtemps enfermés, mais sans souffrance, privés seulement de la contemplation de Dieu, l'avènement de Jésus-Christ : Adam, David, les patriarches... — Mais le Pèlerin ne comprend pas. Comment Adam, si coupable. et dont la faute a eu pour toute sa descendance des conséquences si graves, fut-il mis en un endroit relativement si anodin ? Quant aux patriarches, on peut se permettre de penser qu'aucun d'eux, d'après ce qu'on sait d'eux, ne fut si juste qu'il dût être exempté du feu (v. 3677). Seuls, Jean-Baptiste, les Macchabées et les Innocents semblent avoir mérité un sort si doux. — Réponse. L'Enfer est comme une noix ; il comporte un noyau ; une membrane autour qui, pour ainsi dire, l'ourle, comme la pelure la pomme ; enfin l'écorce. Quand on dit que Jésus-Christ descendit aux enfers, cela doit s'entendre seulement de l'enveloppe extérieure, qu'il a vidée de ses hôtes avant de remonter au Ciel. Il est d'ailleurs certain, suivant l'Ange, que la plupart des personnages rassemblés dans « le sein d'Abraham », que Jésus-Christ a délivrés pendant la période comprise entre sa mort et sa résurrection, y avaient expié leurs fautes par le feu avant de ne plus souffrir que

Digitized by Google

de la privation de Dieu et de l'exclusion du paradis : « Tuit ont icy esté purgié. »

* * *

Cette vue d'ensemble, à distance, du Purgatoire et du sein d'Abraham n'était que le commencement d'un grand voyage. L'Ange prit le pèlerin, toujours soumis d'ailleurs aux souffrances du Purgatoire, « par la main » et l'emmena à travers l'espace.

On visita d'abord, sur la terre, tous les lieux où Guillaume avait péché pendant sa vie mortelle. Beaucoup d'autres pèlerins circulaient de même en permission, pour expier aussi sur place. — Guillaume en vit un qui était enfermé dans un bloc de glace depuis mille ans parce qu'il avait trop aimé bains, étuves et « drueries » * ; il trouvait ce supplice du froid plus pénible encore que celui du feu ; cependant, il s'était confessé de ses fautes (sans quoi ce n'est pas de Purgatoire qu'il se serait agi). Mais il n'avait pas fait satisfaction convenable ; à l'estime de son ange, il en avait encore pour plus de dix mille ans. — Il en vit un autre qui avait été pendant sa vie méchant, médisant, malveillant ; qui était mort sans confession et qui avait été « enfoui aus champs » ; que tout le monde, par conséquent, croyait damné. Cependant cet esprit se flagellait assidûment devant la maison qu'il avait habitée. Il se considérait comme fort heureux d'avoir échappé à l'enfer, quoiqu'il souffrît beaucoup (et autrement encore que par les coups de verge qu'il s'infligeait). C'est que, n'ayant jamais lâché son bourdon, il avait pratiqué la contrition. — Un troisième, qui s'était déjà entièrement purgé, restait pourtant enchaîné à un coffre, parce que ses exécu-

* galanteries.

Digitized by Google

teurs testamentaires n'avaient pas, quoiqu'il eût laissé de quoi, payé ses dettes. — Combien de cas analogues !

4019 Mout est grief chose de pechié
Qui devant la mort n'est purgié.
Es lieux, ou est fait, demoure
Et ne s'en part de nule heure.

L'esprit du Pèlerin perçoit une puanteur extraordinaire en passant devant le cimetière où pourrit son corps. Il l'apostrophe, ce corps, on devine en quels termes. Le cadavre « leve un petit le haterel * », et répond. — Long débat de l'âme et du corps (v. 4095-4350) [1], auquel l'ange met fin péremptoirement :

4332 « Qu'est ce », dist-il, « avés vous jà
Trouvé cause de rioter ? **
Bien est temps que doie cesser
La dissencion de vous deux. »

Un débat de ce genre se comprend entre l'âme et le corps d'un damné ; mais entre l'âme et le corps d'un prédestiné au salut, à quoi rime-t-il ?

Cependant la puanteur redouble. C'est l'odeur du péché, car on approche de l'enfer, après avoir traversé les limbes où, de désespoir, se tordent éternellement les mains les enfants morts sans baptême.

Voici d'abord le trône de feu où Lucifer (ou plutôt Tenebrifer) en personne est enchaîné. Orgueil, sa fille aînée, entame avec lui une « altercation » pour l'édification des

* la nuque. — ** quereller.

1. Ce hors d'œuvre est à rapprocher des nombreux « Débats » analogues « de l'Ame et du Corps » qui ont été conservés, tant en français qu'en latin. Cf. Th. Batiouchkoff, dans la *Romania*, 1891, p. 1-55, 513-578.

Digitized by Google

visiteurs ; et les démons, qui en veulent à leur prince de les avoir fait choir en ces lieux, lui « font la bufe » *. Mais l'auteur en vient à la description des supplices des damnés.

Rangées de pendus à l'infini, suspendus les uns par les mains, d'autres par la langue, par les oreilles, par les yeux, etc. Un bourreau circulait sans cesse dans ces allées funèbres en prenant garde que « rien ne se deshoquast » ** et que « les harts ne se dénouassent pas ». Chacun pendait par l'organe par où il avait surtout péché [1].

L'Ange et le Pèlerin entendent deux esprits chanter une complainte, en quatrains, contre la Trahison : « Hé, hé, maudite Trahison... » (v. 4703-4036), sur ce rythme assez vif :

Querons tesmoings par pecune,
Et faisons tant qu'aions une,
Soit Hersant ou Alison,
Qui a ce soit appelée.

Mès que nous n'aions angoisse
Ou que on ne nous cognoisse,
Bon est que nous deguison
D'une figure empruntée...

Ces esprits étaient ceux d'hommes qui s'étaient d'abord aimés, mais Trahison avait persuadé à chacun que son ami complotait sa mort, de sorte qu'ils s'étaient entretués [2].

Roues de torture. A la première étaient liés deux individus, chargés de sacs d'argent ; à chaque tour, des crocs de fer déchiraient les patients au passage. Un roi, à la fenêtre d'une tour, contemplait avec satisfaction le supplice de ces gens qui, ayant été ses receveurs ou ministre des finances, lui avaient fait sanctionner, en l'abusant, de nouvelles

* l'accablent de soufflets. — ** décrochât.

1. Imagination qui se trouve dans les Apocryphes : Apocalypse de Pierre, Actes de l'apôtre Thomas, etc.

2. Allusion probable à des faits récents ou contemporains.

Digitized by Google

ordonnances fiscales, pour s'en réserver les profits, sous prétexte de pourvoir à la défense du royaume.

4952 « Au barat ne pensoie rien.
Sens plus pensoie qu'eüsse
De quoi deffendre peüsse
Mon royaume des anemis
Et garder en paix le païs...
Et, com vous vous en jouastes,
Ne fu deffendu le païs...
Ains a esté plus impugné *,
Plus guerroié et plus gasté
Que n'avoit esté autre temps [1].

Les visiteurs continuent à parcourir le jardin des supplices. Les avares sont déchirés des loups ; on fait boire aux usuriers de l'or fondu ; les gens qui furent querelleurs et désagréables sont incessamment fagotés et jetés dans des fournaises ; les mélancoliques, « fils de Tristece », sont attachés à une roue qui, à chaque tour, les coinçant contre un pilier, les décervelle en leur faisant jaillir les yeux, etc. — Ils s'arrêtent devant une grande fosse, pleine de vermine et d'horreur : l'abîme, la chaudière d'enfer où souffrent Juifs, païens et mécréants qui n'ont pas gardé la loi de Jésus-Christ.

Eh quoi ! pour un seul péché mortel, ces peines atroces et perpétuelles ! — Oui, car le péché est une offense à l'Être éternel et infini ; cette offense est donc infinie. Pour tuer un homme, c'est-à-dire pour commettre un acte dont les conséquences se prolongeront indéfiniment, ne suffit-il pas, du reste, d'un instant ?

5543 En pou de temps est fait pechié.
Mais qui le fait, il fait marchié
De perpetuel peine avoir.

* attaqué.

1. Allusion plus claire aux supplices de financiers, si fréquents en France depuis celui d'Enguerran de Marigni.

Digitized by Google

Le Pèlerin et son Ange reviennent sur la terre. Ils y voient des pèlerins qui, dans une plaine, sous deux grands arbres, l'un vert et l'autre sec, pelotaient avec une pomme tombée. Qu'est-ce que cette pomme? Ce n'est pas celle dont on dit que Aristote fit un livre [1], ni celle qu'Adam mangea. L'arbre naquit d'un pépin de cette dernière, mais il a été greffé d'un greffon prélevé sur l'arbre de Jessé. D'où ce fruit délicieux : la pomme Jésus. D'un autre pépin de la pomme d'Adam, mis en terre par Seth, fils d'Adam, provint un autre arbre, qui sécha, et qui servit à faire la croix du Christ, comme la reine de Saba le prédit à Salomon. — Dans cet épisode, qui comporte des conversations interminables entre l'Arbre vert et l'Arbre sec, est enchâssée une « Complainte de l'Arbre vert » ou « Complainte piteuse de la Vierge Marie pour la mort et la passion de son fils », qui commence par : « Hé, Dieu le pere, com crueus... [2] » Jouer avec cette pomme (Jésus) fait oublier toutes les douleurs, jusqu'à celles du Purgatoire.

Les voyageurs passent devant des tombes ; sur chacune, une tête d'âne est gravée. Un jour un clerc, fils d'un riche marchand, vint trouver saint Bernard, en lui demandant de lui prescrire le devoir de quiconque entre en religion. Le saint répondit qu'il fallait être comme un âne qui supporte tous les fardeaux, « fust tort ou droit », sans murmurer. Ces tombes à tête d'âne sont celles d'excellents religieux qui ne se sont jamais plaints de la pitance du couvent.

1. Charles V avait dans sa librairie plusieurs exemplaires d'un livre en français intitulé *Pomum ambre* (nos 781, 782, 805).

2. Sur les rapports de cette pièce (v. 6353 et suiv.) avec la *Passion de Nostre Dame* qui se trouve dans un ms. de Parme et qui a été publiée par A. Boselli dans la *Revue des langues romanes*, XLIX, p. 501, voir A. Jeanroy dans la *Romania*, 1907, p. 361-368.

Digitized by Google

Ils passent devant une dame qui lèche des pèlerins, comme une ourse son faon, avec sa langue d'Endoctrinement. L'office de cette dame, nommée Doctrine, est d'imprimer dans l'homme la science et la vertu, de garnir et de parer son entendement qui, d'abord, est table rase. Dialogues entre le Pèlerin et Doctrine.

Doctrine. Dieu, lorsqu'il fit l'homme, l' « entrinita », d'après saint Augustin, c'est-à-dire qu'il lui donna la mémoire, qui est du Père, l'entendement qui est du Fils, et la volonté qui est du Saint-Esprit.

6959 « Pour quoi puissance elle [l'ame] a en soi
De comprendre tout a par soi
Sens nul corporel instrument,
Toutes semblances droitement
Des choses intelligibles,
Espiriteux et soutiles *. »

Néanmoins, pour comprendre tant de choses, l'âme, miroir de Dieu, faite à son image, n'a pas besoin d'être « grande » ; car un petit miroir réflète l'immensité [1]. D'ailleurs, il n'y a pas lieu de parler de grandeur à propos d'êtres incorporels, comme sont les âmes. Sans quoi l'âme d'un homme grand serait plus grande que celle d'un petit homme, ce qui n'est pas.

Le Pèlerin. Puisque les âmes n'ont pas de plus ou de moins dans la catégorie de la quantité, elles sont donc toutes pareilles. Cependant chacun sait qu'il y a des hommes intelligents et des imbéciles.

Doctrine. Les âmes sont pareilles en leur essence, mais leurs vertus sont inégales. Un miroir ne fait pas si bien son office s'il est mal construit ou sali. De même

* spirituelles et subtiles.

1. Cette pensée, Guillume en était déjà hanté un quart de siècle auparavant (cf. plus haut, p. 218).

Digitized by Google

7043 .....l'ame, a qui est donné
Un corps bien complexionné
Et de matiere plus soutil,
Comprent miex que l'ame de cil
Qui a corps complexionné
De rude matiere et fourme...
Ou qui l'a tachié et sali.

Le Pèlerin. L'âme, à mon avis, ne peut pas tout refléter, « tout habiter, tout visiter ».

Doctrine. Non, mais il n'est rien qu'elle n'ait volonté de connaître ; de là, son agilité. « Ou son vouloir va, elle va ». De même que Dieu est partout dans le monde qu'il a créé, il n'est nulle part où l'âme ne soit toute dans son corps (le microcosme), quoiqu'elle réside surtout dans le cerveau et dans le cœur (comme Dieu dans le ciel).

Le Pèlerin ne comprend pas bien. L'âme n'a rien de quantitatif, et vous prétendez cependant qu'elle est toute entière dans chaque partie du corps. L'âme est donc « plurifiée » ?

Doctrine. Entends-moi. Si l'âme était matérielle, elle serait déterminée quantitativement. Mais ce n'est pas le cas. C'est un « pouvoir », tiré du néant. Ses puissances ou facultés (« fantaisie, raison, mémoire », et tant d'autres !) sont répandues par tout le corps.

7151 Force a vegetative,
Comprenant generative,
Pour son espece conserver
Et li tousjours monteplier.
Et aussi la nutritive
Avec la augmentative...
Forces a aussi sensibles
Et par les .v. sens partibles,
Qui, a .i. commun sens que ont,
Toutes cinq ramenées sont,
Aussi com cinq dois a la main.

Réfléchis à tout cela pour ne pas te figurer que ton corps

Digitized by Google

a jamais été coupable, comme tu l'en as souvent accusé ; le coupable, ce fut toujours toi.

Vision d'un massif de maçonnerie sur lequel sont plantées deux « images » : statue équestre d'un chevalier, et celle dont Nubuchodonosor rêva d'après Daniel.

Statue et stable, c'est la même racine ; ces mots désignent quelque chose de permanent (*stare*). Les statuts (ordonnances) des princes doivent être stables aussi, et soigneusement délibérés par avance. Cela conduit l'auteur à exprimer ses sentiments politiques. Le chef doit, du haut en bas de la hiérarchie, être le plus digne, le meilleur. Il est d'or dans la statue de Nubuchodonosor, parce qu'un chef doit être, non seulement de qualité supérieure, mais « ductile ».

A tout chief de communité
Qui par conseil est gouverné
Ne puet avoir meilleur signe
Qu'estre ductile et benigne
De recevoir benignement
Bon advis et apensement...

Le Pèlerin confie à l'Ange qu'il a vu, pendant sa vie terrestre, plus d'un chef qui n'était pas du tout en or. Voici ce qu'il a vu, s'agissant des officiers chargés par le roi de « garder des villes » :

....« Selon le conseil
Des villes n'estoit pas leur vueil*...
Par quoi maint bon païs gasté
A esté et plusieurs occis.
Et au besoin s'en sont fuis. »

L'Ange déplore, de son côté, que les fonctionnaires royaux ne soient pas toujours choisis parmi les gens du pays qu'ils

* volonté.

Digitized by Google

administrent ou défendent. Ainsi, le bailli ou le capitaine de Rouen, mieux vaudrait qu'il fût de Rouen.

7608 Celui qui de Roan est né
Et y a son heritage
Ses amis, biens et lignage,
Se la personne le valoit,
Meilleur chevetain* en seroit
Que ne seroit un Toulousain...
Car un estrange s'enfuira
Ou tousjours l'autre demourra.
A l'estrange ne chaurra rien**
Comment tout voist*** ou mal ou bien...
Et tex furent ceux que veïs.

Les bras de la statue sont d'argent. Le bras droit, ce sont les barons (ducs, comtes, etc.). Le bras gauche, les officiers de l'armée, qui commandent aux gens d'armes soudoyers, dont le principal est le connétable. Le « pis » **** d'argent, c'est

7805 L'estroit Conseil et esleü
Que, pour a droit gouverner soi
Et son royaume, prent le roy.

Hélas, tous les conseillers des rois ne sont pas de bon métal ; il en est qui brillent comme des vers luisants : y touche-t-on, c'est une petite saleté.

Le ventre, distributeur des éléments nourriciers qui maintiennent la vie, est d'airain. Ce sont les gens des Comptes, placés à la tête des receveurs, trésoriers, argentiers, changeurs, monnayeurs, etc. Il est d'airain,

7981 Car d'airain au commencement
Fu la monnoie seulement.

Les jambes de fer, c'est le peuple armé : « chevaliers, gentilz bourgois et soudoiers ». D'aucuns disent qu'il est

* capitaine. — ** n'importera pas. — *** aille. — **** poitrine (de la statue)

Digitized by Google

déplorable de recruter des hommes d'armes à l'étranger. Le royaume doit s'affermir sur les jambes de ses natifs ; car comment les mercenaires du dehors prendraient-ils ses intérêts?

8185 Membres natureus tous ceux sont
Qui ou royaume leur vie ont,
Qui sens faillir sont tousjours prest
D'aider au roy qui leur chief est.
N'est pas doubte que mieux aider
Ne ly puissent, quant est mestier,
Que potences* empruntées;...
Et n'y a nul qui voulentiers,
Quant besoing seroit et mestiers,
Ainsi n'aidast a son païs,
Mais que** du roy en eust advis.

Les pieds? et jusqu'à la plante des pieds? Ces parties du corps social — ouvriers, laboureurs — sont très nécessaires, quoiqu'on n'y pense guère[1].

8233 Plus necessaire est un foueur***
Que .I. orfevre ne changeur.
Miex se aid' on d'un charretier,
De .I. couvreur, de .I. potier,
Qu'on ne feroit d'un orgueneur ****,
D'un paintre ou d'un ymageur.

Les pieds de la statue sont « mi partis » de terre et de fer. Il y a des ouvriers de la terre, tels que « foueurs***, areurs, semeurs, courtilliers †, tuiliers, potiers » ; on les reconnaît aisément à leur conversation, dont la terre fait tous les frais. D'autre part, il y a les ouvriers tels que forgerons, lormiers ††, serruriers, haubergiers, armuriers, qui sont les

* au besoin, que béquilles. — ** pourvu que. — *** celui qui fouit, ouvrier agricole. — **** musicien. — † jardiniers. — †† cloutiers éperonniers.

1. C'est encore là une idée que Guillaume avait développée vingt-cinq ans plus tôt (ci-dessus, p. 227).

Digitized by Google

dompteurs du fer. Les gens de pied, qui rendent aussi tant de services à la guerre, se recrutent parmi ces gens-là.

Qu'est-ce, maintenant, que la statue équestre du chevalier, qui fait pendant, sur le massif de maçonnerie, à celle de Nubuchodonosor ? — Il y avait une fois un roi nommé Poëticus. Un chevalier, venu pour lui offrir ses services en qualité de soudoyer, vit une pucelle qui pleurait dans le jardin et lui demanda son nom. — Elle s'appelait Libéralité. — Le lendemain le chevalier fut reçu, et, surpris de voir le roi suivre les conseils d'une vieille, laide et bossue, s'enquit, à ce sujet auprès de Libéralité, l'ancienne amie du roi, sacrifiée maintenant pour cette affreuse personne : Convoitise [1].

8449 « Il a nouvel consiel eü
D'une gent qui li sont venu,
Qui ont esté aval terre [2]
Celle vielle la li querre*... »

Ces mauvais conseillers, qu'il croit bons, le roi exige que gros et menus observent leurs ordonnances, lesquelles réduisent ses sujets en servitude. Ils l'ont mis en tutelle. Il n'en tire d'ailleurs, pour tout profit, que des malédictions, tandis qu'ils se carrent, eux, dans leurs maisons dorées. — Le chevalier entreprend de faire rendre sa place à la pucelle. Mais le roi, sourd aux exhortations, se réfugie derrière son Conseil. Alors le chevalier provoque les conseillers « en champ mortel » (combat judiciaire à mort), mais il ne s'en présente aucun, tant ils sont lâches. — Le roi, enfin convaincu, lui fit élever, en reconnaissance, cette statue que vous voyez.

* chercher.

1. Cf. plus haut, p. 232. Guillaume commence à se répéter fréquemment d'un Pèlerinage à l'autre.

2. Ou « Avalterre », qui s'entend parfois de la région de l'Est.

Digitized by Google

*
* *

Pendant tout ce temps-là le Pèlerin sentait sans cesse ses douleurs diminuer peu à peu, jusqu'à ce qu'enfin il en fût délivré tout à fait. Aussi bien son Ange faisait activement la navette entre son patient et les autorités du Paradis, pour hâter les choses. Vint un jour où il put chanter :

8767 « Or ça, en la cité lassus,
Nous irons sans actendre plus,
Car maintenant consummées
Painnes sont..... .
Chanton, alon, monton, volon ! »

Au chant des alouettes (qui « louent » Dieu, comme l'indique leur nom) et parmi la musique des sphères célestes, les deux compagnons s'élèvent dans les cieux jusqu'à un cours d'eau très pure (le ciel cristallin). Chemin faisant, le Pèlerin s'informe : Qu'est-ce que ce troisième ciel où saint Paul fut ravi ? Et le siècle des computistes, la définition en vaut-elle ici ? Qu'est-ce que ces demeures dont Jésus a dit qu'il y en avait plusieurs dans la maison de son père ? Enfin, quels sont ces « siècles » divers, au sens céleste du mot, en haut desquels sont colloquées diverses sortes de saints ?

9397 « Des .VIII. siecles », dis je, « que voi,
Dont couronné en sont li troi
De fleurs qui sont despareilles,
Desir ai d'ouir nouvelles.
De roses rouges couronné
Est li uns et zodiaqué.
Li autres l'est de soucies,
Par grant beauté espanies *,
Et li autres, a mon advis,
De primeroles ** et de lys
Couronné gracieusement
Est.. ».

* de soucis... épanouis. — ** Synonyme de primevères, surtout en Normandie

Digitized by Google

Ce sont les auréoles des martyrs, des docteurs, des vierges. Voici l'habitation des apôtres et des évangélistes. Siècle de saphir pur, où sont les séraphins, toute la céleste hiérarchie de saint Denis l'Aréopagite, et les 6666 légions d'anges. Siècle d'émeraude, ou des prophètes. Siècle étoilé de chrysolithes, qui est celui des confesseurs : « Benoit, ton pere, la ens est ». Enfin le ciel d'or, qui est suprême ; c'est là que Dieu est assis, sur son trône, dans l'attitude de la bénédiction. Un grand cercle merveilleux, large de trois pieds, en fait le tour, où brillent un nombre défini d'étoiles, rangées trente par trente, chaque trentaine ponctuée par un soleil. Les anges chantent là, si agréablement qu'à les ouïr, sur la terre, les pierres ne se pourraient tenir de danser. — Saints et saintes y affluent par troupes, comme ces « mauvis » et ces étourneaux qu'on voit souvent s'assembler sur les arbres à l'automne, pour recevoir trois esprits qu'on amène, vêtus de rouge et coiffés de couronnes d'or. — Qu'est-ce? Tu sais, dit l'Ange cicérone, que l'Église militante célèbre, sur la terre, des fêtes diverses, qui sont à son calendrier. Au Paradis, l'Église triomphante en fait autant. Le cercle que tu vois est le calendrier céleste. Le jour de sa fête, chaque saint est amené solennellement ici, pour commémorer ses vertus. Ces trois-ci sont de saints martyrs. Il y a des fêtes pareilles tous les jours, plus ou moins somptueuses suivant la qualité de celui ou de ceux que l'on célèbre :

9795 Plus est li sains d'autorité,
Plus est son jour solempnisé.

Mais c'est toujours magnifique. Quelquefois, le cercle entier est exceptionnellement garni, comme à la Saint-Michel et à la Toussaint. Ces jours-là, les « jardins du roy sont ouverts » et chacun est autorisé à y cueillir des fleurs et des fruits.

Digitized by Google

Mais ce qui surpasse tout, ce sont les fêtes du roi et de la reine. Il y a cinq grandes fêtes de la Vierge Reine. La première est celle de l'Immaculée Conception [1] :

9851 Quant [Marie] fu plantée et purgiée
Du pechié de sa lignée.

L'ange continue ses explications en disant que le cercle céleste dont il s'agit est de la nature du Zodiaque, où, dans sept Signes sur douze, le Soleil n'étant pas « a son droit », est « obnubilé » ou « éclipsé ». Ces sept signes néfastes sont Aries, Taurus, Scorpio, Capricornus, Libra, Leo, Sagittarius. Quand le Soleil est en un de ces sept Signes, le temps n'est pas de festoyer :

1. A partir du v. 9865, à propos de la Conception immaculée de Marie, long *excursus*, très bizarre, sur la musique (harmonique, rythmique, organique), qui convient pour ces fêtes. Chérubin observe qu'on manque au Paradis d'instruments à vent ou autres, et d'ouvriers ou de matériaux pour en faire.

9891 Pour ce bonne chose seroit
Se a chascun de vous plaisoit
Que auscuns a l'ourle infernal,
Ou sont les fils Adam aval,
Actendans leur redempcion,
Alassent.,.

Qu'ils y alassent pour annoncer la venue d'un scion de la race de David. David, le harpeur, se chargera d'organiser l'éducation musicale. C'est alors que furent inventés les instruments de la musique moderne, si supérieurs à ceux de l'ancienne. Orphée lui-même, qui jouait si bien de la harpe que les arbres le suivaient et que l'enfer lui rendit sa femme, n'a rien su en comparaison.

La fête de la Conception n'était pas alors normalement célébrée sur la terre :

9961 De ce fu prise occasion
De faire la concepcion
En Sainte Eglise la aval
Qu'aucuns font par especial ;
Mès une occasion autre ont
Ceux qui ceste feste ne font,
Car il dient qu'aprestement
Est, sens plus, et essaiement
De la feste qui doit venir...

Digitized by Google

10291 Les vielles dessous le banc
Doivent estre,...

Les cinq autres Signes, au contraire, sont favorables, et on se réjouit alors particulièrement.

Le Pèlerin demande à être éclairé sur un détail :

10478 ..... « Mès je ay
Un esbaïssement doubteus
De ce que, deux fois ou plusieurs,
Tu as dit que, *en un seul jour*,
Le cercle lassus fait son tour ;
Et dit avoies au premier
Que, ainsi com le kalendier,
A faire son tour il mectoit
Un an, si com il me sembloit. »

L'Ange est surpris d'avoir affaire à quelqu'un de si ignorant :

10487 « Comment », dist il, « ne scès tu pas
Du souleil qui est ou ciel bas
Que, a faire son entier cours
D'un an, il y met tous les jours;
Et toutevoies chascun jour
Un autre cours fait tout entour ?
Autel te dit du cercle là.
Un tour seulement en l'an va
D'acoustumé et comun cours,
Mès aussi faire tous les jours
Le puet il par l'ordenement
Qui est mis en son mouvement,
Qui est tel que par quelques tours
Onques ne puet perdre son cours. »

Il suffit, dit le Pèlerin qui, cette fois, a compris ; mais quelle est donc cette fête qu'on célèbre là-bas ? — Il y avait en effet un grand arbre vert, dont la plus haute cime était sèche et en forme de croix, car elle était barrée d'un rameau horizontal ; une foule de peuple se réjouissait alentour. C'est l'Arbre du jardin d'Éden ; cette foule, c'est la descendance d'Adam et

Digitized by Google

d'Ève, qui contemple la flèche croisée dudit arbre, la Croix, symbole de la Rédemption. Les jours de fête au ciel, les anges et saint Pierre lui-même descendent, sur l'ordre de Dieu, dans les régions inférieures où cet arbre a été transporté. Ils font dresser les tables dans le voisinage pour un repas magnifique où ils invitent Adam et Ève, afin de leur faire goûter la différence du fruit mortel que cet Arbre portait autrefois et des fruits bienfaisants qu'il produit maintenant. — C'est l'Adoration de la Croix.

Autre fête, celle de l'Ascension du Christ, escorté de ceux qu'il est allé chercher en enfer entre sa mort et sa résurrection :

10665 « Venés amont, venés, venés !
Un autre paradis arés.
A mon pere ferai joie
De vous qui estes ma proie,
Et qui estes mes denrées
Qu'ai chierement acheptées... »

*
* *

Arrivé à ce point, l'auteur n'en peut visiblement plus [comme frère Laurent à la fin de la *Somme le Roi*][1]. Il n'a plus de plan régulier et enchaîne au hasard des descriptions toujours pareilles : trompettes, chansons, danses, etc. Il semble, du reste, qu'il eût dès longtemps prévu ce moment, lorsqu'il avait écrit :

8343 Sens texte ne faut pas gloser
Ne sens matiere edifier.

Cependant le Pèlerin choisit cet instant pour avouer, très inopportunément, que le mystère de la Trinité lui paraît obscur et réclamer des explications.

1. Cf. p. 198.

Digitized by Google

10731 « J'ai, dis je, grant merveillement,
Et ai eü moult longuement,
Comment .III. puissent estre .I.
Et aient .I. povoir commun.

Il voudrait à ce sujet un « exemplaire » * nouveau, d'autre guise que ceux qu'il connaît déjà, qui lui paraissent insuffisants.

L'Ange répond par un « Dit » sur la Trinité, en douzains, qui commence par « Gracieuse est l'assemblée ». Mais il fait observer avec raison qu'il est un peu tard pour s'enquérir de ces choses quand on va les voir incessamment :

10922 « De li [Dieu] aras la vision
Bientost.....
Et d'exemples n'aras cure ;
Et verras sens division
Trois personnes en union,
Un seul Dieu sens composture.
Lors diras tu par droiture :
Moult est fole creature
Qui de Dieu comprehension
Veult faire en povre closture. »

Là-dessus, l'Ange s'envole et le Pèlerin se réveille pour la seconde fois, désolé que ç'ait été un songe. C'était le jour de la Saint-André, 30 novembre [1].

* une similitude.

1. Deux des 44 exemplaires connus du *Pèlerinage de l'Ame* ne finissent pas là.

Le visionnaire déclare, dans son épilogue, qu'il lui serait bien nécessaire d'entreprendre un autre ouvrage, pour éviter l'oisiveté et inciter autrui à la Pénitence. Mais, se rendant compte — un peu tard, après avoir aligné trente mille vers — qu'il écrit très difficultueusement « en roman », c'est en latin qu'il rimera désormais :

11156 Toutevoies pour grevance
Et ennui et destourbance
Qu'ai au romans bien pourtraire,
En latin, qui miex m'avance,
Ai mise mon ordenance.
Plaise a cui elle puet plaire !

Il avait même esquissé, un peu plus haut (v. 11078 et s.), son pro-

Digitized by Google

gramme : onze petits poèmes en latin sur le Psautier, sur l'Alpha et l'Omega, sur les trois chevaliers Denis, Rusticus et Éleuthère, sur le Cantique des Cantiques, sur les noms de Jésus et de Marie ; un poème abécédaire sur la Vierge (dont l'introduction contient un renvoi à la pièce du même genre, en langue d'oïl, que Guillaume avait déjà insérée dans le *Pèlerinage de la Vie humaine* ; cf. plus haut, p. 236); paraphrase de l'*Ave Maria* ; prières à saint Michel, à l'Ange gardien, à saint Benoit, à saint André. Voir l'Appendice III du t. II de l'édition Stürzinger, p. 387-393, où se trouvent des extraits de toutes ces compositions ; elles se présentent dans les deux mss. précités suivant l'ordre même où Guillaume les annonce à la fin du *Pèlerinage de l'Âme*.

Digitized by Google

LA « CONSOLATION » DE BOÈCE,

D'APRÈS JEAN DE MEUN ET PLUSIEURS AUTRES.

Un des philosophes de l'Antiquité qui ont été le plus admirés par les hommes du moyen âge est Boèce : Manlius Torquatus Severinus, de la branche des *Boethii* de l'illustre *gens Anicia*, prince de la jeunesse romaine vers 500, consul en 510 par la faveur de Théodoric, roi des Ostrogoths, finalement disgrâcié et persécuté pour des raisons politiques, exilé, exécuté sans jugement en 524 à l'âge de quarante-cinq ans environ. « Le dernier des Romains[1]. »

Ses écrits ont été un ferment très actif de civilisation intellectuelle dès le haut moyen âge. La *Consolatio Philosophiæ*, en particulier, composée alors que l'auteur ne se savait peut-être pas, mais était, condamné à mort, a été lue et méditée pendant un millénaire. C'est un bel ouvrage, élégant (trop orné, peut-être, pour le goût moderne, dans les circonstances pathétiques où il a été rédigé), d'une haute tenue philosophique et morale. L'auteur, qui était sans doute chrétien de profession, comme tous les *Anicii* depuis Constantin et comme son beau-père Symmaque, ne s'y réclame pourtant jamais que de la Philosophie antique ; il ne prononce jamais le nom du Christ, il ne cite jamais les livres saints ni les Pères. Cependant on aurait tort de répéter ce que l'on a dit souvent, que la *Consolatio* est un livre païen : « L'originalité de ce livre consiste à offrir une doctrine que les païens et chrétiens pouvaient unanimement accepter. » Les Dia-

1. M. Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur bis zur Mitte des 10. Jahrhunderts* (München, 1911), p. 22-35. Cf. G. Boissier, dans le *Journal des Savants*, 1889, p. 449-462.

Digitized by Google

logues philosophiques de saint Augustin, et surtout le *Contra academicos*, ne sont pas, à cet égard, sans analogie avec le livre néo-platonicien de Boèce.

La *Consolatio* n'a pas été seulement très souvent copiée, du VIII^e^ au XV^e^ siècle ; elle a fait l'objet de gloses explicatives qui étaient fort nécessaires, s'agissant d'un auteur lettré, profondément versé dans la littérature antique, et dont une foule d'expressions et d'allusions mythologiques auraient été inintelligibles sans commentaire à des générations relativement barbares. De ces gloses, symétriques à celles dont s'entouraient alors les Livres Saints et les grands classiques, il y en eut de très bonne heure (Rémi d'Auxerre, sinon Jean Scot Erigène[1]). On en a plusieurs du X^e^ siècle[2]. Les commentaires se multiplient encore à partir de la première Renaissance, celle du XII^e^ siècle ; les principaux sont ceux de Guillaume de Conches († vers 1150), du dominicain anglais Nicolas Trivet († 1328), d'un dominicain italien, nommé Thomas (qui n'est pas, bien entendu, Thomas d'Aquin, quoiqu'on l'ait cru longtemps)[3], et du médecin catalan Guillaume d'Aragon[4]. Il existe aussi, du XIV^e^ siècle, des dictionnaires spéciaux des pensées de Boèce, comme celui qui fut publié vers 1350 par Jean de Fayt, abbé de Saint-Bavon de Gand[5]. — Nous nous arrêtons ici au milieu du XIV^e^ siècle, mais le mouvement a continué plus tard (Pierre d'Ailly, etc.), jusqu'à la Renaissance proprement dite.

1. H. F. Stewart, dans le *Journal of Theological Studies*, XVII (1915), p. 26-42.

2. G. Schepss, *Handschriftliche Studien zu Boethius « De Consolatione philosophica »* (Würzburg, 1881) ; Manitius, p. 34-35.

3. Ch. Jourdain, *Des commentaires inédits de Guillaume de Conches et de Nicolas Triveth sur la « Consolation... de Boëce »* (Paris, 1861). — Sur frère Nicolas, voir *Abhandlungen zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Festgabe Cl. Bäumker* (Münster i. W., 1923). Frère Thomas était sans doute italien, car il cite fréquemment, sous le nom de « pauper Henricus », Arrighetto da Settimello (cf. *Studi medievali*, 1912-1913, p. 110-193).

4. Le commentaire de Guillaume d'Aragon est conservé à l'Amplonienne d'Erfurt, F 358. Cf. Bibl. nat., lat. 7470 (Glose du même sur le *Centiloquium Ptolemei*), lat. 7686.

5. Sur l'index de Jean de Fayt, voir le t. XXXVII de l'*Histoire littéraire*, en préparation.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout. La *Consolatio* est le premier ouvrage de l'Antiquité qui ait été intégralement traduit en langue vulgaire. Il l'a été dès le IX^e^ siècle en anglo-saxon (version du roi Alfred le Grand [1]). Un admirateur de langue provençale entreprit aussi de le faire connaître aux laïcs de son pays à une époque reculée : non pas, à la vérité, au X^e^ siècle, comme on le disait encore naguère, mais à la fin du XII^e^; on sait d'ailleurs que, du « Boèce en provençal », sur lequel tant de philologues se sont exercés de nos jours, il n'a été conservé que les 257 premiers vers [2].

En langue d'oïl, rien d'aussi ancien ; mais les Français d'oïl ont pris leur revanche à partir du XII^e^ siècle.

*
* *

Dans son Mémoire intitulé *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce, conservées à la Bibliothèque nationale* [3], L. Delisle n'a pas distingué moins de huit traductions différentes du chef-d'œuvre — en prose, en vers, ou en prose mêlée de couplets métriques (comme l'original), — exécutées dans la France du Nord aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles.

M. Antoine Thomas en a découvert, depuis, trois autres. En somme, si l'on groupe les paraphrases avec les traductions proprement dites, on constate que chez nous, en deux siècles, la *Consolatio* a été l'objet d'une douzaine au moins [4] de compositions

1. G. B. Dolson, *The Consolation... of Boethius in english Literature*, (Cornell, University), 1927.

2. Aux dernières nouvelles, P. Rajna s'est proposé de démontrer (*Mélanges... A. Thomas* Paris, 1927, p. 367 que le « Boeci » ou « Boèce » en provençal n'est pas, comme on l'a toujours cru, une traduction de la *Consolatio;* ç'aurait été un poème quasi hagiographique sur la victime de Théodoric.

3. Paris, 1873. Réimprimé dans l'*Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*, II (Paris, 1878), p. 318. Cf. P. Meyer, dans la *Romania*, 1873, p. 271 et G. Bertoni, *Notice sur deux mss. d'une traduction française de la Consolation de Boèce* (Fribourg en Suisse, 1910).

4. Nous en énumérons treize, sans compter une ou deux qui paraissent perdues. Il y en a peut-être encore à découvrir. On lit dans une lettre de dom Colomb, en date du 25 janvier 1750, cette mention énigmatique : « J'ai reçu de Limoges la notice d'un manuscrit appartenant à un de mes amis, homme de lettres, qui contient une traduction en vers françois de

Digitized by Google

en langue d'oïl. Nombre énorme, qui atteste une vogue et, par conséquent, une influence extraordinaires.

Toutes ces compositions seront étudiées d'ensemble, synoptiquement, au t. XXXVII, en préparation, de l'*Histoire littéraire de la France*[1].

Il suffit ici de les énumérer dans l'ordre chronologique.

I. Simund de Freine. — Tout ce que l'on sait de Simund de Freine se tire d'élégantes épîtres en distiques latins que ce personnage échangea avec le célèbre Géraud de Barri (*Giraldus Cambrensis*), qui fut chapelain du roi d'Angleterre en 1184, auteur d'un *Speculum Ecclesie* dont la publication en 1216 suscita des polémiques. Maître Simund, chanoine de Hereford, en résidence dans cette ville, était dévoué à Géraud, qu'il défendit et consola en plusieurs circonstances. Dans une épître qui paraît être de 1203, ou environ, il se dit déjà vieux (*musa senilis*), mais il y a des gens qui se croient, ou se disent, « vieux » de bonne heure ; et Géraud répond poliment à son ami que cette muse, loin d'être *senilis*, est à la fois *florida* et *fructifera*. Il semble que Simund ait pris part aux polémiques de 1216.

Géraud de Barri, gallois d'origine, qui avait reçu en France une partie de son éducation, savait très bien le français. Simund de Freine, de son côté, se servait avec aisance du dialecte anglo-normand. Cet excellent latiniste a écrit deux poèmes en langue vulgaire, dont le *Roman de Philosophie*.

Le *Roman de Philosophie* (en 1658 vers de sept syllabes), qui a été composé probablement dans les dernières années du XII[e] siècle, n'est pas une traduction de la *Consolatio* de Boèce. C'en est une paraphrase, écourtée et puérilisée. John E. Matzke, professeur à l'Université Leland Stanford jr. (Cal.) en a donné une édition presque irréprochable dans ses *Œuvres de Simund de*

la Consolation de Boèce. Il paraît que le poète, nommé Philippe Belliot, l'a faite étant en prison » (C. Robert, *Documents inédits concernant l'* « *Histoire littéraire de la France* ». Paris, 1875, p. 108). — Il est vrai que ce ms. n'était peut-être pas du moyen âge. Dom Colomb était un des rédacteurs de l'*Histoire littéraire* ; mais les rédacteurs de l'*Histoire littéraire* travaillaient d'avance, à cette époque, sur l'histoire de tous les siècles, jusqu'aux plus récents.

1. Par M. Antoine Thomas.

Digitized by Google

Freine, publiés pour la « Société des anciens textes français[1] ». Il en a fait précéder le texte d'une analyse étendue, où « tout ce qui ne se trouve pas dans Boèce est mis en italiques », et où les partis pris de retranchements, pratiqués par Simund, sont minutieusement signalés.

II. — M. Antoine Thomas a découvert en 1919 dans le ms. lat. 2642 de la Bibliothèque de l'État à Vienne (Autriche) une traduction, en prose très soignée, de la *Consolatio*, qui paraît remonter à la fin de la première moitié du XIII^e^ siècle. La langue de l'auteur anonyme est celle des confins de la Lorraine et de la Bourgogne. Les miniatures du manuscrit, dont M. Thomas a bien voulu me communiquer une photographie (exécutée en 1922), paraissent de style rhénan.

Cette traduction n'est pas seulement la plus ancienne de celles qui ont été conservées ; c'est aussi une des plus intéressantes en raison des développements, étrangers au texte traduit, dont l'Anonyme l'a munie.

III. — M. Thomas a découvert aussi, dès 1921 au plus tard, à la Bibliothèque de Troyes (ms. 898) une traduction en prose wallonne du livre de Boèce. Il la situe chronologiquement entre la précédente et celle de Jean de Meun, qui suit.

Cette version est précédée d'un court prologue qui commence par « Selonc che que on puet aprendre certainement et jugier... », et qui ne contient aucune indication sur les tenants et aboutissants de l'auteur. Rechercher le bien, fuir le mal, c'est à quoi se travaillent naturellement les plantes, les bêtes et les gens ; mais on ne distingue pas toujours le bien du mal : on prend souvent l'un pour l'autre. Il ne suffit même pas de savoir ce qui est bien ; encore faut-il avoir l'habitude de le pratiquer. Il arrive aussi qu'on aime trop certains biens et que l'on soit désespéré de les perdre. Il y a des biens « estables » et des biens « muables » ; il faudrait distinguer. C'est pour guider les gens sur tous ces points que le traducteur a entrepris de translater le livre de Boèce en roman. « Qui bien vorra entendre cest

1. John E. Matzke, *Les Œuvres de Simund de Freine* (Paris, 1909), p. LXVI-LXXVIII.

Digitized by Google

livre et retenir, il porra vraiement aprendre quels biens on doit prisier, et combien et comment on se doit maintenir es maus et es adversités[1]. »

IV. — Paraphrase et traduction par JEAN DE MEUN.

a. — Jean de Meun, ayant résolu de continuer le *Roman de la Rose* que Guillaume de Lorris avait laissé inachevé, constata que Guillaume s'était arrêté « au milieu d'un monologue où l'amant exhalait ses plaintes sur la captivité de Bel Accueil, enfermé par Jalousie dans une tour ». Il savait d'ailleurs que Guillaume, dans une autre occasion, avait déjà représenté l'Amant puni pour avoir essayé de cueillir la Rose, et l'avait fait exhorter par dame Raison.

On voit très bien ce qui se passa. Le continuateur eut l'idée de faire redescendre pour la seconde fois Raison au secours du jeune homme (v. 4832 et s.). Mais l'artifice de cette intervention réveilla dans l'esprit de Jean de Meun, qui avait lu la *Consolatio*, le souvenir de dame Philosophie, qui avait consolé Boèce dans sa prison de Pavie. Il relut donc cette scène, et cela l'amena, de fil en aiguille, « à faire passer dans son poème la plus grande partie[2] du livre de Boèce ». Au début du second *Roman de la Rose*, « Raison commence par montrer au jeune homme quels sont les inconvénients de l'amour ; distinguant plusieurs sortes d'amour, elle en vient à parler des faux amis qui s'attachent à la richesse et abandonnent les malheureux. C'est alors que Jean ouvre son manuscrit de la *Consolatio* et Raison va prêcher dans son roman sur la Fortune, d'après Boèce et d'autres sources, pendant près de deux mille vers »[3].

b. — Dans son *Roman*, Jean de Meun, ne pouvant tout dire, avait recommandé expressément la lecture du livre même de Boèce :

1. Cf. le prologue de la traduction en prose par Jean de Meun (ci-dessous, n° IV *a*).

2. Ainsi s'exprime E. Langlois. Mais c'est exagéré. Il suffit de dire : « une partie ».

3. E. Langlois, *Origines et sources du « Roman de la Rose »* (Paris, 1891), p. 94 ; cf. p. 136-138 (tableau synoptique des passages correspondants de la Seconde Partie de *la Rose* et de la *Consolatio*).

Digitized by Google

5036 Ce peut l'en bien des clers enquerre
Qui Boece, *de Confort*, lisent,
E les sentences qui la gisent ;
Don granz biens aus genz lais ferait
Qui bien le leur translaterait.

Quand il eut achevé, avant 1280, le poème qui devait le rendre si célèbre, Jean ne donna pas suite au projet qu'il y avait annoncé, en disant :

7190 ...Des poetes les sentences,
Les fables et les metaphores
Ne bé je pas a gloser ores,
Mais, se ja puis estre gueriz...
Bien les gloserai tout a tens,
Au meins ce qui m'en aferra *...

Il ne déposa pas la plume, mais il n'écrivit plus guère, semble-t-il, pendant le quart de siècle qui s'écoula encore jusqu'à sa mort (survenue entre le 27 mai et le 6 novembre 1305) que des traductions en prose. — Il crut ainsi continuer pour le mieux l'œuvre de mise à la portée du public des enseignements des anciens sages, qu'il avait toujours considérée comme sa vocation particulière :

15216 S'il vous semble que je di fables
Pour menteeur ne m'en tenez,
Mais aus aucteurs vous en prenez
Qui en leur livres ont escrites
Les paroles que j'en ai dites,
Et ceus avec que j'en dirai ;
Ne ja de riens n'en mentirai,
Se li preudome n'en mentirent
Qui les anciens livres firent.

C'est par une traduction complète de Boèce, à laquelle on vient de voir qu'il avait pensé de bonne heure, qu'il a couronné sa carrière. Il s'exprime ainsi dans la dédicace de cet ouvrage à Philippe le Bel :

> A ta royal majesté, très noble prince, par la grace de Dieu roy des François, Phelippe le quart, je JEHAN DE MEUN, qui jadis, ou

* conviendra.

Digitized by Google

> Rommant de la Rose, puis que Jalousie ot mis en prison Bel Acueil, enseignai la maniere du chastel prendre et de la rose cueillir, et translatay de latin en françois le livre Vegece de Chevalerie [1] et le livre des Merveilles de Hyrlande [2], et la Vie et les Epistres Pierre Abaelart et Heloys sa fame, et le livre Aelred de Esperituelle Amitié [3], envoie ore Boece de Consolacion, que j'ay translaté de latin en françois, ja soit ce que tu entendes bien latin, mais toutevoies est moult plus legiers a entendre le françois que le latin...

Jean de Meun indique comme il suit, dans cette même épître dédicatoire, la méthode qu'il a suivie, à la demande formelle du roi Philippe :

> Et pour ce que tu me deïs, lequel dit je tieng pour commandement, que je preïsse plainement la sentence de l'aucteur sens trop ensuivre les paroles du latin. j'ay fait a mon petit pooir si comme ta debonnaireté le me commanda. Or pri tous ceulz qui cest livre verront, si leur semble en aucuns lieus que je me soie trop esloigniés des paroles de l'aucteur, ou je aie mis aucunes fois mains, que il me pardoingnent, car, se je eüsse espous mot a mot le latin par le françois, li livres en fust trop occurs aus gens lais, et li clers, neis meismement letré, ne peüssent pas legierement entendre le latin par le françois.

Le traducteur a donc voulu faire un calque fidèle de l'original, sans s'interdire quelques licences pour faciliter la lecture au grand public qu'il avait en vue.

La traduction dont il s'agit a été conservée ; elle commence par « Hélas! je, qui jadis fis jolives chansonetes... ». Il en existe quatre exemplaires complets à la Bibliothèque nationale, dont

1. Cf. plus haut, p. 176.

2. Traduction du *De mirabilibus Hibernie* de Géraud de Barri.

3. Traduction perdue, dont il y avait un exemplaire dans la librairie de Charles V : n° 379. « Halleret des Espirituelles amitiés, en prose. » Halleret = Aelred, abbé de Rievaulx, dans l'archevêché d'York, qui vivait au milieu du XII[e] siècle.

Il n'est pas impossible que Jean de Meun, qui connaissait les œuvres britanniques d'Aelred et de Géraud de Barri, ait entendu parler du *Roman* de Simund de Freine.

Digitized by Google

deux du XIV^e^ siècle (fr. 1097 et lat. 18424) ; un cinquième, le plus ancien (fin du XIII^e^ siècle), n'est que fragmentaire [1].

Après l'étude approfondie qu'Ernest Langlois a publiée sur la question au t. XLII de la *Romania* [2], il est impossible de conserver le moindre doute sur l'attribution de cette traduction à Jean de Meun. On a cru longtemps qu'elle n'était pas de lui, mais on se trompait. E. Langlois a démontré, en effet, que la langue, les expressions familières et les procédés de l'auteur sont exactement ceux de Jean de Meun dans tous ses écrits incontestés. Quoiqu'il ait sans doute vécu à Paris, Jean ne s'est jamais débarrassé de particularités dialectales de son pays d'origine, l'Orléanais ; ces particularités se retrouvent dans tout ce qu'il a écrit.

V. — Pierre de Paris. Le ms. 4788 de la Bibliothèque du Vatican, qui a été terminé le 20 septembre 1309 par un scribe nommé « maistre Ogier », pour un certain « mesire Coqueriau » (en latin *Bartholomeus Cucherelli*), citoyen de Gênes [3], con-

1. L. Delisle, p. 6. L'ouvrage se trouve aussi dans le ms. 593 de Rennes, dont une page est reproduite (pl. X) au t. III de *La Vie en France au moyen âge* ; et dans le ms. 434 de Besançon, qui a fait partie de la librairie royale sous Charles V (la traduction de Jean de Meun est précédée dans cet exemplaire, daté de 1372, d'une miniature représentant l'auteur en costume d'hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas, et on s'est demandé (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques*, XXXII, 251) si ce n'était pas là la preuve que Jean, qui possédait une maison dans le haut de la rue Saint-Jacques, aurait vécu quelque temps sous l'habit des hospitaliers installés à Paris au temps de Philippe le Bel. Mais il est à noter que l'opuscule précédent, dans le même ms., est une traduction de frère Jean du Vignai, où cet hospitalier du Haut-Pas bien connu est représenté pareillement en costume. Le miniaturiste n'a-t-il pas répété par erreur ce costume au début de la traduction de Jean de Meun ?).

Livingston Lowes a démontré (*Chaucer's Boethius and Jean de Meun*, dans la *Romanic Review*, 1917, p. 383-400) que Chaucer s'est servi de cette traduction.

2. E. Langlois, *La traduction de Boèce par Jean de Meun*, dans la *Romania*, 1913, p. 331-369.

3. Il appartenait à une famille d'origine provençale, fixée à Gênes, dont un membre a fait partie du Conseil de la République en 1340, un autre en 1532.

Digitized by Google

tient une traduction de la *Consolatio* de Boèce qui offre des particularités singulières [1].

Le nom de l'auteur, d'abord. Il s'appelle Pierre de Paris [2], et le français qu'il écrit est çà et là contaminé de mots franco-vénitiens [3].

Autre singularité. Il apparaît que cet auteur, qui, jusqu'à nos jours, était resté tout à fait inconnu, a beaucoup écrit, pendant un long séjour qu'il fit en Chypre. Là il avait traduit le *Psautier* et dédié sa traduction à frère Simon Le Rat, maréchal de l'Ordre de l'Hôpital dans l'île (1299-1310) ; cet ouvrage s'est conservé dans un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 1761). Il avait traduit aussi la *Politique* d'Aristote. Il avait enfin composé d'original, et dédié au seigneur de Tyr, Amauri de Lusignan, vice-roi de Chypre, un traité philosophique Ces deux livres ne se retrouvent pas, mais Pierre s'y réfère à plusieurs reprises dans son *Boèce*. Voici notamment ce qu'il dit au sujet du traité dédié à Amauri de Lusignan :

> Et si aucun viaut savoir coment toutes creatures reysonables usent dou franc arbitre, si lise au livre que nos feimes auci au seignor de Sur en Chypre, car nos avons determiné de ceste question en celuy livre assés soffizaument [4].
>
> De entendre n'est pas que Dieus feist onques nulle chose contre Nature. Et ce demonstrer ne volons nos pas orendroit, car nos trespasseriens la matiere. Et d'autre part qui la vodra veir soffizaument, si lize en le livre que nos foymes en Chipre au seignor de Sur, car eile est ileuques soffizaument determinée avec toutes les contrarietés qui peuent estre aleguées [5].

Cependant on ne sait presque rien de la vie de ce maître itinérant de philosophie qui dut avoir des aventures peu communes.

1. Antoine Thomas, *Notice sur le manuscrit 4788 du Vatican*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XLI (1923), p. 29-90, et à part.

2. Le surnom ne prouve pas toujours l'origine. Hugues de Paris était lorrain ou saxon ; Guillaume de Paris, auvergnat (B. Hauréau, *Notices et extraits...*, III, p. 48).

3. Ces contaminations sont le fait, non d'un copiste, mais de l'auteur, qui émaille ses discours d'expressions comme *maquari* « plaise à Dieu que... », qui est l'italien moderne « magari ».

4. A. Thomas, p. 38.

5. *Ib.*, p. 59 : cf. p. 78.

Digitized by Google

Il avait quitté Chypre quand il composa son *Boèce* ; mais où le composa-t-il ? Peut-être à Gênes. — Il dit avoir vu près de Segna (Zengg), sur la côte orientale de l'Adriatique, une des cavernes d'où sort le Borée[1] : sans doute fit-il escale en cet endroit, en allant de Chypre à Gênes, par Venise. On ne peut rien dire de plus.

On ne peut rien dire de plus à moins qu'il n'y ait lieu d'identifier l'auteur du *Boèce*, du *Psautier*, etc., avec un certain « Pierre de Paris » qui figure parmi les signataires d'un certificat d'orthodoxie délivré à Paris, le 10 février 1310, à Ramón Lull de Majorque[2]. L'authenticité de ce certificat, où l'on voit des maîtres en médecine et ès arts garantir que rien, dans les ouvrages du Catalan, n'est « contraire à la foi catholique » et empiéter ainsi sur les attributions les plus certaines de la Faculté de Théologie, a été fortement contestée[3]. D'autant que Ramón, dans sa Biographie dictée par lui-même[4], ne souffle mot de ces témoignages flatteurs, et que son ami le plus dévoué à Paris, le maître en médecine Thomas le Myesier, n'est pas nommé parmi les garants. — Il est certainement à considérer, en faveur de l'authenticité (toujours en suspens), que quelques-uns des signataires du document en question sont des personnages réels, connus par ailleurs : Clément [Brunacci], prieur des Servites de Marie, et Geoffroi de Meaux (l'astronome), auxquels Pierre de Paris vient désormais s'ajouter. Il demeure toutefois suspect que tous les autres noms ne se rencontrent que dans cette pièce, alléguée pour la première fois au cours des querelles de la seconde moitié du XIV^e^ siècle pour et contre la mémoire de Ramón et son *Ars major*.

Que maître Pierre soit venu ou revenu à Paris après son séjour

1. Il rapporte aussi une tradition d'après laquelle « Atrides », après la guerre de Troie, aurait bataillé dix ans contre les Dalmates, détruit Salone, etc. Tradition probablement recueillie dans le pays.

2. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, II, n° 679.

Les éditeurs se demandent (p. 142) si ce Pierre est le même qu'un « Petrus ad Parisius » (*sic*) qui paraît dans leur pièce n° 672. Certainement non ; puisque ce dernier est qualifié d'auditeur au Châtelet.

3. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 43.

4. Plus loin, p. 328.

Digitized by Google

prolongé dans l'Orient méditerranéen, et qu'il y ait pris part ou non, en 1310, à des protestations de médecins et d' « artistes » obscurs dans l'intérêt de Ramón, on perd définitivement sa trace à partir de là.

Ce n'est pas une simple traduction de la *Consolatio* que Pierre a dédiée à un patron qui la lui avait demandée. Ce patron, il ne le désigne pas par son nom; mais il dit :

> Et por ce, sire, que vos, par vos bontés, avez mandé a moy, vostre petit serveor, par vos letres, que je translatasse cest livre dou latin en françois, je, qui sui dou tout vostre obeissant, si ay voulu oïr vos commandemens, comme de mon seignor especial ; si ay en prepos de translater cest livre le plus profitablement que je porray.
>
> Car, come set chose que cest livre soit en aucune part cler et en aucune part oscur, je, vostre serveor, por cele rayson bée a espondre toute la letre en tous les leuz que besoing sera. Et non pas que icest livre en doie perdre por ce le nom de la translation, car je prendrai la lettre mot a mot droytement sans rien changier, et puis si la exponeray clerement, se mestiers sera [1].

Pierre de Paris a donc voulu combiner une traduction « mot a mot » avec un commentaire continu des passages difficiles [2].

Ce commentaire a été dégagé presque en entier de la traduction proprement dite, et publié à part par M. Antoine Thomas, dans son Mémoire cité. Il donne une idée peu avantageuse de la culture de Pierre, sinon de sa bonne volonté.

Il était très ignorant. Ce traducteur de la *Politique* d'Aristote avait quelques clartés de grec moderne, recueillies dans les Cyclades, mais il savait si peu le grec ancien qu'il enseigne qu' « Epicurien » vient de *epi* « dessous » et de *guyros* « porc », et que « Pelopides » est le nom d'une déesse. En latin, il n'était pas au-dessus de contre-sens fort grossiers. — Quelle différence avec l'auteur de la traduction du ms. de Vienne ! C'est que, à la mode de son temps, Pierre de Paris était, non pas humaniste, mais philosophe. C'est la philosophie, tout au moins le jargon philosophique, qui était son fort.

1. *Notices et extraits.*, l. c., p. 31.

2. Pierre de Paris a usé du même procédé dans sa traduction du *Psautier* (S. Berger, *La Bible française*, p. 72).

Digitized by Google

Il ne se faisait pas scrupule de traduire ce vers de Boèce :

Flebilis heu ! mæstos cogor inire modos

par

Haylas, je, plorable, sui constraint assenler[1] les vertus tristes,

ce qui fait penser aux interprétations monstrueuses des candidats au baccalauréat. Il ne craint pas de raconter comme il suit la mort de Socrate :

> Le roi Got (?) fist envenimer Socrates en la presence de Platon, son desciple, por ce que il ne s'estoit volu acorder a perdre .II. homes, Filatus et Omer, de grant vertus ; si voloit le roi Got que Socrates les envenimast, come celuy qui le pooit meaus* faire que nul autre ; et por ce que il ne le vost** faire, si le fist le roy Got envenimer.

Il raconte sans s'émouvoir qu'Alexandre tendit un piège à son maître Aristote en lui faisant persuader par sa maîtresse Alcibiade (*Alchi[bi]adis*)[2], la plus belle femme du monde, de se laisser chevaucher par elle.

Mais il se délectait à disserter verbeusement sur le Temps et le « Non-Temps », la Providence et le Libre Arbitre, la définition de la Philosophie et l'essence du « Cas » ou de l' « Aventure », c'est-à-dire du Hasard.

Une circonstance extraordinaire reste à signaler : le commentaire de la *Consolatio* par Pierre de Paris, mêlé à sa traduction, a été à son tour traduit en latin par un anonyme (ms. 42 de la Bibliothèque de Nice, xv^e^ siècle). Cette entreprise était peu raisonnable ; elle a été conduite, en outre, avec maladresse insigne[3].

VI. — *a*. Traduction anonyme, en vers et en prose — comme l'original de Boèce, — dont on ne connait que deux exemplaires (Bibl. nat., fr. 1096, et Bibliothèque de Berne)[4].

* mieux. — ** voulut.

1. Pierre a lu *unire* au lieu de *inire*.
2. L'*Archipiada* de Villon.
3. A. Thomas, *l. c.*, p. 32.
4. Un fragment du ms. de Berne a été publié par G. Bertoni, dans sa brochure *Notice sur deux mss. d'une traduction française de la Consolation de Boèce*, p. 54-58.

Digitized by Google

Elle est précédée d'un prologue :

> Quar ceulx qui sont en grans tristeces
> Comforte doucement Boèces,
> C'on dit *de Consolacion*,
> Propos ay et entencion
> De lui translater en françois,
> Si que chevaliers et bourgois
> Y praingnent confort, et les dames,
> S'ilz ont triboul* de corps et d'ames.
> Ou** livre a vers et si a prose,
> Si vueil si ordonner la chose
> Que li vers soient mis en rime,
> Ou consonant ou léolime***;
> La prose est mise plainnement.

Le copiste qui a transcrit dans le ms. 525 de Dijon, une traduction presque identique à celle-ci (cf. ci-dessous, VI *b*), depuis le commencement de la *Consolatio* jusqu'au chapitre II en vers du livre V inclusivement, a écrit, à l'endroit où il cesse brusquement de s'y conformer pour reproduire désormais la fin de la traduction en prose de Jean de Meun (plus haut, n° IV *b*) :

> Jusques cy souffist por tant come il en appartient aus lais. Et depuis ci jusques a la fin a esté pris de la translation que fist maistre Jehan de Meun. Et est trop fort a entendre se n'est a gens bien lettrez.

Cette note prouve d'abord que le copiste du ms. de Dijon distinguait très bien la traduction de Jean de Meun de celle dont il est question maintenant ; et, en second lieu, qu'il considérait la traduction dont il est question maintenant comme préférable à celle de Jean de Meun pour les « lais », c'est-à-dire pour les gens du monde. Au contraire, s'agissant des derniers chapitres de la *Consolatio*, qui traitent d'une matière ardue — l'accord de la prescience divine avec le libre arbitre, — et qui ne sont accessibles qu'aux gens « bien lettrez » (ou instruits), c'est plutôt à Jean de Meun qu'il croyait à propos d'avoir recours [1].

* trouble. — ** dans le. — *** léonine.

1. *Romania*, 1913, p. 349.

Digitized by Google

La traduction anonyme dont le prologue commence par « Quar ceulx qui sont en grans tristeces » est, en effet, plus coulante, plus libre (et moins exacte), que celle de Jean de Meun.

b. Mais voici un autre ouvrage, commençant par « Je qui sueil diter et escrire »[1], dont la coexistence avec les précédents a longtemps obscurci le sujet qui nous occupe. Car il offre deux particularités bien faites pour égarer les bibliographes : d'une part, cette traduction de la *Consolatio* est précédée de la dédicace, précitée, de Jean de Meun à Philippe le Bel : d'autre part, le texte en est presque identique, non à la traduction qui est sûrement de Jean de Meun (ici, n° VI *b*), mais à celle de l'Anonyme dont il vient d'être parlé (n° VI *a*). Le prologue de l'Anonyme — « Quar ceulx qui sont en grans tristeces » — a été supprimé ; mais son texte, vers et prose, a été presque intégralement reproduit.

Des critiques très qualifiés, — P. Meyer, P. Paris, G. Paris, G. Gröber, etc. — ont cru et fait croire longtemps que cet ouvrage était la vraie traduction de Jean de Meun. La présence de la dédicace, qui semble l'indiquer ; ces faits qu'il s'y trouve des parties en vers et que Jean de Meun est un versificateur célèbre ; enfin l'aisance de ces vers et d'une prose agréable, ont paru désigner l'auteur du *Roman de la Rose*. Mais, après les constatations précises d'Ernest Langlois, résumées plus haut, cette thèse n'est plus soutenable.

Il est certain, désormais, qu'un faux et un plagiat ont été commis.

Le faux consista à substituer la dédicace de Jean de Meun au prologue en vers de la traduction de l'Anonyme (n° VI *a*).

Il y eut aussi plagiat, car le texte de l'Anonyme a été remanié çà et là. — Ces remaniements ont été étudiés avec soin par E. Langlois[2] ; la justification n'en apparaît pas : « Le plus souvent, on a changé uniquement pour changer ; lorsque l'une des deux leçons est préférable à l'autre, c'est tantôt celle de l'Anonyme, tantôt celle du remanieur ». Les deux versions ne sont donc pas deux éditions successives d'un même traducteur. — « Quant aux parties en vers, on éprouve le sentiment très net que tous les

1. A. Långfors, *Les Incipit*, p. 180.
2. *L. c.*, p. 358.

Digitized by Google

vers de l'Anonyme sont d'un même auteur, tandis qu'on sent une différence entre les vers communs aux deux versions (VI *a* et VI *b*) et ceux qui sont propres à VI *b* ; ces derniers n'ont pas la même souplesse »[1]. En somme, et sauf exception, le texte de l'Anonyme a été plutôt abîmé par le remanieur.

Il est d'ailleurs assez probable que le faussaire et le plagiaire ne font qu'un. Ce personnage n'a pas visé à s'attribuer personnellement l'honneur du bien d'autrui ; mais il l'a ravi et coiffé arbitrairement d'un nom illustre, pour en faciliter la circulation.

Il a très bien réussi dans son dessein, ce qui n'étonnera personne. Alors que les exemplaires de la vraie traduction de Jean de Meun sont assez rares, et qu'il n'en existe que deux du travail original de l'Anonyme, L. Delisle, dès 1873, n'a pas relevé, à la Bibliothèque nationale seulement, moins de dix-sept manuscrits du remaniement pseudépigraphe — tous du XV^e^ siècle, à l'exception du ms. fr. 1728, qui est du temps de Charles V.

VII. — Traduction anonyme, commençant par « Sigibertus, uns clers moult sages », en 12340 vers dans le seul exemplaire complet qu'on en a (Bibl. nat., fr. 576. fol. 54^b^), par un rimeur originaire de Meun, mais qui écrivait plus de dix ans après la mort de son compatriote Jean, l'auteur de *la Rose,* puisqu'il parle de la grande famine survenue en 1315 comme d'un événement déjà ancien :

Car Saturnes est frois et sès*,
Et fait en terre mains excès
Quant il est en sa signourie...
Si comme il appert sans devin.....
Quant l'Incarnacion fu prinse
Par les ans M CCC et XV ;
Car en Capricorne et Acquaire
Estoit Saturnus[2], dont retraire
Fist les biens terriens par sa glore,
Si com on poet avoir memore (fol. 54).

* sec.

1. *Ib.*, p. 368.
2. Voir *La Connaissance de la nature et du monde*, p. 326

Digitized by Google

L'Anonyme s'excuse de son langage, en ces termes :

Rude, malostru et sauvage ;
Car né ne sui pas de Paris...
Mais me raporte et me compere
Au parler que m'aprist ma mere
A Meun, quant je l'alaitoie*.
Dont mes parlers ne s'en desvoie,
Ne n'ay nul parler plus habile
Que cellui qui keurt a no ville... [1]
Si me repos et lays mon œuvre,
Et mon cornet cloe et recoevre.

Cet ouvrage mérite l'attention à divers points de vue. — D'abord le style en est de bonne qualité, bien que P. Paris se soit jadis autorisé, pour l'attribuer à « Jean de Sy », du seul fait qu'un écrivain postérieur a médit de la traduction de la *Consolatio* par « Jean de Cis » [2]. La traduction de la *Consolatio* par Jean de Cis, que l'on n'identifie pas, était, paraît-il, obscure à force de concision dans les parties métriques de la *Consolatio* ; donc la traduction de l'Anonyme de Meun est celle de Jean de Cis. Telle est, dans toute sa simplicité, le raisonnement de P. Paris [3]. Il est impossible d'en accepter les prémisses et, par conséquent, la conclusion.

La traduction de cet Anonyme, une de celles qu'il serait le plus intéressant de publier *in extenso* comme texte de langue, est, au contraire, très ample. — Ce poème, un des plus longs sur le même sujet qui aient été conservés, est semé d'épisodes dont la matière, fournie par Boèce, est développée avec une ampleur extraordinaire. Voir, par exemple, le Mythe d'Orphée (*Consolatio*, III, metr. 12). Cinquante-huit petits vers du type « Felix, qui potuit boni » y ont été consacrés par Boèce ; et, pour l'expliquer, Guillaume de Conches, dans sa Glose, s'était contenté d'une page [4]. L'auteur du poème qui commence par « Sigibertus,

* elle m'allaitait.

1. Passage publié dès 1842 par P. Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, V, p. 45.
2. Voir plus loin, p. 290.
3. P. Paris, *ib.*, p. 46.
4. Charles Jourdain, p. 41-42. Cf. Pierre de Paris, *l. c.*, p. 69.

Digitized by Google

uns clers moult sages » l'a traité, lui, en plus de mille vers qui forment comme un poème à part et la douzième partie environ de son poème total [1].

VIII. — Bonaventure de Demena. On connaît maintenant, outre l'exemplaire signalé par L. Delisle à la Bibliothèque nationale (fr. 821), quatre autres exemplaires d'une traduction de la *Consolatio* en prose franco-italienne du XIV^e^ siècle [2].

L'auteur déclare qu'il avait d'abord « translaté » le livre de Boèce, écrit en latin « de letre », « en vulgar latin », c'est-à-dire en italien. Il l'a ensuite fait passer « en vulgar françois » [3]. Il n'a pas voulu que ce dernier ouvrage restât anonyme : « Ge, Bonaventure, qui né sun de Demena, translateors dou Boece de letre en volgar françois » [4].

C'est une traduction libre, fort abrégée : l'auteur, qui sait mal le français et dont la gaucherie rappelle, en pis, celle de Pierre de Paris, avoue qu'il ne s'est pas fait scrupule d'ajouter et de retrancher, en respectant toutefois le sens de son texte.

IX. — Renaut de Louhans. Voici maintenant une traduction en vers qui a été très répandue, puisqu'on en connaît maintenant plus de vingt exemplaires manuscrits [5]. Elle est précédée d'un prologue en dix-huit huitains, qui commence par : « Fortune, mere de tristece. »

L'auteur déclare qu'il s'est nommé, au moyen d'un « engin », dans son prologue : en effet, si l'on rassemble les initiales des

1. Incipit : « Eureus est qui poet vir le sort » (Bibl. nat., fr. 576, fol. 45 v°; cf. fr. 1543, fol. 39). Expl. : « Le jusier dou ventre et mengast » (fr. 576, fol. 53).

2. *Romania*, 1911, p. 590. Tous ces manuscrits ont été exécutés en Italie.

3. Ce « vulgar françois », très italianisé, a été étudié, au point de vue linguistique, par M. Meyer-Lübke (*Zeitschrift für romanische Philologie*, X, p. 374). — Sur le travestissement de la légende d'Orphée par ce traducteur, v. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 501-502; cf. P. Paris, *Les manuscrits françois*... VI, p. 343.

4. A. Thomas, dans la *Romania*, 1912, p. 616. — M. Thomas conjecture que la localité de Demena doit être cherchée dans l'Italie du Nord.

5. A. Långfors, *Les Incipit*..., p. 144.

Digitized by Google

dix-huit huitains, on obtient l'acrostiche : « Frere Renaut de Louens ». Il informe en outre ses lecteurs qu'il a mis la dernière main à son travail le 31 mars 1336 (v. st.), dans la ville de Poligny (Jura)[1].

« Louens », c'est, aujourd'hui, Louhans[2]. Or, frère Renaut de Louhans, de l'Ordre de saint Dominique, est connu d'autre part[3].

Après avoir achevé son ouvrage sur la *Consolatio*, ce Renaut se vit demander par une grande dame, qu'il ne nomme pas, un travail analogue sur le *Liber consolationis et consilii*, composé en 1246 par Albertano, magistrat de Brescia. Ce livre, que le moyen âge a connu surtout sous le titre : « Roman de Prudence et de Mélibée », avait déjà été traduit en langue d'oïl au XIII^e^ siècle (Bibl. nat., fr. 1142). Frère Renaut, qui l'ignorait sans doute, le traduisit de nouveau.

> Après ce, ma très chiere dame, que j'ay fait le roment sur Boece de Consolation a vostre service et pour vous conforter en Nostre Seigneur, j'ay faict un petit traictié a l'enseignement et au profit de mon très chier seigneur vostre filz et de tous autres princes et barons qui le voudront entendre et garder. Lequel traictié j'ay fondé et extraict d'une fiction ancienne que j'ay trovée en escript...[4]

La traduction de Boèce par Renaut de Louhans a été, de nos jours, étudiée deux fois[5]. Il résulte, en somme, de ces

1. Quétif et Échard (*Scriptores Ordinis Predicatorum*, I, col. 590) ont un article *Gad de Ouciu* parce qu'ils ont mal déchiffré l'acrostiche ; ils qualifient ce « Gad » de « dominicain polonais » parce qu'ils ont confondu Pologne et Poligny. Voir aussi, dans la *Bio-bibliographie* d'Ulysse Chevalier, l'article « Guy de Doucier, dominicain à Poligny ». Ces deux fantômes, Gad et Guy, sont maintenant exorcisés ; ils ont fait place à frère Renaut, qu'ils dissimulaient l'un et l'autre.

2. Et non pas Louvain, comme l'a cru Dinaux, *Trouvères brabançons* (1863), p. 620.

3. A. Vayssière, *Renaud de Louens*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de Poligny*, 1872-73 et 1876.

4. P. Paris, *l. c.*, p. 61, — Les mss. de la traduction d'Albertano par Renaut sont aussi très nombreux.

5. F. Nagel, *Die altfranzösische Uebersetzung der Consolatio des Boëthius von Renaut von Louhans*, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XV, p. 1. Cf. *Romania*, 1891, p. 329. — G. Bertoni, *Notice sur deux*

Digitized by Google

recherches : 1° que le dominicain de Poligny a connu quelques-uns des travaux, antérieurs au sien et du même genre, dont il a été question plus haut, et notamment nos nos VI *a* et VI *b*[1] ; 2° qu'il a fortement amplifié sa matière, comme l'Anonyme de Meun, mais d'une tout autre façon : les digressions forment à peu près la moitié de son poème, qui est très long[2].

Renaut parle, dans son *Boèce*, d'un « escript que fist un frere prescheur qui le livre [de la *Consolatio*] mout bien desclaire. » F. Nagel croit qu'il s'agit encore ici de nos nos VI *a* et VI *b*. G. Paris a pensé que cette référence vise plutôt un commentaire, en latin ou en français, de la *Consolatio*[3]. Conjecture évidemment juste, mais G. Paris a eu tort d'ajouter : « peut-être celui d'Hugonin ». Car « Hugonin » n'est qu'un fantôme.

Ce fantôme vient d'un article de l'*Histoire littéraire*, où P. Paris s'était exprimé ainsi[4] :

> Il faut se garder de confondre la traduction [que P. Paris croyait celle de Jean de Meun, notre n° VI *b*] avec le commentaire perpétuel qu'on y trouve réuni dans un grand nombre de manuscrits, soit en latin, soit en français. L'auteur s'en est fait connaître : *Explicit commentum sive apparatus domini Hugoniensis super .V. libris nobilisssimi et catholici viri Boecii....* On s'accoutuma dans le xv^e^ siècle à joindre à [diverses traductions], comme si elle eût été l'œuvre des traducteurs, la version française de la glose latine d'Hugonin, composée originairement, à ce qu'il paraît, sans avoir en vue l'une ou l'autre des traductions françaises du texte...

mss. d'une traduction française de la Consolation de Boèce... (Fribourg en Suisse, 1910).

1. G. Bertoni, p. 34 et s.

2. Une de ces digressions (*L'istoire d'un homme qui fust de .VII. ou de .VIII. mestiers et a la fin devint asnes*) a été publiée par G. Bertoni dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXXIV, p. 368 ; cf. *Romania*, 1912, p. 460). Transcrite à part dans un ms. de Genève, elle avait été prise antérieurement pour un conte, et imprimée comme telle dans le *Recueil des fabliaux* de Montaiglon et Raynaud.

Dans sa brochure de 1910, G. Bertoni a publié deux autres fragments du poème de Renaut : le Prologue (p. 45-49) et l'épisode *Comment la mort prent gens de tous estas* (p. 50-53).

3. *Romania*, 1891, p. 329.

4. *Histoire littéraire*, XXVIII, p. 411, 415.

Digitized by Google

Il est né d'une mauvaise lecture : probablement du mot *Lincolniensis*. Car le célèbre Robert Grosseteste, évêque de Lincoln au XIII^e^ siècle, a passé longtemps pour avoir composé un commentaire de la *Consolatio* [1]. Mais cette attribution même est erronée. Le commentaire rubriqué parfois dans les manuscrits sous le nom de Robert de Lincoln est anonyme, et probablement d'origine italienne. Et enfin ce n'est pas de ce commentaire-là que Renaut de Louhans s'est servi.

Il est évident *a priori* que le « frère prêcheur », auteur d'un commentaire de la *Consolatio*, auquel se refère Renaut de Louhans, est le commentateur Nicolas Trivet ou le commentateur Thomas. Nous avons signalé plus haut les gloses de ces deux dominicains, confrères de frère Renaut. N'est-ce pas celui de Thomas ?

Notons en passant, à ce propos, que des gloses sur la *Consolatio* de Boèce ont été traduites, comme le livre lui-même [2]. C'est ainsi que la traduction qui commence par « Je qui sueil diter et escrire » (notre n° VI *b*) est, non seulement juxtalinéaire (avec le texte latin), mais encadrée, dans le remarquable ms. fr. 575 de la Bibliothèque nationale (XV^e^ siècle), d'une glose en français. Cette glose, apparentée aux gloses en latin du XIII^e^ et du commencement de XIV^e^ siècle, a, du reste, été interpolée, car on y lit, au sujet des personnages qui ont été jadis précipités de la faveur du prince dans la mort, avec les noms de Papinien et de Sénèque, non seulement ceux de La Broce et de Marigni, mais ceux du comte d'Eu, connétable de France, exécuté en 1350, et d'Olivier de Clisson [3]. Ces gloses en français seraient à confronter avec les gloses en latin et à étudier de près.

1. C'est encore la doctrine de Max Manitius, *Geschichte der lateinischen Litteratur des Mittelalters* (1911), p. 34. Mais cf. L. Baur, *Die philosophische Werke des Robert Grosseteste* (Münster i. W., 1912, p. 48*).

2. Sans préjudice des fragments de glose qui ont été insérés en traduction dans la plupart des ouvrages énumérés jusqu'ici. Dans la très ancienne traduction du ms. de Vienne (ci-dessus, n° II) les passages traduits de la Glose (Guillaume de Conches ?) sont intercalés dans le texte et soigneusement précédés du mot : GLOSE.

3. P. Paris, *Les manuscrits françois*, V, p. 41-42 ; *Histoire littéraire*, XXVIII, p. 411.

Digitized by Google

X *a*. — Traduction en vers dont le prologue commence par : « Celui qui bien bat les buissons. »

Elle a joui d'une grande vogue ; on en connaît une quinzaine d'exemplaires manuscrits [1], et elle a été imprimée au XV^e^ siècle.

L'auteur, dans son prologue, dit qu'il a lu le livre de Boèce dans une traduction en prose française. Cette traduction ne lui plût pas. De la prose !

....Moult me sembla rude chose,
Selonc ce que la grant matere
Est haute et de noble mistere.

Le traducteur en avait pris, du reste, trop à son aise :

Et si laissoit le translateur
Souvent l'entente de l'acteur.
Aussi, sauve sa reverence,
Laissa assés de la sentence ;
Car trop bref en aucuns liex fu,
Et en aucuns trop superflu.

Au sentiment du rimeur, il avait, ce traducteur en prose, trop insisté sur « les fables » — et encore « en faux françois », — tandis que, en plus de soixante endroits, il avait passé « com oysel sur festus », voire sauté cinq ou six feuillets [2].

L'auteur ajoute qu'il en était là lorsqu'il s'aperçut que « maître Jehan de Cis avait aussi « extrait », et fort bien, le livre de Boèce. Fort bien, si ce n'est que

Fors qu'es mectres fu si precis*
Que nulz homs ne les entendroit
Point qui ailleurs ne les prendroit.

Il eut dès lors le sentiment que le travail qu'il avait fait, avant de connaître celui de Jean de Cis [3], était encore « bon », c'est-

* concis.

1. A. Långfors, p. 54.

2. Cette critique ne s'adresse pas certainement à la traduction de Jean de Meun (n° IV *b*). Est-ce à celle de Pierre de Paris ou à celle de Bonaventure de Demena ? Il est vraisemblable que c'est à celle de Bonaventure.

3. On ne sait rien de ce Jean de Cis (Cis = Cys-la-commune, Aisne, c^on^ de Braine), si ce n'est qu'il ne peut avoir rien de commun avec le

Digitized by Google

à-dire publiable. — Les « hystoires » fabuleuses, il les rapportera avec simplicité. Quant aux mètres subtils de l'écrivain romain, qui ne sont pas, à son gré, « de grant utilité », il les a abrégés. Au livre V, dont la matière et le style sont d'intelligence difficile, il a joint un petit prologue spécial pour s'excuser : « romancier un tel latin », ce n'est pas une petite affaire. Il a d'ailleurs essayé d'éclaircir ce qui, dans l'original, était obscur à force de brièveté.

Il écrit au commencement du règne d'un roi nommé Charles, qui, auparavant, a porté le titre de dauphin, pour le consoler dans les tribulations à prévoir :

Pour ce que mon cuer si desire
Qu'il regne en santé et en joie,
Que se deduie et que respire
Son penser quant il lui ennoie,
Merancoliant, et suspire
Des nouvelles qu'estuet qu'il oie *.,
Dont point ne me veuille despire †
De ce present que lui envoie.

Il envoie son ouvrage en présent au roi Charles ; mais il l'a fait aussi pour ses « amis de France, qui sont pris, robé et banni », et qui font ici-bas leur purgatoire comme Boèce : d'abord favorisés de la Fortune, puis ruinés.

Ces détails ont fait croire aux premiers érudits qui en prirent connaissance que prologue et traduction étaient l'œuvre de Charles d'Orléans et que le roi Charles, jadis dauphin, était Charles VII. Mais L. Delisle a renversé cette opinion en constatant, dès 1873, qu'un des exemplaires du « Cil qui bien bat les buissons » est daté 21 avril 1414 (v. st.). Charles VII n'étant

* qu'il faut qu'il entende. — † dédaigner,

dominicain Jean de Sy (*de Siaco* ; Sy, Ardennes, c^on de Vouziers), qualifié en 1346 de « valde famosus clericus », qui est connu pour avoir entrepris, à la requête du roi Jean, une traduction commentée de la Bible en langue d'oïl (Ant. Thomas, dans la *Romania*, 1892, p. 612).

Aucune des traductions précédemment énumérées ne correspond bien au signalement donné par l'auteur de notre n° Xa. L'ouvrage de Jean de Cis, s'il n'est pas perdu, n'a pas encore été repéré dans les bibliothèques.

Digitized by Google

devenu roi qu'en 1422, ce n'est pas de lui qu'il s'agit dans un écrit daté de 1414.

En outre un autre exemplaire, exécuté vers 1380, porte le « congé » ou souscription du célèbre copiste, Raoulet d'Orléans, qui fut souvent employé par Charles V et par les princes de sa famille de 1367 à 1396.

Il est clair, par conséquent, que le prologue a été écrit au lendemain de l'avènement de Charles VI; à cette époque, Charles d'Orléans n'était pas né.

Cette erreur écartée, on en a commis aussitôt un autre. — A la fin d'un exemplaire (fr. 12459) qui porte la date de 1414, on lit : « Cy fine Boece de Consolation, escript par la main de Jehan de Lengres, clerc... Dieu doint a cellui qui l'a fait escripre bonne vie et a l'escripvain paradis. » — D'autre part Raoulet d'Orléans, dans son « Congé «, demande au lecteur de prier pour « le vaillant homme qui fist escrire » l'exemplaire qu'il vient d'exécuter. Et il ajoute : « Qui cest escript a droit verra, Nom et seurnom y trouvera. » Or les initiales des vers du « Congé » donnent l'acrostiche : « Jehan de Langres, esmailleur. »

Ces données ont, derechef, embarrassé la critique. Jehan de Langres est représenté dans l'exemplaire de 1380 environ comme le « vaillant homme », le mécène, qui le commanda à Raoulet. Ce Jehan de Langres, « esmailleur », doit être identifié sans doute avec le personnage de ce nom qui fut garde de l'orfèvrerie de Paris à partir de 1382. Mais comment s'expliquer que ce même nom reparaisse en 1414, à la fin d'une autre copie du « Cil qui bien bat les buissons », comme celui d'un « clerc » copiste ? « Le rapport entre ces deux Jean de Langres, dit L. Delisle, m'échappe complètement. » — Il suffit cependant, pour tout éclaircir, de supposer que la note du ms. de 1414 ne se fonde que sur une fausse interprétation, commise par celui qui l'a écrite, de l'acrostiche final d'un manuscrit antérieur qui contenait le « Congé » de Raoulet [1].

L'identité de l'auteur du « Cil qui bat bien les buissons »

1. Dans les *Incipit* de A. Långfors, une nouvelle erreur d'interprétation a fait désigner Jehan de Langres comme l'*auteur*. Ajoutons qu'elle avait déjà été commise par du Cange (dans ses citations du poème).

Digitized by Google

avait pourtant été déterminée enfin le jour, déjà lointain, où A. Molinier, en examinant le ms. 822 de Toulouse, avait constaté qu'il contient un épilogue, supprimé dans tous les autres exemplaires. Cet épilogue confirme la date de 1380 pour la composition du poème, et désigne clairement celui qui l'a composé : un Bénédictin anonyme. Ce personnage paraît avoir eu une carrière assez agitée, car, né à Beauvais, il avait été prieur du côté de la Savoie ; il passa ensuite au service de Louis II de Bourbon, comte de Clermont en Beauvaisis de son chef, et comte de Forez du chef de sa femme en 1372 [1].

L'œuvre du Bénédictin anonyme, plus considérable encore que ne le ferait supposer la notice du ms. de Toulouse dans le *Catalogue général*, attend toujours l'étude approfondie qu'elle mérite.

X *b*. — L. Delisle, en 1873, considérait comme une traduction anonyme à part celle qui, commençant par « Pour le tout poissant honorer », se trouve dans le ms. fr. 25418 de la Bibliothèque nationale. Mais il a été reconnu depuis que ce n'est qu'un remaniement abrégé de la précédente [2].

*
* *

Nous ne prendrons ici en considération que quelques-uns des ouvrages précités.

On trouvera d'abord l'analyse du *Roman de Philosophie* par Simund de Freine.

L'Anonyme du ms. de Vienne, qui est très curieux, et pas seulement en raison de sa date ancienne, sera passé sous silence, parce qu'il est à espérer que M. Antoine Thomas, qui l'a découvert, le publiera bientôt *in extenso*.

Nous faisons voir ensuite les principaux reflets de la *Consolatio* dans le *Roman de la Rose*, en les confrontant avec la traduction en prose de Jean de Meun.

Enfin, il a paru intéressant de donner une idée, par des

1. *Catalogue général des bibliothèques publiques des départements*, VII (1885), p. 470 ; cf. *Romania*, 1892, p. 614, note 2.
2. *Romania*, II, p. 272. Cf. Långfors, p. 289.

Digitized by Google

extraits, de la meilleure des traductions inédites, celle qui commence par « Sigibertus, uns clers moult sages » (notre n° VII), d'après le ms. fr. 576 de la Bibliothèque nationale.

I. Le Roman de philosophie.

La *Consolatio* de Boèce commence par la description de dame Philosophie, qui engage la conversation avec l'auteur. Dans son roman, Simund de Freine a omis ce morceau fameux. Il omet de même, d'ailleurs, tout le livre I, à l'exception de la belle prière *O stelliferi conditor orbis* (I, metr. 5). Il remplace tout le reste par les considérations suivantes.

Un clerc est mis en scène qui se plaint de la Fortune : il a été riche, il est pauvre. La Philosophie, flanquée de ses sept filles, les sept Arts libéraux, répond que la richesse n'est qu'un songe qui va et vient comme les flots. Voilà le sujet qui sera traité. — Long monologue du clerc, qui s'adresse aux riches :

43 « Seignurs, ki avez tresor...
Une rien vus di pur veir :
Mar* vus fiez sur aveir,
Fous est ki sur li se fie... »

Dame Fortune, la tricheresse, la bien nommée[1], règne ici-bas. Le clerc en a fait l'expérience, qui fut trébuché de haut.

* A tort.

1. J. Acher (*Zeitschrift für romanische Philologie*, 1910, p. 211) a étudié le calembour étymologique sur le nom de la « Fortune » qui fait l'objet des v. 57-68 du *Roman*. Inintelligible dans l'édition Matzke, ce calembour reste assez obscur après les corrections proposées.

Digitized by Google

FIGURE DE LA PHILOSOPHIE ET D'AUTRES ENTITÉS

AU PORTAIL SUD DE LA CATHÉDRALE D'AUXERRE

XIII^e siècle.

PL. IX. P. 294.

Digitized by Google

Digitized by Google

Elle a l'air de favoriser les riches, et elle leur fait la guerre. Elle enduit de miel les épines qu'elle leur fait lécher :

Pernez garde de la lune :
Tut vet aussi de Fortune.
Quant la lune est runde et pleine
Dunc decrest dedenz quinzeine ;
Ore est avant, ore arere,
Ore oscure et ore clere ;
De Fortune est ensement * :
Primes done et pus reprent...
Del franc home fet vilein,
Del vilein fet home franc,
Et fet merde seer ** en banc.

La Philosophie répond [1]. Non, la Fortune n'est pas traîtresse ; sans doute, elle est « muable », mais elle est constante dans son inconstance, et elle agit de même, selon sa nature, envers tous. La sagesse est donc de ne pas se réjouir de ses faveurs et de ne pas s'affliger de ses retours. On lui doit tout ce qu'on a. Elle varie ? Mais vous êtes prévenu : ne vous fiez pas à ses dons. Elle est dans son droit en reprenant ce qu'elle a donné. — Voyez ses portraits ; sa roue, qui ne s'arrête jamais (quand on est au plus bas, on ne peut que remonter), le bandeau qu'elle a sur les yeux, [son toupet sur le front et sa tête chauve par derrière] [2]. — Il est vraiment fou de se plaindre. Tout change, et vous voudriez que votre sort ne changeât pas !

Fous serreit ki crere pust
Ke Fortune estable fust,
Quant le ciel est si muable..,

Le sage, sur la terre, ne recherche rien de durable.
La richesse n'est pas bonne par nature. La preuve, c'est

* pareillement. — ** siéger.

1. *De Consolatione*, l. II.
2. Addition de Simund, d'après les *Distiques* de Caton.

Digitized by Google

que ce qui est bon est à conserver. Or si vous gardez la richesse, comme font les avares, vous êtes méprisé; car la richesse d'un seul fait tort à tous les autres; il n'est pas bon qu'un seul soit à cheval parmi tous les autres à pied. C'est contraire au vœu de la nature, lequel est l'égalité et le communisme :

393 Ceo ne vodreit pas Nature ;
Einz vodreit ke, par mesure,
Tut fust partiz en comun
Ke Fortune done a un.

D'un autre côté, si un homme riche distribue tout ce qu'il a, qu'arrivera-t-il? Il tombera dans la misère. Ainsi la richesse fait honte aussi bien si on la dépense que si on la thésaurise. Vous direz peut-être : dépenser « ne trop ne poi, mès par mesure ! » La Philosophie répondrait[1] à cela : se réserver quelque chose vient d'un sentiment bas : convoitise, crainte de manquer personnellement. En tout cas, cette préoccupation d'économie et de prévoyance est, pour qui s'y laisse aller, un supplice continuel.

Que dire des pierres précieuses? Elles sont belles, mais c'est à tort qu'on les estime. Elles sont inanimées, et ce qui est vivant vaut mieux que ce qui ne l'est pas : plutôt un papillon qu'une gemme. — Le Clerc. Il est très agréable de voir, en mai, les fleurs des jardins, l'herbe des prés et des blés. Ces richesses-là permettent de vivre en joie. — La Philosophie. Quelle sottise ! Pourquoi se plaire à ces choses? Et, d'ailleurs, pourquoi dites-vous que ces fruits et ces choses sont à vous. Elles sont à tout le monde : « Chascun i ad ovel dreit » * :

525 Deu cria le frut pur tuz.

* Chacun y a un droit égal.

1. Rien de tel dans Boèce.

Digitized by Google

[Simund apostrophe ici, de son chef, Caïn, d'où vint toute convoitise sur la terre, car il a dit le premier : « Ceci est à moi » :

533 Mult fu coveitus li gluz*;
Ceo tint suen ki fut a tuz.
Il dist : « Cestè chose est meie !... »
De cel dit grant mal avient.]

Le Clerc. Si l'homme n'a rien en propre ici-bas, pourquoi les bois et les plaines ont-ils été créés ? — La Philosophie. Vous avez tort de parler ainsi. La terre fructifie pour satisfaire les besoins des hommes. Mais il n'en faut guère pour atteindre ce but, et trop est fol qui amasse. De même, vous direz sans doute qu'il est agréable d'avoir de beaux habits et une suite nombreuse. Mais non ! Le mérite des beaux habits n'est pas à celui qui les porte : c'est à celui qui les a faits. [Du reste, l'homme est le chef-d'œuvre de la nature et les habits n'ajoutent pas grand'chose à sa beauté.]

603 Ja pur user veir u gris
Meuz n'iert colurez le vis **.

Pareillement, quel embarras qu'une suite nombreuse ! Si vos serviteurs ont du mérite, ce mérite n'est pas vôtre ; et, s'ils se conduisent mal, vous en êtes responsable.

Dieu a créé l'homme à son image. Mais agir par convoitise, c'est agir contrairement aux desseins du Créateur.

[Simund s'attaque ici à la Convoitise ; c'est elle qui a mis fin à l'âge d'or de l'humanité.

653 Covetise ad tut maumis
Le bon secle de jadis.
Jadis estoit joie et pès ;
Nul ne fu vers autre engrès***.
Or sont li dener en curs
Ki engendrent maus plusurs.

* cet avide individu. — ** Mieux ne sera coloré le visage. — *** acharné.

Digitized by Google

Ceux qui, les premiers, ont exploité les mines de métaux précieux ont fait beaucoup de mal. Similitudes : l'avare ressemble à un pied de poulet, coupé, dont on tire le nerf (le pied se contracte comme la main du convoiteur), à la sauterelle, à l'araignée, etc.]

Le Clerc. Mais les dignités que j'ai eues, et que j'ai perdues? — La Philosophie. Aucune importance ! Les dignités échoient à des bons et à des mauvais ; les bons n'en ont pas besoin pour valoir ; les mauvais en profitent pour mal agir. La dignité n'honore pas celui qui la détient ; c'est l'inverse.

Dignité ? Ke puot ceo estre ?
Ki se fet seignur a mestre,
Et dit k'il a ad homes mil,
Ad grant dignité icil ?

Sans doute, un seigneur peut faire du mal, mais un chien, une araignée, une mouche sont capables d'en faire aussi. La puissance sur autrui a d'ailleurs des limites comme le prouve l'histoire de ce personnage qu'on torturait pour l'amener à dénoncer un complot contre un tyran ; il coupa sa langue avec ses dents et la cracha. — Dignité, c'est bien peu de chose, et peu durable.

[Ceo n'est pas durable chose
Plus que colur de la rose.
Fresche est par matin la flur
Et al seir* pert sa colur...
Hautesce resemble bien
Fumée plus que autre rien.
Fume, cum plus munte en haut
Plus descret** et plus tost faût.
Del haut home est ensement***.]

La puissance n'a pas de vertu en elle-même ; sans quoi elle corrigerait le félon qui la possède. Le plus puissant

* au soir. — ** décroit. — *** de même.

Digitized by Google

homme du monde éprouve encore des désirs insatisfaits. La richesse suivant le monde ne rend pas riche. La vraie richesse est d'être maître de son cœur et de se dompter soi-même.

Le Clerc. Passe pour les richesses matérielles. Mais « los et pris », la réputation et la gloire? — La Philosophie. Ce sont aussi des vanités. La terre n'est rien en comparaison des cieux. Petite comme elle est, l'homme n'en habite guère qu'un quart. C'est folie de convoiter une réputation enfermée dans ces limites étroites, rétrécies encore par la diversité des langues [grec, hébreu, lombard ; en Bretagne même, les Anglais n'entendent pas les Écosssais et les Danois]. Chaque peuple a sa langue et ses mœurs. Ce que l'un prise, l'autre le blâme. Néanmoins les gens, surtout les riches, aiment à être loués, même à tort et à travers. Si elle est juste, la louange est inutile ; si elle n'est pas méritée, il faudrait en rougir de honte. A quoi sert-elle, du reste, quand on est mort? l'âme au ciel n'en a pas besoin, et le corps, pourrissant dans la terre, n'en tire pas profit.

Le Clerc[1]. La vraie félicité n'est-elle pas dans l'amour, ce plaisir supérieur à tous les autres?

La Philosophie, en riant : Beau doux clerc, quelle erreur! Il y a, dans l'amour, plus d'amertume que de douceur :

Cheskun ki set sa manere
Tient sa duçur trop amere...
Ki de cele duçur guste
A la fin mult chier li custe...
Fous est ki tel giu desire...
Le cors destrut, l'alme ocit *.

* il détruit le corps et tue l'âme.

1. Simund saute ici de la prose 7 du livre II de la *Consolatio* à la prose 7 du livre III.

Digitized by Google

Pensez plutôt à celui qui créa le ciel et la terre, l'eau, le feu, etc. Là est le souverain bien. On ne cherche pas les poissons sur les montagnes ni les « bêtes » dans la mer. De même, ne cherchez pas sur la terre le Bien, qui est au ciel.

Le Clerc. Si les biens que je désire sont faux, quels sont ceux qui sont « loyaux » ?

La Philosophie. Vous cherchez des joies et des plaisirs qui ne sont pas dans le sens de votre propre nature. Les animaux sont plus sages. Les oiseaux en cage tendent à la liberté des bois ; l'arbre, artificiellement courbé, à se redresser brusquement. Pourquoi, de même, l'homme, qui vient de Dieu, ne revient-il pas spontanément à Lui? Dieu, bien unique, et qui les comprend tous ! Richesses, réputation, puissance, amour, honneur, ces cinq noms désignent la même chose, qui est Dieu.

Le Clerc ne comprend pas bien. La Philosophie insiste, et s'explique. Tout ce qui est en Dieu est Dieu. Dieu n'a pas eu de commencement; donc sa puissance n'est pas antérieure à lui ; Dieu et sa puissance ont toujours coexisté, c'est-à-dire qu'ils ne font qu'un. Le même raisonnement s'applique aux autres attributs de la Divinité : dignité, richesse, etc. Encore une fois Dieu est tout ce qui peut exister en lui. Alors, comparez sa richesse, sa dignité, son honneur, sa puissance, sa félicité immuables, avec tous les soi-disant biens qui portent les mêmes noms sur la terre :

1377 Iceus cinc ne sunt fors fiel*
Vers les cinc qui sunt al ciel.

Le Clerc n'en soupire pas moins en constatant, une fois de plus, que les pervers l'emportent souvent, ici-bas, sur les justes.

* ne sont que félons (non « loyaux »).

Digitized by Google

La Philosophie. C'est une illusion. Tous les hommes se travaillent « pur bien aver » : pour avoir le meilleur des biens. Mais le meilleur des biens, c'est Dieu. Les bons seuls, non les méchants, réussissent à l'atteindre ; ils sont donc les plus « puissants » en réalité, malgré les apparences.

Le Clerc. Quoi ! un pauvre homme, qui meurt de froid, est plus puissant qu'un homme riche !

La Philosophie. L'homme pauvre, s'il est bon, conquiert l'amour de Dieu et, par là, tout est à lui. Si le juste est mis en prison et s'il prend son mal en patience, c'est lui qui est le plus fort. — Mais les méchants font pourtant du mal : ils ne sont pas sans pouvoir ? — Cela aussi est une illusion.

1472 Deus, ki tuz biens ad en sei
E tut peot, ne peot fors bien ;
Dunc ki puet mal ne puet rien.
— Ne puet rien ki puet le mal ?
— Nun !.....
S'il puet mal, sachez de veir,
Tel poër est nun poeir.

Vous comprendrez mieux par un exemple. Soient deux hommes en compétition pour atteindre un but ; si l'un d'eux se hâte sur les genoux et sur les poings, il perdra la course contre celui qui court normalement avec ses jambes.

1519 Dunc n'ad pas cil grand poër
Ki Deu pert par nun saver.

Le Clerc a encore un doute[1]. Dieu a tout prévu ; l'homme est prédestiné. Pourquoi donc s'efforcer de mieux faire ? On n'échappe pas à son sort. « Quel que hom face, mal ou bien — Ne li puet profiter de rien. »

1. Le livre V de Boèce, sur le Libre Arbitre, est expédié ici en cent vers.

Digitized by Google

« Ostez ! » dit PHILOSOPHIE. Mais encore un exemple. Quelqu'un est bien placé pour observer la circulation sur une route ; il voit ceux qui, aux carrefours, optent pour la droite ou pour la gauche. Il voit tout, mais ne contraint personne. Eh bien ! il en est ainsi de Dieu :

1579 Mès bien sachez, pur tel veüe,
N'est franchise a nul toluc *...
Dieu set tut e trestut veit :
Quanque ** est e estre deit,
Quanque fu e est e iert ***,
Tut en present lui apert...
Mès bon ne malveis ne destreint,

Il y a des gens qui disent que « Tut vient par estuver » ****. C'est faux. Ceux qui se pendent, se noient ou se tuent avec leurs épées, est-ce le fait de la destinée ?

1623 Hom puet bien haster la mort,
S'il utrage fet u tort,
Et puet aluignier † sa vie
S'il se garde de folie.

LE CLERC est enfin convaincu. Mais est-il possible que l'homme change ce que Dieu a prévu ?

PHILOSOPHIE est pressée. Elle n'en dira pas davantage. Elle prend congé sur ces recommandations : dédaigner le monde ; n'aspirer qu'à la félicité vraie et permanente.

1653 Ceo est la joie de l'amunt ††.
Cele joie Deu nus dunt !
Amen.

* ravie. — ** tout ce qui. — *** sera. — **** fatalité. — † allonger. — †† là-haut.

Digitized by Google

II. Paraphrases de la « Consolation » dans le Roman de la Rose.

La Fortune (v. 4838 et suivants) [1].

Et, à propos de Fortune, mieux vaut la mauvaise que la bonne. C'est facile à prouver. Car la bonne fortune trompe ceux qu'elle paraît favoriser en les hissant au sommet de sa roue. Elle leur donne l'illusion de la stabilité dans cette condition instable ; l'illusion d'avoir beaucoup d'amis, dévoués jusqu'à la chemise, voire jusqu'au sang, alors que, si les

1. Comparer la traduction en prose de Jean de Meun (Bibl. nat., fr. 1097, fol. 8 et suivants).

Jean a laissé tomber, dans *la Rose*, quelques-uns des plus beaux passages de la *Consolatio*. Mais il les a traduits en prose. Par exemple, II, 5 :

> Moult sont donques richeces estraintes et souffreteuses quant plusieurs ne les puent pas toutes avoir... Et la biauté des chans ne vous delite elle pas moult ? Car c'est une bele partie de la très bele euvre de cest monde. Ainsi nous soulons nous esjoïr de la face de la mer quant elle est serie[a] ; aussi merveillons nous le ciel et le soulail et la lune et les estoiles. Apartient il donques a toy nule chose de cestes ?... Jamais ne fera Fortune que ycelles choses soient teues[b]...
>
> Trop furent beneuré li homme du premier aage. Il se tindrent a paiés des viandes que li loyal champ leur apportoient... Il ne savoient faire buvrage de miel ne de vin... Il se dormoient sus les herbes et bevoient des courans ruisseus et gisoient es ombres des haus pins. Nulz hostes ne tranceit encore par avirons la haute mer ne avoit veu nouviaus rivages pour mettre merceries concueilliez en divers lieus.... Je voudroie que nos temps retournassent orendroit es meurs anciens... Helas ! qui fu cil qui premier trest et deffoï[c] les masses d'or couvert souz la terre ?

De telles paroles d'attention et d'admiration pour les grands spectacles de la nature sont très rares dans la littérature du moyen âge ; le son en est tout à fait moderne. Le Bénédictin anonyme qui a traduit Boèce en 1380 (n° X *a* de la notice placée au commencement de ce chapitre) dit, au cours d'une de ses poésies en latin qui sont jointes à sa traduction dans le ms. 822 de Toulouse, qu'il a résidé longtemps en Savoie, « inter Alpes miras ». Cette expression a été jugée bon droit extraordinaire par M. Ant. Thomas, qui, le premier, l'a remarquée.

a. calme. — *b*. tiennes. — *c*. tira et exhuma.

Digitized by Google

conditions changent, et s'il leur en reste un sur cent, il leur faudra remercier Dieu. La bonne Fortune trouble la connaissance. — La mauvaise Fortune, au contraire, fait voir les choses et les gens tels qu'ils sont ; c'est la pierre de touche de la véritable amitié, laquelle est préférable à toutes les richesses du monde : « Adès vaut meaus amis en veie que ne font denier en courreie * » (v. 4948). Du fol, l'adversité fait donc un sage[1].

Les trésors n'enrichissent pas. Tel, qui n'a vaillant deux miches, est plus à son aise que s'il avait cent muids de froment, car que de soucis pour acheter et revendre ! Plutôt vivre au jour le jour d'un métier qui nourrit suffisamment son homme, et lui permet de se vêtir et de se chausser. En cas de maladie, il y a, pour l'homme sans sou ni maille, l'hôtel Dieu, où il sera bien réconforté. Il ne pense pas, du reste, à cette éventualité, ou, s'il y pense, il se dit qu'il a bien le temps d'épargner pour ce cas-là. S'il ne lui chaut pas d'épargner, eh bien ! il mourra de faim, voilà tout. Et tant mieux, car il se persuade

5021 Que, quant plus tost defenira,
Plus tost en paradis ira...
Pytagoras te dit neïs **,
Se tu son livre onques veïs
Que l'en apele *Vers dorez* :
« Quant tu dou cors departiras,
Touz frans ou saint air t'en iras,
E laisseras humanité,
Vivanz en pure deïté. »

L'homme, sur la terre, n'est pas dans son pays :

5035 N'est pas vostre païs en terre ;
Ce peut l'en bien des clers enquerre
Qui Boece, *de Confort*, lisent.

* Mieux vaut toujours ami en voie qu'argent dans la ceinture. — ** même

1. *Consolatio*, II, p. 8.

Digitized by Google

Suit l'admirable morceau qui est dans toutes les mémoires :

5046 Nus n'est chaitis s'il nou * cuide estre,
Seit reis, chevaliers ou ribauz.
Maint ribaut ont les cueurs si bauz **,
Portant sas de charbon en Grieve,
Que la peine riens ne leur grieve.
Cil en pacience travaillent,
Qu'il balent e tripent e saillent,
E vont a Saint Marcel [1] aus tripes,
Ne ne prisent tresors treis pipes.
Ainz despendent en la taverne
Tout leur gaaing e leur esperne ***,
Puis revont porter les fardeaus
Par leeces, non pas par deaus ****,
Et leiaument leur pain gaaignent,
Quant embler ne tolir † ne deignent ;
Puis revont au tonel e beivent...
Tuit cil sont riche en abondance
S'il cuident aveir soufisance.

Avec son pendant sur la triste condition de qui est torturé par une soif d'acquisition insatiable :

5081 Emprise a merveille peine :
Il bée a beivre toute Seine,
Don ja tant beivre ne pourra
Que toujourz plus en demourra...
C'est l'angoisse qui toujourz dure,
C'est la douleur, c'est la bataille
Qui li detrenche la couraille ††...
Quant plus aquiert, plus li defaut.

Avocats et médecins se pendent à cette hart, qui vendent la science pour de l'argent, et aussi les théologiens qui prêchent en vue des grâces et des honneurs. Quant aux entasseurs, trois glaives leur percent le cœur ; ils souffrent pour

* ne le. — ** hardis. — *** épargne. — **** Par plaisir, non par douleur. — † voler. — †† tord les entrailles.

1. Quartier des bouchers, à Paris. On y mangeait des tripes, comme aujourd'hui aux Halles.

Digitized by Google

acquérir, ils craignent sans cesse pour garder, et ils ont, à la fin, la douleur de tout perdre. Tout cela vient de faute d'amour et de charité,

5124 Quant les povres dehors regardent
De freit trembler, de fain perir.

Si « bone amour » régnait partout, il n'y aurait pas de pauvres en ce monde. Mais « nul n'aime fors pour son preu * faire », et les femmes mêmes se vendent.

Les riches sont les serfs de leurs deniers :

5165 De leur aveir ont fait leur maistre
Li chaitif boterel ** terrestre.
L'aveirs n'est preuz fors pour despendre *** !

Ils disent, les malheureux, qu'ils ne s'embarrassent de richesses que pour être « en seürté » et bien vivre.

5257 O ! douces richeces morteus,
Dites donc, estes vous or teus
Que vous faciez beneürées
Gens qui si vous ont enmurées **** ?

Il y a le cas des rois, qu'on m'opposera peut-être. Le menu peuple croit que c'est « pour aloser † leur noblece » que les rois s'entourent d'une foule de gens d'armes et de sergents. Mais c'est, tout bonnement, qu'ils ont peur :

5280 Meauz †† pourrait uns ribauz de Grieve
Seürs et seus par tout aler,
E devant les larrons baler...
Que li reis o sa robe vaire,
Portast neïs o sei ††† grant masse
Dou tresor que si grant amasse.

Il faut au roi, pour défendre ses trésors, une force, « sa force », à mener pendre les voleurs.

* profit. — ** crapauds. — *** La fortune n'est faite que pour être dépensée. — **** Êtes-vous donc telles que vous rendiez heureux les gens qui vous ont ainsi enfermées ? — † glorifier. — †† mieux. — ††† même s'il portait avec lui.

Digitized by Google

5297 Par sa force ! Mais * par ses omes ;
Car sa force ne vaut .II. pomes
Outre la force d'un ribaut...
Par ses omes ! Par fei, je ment,
Ou je ne di pas proprement.
Vraiement sien ne sont il mie,
Tout ait il entr'aus seignourie.
Seignourie ! Non, mais servise,
Qu'il les deit garder en franchise.
Ainz sont leur, car, quant il voudront
Leur aïdes au rei toudront **,
E li reis touz seus demourra
Si tost con li pueples vourra.
Car leur bontez ne leur proeces,
Leur cors, leur forces, leur sageces
Ne sont pas siens, ne riens n'i a.

Eh quoi, dit l'interlocuteur de Raison ; ne puis-je donc rien avoir à moi ?

Si. Mais pas des champs, ni des maisons, ni des meubles, ni des propriétés foncières. « Trop as meilleur chose e plus chiere ». Quoi ?

5331 Touz les biens que dedenz toi senz.
.....Toutes voz choses
Sont en vous meïsmes encloses.
Tuit autre bien sont de Fortune,
Qui les esparpille et aüne ***,
E tost **** e done a son vouleir.

Les tours de roue de la fortune ne sont pas pour émouvoir le sage. N'y attache donc pas ton cœur.

Mais, dit l'interlocuteur, vous ne cessez de dire qu'il faut haïr, mépriser son seigneur, pour je ne sais quel « amour sauvage ». Or cet amour de l'âge d'or a disparu de la terre depuis longtemps : depuis que les Géants ont assailli les Dieux.

5421 Tel amour donques ou querraie,
Quant ça jus † ne la trouverraie ?

* Non, mais. — ** retireront. — *** assemble. — **** enlève. — † ici-bas.

Digitized by Google

Puis je voler avec les grues,
Veire saillir outre les nues
Con fist li cignes Socratès ?...
Li Deu cuideraient, espeir,
Que j'assaillisse paradis,
Con firent li Jaiant jadis ;
S'en pourraie estre foudriez *.

Raison. Bel ami, si tu ne peux atteindre à l'amour antique, étends seulement le sens d' « amour » ; cela revient au même. Aime l'humanité toute entière :

5449 Aime les touz autant come un,
Au meins de l'amour dou comun :
Fai tant que teus envers touz seies
Con touz envers tei les voudraies.
Ne fai vers nul ne ne pourchace
Fors ce que tu veauz qu'en te face.

Les méchants ne pratiquent pas l'amour ainsi compris ; c'est pourquoi les juges ont été établis. La Justice...

Faites-moi donc, dit l'interlocuteur, « un jugement d'Amour et de Justice ensemble ». Laquelle vaut mieux, Amour ou Justice ? — « La bone Amour vaut mieux. » — « Prouvez. »

Raison. De deux choses convenables et profitables, la plus nécessaire vaut mieux. — Assurément. — Or Amour et Justice sont convenables et profitables. — D'accord. — Mais Amour, qui vient de Charité, est plus nécessaire. — Prouvez-le.

Volontiers. Le bien qui se suffit à soi-même est préférable à celui qui a besoin d'aide. — Un exemple éclaircirait la chose.

Exemples, preuves, que d'exigences ! Mais soit ! Voici une nef ; quelqu'un la fait mouvoir et tu ne peux pas ; il tire mieux que toi. — « Oïl, dame, au meins au chaable ** ».

* foudroyé. — ** cable.

Digitized by Google

Eh bien! prends cette similitude:

5527 Se Joustice iert toujourz gisanz*,
Si serait Amour soufisanz
A mener bele vie e bone,
Sanz jousticier nule persone.
Mais, senz Amour, Joustice non.

Justice régnait jadis, au temps de Saturne. Si elle revenait maintenant sur la terre, aussi bien observée qu'elle l'était alors, il serait encore nécessaire que les gens s'entraimassent. Car, dans le cas contraire, il faudrait recourir si souvent à Justice qu'il y aurait trop d'exécutions. Mais si les gens s'entraimaient bien, il n'y aurait plus de forfaits, et la Justice serait inutile. Il n'y aurait donc plus de rois, de princes, de baillis, de prévôts, de juges...

5562 Donc di je que meauz vaut Amour
Simplement que ne fait Joustice.

Malice, mère des seigneuries, a justifié l'existence de la Justice et des juges. Ils n'auraient plus de raison d'être sous le règne de l'Amour.

Si au moins la Justice était correctement rendue! Mais il y a tant de preuves du contraire depuis l'histoire de Virginie, racontée par Tite Live!

Lucain a dit que la vertu et le pouvoir suprême ne s'accordent pas[1]. Mais les grands de la terre expieront, s'ils méfont. Rois, prélats, juges séculiers et d'Église! Qu'ils fassent leur métier, ces serfs du menu peuple, ce métier pour lequel on les paie, ou sinon...

5677 N'ont pas les eneurs** pour neient.
Ne s'en aillent ja gogueiant***;

* était toujours couchée, endormie. — ** honneurs. — *** qu'ils ne fassent pas les malins.

1. *Pharsale*, VIII, 494.

Digitized by Google

Qu'il sont tuit serf au menu peuple
Qui le païs acreist et peuple ;
E li font sairemenz e jurent
De faire dreit tant come il durent...
Pour ce leur bailla l'en les rentes.

Si l'interlocuteur prend Raison pour amie, il n'aura plus à se soucier de Fortune ni de sa roue. Il sera semblable à Socrate, ni gai dans la prospérité, ni triste dans l'adversité, qui égalisait si bien les deux plateaux de sa balance (« Bone aventure » et « Mescheance »); son visage ne changea pas d'expression, même quand il but la ciguë. Héraclite, Diogène furent aussi impassibles.

5901 Laisse li sa roe tourner.
Qu'el tourne adès senz sejourner,
E siet ou mileu come avugle.

*
* *

Jean de Meun raccroche le cours de ses idées à la *Consolatio* de Boèce (II, 6 ; III, 12) à partir du v. 6251.

Les grâces de la Fortune, quelles qu'elles soient, ne rendent pas meilleurs ceux qui en bénéficient, en dépit du proverbe : « Honours souvent mours mue »[1]; au contraire, elles mettent en lumière les défauts naturels. L' « escriture » (Boèce) dit avec raison que « toute poissance est de bien » ; le mal, c'est faiblesse et défaut. Le mal n'est rien. En effet, il n'est rien que Dieu ne puisse. Cependant il ne peut pas faire le mal. Donc le mal n'est rien, car, s'il était quelque chose, le Tout-Puissant en serait capable. De même, l'obscurité n'est que l'absence de lumière.

6324 Mais ne vueil or pas metre peine
A tout quanque je di prouver,
Quant en escrit le peuz trouver.

1. T. II de l'édition E. Langlois, p. 351.

Digitized by Google

Encore un mot. Les méchants ne sont pas des hommes, ils ne sont rien ; car ils ne tendent pas au souverain bien, à quoi tendent et doivent tendre tous les êtres.

Libre Arbitre et Prédestination (v. 17001 et suivants)

A propos d'Empédocle et d'Origène, Jean de Meun parle du Destin [1]. Le Destin de chacun est-il écrit d'avance, d'après

1. *Consolatio*, V, pr. 3-6. — Dans *la Rose*, Jean a laissé de côté le commencement du livre V de la *Consolatio* qui traite de la Providence et du Hasard. Le voici, d'après sa traduction en prose (fr. 1097, fol. 36 v°):

La question de la divine pourveance est enlaciée de pluseurs autres... Or te demant [Boèce à la Philosophie] savoir mon se tu cuides que Cas soit du tout aucune chose..., et quel chose ce est ?

Philosophie. Les choses que tu me demandes sont un petit diverses et estranges du sentir de nostre propos. — Se aucuns defenist Cas en telle maniere que ce soit avenemens amenez par fol mouvement sens nul enlacement de causes, je conferme que Cas est du tout niant... Car quiex lieus puet estre demourans a folie et desordenanse, puisque Dieu maine toutes choses en ordre ?

Boèce. N'est il donques nulle chose qui par droit puisse estre apelée ou Cas ou Aventure de Fortune ?

Philosophie. Aristotes, ou livre de Phisique, defeni ceste chose par raison brieve et prochaine a verité. Toutes les fois que on fait aucune chose par grace de aucune chose autre, et aucune autre chose que celle que on entendoit avient, c'est apelez Cas, si comme se aucuns foait [a] la terre pour cause de continuer le champ et trouvast illeques une masse d'or enfoie. Or cuide on donques que ce soit avenu par cas fortunel. Mais ce n'est pas de niant. Car ce a ses propres causes, desquiex li cours et li assemblemens despourveuz, non cuidiez, samble avoir Cas fait ; car, se li continueur du champ ne foist la terre, et se li reponieur [b] de l'or n'eust en ce lieu son or repost [c], li ors n'eust pas esté trouvez.

Ce sont donc les causes de l'abregement du cas fortunel qui est avenus par causes qui s'entrencontrent et concurent ensemble, non mie par l'entencion du feseur...

Or poons ainsi definir Cas : avenemens non mie cuidiez de causes assemblées sans l'entencion des feseurs, mais ordres, alans par conjunction qui n'est pas eschevable, descendans de la fontaine de pourveance qui ordene toutes choses en leurs lieus et en leurs temps, fait les causes courre et avenir ensemble.....

Boèce. Je te demant savoir mon se, en ceste ordenance de causes qui

a. fouir, bêcher. — *b*. celui qui cacha. — *c*. caché.

Digitized by Google

sa nativité dans telle constellation? Jean ne croit pas à la fatalité : on peut refréner les instincts par l'éducation.

17087 Car quant, de sa propre nature,
Contre bien e contre dreiture,
Se veaut on ou fame atourner *,
Raison l'en puet bien destourner.

Quant aux corps célestes, leur influence est assurément grande, mais ils ne peuvent rien contre Raison, qui naquit indépendamment d'eux.

Résoudre la question « Coment predestinacion e la divine prescience peut estre delivre o** volenté », c'est difficile pour des gens lais; même après la solution des objections, cela reste « fort a entendre ».

Le Libre Arbitre et la Prédestination doivent s'accorder de quelque manière; sans quoi ceux qui font bien n'en

* si on se veut acoquiner à une femme. — ** s'accorder avec.

s'entretiennent, s'il y a aucune franchise de nostre volenté, ou savoir mon se la destinable chaene contraint aussi les esmouvemens de courages humains?

Philosophie. Certe franchise de nostre volenté est; car oncques ne fu ne ja ne sera nulle raisonable nature que franchise de arbitre et de election ne soit en lui, car ce qui puet naturelment user de raison et de jugement, par quoy il cognoist et devise toutes choses bonnes et males, or cognoist il donques par soi les choses qui sont a fouir et celles qui sont a desirer; et, ce que chascuns juge a desirer, ce requiert il... Mais je ne ottroi pas que franchise de vouloir soit igaulment en toutes. Car ès sustances souveraines et divines, c'est ès esperiz, jugemens y est plus clers, et volenté nommie [a] corrompue, et puissance preste de faire ce que il desirent. Mais les ames humaines convient il que elles soient plus franches, quant elles se gardent ou regart de la divine pensée, et moins franches quant elles descendent es corps, et moins encores quant elles sont enlaciées et comprises des membres terriens; mès la derreniere et la pire[b] servitude est quant elles sont abandonnées aus vices et sont cheues de la possession de leur propre raison... Et sont en ceste maniere estrangiées de leur propre franchise. Et toutevois ces choses voit cil regars de la divine Pourveance, que toutes choses de touzjours regarde et les ordenne chascunes en leurs merites si comme elles sont devant destinées.

a. pas du tout. — *b*. Ms. : « pee »

Digitized by Google

devraient pas être récompensés, ni punis ceux qui font mal[1].

Cependant on peut dire que la prescience divine est infaillible. Donc les faits se produisent nécessairement quand et comme Dieu les a prévus. Sans quoi il ne serait pas tout-puissant. Il semble, par conséquent, que la volonté n'est pas libre. — Alors pas de vertus ni de vices, et à quoi bon les prières?

On ne peut pas douter, toutefois, que Dieu soit juste, car la rectitude fait partie de ses perfections. Donc :

17191 Donc rent il, seit gaaing ou perte,
A chascun selonc sa deserte*.
Donc sont toutes euvres meries
E les destinées peries,
Au meins si con genz lais en sentent...
E Frans Vouleirs est en estant**.

Mais ceux qui veulent « aloser *** Destinées » et faire tort à la cause de la Franche Volonté peuvent raisonner ainsi : telle chose est arrivée ; celui qui aurait dit qu'elle arriverait aurait eu raison ; elle était donc nécessaire « par la convertibilité de veir**** et de necessité ». Comment répondre à cela? — Ne confondons pas, s'il vous plaît, le nécessaire et le possible, la nécessité simple et la nécessité « en regart ».

17231 E se chose a venir est veire,
Donc est ce chose necessaire,
Car tele verité possible
Ne peut pas estre convertible
Avec simple necessité,
Si come simple verité[2].

* son mérite, — ** existe. — *** glorifier. — **** vérité.

1. Voir la traduction en prose, par Jean de Meun, des chapitres de la *Consolatio* où ce sujet est traité fort au long (Bibl. nat., fr. 1097, fol. 37 v° et s.).

2. Le moins qu'on puisse dire de cette réfutation est qu'elle pourrait

Digitized by Google

Cependant, s'il était vrai que tout fût fatal, il n'en serait ni plus ni moins qu'on étudiât ou non, ou qu'on prît conseil d'autrui. Or, c'est absurde.

17258 Donc deit l'en pleinement neier
Que les euvres d'humanité
Aviegnent par necessité.

être plus claire. Cf. *Consolatio*, V, pr. 3, et la traduction en prose de Jean de Meun (fr. 1097, fol. 37 v°) :

> Aucuns croient que il puissent soudre et deslier le neu de cette question. Car il dient que la chose n'est pas a avenir pour ce que la pourveance a veu devant que elle avendra ; mais li contraires est mieus : c'est que, pour ce que la chose est a avenir, pour ce ne la puet la divine pourveance mescognoistre, et que pour ce la scet Diex avant ; et en ceste maniere ceste necessité rechiet en la contraire partie et vient des chosez en Dieu. Car il dient qu'il ne couvient pas que les choses aviengnent qui sont pourveues, mais il couvient que les choses qui sont a avenir soient pourveues. Mais aussi comme, se nous travaillons en aquerre laquelle chose soit cause de laquelle, c'est assavoir ou se la prescience est cause de la neccessité des choses a avenir, ou se la necessite des choses a avenir est cause de la pourveance. Mais a ce demonstrer ne nous efforcerons nous pas ore Comment que se port li ordres des causes, il convient que li avenemens des choses devant seues soit necessaires, neis se il ne semble pas que la prescience mete nule neccessité de avenir es choses qui avendront. Car certes se aucuns se siet, il convient par neccessité que l'opinion de celui cuidier que cil se siet soit vraie ; et derechief aussi est il du contraire : se l'opinion d'aucun est vraie pour ce que il se siet, il convient par neccessité que il se siée. Donques est ici neccessité en l'un et en l'autre, car en l'un est neccessité de seoir et en l'autre est neccessité de verité. Mais pour ce ne se siet pas chascuns pource que l'oppinion de l'un seoir est vraie, mais l'oppinion est mieus vraie pour ce que aucuns se sist avant. Et aussi comme la cause de la verité viengne de l'autre partie, toutevois est en l'un et en l'autre comme neccessité, aussi poons nous faire nos raisons de la pourveance et des choses a avenir : pour ce sont elles prouvées, et nommie pour ce que elles sont prouvées pour ce n'aviennent elles pas. Toutevois couvient il par neccessité, ou que les choses a avenir soient pourveues de Dieu ou que les choses pourveues de Dieu aviengnent par neccessité ; et ceste seule chose suffist assez a destruire la franchise de nostre arbitre, c'est de nostre jugement ou de nostre volenté. Mais or apert il bien comment la chose est bestournée et mise ce devant derriere que nous deismes que li avenemens des choses temporiex est cause de la pardurable prescience. Mais cuidier que Diex pourvoit les choses qui sont a avenir pour ce que elles sont a avenir, que autre chose est ce qne cuidier que les choses qui jadis avindrent sont cause de celle souveraine pourveance qui est en Dieu ?

Digitized by Google

Il y a eu bien d'autres argumentations. Beaucoup ont dit, par exemple, que la prescience divine n'impose point le caractère de nécessité aux œuvres des hommes. Dieu les sait d'avance ; il ne s'ensuit pas qu'elles adviennent « par force ». Mais c'est affaiblir la notion de prescience divine que de la faire dépendre du libre arbitre des créatures :

17290 ...Mout est grant folie a creire
Que Deus si feiblement entende.
Que ses sens d'autrui faiz depende ;
E cil qui tel sentence sivent
Contre Dieu malement estrivent*.

On ne peut rien « aprendre a Dieu ». Cette façon de dénouer le nœud ne vaut rien.

D'autres raisonnent autrement. Dieu sait tout ce qu'il peut advenir du libre jeu des volontés humaines, c'est-à-dire qu'il connaît tous les possibles, mais non pas celui qui sera réalisé. Blasphème! de supposer ainsi que Dieu puisse douter, rester en suspens :

17337 Mais coment osa nus ce dire ?
Coment osa tant Deu despire
Qu'il li dona tel prescience
Qu'il n'en set riens fors en doutance,
Quant il n'en peut aperceveir
Determinablement le veir ?

D'autres disent, et cette opinion a encore des partisans, que les possibles réalisés ici-bas ne sont nécessaires que « quant a Dieu, non pas autrement ». Les gens lais, qui n'entendent pas « letre », c'est-à-dire le latin, ont peine à comprendre ces « soutivetés** de glose ». Il leur faut des exemples. En voici un :

17397 S'uns on*** par franc vouleir faisait
Une chose, quel qu'ele seit,

* luttent. — ** subtilités. — *** Si un homme.

Digitized by Google

Ou dou faire se retardast,
Pour ce que, se l'en l'esgardast,
Il en avrait honte e vergoigne,
Teus pourrait estre la besoigne ;
E uns autres riens n'en seüst
Devant que cil faite l'eüst,
Ou qu'il l'eüst laissiée a faire,
S'il se vost meauz dou fait retraire * :
Cil qui la chose après savrait
Ja pour ce mise n'i avrait
Necessité ne contraignance ;
E, s'il en eüst la science
Ausinc bien eüe devant,..
Ce n'est pas empeeschement
Que cil n'ait fait ou ne feïst
Ce qui li pleüst ou seïst.

De même, et plus noblement, Dieu sait les choses à venir, les partis que choisira la libre volonté humaine. Il connaît d'avance non seulement les faits, mais les intentions, les velléités, les repentirs. Tout cela lui est continuellement présent dans le miroir pardurable que nul, hors lui, ne sait polir. Ce miroir, c'est lui-même. Il y voit tout ce qui est arrivé et tout ce qui arrivera, et le sort de toutes les âmes.

17484 C'est la predestinacion,
C'est la prescience devine
Qui tout set e riens ne devine,
Qui seaut ** aus genz sa grace estendre,
Quant el les veit a bien entendre,
Ne n'a pas pour ce souplanté
Poeir de franche volenté.
Tuit ome euvrent par franc vouleir,
Seit pour joïr ou pour douleir.

La « pardurableté » (éternité), c'est la possession totale et simultanée de la Vie[1].

* s'il aima mieux s'en abstenir. — ** a l'habitude de.

1. Il ne manque point, dans la littérature du moyen âge en langue d'oïl, d'opuscules intitulés *De Fortune*; ce ne sont que des lieux-com-

Digitized by Google

Il convient maintenant « de mener a fin l'ordenance de ce monde que Dieu a establie, quant aus causes universelles ». Toujours les corps célestes feront leurs révolutions et useront de leurs pouvoirs sur les choses particulières. Toujours les choses engendrables s'engendreront du pareil au même, ou se mélangeront suivant leurs affinités naturelles. Et qui devra mourir mourra. Et il y aura toujours des gens dont le cœur tendra à la vertu ; d'autres à propensions vicieuses.

Mais les choses ne sont pas si soumises à l'influence des corps célestes qu'elles ne puissent s'en défendre ; cette influence est détournée par « cas » * ou par volonté. Toujours on sera tenté de pencher dans le sens où le cœur incline, comme si c'était le Destin. Disons donc que Destinée est

17539 .....disposicion
Souz la predestinacion,
Ajoustée aus choses mouvables,
Selonc ce qu'eus sont enclinables.

Ainsi on est comblé dès sa naissance, ou, au contraire, on

* hasard.

muns, plus ou moins mélancoliques et satiriques, sur l'instabilité des destinées humaines (*Histoire littéraire*, XXXV, p. 445; XXXVI, p. 635; etc.); cf. R. Patch, *The Goddess Fortuna in mediaeval Literature* (London, 1928), Mais l'exposé de Jean de Meun est le premier résumé sérieux des controverses séculaires — depuis Pélage et saint Augustin — qui ait été écrit en français. Cf. pourtant, plus haut, p. 119.

Si l'on veut avoir une idée des thèses qui se débattaient alors sur ce sujet dans le monde des clercs (Bradwardine!; cf. B. Geyer, *Die.... scholastische Philosophie*. Berlin, 1928, p. 622) — comme auparavant et depuis, sans aboutir jamais qu'au semi-pélagianisme de sens commun qui a fini par l'emporter, — voir un recueil d'opinions et d'arguments qui se trouve dans le ms. lat. 16409 (XIV^e siècle) de la Bibliothèque nationale, fol. 56: *De divinis actionibus aliqua hic colliguntur cum creata voluntate specialiter* (cf. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 2^e p., p. 342 et s.).

Digitized by Google

naît sous une mauvaise étoile. Mais toutes les conséquences de ces points de départ peuvent être « empêchées » par le Franc Vouloir. On peut toujours faire en sorte de ne pas tomber sous le joug du péché et se garantir d'inconvénients à prévoir. — Si les hommes étaient prévenus que le ciel va s'embraser et les affliger de chaleurs insupportables, ils se construiraient des demeures appropriées et se creuseraient des cavernes souterraines pour s'en garantir. S'ils étaient avisés d'un nouveau déluge, ils construiraient des bateaux...[1].

III. La Providence[2].

D'après le traducteur n° VII: « Sigibertus... »

Boèce s'étonne que, ici-bas, la vertu soit souvent punie, le vice souvent récompensé. Il demanda à la Philosophie la clé d'un tel désordre. La Philosophie répond :

« Merveille n'est », dist elle, « point,
Qui ne scet la cause et le point
Dont les coses ont dependence,
S'il les cuide sans providence...
Non pourquant car boins gouverneres
Diex est, de cest monde attempreres. »

Éclaire-moi donc, dit Boèce, sur « les causes de ces faits contraires ». Philosophie sourit et répond :

« ...Tu m'exortes a dire
La cose dou monde plus grande...
Qu'on ne puet bien près espuisier. »

Quand on a résolu une partie de ce problème, de nouvelles

1. Transition pour introduire le Mythe de Deucalion.
2. *Consol.*, l. IV, pr. 5-7. Bibl. nat., fr. 576, fol. 61 et suiv.

Digitized by Google

difficultés surgissent à l'infini. C'est l'hydre dont les têtes se multiplient quand on lui en coupe. Il s'agit en effet, à la fois, de la Providence, de la Destinée (« et comment elle est ordenée »), des aventures soudaines (« vaines et sans causes »?), de la Connaissance et de la Prédestination divines, du Libre Arbitre de l'homme...

Cascune cose vient et sort,
Si com de principe et de sort,
De la divine estableté.

Distinction de la Providence et de la Destinée. A ce sujet, le traducteur lisait dans son texte : « *Hæc (divinæ mentis stabilitas) in suæ simplicitatis arce composita, multiplicem rebus gerendis modum statuit. Qui modus, cum in ipsa divinæ intelligentiæ puritate conspicitur, Providentia nominatur ; cum vero ad ea quæ movet atque disponit refertur, Fatum a veteribus appellatum est.* » Il traduit, et on jugera par là de son savoir-faire :

Et celle divine simplece,
Ferme ou donjon de sa hautece,
Par pluseurs maneres varie
Les coses creées et guye *.
Et quant est en l'intelligence,
Ceste maistrie est *Providence*,
Mais, quant est en cose creée,
Ceste maistrie est *Destinée*.

Providence est donc la maîtrise du Tout-Puissant, par laquelle il dispose de tout ; Destinée est une « disposition » qui règle, « par presence d'adoption », « le monde et sa mutation » (*Fatum vero inhærens rebus mobilibus dispositio, per quam Providentia suis quæque nectit ordinibus.*) La Providence embrasse les diversités innombrables de l'ensemble ; Destinée ordonne les données de la Providence « en divers

* guide.

Digitized by Google

lieus, fourmes et temps ». — Dieu prescrit, en sa providence, tout ce qui arrive en ce monde; mais il en abandonne l'administration « en maintes guises temporées, que nous appelons Destinées », de même que l'artiste conçoit un plan et ne fait que présider à l'exécution matérielle... Bref,

....toute riens qui est soubgitte
A Destinée ensi descripte
Est a Providence soubmise.

Ce qui suit est assez obscur :

Mais pluseurs coses sont trouvées
Desoubs Providence ordennées,
Qui destinée et ordenance
Sourmontent sans point de muance,
Com fait creature prochaine
A la Deité premeraine,
Ferme en sa nature et estable
Et sans ordre fatal muable[1].

Une comparaison est destinée à l'éclaircir :

Car aussi com cercles qu'on point
Uns ens aultres entour .1. point,
Cil qui dou my point est plus près
Est li mains muables après,
Et est en lui fermes et fors
Au regart de ceuls de defors,
Et li darrains de plus grant cerne*,
Qui plus dou my point se discerne,
En tant que il en est plus loings,
Fait il ses mouvemens plus loings;
Mais cil qui se joint au moiien
S'enforce et ferme en son loiien,
Ne fors de lui point ne s'effluc.

Mais cet éclaircissement lui-même n'est guère intelligible,

* cercle.

1. Texte : « Quædam vero, quæ sub Providentia locata sunt, Fati seriem superant Ea vero sunt quæ, primæ propinqua divinitati stabiliter fixa, fatalis ordinem mobilitatis excedunt. »

Digitized by Google

aussi bien que ce qui précède, qu'avec le secours de l'original latin[1].

Il s'ensuit, selon Boèce, que l'on est d'autant plus impliqué dans les vicissitudes du destin que l'on est plus loin de cet astre central, Dieu, et que tout ce qui s'en rapproche participe, à proportion de la distance qui l'en sépare, à la fixité de l'universel pivot. « *Quod si supernæ mentis hæserit firmitati, motu carens, fati quoque supergreditur necessitatem.* »

Ita est fati series mobilis ad Providentiæ stabilem simplicitatem.

...Li ordenance
De Destinée et sa muance
Suppose la fine simplece
De Providence qui l'adrece.

C'est cette « ordenance » qui fait mouvoir le ciel et les astres, préside aux combinaisons et aux transformations des éléments, et qui gouverne la Vie : les naissances, les décès et les fortunes des hommes.

Et pour tant que elle descent
De Providence qui ne sent
En ly nulle mutation,
Il ensieut, pour conclusion,
Ces causes par necessité
Estre sans mutabilité.

Tout est ainsi réglé pour le mieux. — Mais revenons à la question initiale : « *Quæ, inquies, potest ulla iniquior esse confusio quam ut bonis tum adversa, tum prospera, malis tum optata, tum odiosa contingant?* »

1. Texte : « Nam ut orbium circa eundem cardinem sese vertentium, qui est intimus ad simplicitatem medietatis accedit, ceterorumque extra locatorum veluti cardo quidam, circa quem versentur, existit ; extimus vero, majore ambitu rotatus, quanto a puncti media individuitate discedit, tanto amplioribus spatiis explicatur ; si quid vero illi se medio connectat et societ, in simplicitatem cogitur, diffundique ac diffluere cessat. »

Digitized by Google

Et tu diras : « Qui est plus felle
Confusions com est icelle
Qu'a boins souvent li biens aviengne,
Puis les faille, et mauls les repringne,
Et as malvais leur talent faire,
Puis revenir tout au contraire ? »

Philosophie répond que, d'abord, il est très difficile de distinguer avec certitude les bons des méchants ; ensuite que, dans la médecine des corps, on n'hésite pas à reconnaître que certains médicaments produisent des effets favorables sur certains tempéraments, qui nuisent à d'autres : « douls cyros » aux uns, « potions aigres » à d'autres. Eh bien ! Dieu, ce médecin des âmes, sait de même ce qui convient aux diverses sortes d'esprits ; il agit en conséquence ; et voilà l'explication de tout ce dont on s'étonne.

Et de celle cause chi naist
Que cascuns merveilles en aist ;
Et li ignorant s'esbahissent
Des coses qu'ensi de Dieu yssent.

Nous ne sommes pas placés au même point de vue que Dieu et nous ne voyons pas les choses de la même manière. Lucain a dit : *Victrix causa Diis placuit, sed victa Catoni.*

Parfois, il est vrai, le jugement de Dieu et celui des hommes coïncident. Mais alors bien des cas peuvent se présenter. Soit celui d'un vrai juste. Dieu peut lui épargner l'adversité, s'il ne le juge pas fait pour la supporter, ou bien, si le mérite de ce juste est particulièrement éminent, le garantir de tous les inconvénients, même corporels, pour qu'il puisse mieux vaquer à l'exercice d'une autorité bienfaisante.

Li aultre ont fortune adverse
Puis la ront bonne et le converse*,
Car Diex leur distribue et donne

* et réciproquement.

Digitized by Google

L'une fois maise[a] et l'aultre bonne,
Si comme a euls voit afferir*
Et lur conditions merir**.

D'autres sont privés de leur fortune, avant la mort, pour qu'ils ne se laissent pas aller à en abuser. Dieu fait à d'autres la vie dure pour qu'ils aient l'occasion d'exercer leur patience, dont ils ont une idée, soit trop pessimiste, soit trop optimiste. D'autres ont l'occasion d'illustrer leur vertu par la mort ou la résistance à l'adversité. Dans tous les cas, ce qui leur arrive, c'est pour leur bien. — Et il en est de même des méchants. Leur advient-il des épreuves, nul ne s'en étonne ; c'est bien fait. Les tourments qu'ils ont à subir les corrigent et servent d'exemple à autrui. Quant aux prospérités des méchants, elles montrent aux bons le cas qu'il en faut faire. Elles adoucissent d'ailleurs, parfois, leur méchanceté qui, sans cela, se porterait à des extrémités. Et ainsi de suite[1].

a. mauvaise. — * convenir. — ** mériter.

1. Le traducteur abrège ici. Cf. la prose de Jean de Meun (Bibl. nat., fr. 1097, fol. 34 v°) : « Li autres, regardans la conscience orde de pechiez, fesans comparoison de soi a sa fortune, craint a sa fortune par aventure que de la beneurté dont li usage li est joieus que la perte ne li soit dolereuse ; il muera donques ses meurs si que, par ce que il craint perdre sa fortune, il delaisse sa felonnie. Aus autres est donnée grant beneurté dont il n'estoient pas digne, qui les trebuche en la mescheance et en la destruction qu'il ont deservie. Aus uns est soufferte et baillie puissance de punir les autres, pour que ce soit cause de hanteis[a] et de acoustumement aus bons, et cause de tourment aus mauvais ; car, aussi comme il n'est nulle aliance entre les bons et les mauvais, certes aussi ne se peuent li malvais entre eulz meismes acorder. Pourquoy non ? Comme chascun mauvais se descordent de eulz meismes par leurs vices qui detraient leurs consciences et font souvent maintes choses les quiex, quant il les ont faites, ilz meismes jugent que elles ne deussent pas avoir esté faites ; dont cette souveraine divine Pourveance a fait maintes fois noble miracle que li mauvais fesoient les mauvais estre bons. Car, quant aucun sont veu souffrir les felonies des très mauvais, il se

a. exercice.

Digitized by Google

L'homme ne peut ni comprendre ni expliquer tous les desseins de Dieu, dont la subtilité est infinie :

Mais, sans plus, savoir li souffise
Que Diex, qui tout fait a sa guise,
Il meismes adreche et dispose
A bien une cascune cose,
Et en tant qu'estre voelt gardées
Les coses que il a créees
A sa semblance...
Il n'a nul mal nul part ou monde,
Quel qu'on cuide qui y abonde.

Voici[1] maintenant les conséquences de ce qui précède : « Toute fortune est bonne. » La fortune est toujours juste et profitable :

Juste quand les boins guerredonne *
Et quant as malvais meschiés ** donne.
Profitable quant elle aigrie
Les boins et les malvais castie ***.

Il est vrai. Cependant, ce serait avoir l'air « trop estrangiés et trop sauvages »[2], et de soutenir un paradoxe, que de nier, contre l'opinion commune, qu'il arrive des malheurs accidentels, et qu'il y a des gens qui n'ont pas de chance. — Alors s'engage ce dialogue socratique.

* récompense. — ** malheurs. — *** châtie.

sont eschaufez en la haine de ceulz qui les punissoient et retournerent au fruit de vertu quant ilz s'estudierent a estre dessemblables a ceulz qu'il ont haïz. Car la puissance divine est celle seule puissance a cui li mal sont bon quant elle, en usant convenablement des maulz, en trait le fait ou le fruit d'aucun bien. Car uns ordres embrace toutes choses, si que ce qui se depart de la raison de l'ordre que Diex li a asseurée, toutevois rechiet il en ordre, ja soit ce que ce soit en autre, si que nulle chose ne puisse folement aler ou royaume de la Pourveance de Dieu... »

1. *Consol.*, l. IV, pr. 7.
2. « Ne nimium velut ab humanitatis usu recessisse videamur. »

Digitized by Google

PHILOSOPHIE. Tout ce qui est profitable est-il bon?

BOÈCE. Assurément.

PHILOSOPHIE. Ce qui exerce et corrige n'est-il pas profitable?

BOÈCE. Sans doute.

PHILOSOPHIE. La Fortune, qui exerce et corrige, est donc toujours bonne.

BOÈCE. Comment le nier?

PHILOSOPHIE. Est-ce que le peuple pense que les récompenses des gens méritants sont mauvaises?

BOÈCE. Nullement.

PHILOSOPHIE. Et la mauvaise fortune infligée aux méchants, le peuple la trouve-t-il bonne?

BOÈCE. Certainement non.

PHILOSOPHIE. Ne vois-tu donc pas, qu'en suivant l'opinion du peuple, on arrive à la conclusion que, « quelconques fortune on esme, est as boins boine, as malvais pesme[1] ? »

BOÈCE. C'est vrai, mais personne n'ose l'avouer.

PHILOSOPHIE. Le sage ne s'effraie donc pas plus de la mauvaise fortune que l'homme vaillant d'une bataille en perspective, occasion de lutte et de gloire.

> Et de c'est vertus appellée
> Qu'en lie soit si affermée
> Que sourmontée ne enverse
> Ne soit de nule cose adverse....[2]

1. Texte : « Eorum quidem, qui sunt vel in possessione, vel in provectu, vel in adoptione virtutis, omnem, quæcumque sit, bonam ; in improbitate vero manentibus, pessimam esse fortunam ».

2. Texte : « Ex quo etiam *virtus* vocatur quod suis *viribus* nitens non superetur adversis. » Cf. Jean de Meun (Bibl. nat., fr. 1097, fol. 36) : « De quoi neis vertuz est apelée qui se soustient si (que) par ces forces que elle n'est seurmontée par adversitez. » La velléité étymologique n'est rendue nulle part.

Jean de Meun continue, serrant son texte de près : « Ne vous, certes, qui estes mis en la hautece de vertu, ne venistes pas habonder de delices

Digitized by Google

Il est d'ailleurs entre les mains de chacun de choisir sa fortune, telle qu'il la veut avoir :

Et se fortune aspre li samble,
Ces .III. pointelles mette ensamble :
Exerciter pour vertu penre,
Ou corrigier pour mal repenre,
Ou le tierch point : les mauls punir.
Qu'en ces poinz voelt fortune unir,
Ou en l'un ou en .II. estraindre,
Ne se poet de fortune plaindre.
Car tous .III., et cascuns par ly,
Sont boin sans grever a nullui.

Suit, dans l'original, un couplet de trente-cinq vers sur d'illustres infortunes de l'Antiquité : Agamemnon, Hercule...

Bella bis quinis operatus annis
Ultor Atreides, Phrigiæ ruinis
Fratris amissos thalamos piavit.
Ille, dum Graiæ dare vela classi
Optat...

Jean de Meun avait traduit platement :

Agamemnon vencheur qui continua les batailles par l'espace de .x. ans, recouvra et apaisa par la destruction de Troye les chambres du mari[a]ge son frere qui perdues estoient. Endementieres que cil Agamemnon desire donner vailes a la navie grezesche...

L'Anonyme, lui, développe[1], remontant aux origines de la guerre de Troie, depuis Jason et Laomédon. Il a déjà aligné plus de cent vers avant d'en venir au sacrifice d'Iphigénie.

ne flestir[a] en delectacion. Vous faites en vos courages aigre bataille et fort contre toute fortune, pour ce que la triste[b] ne vous confunde et la joieuse [ne] vous corrompe ; par fermes forces tenez vous ou milieu. Tout quanque[c] est desouz le milieu, et tout quanque vet oultre, il despit beneurté ne il n'a pas loier du travail. » — L'Anonyme comprend à peine, et sa version ne se comprend guère (fol. 65 v°).

1. Fr. 576, fol. 66-69.

a. flétrir, se faner. — *b.* Ms. : « tristece ». — *c.* tout ce qui.

Digitized by Google

DU GENTIL ET DES TROIS SAGES,

PAR RAMÓN LULL.

Le ms. fr. 22933 de la Bibliothèque nationale, des premières années du XIV^e^ siècle, matériellement assez soigné, mais qui a été exécuté par un scribe négligent, contient, du fol. 65 au fol. 119, un ouvrage sous ce titre, en un français laborieux. Il a été reconnu depuis longtemps que cet ouvrage existe ailleurs en latin (par exemple dans le ms. lat. 16114 de la même Bibliothèque : *De Gentili et tribus Sapientibus*) et en catalan (*Libre del Gentil*)[1], et qu'il est du célèbre Ramón Lull, dit le « Docteur illuminé ». — Le texte latin, sur lequel le traducteur en langue d'oïl a travaillé, a été sommairement analysé dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 90-100. — Quelques pages de la traduction en langue d'oïl ont été publiées à Paris d'après le ms. unique, par Reinaud et Francisque-Michel, en appendice à leur édition du roman de *Mahomet* (p. 95-140) dès 1831.

Le ms. fr. 22933 contient aussi, sans parler du « Roman des Sept Sages de Rome », un assez long traité anonyme dont l'explicit (fol. 60) est ainsi conçu : « Ci finist le Livre de l'Enseignement puerill. » Il est singulier que les rédacteurs du t. XXIX de l'*Histoire littéraire* (B. Hauréau, G. Paris et E. Renan)[2], dans leur

1. *Obras de Ramón Lull*, publ. por D. Jerónimo Rosselló, I (Palma, 1886).

2. Article capital, mais mal composé, et par conséquent d'un maniement difficile, en raison du nombre des collaborateurs qui y ont successivement travaillé. Cf. A. Rubió y Lluch, *Ramón Lull* (Barcelona, 1911).

Il a été publié depuis, surtout depuis dix ans, un grand nombre d'ouvrages généraux sur Ramón et le Lullisme, dans toutes les langues de l'Europe (pour la plupart sans importance).

Digitized by Google

grand article Lull, aient passé sous silence cet « Enseignement » en langue d'oïl [1], car Reinaud et Francisque-Michel savaient déjà, en 1831 [2], que c'est la traduction du *De doctrina puerili*, composé par Ramón vers 1275 pour l'éducation de son fils [3]. Cette traduction est du même style, et sans doute de la même main, que celle du *De Gentili*.

Le ms. fr. 22933, qui est donc un recueil d'œuvres du penseur catalan traduites en français dès le commencement du XIV^e^ siècle, est-il unique en son genre? Il serait hors de propos d'étudier ici cette question intéressante. Constatons seulement que, sous Philippe le Bel, un autre écrit lullien fut sans doute l'objet d'une version destinée à le mettre à la portée des dames de la cour de France [4]; et qu'il y a une traduction en français du roman de *Blanquerna* dans les mss. fr. 763 et lat. 14713 de la Bibliothèque nationale.

*
* *

Ramón Lull est le publiciste le plus fécond de son temps et celui dont la physionomie est sans contredit la mieux connue. « Vaincu par les instances de quelques amis », il a fourni à l'un d'eux, en 1311, les éléments d'une Biographie, qui fut rédigée sous sa propre direction; cette autobiographie, des poèmes, autobiographiques aussi, comme *lo Cant de Ramón* et le *Desconort*, enfin les confidences personnelles que l'auteur a répandues dans plusieurs de ses ouvrages [5], ne laissent guère à désirer.

Il était d'une famille noble de Barcelone, possessionnée à Majorque après que le roi d'Aragon Jaime I^er^ eut conquis l'île

1. Qui n'a pas été identifié non plus dans le *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale*.

2. P. 92, note 3, de leur ouvrage cité.

3. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 325. — C'est, en outre, par erreur que, dans cet ouvrage, le *De doctrina puerili* est rangé parmi les écrits inédits de Ramón : il en a été publié à Palma un texte en dialecte majorquin dès 1736. — On dit qu'il en existe une traduction en provençal (?) du XIII^e^ siècle à l'Ambrosiana de Milan (E 4 sup.).

4. Cf. plus loin, p. 337.

5. Voir surtout *Els proleys dels llibres lullians*, dans la *Revista dels llibres* de Jo. Rubió, II (1926), p. 94-110; l'*Arbre de Sciencia* (Rome, 1295) et le *Phantasticus* ou *Disputatio clerici et R. phantastici* (1311).

Digitized by Google

sur les Sarrasins. Jusqu'à sa trentième année (vers 1266), il vécut à la cour de son maître, où il exerçait les fonctions de « sénéchal de la table », et dans la dissipation, quoique marié et père de famille[1]. Mais un jour qu'il rimait une chanson pour une dame (car il avait dès lors beaucoup de facilité pour écrire), cinq visions de Jésus crucifié, qu'il eut coup sur coup, changèrent le cours de ses passions. Il se voua désormais au service du Christ, et d'une manière très particulière, car il conçut d'emblée que sa mission personnelle était de convertir les Infidèles en argumentant contre eux. Mais il ne savait pas grand'chose : il s'astreignit donc à apprendre « la grammaire », c'est-à-dire le latin[2], avec un peu de jargon philosophique[3], et, d'un esclave sarrasin qu'il acheta à cet effet[4], la langue arabe. Na

1. « La beauté des femmes fut la peste et la tribulation de mes yeux. Je les voulais belles, et je voulais en même temps qu'elles se souillassent de la puanteur de ma luxure » (*Liber contemplationis in Deum*).

2. Il ne l'a jamais bien su. Dans la préface de son poème sur les « Cent noms de Dieu » (*Els cent noms de Deu*), qui est proprement une litanie à la musulmane, Ramón supplie le pape et les cardinaux de faire traduire cet ouvrage en latin, « car eu no l'i sabria pausar, per ço car ignor gramática ». A la fin de sa vie, il avait encore besoin d'avoir près de lui quelqu'un pour traduire en latin ce qu'il composait en « roman », c'est-à-dire en son catalan natal (H. Finke, *Acta aragonensia*, II, Berlin, 1908, p. 900). Dans la seconde moitié du XIVe siècle, l'inquisiteur N. Eymeric a écrit dans son *Directorium* — non sans exagération, toutefois : « Ramón Lull, catalan, homme fantasque, inhabile, qui a publié quantité de livres *in vulgari suo* parce qu'il ignorait totalement la grammaire » (*Histoire littéraire*, XXIX, p. 56).

3. On sait qu'il a traduit la « Logique » aristotélicienne de Gazzali (Algazel) (*Anuari de l'Institut d'estudis catalans*, V, 1913-1914, p. 311). — A la fin de sa carrière, en 1313, il était peut-être capable d'écrire des choses élémentaires sur Porphyre et les *Catégories* d'Aristote (*Hist. litt.*, l. c., p. 243).

4. Cet esclave, qui finit mal (suicide après une tentative de meurtre sur son maître), était assez instruit pour que Ramón eût appris de lui, non seulement la langue parlée, mais la connaissance des écrits de controversistes musulmans, surtout des soufis d'Andalousie, comme l'a montré J. Ribera (*Orígenes de la filosofía de R. Lulio*, dans *Homenaje a Menéndez y Pelayo*, II. Madrid, 1899, p. 190).

Ramón eut d'ailleurs, sans doute, d'autres instituteurs arabes que son esclave, soit à Majorque, soit aux pays barbaresques (« *Berberia* ») qu'il

Digitized by Google

Blanca, sa femme, obtint en 1275 qu'un curateur fût nommé à la conservation de son patrimoine, car il était devenu « tellement contemplatif » qu'il ne s'en souciait plus. — Après avoir vagabondé aux plus fameux pèlerinages du continent (Rocamadour, etc.), il s'était établi près de chez lui, sur la montagne de Randa, seul et vêtu d'habits grossiers, « pour contempler Dieu » et se livrer en paix aux combinaisons d'une logique nouvelle.

Or, c'est dans cette solitude des hauteurs de Randa que, s'il faut l'en croire, son esprit fut de nouveau « brusquement illuminé par le Seigneur ». Il conçut une méthode. Une méthode triomphante, de nature à procurer, en toutes matières, la solution de toutes les difficultés et des démonstrations sans réplique : Science des sciences, *Ars major, Ars generalis, Ars universalis*. Les principes métaphysiques de l'être en contiennent toutes les conditions ; il suffit donc de les combiner logiquement pour tirer, sur quoi que ce soit, des conclusions irréprochables. Il a défini lui-même, plus tard, très clairement, dans son *Liber propositionum secundum artem demonstrativam*, le principe des procédés de raisonnement qui devaient l'obséder jusqu'à sa mort : « Tout universel révèle chacun de ses particuliers par voie de concordance ou de contrariété avec les autres universaux ». Cela conduit à créer une sorte d'algèbre syllogistique, susceptible de fonctionner à la façon d'un appareil à calculer. Cette machine, Ramón, l'ayant imaginée — non de toutes pièces, mais, comme on le sait maintenant, en s'inspirant d'imaginations analogues de certains soufis andalous[1] — en fut émerveillé, et il ne perdit jamais,

dut connaître de bonne heure. Chrétien très décidé, ses sympathies pour l'Islam, ou plutôt pour les mœurs musulmanes, ne sont pourtant pas douteuses. Il vante, çà et là, dans son œuvre, la sobriété des Sarrasins (de l'eau, pas de vin), leurs vêtements amples et flottants, leur coutume d'exclure les femmes des lieux du culte, leur respect des prédicateurs ambulants (« soufis qui disent les paraboles d'amour »), leur piété minutieuse qui fait honte à celle des chrétiens, etc. (J. Ribera, *o. c.*, p. 194 et s.). — Cf. des sentiments analogues dans la *Somme le Roi* : ci-dessus, p. 170, 175, 182.

1. J. Ribera a établi dès 1899 (*l. c.*) la parenté assez étroite des théories de Ramón Lull avec celles de Mohidin Abenarabi, né à Murcie en 1165, dont il se trouve, par surcroît et par hasard, que la vie errante fut comme une préfiguration des aventures de Ramón. Cette démons-

Digitized by Google

par la suite, la confiance la plus absolue en sa toute-puissance pour découvrir la vérité et l'établir.

Le roi de Majorque, seigneur de Montpellier, ayant fait examiner les premières Méditations du solitaire de Randa par un Frère Mineur qui en fut fort édifié, Ramón fut appelé à donner à Montpellier des leçons publiques de son « Art ». Sur quel sujet ? « Il déclara, dit la Biographie, que la forme première et la matière première constituent le chaos élémentaire, et que les cinq universaux et les dix prédicaments proviennent du chaos même et y sont contenus, suivant la vérité catholique [1]. » Ce début fut jugé brillant. Alors Ramón s'empressa de produire une autre des idées fixes dont il était possédé depuis sa révélation : organiser l'enseignement de l'arabe vulgaire en vue de former des missionnaires capables d'éblouir et de confondre les Sarrasins en leur révélant « l'Art majeur ». Le bon roi s'engagea à faire construire un monastère à cet effet. Telle est l'origine du collège ou séminaire de la Sainte-Trinité de Miramar, à Majorque, dont Ramón prit le gouvernail en novembre 1276.

Les années qui suivirent furent les plus paisibles et, qualitativement, sinon quantitativement, parmi les plus fécondes de la vie de l'ancien troubadour profane, transformé en ratiocinateur mystique sans cesser d'être poète. C'est alors qu'il publia notamment la plupart de ses ouvrages romanesques et pédagogiques : le *Libre del Orde de Cavayleria*, doctrinal du parfait chevalier, complément de l' « Enseignement pueril » ; ses grands romans à tiroirs, *Blanquerna* [2] (dont le *Libre d'Amich e Amat* est un épisode), et *Felix de les Maravelles del mon* (qui en est la suite), etc.

Cependant Ramón n'était pas fait pour l'existence unie et sédentaire. Il voulait de plus vastes champs d'action que Majorque et Montpellier : Rome, Paris. — A la vérité, son premier voyage à

tration a été reprise et approfondie, si bien qu'on n'en saurait douter désormais, par M. Asín Palacios, *Abenmassarra y su escuela* (Madrid, 1914), p. 126, 155 et s. ; cf. le Bulletin de l'Académie de l'Histoire de Madrid, 1926, I, p. 582.

1. Cette première lecture n'était probablement pas sans analogie avec cet extraordinaire *Liber Chaos* que Ramón publia plus tard (*Histoire littéraire*, XXIX, p. 124), car il a tiré de son sac d'innombrables moutures, mais ce sac n'était pas grand.

2. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 252 ; *Romania*, 1877, p. 504.

Digitized by Google

Rome, au lendemain de la mort d'Honorius IV, ne fut pas encourageant ; on ne l'écouta point. A Paris, Bertaut de Saint-Denis, chancelier de l'Université, l'autorisa à donner dans ses chambres (*in aula sua*) ce que l'on appellerait aujourd'hui un cours libre sur son « Grand Art » ; mais l'attitude des écoliers parisiens en présence de cette merveille ne fut pas sans doute celle qu'on attendait, car la Biographie parle de « la faiblesse de l'intelligence humaine » dont l'Illuminé fit l'épreuve en cette occasion. — En 1289, Ramón est de retour à Montpellier ; en 1291, il est à Gênes, où il a des amis (qu'il gardera toujours). Là, le bruit se répand qu'il va s'embarquer pour convertir les Sarrasins d'Afrique. Mais, au dernier moment, il a peur « pour sa peau » (c'est lui qui l'avoue) et s'abstient. Malade de sa lâcheté, il entend une Voix qui lui désigne les Frères Prêcheurs comme les instruments indispensables de son salut ; mais il sait que les Mineurs sont mieux disposés pour son « Art », et c'est à eux qu'il s'adresse, au risque d'être damné : on ne l'agrée d'ailleurs nulle part (si bien qu'il restera toujours indépendant des Ordres réguliers). Il ne retrouve le bien-être physique et moral qu'à bord d'un navire à destination de Tunis où il s'est enfin décidé à faire porter secrètement ses bagages, c'est-à-dire ses livres : ses livres, c'est-à-dire la bibliothèque de ses œuvres.

A Tunis, il fait, sur le vif, pour la première fois, l'expérience de ses procédés. Les chrétiens avaient des établissements dans cette ville, et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, une certaine tolérance y régnait[1], car il fut loisible au Majorquin d'engager avec « les plus habiles dans la loi de Mahomet » la controverse qu'il était venu chercher. Il leur dit, s'il faut en croire la Biographie :

« Tout homme sage doit tenir pour vraie la loi qui attribue à Dieu la plus grande somme de bonté, de puissance, de gloire, de perfection, etc., et cela dans la plus grande égalité et concordance. Cette loi est aussi la plus louable qui, entre Dieu, cause première et suprême, et son effet, met la plus parfaite convenance. Or, par ce que vous m'avez proposé, je

1. Ramón dit dans son *De convenientia fidei et intellectus in objecto*, composé à Montpellier en 1304, qu'il y avait à Tunis des religieux chrétiens, et qui ne craignaient pas de faire du prosélytisme (*Histoire littéraire*, XXIX, p. 169). Cf. plus loin, p. 344-345.

Digitized by Google

remarque déjà que vous tous, Sarrasins, qui êtes sous la loi de Mahomet, vous ne comprenez pas que, dans ces perfections divines, il est des actes propres, intrinsèques et éternels, sans lesquels elles auraient été éternellement oisives ; je dis actes de bonté, le bonificatif, le bonifiable et le bonifier : actes de grandeur, le magnificatif, le magnifiable et le magnifier ; et ainsi de toutes les perfections divines. Mais comme vous n'attribuez ces actes qu'à deux perfections ou raisons divines, ainsi que je le vois maintenant, c'est-à-dire à la sagesse et à la volonté, il est manifeste que, dans les autres raisons susdites, à savoir la bonté, grandeur, etc., vous laissez de l'oisiveté, et par conséquent vous y mettez de l'inégalité et de la discordance, ce qui n'est pas permis. En effet, par les actes substantiels de ces perfections, raisons ou attributs, actes intrinsèques, éternels, pris, comme il convient, d'une manière égale et concordante, les chrétiens prouvent évidemment que dans une essence et nature absolument simple est la Trinité des personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Cela, je suis en mesure de vous le démontrer clairement, avec l'aide de Dieu, par un certain Art révélé du ciel, selon ce qu'on croit, à un ermite chrétien, si vous voulez conférer là-dessus avec moi, tranquillement, pendant quelques jours ; il vous paraîtra même de la façon la plus rationnelle, à l'aide de cet Art, comment, dans l'Incarnation du Fils de Dieu, par la participation, c'est-à-dire l'union du Créateur et de la créature dans la personne du Christ, la première et suprême cause concorde avec son effet, et comment cela se manifeste surtout et très noblement dans la Passion du Fils de Dieu, qu'il souffrit, du côté de son humanité, en daignant volontairement et très miséricordieusement nous racheter, nous pécheurs, du péché et de la corruption du premier parent, et nous ramener à l'état de la glorieuse fruition divine, état en vue duquel, et pour lequel, finalement, Dieu a fait tous les hommes[1]. »

Si Ramón tint vraiment ce langage, est-il surprenant que, comme il le rapporte, la question fut agitée de lui couper la tête ? Mais la bonhomie était telle qu'on se contenta de lui notifier seulement une interdiction de séjour, peut-être dans la pensée que la tête, il l'avait déjà perdue. Il obtempéra « avec une immense douleur », car il croyait « avoir déjà disposé au baptême des hommes de réputation, et il désirait de toute son âme les conduire, avant son départ, à la lumière de la foi ». Sur la barque qui le conduisit à Naples, il commença, pour se calmer, une *Tabula generalis*, où les applications de sa méthode sont généralisées avec une ampleur extraordinaire. La *Tabula* a été

1. Traduction d'E. Renan, dans l'*Histoire littéraire*, XXIX, p. 18.

Digitized by Google

terminée à Naples et présentée certainement par l'auteur au roi du pays [1].

Cependant, il vieillissait. Lorsqu'il apprit l'élévation au Saint-Siège d'un saint ermite illettré sous le nom de Célestin V, cet évènement prodigieux l'attira instantanément à Rome, comme une foule d'autres esprits mystiques et singuliers. Des perspectives semblaient s'ouvrir pour les inspirés, et il accourut. Mais il fallut bientôt déchanter, et Ramón en fut réduit à « suivre la cour » du successeur de Célestin, Boniface VIII, qui n'était pas fait pour le comprendre. Malgré ses anciennes relations amicales avec l'Ordre des Mineurs et en particulier avec son chef Raimond *Gaufridi* [2], l'accueil qu'il reçut au Chapitre général d'Assise fut aussi peu favorable. En même temps, l'établissement de Miramar traversait des jours difficiles. De plus, Ramón continuait à éprouver sans cesse qu'au lieu d'étudier sérieusement ses livres, les gens les feuilletaient « comme chat qui passe sur de la braise » (*com gat que passàs per brases*). C'est à cette époque qu'il chanta sa « Désolation » dans un poème intitulé *Desconort*, qui est considéré comme un des chefs-d'œuvre de la littérature catalane [3] :

III. Quant pris a consirar del mon son estament,
Com son pauchs christians é molts li descresent,
Adonchs en mon coratge haych tal concebiment
Que anés a prelats e a reys exament,
E a religioses, ab tal ordenament
Que s'en seguis passatje e tal preycament,
Que ab ferre e fust e ab ver argument
Serès a nostra fe tan gran exalçament
Qu'els infaels venguessen a ver convertiment.

1. Analyse de la *Tabula generalis* dans l'*Histoire littéraire*. XXIX, p. 183. Cf. la miniature reproduite, d'après un ms. de Carlsruhe, dans le *Butlletí de la Biblioteca de Catalunya*, 1916, fig. 14, où le roi d'Anjou-Sicile figure, avec les rois de France et d'Aragon, parmi les patrons princiers de Ramón.

2. *Hist. litt.*, l. c., p. 329.

3. *Obras rimadas de Ramón Lull*, publ. por Jerónimo Rosselló (Palma, 1859), p. 316. Un ms. que Rosselló n'a pas connu porte à la fin : « Aquel Desconort fo fet en la cort de Roma, e cantas en lo ço de Berart. » C'est-à-dire que le *Desconort* se chantait sur l'air de *Berart* (?).

Digitized by Google

Et en hay ço tractat trenta anys, e verament
No n'hay res obtengut, perqu'eu n'estaig dolent
Tant que 'n plore soven e'n suy en languiment *
. . . . . .

VIII. Encare us dich, que port una ART GENERAL
Qui novament es dada per do esperital.
Per que hom pot saber tota res natural
Segons qu'entendiment ateyn lo sensual ;
Al dret e medicina e a tot saber val,
Et a theologia, la qual m'es mays coral :
A solre questions nuyla *Art* tant no val,
Ne errors destruir per rayso natural ;
E tench la per perduda, car quax a hom no'n cal,
Per qu'eu ne planch, e'n plor, e n'hay ira mortal ;
Car nuyl hom qui perdes tan precios cabal
No poria haver gaug may de res terrenal **.

Le *Desconort* est dialogué, en la forme classique des « Débats ». L'interlocuteur de Ramón l'exhorte donc à espérer encore :

X. Ramon, de vostra *Art* no siats consiros,
Ans ne siats alegre e estatsne joyos ;
Car, pus Deus l'ha us dada, justicia é valors
La multiplicaran en leyals amadors.
E si vos en est temps ne sentits amargors,
En altre temps meylor haurets ajudadors
Tals qui les apendrán, é'n vençrán les errors

* Quand je me pris à considérer l'état du monde, où il y a si peu de chrétiens, et tant de mécréants, alors en mon cœur je conçus la pensée d'aller vers les prélats et les rois, et vers les religieux, dans l'idée de faire préparer un passage outre mer et une prédication telle que, par le fer et le bâton, et par de bons arguments, notre foi reçût accroissement, et les Infidèles fussent amenés à une conversion véritable. Et j'ai donné à cela trente années de ma vie, et en vérité je n'ai rien obtenu ; c'est pourquoi j'en suis affligé si fort que souvent j'en pleure et suis en langueur.

** Encore vous dis-je que je possède un ART GÉNÉRAL, nouvellement donné par don de l'Esprit, grâce auquel on peut savoir toute chose naturelle, en tant que l'entendement atteint les choses des sens ; bon pour le droit, et pour la médecine, et pour toute science, et pour la théologie, laquelle m'est plus à cœur. A résoudre questions aucun art tant ne vaut ni à détruire erreurs par la raison naturelle. Et je le tiens pour perdu, car presque personne n'en a souci. C'est pourquoi je m'en plains et j'en pleure et j'en ai un chagrin mortel. Car il n'est pas d'homme qui, perdant un si précieux trésor, pût jouir d'aucune chose terrestre.

Digitized by Google

D'aquest mon, é'n faran molt bon fayt cabalors
Perqu'eus prech, mon amich, conort sia ab vos... *

Comme il n'y avait décidément rien à faire en cour de Rome, Ramón se transporta pour la seconde fois à l'autre pôle de la Chrétienté : Paris, sa cour et son Université. Il y arriva vers la fin de 1297 et y resta plus d'un an.

Cette fois, il ne passa pas inaperçu. Les individus de son espèce, ardents, encombrants, obstinés, sûrs d'eux-mêmes, recrutent presque toujours, à la longue, des fidèles. D'abord, on sourit d'eux ; puis un cortège se forme pour les suivre ; surtout si, par la complication de leurs thèses, l'obscurité de leurs discours et l'apparente simplicité de leurs conclusions, ils réussissent à donner la triple illusion de la profondeur, du mystère et de la puissance. D'ailleurs ces idéalistes forcenés excellent souvent dans la sollicitation et l'intrigue. Et, en 1298, Ramón fit tout ce qu'il fallait pour attirer sur lui l'attention, tant des princes que des écoliers.

Son activité pendant cette année fut très grande. Les « Sentences » de Pierre le Lombard étaient alors le livre qui servait de thème aux exercices des étudiants en Théologie ; dans la Faculté des Arts, la philosophie averroïste était à l'ordre du jour, ouvertement soutenue, mais combattue par l'autorité. Or Ramón, dans sa *Disputatio super aliquibus dubiis questionibus Sententiarum* [1], dit qu'il se promenait à l'automne, hors la ville, sur les bords de la rivière, lorsqu'il rencontra un ermite qui lisait les « Sentences » et y trouvait des difficultés : lui, laïc, il va les résoudre en un tour de main, ces difficultés, « grâce à l'Art général que le Seigneur lui a révélé pour éclairer les ténèbres d'ici-bas », par l'application de sa panacée ; voilà pour les théologiens. Pour les maîtres et les étudiants ès arts, voici la *Declaratio Raimundi*, dialogue entre un philosophe qui blâme l'évêque de Paris, Étienne Tempier, pour avoir condamné en 1277 les

* Ramón, de votre Art ne soyez en peine ; soyez-en, au contraire, joyeux et content. Car, puisque Dieu vous l'a donné, justice et courage le multiplieront par des adhérents fidèles. Et si en ce moment vous en ressentez amertume, en un temps meilleur vous aurez des auxiliaires qui l'apprendront, et par lui triompheront des erreurs de ce monde et feront beaucoup d'œuvres fructueuses. C'est pourquoi je vous prie, mon ami, consolez-vous.

1. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 140.

Digitized by Google

propositions averroïstes, et Ramón qui le défend [1]. Mais il y a un public plus accessible aux effusions mystiques qu'aux subtilités des controversistes : pour ce cercle plus large, Ramón dicte « aux environs de Paris » son *Arbor philosophiæ amoris*, philosophie de l'Amour, nouvelle édition de son livre précité *D'Amiche Amat* [2], qu'il soumet d'abord « aux vénérables docteurs et maîtres de l'Université et à leurs disciples », mais qu'il va présenter en outre, comme il l'annonce à la fin, « au très noble et très bon seigneur le roi de France *en latin*, et à la très sage et très bonne reine de France *en français* [3], afin qu'ils fassent multiplier cet ouvrage dans leur royaume, en l'honneur de la Vierge Marie, suprême dame d'Amour ». — Ce n'est pas tout. Ramón trouve le temps de rédiger, en décembre, sa *Consolatio Venetorum*, pour consoler les Vénitiens battus par les Gênois [4]. — Enfin, il fait alors cadeau à la Chartreuse de Vauvert, près Paris, et probablement aussi à la maison de Sorbonne, considérées comme les bibliothèques les plus accessibles de la capitale, de ses principaux écrits, pour que tous les clercs qui passent à l'Université de Paris puissent s'y référer commodément [5].

1. *Ib.*, p. 333.

2. *Ib.*, p. 200 et s.

3. Si l'*Arbor philosophiæ Amoris* fut traduit en langue d'oïl, la traduction n'en a pas été retrouvée jusqu'à présent. — S'il le fut, on peut se figurer qu'il a été question de la philosophie lullienne « dans les chambres des dames » au temps de Philippe le Bel, et que cette nouveauté de grande allure fournit matière à des conversations dans le cercle de la reine Jeanne et de ses nobles amies (ci-dessous, p. 341, note), comme ç'a été le cas, plus tard, des théories de Descartes (chez madame de Sévigné) et, de nos jours, de celles d'Einstein dans les milieux correspondants.

4. Opuscule découvert en 1892 par B. Hauréau dans le ms. lat. 15145 de la Bibliothèque nationale (*Notices et extraits*... IV, p. 290 et s.).

5. C'est en 1298 que Ramón donna à la Chartreuse de Vauvert son exemplaire personnel, revisé de sa main, de ses « Méditations », en trois volumes. Le premier de ces trois volumes est maintenant le n° 3348 A de la Bibliothèque nationale (écriture catalane, avec la mention autographe : « Ego Raymundus Lul do librum istum conventui fratrum de Cartusia Parysius » (au-dessous de cette note, une tête barbue et une croix rouge). Ramón a donné aussi à la Chartreuse de Vauvert l'exemplaire de son roman *Blanquerna* qui est maintenant à la Bibliothèque de Berlin. Cf. *Journal des Savants*, 1896, p. 348, et plus loin, p. 345.

Digitized by Google

Tant d'efforts ne furent point en pure perte. Il est certain que, notamment, un *socius* de la Sorbonne, certain Thomas li Miesiers[1], plus tard maître en médecine et chanoine d'Arras[2], se laissa prendre aux appâts d'une propagande si bien conduite. Maître Thomas, mis en goût par les solutions de Ramón dans sa *Disputatio*, lui proposa cinquante autres difficultés. On a plusieurs exemplaires de ce Questionnaire, dit d'Arras parce que Thomas li Miesiers était arrageois, avec les réponses de Ramón ; l'opuscule y est daté de juin 1299[3].

1. « Thomas li Miesiers » est le premier sur la liste des *socii* de la Sorbonne pendant le provisorat de Pierre de Villepreux (1284-1299). Voir A. Franklin, *La Sorbonne* (Paris, 1875), p. 223.

« Miesiers « veut dire, en ancien français, « brasseur d'hydromel ». C'était, comme la profession qu'il désigne, un surnom très répandu, au moyen âge, dans les villes du Nord, et particulièrement à Arras ; il serait donc chimérique de chercher, parmi les nombreux « Li Miesiers » inscrits, depuis 1194, dans le Nécrologe de la Confrérie des Ardents d'Arras, les ancêtres de maître Thomas. Mais c'est de lui-même qu'il s'agit dans l'Obituaire du chapitre d'Arras (Bibliothèque de cette ville, mss. 290 et 424), sous le 3 des ides de septembre : « Obiit etiam magister Thomas Migerii, presbyter et canonicus, qui nobis dedit 67 s. et 6 d. cum obola, et octo capones annui et perpetui redditus quos habebat in civitate sub districtu domini episcopi et juridictione scabinorum... Et dedit nobis 15 l. p. ad augmentum sui obitus convertendas. » Car on lit au dernier feuillet du cartulaire du Chapitre d'Arras (conservé à La Haye) : « Magister Tho. Le Misier obiit anno XXXVI, feria... infra octabas Nativitatis beate Marie et fuit traditus ecclesiastice sepulture in festo Exaltationis sancte Crucis. » (Communication de M. le chanoine Fournier).

2. Les comptes de l'hôtel de la comtesse Mahaut d'Artois, conservés au Trésor des chartes d'Artois, mettent en scène maître Thomas le Myesier qui, en 1315, arrache des dents, administre des purgations et fournit des électuaires aux gens de la comtesse, et assiste cette princesse elle-même à son lit de mort en novembre 1329 (J.-M. Richard, *Mahaut, comtesse d'Artois et de Bourgogne*. Paris, 1887, p. 155, 157, 378).

3. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 249. Le ms. lat. 15450 de la Bibliothèque nationale, qui a appartenu à Thomas le Miesier lui-même (cf. plus loin, p. 342) est le plus ancien exemplaire des *Quæstiones Attrebatenses*.

L'*Histoire littéraire* ne cite que trois des questions de ce recueil : « Pourquoi Dieu n'a-t-il pas voulu que tous les hommes nés et à naître

Digitized by Google

Dès 1299 Ramón reparaît du reste en Méditerranée. Sur la foi d'un bruit qui courait que l'Empereur des Tatars avait conquis la Syrie, il se fit transporter en Chypre. Là, il apprit que la rumeur était sans fondement, mais, à défaut de l'Empereur, l'infatigable suppliant s'adressa au roi (chrétien) de l'île, « car il brûlait, dit la Biographie, que ce prince forçât certains Infidèles et Schismatiques à controverser avec lui ; il se proposait d'aller ensuite convertir les rois (sarrasins) d'Égypte et de Syrie. « Mais de tout cela le roi de Chypre ne tint absolument aucun compte. »

Le Missionnaire par excellence se laisse aller dès lors plus que jamais au cours de la vie errante, agitée, tourmentée, misérable, en vue du bien public, dont il a soutenu plus tard, à la fin de sa carrière, dans sa *Disputacio clerici et Raymundi phantastici*, qu'elle est la plus belle du monde[2]. On le trouve, à partir de 1301, près d'Alexandrette, pays malsain où il est très malade, à Gênes, à Montpellier (d'où il date, en octobre 1303, sa *Disputacio fidei et intellectus*). Troisième voyage à Paris. Il est, naturellement, à Lyon pour le couronnement de Clément V (novembre 1305). Après quoi il prend derechef le parti d'essayer directement sur les infidèles d'Afrique l'efficacité de ses arguments. La Biographie le montre à Bougie, sur la place, exhortant, en arabe, la multitude assemblée autour de lui à embrasser la foi du Christ. Les auditeurs ramassaient déjà des cailloux, mais le chef de la mosquée, personnage réputé pour ses connaissances en philosophie, ordonne qu'on le lui amène. Alors s'engage le dialogue suivant :

L' « évêque » des Sarrasins. Tu prétends alléguer des raisons nécessaires ?

Ramón. Oui, si tu acceptes ce point de départ que Dieu est parfaitement bon. Tu l'acceptes ? Écoute donc.

Tout être parfaitement bon est en soi tellement parfait qu'il n'a pas besoin de faire le bien hors de soi. Or tu crois à la création du monde,

---

vécussent jusqu'à la fin du monde ? Le péché doit-il être rangé dans la catégorie de la substance, comme étant un être réel ? Un chrétien est-il tenu d'obéir au pape, même contre sa conscience ? » Citons encore : « Utrum influencia celestis in nobis a nobis posset impediri, dato quod futurum possit sciri per astronomiam, secundum quod dicunt sapientes astronomi ? » (Bibl. nat., lat. 15450, fol. 407 v°).

2. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 241.

Digitized by Google

et par conséquent que Dieu fut plus parfait en bonté quand il créa le monde dans le temps qu'il ne l'était auparavant, car la bonté est *plus bonne* en se répandant qu'en demeurant oisive. Mais tu nies la bienheureuse Trinité ; or, si elle n'était pas, Dieu ne fut pas parfaitement bon de toute éternité, avant qu'il eût créé le monde, qui est bon. Je soutiens, moi, que la bonté est diffusive de l'éternité à l'éternité et qu'il est de l'essence du bon d'être diffusif de soi-même. Aussi le Père, qui est bon, engendre de sa bonté le Fils, qui est bon ; et le Saint Esprit, qui est bon, émane de tous deux !

L' « évêque » des Infidèles, stupéfait, ne répliqua rien, mais fit conduire l'argumentateur en prison. Il résulte de la suite du récit que les savants de la mosquée hésitèrent, ne sachant trop s'ils avaient affaire à un grand clerc ou à un fou. Enfin, après diverses tribulations qui durèrent plusieurs mois, les Génois et les Catalans qui fréquentaient ces côtes obtinrent que l'imprudent fût seulement expulsé, comme autrefois à Tunis. Une tempête le fit aborder à Pise. — C'est à Pise, dans le monastère de San Donnino, que Ramón rédigea, en avril 1308, sa *Disputacio Raymundi christiani et Hamar Sarraceni*, qui se présente comme le procès-verbal de controverses instituées à Bougie entre l'auteur et un Sarrasin lettré ; il y termina aussi l'*Ars generalis ultima*, qu'il avait commencé à Lyon.

De 1309 à 1311, quatrième séjour à Paris, et le plus considérable. « Il fit des lectures de son *Art* et d'autres livres nombreux qu'il avait composés. Ses leçons furent suivies par une multitude de maîtres et d'écoliers. Non seulement il montrait la doctrine fortifiée par des raisons physiques et philosophiques, mais encore il professait une sagesse admirablement confirmée par les principes de la foi chrétienne » [1].

De cette époque datent plusieurs manuscrits importants qui sont parvenus jusqu'à nous.

Un des plus remarquables est celui qui, acquis en 1736 par une abbaye de la Forêt Noire d'un seigneur de Weigelsperg, mais exécuté à Paris au temps de Philippe le Bel, est aujourd'hui

1. En mai 1310, Ramón termina son livre *De naturali modo intelligendi* à la Chartreuse de Vauvert (*Histoire littéraire*. XXIX, 299), où il fit probablement un assez long séjour.

Digitized by Google

RAMÓN LULL ET THOMAS LE MIESIER

D'après le ms. de Carlsruhe, reproduit dans le Butlletí de la Biblioteca de Catalunya, *1916, fig. 17.*

Pl. x. P. 341.

Digitized by Google

Digitized by Google

à la Bibliothèque de Carlsruhe ; les rédacteurs du t. XXIX de l'*Histoire littéraire* ne l'ont pas connu. Il se compose : 1° de douze feuillets occupés par autant de magnifiques miniatures à pleine page, dont sept sont destinées à illustrer les aventures de Ramón d'après la Biographie ; 2° d'un ouvrage intitulé *Breviculum ex Arte Remondi electum, ad preceptum regine Francie et Navarre.* Les miniatures XI et XII, que nous reproduisons ici (pl. X et XI), ont trait aux circonstances de l'exécution de cet Abrégé de l'*Ars generalis*. Dans l'une, Ramón, très reconnaissable à sa barbe fleurie, à ses yeux, à son manteau noir et à sa croix rouge sur l'épaule, s'entretient avec un clerc ami, qui n'est désigné que par les mots *epitomator* et *compilator*. Ce clerc anonyme — dont la figure est aussi, évidemment, un portrait — offre de faire trois résumés (un grand, un moyen et un petit) de la doctrine lullienne, telle qu'elle est dans les cent cinquante-cinq ouvrages de l'auteur, pour la vulgarisation du système. Ramón consent en ces termes : « Dum tamen textum non ledas, ex omnibus eligas quod est utile et magis intelligibile, diligibile et recordabile, quare quod pretermisi in uno libro recuperavi in alio...* » Dans la seconde de ces miniatures, Ramón, appuyé sur une béquille, et le compilateur à genoux, font hommage à la reine de France et de Navarre des trois volumes promis : *Breviculum*, *Electorium medium*, et le grand *Electorium* proprement dit [1].

* « Pourvu que tu n'altères pas le texte, choisis dans tous mes livres ce qui est utile et le plus intelligible, aimable et facile à retenir ; car ce que j'ai omis dans l'un, j'y ai suppléé dans un autre. »

1. Voir l'article de Jordi Rubió sur le ms. de Carlsruhe dans le *Butlleti de la Biblioteca de Catalunya*, 1916, p. 73 et s.

J. Rubió hésite quant à la date du ms. qu'il a fait connaître. — D'une part, une des miniatures destinées à illustrer la Biographie se réfère au voyage de Bougie, fait accompli en 1307 ; de plus, l'illustrateur a travaillé d'après le texte de la Biographie qui, telle que nous l'avons, va jusqu'au second semestre de 1311. — D'autre part, la reine de France et de Navarre, qui paraît dans la miniature XII ne saurait être que Jeanne de Champagne, femme de Philippe le Bel, qui est morte en avril 1305. — Comment concilier ces données ?

La reine de France est accompagnée, dans la miniature XII, de trois dames, dont les blasons, très reconnaissables, quoique J. Rubió ne les ait pas reconnus, sont suspendus au-dessus de leurs têtes : Artois, Dreux

Digitized by Google

Des trois résumés que l'abréviateur anonyme a donc compilés, le plus court (*Breviculum*) est dans le ms. de Carlsruhe. Le « moyen » ne se retrouve pas. Mais l'*Electorium* le plus ample, ou proprement dit, est désormais facile à identifier, car il y en a, sous ce titre même (*Electorium R. Lulli*), un très bel exemplaire à la Bibliothèque nationale (ms. lat. 15450). C'est une vaste encyclopédie de morceaux choisis et de résumés, divisée — comme le *Breviculum* — en neuf parties ; le Biographie s'y trouve en guise de préface, avec les deux catalogues sommaires des ouvrages de Ramón, dont le premier est daté de la fin d'août 1311, et dont le second, qui a le caractère d'un supplément, n'est que de peu postérieur [1]. Ce volume est d'ailleurs un spécimen, admirable en tous points, de l'art du libraire parisien à la fin du règne de Philippe le Bel [2]. Il a longtemps appartenu à la maison de Sorbonne, de par le testament, exécuté en septembre 1336 [3], de « maître Thomas le Myesier, chanoine d'Arras et maître en médecine ». — Provenance très intéressante. En effet, E. Renan a soupçonné, dès 1885, que le clerc ami qui servit de secrétaire à Ramón pour la Biographie n'est autre que ce Thomas le Myesier qui fut le disciple et le *famulus* de l'Illuminé à l'Université de Paris à partir de son second séjour de 1298-1299 au plus tard [4]. On peut faire maintenant un pas de plus et croire, avec J. Rubió, que l'*epitomator* ou *compilator* anonyme dont le portrait est dans le ms. de Carlsruhe, c'est encore le fidèle Thomas. En ce cas, très vraisemblable, le ms. lat. 15450 apparaît comme le grand *Compendium*

et Valence. Ces trois écus se retrouvent, entre beaucoup d'autres, sur le char d'assaut conduit par Ramón contre la Tour de la Fausseté (scène qui fait l'objet de la miniature VII). — Il est clair que toute cette décoration a été composée avec des intentions précises, pour concilier à Ramón, en même temps que la reine, des protecteurs et des protectrices parmi les personnages de la cour. Mais la difficulté subsiste de s'expliquer pourquoi la reine Jeanne, morte en 1305, figure dans un ms. certainement postérieur à 1307, et même au premier semestre de 1311.

1. Il l'est, toutefois, à 1313 (*Histoire littéraire*, XXIX, p. 244).

2. La Bibliothèque de Munich en possède une copie du XVII^e^ siècle. dont la table a été publiée dans le *Butlleti* précité, p. 78-79.

3. L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, II, p. 177.

4. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 71.

Digitized by Google

RAMÓN LULL ET THOMAS LE MIESIER

PRÉSENTATION DES TROIS *COMPENDIA* DE LA DOCTRINE LULLIENNE A LA REINE DE FRANCE ET DE NAVARRE

D'après le ms. de Carlsruhe, reproduit dans le Butlletí de la Biblioteca de Catalunya, *1916, fig. 18.*

PL. XI. P. 342.

Digitized by Google

Digitized by Google

lullien de Thomas, l'exemplaire personnel de cet amateur de philosophie, qui n'était pas, jusqu'ici, connu en tant qu'écrivain.

Des *compendia* de maître Thomas, et surtout du ms. de Carlsruhe, il y a lieu de rapprocher maintenant le ms. lat. 3323 de la Bibliothèque nationale, dont la miniature initiale est le portrait d'un personnage remarquable par sa barbe blanche en éventail, vêtu d'un manteau noir à croix rouge. C'est l'exemplaire de présentation à Philippe le Bel d'un opuscule, *Liber natalis pueri Jesu*, rédigé à l'occasion des fêtes de Noël 1311 par un certain Raimond Barbefleurie : « Hec est Visio quam ego Raymundus Barbafloridus vidi Parisius non est diu... ». — Que ce Barbefleurie ne soit autre que Ramón Lull, il suffit, pour s'en convaincre, de lire le préambule, où l'auteur se lamente de ce que personne ne veut apprendre son Art. « Des dames le trouvent pleurant et l'emmènent pour le présenter au roi, afin qu'il lui expose ses idées. R. se lève et chante une cantilène...[1] »

La preuve existe que Ramón, au cours de cette quatrième tournée dans nos parages, livra encore bien d'autres assauts à l'indifférence publique. Dès 1310, il avait dédié au roi un *De lamentatione .XII. principiorum philosophie contra averroïstas*, un *Liber de possibili et impossibili* (daté du Bois de Vincennes), etc. Les exemplaires de présentation de toutes ces compositions sont perdus, mais on en a des copies. On en a aussi, de ce temps-là, une *Supplicatio* adressée par Ramón aux professeurs et bacheliers de la Faculté de Théologie de l'Université de Paris[2].

N'est-il pas probable, enfin, que les traductions en langue d'oïl de traités lulliens qui sont dans le ms. fr. 22933, décrit plus haut (p. 327), ont été calligraphiés aussi à Paris à l'époque où Ramón y fit sa plus longue station ? L'écriture n'en est pas sans analogie avec celle de l'exemplaire de présentation du *Liber pueri Jesu*. Dans les deux cas, le scribe était sans doute du Midi (italien, catalan ?), si l'ornementation est toute française. On sait d'autre part que Ramón recrutait parfois dans son pays les copistes et des traducteurs dont il avait sans cesse besoin dans ses déplacements[3].

1. *Ib.*, p. 41 et 238.
2. *Ib.*, p. 166.
3. Le roi d'Aragon écrit au gardien des Mineurs de Lérida qu'il a reçu

Digitized by Google

Il est temps d'achever l'esquisse de cette vie qui s'est consumée dans une activité dévorante. La Biographie s'arrête à la veille du départ de Ramón pour le Concile œcuménique de Vienne. « Sachant qu'un Concile allait être tenu par le pape Clément V dans la ville de Vienne, aux calendes d'octobre 1311, il résolut d'y aller, afin d'y obtenir trois choses pour la restauration de la foi orthodoxe : d'abord, qu'on établit un lieu suffisant où des hommes pieux et intelligents étudieraient les diverses langues, pour prêcher la doctrine évangélique à toute créature ; en second lieu, que de tous les Ordres religieux militaires on fît un seul Ordre, qui combattrait outre mer contre les Sarrasins jusqu'au recouvrement de la Terre Sainte ; troisièmement que, contre les opinions d'Averroès, qui, sur plusieurs points, pervertit la vérité, le pape ordonnât promptement le remède, à savoir que des hommes instruits, catholiques, cherchant, non plus leur gloire, mais l'honneur du Christ, réfutassent les tenants de ces opinions... [1] » Les rédacteurs de l'*Histoire littéraire*, ayant pris congé de leur guide ordinaire sur ces paroles, ajoutent seulement que Ramón résida en effet à Vienne pendant une partie du temps que le Concile y siégea ; que, en juillet 1312, il était rentré à Majorque ; que, plus tard, on relève encore ses traces — dans l'explicit de nouveaux opuscules datés — à Montpellier et à Messine. « Nous atteignons ainsi l'année 1314. De Messine, Raimond gagna Tunis, où il composa encore quelques traités. » Puis, il disparaît, comme englouti. D'après des écrivains du XIV^e^ siècle, qui, sans doute, n'en savaient rien, il aurait été finalement lapidé sous les murs de Tunis, le 29 juin 1315, à l'âge de quatre-vingts ans.

« Cette date du 29 juin 1315 doit être maintenue », disait E. Renan en 1885. Mais elle ne peut plus guère l'être depuis que les pièces suivantes ont été exhumées à Barcelone des Archives de la Couronne d'Aragon. Le 4 novembre 1314, Jaime II d'Aragon adressa au « très noble et très honoré émir des Crovants, roi de Tunis », une lettre de recommandation pour son sujet Ramón Lull, à qui il a plu de se fixer « en la vostra civitate de Tuniç [2] ».

une requête de R. Lull, lequel a besoin de quelqu'un pour transcrire et traduire ses ouvrages (*Acta aragonensia*, p. p. H. Finke, p. 900).

1. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 46.

2. *Acta aragonensia*, II, p. 899.

Digitized by Google

Le 5 août 1315, le même prince demande au gardien des Mineurs de Lérida un de ses moines pour servir en Afrique d'auxiliaire à Ramón. Le 29 octobre de la même année, il prie le ministre des Mineurs dans la province d'Aragon d'autoriser à cet effet le moine désigné et d'écrire au gardien du couvent de son Ordre à Tunis pour qu'aucun obstacle à la mission ne soit apporté de ce côté[1]. — Le martyre final de Ramón est vraisemblable (et c'est sans doute pour ce motif seulement qu'il a été affirmé), mais il n'est pas établi.

On a trouvé aussi aux Archives d'Aragon, depuis la publication du t. XXIX de l'*Histoire littéraire*, le testament original de R. Lull, reçu par un notaire de Majorque le 26 avril 1313. Le testateur partage sa fortune entre son fils, des couvents et des églises de Majorque. Quant au résidu disponible, il charge son banquier de l'employer à faire faire des copies, sur parchemin, en langue vulgaire et en latin, de neuf traités qu'il a récemment composés et qu'il énumère : « De tous ces livres, j'ordonne qu'il soit fait une copie en parchemin, en un volume[2] ; mes exécuteurs auront à l'envoyer à la Chartreuse [de Vauvert], auquel monastère je le laisse pour l'amour de Dieu...[3] Une autre copie sera envoyée à Gènes chez messer Persival Espinola[4]. Quant aux autres livres que mes exécuteurs feront transcrire avec mes deniers, j'ordonne de les distribuer à des maisons religieuses et à d'autres établissements... ; ils seront enchaînés dans les librairies des églises, de façon que tous ceux qui voudront s'en servir puissent les voir et les lire...[5] »

*
* *

La nomenclature des écrits authentiques ou supposés de

1. *Ib.*, p. 902.

2. Le ms. 10495 de Munich contient ces neuf traités ; c'est donc une copie du recueil formé en exécution du testament de 1313.

3. Cf. ci-dessus, p. 340, note. — Sur les dons analogues de Ramón à la maison de Sorbonne, *Journal des Savants*, 1896, p. 351.

4. R. Lull était en relations avec ce personnage dès 1298 (v. sa *Consolatio Venetorum* dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale* de B. Hauréau, IV, p. 294).

5. *Ib.*, p. 346.

Digitized by Google

Ramón Lull est très longue[1]. Les savants rédacteurs de l'*Histoire littéraire* y ont consacré, il y a près d'un demi-siècle, plus de trois cents pages in-4°, sous 313 rubriques distinctes. Cependant, leur travail est à reprendre de fond en comble : il faut compléter maintenant les deux listes dressées par Ramón lui-même, que l'*Electorium* de Thomas le Miesier a conservées, par une troisième, celle qui est insérée dans le testament de l'auteur ; tenir compte des catalogues de bibliothèques lulliennes qui furent formées en divers lieux depuis le XV^e^ siècle[2] ; de manuscrits nouvellement exhumés et des recherches dont ils ont été l'objet. Ce minutieux travail, auquel le Sixième Centenaire de la mort du publiciste catalan, considéré en Catalogne comme une solennité nationale, a donné une impulsion assez vive, est en cours[3].

Mais si des détails sont encore incertains, la lumière est faite, du moins, sur les faits essentiels.

Jean Guillaume, archevêque de Mayence au commencement du XVIII^e^ siècle, lulliste fervent, se mit en tête de procurer une édition complète des œuvres de son héros. Elle devait comprendre dix volumes in-folio, dont huit ont paru[4]. On pourrait maintenant surélever cette pile de moitié, ou presque, avec ce qui a été publié depuis et ce qui reste inédit[5]. Mais, si l'œuvre du

1. Le soufi ou *morabito* Mohidin (Abenarabi), dont l'œuvre correspond dans la littérature arabe à ce qu'est celle de Ramón dans la littérature occidentale, n'a pas laissé moins de quatre cents opuscules (J. Ribera, p. 205).

2. Les principales bibliothèques lulliennes sont à Paris, à Munich, à Innichen (Tyrol), à Venise, à Milan et à Majorque. Voir notamment Ramón d'Alós, *Los catálogos lulianos* (Barcelona, 1918) et J. Rubió Balaguer, *Los códices lulianos de la Biblioteca de Innichen* (Madrid, 1917).

3. Voir *Memoria presentada per l'Institut d'estudis catalans als exc. senyors president de la Diputació i alcalde de Barcelona sobre la celebració del VI^e^ Centenari de la mort de Ramón Lull* (Barcelona, 1914). Cf. la *Bibliografia de les edicions lullianes*, préparée par E. Duran y Reynals et E. Rogent pour l' « Institut d'estudis catalans. »

4. *Beati Raymundi Lulli, doctoris illuminati et martyris, Opera* (Mayence, 1721-1742, 8 vol. in-folio).

5. On vient encore de publier, récemment, le *Liber de acquisitione Terre Sancte* (dans la revue *Criterion*, juillet 1927).

Digitized by Google

Majorquin est immense, elle n'est pas variée. Pour le fond comme pour la forme, c'est toujours étonnamment la même chose. Ramón pense avec une singulière intensité, mais le champ où se meut sa pensée est très étroit. Et son vocabulaire, au moins dans ses écrits doctrinaux et de polémique, est fatigant à force d'indigence.

Son idée centrale est, bien entendu, la révélation qu'il eut, vers sa trentième année, d'une méthode à la fois nouvelle, péremptoire et invincible : l'*Ars major*, s'appliquant à tout. Cette méthode est une en son essence, mais elle comporte des modalités : l'Art démonstratif et l'Art inventif, qui diffèrent seulement par la procédure. Le démonstratif repose sur des diagrammes, des figures et des lettres ou notations pseudo-algébriques ; l'essence en a été clairement dégagée dans l'*Histoire littéraire*, XXIX, p. 75 et s. ; cf. p. 117, 123. L'inventif se passe de lettres, mais non de « figures », de « condicions », de disques divisés en compartiments, concentriques et mobiles les uns sur les autres autour d'un pivot (*Ib.*, p. 176), qui ne laissent pas de rappeler les « roues de Fortune » des traités de divination contemporains [1]. Ces cercles hantaient sans cesse l'imagination de l'inventeur. « Quand on dort, dit-il, on croit souvent les faire tourner et on résout alors promptement des questions qu'à l'état de veille on n'avait pu résoudre ». Ils sont parfois remplacés, pour figurer le rapport des principes aux conséquences, par des arborescences, avec racines, rameaux et fleurs, qui sont l'équivalent des cases d'une sorte de Jeu de l'Oie [2].

1. Dont il est question au t. III de *La Vie en France au moyen âge. La Connaissance de la nature et du monde*, p. 270, note 1. — On pouvait s'y tromper, du vivant même de Ramón. Le célèbre franciscain Bernard Délicieux fut accusé devant l'Inquistion d'avoir prédit le jour de la mort de Benoit XI, et d'avoir appris ce qu'il avait dit ainsi « dans un livre où étaient beaucoup de roues couvertes de caractères ». Les juges demandèrent à l'accusé où il s'était procuré ce livre suspect ? « A Rome, répondit frère Bernard ; c'est maître R. Lull, catalan, de Majorque, qui me l'a donné » (Procès de B. Délicieux, Bibl. nat., lat. 4270, fol. 40).

2. Ces méthodes d'exposition — lettres, cercles (concentriques ou excentriques), arborescences — se retrouvent, à peu près identiques, dans le *Fotuhat* d'Abenarabi, dont il semble que Ramón se soit souvent servi sans le dire. Voir M. Asín Palacios, *o. c.*, p. 160 et s.

Digitized by Google

Quantité de traités de Ramón ont pour objet d'exposer en général, plus ou moins compendieusement, avec des paradigmes à l'appui, l'économie et le fonctionnement de l'*Ars major*. Très nombreux sont aussi les opuscules consacrés à montrer comment on peut et on doit s'en servir pour l'élucidation d'une discipline particulière. En première ligne, cela va de soi, théologie et philosophie [1] ; mais aussi droit [2], médecine [3], géométrie [4], astronomie [5], physique [6], art militaire [7], etc. — A quoi il convient d'ajouter une foule de recueils indépendants de « Questions résolues » par la méthode sur des sujets les plus variés, dans le goût des *Quæstiones Attrebatenses*, citées plus haut [8].

Une autre idée fixe de Ramón, connexe à la précédente, est l'accord parfait de la foi et de la raison. Des gens disaient que certains articles de la foi ne sont pas susceptibles de démonstration rationnelle et que, parfois, croire sans comprendre est une nécessité. Ceux-là, Ramón les avait en horreur ; car prétendre que tout ne fût pas démontrable, n'était-ce pas une offense personnelle au serviteur de Dieu, à qui l' « Art » de tout démontrer avait été révélé d'en haut ? De là tant de polémiques et d'anathèmes contre les averroïstes et quiconque est pris par lui pour tel. Ramón, si modéré quand il s'agit du Judaïsme et de l'Islam, s'est laissé aller à demander des persécutions contre les chrétiens coupables de croire que sur tous les points de la théologie l'argumentation n'est pas en mesure de prouver « de telle sorte que l'intelligence ne puisse raisonnablement se refuser à admettre les raisons produites [9] ».

Dieu merci, tout est démontrable, et avec une clarté absolue ! Cela posé, la conversion des Infidèles, et en particulier des Juifs et des Sarrasins, est la chose la plus aisée du monde. Il suffit de fournir au détenteur de « l'Art » le moyen de confondre l'erreur

1. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 80, 113, 162, 241.
2. *Ib.*, p. 84, 250, 307.
3. P. 87, 258, 307.
4. P. 309.
5. *Ibidem*.
6. P. 244, 259.
7. P. 309, 362.
8. P. 329, etc.
9. *Sermones contra errores Averroïs*. Paris, avril 1311.

Digitized by Google

dans les discussions contradictoires qu'il brûle d'instituer avec les plus habiles des docteurs des autres « lois » et dont il enseignera la technique à tous les clercs que le Saint-Siège, les rois et les Universités voudront bien lui confier. De ces discussions, il a donné, dans sa vie, par écrit, bien des modèles, sous forme de conversation à deux ou à plusieurs personnages. Le *Liber de Gentili et tribus Sapientibus* en est un, mais il a publié aussi un *De quinque Sapientibus*, controverse entre un Juif, un Sarrasin, et trois sortes de Chrétiens (nestorien, jacobite et orthodoxe) ; le *Liber de Sancto Spiritu* est une conversation à trois entre un Latin, un Grec et un Sarrasin ; mentionnons encore le *Liber super psalmum « Quicumque vult » sive Liber Tartari et Christiani* ; la *Disputacio Raymundi et Hamar Sarraceni*, précitée, et une *Disputacio fidelis et infidelis*[1]...

Ce qui précède constitue la majeure partie du bagage littéraire de Ramón, et ce qu'il en considérait certainement comme l'essentiel, lui qui s'intitulait *Procurator appetitus Infidelium*, le « procureur de l'appétition des Infidèles », c'est-à-dire « Celui qui a été désigné pour satisfaire le désir instinctif que les Infidèles ont de la résurrection par l'Incarnation du Christ ». C'est aussi ce qui en fut apprécié le plus, en son temps, par la petite séquelle d'admirateurs qui s'était groupée autour de lui. C'est enfin ce qui lui fit alors le plus de tort dans l'esprit des penseurs de métier : ils ne virent pas sans dédain cet intrus, presque illettré, cet ignorant des difficiles travaux où s'épuisaient tant de bons esprits, — qui confondait volontiers averroïstes et thomistes dans ses vitupérations, — se poser naïvement en protagoniste d'un mouvement tendant à substituer à leurs spéculations déliées ce qu'ils ne pouvaient manquer de considérer comme les exercices d'un charlatanisme grossier[2]. Plus tard, dans

1. Il y a, dans la littérature du moyen âge, plusieurs « débats » de ce genre ; mais le caractère en est bien différent de celui des controverses lulliennes. Voir, par exemple, la *Disputatio Judei cum Christiano* de Gilbert Crespin, abbé de Westminster, au t. CLVIII (col. 1005) de la *Patrologie latine*. Cf. *Histoire littéraire*, XXIII, p. 216-217.

2. Voir le *Contra divinatores et sompniatores* d'Agostino Trionfo, dédié à Clément V. R. Lull n'y est pas nommé ; mais comment ne pas le reconnaître à ce portrait : « Si videmus aliquos mobiles et fluctuantes in statu eorum, ut nunc sint uxorati, nunc continentes ; nunc seculares,

Digitized by Google

la seconde moitié du XIV^e^ siècle, cette partie quasi-cabalistique de l'œuvre lullienne a été condamnée positivement par l'Inquisition dominicaine. — Il est vrai qu'il se reconstitua, par la suite, une école de « lullistes », qui la porta aux nues : l' « Art majeur » qui correspond à des idiosyncrasies intellectuelles, apparemment permanentes dans l'humanité à l'état sporadique (on rencontre encore des gens qui, sans soupçonner l'existence de Lull, raisonnent presque à sa façon sur d'autres sujets), a été enseigné dans plusieurs grandes Écoles de la Chrétienté, notamment mais non pas seulement en Espagne, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle. Des hommes de la Renaissance, comme Raimond de Sebonde, en ont parlé avec indulgence, pour le motif même qui l'avait fait dédaigner ou honnir à l'origine : parce qu'il s'était présenté d'abord en remplaçant de la scolastique, dont ces hommes avaient horreur. Il n'est pas jusqu'à Leibniz qui n'ait déclaré « trouver quelque chose d'estimable » dans les petites mécaniques de l'*Ars demonstrativa* ; mais Leibniz avait la prétention de faire son miel dans n'importe quels parterres. — Aujourd'hui le lullisme n'est plus pris au sérieux, en tant que méthode, par personne.

La réputation de Ramón s'est cependant maintenue jusqu'à présent, mais à de tout autres titres.

En même temps qu'un logicien extravagant et puéril à la manière arabe, Ramón Lull fut un poète mystique. Comme tel, il a beaucoup écrit, en vers et en prose, surtout pendant la première moitié de sa carrière littéraire. Or le public spécial qui se délecte aux effusions mystiques lit encore, non comme documents historiques, mais pour eux-mêmes, son *Liber de Contemplació*[1], *Blanquerna*, le *Libre d'Amich e Amat*[2], et ses oraisons,

nunc religiosi ; nunc ultra mare, nunc citra ; nunc mundum spernentes, nunc approbantes, signum est visiones factas talibus non esse divinas revelationes, sed dyaboli illusiones. » (R. Scholz, *Unbekannte kirchenpolitische Streitschriften aus der Zeit Ludwigs des Bayern*. Rom, 1914, p. 484).

1. J. H. Probst, *La mystique de Ramon Lull et l' « Art de Contemplació »* (Munster i. W., 1914).

2. Le succès de ces ouvrages — encore vif au XVIII^e^ siècle : il y a une traduction française de 1586 et une de 1633 ; et jusqu'à la fin du XIX^e^ : il en a paru à Genève en 1890 et à Bruxelles en 1897 — est si peu épuisé

Digitized by Google

sinon les ouvrages bizarres, principalement connus par les traductions latines qui en furent faites (*Ars amativa boni, Arbor philosophiæ amoris, Arbor philosophiæ desideratæ*) [1], où le mysticisme est, pour ainsi dire, contaminé par des intentions didactiques, et coulé à toute force dans le moule des catégories lulliennes.

D'autre part, interrogez le premier lettré venu de nos jours. Quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, le nom de Ramón Lull sera connu, mais n'éveillera dans l'esprit que la notion vague d'une sorte de magicien, d'astrologue et d'alchimiste. Ce qui est absurde, car, dans ses ouvrages authentiques, Ramón ne s'est jamais occupé d'alchimie (sa folie n'était pas celle-là)[2], et il a expressément composé son *Ars astronomiæ* pour dissuader les princes de croire aux divinations des astrologues. Mais on sait assez que les si abondantes et si nulles littératures astrologique et alchimique du XV^e^ siècle sont presque tout entières pseudépigraphes : les pauvres diables qui les bâclèrent ont presque tous essayé d'achalander leurs productions en les attribuant à des personnages de l'âge antérieur qui avaient laissé un nom, de préférence un nom légèrement suspect ou mystérieux, d'autant plus imposant. En ce qui concerne Ramón Lull, l'effet de ce stratagème s'est répercuté à travers les siècles jusqu'à nos jours.

Il y a enfin un aspect sous lequel Ramón Lull mérite d'être considéré par la postérité, même hors de la Catalogne, avec une amicale et reconnaissante estime. Lorsqu'il n'était pas possédé par et empêtré dans les abstractions de son système, il s'intéressait à la vie et il avait de la clairvoyance et du trait. On lit toujours avec plaisir, outre sa Biographie, ses grands romans philosophiques, *Blanquerna* et *Felix de les Maravelles del mon,* en

que, en ces dernières années, des adaptations en ont été publiées coup sur coup en France, en Angleterre et ailleurs : *Blanquerna*, tr. par E. Allison Peers (London, 1926) ; *Livre de l'Ami et de l'Aimé*, tr. par A. de Barrau et Max Jacob (Paris, 1919) ; *L'Ami et l'Aimé*, tr. par Marius André (Paris, 1921) ; *The Book of the Lover and the Beloved*, tr. par E. Allison Peers (London, 1923), etc. — La dernière édition du texte original du *Libre d'Amich e Amat* a été publiée à Palma, par M. Obrador, en 1904.

1. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 197-207.

2. Sur les opuscules alchimiques, au nombre de plus de 80, rubriqués au nom de Ramón par des alchimistes postérieurs, v. B. Hauréau, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. nat.*, II, p. 142.

Digitized by Google

raison de la précision pittoresque et de l'originalité des descriptions et des remarques sur les coutumes sociales et politiques de son temps dont l'auteur, qui avait beaucoup vu, les a émaillés. Même dans ses traités contemplatifs et doctrinaux, il s'échappe parfois en incidences instructives et savoureuses sur des circonstances de ses aventures et sur les conditions du monde où il a vécu. Voir, notamment, la *Contemplació*, et, dans *Felix*, sa critique démocratique de la monarchie et de la noblesse [1] ; surtout ce qu'il dit des riches, des pauvres et de la bourgeoisie dans son « Enseignement puéril ». Il y a en Ramón Lull un moraliste très indépendant [2].

1. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 229. Il y a, à la suite, un paragraphe fort désobligeant pour les médecins (maître Thomas le Miesier l'a-t-il connu ?) : « Les médecins du corps vont bien vêtus, sur de bons chevaux, et amassent des richesses à l'aide de tromperies qu'ils font aux malades, se vantant de connaître les maladies qu'ils ignorent, les prolongeant afin d'avoir plus ample salaire, et ordonnant à tour de bras sirops, électuaires, etc., parce qu'ils ont une part dans le profit des apothicaires. Ils font aussi des expériences sur les malades, comme *in anima vili*. Il n'y a au monde aucune science, aucun art, où l'homme opère tant au hasard que dans la médecine ; voyez leurs contradictions, entre eux, sur le même cas. Aussi tuent-ils plus de sujets qu'ils n'en guérissent. Le plus sûr, pour un malade, c'est de ne pas se remettre entre leurs mains, de connaître sa maladie, de s'abstenir des choses nuisibles, et de laisser la nature suivre son cours. »

Je ne sais pas si J. M. Serra de Martinez a fait état de ces remarques dans son article *La medicina luliana* des *Estudis franciscans*, paru en 1924.

2. Contrairement au lieu-commun évangélique qu'il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au ciel, il observe, dans la *Contemplació*, que Dieu sera sans doute plus sévère pour les pauvres, qui ont eu peu d'occasions de pécher, que pour les riches, qui en ont eu beaucoup.

Dans l' « Enseignement puéril », il conseille d'enseigner un métier à tous les enfants, quelle que soit la condition où ils sont nés, comme font les Sarrasins :

> Et por ce les Sarrazins ont moult bone maniere que tout home, combien qu'il soit riche, ne lessera que ne face ses enfanz aprendre a aucun mestier ; por ce, se la richesce lor failloit, qu'il peussent vivre de leur mesteir. Mainz fiuz de riche home muerent de faim en estrange terre por ce que ne sevent nul mestier.

Mais il constate que ce qui se pratique couramment, c'est l'inverse.

Digitized by Google

*
* *

Revenons maintenant au livret dont on va lire l'analyse, d'après l'ancienne traduction en langue d'oïl.

Les hommes de métier peinent tous pour faire de leurs enfants des bourgeois, sans se rendre compte que l'état de bourgeois est périlleux et instable :

> Presque touz les homes qui sont es mestiers desirrent estre en estat de borgois, et voudroient que lor enfanz fussent borgois. Et sachés qu'il n'est office tant perillex comme estat de borgoisie, ne qui tant petit dure. Borgois vient des mestiers, quar premierement aura esté son lignage en aucun mestier, et aura gaaignié tant que ses oirs seront borgois. Et quant seront en borgoisie, adonc commencera a decliner son lignage. Et sés tu porquoy ? Por ce que borgois despent et riens ne gaaigne. Ja enfant ne serjant n'aura ne maisniée nule qui riens gaaigne, ainz sont touz oiseus... La richece ne puet soufrir (*sic*) [a] a touz...

Les ouvriers veulent monter au sommet de la roue où sont les bourgeois; mais la roue tourne, et ils retombent. Il y a plus ; les bourgeois sont à plaindre, et davantage que ceux qui les envient :

> Il ne sont nus homes qui tant pou vivent com borgois. Et sés tu porquoy ? Por ce que il manjuent trop et tarient [b] petit de mal.
>
> Et nul home ne fet tant grant anui a ses amis comme povre borgois ; et en nul home n'est tant honteuse povreté comme en borgois. Nul home n'a tant pou de merite ne de gré d'aumosne qu'il face comme borgois. Sés tu porquoy ? Por ce que il ne tarie [c] nul mal por avoir ce qu'il donne. Quar tout home est fet por travaillier, et por endurer mal, et por soufrir poine en cest siecle. Por ce, qui fet son fiuz borgois, il fet encontre ce que hom est fet. Et por ce sont plus forment puniz les homes qui sont en estat de borgoisie que en autre (Bibl. nat., fr. 22933, fol. 42 v°).

Comparer le *Liber proverbiorum*, composé à Rome en 1296, auquel Ramón a donné deux suppléments : le *Libre de mil proverbis* (Altamar, 1302) et le *Nou libre de proverbis*, perdu, que l'auteur envoya en 1309 de Montpellier au roi Jaime II d'Aragon, avec une lettre, récemment publiée (*Acta aragonensia*, II, p. 879), où s'étale, comme dans l'*Ars major* et ses diverses moutures, l'imperturbable confiance de l'auteur en ses travaux :

> ... in quo libro multe subtilitates continentur que sunt utiles ad sciendum in tanto quod homo laycus sciens ipsas erit supereminens in intellectu omni alii layco qui non sciat.
>
> Quare, domine, erit bonum quod infantes hunc addiscant ad hoc ut regnare sciant.

a. Pour « suffire ». — *b*. se donnent. — *c*. Ms. : *tarde*.

Digitized by Google

C'est un des plus anciens écrits de l'auteur ; car il remonte, à ce que l'on croit, à une époque comprise entre 1272 et 1275.

A-t-il été rédigé d'abord en arabe, avant d'être traduit en catalan, puis en latin, et plus tard encore en hébreu, en français et en castillan. Une note ancienne, placée à la fin de l'opuscule [1], l'affirme ; et c'est ce que l'on enseigne encore de nos jours [2]. Mais les preuves manquent. On peut alléguer seulement que, si le *Gentil* avait été destiné à un public arabe, pour le convertir, les précautions que Ramón y observe à l'endroit des idées musulmanes s'expliqueraient mieux.

D'autre part, on a signalé des analogies entre ce livret et le « Cuzari » [3]. — *Sefer ha-Kuzari* est le titre hébreu du « Traité de l'argument et de la preuve » (*Kitab al-hojja wad dalil*), composé en Espagne par le poète et philosophe juif Yeuda Halevi, qui mourut en 1140. Mais cet ouvrage célèbre [4] est-il le « Livre du Gentil », en arabe, auquel Ramón se réfère dans le prologue de son ouvrage ? Certainement non [5].

A. Rubió y Lluch a correctement défini le *Du Gentil et des trois Sages* : « un exposé populaire de la théodicée de Ramón ». C'est aussi une des premières applications de son système, au sujet qui lui tenait le plus à cœur : la conversion des Infidèles — ce sujet qu'il a repris depuis, tant de fois, dans des Dialogues ou conversations du même type.

Les anciens lecteurs français du « Livre du Gentil et des trois Sages » en ont été, sans doute, surpris. En effet, cette traduction s'adressait à des laïcs ; or les laïcs du temps de Philippe le Bel entretenaient au sujet des Juifs et des Sarrasins des opinions et des sentiments bien différents de celles et de ceux que le Majorquin exprime. Le fait que la loi des Juifs eût été donnée jadis à ce peuple par le Dieu qui était aussi le leur n'empêchait pas les chrétiens de mépriser ses adeptes et d'ignorer ses docteurs. Quant aux Sarrasins, le grand public occidental s'en

1. Plus loin, p. 380.
2. A. Rubió y Lluch, *Ramón Lull* (1911), p. 12.
3. *Ibid.*, p. 19.
4. Voir *The Jewish Encyclopedia*, VII, p. 346-353.
5. Voir, au sujet du prototype arabe hypothétique, l'édition du texte catalan par M. Obrador, p. XLVIII.

Digitized by Google

tenait encore généralement, sur leur compte, à des légendes monstrueuses[1]. Et voici un livre dont l'auteur, quoique chrétien et enflammé de zèle au plus haut degré pour sa loi propre, est courtois et respectueux pour les deux autres, parce qu'il a conscience de leurs ressemblances avec sa foi. Voici un auteur qui, loin de prêcher la croisade et la conversion par le fer[2], laisse déjà entendre ce qu'il proclamera toute sa vie : « Il faut mettre un terme à la guerre matérielle entre Chrétiens et Sarrasins, parce que, tant qu'elle durera, les uns ni les autres ne pourront en venir aux discussions pacifiques qui procureront certainement le Triomphe de la Croix ». Le livre *Du Gentil et des trois Sages*, s'il avait été moins articulé d'après l'*Ars major*, et par conséquent plus lisible[3], aurait produit dans la France du XIV^e^ siècle, une impression analogue à celle qu'y produisirent le Livre de Marco Polo sur les profondeurs de l'Asie, et ceux de Nicolas de Lyre, échos de la science juive. — Ramón Lull, Marco Polo, Nicolas de Lyre, trois hommes qui ont eu ceci de commun d'avoir parlé de ce qu'ils connaissaient directement : l'Islam, l'Extrême Orient, les écoles des rabbins, à des gens qui, sur tous ces sujets, n'avaient été nourris jusque-là que de notions fabuleuses.

L'auteur, un pauvre homme chétif et pécheur[4], dit qu'il a été en relations avec force mécréants ; il connaît leurs opinions, leurs erreurs. S'inspirant en partie d'un livre arabe,

1. Voir *La Connaissance de la nature et du monde*, p. 311.

2. Ce qu'il dit à ce sujet dans le *Desconort* (plus haut, p. 334, v. 7) est exceptionnel dans son œuvre. Cf. A. Gottrom, *R. Lulls Kreuzzugsideen* (Berlin, 1912).

3. La version française du *Gentil* a dû paraître peu lisible aux lecteurs de notre ms. unique pour cette raison aussi qu'elle est, en une foule d'endroits, en raison des fautes conjuguées et du traducteur et du copiste, absolument inintelligible sans confrontation avec le latin. Exemple, p. 358.

4. Cf. *Lo Cant de Ramón* (écrit à Paris en 1298), au t. XI du *Jahrbuch für romanische Litteratur* : « Son hom veyll, paubre, meynspreat... »

Digitized by Google

intitulé « *Du Gentil* », il s'efforcera de tout son pouvoir d'indiquer les raisons par quoi l'on peut ramener à la vérité ces hommes égarés.

Toute exposition scientifique se fait avec des mots, dont beaucoup sont obscurs pour les laïcs, qui sont le public visé. L'auteur se servira donc des « mots les plus communs », les plus simples ; mais la matière de ce livre est haute et subtile ; si le vocabulaire courant n'y suffit pas, il aura recours, avec l'aide de Dieu, à des mots d'autres langages, notamment tirés du latin [1].

Le présent ouvrage est divisé en quatre parties. La première est destinée à prouver que Dieu est et que la résurrection sera. La seconde est une apologie, par un Juif, de la loi juive, qu'il déclare supérieure à la chrétienne et à la sarrasine. Dans la troisième, un Chrétien démontre que sa foi est la meilleure. Un Sarrasin, dans la quatrième, oppose au Juif et au Chrétien les articles de sa foi.

Il y avait une fois un païen « très sage en philosophie ». Il méditait souvent sur la vieillesse, la mort, les plaisirs du monde. Il n'avait nulle connaissance de Dieu et croyait qu'il n'y avait rien après la mort. — Ces pensers le désolaient, et il pleurait amèrement.

Il résolut d'aller à l'étranger pour y chercher, par aventure, remède et confort à sa douleur métaphysique. Un jour, il pénétra dans une grande forêt, déserte quoique les fontaines, les arbres et les fruits salutaires y fussent abondants ; il s'y trouvait aussi une grande variété de bêtes et d'oiseaux

1. Cf. la *Lectura super Artem inventivam et Tabulam generalem*, composée par Ramón sous le règne de Boniface VIII : « Il convient que nous usions de quelques mots latins, sans lesquels nous ne pourrions faire commodément notre exposition en langue vulgaire » (*Hist. litt.*, XXIX, p. 191).

Digitized by Google

chanteurs[1]. Le philosophe se plut à regarder « la beauté des arbres et des ruisseaux » et à respirer les fleurs. Mais plus les paysages étaient variés et délicieux, plus l'étreignait l'angoisse de la pensée d'une mort sans lendemain. Cela dura fort longtemps. Enfin il s'agenouilla, leva les bras au ciel, baisa la terre, et dit : « Porquoi fui ge onques nez », si ces pensées qui me torturent ne sauraient être soulagées ? Et il erra comme un fou.

Cependant, dans les environs, se promenaient paisiblement trois sages, dont l'un était juif, l'autre chrétien, et le troisième sarrasin. Fatigués d'études et de spéculations profondes, ils étaient allés, pour se reposer, prendre l'air à la campagne. Ils s'étaient rencontrés et devisaient ensemble. — Ils avisèrent un pré agréable, traversé d'eaux courantes qui arrosaient cinq grands arbres. Ces arbres étaient remarquables par leurs fleurs, en forme de lampions ou plutôt de disques circonscrivant des mots écrits. Une dame, belle et avenante, était là, qui faisait boire son palefroi. Les trois sages, après l'avoir saluée, lui demandèrent son nom. C'était l'Intelligence. Ils la prièrent de leur expliquer « la nature et les proprietez » des arbres du merveilleux quinconce.

La dame leur dit :

> Le premier arbre, lu quel a .xx. et une fleur[s], senefie Dieu et ses vertuz de creance contre non creance. Et ce que vos veez einssi escrit en ces fleurs senefie que en cestui arbre a .II. condicions entre les autres. — La premiere si est que hons doit doner a Dieu toujorz la gregneur * nobleice en nessence et en vertu et en euvres. La seconde condicion si est que l'une des fleurs ne soit contreire aus autres. — Et se hons ne set ces .II. condicions

* plus grande.

1. Ce sont les descriptions de ce genre, assez nombreuses dans l'œuvre de Ramón, qui ont fait dire à un écrivain catalan (Rubén Dario) que l'Illuminé a fait fleurir dans ses livres des « chênes philosophiques, peuplés de rossignols ».

Digitized by Google

il ne peut avoir connoissance de l'arbre, ne de ses vertuz, ne de ses euvres.

Le secont arbre a .XLVIII. fleurs, hu quel sont escriptes les .VII. vertuz. En cestui arbre est contenz tot le premier arbre et les .VII. vertuz creées, par lesqueles beneurtez vont a pardurable beneurté. Et cestui arbre si a .II. condicions entre les autres. — La premiere si est que les vertuz creées soient gregneurs et plus nobles que les vertuz non creées, de tant comme eiles senefient et demonstrent plus formentla nobleice des vertuz. — La seconde condicion est que les vertuz creées ne sont mie contreires aus autres.

Le troisième arbre a aussi 48 fleurs. Les « vertus » du premier y sont écrites comme dans le second, mais les sept péchés capitaux y figurent à la place des sept vertus créées. Deux conditions, entre autres : 1° « que les vertus divines ne sont pas concordanz aus vices » ; 2° « que partot ce que les vertuz de Dieu sont mieuz senefiées, afermées et otroiées a connoistre par euvre que les vices qui sont contreire a la dite senefiance. Et qui est meins contreires entre les vertus divines, de tant s'esloingne il plus des vices. Et est escriz sauvez par la preuve [ou la premiere] des condicions des autres arbres[1] ».

Le quatrième arbre a 21 fleurs, comme le premier. Les sept « vertus créées » y sont. La première condition est ici que « nule de ces vertuz ne soit contreire a l'autre » ; la seconde : « En ce que eiles se concordent mieuz, par quoi eiles sont apelées gregneurs. Et par quoi hons a gregneur merite, c'est la vertu de *verité* ; et *fausseté* est contreires et avillante des condicions des autres arbres ».

Le cinquième arbre a 48 fleurs ; les sept vertus principales

1. *Sic*, fol. 67. Complètement inintelligible. Texte catalan moderne : « La segona es que tot ço perque les virtuts de Deu sien mills signifficades al huma entendiment per los vicis, cove esser afermat ; e tot ço que sia contrari a sa major signifficacio dessusdita, e qui sia menys contraria enfre les virtuts, e qui sia menys contraria enfre les virtuts de Deu e los vicis de hom, cove esser negat, salvant les condicions dels altres arbres. »

Digitized by Google

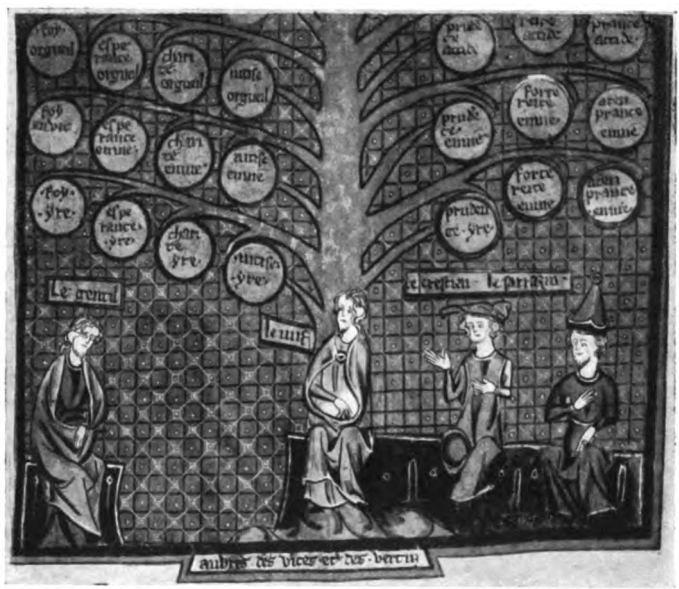

LE GENTIL ET LES TROIS SAGES

SOUS L'ARBRE DES VICES ET DES VERTUS

Bibliothèque nationale, fr. 22933, fol. 64.

Pl. XII. P. 358.

Digitized by Google

Digitized by Google

y sont écrites contre les sept péchés mortels. Conditions : 1° « que les fleurs ne les vices ne sont pas concordanz » ; 2° « que les vertus qui plus sont aux vices contreires sont plus amables, et les vices qui plus sont aus vertuz contreires sont plus chaçables aus vertuz du nuisement d'ome ».

Deux « commandemens » dominent d'ailleurs toutes les « condicions » des cinq arbres :

> La premiere est que totes condicions sont contreires a une fin. La seconde est que ceile qui ne sert de riens n'est contreire a nule riens.
>
> Et ceile fin si est connoistre, amer, douter, servir, honorer Dieu Nostre Segneur glorieux.

Avant de prendre congé, l'Intelligence dit encore :

> Par les condicions devant dites vont les fleurs qui sont commancemenz et doctrine d'adrecier les heirauz qui n'ont nule connoissance des arbres de Dieu ne de ses euvres ne de leur creance. Et par la connoissance de ces arbres peut on conseillier et conforter les desconseilliez, et assouagier* les travailliez ; et si em peut on amortir et seurmonter temptacion... Et peut on fouir et eschever** les enfermes peinnes d'enfer et aler a pardurable repox.

Après son départ : « Plût à Dieu, soupira l'un des sages, qu'il fût possible, grâce à ces arbres, d'instaurer sur la terre une seule loi, comme il n'y a qu'un seul Dieu, de sorte que tout le monde s'accordât au lieu de se haïr. Asseyons-nous, en attendant, à leur ombre, en regardant les fleurs, sans oublier les « conditions » et les « ordenemenz » que la dame nous a prescrits. »

Ils allaient commencer à controverser entre eux lorsqu'ils virent venir le Gentil, « qui aloit par la forest comme homme esgaré ». Celui-ci, après s'être restauré en buvant un coup au ruisseau, les salua, étonné de leurs costumes et, bientôt,

* soulager. — ** éviter.

Digitized by Google

de leur bon accueil. Car l'un d'eux lui répondit en ces termes : « Diex, qui crea le monde, et qui resuscitera les morz, te gart et te soit en ayde! » Il se présenta et leur conta sa peine ; il leur dit sa surprise, n'ayant jamais entendu parler, quant à lui, de Dieu ni de résurrection. Les sages, apitoyés d'une telle infortune, décident de préfacer leur controverse par une démonstration, « par les flors des cinq arbres », de l'existence de Dieu et de ses vertus, pour l'édification préalable du Gentil. — La conversation s'engage.

> Un des sages. Certeine chose est que *bien* et *grandesce* se concordent a *estre*. Et de tant com li biens est gregneur, de tant se concordent mieuz a estre ou as vertuz, ou andeuls * ensamble ; et *mal* et *petitesce*, qui sont contreires a bien, se concordent a *non estre* : car, de tant comme li bien est gregneur, de meins a menor ** estre que a gregneur ; et, se ce n'estoit einsi, il s'ensuiroit que tuit home naturelment amast mieuz non estre et meneur bien que gregneur, et mal que bien. Et ce est faux selonc [ce que] reson demonstre a l'umein entendement.

Cela posé, tout le bien qui est dans les choses est « terminé » (fini). Mais l'infini (« infinite grandeice ») est supérieur au fini. Dieu est infini, et il est le souverain bien. Donc, il existe.

C'est, au fond, l'argument de saint Anselme, quoique l'auteur ne le dise pas, et peut-être n'en sache rien. Mais il poursuit :

> Le Sage. Se eternité n'estoit nule chose, a force covendroit que tot çau qu' est eust commencement, et seroit commencement de soi meimes. Et ce ne commande mie reson. Car tot ce qui a commencement [vient] d'aucune chose qui n'a fin ne commencement, laquele chose est Deu de gloire. — Vos veez que li ciel est muables et va tot entor la terre jor et nuit ; dont tot ce qui est muable termine et finit an sa quantité. Et por ce veez que la quantité de ce monde est finite. Dont eternité a discordence a commencement et fin, car, se fin et commencement avoit, ne porroit

* l'un et l'autre. — ** moindre.

Digitized by Google

estre eternité. Et por ce est demostrée que eternité ait gregneur concordance a grandeice infinite... Le termination se concorde au commencement et se concorderoit a fin, ce est a savoir a non estre, se la grandeice eternel et infinite qui li a doné commencement ne le sostenoit... Por ce donques est demostrée que l'eternité, qui se concorde mieuz a grandeice infinite que finite, est li Dex que nos encerchons.

Mêmes raisonnements pour la sagesse, l'amour, la perfection, etc., que pour l'éternité. La considération des sept attributs[1] essentiels de Dieu aboutit ainsi, pareillement, à l'affirmation de son existence.

Passons à la démonstration de la résurrection. Le Sage en donne plusieurs, à titre de spécimens, car toutes reviennent au même. Qu'il suffise d'en citer une, celle qui se présente sous la rubrique « Grandeice-Pooir ». — « Grandeice » et « Pooir » se concordent en Nature. Or Nature a le pouvoir de faire naître des séries d'individus les uns des autres ; non pas celui, évidemment plus grand, de ressusciter le même individu après sa mort. Donc, si Dieu n'opérait pas de résurrection, la supériorité de son pouvoir sur celui de la Nature ne serait pas démontrée. Mais si cette supériorité lui faisait défaut, il ne serait pas parfait. Or il l'est. On aboutirait ainsi à une contradiction, que résout très simplement l'énoncé de cette vérité : « Ton corps ressuscitera par la grâce de Dieu. » Ce qu'il fallait démontrer.

Le Gentil, en présence d'explications si lumineuses, commence à sentir ses angoisses se dissiper. Il demande toutefois si les bêtes et les oiseaux ressusciteront aussi. — Non, ces êtres ne ressusciteront pas, parce qu'ils n'ont ni raison ni franc arbitre ; « et, se Dex les resuscitoit, il feroit oustre sa

1. *Dignitates*, en latin. Ce sont les « hadras » du *Fotuhat* d'Abenarabi, dérivées elles-mêmes, étymologiquement, des παρουσίαι de Plotin. Cf. M. Asín Palacios, *o. c.*, p. 158.

Digitized by Google

justice et sageice ; et ce est contre les condicions des arbres ».

Ce n'est pas tout :

> Selonc ce que nos avons dit, *eternité* et *pooir* se concordent ; *pooir* et *sageice* aussi. Et por ce covient par force que *eternité* et *sageice* aient concordance... Par laquele concordance est demostrée que Dex set soi meimes estre sage et juste... Et comme en ceste maniere soient meint mauvès hommes et pecheeurs, les quiex Dex ne punist mie en ce monde..., en ce nos est senefiée la resurrection.

Il faut que le bien soit récompensé et le mal puni ; puisqu'ils ne le sont pas souvent ici-bas, force est qu'ils le soient ailleurs. Et comment cela serait-il possible si les âmes étaient désincorporées ? Donc la résurrection est nécessaire. — Admirable concordance des fleurs du premier arbre ! C'est par là que la justice divine se différencie de la justice humaine.

Tous les arbres sont pris successivement en considération par les trois Sages d'après la même méthode, et aux mêmes fins, pour aboutir aux mêmes conclusions.

Le Gentil, ainsi pleinement éclairé pour la première fois quant à l'objet de ses tourments, se répand en oraisons de reconnaissance et d'adoration. Mais il se souvient de son pays et de ses parents, morts dans l'erreur, et qui, pour ce motif, seront envoyés au feu pardurable. Il en gémit. Il conjure ses interlocuteurs d'aller prêcher dans ces parties, ou du moins de lui faire connaître à fond les vérités de la foi, pour qu'il les y propage lui-même. « Convertissez-vous donc à ma créance », dit aussitôt chacun des trois Sages. — Eh quoi, s'écrie le Gentil au comble de l'étonnement ; vous n'êtes donc pas d'accord ? — Non, nous ne sommes pas d'accord : Juifs, Chrétiens et Sarrasins ; et chacun de nous est persuadé que la meilleure loi, c'est la sienne. — Mais alors vous avez, messieurs, empiré ma condition. Car vous m'avez

Digitized by Google

fait craindre la vie future, à laquelle je ne croyais pas, et, du même coup, d'effroyables peines posthumes en cas d'erreur si je ne m'aiguille pas bien entre vos trois voies. — Les Sages répondent qu'ils sont venus justement en cet endroit pour disputer entre eux ; la présence d'un néophyte ne les effraie pas ; ils l'invitent à leur controverse.

Il est convenu que le procédé de démonstration ne changera pas. Le vainqueur sera « celui qui mieuz provera selonc sa creance concorder les articles qu'il croit aus fleurs et aus condicions des arbres ». Après un assaut de courtoisie, car chacun des trois aurait voulu que l'honneur de commencer échût à un autre, il est décidé, sur l'avis du Gentil, que le représentant de la Loi la plus ancienne parlera d'abord. Le Gentil demande aussi qu'on s'abstienne d'objections au cours de l'exposé, « car par contrestemenz est engendrée male volenté en l'umain corage, et par male volenté est troblez l'entendement » ; lui seul (le Gentil) pourra poser des questions, puisqu'il s'agit de le convaincre.

*
* *

Notre foi, dit le Juif, comporte huit articles : croire en un seul Dieu ; que ce Dieu est le créateur de toutes choses ; que Dieu a révélé sa loi à Moïse au mont Sinaï et qu'il enverra de nouveau « messages » en ce monde, dont l'un nous délivrera de nos malheurs ; croire à la résurrection et au Jour du Jugement, quand Dieu jugera les mauvais ; croire à la gloire céleste et à l'enfer.

L'orateur n'insiste pas sur la démonstration du premier point (un seul Dieu !), déjà traitée dans ce qui précède. Cependant le Gentil présente, cette fois, des objections. Ainsi :

I. Voire chose est que les .IIII. elemenz sont mellez en chacun cors, compost d'eus. Et en celi cors chacun element est en

Digitized by Google

essence, et en vertu, et en euvre. Et donc est possible chose que soient meins * Diex les uns mellez aus autres.

II. Possible chose est que Dex soit en .ı. leu, et einssi samble que puisse estre plusieurs Diex infiniz, sans nombre et sanz fin et quantité.

Mais « quelle chose est Dieu ? » Nous savons ce qu'il n'est pas : ni homme, ni soleil, ni pierre, ni rien qui soit corporel et fini. Quant à savoir ce qu'est Dieu « en soi meimes »... ; nous ne savons même pas ce qu'est notre âme ! Ce serait, du reste, inutile en ce monde ; et, dans l'autre, ceux qui seront « en gloire » le sauront tous. La connaissance de Dieu, c'est un trait de la supériorité de l'autre monde sur celui-ci. Et Dieu lui-même l'a voulu.

* Pour établir maintenant que Dieu a créé le monde, il suffit de cueillir sept fleurs des cinq arbres. Le Juif considère successivement les couples Bonté-Éternité, Grandeice-Pooir, Perfection-Charité, Espérance-Charité, Sageice-Prudence, etc. Voici ce qu'il dit (fol. 83) du troisième, ce qui permet d'imaginer le reste, car le procédé ne varie pas.

Perfection et *Charité* senefient les choses de ce monde. Que le monde est creé par le feu et les autres elemenz, a encerchier ** leur perfection, engenrent et corrompent les choses engendrables, es quiex l'en ne peut trover leur perfection. Et por ce ne finent jor ne nuit de engendrer et corrompre par l'apetit naturel qu'il ont en leur perfection. Dont, se le monde fust eternel, sanz fin et sanz comencement, defaute feust en l'apetit naturel des elemenz de generation et corrupcion. Et ja n'eust esté le premier home ne le premier oisel ne la premiere beste ne le premier arbre, et tot aussi des autres choses. Et, se premier ne fust es choses devant dites, impossible chose fust qu'il fust derrenier, et, se derrenier fust, les elemenz fussent imperfection infinitement et desirrassent perfection, et a nul tens ne l'eussent. Et ce est inconvenient et contre la influence de la perfection devine que ygaument et eternellement fust chose de imperfection et desirre perfection. Lequel desir fust eternelement desirré. Et nul tens ne poïst consirre sa

* maints, plusieurs. — ** Ms. : « encerchierent. » Cf. p. 365, ligne 9.

Digitized by Google

perfection. Et que ce est inconveniant, selonc la perfection de l'amor divine, par ce est demontré que le monde est creé, quar la imperfection a eu commencement, par lequel est senefié complissement.

Senefié et prové avons par nature corporel que le monde est creé. Orandroit le volons prover par nature espirituel, c'est asavoir par l'ame. Certeine chose est a l'umein entendement que l'ame resonnable ne peut sauver en cest monde. Et por ce, tot cinssi com les clemenz se meuvent corporelment a encerchier leur complissement et ne le treuvent, selonc que devant avons dit, aussi espirituelment encerche l'ame son complissement et ne le treuve. Car quant eile a une chose que eile desirre, tantost est desirré une autre. Et ce est imperfection de charité. Par ce est senefié que ame est creé[e]. Car, se eile fust eternel, eile n'eust mje imperfection. C'est asavoir Dieu eust eternel imperfection ; et ce est impossible et contre les condicions des arbres. Par laquelle impossibilité et contrarieté est senefiée en l'ame creation. Et par la creation de l'ame est senefié que la nature du cors est creé[e]. Quar, se l'ame, qui est de plus noble nature que la nature du cors, est creé[e], mont plus quonvenable chose est que le cors soit creature. Car, se il n'estoit creature, la plus noble creature se concorderoit a non estre, et la meins noble a estre et a eternité. Et ce est contre reson et contre la perfeite charité Nostre Seigneur Dieu glorieux.

Le Gentil comprend, admire, mais objecte : que faisait Dieu avant que le monde fût créé ? comment quelque chose peut-il être tiré du néant ? les corps célestes, qui sont incorruptibles, comment ont-ils pu avoir un commencement ? Le Juif a réponse à tout. Oui, les anciens philosophes ont soutenu la thèse de l'éternité du monde pour faire honneur à la première cause ; mais cette cause, nous l'honorons davantage en disant que Dieu « a en soi meimes euvre eternel ». L'entendement humain ne peut comprendre le passage du néant à l'être ; mais nous ne comprenons pas davantage comment l'âme peut être unie au corps ; ce sont là des choses intelligibles seulement pour Dieu : il nous suffit de savoir ce qui est, ou non ; quant à la manière : « N'avez pas mestier de savoir en cest monde ». En ce qui concerne les corps

Digitized by Google

célestes, avoir créé des corps incorruptibles est une manifestation suprême de la toute-puissance divine, dont ceux qui, jadis, ont soutenu l'opinion de l'éternité desdits corps n'avaient pas une notion adéquate.

Les Juifs croient que Dieu a donné sa loi à Moïse; et Chrétiens et Sarrasins ne le contestent pas. Ils croient en outre à la venue d'un Messie qui viendra « delivrer le peuple », ce peuple qui souffre et paie rançon aux Chrétiens et aux Sarrasins, depuis si longtemps, pour conserver sa Loi; le contraire est impossible, puisque cela ne s'accorderait pas avec la « perfection-grandeice-pooir-amor » de Dieu. — Mais n'avez vous point péché, sans le savoir, dit le Gentil; ce qui justifierait vos malheurs, de par la justice de Dieu ? Résumé de la réponse : « Com gregneur concordance doient avoir justice et charité non creées aus vertus creées selonc les condicions des arbres, par ce est senefié que Messie vendra, lequel sera envoiez par la justice et par la charité Damedieu ». L'humilité des Juifs doit vaincre l'orgueil des Chrétiens et des Sarrasins « qui nos tiennent vix et chetix et sers*, en tel maniere que nos soions segneur par deseur eux, et il soient sers et chetif desoz nos ».

Passons au quatrième point : résurrection. Voir, là-dessus, la première partie du présent ouvrage. Mais le Juif reconnaît qu'il y a, à ce sujet, trois opinions parmi ses coreligionnaires. Les uns ne croient pas du tout à la résurrection des corps. Les autres, qu'elle n'aura lieu que lors du règne universel de la paix entre les hommes, lorsqu'il n'y aura plus que des Juifs, buvant, mangeant, ayant femmes et enfants, et qui ne pécheront plus; cet état de choses durera longtemps, et puis tous mourront et les âmes désincorporées seront en gloire. D'autres enfin, en minorité, sont persuadés

* vils, chétifs et serfs.

Digitized by Google

que, après la résurrection, les bons seront en gloire à jamais, et les mauvais soumis à des peines temporaires, à l'exception de quelques grands coupables, dont le châtiment sera éternel. — Ces divergences, sur un article si important, étonnent, naturellement, le Gentil. — Le Juif. Nous avons tellement soif de la revanche en ce monde-ci, dont le Messie sera l'instrument, que nous ne nous soucions pas beaucoup de « l'autre siècle » (l'autre monde). Nous sommes d'ailleurs très occupés à lutter pour la vie parmi ces gens qui ne nous tolèrent qu'en nous accablant d'impôts. Il est encore un autre empêchement ; notre langage est l'hébreu, qui n'est pas celui de la philosophie. Nous avons, à la vérité, un grand livre, nommé Talmud ; mais ce livre est si subtil et si ardu à commenter qu'il nous empêche de penser à autre chose ; il nous invite, du reste, à la considération de la vie présente et des biens qu'on y peut avoir.

Le Jour du Jugement ! Le Juif en prouve la nécessité en cueillant six fleurs des cinq arbres. Exemple : le couple « Grandeice-Justice ».

> Sachez, sire Gentis, que coustume est entre nos Juis que, tant com la sentence est greigneur, de tant requiert eile plus de tesmoinz, et doit estre donée par les plus nobles personos et les plus droiturieres, em presence de meintes bones persones. Et la gregneur sentence seroit se totes les persones qui onques furent et seront estoient assemblez en .I. leu, et que Dex les jujast toz en la presence de toz.

Or il est impossible que la justice et la volonté de Dieu soient contraires. Donc, « par ce est desclairié que le Jor du Jugement sera ».

Restent le paradis et l'enfer. — Le paradis existe, car il est nécessaire à la perfection de l'œuvre divine. On n'y aura pas de femme ni d'enfants ; on n'y mangera ni ne boira ni ne dormira, « car en totes ces choses est defaut » et « para-

Digitized by Google

dis est complissemenz de toz biens », par quoi il faut entendre « Veoir Dieu ». — Le Gentil demande si, en paradis, on se souviendra de la vie terrestre et si l'on reconnaîtra les gens qu'on y a fréquentés? Oui, car, si non, le paradis serait imparfait, ce qui est contradictoire. — Il demande où est l'enfer? On diffère, chez les Juifs, d'opinion à cet égard. Les uns croient que l'enfer est ici-bas ; d'autres, dans l'air ; d'autres que ce n'est autre chose que la privation de voir Dieu. Il y en a aussi qui parlent d'un lieu où le corps est éternellement en feu, en glace, en neige, en soufre, en eau bouillante, parmi diables, crapauds et couleuvres ; sans parler de l'indicible tourment de l'aspiration éternelle au non-être impossible.

*
* *

La parole est donnée ensuite au Chrétien, « por ce que avant fu trovée sa loy que ceile des Sarrazins ». Ordre chronologique, que le Sarrasin accepte volontiers.

Sa foi est en quatorze articles, dont sept relatifs à la divine nature, et sept à la nature humaine de Jésus-Christ : un seul Dieu, Père, Fils, Saint-Esprit, créateur, recréateur et glorificateur ; d'autre part, le Christ conçu du Saint-Esprit, né de la vierge Marie, crucifié et mort sur la croix, descendu aux enfers, ressuscité, monté aux cieux, et qui viendra juger les bons et les méchants au Jour du Jugement[1].

Tout cela, dit le chrétien, est difficile à saisir ; faites donc bien attention, sire Gentil, aux raisons par lesquelles je vais fournir les preuves.

1. R. Lull a écrit un traité à part sous ce titre : « Liber de quatuordecim articulis sacrosancte romane Ecclesie fidei » Cf. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 113.

Digitized by Google

Par plusieurs foiz avient que home preuve aucune chose sofisamment, et a celui a cui il preuve est semblant qu'il preuve tiex que il ne le peut entendre [1].

Le Chrétien n'insiste pas sur les points que le Juif a démontrés et qu'il professe aussi. Mais il n'entreprend pas non plus de justifier avec ampleur les divers articles de sa croyance propre. On est surpris de la brièveté de l'auteur sur ce chapitre [2]. Il est vrai que le peu qu'il en dit, prodigieusement embarrassé et souvent obscur dans la forme, est assez peu intéressant quant au fond, comme on en jugera par un exemple. — L'orateur est très préoccupé d'établir que la Trinité, loin de contredire la thèse de l'unité de Dieu, en est un perfectionnement. Mais alors, observe le Gentil,

de ce que vos dites s'ensuit que la unité divine gregneur seroit se de ces biens que vos dites y avoit .IIII. ou .VI. ou plus [au lieu de trois]. Car bonté-grandeice mieuz se concordent au nombre de .IIII. que de .III..

Voici, répond le Chrétien, la « solution » :

Se en Dieu n'estoit .I. engendreeur, .I. engendré et .I. issent, ces .II. l'engendreeur ne seroit mie .I. infinit em bonté-grandeice-eternité, etc. Car, en ce qu'il ne seroit mie sofisant par soi tot seul engendrer un qui fust sofisant a estre une infinite bonté-grandeice-pooir-sageice-amor-perfection, ne l'engendré .I. ne l'engendreeur .I. ne seroient sofisant a doner a Dieu infinite bonté-grandeice, etc., ne toz les engendrez issent des engendranz des engendrez, qui seroient infiniz en nombre, soufiroient avoir perfection, com chose soit que multipliement de nombre soit contreire a perfection. Dont, se en Dieu estoit engendrez et engendranz et issuz des engendrez, imperfection seroit.

1. Exemple typique de la gaucherie et du flou de la traduction. R. Lull, faisant sans doute appel à son expérience personnelle, avait voulu dire, comme il se voit dans le texte latin : « Il advient parfois qu'on prouve quelque chose suffisamment, mais que celui à qui l'on prouve a l'impression de n'y rien comprendre. »

2. Le sujet a été traité à fond par Ramón dans son *Liber de articulis fidei sacrosancte et salutifere legis christiane*, daté de Rome, juin 1296. Cf. *Histoire littéraire*, XXIX, p. 163.

Digitized by Google

Autre objection. Si la théorie de la Trinité est un perfectionnement de celle de l'Unité divine, ne s'ensuit-il pas que « l'Unité de Dieu ne sofiroit mie par soi meimes a estre infinite bonté, grandeice, etc. » ?

Solution. Ce que vos dites n'est que voir. Car, se en Dieu n'estoient distintes proprietez personieux, en lui ne seroit pas euvre par laquele fust engendré infinit bien, et grandeice, eternité, etc. Se Dex n'estoit bien infinit en grandeice, eternité, etc., de infinit bien en gregneur, en lui ne seroient mie perfeitement les fleurs des arbres. Et seroit defaute de ceste euvre devant dite en la unité Dieu, laquele est infinite bonté, grandeice, etc., et en ceste euvre les .III. personos, desqueles chacune a sa proprieté personel distinte, infinite en bonté grandeice, etc., sanz la divine humilité * qui est contreire des personos. Et qu'a euvre tant glorieuse comme est l'euvre devant dite se descorde a estre, et privation de l'euvre devant dite se concorde a non estre, ou estre beneuré, se concorde a gregneur nobleice que estre ou ne soit beneuré, a la divine essence covient doner la gregneur nobleice. Por ce est senefié que de necessité s'ensuit que en Dieu soit euvre et Ternité *, car, se eile n'i estoit, es fleurs du premier arbre auroit defaute. Et ce est impossible. Par laquele impossibilité est demonstrable Trinité.

Satisfait de ces démonstrations et d'autres du même genre, le Chrétien conclut en ces termes :

Sachiez, sire Gentil, que li Diex de gloire a doné a home memoire por remembrance, et entendement por entendre, et volenté por amer Dieu et ses euvres. Dont, com l'ame a gregneur remembrance et gregneur entendement et gregneur amor a Dieu, de tant est plus nobles et de tant se concorde mieuz a la fine ** reson por laquele eile est feite et creé. Et com ce soit einssi, donques se vos remenbrez et entendez et amez Dieu plus forment par les paroles que ge vo ai dites en provant *** mieuz articles que par les paroles que le Juif vos a dites ne que vos dirra le Sarrazin... por ce donques est senefié... la moie loy estre voire. Car tote la nobleice que le Juif et le Sarrasin, selonc leur creance, pooient doner loenge a Dieu..., li poons doner encore plus..., en tent que nos creons la Trinité et l'Incarnacion. Et selonc mes paroles vos poez mieux concorder vostre memoire et votre entendement et

* *Sic.* — ** à la raison superlative. — *** Ms. : peuent.

Digitized by Google

vostre volenté aus fleurs des arbres et a leur condicions, selonc redevance et leur noveile maniere de deputation* en laquele nos mist et nos adreça Dame Intelligence.

Je vous répondrai, dit le Gentil, quand j'aurai entendu le Sarrasin.

*
* *

Le Sarrasin[1], invité à parler à son tour, commence par des ablutions, des prosternations et des invocations rituelles. Sa loi, à lui, est en douze articles : un seul Dieu, créateur ; Mahomet est son prophète ; croire que l'Alcoran est une loi donnée de Dieu[2] ; croire que l'ange demande à l'homme mort, dans le tombeau, si Mahomet est le Prophète ; tous mourront, excepté Dieu ; résurrection ; Mahomet sera entendu au Jour du Jugement ; ce jour-là, tous rendront compte à Dieu de leurs œuvres, les biens et les maux seront pesés ; on passera « par la voie heureuse » ; il y a un paradis et un enfer.

Tandis qu'il considère les arbres pour choisir les fleurs dont il aura besoin, le Gentil lui rappelle qu'il est inutile de prouver l'unité de Dieu ; c'est acquis depuis le début de la controverse. Ce n'est pourtant pas si bien acquis, réplique

* dispute, discussion.

1. Ici commence la partie de l'opuscule dont Reinaud et Francisque-Michel ont publié des extraits en 1831 (ci-dessus, p. 327). Reinaud a reconnu dès lors que Ramón Lull était fort au courant des éléments de la théologie islamique. Il ajoute : « Comment l'auteur a-t-il pu mettre tant d'exactitude dans le langage qu'il prête à l'interlocuteur sarrasin ? Exactitude telle qu'on y retrouve l'équivalent des propres expressions des écrivains musulmans. C'est qu'apparemment Lull avait eu recours aux traités originaux... »

2. Ms. : « Encore autre loy donée de Dieu. » Le texte latin montre que « Encore autre » est ici pour « Alcoran ». Telle est la prodigieuse incorrection du ms. unique.

Digitized by Google

l'autre, qu'on ne nous ait parlé tout à l'heure de Trinité. Le Chrétien veut intervenir. Mais

> Le Gentil. Sire, il n'est pas droiz que vous parloiz, selonc ce que nos avons ordené au commencement de nostre deputoison. Mès je li respondrai.

Il répond qu'après avoir entendu le Chrétien il sait à quoi s'en tenir. « Vos ne vos poez acorder en une foy » sur cet article, très bien. Mais « de cest article avons assez oï » ; passez à d'autres. Du reste, il en est de même du second article (Dieu créateur du monde). Mais le péché, Dieu l'a-t-il créé? Oui, dit le Sarrasin : « Nous creons que Dex crea le mal et le bien, la corpe* et le pechié et le merite. » Car autrement il y aurait deux Dieux, ce qui est impossible.

> Le Gentil. Une des condicions du secont arbre est que les flors du premier et du secont ne soient mie contreires. Se ce que vos dites est voir, il s'ensuivroit que la divine volenté fust contreire a Justice et se concordast a Injure... Impossible chose est que es fleurs du premier arbre et du secont soit contrarieté. Por ce est impossible que Dex ait creé pechié.
>
> Le Sarrasin. Vos savez que Dex a parfeite sageice. Il s'ensuit que Dex savoit pechié avant ce que le monde fust, et savoit que, s'il creoit le monde, que home pecheroit. Et por ce que Dex le savoit, crea il l'ome et le monde. Et por ce est senefié que Dex crea pechié. Et est chose et achoison que pechiez soit.
>
> Le Gentil. Dex a perfection en son pooir et en son savoir. Et, s'il ne l'avoit, sa grandeice et son pooir et son savoir auroient fin et terme. Et com ces fins [ne] soient, por ce en l'infinité du pooir et du savoir est senefié qu'il peut savoir pechié sanz ce que son pooir et son savoir ne son voloir soient achoison ne cause de pechié. Et se Dex n'avoit, sanz ce qu'il voussist, estre achoison de pechié (*sic*), son povoir ne son voloir ne son savoir n'auroient perfection... Ge ne vos veuil en plus demander, mès passez oultre a prover les autres articles.

L'article suivant a trait à la mission de Mahomet. Ce prophète est venu pour tirer de ténèbres, semblables à celles

* *Sic*, pour coulpe, « faute ».

Digitized by Google

où le Gentil gémissait naguère, les premières populations musulmanes. Mais alors, dit le Gentil, la perfection de Dieu ne se concorde pas à sa bonté ; car, « en la terre don ge sui a mout de gent qui vont a perdicion por ce que il n'ont nule connoissance de Dieu ». Dieu a sauvé, suivant vous, les contemporains de Mahomet dans son pays ; pourquoi se désintéresse-t-il donc d'autres parties de l'humanité ? La bonté divine ne fait donc pas tout le bien qu'elle peut ? Elle n'est donc pas parfaite. Or c'est impossible, car [etc.].

Dieu, dit le Sarrasin, a voulu que certains restassent dans l'erreur, pour qu'ils pussent user de leur franc arbitre, et que nous, qui sommes dans la vérité, nous les puissions convertir. — Dieu s'est révélé aux hommes par plusieurs prophètes : Moïse, Jésus, enfin Mahomet. Ces révélations successives et complémentaires sont nécessaires au bien des hommes. — Le Gentil. Comment deux Lois, données par le même Dieu, pourraient-elles être différentes ? Et si vous disiez vrai, ne s'ensuivrait-il pas que la loi de Mahomet sera, elle-même, remplacée par une autre, et ainsi de suite, jusqu'à la fin du monde?

Le Sarrasin tire argument de ce que Mahomet, qui était illettré, a écrit le plus beau livre connu (évidemment par inspiration divine)[1] ; de ce qu'il est honoré de par le monde par des foules innombrables, car Dieu n'aurait pas souffert un tel succès si ç'avait été celui de l'imposture ; de ce que, en promettant aux fidèles les délices de son paradis (« Il y aura de

1. Les Sarrasins, dit ailleurs Ramón, dans la préface de son poème sur les « Cent noms de Dieu », entendent prouver que leur loi est divine « per ço car l'Alcora es tant bell dictat que nol poria fer null hom semblant d'ell, segons que ells dien » (cf. le « Super psalmum *Quicumque vult* », dans l'*Histoire littéraire*, XXIX, p. 145). Mais il se fait fort, quoique indigne, d'en composer lui-même un qui soit préférable. « E aço fas que hom puscha arguir los Sarrayns que l'Alcorá no es dat de Deus, jatsia aço que sia bel dictat... »

Digitized by Google

mout biaus liz ou gerront* très belles fames »), il a fait en sorte que les hommes, dans l'espérance de ces agréments, ne les recherchent pas ici-bas ; du fait que Jérusalem est maintenant entre les mains des musulmans.

> Sachiez, sire Gentil, que tot le plus honoré leu et le plus delitable que les Juis ne les Crestiens aient en ce monde est une cité que l'en apeile Jerusalem ; et ceile cité fu chief des propheites au commencement du monde... Et ceile cité ont en leur possession les Sarrazins, maugrez les Crestiens et les Juis... et nul autre livre ne nule autre loy n'i est tant honorée comme l'Alcoran. Et tot ce est a senefier le pooir et la justice de Dieu.

Passant au 5e article de sa foi, le Sarrasin dit : Nous croyons que, quand un homme est mort, deux anges viennent à sa fosse et lui posent cinq questions de par Dieu, dont les réponses équivalent à une profession de foi. Mais, dit le Gentil, l'homme est mort ; comment entend-il ?

> Le Sarrasin. Aucuns de nos creons que Dex remeite l'ame hu cors, et les autres croient que l'ame est entrée hu cors et le desevre **. Et por coi ? Par la vertu du pooir devin. Et por l'ame qui est en la fosse peut l'ome respondre... Et se Dex n'avoit tant grant pooir que home mort puisse feire les choses desus dites, il s'ensuivroit que grandeice et pooir fussent contreires en Dieu ; et ce est impossible.

Article 6 de la foi musulmane : Tout mourra, excepté Dieu, mais y compris les anges, lorsque l'ange Séraphin « cornera ». — Mais comment, la mort étant la séparation de l'âme et du corps, les anges, qui n'ont pas de corps, pourront-ils mourir ? — Quand on dit qu'ils mourront, entendez qu'ils seront anéantis. D'ailleurs, ils ressusciteront.

La résurrection est l'article 7 de la foi du Sarrasin ; comme le principe en a été prouvé dans les chapitres préliminaires, il n'en sera question, cette fois, que pour définir les thèses particulières de l'Islam en cette matière.

* coucheront. — ** s'en sépare.

Digitized by Google

Le Sarrasin. Nos creons que, quant totes les choses vivenz seront mortes, adonc plovra du ciel yaue tote autent blanche comme leit. Et adonc istront* de terre les homes et les bestes et les oisiaux com feit l'erbe menue.

L'ange Séraphin sonnera de nouveau du cor, et tous ressusciteront. Il fera très chaud. On se couchera par terre, inondé de transpiration, en tirant la langue[1]; il semblera que ce jour dure mille ans. Du premier ciel descendront autant d'anges qu'il y aura de vivants; du second, le double; du troisième, quatre fois plus, et ainsi de suite jusqu'au treizième ciel. Enfin Dieu descendra lui-même. Voyez d'ailleurs l'Alcoran, où tout cela est exposé plus au long.

Néanmoins, l'orateur insiste. Il fera si chaud que les gens pataugeront dans leur sueur jusqu'aux genoux, jusqu'aux yeux; ou bien ils y nageront comme la grenouille dans l'eau[2]; dans chaque cas, suivant les fautes et les mérites de chacun. Dans cette situation désagréable, les hommes ressuscités s'accorderont pour députer Adam afin qu'il demande à Dieu de les tirer de là, et d'en finir. Mais Adam, qui a désobéi jadis, n'ose pas. Noé non plus, « car ge lessoi mon peuple qui peri au jor du deluge ». Abraham non plus, car il se sent indigne, ayant menti deux fois: la première quand il dit à son père qu'il n'avait pas brisé les idoles, mais qu'elles s'étaient brisées d'elles-mêmes; la seconde « quant ge dis que ma fame estoit ma suer ». Moïse non plus, parce qu'il a tué un homme et ordonné de massacrer les adorateurs du veau d'or. Jésus-Christ non plus, qui dira: « Je ne suis mie digne de prier Dieu, por ce que les genz me croient estre Dieu », et qui conseillera de s'adresser à Mahomet. Enfin

* sortiront.

1. Ms.: *et treiront hors les* [*l*]*anges*.

2. Passage cité dans l'*Histoire littéraire*, XXIX, p. 96, d'après le latin, en ces termes: « comme une grande cruche remplie d'eau ».

Digitized by Google

celui-ci répondra : « Mout volentiers. » Et il s'exécutera : « Ahi ! sire Dex, s'il vos vient a pleisir, demandez a ces genz qu'il vos rendent conte... ; et ceus qui doivent aler en paradis y voisent*, et ceus qui doivent aler en enfer y voisent*! » Et Dieu l'exaucera.

A tous les hommes, bons et mauvais, Dieu demandera de rendre compte de leurs œuvres ; il y aura compensation, pour chacun, de ses bonnes et de ses mauvaises actions. Et non seulement les hommes, mais les bêtes et les oiseaux qui, ensuite, redeviendront poussière. — Alors, à quoi bon ce compte rendu des bêtes et des oiseaux, destinés à rentrer dans le néant ? — C'est que les hommes pécheurs seront torturés du désir de partager leur sort, ce qui leur sera refusé.

L'intercession de Mahomet sauvera aussi certains pécheurs des suites de leurs péchés. Il les tirera donc de l'enfer. Or ni les Juifs ni les Chrétiens ne croient qu'il soit possible de sauver ainsi une âme de l'enfer. Cela démontre la supériorité de la foi musulmane, puisque, ici, « esperance se concorde a gregneur quantité... selonc les condicions des arbres. »

Ces opérations de compte rendu, de compensation, de pesée et de sauvetage dureront sans doute fort longtemps ? questionne le Gentil. — Le temps qu'il faut pour cuire un œuf.

De la voie de paradis. Nous croyons, dit le Sarrasin, qu'au Jour du Jugement sera une « voie » accidentée par où passeront les bienheureux élus, si longue qu'il faudrait mille ans pour la gravir et autant pour la descendre. Ceux qui ne la pourront franchir tomberont dans l'enfer. Cette « voie » est étroite comme un cheveu ou comme le tranchant d'une épée. Tous n'y passeront pas à la même allure : les uns, avec la rapidité de la foudre, d'autres comme des destriers, d'autres comme de petits enfants qui apprennent à marcher.

* aillent.

Digitized by Google

L'existence du paradis et de l'enfer est déjà hors de question, mais le Gentil voudrait savoir « coment vous creez avoir gloire en paradis », et tourments en enfer.

Mahomet dit, « en ses paroles », que les hommes qui seront en paradis verront Dieu. En outre, ils jouiront de leurs cinq sens, dont ils auront servi Dieu ici-bas ; le contraire serait injuste. On aura des palais d'or, d'argent et de pierres précieuses, parés de draps d'or, d'argent et de soie. Il y aura quantité de femmes noblement vêtues, plaisantes à regarder ; des prés, des arbres, des fontaines. On verra les anges, les prophètes et les saints. On aura des conversations avec ses amis et ses familiers de ce qu'on aura fait sur la terre et de la gloire du paradis. On respirera des parfums délicieux... Rivières de vin, de lait, d'huile, de beurre. On mangera, on boira ; on aura même la capacité de manger et de boire beaucoup plus en paradis qu'ici-bas. On couchera avec des pucelles qui ne vieilliront jamais.

> Et totes les foiz que hons gerra* avec eiles, il les trovera pucelles. Emparadis y aura homes avec les fames que il aura heues par mariage et a totes ceiles a cui l'en aura geü en cest siecle, s'il veut, et a mont d'autres. Et, selonc ce que les homes seront plus dignes d'avoir gregneur gloire que les autres, n'auront les uns pluseurs jovenceiles virges et plus beiles que les autres... Et auront les homes mout grant pooir de gesir aus fames, por avoir plus grant gloire.

Il y aura donc bien des ordures en paradis ? — Non. — Pourquoi ? — « Par le pooir Damedieu », de par la toute-puissance de Dieu.

Puisque Dieu donnera à l'homme juste au paradis d'autant plus de femmes qu'il aura eu plus de mérite, s'ensuit-il que la femme juste aura, de même, d'autant plus d'hommes là-haut qu'elle se sera mieux conduite sur la terre ? — Il est

* couchera.

Digitized by Google

dans les intentions de Dieu d'honorer éternellement l'homme plus que la femme, comme c'est déjà le cas en ce monde.

Est-il vrai que tous les Sarrasins croient aux béatitudes futures dont le Sarrasin a parlé? — Le Sarrasin s'empresse de reconnaître qu'il n'en est rien ; il y a de ses coreligionnaires qui voient, dans tout ce qui précède, des manières de parler.

> Nous avons diverses manieres de creances... Entre nos sont autres manieres de gent qui entendent la gloire moralment. Et dient que Mahomet parloit par semblance, et tret hors aus genz qui sont nices* et de groz entendement, et, por ce que il les peust enamorer de Dieu, leur racontoit la gloire devant dite. Et por ce dient ceus qui ont ceste creance que em paradis n'aura point de gloire de boivre ne de manger ne de gesir... Et ces homes sont granz clers en natures**. Et sont homes qui en aucunes choses ne gardent mie les commandemenz de nostre loy. Et por ce sont tenu por bogres*** entre nos, a laquele bogrerie sont venu par oïr loy qui en autre apartient [1].

* * *

Le Gentil résuma ensuite les dires des trois Sages à leur entière satisfaction, et prononça enfin une longue action de grâces à la louange des perfections de Dieu, avec de grands élancements. Cette oraison terminée, il se lava les mains et la figure (en raison des larmes qu'il avait répandues) et les essuya avec un « quuvrechief » blanc, comme c'était son habitude.

Les choses en étaient là lorsqu'il vit « venir par le bois » deux Gentils de son pays, encore plongés dans l'ignorance et l'erreur. Il allait leur faire signe, avec l'intention de

* simples. — ** sciences naturelles. — *** hérétiques.

1. Dans le texte latin : *audiendo logicam et naturas*. Ce texte ajoute : « C'est pourquoi il est ordonné entre nous qu'on ne fasse plus de lectures sur la logique ni la nature. » Passage omis dans l'ancienne traduction française que nous suivons.

Digitized by Google

« choisir et manifester » en leur présence celle des trois Lois qu'il considérait désormais comme la véritable voie du salut. Mais les trois Sages, devançant son geste, se levèrent pour prendre congé. Ils l'embrassèrent. Et comme le Gentil s'étonnait qu'ils n'attendissent pas pour voir quelle Loi il allait choisir, « Nous ne voulons pas le savoir », répondirent-ils ; car chacun de nous est persuadé que vous choisirez sa Loi ; et, d'ailleurs, nous nous proposons de disputer encore ensemble « por veoir par force de reson et par nature de entendement laquele loy devez choisir ». Déclarer devant nous votre choix serait nous priver de matière à discussions nouvelles. — Les trois Sages reprirent donc le chemin de la cité ; le Gentil attendit ses compatriotes sous le quinconce, en repassant dans son esprit le mécanisme des merveilleuses démonstrations qu'il avait apprises.

Les trois Sages, en s'en allant, se communiquèrent leurs impressions. Les effusions finales du Gentil les avait grandement édifiés. L'un d'eux observa : Après tout, nous sommes d'accord sur l'unicité d'un Dieu créateur, seigneur de toutes choses, qui est à aimer et à honorer ; nous devrions nous mettre d'accord sur ce qui nous sépare. Les différences de foi et de coutumes sont des causes de guerre. Comme il serait doux d'être tous fraternellement unis dans la même foi !

Chimère ! dit un autre. Les hommes sont si enracinés dans leurs croyances, qui furent celles de leurs pères, qu'il est impossible de les y faire renoncer, par prédication ou par dispute. Quand on l'essaie, ils méprisent ce qu'on leur dit et proclament qu'ils veulent vivre et mourir dans leur foi traditionnelle.

Le troisième Sage, qui sert ici de truchement à Ramón, ne désespère pas à ce point de la force intrinsèque qui est dans la vérité. Si la Vérité était constamment et vigoureusement opposée à l'Erreur, elle en triompherait sans doute,

Digitized by Google

avec l'aide de Dieu. Mais les hommes ne sont pas empressés, comme ils le devraient, à se faire les champions du vrai. Ils aiment les biens temporels; ils sont lâches; leur dévotion est tiède; ils craignent la mort, les maladies, la souffrance. C'est pourquoi ils ne veulent abandonner ni leurs biens ni leurs parents pour convertir les abusés. Et cependant, avec un zèle suffisant, le succès serait certain, « par les conditions des arbres » : Dieu ne peut pas ne pas protéger ceux qui embrassent sa cause ; car il est impossible qu'il agisse contrairement à son honneur.

Arrivés aux portes de la ville, les trois Sages, avant de se séparer, se demandèrent très courtoisement pardon, chacun aux deux autres, des « paroles vileinnes » qu'il aurait pu prononcer, dans l'excès de sa conviction et de son zèle, contre les Lois adverses. Ils se promirent aussi d'instituer une nouvelle dispute finale, décisive, et de la poursuivre jusqu'à ce qu'ils fussent unanimes sur tous les points, conformément à la méthode indiquée par la dame Intelligence. « Atent que nous tenissons toz une loy tant seulement... ; car guerre et travaux et mauveuillance si done honte et domache, et empeeiche les homes a estre concordenz en une creance. » Alors on ira tous, d'un grand élan, de par le monde, pour « doner loange, et gloire, et essaucement au nom Dieu ».

Les derniers mots de l'opuscule sont : « Et puis firent ce que promis avoient ». Mais l'auteur s'en est tenu là.

Suit une note ainsi conçue :

Finez est le livre *Du Gentil et des trois Sages*. Benoiz soit Dex par l'aide duquel il est commenciez et finez, en la grace duquel il est mis et commendé, et par l'onor duquel noveilement il est translaté d'arabiche en latin, et en romens, et en ebrieu.

Lequel livres est reson de enluminer* grox entendement et oqur**, et por esveillier ces granz homes qui dorment es vices, por

* éclairer. — ** obscur.

Digitized by Google

entrer en connoissance et en compangnie des estranges et des privez. Et demanderent les uns aus autres que il leur sambloit que le Gentil avoit choisie la meilleur Loy por estre agreable a Dieu.

Cette dernière phrase, si embarrassée, laisse entendre pourtant, peut-être, pourquoi l'auteur n'a pas voulu faire connaître, plus haut, le choix de son héros. Son ouvrage est destiné à piquer la curiosité et à éveiller la réflexion, en suggérant aux lecteurs et aux auditeurs la pensée de débattre et de déterminer ce qu'aurait dû être la décision du Gentil.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. v

Le « Credo » de Joinville.. 1
Les « Enseignemens » de Louis IX.. 23
« C'est dou pere qui son filz enseigne et dou filz qui au pere demande ce que il ne set ».. 47
La Lumiere as lais. 66
APPENDICE. — Extraits du « Lucidaire ». 119
La Somme le Roi. 123
« Pèlerinages », par Guillaume de Digulleville. 199
La « Consolation » de Boèce, d'après Jean de Meun et plusieurs autres. 269
« Du Gentil et des Trois Sages », par Ramón Lull. . . . 327

Digitized by Google

TABLE DES PLANCHES

FRONTISPICE. — L'Arbre de Sapience.

II. — Scène de la captivité des croisés en Égypte. . . . 4

III. — Même sujet. « Li Sarrasins dit aus barons pris en Egite ».. 14

IV. — « Ce sont les Enseignemenz que le saint roy Loys... ». 34

V. — « C'est dou pere qui son filz enseigne... ». . . . 50

VI. — « Li .VII. chief de la Beste d'enfer ». 146

VII. — Miniature initiale d'un ms. du *Pèlerinage de la Vie humaine*. 208

VIII. — Nature, Sapience et Aristote. 218

IX. — Figure de la Philosophie au portail Sud de la cathédrale d'Auxerre. 294

X. — Ramón Lull et son abréviateur, Thomas Le Miesier, d'Arras.. 341

XI. — Présentation des trois *Compendia* de la doctrine lullienne à la reine de France et de Navarre. . 342

XII. — Le Gentil et les trois Sages sous l'Arbre des Vices et des Vertus. 358

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT (9-1928)

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

RETURN TO: CIRCULATION DEPARTMENT
198 Main Stacks

LOAN PERIOD Home Use	1	2	3
	4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS.
Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.
Books may be renewed by calling 642-3405.

DUE AS STAMPED BELOW.

JAN 2 2 2001		
SEP 2 8 2005		

FORM NO. DD6
50M

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
Berkeley, California 94720–6000

Digitized by Google

U. C. BERKELEY LIBRARIES

C044991988

Digitized by Google